

Département des affaires économiques et sociales

Les femmes dans le monde, 2015

Des chiffres et des idées



Nations Unies
New York, 2016

Département des affaires économiques et sociales

Le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies assure l'interface indispensable entre les politiques mondiales appliquées dans les domaines économique, social et environnemental et les mesures prises à l'échelon national. Le Département travaille principalement dans trois domaines reliés entre eux : i) il collecte, produit et analyse des données et informations très variées d'ordre économique, social et environnemental auxquelles les États Membres des Nations Unies font appel pour étudier les problèmes communs et faire le point sur les possibilités d'action; ii) il facilite les négociations entre pays membres dans de nombreux organes intergouvernementaux sur des plans d'action communs pour aborder les défis mondiaux actuels ou nouveaux; et iii) il donne aux gouvernements intéressés des avis sur les moyens utilisables pour traduire en programmes au niveau national les cadres politiques élaborés lors des conférences et des sommets des Nations Unies et, par le biais de l'assistance technique, il contribue à renforcer les capacités nationales.

Note

Les appellations employées dans la présente publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Tel qu'il est utilisé dans le texte de la présente étude, le mot « pays » peut également désigner un territoire ou une zone, selon le cas. Compte tenu du fait qu'il n'existe pas de convention définie au sein du système des Nations Unies pour la désignation des pays ou des zones « développés » et « en développement », cette distinction est établie à des fins d'analyse statistique uniquement; elle n'entraîne pas nécessairement de jugement sur le stade de développement d'un pays ou d'un territoire donné. La mention du nom d'une entreprise, d'une organisation, d'un produit ou d'un site Internet ne signifie pas qu'il ou elle bénéficie de l'aval de l'Organisation des Nations Unies.

Référence suggérée : Nations Unies, 2015. *Les femmes dans le monde, 2015 : des chiffres et des idées*. New York, Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de statistique. Numéro de vente : F.15.XVII.8.

ST/ESA/STAT/SER.K/20

© 2016 Nations Unies

Tous droits réservés

Les demandes d'autorisation de photocopier ou de reproduire des parties de ce contenu doivent être adressées au Copyright Clearance sector (copyright.com).

Toutes les autres demandes relatives aux droits et licences, y compris les droits dérivés, doivent être adressées à :

Nations Unies Publications, 300 East 42nd Street, New York, NY 10017, United States of America

Email : publications@un.org; site Internet : un.org/publications

Publication des Nations Unies (Département des affaires économiques et sociales)

ISBN : 978-92-1-261234-8

e-ISBN : 978-92-1-057372-6

Numéro de vente : F.15.XVII.8

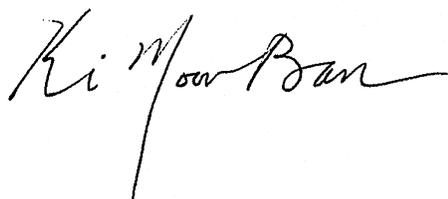
Message du Secrétaire général

Les femmes dans le monde, 2015 : des chiffres et des idées paraît au moment même où la communauté internationale célèbre le vingtième anniversaire de deux documents historiques, la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, et appelle de ses vœux l'adoption d'objectifs de développement durable qui guideront la lutte contre la pauvreté dans le monde à l'horizon 2030.

À cet égard, l'égalité des sexes, la promotion des femmes et leur autonomisation, qui jouent un rôle tout à fait crucial dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, demeurent des composantes indispensables du succès.

Le présent rapport confirme qu'au cours des vingt dernières années la vie des femmes s'est améliorée dans bien des domaines, mais aussi que cette amélioration est lente et inégale entre les régions, entre les pays et au sein des pays eux-mêmes.

Je recommande cette publication aux gouvernements, aux chercheurs, aux universitaires, aux organisations non gouvernementales et aux citoyens du monde entier. Je suis convaincu que tous feront le meilleur usage des informations fournies dans ces pages, à l'heure où nous œuvrons, ensemble, pour que chaque femme puisse jouir de ses droits fondamentaux et réaliser son plein potentiel.



BAN Ki-moon

Préface

Cette sixième édition du rapport *Les femmes dans le monde, 2015 : des chiffres et des idées* présente les dernières statistiques et analyses sur la situation des femmes et des hommes aux niveaux mondial et régional, et passe en revue les progrès accomplis en faveur de l'égalité des sexes au cours des vingt dernières années. Les huit chapitres de ce rapport correspondent aux grands domaines de politique générale définis dans le Programme d'action de Beijing, cadre qui fixe l'agenda international pour l'amélioration de la condition des femmes : population et familles, santé, éducation, travail, pouvoir et prise de décisions, violence à l'égard des femmes, environnement et pauvreté. Chacun de ces chapitres met en lumière l'expérience des femmes et des hommes à toutes les étapes de leur vie, de l'enfance à la vieillesse en passant par les années de formation, la vie professionnelle et les années de procréation.

Les statistiques et les analyses présentées dans *Les femmes dans le monde, 2015 : des chiffres et des idées* reposent sur l'analyse complète et minutieuse d'un grand nombre de données et tiennent compte des dernières avancées méthodologiques en matière de statistiques tenant compte de la problématique hommes-femmes (statistiques du genre). Le rapport montre que, à certains égards, la vie des femmes s'est améliorée; sur le plan de l'éducation, par exemple, l'écart entre les sexes s'est réduit, en particulier au niveau primaire, et dans de nombreux pays les femmes sont aujourd'hui plus nombreuses que les hommes dans l'enseignement supérieur. Dans d'autres domaines, toutefois, peu de progrès ont été accomplis. Aujourd'hui, à l'échelle mondiale, la moitié des femmes seulement font partie de la population active, contre les trois quarts des hommes, une situation qui n'a guère évolué depuis 20 ans. Dans les sphères publique et privée, les femmes sont encore loin de pouvoir faire entendre leur voix au même titre que les hommes. Et malheureusement, dans toutes les régions du monde, elles sont toujours en proie à diverses formes de violence. Les femmes doivent également faire face à de nouveaux défis, en raison notamment de l'évolution des modes de vie; ainsi, les femmes plus âgées vivent aujourd'hui plus fréquemment seules et dans la pauvreté que les hommes du même groupe d'âge.

J'espère sincèrement que cette publication nous permettra de mieux comprendre la situation des femmes et des hommes dans le monde, ainsi que les progrès qui ont été accomplis en faveur de l'autonomisation des femmes. Je suis également convaincu qu'il servira de modèle aux décideurs, tant au niveau national qu'international, et leur permettra de déceler les lacunes en matière de données disponibles sur la problématique hommes-femmes et d'y remédier. Il reste beaucoup à faire pour couvrir entièrement les domaines essentiels, améliorer l'actualité et la comparabilité des données dans le temps et dans l'espace, et renforcer les capacités nationales en matière de production et d'utilisation de statistiques du genre.



Wu Hongbo,
Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales

Remerciements

Les femmes dans le monde, 2015 : des chiffres et des idées a été élaboré par la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies. Cette publication est le résultat d'un effort collectif, auquel ont participé un grand nombre de contributeurs du monde entier.

Nous sommes tout particulièrement reconnaissants aux personnes suivantes, membres du personnel, consultants et stagiaires du Service des statistiques démographiques et sociales de la Division de statistique : Jan Beise, Ionica Berevoescu, Haoyi Chen, Charlotte French, Francesca Grum, Harumi Shibata Salazar, Thomas Spoorenberg et Seiffe Tadesse, pour leurs recherches, leurs analyses et l'ébauche des différents chapitres; et Richard Bilsborrow, Maria Isabel Cobos, Jason Davis, Andrew Smith, Phoebe Spencer et Wenjian Zhou, pour leurs recherches et leur contribution technique.

Le rapport a été élaboré sous la direction de Francesca Grum, chef de la Section des statistiques sociales et du logement. Keiko Osaki-Tomita, chef du Service des statistiques démographiques et sociales, en a assuré la supervision générale.

Tous nos remerciements vont aux experts suivants, qui ont revu le rapport et/ou fourni de précieux conseils techniques : Robert Bain, Programme commun Organisation mondiale de la Santé/Fonds des Nations Unies pour l'enfance de surveillance de l'eau et de l'assainissement (OMS/UNICEF); Elisa Benes, Organisation internationale du Travail (OIT); Ties Boerma, Organisation mondiale de la Santé (OMS); Sophie Pauline Bonjour, OMS; Chiara Brunelli, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO); Carlo Cafiero, FAO; Claudia Cappa, UNICEF; Barney Cohen, Division de la population de l'ONU; Sara Demofonti, Giuseppina Muratore, Linda Laura Sabbadini, Institut italien de statistique (ISTAT); Conseil éditorial du DAES; Sara Duerto Valero, ONU-Femmes; Joann Vanek, Women in Informal Employment: Globalizing and Organizing (WIEGO); Patrick Gerland, Division de la population de l'ONU; Erlinda Go, consultante en statistique; Riet Groenen, ONU-Femmes; Zeina Hilal, Union interparlementaire (UIP); Henriette Jansen, membre du Département de recherche de l'OMS contre les violences faites aux femmes; Kareen Jabre, UIP; Vladimira Kantorova, Division de la population de l'ONU; Alison Kennedy, Institut de la statistique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO); Angela Me, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD); Shantanu Mukherjee, Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD); François Nault et Maire Sinha, Statistique Canada; Lauren Pandolfelli, Initiative EDGE de la Division de statistique; Annette Martine Prüss-Ustün, OMS; Cheryl Sawyer, Division de la population de l'ONU; Papa Seck, ONU-Femmes; Valentina Stoevska, OIT.

Plusieurs organisations régionales et internationales ont fourni des données pour compléter celles qui avaient été directement collectées par la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies : Programme des enquêtes démographiques et de santé, ICF International; Agence des droits fondamentaux de l'UE; OIT; Fédération internationale du diabète; Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes, Division de la promotion de l'égalité des sexes; UNICEF; ISU; Programme commun OMS/UNICEF. Les bureaux de statistique des différents pays ont également apporté une contribution précieuse en mettant à disposition leurs statistiques les plus récentes pour certains indicateurs : Albanie, Allemagne, Arménie, Autriche, Canada, Chili, Costa Rica, Danemark, Équateur, Estonie, État de Palestine, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Islande, Italie, Japon, Lituanie, Malte, Mexique, Norvège, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, Roumanie, Royaume-Uni, Singapour, Slovaquie, Suède, Suisse, Tunisie, Turquie, Viet Nam.

Nos remerciements vont bien sûr à l'équipe de production, notamment aux rédacteurs, Lois Jensen et Peter Jackson, ainsi qu'aux spécialistes de la conception et de la mise en pages du Groupe de la conception graphique et de la Section de la préparation de copie et de la correction d'épreuves, pour leur soutien et les efforts inlassables qu'ils ont fournis pour achever cette publication dans les courts délais impartis.

Résumé analytique

Dans la Déclaration de Beijing, adoptée en 1995 par la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, les gouvernements participants ont exprimé leur détermination à « promouvoir et protéger la réalisation totale et universelle de toutes les libertés et de tous les droits fondamentaux de toutes les femmes tout au long de leur vie ». Conformément à ces principes, la sixième édition du rapport *Les femmes dans le monde, 2015 : des chiffres et des idées* présente les dernières statistiques et analyses de la situation des femmes et des hommes dans les domaines d'intérêt recensés par le Programme d'action, et se penche sur les progrès accomplis en matière d'égalité des sexes au cours des 20 dernières années.

Les femmes dans le monde, 2015 : des chiffres et des idées est divisé en huit chapitres correspondant aux grands domaines de préoccupation politique : population et familles, santé, éducation, travail, pouvoir et prise de décisions, violence à l'égard des femmes, environnement et pauvreté. Chacun de ces chapitres met en lumière l'expérience des femmes et des hommes à toutes les étapes de leur vie, de l'enfance à la vieillesse en passant par les années de formation, la vie professionnelle et les années de procréation.

Les statistiques et les analyses présentées dans les pages qui suivent reposent sur une analyse complète et minutieuse d'un grand nombre de données fournies par des bureaux de statistique nationaux et internationaux. Chaque chapitre contient également une évaluation des lacunes en matière de statistiques du genre, et passe en revue les progrès réalisés dans la disponibilité de ces statistiques, les dernières avancées méthodologiques et les domaines requérant une attention particulière de la part de la communauté internationale. Outre les données présentées dans les différents chapitres, on trouvera dans l'annexe statistique au présent rapport un grand nombre de statistiques et d'indicateurs mondiaux, régionaux et nationaux, disponibles sur un site Web spécialement conçu à cet effet et hébergé par la Division de statistique de l'ONU (<http://unstats.un.org/unsd/gender/worldswomen.html>). Les principales conclusions du rapport sont récapitulées ci-après.

Population et familles

Le monde compte actuellement 62 millions d'hommes de plus que de femmes. Conséquence indirecte d'un processus de sélection naturelle tenace, il naît davantage de petits garçons que de petites filles; néanmoins, ce léger déséquilibre à la naissance tend à disparaître progressivement au cours de l'enfance et durant les premières années de l'âge adulte, en raison d'un taux de mortalité plus élevé chez les hommes. Les femmes deviennent ainsi proportionnellement plus nombreuses dans les groupes plus âgés; elles représentent 54 % des 60 ans et plus et 62 % des 80 ans et plus. En moyenne, leur espérance de vie est supérieure de trois ans environ à celle des hommes chez les plus de 60 ans. Il existe également des différences notables dans le mode de vie des femmes et des hommes dans ces mêmes groupes d'âge; en effet, les femmes sont plus nombreuses à se retrouver veuves et à vivre seules. Ce phénomène doit bien entendu être pris en compte dans les programmes et les services destinés aux personnes âgées, en particulier lorsque l'on sait que la proportion de personnes âgées dans la population s'accroît partout dans le monde (vieillesse de la population).

S'agissant du mariage, les habitudes ont également évolué au cours des 20 dernières années. Tant les hommes que les femmes se marient plus tard, ce qui s'explique par l'augmentation du niveau d'instruction, une entrée plus tardive dans la vie active, une plus grande indépendance économique des femmes et le succès des unions informelles. Les femmes continuent de se marier un peu plus tôt que les hommes : 25 ans en moyenne, contre 29 pour les hommes. Le nombre de mariages d'enfants, une violation fondamentale des droits de l'homme qui limite les possibilités d'éducation et de développement des femmes et les expose aux risques de violence domestique et d'isolement social, est en léger

recul. Néanmoins, près de la moitié des femmes âgées de 20 à 24 ans en Asie du Sud et deux cinquièmes en Afrique subsaharienne sont mariées avant l'âge de 18 ans.

À l'échelle mondiale, l'indice synthétique de fécondité s'établit à 2,5 naissances par femme pour 2010-2015, contre 3 naissances pour la période 1990-1995. Le taux de fécondité a légèrement baissé dans les pays où il était élevé ou moyen, et légèrement augmenté dans les pays où il était faible. Le fait d'avoir des enfants est de moins en moins lié à l'institution formelle du mariage, comme en témoigne l'augmentation des naissances hors mariage. Cette tendance, ainsi que le nombre de plus en plus élevé de divorces, entraîne un accroissement du nombre de familles monoparentales (composées, dans plus de 75 % des cas, d'une femme et de ses enfants), tant dans les pays développés que dans les pays en développement.

Santé

Grâce aux progrès de la médecine et de la technologie accomplis depuis plusieurs décennies, l'espérance de vie continue de s'allonger et atteint aujourd'hui 72 ans pour les femmes et 68 ans pour les hommes. L'analyse des données de mortalité dans les différents groupes d'âge et les différentes régions montre que les causes de décès ne sont pas les mêmes pour les deux sexes. Dans toutes les régions, les facteurs biologiques, l'inégalité entre les sexes et les normes sexospécifiques influencent l'état de santé respectif des hommes et des femmes tout au long de leur vie.

En principe, les adolescents et les jeunes adultes devraient, de manière générale, être en bonne santé et présenter un faible taux de mortalité. Pourtant, dans les régions en développement, les complications liées à la grossesse et à l'accouchement, ainsi que les maladies sexuellement transmissibles, compromettent gravement la santé et la vie des adolescentes et des jeunes femmes. Cela est dû à des systèmes de santé défectueux, incapables de répondre aux besoins des femmes, mais également à des inégalités entre les sexes. Un manque d'accès à l'information et à l'éducation, des mariages précoces et l'absence de pouvoir de décision des jeunes filles mariées ou en couple les exposent aux maladies sexuellement transmissibles, aux grossesses non désirées et au risque d'avortement non médicalisé. Les attentes à l'égard des rôles traditionnels des femmes et des hommes ont également des effets négatifs sur ces derniers : les adolescents et les jeunes hommes adoptent souvent des habitudes et des comportements risqués, traditionnellement associés à l'image de la virilité. Ainsi, chez les adolescents et les jeunes adultes, les accidents de la route, la violence interpersonnelle et les blessures auto-infligées sont les premières causes de décès, tant dans les pays développés que dans les pays en développement. Les blessures sont également une importante cause de mortalité chez les jeunes femmes des pays développés, mais dans une proportion nettement plus faible que pour les jeunes hommes.

Pour les femmes en âge de procréer, les fonctions biologiques liées à la grossesse et à l'accouchement engendrent des besoins supplémentaires en matière de soins de santé. Globalement, la santé maternelle et procréative s'est considérablement améliorée au cours des 20 dernières années. Les femmes sont de plus en plus nombreuses à avoir recours à la contraception et leurs besoins en matière de planification familiale sont de plus en plus souvent satisfaits. À l'échelle mondiale, le nombre de décès maternels a chuté de 45 % entre 1990 et 2013. Pourtant, en Afrique subsaharienne, seules la moitié des femmes enceintes reçoivent les soins nécessaires durant l'accouchement. En 2014, dans les régions en développement, 83 % des femmes enceintes ont bénéficié d'au moins une visite prénatale, soit une augmentation de 19 points de pourcentage depuis 1990. Il n'en reste pas moins que seulement 52 % des femmes enceintes ont bénéficié des quatre visites prénatales minimales recommandées.

Dans les groupes plus âgés, les maladies non transmissibles, comme les maladies cardiovasculaires, le cancer, la bronchopneumopathie chronique obstructive et le diabète, sont les causes de mortalité les plus fréquentes. Toutefois, tout au long de leur vie, les hommes et les femmes ne sont pas exposés de la même manière aux facteurs de risque contribuant à l'apparition de ces maladies. À titre d'exemple, les hommes consomment davantage de tabac et d'alcool que les femmes : 36 % des hommes âgés de 15 ans et plus fument et 48 % boivent, contre 8 % et 29 %, respectivement, pour les femmes. Néanmoins, celles-ci sont de plus en plus nombreuses à adopter ces comportements nuisibles pour la santé, surtout dans les pays développés. En outre, si la prévalence de l'obésité s'est accrue pour les deux sexes, elle semble toucher les femmes légèrement plus que les hommes (14 % des femmes âgées de 20 ans et plus

sont obèses, contre 10 % des hommes). Les maladies mentales, et en particulier les démences, figurent parmi les principales causes d'incapacité des personnes âgées. On estime que, en 2013, 44 millions de personnes dans le monde étaient atteintes de démence, un chiffre qui devrait doubler tous les 20 ans. En raison de leur espérance de vie plus longue, les femmes sont davantage touchées que les hommes. Ce sont également elles, majoritairement, qui dispensent les soins aux personnes atteintes de démence, essentiellement en leur qualité de partenaire, fille ou belle-fille.

Éducation

Depuis 1995, le taux de scolarisation s'est considérablement amélioré. L'enseignement primaire est aujourd'hui pratiquement universel. L'écart entre les sexes s'est réduit et, dans certaines régions, les filles obtiennent de meilleurs résultats scolaires et progressent plus rapidement que les garçons. Toutefois, dans certains pays en développement, les disparités entre garçons et filles demeurent flagrantes. Aujourd'hui, dans le monde, 58 millions d'enfants ne sont toujours pas scolarisés; plus de la moitié d'entre eux sont des filles, et près des trois quarts vivent en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud.

Le taux de fréquentation de l'école secondaire s'est lui aussi amélioré, mais reste inférieur à celui du primaire. Même si les inégalités entre les sexes dans l'accès à l'école secondaire se sont réduites, elles restent plus répandues et plus fréquentes que pour le niveau primaire, à l'avantage des garçons dans certains pays et des filles dans d'autres. Lorsqu'on atteint l'enseignement supérieur, ces disparités sont encore plus marquées : à l'échelle mondiale, la présence des filles à ce niveau d'enseignement a augmenté et dépasse aujourd'hui celle des garçons dans presque tous les pays développés et dans la moitié des pays en développement. Toutefois, les filles sont clairement sous-représentées dans les domaines liés aux sciences, à l'ingénierie, à l'industrie manufacturière et à la construction. Elles sont également nettement moins nombreuses dans les programmes plus avancés, en particulier dans les domaines scientifiques, et sont donc moins présentes que les hommes dans le secteur de la recherche. En effet, 30 % seulement des chercheurs sont des femmes, ce qui représente un progrès par rapport aux décennies précédentes, mais on est encore loin de la parité.

Cette amélioration de l'accès à l'éducation a fait progresser les niveaux d'alphabétisation et d'instruction. L'illettrisme des jeunes a complètement disparu dans de nombreuses régions du monde et la grande majorité des jeunes, femmes et hommes, disposent aujourd'hui des compétences de base en lecture et en écriture. On estime toutefois que, à l'échelle mondiale, 781 millions de personnes âgées de 15 ans et plus sont toujours illettrées. Près des deux tiers de ces personnes sont des femmes, une proportion qui demeure inchangée depuis 20 ans. L'analphabétisme touche davantage les tranches d'âge les plus avancées, et davantage les femmes que les hommes. Parmi les personnes âgées de 65 ans et plus, 30 % des femmes et 19 % des hommes sont analphabètes. Une vaste majorité de personnes âgées sont illettrées en Afrique du Nord, en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud, où l'on constate également d'importantes différences entre les hommes et les femmes. À mesure que la population vieillit, il devient de plus en plus important de mettre en place des programmes d'alphabétisation et de formation tout au long de la vie, afin de permettre aux hommes et aux femmes de pouvoir s'assumer, de travailler aussi longtemps qu'ils le désirent et de rester socialement actifs.

Travail

En tant que groupe, les femmes travaillent autant que les hommes, si ce n'est plus. Si l'on tient compte du travail non rémunéré, comme les tâches ménagères et les soins aux enfants, le nombre total d'heures de travail des femmes est supérieur à celui des hommes : 30 minutes de plus par jour en moyenne dans les pays développés et 50 minutes dans les pays en développement. L'écart de temps dévolu aux tâches domestiques par les femmes et les hommes s'est réduit au fil des ans, essentiellement parce que les femmes consacrent moins de temps aux corvées domestiques et, dans une moindre mesure, parce que les hommes s'occupent davantage des enfants.

Seulement 50 % des femmes en âge de travailler font partie de la population active, contre 77 % des hommes. Sur ce plan, l'écart entre les taux d'activité des femmes et des hommes reste particulièrement

marqué en Afrique du Nord, en Asie occidentale et en Asie du Sud. Globalement, le taux d'activité n'a que légèrement baissé entre 1995 et 2015. On constate toutefois un déclin plus marqué dans la tranche d'âge 15-24 ans, qui s'explique probablement par l'augmentation des possibilités de formation aux niveaux secondaire et supérieur. Dans la tranche des 25-54 ans, le taux d'activité des femmes s'est accru dans la plupart des régions, tandis que celui des hommes a stagné ou légèrement diminué. Entre 55 et 64 ans, la proportion de femmes qui travaillent a augmenté dans la plupart des régions, conséquence du recul de l'âge de la retraite et des réformes des systèmes de retraite.

Les femmes sont plus susceptibles que les hommes d'être au chômage ou de collaborer à l'entreprise familiale, ce qui signifie généralement qu'elles n'ont pas accès à un revenu monétaire. En Océanie, en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud, entre 30 % et 55 % des femmes qui ont un emploi collaborent à l'entreprise familiale, ce qui représente 20 points de pourcentage de plus que les hommes dans les mêmes régions. Les femmes travaillent également plus souvent à temps partiel. S'il est vrai que les emplois de ce type peuvent permettre de mieux concilier vie professionnelle et responsabilités familiales, ils offrent généralement un salaire horaire plus faible, une moins bonne sécurité d'emploi et moins de possibilités de formation et de promotion que les emplois à plein temps. Les femmes sont également largement sous-représentées dans les postes à responsabilités comme les législateurs, les hauts fonctionnaires ou les dirigeants d'entreprise, mais sont par contre surreprésentées parmi les employés de maison, des postes souvent caractérisés par un faible niveau de salaire, de longues heures de travail et une absence de protection sociale. Quel que soit l'emploi ou le secteur d'activité, les femmes gagnent en moyenne moins que les hommes; dans la plupart des pays, les femmes occupant un emploi à plein temps gagnent entre 70 % et 90 % de ce que gagnent les hommes. Sur le long terme, cet écart tend à se réduire dans de nombreux pays développés, mais ces dernières années l'évolution est incertaine.

Depuis 1995, les pays ont été de plus en plus nombreux à adopter des lois prévoyant des indemnités de maternité et de paternité, qui permettent aux femmes et aux hommes de faire face à leurs nouvelles responsabilités de parents sans avoir à travailler. Plus de la moitié des pays offrent aujourd'hui au moins 14 semaines de congé de maternité et 48 % des pays prévoient également un congé de paternité. Il n'est pas rare, toutefois, que ces dispositions excluent les travailleurs de certains secteurs ou certaines catégories d'emploi, comme les employés de maison rémunérés, les travailleurs indépendants ou familiaux, les personnes exerçant des activités professionnelles occasionnelles ou à temps partiel, et les travailleurs agricoles.

Pouvoir et prise de décisions

Dans les postes de pouvoir et de prise de décisions, les inégalités entre les femmes et les hommes restent criantes. Dans la majorité des pays, les femmes n'occupent qu'une petite minorité des postes à responsabilité dans les institutions publiques et privées. Des progrès ont incontestablement été accomplis depuis 20 ans dans toutes les régions et dans la plupart des pays, mais ils restent lents.

Actuellement, à l'échelle mondiale, les femmes occupent un siège sur cinq seulement dans les chambres basses ou uniques des parlements nationaux. Cette sous-représentation flagrante s'explique par plusieurs facteurs. D'abord, ce sont rarement des femmes qui dirigent les grands partis politiques, lesquels jouent un rôle essentiel pour former les futurs dirigeants et les soutenir tout au long du processus électoral. Ensuite, les normes et les attentes sexospécifiques réduisent considérablement le nombre de femmes qui se portent candidates aux élections et multiplient les obstacles qui jalonnent leur parcours électoral. Certains pays ont instauré des quotas par sexe, qui ont quelque peu amélioré la situation. Malheureusement, une fois élues, il est rare que les femmes atteignent les plus hauts échelons de la hiérarchie parlementaire.

Les femmes sont largement exclues du pouvoir exécutif. Les femmes chefs d'État ou de gouvernement restent l'exception, même si leur nombre a légèrement augmenté (de 12 à 19) ces 20 dernières années. De la même façon, 18 % seulement des ministres nommés sont des femmes, et les portefeuilles qui leur sont confiés ont généralement trait à des questions sociales. Elles sont également sous-représentées aux niveaux supérieurs des administrations et représentent rarement leur gouvernement sur la scène internationale.

La représentation des femmes parmi les dirigeants d'entreprise, les législateurs et les fonctionnaires de rang supérieur reste faible : la moitié des pays seulement comptent plus de 30 % de femmes dans des postes de direction et aucun n'atteint la parité. Il en va de même des conseils d'administration des entreprises privées, ce qui signifie que le plafond de verre reste une réalité pour la grande majorité des femmes.

Violence à l'égard des femmes

Partout dans le monde, et quels que soient leurs revenus, leur âge ou leur niveau d'instruction, les femmes sont exposées à la violence physique, sexuelle, psychologique et économique, avec parfois des conséquences physiques, mentales et psychologiques à long terme. Environ un tiers des femmes dans le monde ont, à un moment ou à un autre de leur vie, subi des violences physiques et/ou sexuelles de la part de leur partenaire intime ou des violences sexuelles infligées par une autre personne. La violence entre partenaires intimes est la forme de violence la plus répandue; elle atteint son paroxysme durant les années procréatives de la femme, tant dans les pays développés que dans les pays en développement. Elle tend à diminuer ensuite, mais les femmes âgées y restent exposées. Dans les cas les plus extrêmes, la violence peut entraîner la mort; près des deux tiers des victimes de partenaires intimes ou d'homicides familiaux sont des femmes.

Dans une majorité de pays, moins de la moitié des femmes ayant subi des violences ont demandé de l'aide. Parmi celles qui l'ont fait, la plupart se sont tournées vers leur famille ou leurs amis plutôt que vers la police ou les services sociaux. Dans presque tous les pays pour lesquels on dispose de données, le pourcentage de femmes qui ont fait appel aux services de police, parmi toutes celles qui ont demandé de l'aide, est inférieur à 15 %. Il se peut que cette réticence à chercher secours soit liée au fait que, souvent, les femmes acceptent cette violence; dans de nombreux pays, tant les femmes que les hommes pensent que, dans certaines circonstances, battre sa femme est justifié. Néanmoins, les comportements commencent à changer. Dans pratiquement tous les pays pour lesquels on dispose d'informations sur plus d'une année, le niveau d'acceptation de la violence a diminué au fil du temps, chez les hommes comme chez les femmes.

En Afrique et au Moyen-Orient, où se concentre l'essentiel de cette forme de violence, plus de 125 millions de filles et de femmes en vie aujourd'hui ont subi des mutilations génitales. Cette pratique tend néanmoins à se faire moins fréquente chez les jeunes femmes et semble donc en perte de vitesse. Elle reste toutefois monnaie courante dans un certain nombre de ces pays, avec un taux de prévalence de plus de 80 %.

Environnement

L'accès à l'eau salubre et aux services énergétiques modernes s'est amélioré partout, mais il reste médiocre dans certaines régions en développement, notamment en Océanie, en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud. Le manque d'accès à ces deux types de services a des conséquences dramatiques pour la santé et la survie et accroît la charge de travail tant des hommes que des femmes. Près de la moitié de la population des régions en développement ne dispose pas d'eau potable à domicile ou aux alentours et la corvée d'eau incombe le plus souvent aux femmes. Dans les endroits où les femmes et les hommes ne bénéficient pas d'un accès égal aux services de santé, comme dans certaines parties d'Asie, le manque d'eau potable, d'assainissement et d'hygiène peut entraîner un taux de mortalité plus élevé chez les femmes. Dans les pays en développement, les femmes sont plus exposées que les hommes aux fumées nocives causées par le bois de chauffe et d'autres combustibles solides, car elles passent plus de temps dans la maison à cuisiner et à s'occuper des enfants et d'autres membres de la famille.

L'impact des phénomènes climatiques extrêmes et des catastrophes naturelles est également différent pour les deux sexes. Les données disponibles, bien que peu nombreuses, laissent penser que l'âge et le sexe influencent notablement la mortalité résultant de catastrophes naturelles, dans une mesure qui varie selon le pays et le type de catastrophe. Ainsi, les récents tsunamis et vagues de chaleur ont fait davantage de victimes parmi les femmes. Les rôles et les normes sexospécifiques peuvent également

avoir une influence au lendemain des catastrophes; dans certaines situations, l'accès des femmes au travail et leur participation aux prises de décisions relatives aux opérations de relèvement et aux stratégies de réduction des risques restent plus limités que ceux des hommes.

La protection de l'environnement et, partant, le développement durable exigent que tous, hommes et femmes, s'engagent activement au quotidien et soient représentés de manière égale à tous les niveaux de prise de décisions. De plus en plus de gens s'investissent dans des activités de protection de l'environnement, notamment en recyclant ou en utilisant moins leur voiture pour diminuer la pollution; les femmes sont, à cet égard, plus actives que les hommes, un phénomène lié, dans une certaine mesure, à la répartition des tâches domestiques. Malgré tout, aux niveaux local et national, les femmes ne participent que peu à l'élaboration des politiques et à la prise de décisions concernant la gestion de l'environnement.

Pauvreté

En matière de pauvreté, les disparités entre les sexes trouvent leurs racines dans les inégalités d'accès aux ressources économiques. Dans de nombreux pays, les femmes sont toujours économiquement dépendantes de leur mari. En raison de la répartition inégale du travail rémunéré et du travail non rémunéré, les femmes sont moins nombreuses que les hommes à disposer de leurs propres revenus professionnels. Dans les pays en développement, le droit écrit et le droit coutumier continuent de restreindre l'accès des femmes à la terre et à d'autres biens, et elles n'exercent qu'un contrôle limité sur les ressources du ménage. Dans près d'un tiers des pays en développement, les lois ne garantissent pas les mêmes droits en matière d'héritage aux hommes et aux femmes, et la moitié des pays ont recours à des pratiques discriminatoires à l'encontre des femmes. Par ailleurs, dans les régions en développement, une femme mariée sur trois n'a aucun contrôle sur les dépenses ou les achats du ménage, et environ une femme mariée sur dix n'est pas consultée sur la manière dont ses propres revenus sont dépensés.

Ces disparités se font plus visibles encore avec la diversification des structures familiales et, en particulier, l'augmentation du nombre de ménages d'une personne et de familles monoparentales. Lorsqu'elles ont des enfants à charge et pas de partenaire pour contribuer aux revenus du ménage, ou lorsque leurs revenus sont pratiquement inexistantes ou insuffisants pour subvenir aux besoins de toute la famille, les femmes en âge de travailler ont plus de risques d'être pauvres que les hommes dans la même situation, et ce tant dans les pays développés que dans les pays en développement. Dans les groupes plus âgés, les femmes des pays en développement sont plus exposées à la pauvreté que les hommes, en particulier dans les ménages d'une personne. La différence des taux de pauvreté des hommes et des femmes, y compris pour les parents seuls avec des enfants à charge et dans les groupes plus âgés, se réduit dans certains pays mais persiste dans d'autres. Cela montre à quel point il importe de mettre en place des systèmes de protection sociale qui prennent en compte la diversification émergente des structures familiales.

Améliorer les statistiques du genre

La disponibilité des données pour l'analyse des disparités entre les sexes s'est améliorée

Pour comprendre les différences entre les femmes et les hommes dans une société donnée, il est indispensable de disposer, en temps voulu, de statistiques du genre pertinentes et fiables, concernant les domaines statistiques traditionnels comme l'éducation, la santé et l'emploi, ainsi que de nouveaux domaines comme les changements climatiques. Ces informations sont essentielles pour les décideurs et les responsables politiques, et pour progresser vers l'égalité des sexes.

Les femmes dans le monde, 2015 : des chiffres et des idées a tiré parti de la disponibilité croissante de statistiques du genre. Plus de pays réalisent aujourd'hui des enquêtes sur les ménages, en plus des recensements de population, et la majorité d'entre eux peut à présent fournir des données ventilées par sexe pour les indicateurs de base relatifs à la population, aux familles, à la santé, à l'éducation et au travail. On dispose également de nombreuses études sur des domaines essentiels tels que la violence à l'égard des femmes : au cours de la période 2005-2014, 89 pays ont recueilli des données sur ce sujet par l'intermédiaire d'enquêtes sur les ménages, contre seulement 44 au cours de la décennie précédente. Par ailleurs, les statistiques basées sur les registres administratifs sont plus largement disponibles. À titre d'exemple, les statistiques sur la représentation des femmes dans les chambres basses ou les chambres uniques des parlements sont disponibles pour 190 pays en 2015, contre 167 en 1997.

... malheureusement, il subsiste d'importantes lacunes quant à la disponibilité et à la comparabilité de ces données

Malgré les améliorations apportées au fil du temps, les statistiques du genre sont encore loin d'être satisfaisantes et présentent de nombreuses lacunes sur le plan de la disponibilité, de la qualité, de la comparabilité et de l'actualité, même pour les indicateurs de base. Selon les dernières données publiées au niveau international, seuls 46 pays ont été en mesure de fournir des statistiques du genre fiables sur les décès, sur la base des registres de l'état civil, au moins une fois pendant la période 2011-2014. Moins de la moitié des pays en développement disposent d'informations ventilées par sexe sur les taux d'activité, le chômage, la situation dans la profession et l'emploi par profession pour au moins deux points de la période 2005-2014.

La situation est plus difficile encore lorsqu'il s'agit de mesurer la parité entre les sexes dans des domaines tels que l'environnement et la pauvreté. Les liens entre l'environnement et la problématique hommes-femmes ont été évalués sur la base d'études qualitatives ou d'études quantitatives à petite échelle, et ne peuvent donc être extrapolés à une société entière ou à plusieurs pays. Au niveau des ménages, les données sur la pauvreté, que l'on mesure généralement sur la base soit du revenu, soit de la consommation, ne rendent pas compte de la répartition des ressources au sein du ménage. Elles ne permettent donc pas d'évaluer la pauvreté au niveau individuel, ce qui est indispensable à la production de statistiques du genre pertinentes.

La comparabilité de ces statistiques aux niveaux national et international est également problématique, essentiellement en raison de différences quant aux sources, aux définitions, aux concepts et aux méthodes utilisées pour recueillir les données. Les données sur les revenus, par exemple, sont très difficiles à comparer en raison des sources utilisées. Parfois, les enquêtes sur les établissements excluent les travailleurs des petites entreprises et du secteur informel. Les enquêtes sur la population active, même si elles prennent en compte toutes les catégories de travailleurs, doivent se baser sur les revenus déclarés par les intéressés eux-mêmes, et peuvent contenir des erreurs. La comparabilité des données

est également mise à mal par les concepts et les méthodes utilisés pour les produire, et notamment la manière dont les questions sont formulées. À titre d'exemple, la manière dont les femmes sont interrogées sur la violence peut influencer leur volonté et leur capacité à faire part de leur expérience, ce qui nuit à la qualité des données et à leur comparabilité au plan international.

Même lorsque les données sont collectées, il est fréquent qu'elles ne soient pas mises en tableaux et diffusées aux fins d'une véritable analyse des disparités entre les sexes

Une autre lacune tient au fait que, souvent, les informations recueillies ne sont pas suffisamment exploitées aux fins de l'analyse des disparités entre les sexes. Souvent, les données sont mises en tableaux et diffusées selon des catégories qui ne sont pas pertinentes ou trop vastes pour refléter véritablement ces disparités. Il est par exemple difficile d'évaluer la discrimination sur le marché du travail en raison d'un manque de données propres aux différentes catégories professionnelles. L'information recueillie dans le cadre des enquêtes sur les budgets-temps offre un autre exemple de sous-utilisation des données existantes; bien que les données soient le plus souvent collectées par catégorie détaillée d'activité, elles sont généralement publiées en se limitant aux grandes catégories uniquement. Il est rare que l'on dispose de données sur le temps consacré à la corvée d'eau et de bois de chauffe, par exemple, et il est donc difficile d'évaluer l'incidence de ces activités spécifiques sur la charge de travail respective des femmes et des hommes.

De nouvelles méthodes et normes statistiques ont été mises au point

Les organisations internationales ont élaboré de nouvelles directives méthodologiques, avec pour objectif d'améliorer la disponibilité, la qualité et la comparabilité internationale des statistiques du genre. Parmi les publications les plus récentes, on peut citer *Intégration d'une démarche tenant compte de la problématique hommes-femmes dans les statistiques* (2015); *Directives pour la production de statistiques sur la violence à l'égard des femmes* (2016); *Methodological Guidelines for the Gender Analysis of National Population and Housing Census Data* (2014); et *Developing Gender Statistics: A Practical Tool* (2010). Dans le cadre d'une autre initiative, lancée par le projet EDGE [Evidence and Data for Gender Equality (Faits et données concernant l'égalité des sexes)], des méthodologies sont mises au point pour mesurer la propriété d'actifs et l'entrepreneuriat dans une perspective hommes-femmes. Le projet est mis en œuvre par la Division de statistique de l'ONU, en collaboration avec ONU-Femmes. L'Organisation internationale du Travail, elle aussi, est en train d'élaborer des directives statistiques pour la collecte de données sur le travail. Ces directives reposent sur la définition adoptée en 2013 par la Conférence internationale des statisticiens du travail, qui englobe toutes les formes de travail, y compris la production de biens et de services pour un usage final propre, particulièrement utile pour l'analyse des disparités entre les sexes.

Autre progrès vers l'harmonisation des méthodes et des indicateurs, en 2013, la Commission de statistique de l'ONU a décidé d'utiliser l'Ensemble minimal d'indicateurs de l'égalité des sexes, composé de 52 indicateurs quantitatifs et de 11 indicateurs qualitatifs, comme base pour la production et la compilation, à l'échelle internationale, de statistiques du genre.

... mais des orientations supplémentaires sont indispensables

Les méthodes statistiques et les statistiques du genre restent à améliorer dans de nombreux domaines, notamment : les postes à responsabilités dans les administrations locales et le secteur privé; la pauvreté mesurée au niveau individuel; la qualité de l'enseignement et de la formation tout au long de la vie; les écarts salariaux; les mesures de protection sociale, notamment les pensions de retraite et les indemnités de chômage; la couverture sanitaire universelle; et l'impact des catastrophes naturelles. Produire des statistiques du genre pertinentes et précises, en temps opportun, reste une gageure pour de nombreux pays. Il est dès lors urgent de définir des normes statistiques et de renforcer les capacités nationales, particulièrement pour intégrer une dimension sexospécifique dans les statistiques officielles.

Note technique

Cette sixième édition du rapport *Les femmes dans le monde, 2015 : des chiffres et des idées* présente les statistiques et les indicateurs mis à jour sur la situation des femmes et des hommes dans le monde. Il s'agit d'une compilation exhaustive et fiable des données existantes et d'une source d'informations sexospécifiques dans huit domaines : population et familles, santé, éducation, travail, pouvoir et prise de décisions, violence à l'égard des femmes, environnement, et pauvreté. Les données utilisées pour l'élaboration de tous les tableaux et graphiques présentés dans les différents chapitres, ainsi que les statistiques au niveau national, sont publiées en ligne dans l'annexe statistique disponible à l'adresse <http://unstats.un.org/unsd/gender/worldswomen.html>.

Source des statistiques

Les statistiques et les indicateurs sur les femmes et les hommes présentés dans le rapport se fondent essentiellement sur les données fournies par l'ONU et d'autres organisations internationales qui compilent des données issues de sources nationales et/ou effectuent des estimations de données de manière comparable entre les pays. Pour compléter les données disponibles, les auteurs du rapport ont utilisé des sources régionales et nationales officielles et, dans quelques cas, des données de recherche. L'utilisation de ces données supplémentaires s'est révélée essentielle dans les domaines statistiques pour lesquels les concepts et les méthodes de mesure et de collecte de données tenant compte des sexospécificités sont encore en cours de développement, comme par exemple celui du pouvoir et de la prise de décisions dans le monde des entreprises et dans les médias.

Les données présentées dans ce rapport peuvent légèrement différer de celles disponibles au niveau des pays. Bien qu'elles soient en grande partie issues des statistiques officielles fournies par les gouvernements, les données compilées par les organisations internationales sont parfois ajustées pour une meilleure comparabilité au plan international. Pour certains indicateurs, les valeurs manquantes peuvent également être remplacées par des estimations. Il est par ailleurs possible que les pays disposent aujourd'hui de données plus récentes que celles qui étaient disponibles au moment de cette analyse.

Tout a été mis en œuvre pour citer et documenter l'intégralité des sources dont proviennent les données présentées dans cette publication. Les statistiques présentées dans les différentes éditions du rapport *Les femmes dans le monde* peuvent ne pas être comparables, en raison des révisions des données, des modifications apportées à la méthodologie et des différences dans les pays ou zones visés ainsi que les groupements régionaux utilisés. De ce fait, il faudrait éviter les analyses de tendances fondées sur les différentes éditions du rapport. Le lecteur est vivement encouragé à consulter les sources originales car elles contiennent généralement des données comparables et régulièrement mises à jour.

Pays, zones et groupements géographiques

Les femmes dans le monde, 2015 couvre 197 pays ou zones dont la population atteignait au moins 100 000 personnes au 1^{er} juillet 2015, sauf pour les chapitres sur le pouvoir et la prise de décisions, la violence à l'égard des femmes et l'éducation, pour lesquels des pays ou des zones de moins de 100 000 habitants ont été inclus pour certains indicateurs. Le terme « pays » désigne les entités politiques qui sont des États indépendants. Le terme « zones » désigne des entités géographiques qui n'ont pas de statut politique indépendant et qui, de fait, représentent souvent une partie d'un ou de plusieurs États indépendants. Aux chapitres 1 à 8, ainsi que dans l'annexe statistique, les tableaux et les figures portent uniquement sur les pays ou les zones pour lesquels les données sont disponibles.

À des fins statistiques, les pays ou zones sont groupés en régions développées et régions en développement¹. Les régions en développement sont à leur tour classées en régions géographiques ou en sous-régions, selon les regroupements officiels utilisés dans les objectifs du Millénaire pour le développement². Dans certains cas, lorsque cela est indiqué, les régions peuvent varier d'un chapitre à l'autre, en fonction du groupement utilisé par les organisations internationales fournissant les données et du groupement statistique des pays suivant certaines caractéristiques. On trouvera la liste complète des pays ou des zones visés et des groupements utilisés dans le tableau figurant à la fin du rapport.

Les données et les moyennes mondiales et régionales établies par les organisations internationales et régionales sont des moyennes pondérées des données nationales. Les moyennes régionales calculées par la Division de statistique de l'ONU à partir de données au niveau des pays sont également pondérées, sauf mention contraire dans les tableaux et figures. Des moyennes non pondérées sont généralement utilisées lorsque la disponibilité des données pour un indicateur particulier est limitée. Dans ce cas, le nombre de pays ou de zones utilisés pour calculer les moyennes régionales est mentionné.

Symboles et conventions

- Deux points (..) indiquent que les données ne sont pas disponibles ou ne sont pas mentionnées séparément.
- Un tiret court (–) signifie « sans objet ».
- Un trait d'union (-) entre deux années (par exemple, 2005-2010) indique une moyenne sur la période, sauf indication contraire. Lorsque la période limitée par les deux années est suivie des mots « dernière année disponible » entre parenthèses [par exemple, 2005-2007 (dernière année disponible)], cela indique que les données portent sur la dernière année disponible dans un intervalle donné.
- Un tiret long (—) indique une grandeur nulle ou inférieure à la moitié de l'unité utilisée.
- Une virgule (,) indique les décimales. Les milliers sont séparés par un espace dans les nombres présentés dans le texte et dans les tableaux (y compris les tableaux de l'annexe statistique).
- Le signe moins (-) avant un nombre indique une insuffisance ou une diminution, sauf indication contraire.
- Une barre oblique (/) entre deux années consécutives (par exemple 2005/06) indique que la collecte de données s'est produite sur une période continue couvrant un certain nombre de mois de la période de deux années.
- Les nombres et les pourcentages dans les tableaux ayant été arrondis, les sommes peuvent ne pas correspondre aux totaux.

¹ Compte tenu du fait qu'il n'existe pas de convention définie au sein du système des Nations Unies pour la désignation des pays ou des zones « développés » et « en développement », cette distinction est uniquement établie à des fins d'analyse statistique.

² Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies, 2015. Indicateurs des objectifs du Millénaire pour le développement : groupements régionaux et mondiaux, disponible à mdgs.un.org/unsd/mdg/Host.aspx?Content=Data/Regional-Groupings.htm (consulté le 10 avril 2015).

Table des matières

Message du Secrétaire général.....	iii
Préface.....	v
Remerciements.....	vii
Résumé analytique.....	ix
Améliorer les statistiques du genre.....	xv
Note technique.....	xvii
1. Population et familles.....	1
Introduction.....	1
A. Population.....	3
1. Composition démographique par âge et par sexe.....	3
Rapport de masculinité.....	5
2. Migrations, réfugiés et personnes déplacées.....	10
Migrations internationales.....	11
Migrations internes.....	13
Réfugiés et personnes déplacées.....	14
B. Familles.....	15
1. Mariage et autres unions.....	15
Âge au mariage.....	15
Mariage d'enfants.....	16
Unions libres et unions civiles.....	16
Polygynie.....	17
2. Dissolution des unions.....	19
Divorce.....	19
Veuvage.....	20
3. Fécondité.....	22
Taux de natalité chez les adolescentes.....	23
Naissances hors mariage.....	24
Infécondité.....	24
4. Modes de vie.....	24
2. Santé.....	29
Introduction.....	29
A. Santé des femmes et des hommes.....	31
1. Espérance de vie à la naissance.....	31
2. Mortalité et causes de décès.....	33
3. Facteurs de risque pour la santé.....	37
Tabagisme.....	37
Consommation d'alcool.....	38
Surpoids et obésité.....	40

Diabète.....	41
B. La santé tout au long de la vie	42
1. Santé et survie des enfants.....	42
Mortalité chez les enfants de moins de 5 ans	43
Sous-alimentation.....	45
Vaccination	46
2. Adolescents et jeunes adultes	47
Grossesses précoces et décès dus à des pathologies maternelles	47
Infections sexuellement transmissibles, y compris le VIH.....	47
Blessures	49
Santé mentale.....	49
Toxicomanie et inactivité physique.....	50
3. Les années procréatives de la femme	51
Recours aux méthodes contraceptives.....	52
Interruptions volontaires de grossesse	53
Soins prénatals et obstétricaux	55
Mortalité maternelle.....	56
VIH/sida.....	56
4. Personnes âgées.....	58
Maladies cardiovasculaires	58
Bronchopneumopathie chronique obstructive	59
Cancer.....	59
Démence.....	62
La santé d'une population vieillissante	63
3. Éducation	65
Introduction	65
A. Scolarisation	68
1. Enseignement préscolaire.....	68
2. Enseignement primaire.....	69
Scolarisation dans l'enseignement primaire.....	69
Enfants non scolarisés.....	71
Progression de la scolarité au niveau primaire.....	72
3. Enseignement secondaire	75
La scolarisation dans l'enseignement secondaire.....	76
Adolescents non scolarisés	77
Diplôme de l'enseignement secondaire inférieur.....	78
Participation à l'enseignement et à la formation techniques et professionnels	79
4. Enseignement supérieur	79
Participation à l'enseignement supérieur	80
Diplômés de l'enseignement supérieur par domaine d'étude.....	83
B. Les femmes dans la recherche-développement	84
1. Participation à la recherche	84
2. Domaines de recherche.....	85
C. Les femmes dans l'enseignement.....	86
D. Résultats scolaires et formation tout au long de la vie	88
1. Alphabétisme.....	88
2. Niveau d'instruction	90

3. Éducation des adultes.....	92
4. Travail.....	95
Introduction.....	95
A. Les femmes et les hommes dans la population active.....	97
1. Taux d'activité.....	97
Taux d'activité dans les différents groupes d'âge.....	98
2. Chômage.....	102
Chômage global.....	102
Chômage des jeunes.....	102
B. Conditions de travail des hommes et des femmes.....	104
1. Secteur économique de l'emploi.....	104
Proportion de femmes dans les sous-catégories du secteur des services.....	105
2. Ségrégation professionnelle.....	107
3. Situation dans la profession.....	111
4. Emploi informel.....	112
5. Emploi à temps partiel.....	114
6. Écarts de rémunération.....	116
Écarts de rémunération : niveaux et tendances.....	116
Éducation, ancienneté et écarts de rémunération.....	119
Ségrégation et écarts de rémunération.....	119
Les écarts de rémunération inexplicables.....	121
C. Concilier vie professionnelle et vie familiale.....	121
1. Partage des tâches non rémunérées.....	121
2. Concilier responsabilités familiales et emploi.....	125
3. Congé de maternité et de paternité et avantages connexes.....	126
Congé de maternité.....	127
Congé de paternité.....	129
5. Pouvoir et prise de décisions.....	131
Introduction.....	131
A. Politique et gouvernance.....	133
1. Parlements.....	133
Facteurs influençant la représentation des femmes au sein des parlements nationaux.....	134
Les femmes à la présidence des parlements nationaux.....	139
2. Pouvoir exécutif.....	140
Chefs d'État et de gouvernement.....	140
Ministres.....	141
Fonction publique.....	141
3. L'appareil judiciaire.....	143
Tribunaux nationaux.....	143
Cours et tribunaux internationaux.....	145
4. Administrations locales.....	146
B. Les médias.....	148
C. Le secteur privé.....	149
1. Cadres.....	149
2. Conseils d'administration.....	150

3. Directeurs généraux	152
6. Violence à l'égard des femmes.....	153
Introduction	153
A. Prévalence des principales formes de violence à l'égard des femmes.....	157
1. Violence à l'égard des femmes en général.....	158
Violence physique	158
Violence sexuelle.....	159
Violence à l'égard des groupes vulnérables	161
2. Violence entre partenaires intimes	166
Violence physique et/ou sexuelle.....	166
Violence psychologique et économique.....	168
Perceptions de la violence conjugale.....	170
B. Formes de violence dans des contextes spécifiques.....	173
1. Mutilation génitale féminine.....	173
2. Violence dans les situations de conflit.....	174
3. Traite.....	175
C. Responsabilité de l'État : recherche d'aide et mesures de lutte contre la violence à l'égard des femmes	176
1. Recherche d'aide.....	176
2. Mesures de lutte contre la violence à l'égard des femmes.....	177
7. Environnement.....	179
Introduction	179
A. Impact des conditions environnementales sur la vie des femmes et des hommes	181
1. Accès à l'eau potable améliorée et à l'assainissement	181
Conséquences sur la santé	182
Conséquences sur la charge de travail.....	183
2. Accès aux services énergétiques modernes.....	185
Électricité	186
Combustibles solides utilisés pour la cuisine	186
Conséquences sur la santé	187
Conséquences sur la charge de travail.....	188
3. Phénomènes climatiques extrêmes et catastrophes.....	188
Mortalité.....	189
Moyens de subsistance et participation aux efforts de reconstruction.....	191
Participation aux prises de décisions après les catastrophes.....	192
B. Participation des femmes et des hommes à la gestion de l'environnement.....	193
1. Participation individuelle à la protection de l'environnement	193
2. Prise de décisions concernant les ressources naturelles au niveau local	194
3. Prise de décisions à un niveau élevé concernant l'environnement.....	195
8. Pauvreté.....	197
Introduction	197
A. Pauvreté en fonction des revenus et de la consommation au niveau des ménages.....	199
1. Pauvreté dans les différents groupes d'âge	200
Pauvreté des femmes et des hommes en âge de travailler	201
Pauvreté monétaire.....	203

Pauvreté des femmes et des hommes âgés	205
2. Évolution de la pauvreté sexospécifique dans le temps	208
B. Autonomie économique des femmes	212
1. Accès au revenu	212
2. Recours aux services financiers officiels	214
3. Droits de propriété, possession et contrôle des biens	217
Liste des pays, zones et groupements géographiques	221
Références	223

Chapitre 1

Population et familles

Principales constatations

- Il y a dans le monde environ 62 millions d'hommes de plus que de femmes. Dans les groupes d'âge plus jeunes, les hommes sont plus nombreux que les femmes; dans les groupes plus âgés, la tendance s'inverse.
- La moitié environ des migrants internationaux sont des femmes, mais les hommes migrants sont plus nombreux dans les pays en développement, essentiellement en Afrique du Nord, en Océanie et en Asie du Sud et occidentale.
- Tant les femmes que les hommes se marient plus tard.
- Le mariage d'enfants est en recul; néanmoins, près de la moitié des femmes âgées de 20 à 24 ans en Asie du Sud et deux cinquièmes en Afrique subsaharienne sont mariées avant l'âge de 18 ans.
- Le nombre moyen d'enfants par femme a baissé dans les pays où le taux de fécondité était élevé ou moyen, mais a légèrement augmenté dans les pays où il était faible.
- Le taux de natalité chez les adolescentes a diminué presque partout, mais reste élevé dans de nombreux pays d'Afrique et d'Amérique latine et des Caraïbes.
- Les mères célibataires avec enfants représentent environ les trois quarts des familles monoparentales.
- La proportion de femmes âgées de 45 à 49 ans divorcées ou séparées est de 25 % supérieure au moins à celle des hommes du même groupe d'âge.
- Le veuvage est environ trois fois plus élevé parmi les femmes de 60 à 64 ans que parmi les hommes du même groupe d'âge.
- La majorité des personnes âgées vivant dans des ménages d'une personne sont des femmes.

Introduction

Partout dans le monde, la dynamique des populations influence la vie des femmes et des hommes. Du fait de la chute des taux de fécondité et de l'augmentation de la longévité, la population mondiale compte de moins en moins d'enfants et de plus en plus de personnes âgées. Les femmes vivent plus longtemps que les hommes, et sont donc plus nombreuses dans les groupes plus âgés. De subtiles différences dans la répartition de la population par sexe sont également apparues, dès la naissance et à tous les stades de l'existence. Le rapport de masculinité, c'est-à-dire le nombre de garçons et d'hommes par rapport au nombre de filles et de femmes, s'est accru dans presque tous les groupes d'âge, et les garçons et les hommes sont aujourd'hui proportionnellement plus nombreux dans la population mondiale.

L'évolution des tendances en matière de mariage et de fécondité laisse penser que, globalement, les femmes gagnent en indépendance et en responsabilisation et exercent un meilleur contrôle sur leur propre fécondité et leur propre vie. L'âge au mariage a augmenté et le taux de fécondité a baissé dans les pays où il était élevé ou moyen. Pourtant, dans de nombreux pays, le mariage d'enfants et les grossesses d'adolescentes sont toujours une réalité et une grande partie de la demande de planification familiale reste insatisfaite.

Parallèlement, les structures familiales se diversifient. Les habitudes en matière de mariage, d'union et de divorce évoluent; les ménages composés d'une seule personne et les familles monoparentales se font plus fréquents. En ce qui concerne les ménages d'une personne, cette aug-

Encadré 1.1

Les lacunes des statistiques du genre relatives à la population et aux familles

Généralement, les statistiques démographiques sont collectées par l'intermédiaire de recensements de la population et des logements, de systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et/ou d'enquêtes par sondage représentatives sur le plan national. Les recensements de la population et des logements sont la première source d'information sur la taille et la composition de la population par âge et par sexe, ainsi que sur d'autres questions démographiques, notamment la migration, la fécondité et la mortalité. La plupart des pays procèdent au moins à un recensement de la population tous les 10 ans^a. Pour le cycle de recensements de 2010 (qui couvre la décennie 2005-2014), 21 pays ou zones, représentant 7 % de la population mondiale, n'ont pas mené de recensement de la population. C'est mieux que pour la décennie précédente (1995-2004), où ils étaient au nombre de 26.

La disponibilité des données issues des enquêtes auprès des ménages s'est considérablement améliorée au cours des 20 dernières années. À titre d'exemple, le nombre de pays qui sont en mesure de réaliser des enquêtes démographiques et de santé (EDS) ou des enquêtes en grappes à indicateurs multiples est passé de 99 (avec 189 enquêtes) pour 1995-2004 à 113 (avec 241 enquêtes) pour 2005-2014. Ces enquêtes jouent un rôle déterminant dans la production de statistiques sur la fécondité et la mortalité dans les pays où les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil sont défectueux^b.

La qualité des données sur l'âge et le sexe peut être influencée par la manière dont ces données sont communiquées; les erreurs dans la déclaration de l'âge sont par exemple fréquentes. Dans certains contextes culturels, la sous-déclaration ou la déclaration erronée de la population féminine peut également fausser le rapport de masculinité pour certains groupes d'âge^c.

Des incohérences entre les différentes sources de données peuvent également se faire jour du fait de variations dans les méthodes de collecte de données, notamment pour ce qui est des bases d'échantillonnage et des questionnaires. Dans un certain nombre de pays, par exemple, les importantes fluctuations de la situation matrimoniale des femmes au fil du temps ne peuvent s'expliquer que par des différences dans les sources de données utilisées. Des récentes recherches montrent que, par rapport aux recensements de la population et des logements, certaines enquêtes par sondage auprès des ménages présentent systématiquement des « distorsions familiales ». Les femmes mariées avec enfants sont plus susceptibles d'être prises en compte dans les enquêtes par sondage, tandis que les femmes seules sont pratiquement toujours sous-représentées^d. Les indicateurs démographiques de base, comme l'âge moyen au mariage ou le nombre d'enfants par femme, varient lorsque différentes sources de données sont utilisées.

Les données relatives à certains thèmes démographiques, comme les unions libres ou les naissances hors mariage, sont moins souvent collectées. Seul un nombre limité de pays collectent et publient des données sur les naissances hors mariage. Selon le *World Fertility Report 2012*^e, 91 pays seulement ont notifié des données sur la fécondité hors mariage pour la période 2000-2011, et 64 seulement disposent de ce type de données pour les trois périodes, 1965-1989, 1990-1999 et 2000-2011.

La migration est l'un des thèmes pour lesquels l'analyse se heurte au manque de données détaillées. Il est rare que des données sur les raisons pour lesquelles les gens migrent soient collectées et, lorsque c'est le cas, elles se limitent généralement à une raison principale. Ainsi, les femmes peuvent être considérablement sous-représentées dans les statistiques sur la migration des travailleurs, car même si nombre d'entre elles travaillent avant et après la migration, elles choisissent souvent la catégorie « mariage ou famille » comme motif de leur départ.

La disponibilité des données démographiques sur les réfugiés, les personnes déplacées dans leur propre pays et les demandeurs d'asile varie selon les catégories de personnes déplacées. On dispose de données plus nombreuses sur les réfugiés, en particulier dans les pays où le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) participe directement à la collecte des données, par l'intermédiaire de son système d'information sur l'immatriculation des réfugiés. En 2013, des données ventilées par sexe étaient disponibles pour 71 % de la population mondiale des réfugiés^f.

^a Voir <http://unstats.un.org/unsd/demographic/sources/census/censusdates.htm> (consulté en décembre 2014).

^b Voir le chapitre consacré à la santé pour la disponibilité et la qualité des statistiques de l'état civil provenant des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil.

^c Goodkind, 2011; Spoorenberg, 2013; Yi *et al.*, 1993.

^d Hull et Hartanto, 2009; Kantarova, 2014; Spoorenberg, 2014.

^e Nations Unies, 2013i.

^f HCR, 2014.

mentation est liée au vieillissement de la population et à la modification des normes régissant les relations intergénérationnelles et le soutien familial. Parfois, la modification des modes de

vie ne résulte pas d'un choix personnel, mais d'un phénomène plus large. Par exemple, dans les pays durement touchés par l'épidémie de VIH et les conflits, les femmes et les enfants ont plus

de risques de devenir veuves et orphelins. Étant donné que les femmes et les hommes ne sont pas égaux face à l'éducation, à l'emploi et à l'accès au revenu (voir les autres chapitres de ce rapport), la modification des modes de vie peut avoir une incidence différente sur le bien-être respectif des femmes et des hommes.

Les changements démographiques influencent de nombreux aspects de l'existence (santé, éducation, travail et richesse). En fait, la simple répartition de la population entre les différents pays et régions détermine dans une large mesure la répartition du capital humain, de la pauvreté et de la charge de morbidité dans le monde. C'est la raison pour laquelle toute évaluation des progrès réalisés dans la condition des femmes vis-à-vis des hommes doit, avant toute chose, s'appuyer sur les changements démographiques. Ce chapitre présente les tendances et les niveaux actuels de composition démographique, par âge et par sexe, et sur le plan des migrations, pour la première partie; et les tendances en matière de mariage et d'union, leur dissolution, la fécondité et les modes de vie dans la seconde partie. La question de la mortalité sera abordée au chapitre suivant, consacré à la santé.

A. Population

1. Composition démographique par âge et par sexe

En 2015, la population mondiale est estimée à 7,3 milliards de personnes, soit 1,6 milliard de plus qu'il y a 20 ans. Aujourd'hui, 83 % de la population mondiale (6 milliards de personnes) vit dans les régions en développement, et cette proportion ne cesse de croître. Cela a des conséquences pour la répartition mondiale du capital humain et de la pauvreté, ainsi que de la charge de morbidité. Les régions développées abritent les 17 % restants, soit 1,3 milliard de personnes. Selon les estimations, la part de la population mondiale vivant dans les régions en développement se répartit comme suit : 45 % se concentrent en Asie de l'Est et du Sud; 14 % en Afrique subsaharienne; et près de 9 % chacune pour l'Asie du Sud-Est et l'Amérique latine et les Caraïbes. Les autres régions en développement (le Caucase et l'Asie centrale, l'Afrique du Nord, l'Océanie et l'Asie occidentale) représentent, ensemble, moins de 7 % de la population mondiale¹.

¹ Nations Unies, 2013a.

La proportion d'enfants est en recul dans la plupart des pays du monde

L'un des changements démographiques les plus marquants de ces dernières décennies est la transition vers une population plus âgée. Le vieillissement de la population, à savoir l'augmentation du nombre de personnes dans les groupes plus âgés et la diminution du nombre d'enfants, est le résultat du recul de la fécondité et de l'allongement de la durée de vie. À l'échelle mondiale, la proportion d'enfants âgés de 0 à 14 ans est passée de 32 % en 1995 à 26 % en 2015. C'est dans les régions développées que cette baisse est la plus marquée, mais elle concerne la plupart des pays de la planète. Actuellement, la proportion d'enfants dans les régions développées est faible : 17 %, contre 28 % dans les régions en développement. En Asie de l'Est, région dominée par la dynamique des populations de la Chine et sa politique de l'enfant unique, restée en place pendant de longues années, la proportion d'enfants n'est que de 18 %. À l'autre extrémité du spectre, l'Afrique subsaharienne compte 43 % d'enfants dans sa population, le taux le plus élevé au monde².

La population de nombreux pays vieillit rapidement

La part de personnes âgées (60 ans et plus) dans la population mondiale ne cesse de s'accroître : de 10 % en 1995, elle est passée à 12 % en 2015, et devrait atteindre 21 % d'ici à 2050. La population âgée elle-même vieillit : selon les estimations, la part des 80 ans et plus devrait passer de 14 % en 2015 à 19 % en 2050³.

Le vieillissement de la population concerne toutes les régions et tous les pays, bien que chacun d'eux se trouve à un stade différent de la transition. Dans les régions développées, où la transition a démarré plus tôt, la proportion de personnes âgées s'établit actuellement à 24 %. Dans les régions en développement, en revanche, elle n'est que de 10 %. Toutefois, le phénomène se produit également dans ces régions, et plus rapidement que dans les régions développées. Ainsi, la transition démographique observée dans les pays développés devrait se dérouler sur une période plus courte dans les pays en développement⁴. Cela signifie que ces pays disposent

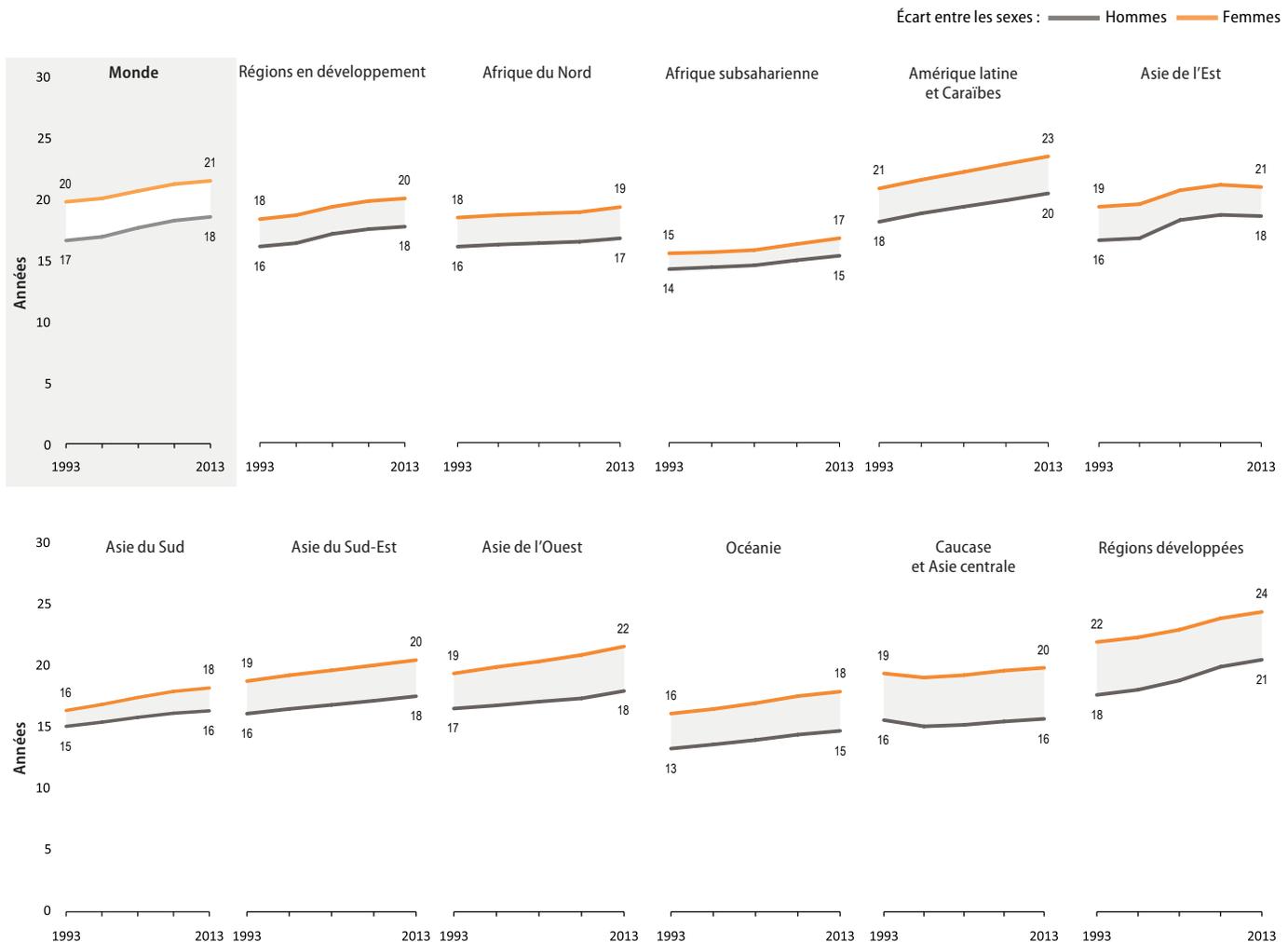
² Ibid.

³ Ibid.

⁴ Nations Unies, 2013l.

Figure 1.1

Espérance de vie à l'âge de 60 ans, par sexe, 1990-1995 à 2010-2015



Source : Nations Unies, *World Population Prospects: The 2012 Revision* (Nations Unies, 2013a).

Note : Données présentées par région des objectifs du Millénaire pour le développement.

de beaucoup moins de temps pour mettre en place les infrastructures nécessaires pour répondre aux besoins d'une population âgée en expansion rapide. Pour un vieillissement actif et sain, il est crucial qu'ils adoptent une approche fondée sur la vie entière; on peut en effet encourager les personnes âgées à continuer à participer et à contribuer à la vie sociale en les incitant à adopter des comportements sains dès leur plus jeune âge, en prévenant et en détectant les maladies chroniques suffisamment tôt, en favorisant la formation tout au long de la vie et en reculant progressivement l'âge de la retraite.

Les programmes et les services destinés aux personnes âgées doivent tenir compte du fait que les

femmes vivent généralement plus longtemps que les hommes (fig. 1.1). Une fois qu'elles atteignent l'âge de 60 ans, leur espérance de vie est encore de 24 ans dans les pays développés et de 20 ans dans les pays en développement. Pour les hommes, ces chiffres sont, respectivement, de 21 et 18 ans.

La modification de la structure par âge crée les conditions propices à la croissance économique dans de nombreux pays en développement

Dans les pays en développement, la diminution de la proportion d'enfants, alors même que la proportion de personnes âgées est encore relativement faible, offre une conjoncture propice à

la croissance économique et au développement social⁵. En effet, dans la configuration actuelle, la part de la population dépendante (enfants et personnes âgées) diminue, tandis que la part de la population en âge de travailler (adultes) augmente. Le rapport de dépendance économique (le nombre d'enfants et de personnes âgées par rapport au nombre d'adultes en âge de travailler) a ainsi atteint son niveau minimal en 2015, mais ne devrait y rester que pendant une quinzaine d'années⁶. La plupart des pays développés comptent déjà une importante population âgée, mais beaucoup de pays en développement peuvent tirer parti de cet atout démographique en mettant en place les politiques économiques et sociales appropriées et en investissant davantage dans le capital humain (éducation et santé), en particulier les enfants, les adolescents et les jeunes. Durant cette courte période favorable, la participation économique des femmes peut faire une grande différence. L'égalité des sexes et l'accès des femmes à l'ensemble des possibilités économiques peuvent contribuer à l'accroissement de la productivité et à l'amélioration des résultats obtenus en matière de développement pour leurs enfants.

Rapport de masculinité

Les femmes sont moins nombreuses que les hommes dans le monde et dans certaines régions en développement.

En 2015, d'après les estimations démographiques, le monde compte 3,6 milliards de femmes et 3,7 milliards d'hommes. En d'autres termes, les femmes représentent un peu moins de la moitié de la population mondiale (49,6 %); le rapport de masculinité s'établit donc à 102 hommes pour 100 femmes⁷. En 1995, les hommes étaient 44 millions de plus que les femmes; en 2015, ce chiffre est passé à 62 millions. Cette augmentation résulte de l'accroissement démographique et du fait que le taux de survie des hommes s'est davantage amélioré que celui des femmes. Dans la même période, le rapport de masculinité n'a augmenté que très faiblement (moins de 0,5 %)⁸.

Le rapport de masculinité varie fortement de par le monde, certaines régions présentant un déficit d'hommes et d'autres un déficit de femmes (fig. 1.2). Ainsi, les femmes sont plus nombreuses dans les régions développées et dans trois des neuf régions en développement : Caucase et Asie centrale, Amérique latine et Caraïbes et Asie du Sud-Est. En chiffres absolus, c'est dans les régions développées et dans la région Amérique latine et Caraïbes que l'excédent de femmes est le plus marqué, avec 36 millions et 10 millions de femmes supplémentaires, respectivement. Au cours des 20 dernières années, le déficit relatif d'hommes s'est réduit dans les régions développées et dans la région Caucase et Asie centrale, et s'est renforcé en Amérique latine et dans les Caraïbes (fig. 1.2). Actuellement, les pays et les zones dans lesquels le déficit relatif d'hommes est le plus marqué sont Curaçao (82 hommes pour 100 femmes), la Lettonie (84 hommes pour 100 femmes), la Lituanie, la Martinique et l'Ukraine (85 hommes pour 100 femmes), ainsi que la Fédération de Russie (86 hommes pour 100 femmes)⁹.

Les hommes sont quant à eux plus nombreux en Asie de l'Est, en Asie du Sud, en Océanie et en Asie occidentale (fig. 1.2). L'excédent relatif d'hommes le plus important est enregistré en Asie occidentale, qui compte 111 hommes pour 100 femmes, selon les estimations. Les hommes sont également excédentaires en Asie de l'Est et du Sud, avec un rapport de masculinité de 107 et 106, respectivement. En chiffres absolus, l'excédent d'hommes est le plus marqué dans les trois régions suivantes : 50,5 millions en Asie de l'Est (essentiellement en raison de la Chine), 49,5 millions en Asie du Sud (essentiellement en raison de l'Inde), et 12,1 millions en Asie occidentale (essentiellement en raison de l'Arabie saoudite et des Émirats arabes unis). Au cours des 20 dernières années, l'excédent relatif d'hommes s'est réduit en Asie du Sud et en Océanie et s'est renforcé en Asie de l'Est et occidentale. L'augmentation est particulièrement notable en Asie occidentale, où l'excédent relatif d'hommes a doublé (fig. 1.2). Les pays présentant les rapports de masculinité les plus élevés au monde se trouvent dans cette région : le Qatar (324 hommes pour 100 femmes), les Émirats arabes unis (228 hommes pour 100 femmes), Oman (188 hommes pour 100 femmes), le Koweït (148 hommes pour 100 femmes) et l'Arabie saoudite (139 hommes pour 100

⁵ Pool, Wong et Vilquin (éd.), 2006; Vallin, 2005.

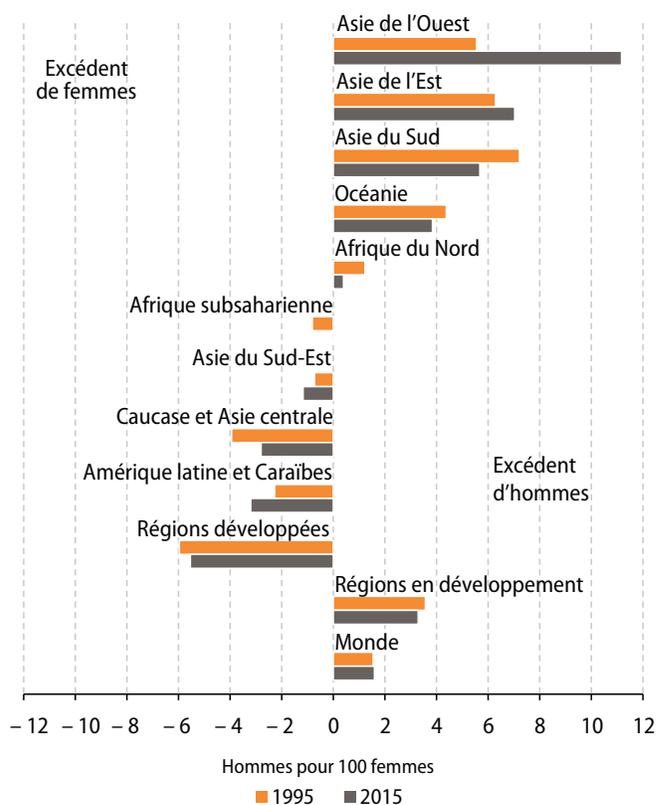
⁶ Nations Unies, 2013l.

⁷ Un nombre de plus en plus important de pays ont reconnu un troisième sexe et l'ont inclus dans les catégories officielles. Ils sont toutefois peu nombreux à avoir accordé des droits juridiques aux personnes qui ne souhaitent pas être identifiées en tant qu'homme ou femme.

⁸ Nations Unies, 2013a.

⁹ Ibid.

Figure 1.2
Excédent ou déficit d'hommes pour 100 femmes, par région, 1995 et 2015



Source : Nations Unies, *World Population Prospects: The 2012 Revision* (Nations Unies, 2013a).

Note : Données présentées par région des objectifs du Millénaire pour le développement.

femmes). En chiffres absolus, les pays dans lesquels l'excédent d'hommes est le plus marqué sont la Chine (52 millions) en Asie de l'Est, et l'Inde (43 millions) en Asie du Sud. Le rapport de masculinité et l'excédent d'hommes dans ces deux pays extrêmement peuplés expliquent en grande partie l'excédent d'hommes observé au niveau mondial. En Afrique subsaharienne et en Afrique du Nord, les femmes et les hommes sont pratiquement en nombre égal¹⁰.

a. Rapport de masculinité à la naissance

Le rapport de masculinité d'une population est déterminé d'une part par le rapport de masculinité à la naissance (c'est-à-dire le nombre de naissances de garçons pour 100 naissances de filles) et, d'autre part, après la naissance, par les différences de mortalité des femmes et des hommes et les mouvements migratoires dans les différents groupes d'âge.

¹⁰ Nations Unies, 2013a.

Actuellement, il naît davantage de garçons que de filles, conséquence indirecte d'un processus de sélection naturelle tenace et l'une des rares constantes en démographie. En moyenne, le rapport de masculinité biologique à la naissance s'établit à 105 garçons pour 100 filles, la norme variant entre 103 et 107 garçons pour 100 filles en fonction des régions. Toutefois, dans certaines populations, le rapport de masculinité à la naissance dépasse ces valeurs standard, et ce principalement en raison de l'avortement sélectif en fonction du sexe du fœtus, qui reflète une préférence culturelle bien ancrée pour les garçons¹¹.

Pour la période 2010-2015, le rapport mondial de masculinité à la naissance est de 107 garçons pour 100 filles. Il existe toutefois des variations évidentes d'une région à l'autre¹². Les régions développées présentent un rapport de masculinité de 106, contre 108 pour les régions en développement. Les déséquilibres les plus importants sont enregistrés en Asie de l'Est, avec 115 naissances de garçons pour 100 naissances de filles; viennent ensuite l'Asie du Sud (109 pour 100), l'Océanie¹³ (108 pour 100), le Caucase et l'Asie centrale (107 pour 100, avec d'importants déséquilibres observés en Arménie, en Azerbaïdjan et en Géorgie), l'Asie du Sud-Est (106 pour 100) et enfin l'Amérique latine et les Caraïbes (105 pour 100 pour l'une et l'autre). Avec 104 garçons pour 100 filles, l'Afrique subsaharienne est la région du monde où le rapport de masculinité à la naissance est le plus faible.

Les déséquilibres du rapport de masculinité à la naissance tendent à s'accroître dans un certain nombre de pays

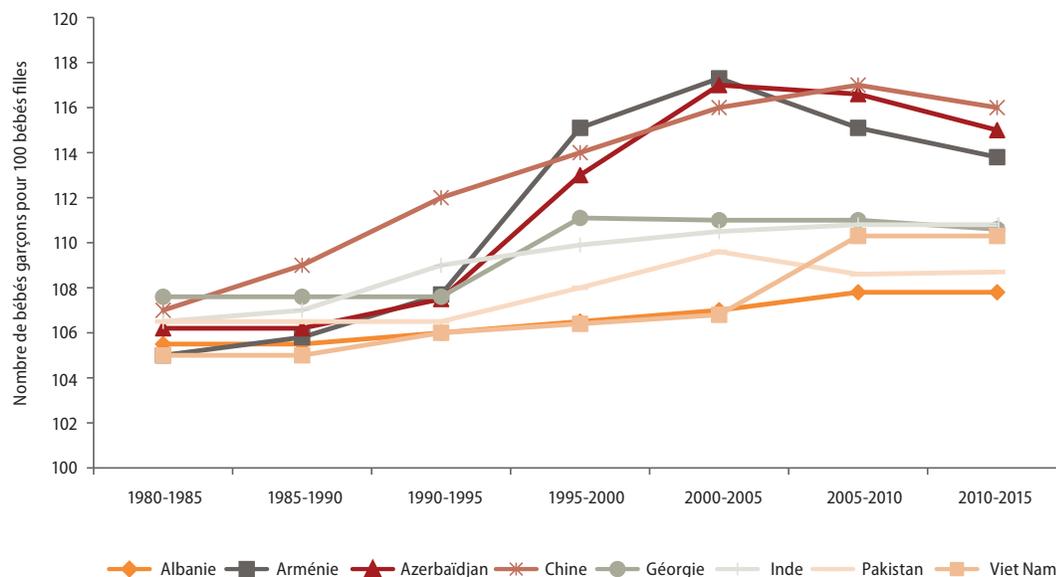
Au cours des dernières décennies, plusieurs pays et zones ont présenté des déséquilibres de plus en plus marqués du rapport de masculinité à la naissance (fig. 1.3), ce qui laisse penser qu'un plus grand nombre de parents choisissent le sexe de leur enfant afin d'avoir au moins un garçon. Actuellement, c'est en Chine que l'on enregistre le rapport de masculinité à la naissance le plus élevé : 116 garçons pour 100 filles. Si ces rapports élevés étaient, dans un premier temps, surtout le fait de l'Asie, ils ont également été observés en Europe méridionale ces dernières années, ainsi que parmi la diaspora d'Asie du Sud vivant dans

¹¹ Attané et Guilmoto (éd.), 2007; Bongaarts, 2013; Frost *et al.*, 2013; Guilmoto, 2009; Jha *et al.*, 2011.

¹² Nations Unies, 2013a.

¹³ L'Australie et la Nouvelle-Zélande ne sont pas incluses dans cette région, mais dans les régions développées.

Figure 1.3
Déséquilibre du rapport de masculinité à la naissance dans une sélection de pays



Source : Nations Unies, *World Population Prospects: The 2012 Revision* (Nations Unies, 2013a).

les pays développés¹⁴. Le rapport de masculinité à la naissance varie en fonction de l'ordre d'arrivée de l'enfant dans la famille et du sexe du ou des enfant(s) précédent(s). En général, il tend à s'accroître à chaque nouvelle naissance et est plus déséquilibré dans les familles qui n'ont pas déjà au moins un fils¹⁵.

Dans certains pays, la préférence pour les garçons s'estompe. L'expérience de la République de Corée, par exemple, montre que le rapport de masculinité à la naissance pourrait revenir à sa valeur biologique normale. Après avoir atteint son point culminant en 1990-1995, il s'est progressivement rapproché des valeurs attendues, et ce jusqu'en 2010. Cette inversion de tendance s'explique essentiellement par deux facteurs : d'une part, la modification des normes sociales induite par la hausse du niveau d'éducation et, d'autre part, la promulgation de lois interdisant les avortements basés sur le sexe du fœtus¹⁶. En Inde, en revanche, où l'avortement sélectif est techniquement illégal depuis 1996, la loi n'a eu

que peu d'effets, jusqu'à présent, sur le rapport de masculinité à la naissance¹⁷.

b. Rapport de masculinité dans les différents groupes d'âge

Dans les groupes d'âge jeune, les garçons et les hommes sont plus nombreux que les filles et les femmes; dans les groupes d'âge plus âgés, le rapport s'inverse.

Après la naissance, la biologie favorise les femmes. Ainsi, le léger déséquilibre observé à la naissance tend à disparaître progressivement au cours de l'enfance et durant les premières années de l'âge adulte, en raison d'un taux de mortalité généralement plus élevé chez les hommes (voir le chapitre 2 consacré à la santé); le rapport entre les deux sexes s'équilibre à l'âge adulte. À l'échelle mondiale, les hommes sont plus nombreux que les femmes jusqu'à l'âge de 50 ans environ (fig. 1.4). Passé ce cap, la proportion de femmes s'accroît rapidement. Le rapport de masculinité mondial est de 95 hommes pour 100 femmes chez les 60-64 ans, et chute ensuite à 70 hommes pour 100 femmes chez les 80-84 ans et à 45 hommes pour 100 femmes chez les 90-94 ans.

¹⁴ Almond, Edlund et Milligan, 2013; Dubuc et Coleman, 2007; FNUAP, 2012.

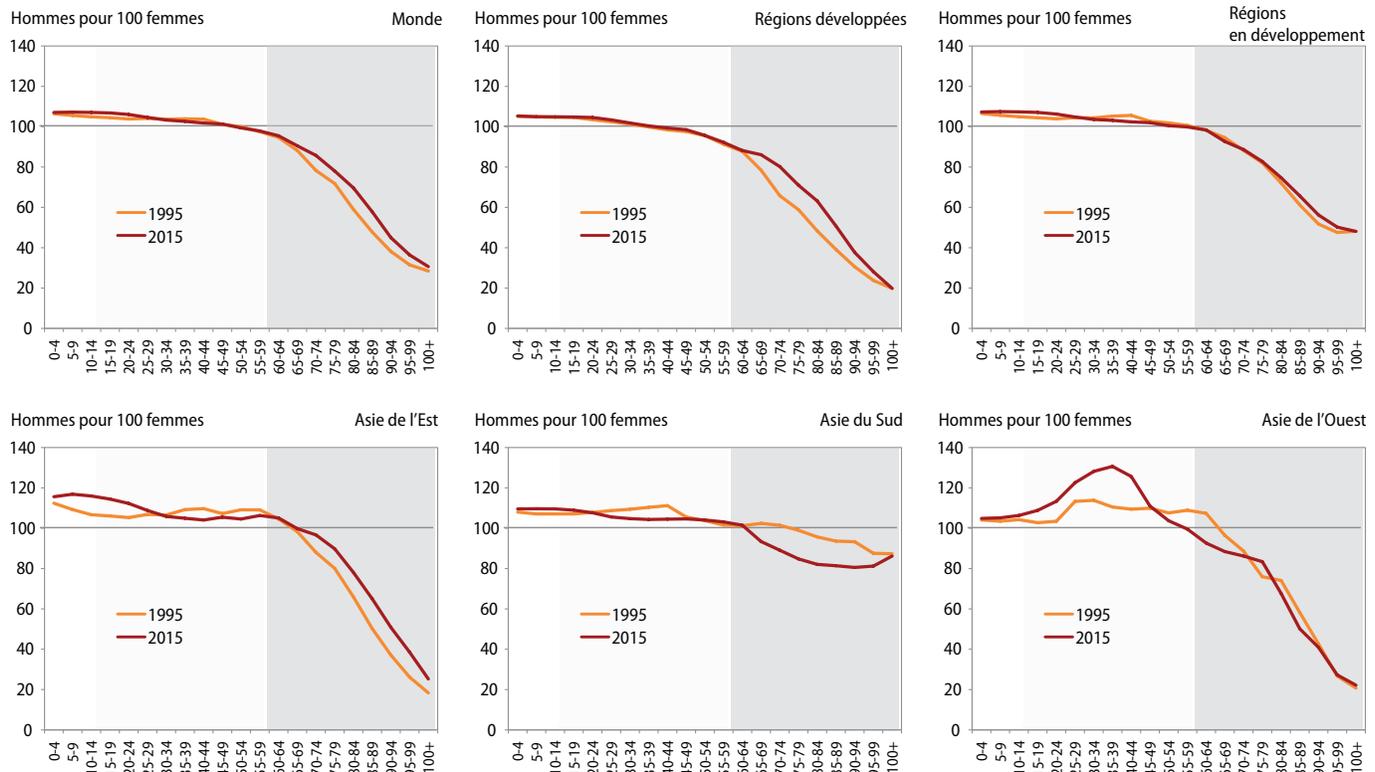
¹⁵ Arnold, Kishor et Roy, 2002, p. 780; Guilmoto et Duthé, 2013; Meslé, Vallin et Badurashvili, 2007; FNUAP, 2010, p. 17; World Vision et FNUAP, 2012, p. 82.

¹⁶ Chung et Das Gupta, 2007.

¹⁷ Jha *et al.*, 2011.

Figure 1.4

Rapport de masculinité par tranche d'âge, monde et sélection de régions, 1995 et 2015



Source : Nations Unies, *World Population Prospects: The 2012 Revision* (Nations Unies, 2013a).

Note : Le trait horizontal (-) indique un nombre égal d'hommes et de femmes. Les zones grisées marquent la distinction entre les enfants, les adultes et les personnes âgées. Données présentées par région des objectifs du Millénaire pour le développement.

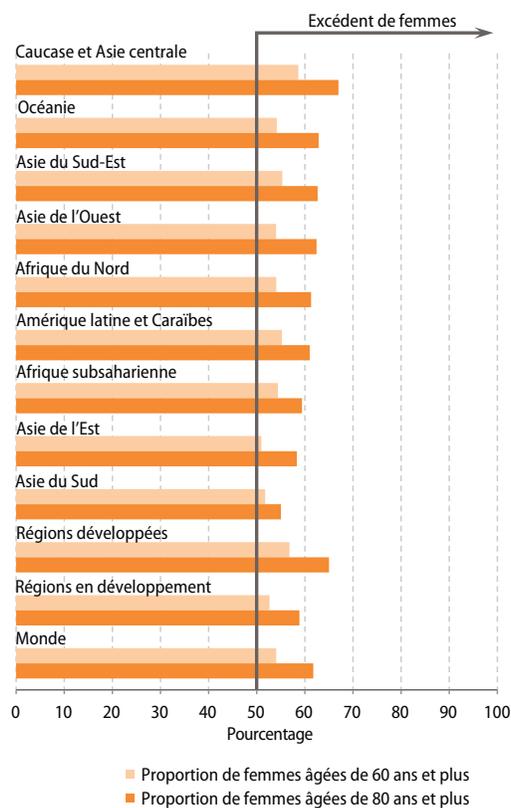
Certaines populations s'écartent de cette tendance générale en raison de différences spécifiques entre les femmes et les hommes sur les plans de la mortalité et de la migration. La parité hommes-femmes est atteinte aux alentours de l'âge de 40 ans dans les régions développées, et de 55 ans dans les régions en développement (fig. 1.4). Cette différence entre les deux régions s'explique essentiellement par deux caractéristiques des pays en développement : le rapport de masculinité à la naissance supérieur à la normale et un rapport de mortalité inférieur à la normale chez les garçons, en particulier les moins de 5 ans. L'Asie de l'Est et l'Asie du Sud sont des exemples extrêmes de cette tendance. Contrairement à ce que l'on observe dans d'autres régions, le rapport de masculinité y est élevé non seulement chez les enfants et les jeunes, mais également chez les adultes. Dans ces deux régions, la parité hommes-femmes n'est atteinte qu'aux alentours de 65 ans.

Cette faible proportion de femmes dans tous les groupes d'âge peut constituer une mesure

des inégalités dont les femmes sont victimes à tous les stades de leur existence. L'expression « femmes manquantes », inventée par Amartya Sen¹⁸ et largement utilisée dans la littérature depuis, fait référence aux rapports de masculinité élevés observés dans certains pays d'Asie, comme la Chine et l'Inde, par rapport à ceux des pays développés et de nombreux pays des régions en développement. En d'autres termes, le nombre de « femmes manquantes » est le nombre de femmes supplémentaires que compteraient ces pays s'ils avaient le même rapport de masculinité que des régions du monde dans lesquelles les femmes et les hommes bénéficient du même traitement et des mêmes soins. La mortalité plus élevée des femmes par rapport à d'autres pays présentant des taux de mortalité et des conditions épidémiologiques similaires est un indicateur de négligence à l'égard des femmes et d'inégalité entre les sexes. Le rapport de masculinité à la naissance, comme nous l'avons vu ci-dessus, et

¹⁸ Sen, 1992.

Figure 1.5
Proportion de femmes parmi les personnes âgées de 60 ans et plus et parmi les personnes âgées de 80 ans et plus, par région, 2015



Source : Nations Unies, *World Population Prospects: The 2012 Revision* (Nations Unies, 2013a).

Note : Le trait vertical (-) indique un nombre égal d'hommes et de femmes. Données présentées par région des objectifs du Millénaire pour le développement.

la mortalité relativement élevée des filles durant l'enfance (voir le chapitre 2 consacré à la santé) expliquent en grande partie le déficit de femmes dans certains pays. Selon des recherches récentes, le phénomène des « femmes manquantes » peut également s'expliquer par les décès prématurés de femmes dans les groupes plus âgés¹⁹.

Parmi les autres régions en développement, c'est l'Asie occidentale qui présente le profil démographique le plus caractéristique, avec beaucoup plus d'hommes que de femmes dans la population en âge de travailler et particulièrement dans la tranche 35-39 ans (fig. 1.4). L'Asie occidentale a aussi le pourcentage le plus élevé de migrants internationaux dans sa population, et c'est la seule région où les migrations inter-

nationales ont une incidence sensible sur le rapport de masculinité à l'âge adulte. En effet, une importante migration de main-d'œuvre, essentiellement composée d'hommes, a porté le rapport de masculinité de la population adulte à un niveau inhabituellement élevé; dans cette région, les migrants internationaux constituent près d'un tiers de la population masculine âgée de 25 à 44 ans. En ce qui concerne les femmes, la part des migrantes internationales dans la population féminine totale d'Asie occidentale est de une pour sept (fig. 1.7).

Par rapport à 20 ans plus tôt, le rapport de masculinité s'est légèrement modifié dans tous les groupes d'âge, à l'échelle mondiale et à l'échelle des régions (fig. 1.4). La faible augmentation du nombre relatif de garçons enregistrée entre 1995 et 2015 témoigne de l'influence de l'Asie de l'Est et du Sud sur la dynamique mondiale des populations. Elle s'explique essentiellement par une hausse du rapport de masculinité à la naissance au cours des 20 dernières années dans quelques pays (fig. 1.3) de ces deux régions, ainsi que par une légère amélioration du taux de survie des garçons par rapport à celui des filles, dans ces régions et dans d'autres.

Chez les personnes plus âgées, le rapport de masculinité a également augmenté (fig. 1.4) en raison d'une hausse de l'espérance de vie un peu plus marquée chez les hommes. Depuis 1995, le nombre d'hommes dépassant l'âge de 60 ans a progressé plus rapidement que le nombre de femmes, ce qui a entraîné une diminution proportionnelle du nombre de femmes dans les groupes plus âgés. Cette évolution concerne principalement les régions développées, mais également certaines régions en développement, notamment le Caucase et l'Asie centrale, l'Asie de l'Est et l'Afrique du Nord (voir annexe statistique)²⁰. En revanche, la tendance inverse a été observée en Asie du Sud, où le rapport de masculinité inhabituellement élevé enregistré en 1995 dans les groupes plus âgés a considérablement diminué. Il reste néanmoins le plus élevé de toutes les régions en 2015.

Malgré une amélioration du taux de survie des hommes, les femmes constituent toujours la majeure partie des personnes âgées dans toutes les régions; en 2015, elles représentent 54 % des 60 ans et plus et 62 % des 80 ans et plus (fig. 1.5). Les femmes âgées sont plus nombreuses partout,

¹⁹ Voir, par exemple, Anderson et Ray, 2010; Banque mondiale, 2011; Milazzo, 2014.

²⁰ Disponible à l'adresse <http://unstats.un.org/unsd/gender/worldswomen.html>.

mais la tendance est moins marquée dans les régions en développement. Les régions dans lesquelles la proportion de femmes est la moins élevée parmi les personnes âgées et dans le groupe d'âge le plus avancé sont l'Asie du Sud (52 % et 55 %, respectivement) et l'Asie de l'Est (51 % et 58 %, respectivement). Cela est le résultat de disparités entre les sexes qui apparaissent dès la naissance et se poursuivent tout au long de la vie.

2. Migrations, réfugiés et personnes déplacées

Les migrations peuvent offrir des perspectives nouvelles pour les femmes et les hommes en matière d'éducation, d'emploi et de conditions de vie. Les rôles et les attitudes sexospécifiques acquis dans le pays d'origine sont souvent mis à l'épreuve et peuvent évoluer lorsque les migrants intègrent leur nouvelle communauté. Ce changement peut également se produire au sein des familles et des communautés qui sont restées au pays²¹. Les migrantes, en particulier, peuvent acquérir une plus grande autonomie lorsqu'elles apprennent une nouvelle langue, se dotent de nouvelles compétences, prennent un emploi rémunéré qui leur garantit l'accès au revenu et se familiarisent avec les nouvelles normes régissant les droits et les possibilités qui s'offrent aux femmes. Celles qui restent seules à la maison parce que leur mari a migré peuvent également voir leur rôle modifié, acquérir un plus grand pouvoir de décision et, partant, une plus grande autonomie²².

Les migrations ont des incidences sociales et économiques complexes sur les communautés d'origine et de destination. Dans les communautés d'origine, l'émigration d'individus hautement instruits et qualifiés, que l'on appelle communément « fuite des cerveaux », peut avoir des retombées néfastes sur le développement social et la croissance économique²³. Dans certains contextes, ce type d'émigration est davantage le fait des femmes que des hommes. Par exemple, dans la moitié des pays pour lesquels des données sont disponibles, les taux d'émigration des personnes très instruites des régions en développement vers les pays de l'OCDE (membres de l'Organisation de coopération et de développement

économiques) sont plus élevés pour les femmes que pour les hommes²⁴.

Les migrations donnent généralement lieu à des transferts de fonds, qui sont une importante source de revenus pour de nombreuses familles dans les pays en développement. En 2013, les transferts de fonds vers les pays en développement officiellement comptabilisés ont atteint 404 milliards de dollars, soit bien plus que l'aide publique au développement^{25, 26}. Ces transferts jouent un rôle crucial pour protéger les ménages de la pauvreté, en particulier lorsqu'ils sont dirigés par une femme. Ainsi, c'est en partie grâce à ces transferts que dans certains pays d'Afrique subsaharienne, par exemple, le taux de pauvreté est plus faible parmi les ménages dirigés par une femme que parmi les ménages dirigés par un homme (voir le chapitre 8 consacré à la pauvreté). Les transferts de fonds ont également d'autres dimensions sexospécifiques; certaines études ont montré que les migrantes envoient généralement à leur famille une part plus importante de leurs revenus que les hommes²⁷.

L'incidence des migrations internationales sur les femmes et les hommes dans leur pays d'accueil est fonction du degré de protection de leurs droits et de leur niveau d'intégration dans la société. Plusieurs instruments mondiaux, régionaux et nationaux traitant spécifiquement des migrants ont été adoptés; cependant, les instruments protégeant les droits des travailleurs migrants et de leur famille²⁸ ont été ratifiés par moins d'un quart des États Membres de l'ONU. Par exemple, la Convention de 2011 de l'Organisation internationale du Travail sur le travail décent pour les travailleuses et travailleurs domestiques, une catégorie de travailleurs généralement dominée par les femmes, n'avait été ratifiée que par 10 pays membres à la fin de l'année 2013. À titre de com-

²¹ Nations Unies, 2006.

²² Ibid.

²³ Ibid.

²⁴ Widmaier et Dumont, 2011.

²⁵ Banque mondiale, 2014.

²⁶ En 2013, le montant de l'aide publique au développement était de 135 milliards de dollars. Nations Unies, 2014c.

²⁷ Nations Unies, 2006.

²⁸ La Convention de l'OIT de 1949 sur les travailleurs migrants (n° 97) a été ratifiée par 49 États au 1^{er} décembre 2013; la Convention de l'OIT de 1975 sur les migrations dans des conditions abusives et sur la promotion de l'égalité de chances et de traitement des travailleurs migrants (dispositions complémentaires) [n° 143] a été ratifiée par 23 États; la Convention internationale de 1990 sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille a été ratifiée par 47 États; et la Convention de l'OIT de 2011 sur le travail décent pour les travailleuses et travailleurs domestiques (n° 189) a été ratifiée par 10 États. Source : Nations Unies, 2013k.

paraison, les instruments destinés à lutter contre la traite des êtres humains ont été ratifiés par plus des trois quarts des États²⁹.

Migrations internationales

On estime qu'à l'échelle mondiale le nombre de migrants internationaux a atteint 232 millions en 2013, contre 175 millions en 2000 et 154 millions en 1990³⁰. La proportion de migrants internationaux dans la population mondiale est quant à elle restée pratiquement la même, passant de 2,9 % en 1990 à 3,2 % en 2013³¹. Durant cette période, la composition par sexe de la population de migrants est aussi restée relativement stable : avec 111 millions de femmes pour 120 millions d'hommes, les femmes représentaient 48 % de la population totale de migrants internationaux en 2013 contre 48,8 % en 1990³².

Les migrants internationaux adultes
sont plus souvent des hommes que des femmes

Dans les régions développées, les femmes représentent un peu plus de la moitié (52 %) de la population totale de migrants internationaux (fig. 1.6), une proportion qui est restée pratiquement inchangée au cours des 20 dernières années (51 % en 1990)³³. Dans les régions en développement, ce pourcentage est plus faible et continue de baisser : de 46 % en 1990, il est passé à 43 % en 2013. Cependant, dans certaines de ces régions, notamment en Amérique latine et dans les Caraïbes, dans le Caucase et en Asie centrale et en Asie de l'Est, plus de la moitié des migrants internationaux sont des femmes. Dans les régions où des migrants sont installés depuis plusieurs générations, comme les régions développées ou encore l'Amérique latine et les Caraïbes, les femmes sont plus nombreuses dans la population de migrants en raison de leur espérance de vie plus longue³⁴. Dans les autres régions en développement, y compris l'Afrique du Nord, l'Océanie, l'Afrique subsaharienne et l'Asie occidentale, c'est la tendance inverse qui s'observe (fig. 1.6). C'est en Asie occidentale que la proportion de femmes dans la population de migrants est la plus faible (34 %).

²⁹ Nations Unies, 2013k.

³⁰ Nations Unies, 2013b.

³¹ Nations Unies, 2013k.

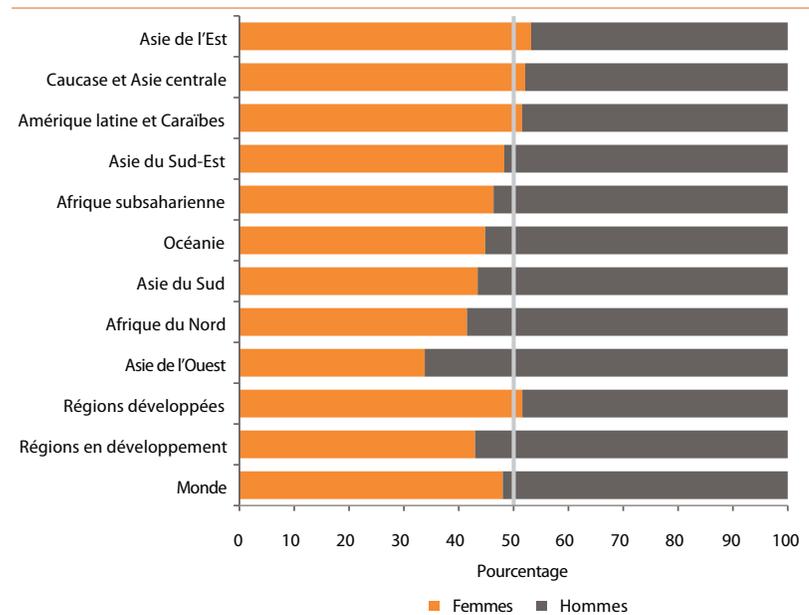
³² Nations Unies, 2013b.

³³ Ibid.

³⁴ Nations Unies, 2013k.

Figure 1.6

Proportion de femmes et d'hommes dans la population totale de migrants internationaux, par région en 2013

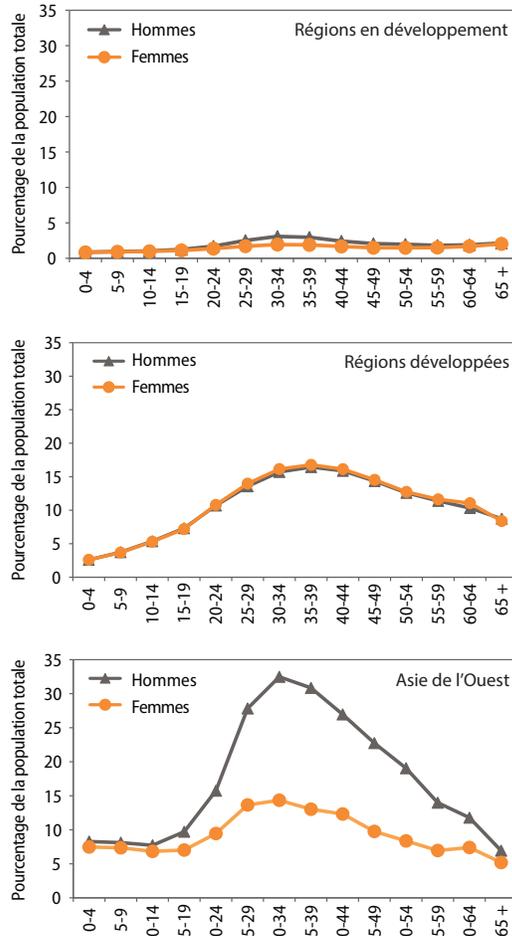


Source : Données établies à partir de Nations Unies, *Trends in International Migrant Stock: The 2013 Revision* (Nations Unies, 2013b).

Dans certaines régions et dans certains pays, les migrations influencent la composition par âge et par sexe de la population. On estime que dans les régions développées les migrants représentent en moyenne 11 % de la population. Comme le montre la figure 1.7, c'est dans la population adulte en âge de travailler, et en particulier dans la tranche des 30-44 ans, que la proportion de migrants est la plus forte. Si les migrations ont des répercussions considérables sur la structure par âge de la population d'accueil, elles n'influencent pas le rapport de masculinité, car la proportion de femmes et d'hommes migrants est la même que dans la population totale des régions développées (fig. 1.7).

Dans les régions en développement, où les migrants internationaux représentent moins de 1,6 % de la population, les effets éventuels des migrations internationales sur la structure par âge de la population sont moins importants que dans les régions développées (fig. 1.7). Néanmoins, l'effet sur le rapport de masculinité à l'âge adulte y est plus prononcé, car les hommes migrants y sont proportionnellement plus nombreux. La différence est particulièrement marquée entre 25 et 44 ans, tranche dans laquelle la proportion d'hommes migrants dans la population est 1,5 fois plus élevée que la proportion de femmes migrantes.

Figure 1.7
Migrants internationaux par âge et par sexe, en pourcentage de la population totale féminine et masculine en 2013



Source : Données établies à partir de Nations Unies, *Trends in International Migrant Stock: The 2013 Revision* (Nations Unies, 2013b).

Note : Données présentées par région des objectifs du Millénaire pour le développement.

Parmi les régions en développement, l'Asie occidentale compte la proportion la plus importante de migrants internationaux, et ce en raison d'une forte demande de main-d'œuvre étrangère dans les pays producteurs de pétrole³⁵. C'est également la région dans laquelle l'incidence des migrations internationales sur la composition par âge et par sexe de la population est la plus marquée; en effet, les migrants internationaux y représentent près d'un tiers de la population masculine âgée de

25 ans à 44 ans. Pour les femmes, cette proportion est moindre, mais près d'une femme sur sept âgée de 25 ans à 44 ans est une migrante.

En Europe, les hommes migrent essentiellement pour trouver du travail, et les femmes pour des raisons familiales

Les trois principaux motifs de migration, à savoir la formation, le regroupement de la famille et le travail, jouent un rôle différent dans la migration des femmes et des hommes. Par exemple, comme le montre la figure 1.8, pour les permis de séjour délivrés pour la première fois dans un pays européen, la migration à des fins professionnelles est essentiellement masculine. Les femmes et les enfants migrent le plus souvent pour des motifs familiaux, mais il convient toutefois de noter que les femmes sont également nombreuses à migrer pour des raisons professionnelles, tout comme nombre d'hommes migrent pour des raisons familiales. Les migrations à des fins éducatives sont essentiellement le fait des jeunes, femmes et hommes. Néanmoins, ces statistiques relatives aux raisons officielles des migrations ne concernent que le premier permis de séjour. La migration est un processus dynamique et complexe et nombreux sont les hommes et les femmes qui arrivent dans le pays d'accueil pour des raisons familiales ou éducatives, mais y restent ensuite pour d'autres raisons. Bien que de nombreuses femmes soient classées dans la catégorie administrative des migrations familiales, elles cherchent également, tout comme les hommes, de meilleures conditions de vie et de meilleures perspectives d'avenir pour leurs enfants, notamment par un accès individuel à l'emploi rémunéré.

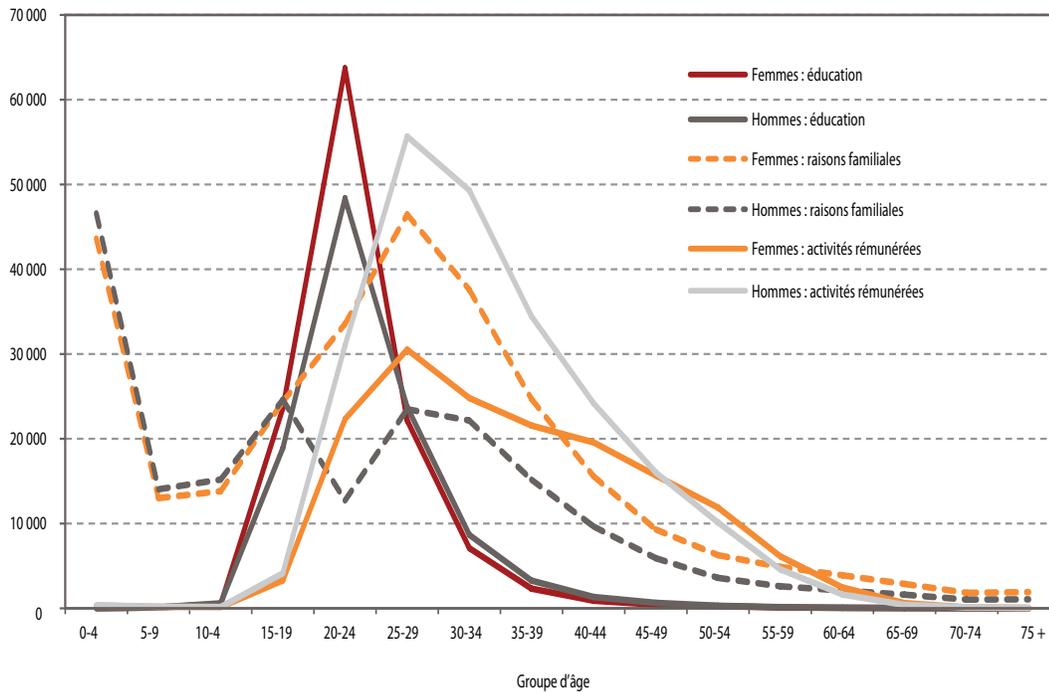
Les besoins de main-d'œuvre sexospécifiques des pays d'accueil influencent les volumes de migration professionnelle des femmes et des hommes. C'est le cas, par exemple, pour la demande d'employés de maison et d'infirmiers dans les régions développées, ou la demande de travailleurs pour les secteurs pétrolier et de la construction en Asie occidentale. Les normes sexospécifiques et les stéréotypes, tant du pays d'accueil que du pays d'origine, qui sont encore renforcés par les programmes d'éducation et de formation, définissent la première catégorie d'emplois comme étant plutôt adaptée aux femmes, et la seconde aux hommes³⁶.

³⁵ Birks, Seccombe et Sinclair, 1988; Fargues, 2011; Fargues et Brouwer, 2012; Kapiszewski, 2006; Nations Unies, 2013m.

³⁶ OCDE, 2014; Nations Unies, 2006; Widmaier et Dumont, 2011.

Figure 1.8

Nombres de permis de séjour délivrés pour la première fois par âge, sexe et raison, pays européens, 2013



Source : Eurostat, 2014. Permis délivrés pour la première fois par raison, âge, sexe et nationalité (consulté en juillet 2014).

Note : Données établies à partir des données sur les permis de séjour délivrés pour la première fois. Un permis de séjour est également considéré comme un premier permis si le laps de temps écoulé entre l'expiration du permis précédent et la validation du nouveau permis est d'au moins six mois, quelle que soit l'année au cours de laquelle le permis a été délivré. Quatre types de permis sont pris en compte dans ces données : pour raisons familiales, éducatives, professionnelles et autres.

L'intégration sur le marché du travail peut être particulièrement difficile pour les migrantes. Si elles arrivent dans le pays d'accueil pour des raisons familiales, et si leur mari travaille également, elles n'ont généralement pas droit aux avantages sociaux ou aux aides traditionnelles. Cette intégration est plus difficile encore dans les pays où le taux d'emploi des femmes est généralement faible³⁷. Toutefois, les migrantes y ont quand même de plus grandes chances de trouver un emploi que dans leur pays d'origine et elles sont mieux intégrées sur le marché du travail que les femmes de la même nationalité qui n'ont pas migré³⁸.

Migrations internes

Les migrations à l'intérieur des pays sont plus fréquentes que les migrations internationales. On estime que, en 2005, 763 millions de personnes vivant dans leur pays d'origine avaient quitté

leur région de naissance, et 229 millions avaient changé de région au cours des cinq années précédentes³⁹. Globalement, la part de migrations internes est plus élevée dans les régions développées que dans les régions en développement⁴⁰.

Chez les jeunes, les migrations internes dans certaines régions en développement concernent davantage les femmes

Les migrations internes récentes⁴¹ présentent des caractéristiques semblables sur le plan de l'âge et du sexe dans les pays développés et dans les pays en développement (fig. 1.9). Elles concernent essentiellement les jeunes adultes, et un peu plus les femmes que les hommes. Dans les régions en développement, où les gens se marient plus jeunes, vont moins longtemps à l'école et font leur entrée plus tôt sur le marché du travail, les migrations

³⁷ OCDE, 2014.

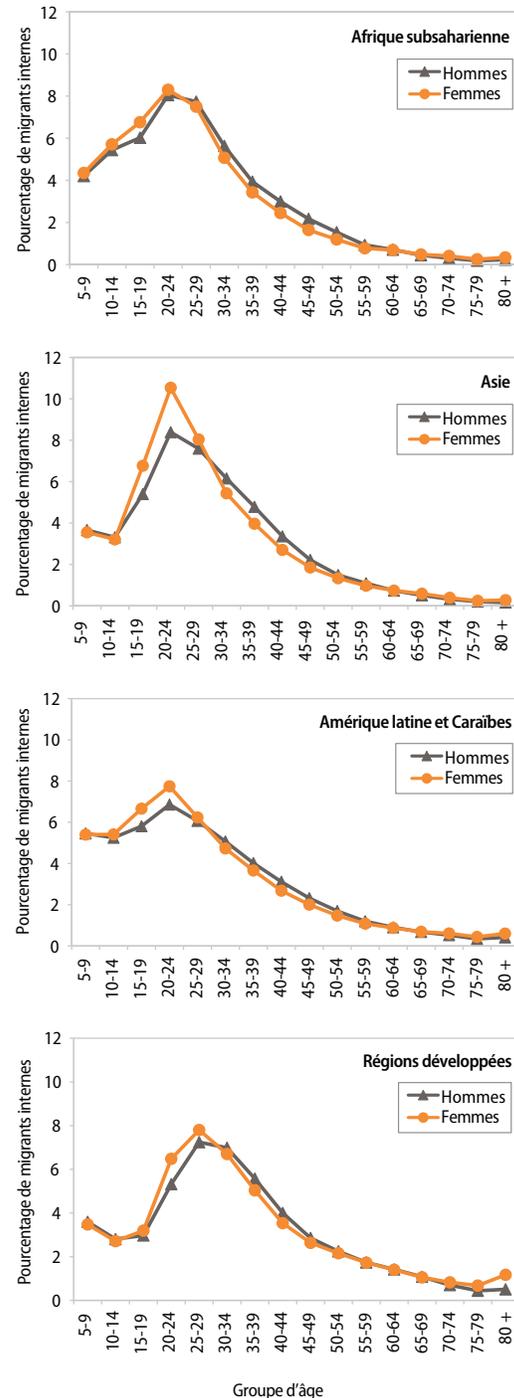
³⁸ Widmaier et Dumont, 2011.

³⁹ Nations Unies, 2013j.

⁴⁰ Ibid.

⁴¹ Les récentes migrations internes sont mesurées sur la base des informations recueillies dans le cadre de recensements sur le lieu de résidence cinq ans auparavant.

Figure 1.9
Répartition en pourcentage des migrants internes, par âge et par sexe (selon le lieu de résidence il y a 5 ans), 2000-2010 (dernière année disponible)



Source : Données établies à partir de la base de données d'IPUMS International, 2014.

Note : Moyennes non pondérées. Moyenne régionale représentant : 4 pays d'Afrique subsaharienne; 12 pays d'Amérique latine et des Caraïbes; 5 pays d'Asie; et 6 pays des régions développées. Les migrations internes sont mesurées sur la base des informations recueillies dans le cadre de recensements sur le lieu de résidence dans une zone administrative différente il y a 5 ans.

internes atteignent leur niveau le plus élevé à un âge plus jeune que dans les régions développées. Néanmoins, les raisons des migrations internes

chez les jeunes peuvent être différentes pour les femmes et pour les hommes. Dans les régions en développement, par exemple, à l'adolescence, les garçons migrent davantage dans un but professionnel ou éducatif que les filles⁴². Le mariage est le principal motif de migration des adolescentes, mais la situation varie en fonction du contexte⁴³. Après avoir culminé chez les jeunes adultes, les migrations internes diminuent dans toutes les tranches d'âge, tant dans les pays développés que dans les pays en développement.

Réfugiés et personnes déplacées

À la fin de l'année 2013, 51,2 millions d'individus dans le monde (16,7 millions de réfugiés, 33,3 millions de personnes déplacées dans leur propre pays et 1,2 million de demandeurs d'asile en attente du statut de réfugié) étaient en situation de déplacement forcé par suite de persécutions, de conflits, de violence généralisée ou de violations des droits de l'homme. Cette même année, l'augmentation du nombre de réfugiés relevant du mandat du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés était essentiellement imputable à trois pays : l'Afghanistan (2,56 millions), la République arabe syrienne (2,47 millions) et la Somalie (1,12 million)⁴⁴. Non moins de 86 % des réfugiés de la planète vivaient dans les pays en développement, avec en tête de liste le Pakistan, la République islamique d'Iran et le Liban.

Les femmes et les filles représentent 49 % de la population mondiale de réfugiés, et plus de la moitié dans toutes les sous-régions d'Afrique subsaharienne, exception faite de l'Afrique du Sud. Néanmoins, cette moyenne cache d'importantes variations. Parmi les pays qui comptent plus de 1 000 réfugiés et disposent de données complètes ventilées par sexe, la proportion de femmes varie de 15 % en Israël à 56 % au Rwanda. Les femmes sont sous-représentées parmi les demandeurs d'asile (38 % en 2012)⁴⁵. À l'inverse, les personnes apatrides ou rapatriées dans leur pays d'origine⁴⁶ sont plus souvent des femmes.

Les femmes et les filles réfugiées ou déplacées à l'intérieur de leur propre pays sont particulièrement exposées à la violence et à l'exploitation, notamment parce qu'elles manquent souvent de

⁴² Temin *et al.*, 2013.

⁴³ Ibid.

⁴⁴ HCR, 2014.

⁴⁵ HCR, 2013.

⁴⁶ Ibid.

pouvoir de décision. La violence à l'égard des femmes (viol, grossesse forcée, avortement forcé, traite, esclavage sexuel et transmission volontaire de maladies sexuellement transmissibles, comme le VIH) est l'une des caractéristiques des conflits armés contemporains (voir le chapitre 6 consacré à la violence à l'égard des femmes). La vulnérabilité des femmes face aux viols et aux agressions sexuelles reste de mise lorsqu'elles fuient leur lieu d'habitation, traversent les frontières et dans leur pays d'accueil, ainsi que dans les camps de réfugiés et dans les centres collectifs. Une fois arrivées à destination, les femmes et les filles rencontrent bien d'autres difficultés; il arrive par exemple qu'elles n'aient pas de papiers d'identité, et qu'elles soient tenues à l'écart des décisions concernant les camps et de la formulation et de la gestion des programmes d'aide. Les femmes réfugiées ou déplacées qui rentrent chez elles après les conflits, en particulier les veuves, peuvent éprouver davantage de difficultés que les hommes à récupérer leurs biens et être exclues des activités de reconstruction et de relèvement⁴⁷.

B. Familles

1. Mariage et autres unions

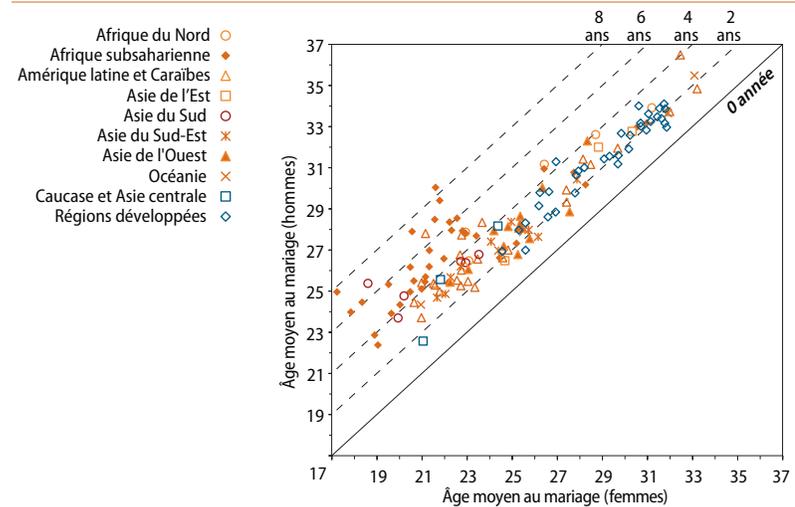
Pour beaucoup, le mariage constitue le premier pas vers une nouvelle vie. Toutefois, dans de nombreux pays représentant tout un éventail de systèmes sociaux, culturels, juridiques et politiques, la vie de famille repose sur des unions moins formelles. Aux fins du présent chapitre, le terme « autres unions » désigne les unions consensuelles informelles (concubinage), les unions civiles basées sur la cohabitation et la polygynie (le fait pour un homme de vivre avec plusieurs femmes).

Âge au mariage

Partout dans le monde, les femmes et les hommes se marient plus tard, ce qui s'explique par l'augmentation du niveau d'instruction, une entrée plus tardive dans la vie active, l'évolution des normes relatives au mariage et à la cohabitation et une plus grande indépendance économique des femmes. Les femmes continuent de se marier un peu plus tôt que les hommes (fig. 1.10); aujourd'hui, la moyenne mondiale de l'âge au mariage est de 25 ans pour les femmes contre 29 ans

Figure 1.10

Âge moyen au premier mariage, par sexe et par région, 2005-2012 (dernière année disponible)



Source : Nations Unies, World Marriage Data 2012 (Nations Unies, 2013d), mis à jour à partir de la base de données de l'Annuaire démographique des Nations Unies (Nations Unies, 2014b), consultée en septembre 2014.

Note : Cette figure représente l'âge moyen des célibataires au mariage, qui est interprété comme le nombre d'années de célibat chez les personnes ayant été mariées avant l'âge de 50 ans. Les diagonales correspondent à la différence d'âge entre les époux. Données présentées par région des objectifs du Millénaire pour le développement.

pour les hommes, soit un an plus tard qu'il y a 20 ans pour les deux sexes⁴⁸.

Tant les femmes que les hommes se marient plus tard

L'âge au premier mariage a augmenté dans la plupart des régions, sauf deux : Amérique latine et Caraïbes et Caucase et Asie centrale. C'est dans les régions développées qu'il est le plus élevé et qu'il a augmenté le plus, avec 29 ans en moyenne pour les femmes et 31 ans pour les hommes. C'est également dans ces régions que l'écart entre les hommes et les femmes s'est le plus réduit, jusqu'à atteindre 2,4 ans, l'écart le plus faible au monde. Ces tendances montrent que dans les pays développés, où les femmes et les hommes bénéficient de meilleures perspectives d'éducation et d'emploi, on tend vers davantage d'uniformité dans l'âge au mariage pour les deux sexes. Tant les femmes que les hommes ont aussi de plus en plus souvent tendance à cohabiter avant d'officialiser leur relation par un mariage⁴⁹.

C'est toujours en Asie du Sud et en Afrique subsaharienne que l'âge des femmes au mariage

⁴⁷ Nations Unies, 2006; FNUAP, 2006; HCR, 2011; HCR, 2012.

⁴⁸ Les moyennes mondiales et régionales ne sont pas pondérées (c'est-à-dire qu'elles ne tiennent pas compte de la taille des populations de chaque pays) et se basent uniquement sur les données disponibles pour une région.

⁴⁹ OCDE, 2011.

est le plus bas : 21 et 22 ans, respectivement, soit 7 à 8 ans plus tôt que dans les régions développées; l'âge des hommes au mariage dans ces mêmes régions est de 26 et 27 ans, respectivement, soit 4 à 5 ans de moins que dans les régions développées. C'est en Afrique du Nord que l'on se marie le plus tard : 27 ans pour les femmes et 31 ans pour les hommes. Dans cette région, l'âge au mariage des hommes est semblable à celui des pays développés, tandis que celui des femmes reste de deux ans inférieur.

Lorsque les femmes se marient jeunes, cela signifie généralement qu'il y a davantage d'années d'écart entre elles et leur mari, ce qui engendre souvent des inégalités plus marquées. Les femmes jeunes qui épousent des hommes plus âgés peuvent être désavantagées sur le plan de la prise de décisions, notamment dans le domaine de la santé procréative et sexuelle. Elles sont également plus exposées à la violence conjugale et au veuvage précoce⁵⁰. C'est en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud que le nombre d'années d'écart entre les époux est le plus grand, avec 4,8 et 4,3 ans de plus en moyenne pour les hommes, respectivement. Au cours des 20 dernières années, cet écart s'est légèrement réduit (de quelques mois) dans quatre parties du monde : en Afrique du Nord, en Asie du Sud, en Asie occidentale et dans les régions développées. Dans le même laps de temps, en Amérique latine et dans les Caraïbes et dans l'est et le sud-est de la Chine, la différence entre l'âge moyen au mariage des hommes et des femmes s'est accrue, de quelques mois également⁵¹.

L'écart entre l'âge des époux au mariage s'est légèrement réduit dans certaines régions et s'est creusé dans d'autres

Mariage d'enfants

Le mariage d'enfants, que l'on définit comme un mariage formel ou une union informelle contractés avant l'âge de 18 ans, est une violation fondamentale des droits de l'homme. Pourtant, le mariage avant l'âge de 18 ans n'est interdit par la loi, avec ou sans le consentement des parents, que dans 10 des 45 pays développés et dans 35 des 129 pays en développement pour lesquels des

informations sont disponibles⁵². Les filles sont davantage concernées par le phénomène que les garçons. En outre, les très jeunes filles sont souvent mariées à des hommes plus âgés et ont du mal à exercer leur pouvoir de décision au sein du ménage et de la relation, notamment pour ce qui concerne la santé procréative. Ces mariages peuvent déboucher sur des grossesses précoces, mettant en danger la santé et la survie même des femmes et de leurs bébés. Les épouses enfants sont davantage exposées à la violence conjugale et à l'isolement social et n'ont que de maigres perspectives d'éducation, de carrière et de développement professionnel⁵³.

Les mariages d'enfants sont encore fréquents dans de nombreux pays, en particulier en Asie du Sud et en Afrique subsaharienne

On estime que, en 2010, à l'échelle mondiale, 26 % des femmes âgées de 20 à 24 ans étaient mariées avant l'âge de 18 ans, ce qui n'est que 5 % de moins qu'en 1995⁵⁴. L'essentiel de cette diminution concerne les mariages avant l'âge de 15 ans : entre 1995 et 2010, la proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans qui se sont mariées avant l'âge de 15 ans est passée de 12 à 8 %⁵⁵. C'est toujours en Asie du Sud et en Afrique subsaharienne que les mariages d'enfants sont les plus fréquents (fig. 1.11); en Asie du Sud, 44 % des femmes âgées de 20 à 24 ans sont mariées avant l'âge de 18 ans et 16 % avant l'âge de 15 ans. Pour l'Afrique subsaharienne, ces chiffres sont respectivement de 40 % et de 12 %.

Parmi les 113 pays pour lesquels des données sont disponibles, 42 présentent un taux de mariage d'enfants supérieur à 30 %, dont 8 présentent un taux supérieur à 50 % (Bangladesh, Burkina Faso, Guinée, Mali, Niger, République centrafricaine, Soudan du Sud et Tchad)⁵⁶.

Unions libres et unions civiles

Si le mariage reste la voie traditionnelle vers la fondation d'une famille, il existe d'autres formes d'union, notamment le concubinage ou la cohabitation. Les relations de ce type sont généralement reconnues par la société, mais ne sont pas

⁵⁰ UNICEF, 2014a.

⁵¹ Moyennes non pondérées calculées par la Division de statistique à partir de Nations Unies, 2013d et Nations Unies, 2014b.

⁵² Ensemble minimal d'indicateurs de l'égalité des sexes, 2015.

⁵³ UNICEF, 2014a.

⁵⁴ Ibid.

⁵⁵ Ibid.

⁵⁶ Données basées sur UNICEF, 2014b.

nécessairement officialisées par des unions civiles et/ou des contrats juridiques, et ne sont souvent pas considérées comme des unions dans les données statistiques. Les femmes et les hommes ayant opté pour une union libre se présentent comme « célibataires » dans les recensements ou les enquêtes, et ne sont donc pas enregistrés comme « mariés » ou « vivant en concubinage » dans les bases de données relatives à la situation matrimoniale. En outre, dans de nombreux pays, les unions libres ne font pas partie des choix proposés dans les formulaires de recensement ou d'enquête. Il est important de noter que les femmes vivant en concubinage peuvent être désavantagées par rapport aux femmes mariées, en particulier pour ce qui est de la répartition des avoirs en cas de séparation.

Partout, les unions libres sont en augmentation

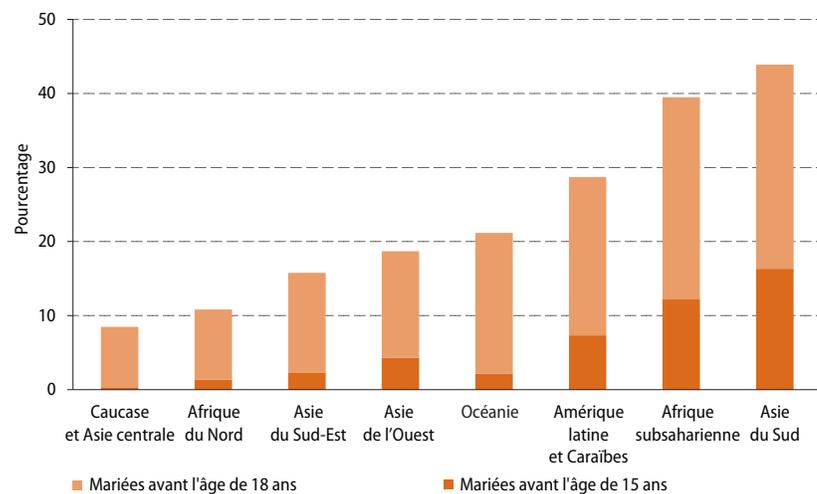
En Amérique latine et dans les Caraïbes, la proportion de femmes vivant en concubinage n'a cessé de croître et atteint aujourd'hui des niveaux jamais égalés dans la plupart des pays de la région (fig. 1.12). En Uruguay, par exemple, le recensement de 2011 a révélé que 42 % des femmes âgées de 25 à 29 ans vivaient en concubinage, contre 16 % lors du recensement de 1996. Dans de nombreux autres pays de la région, cette forme d'union est particulièrement populaire chez les jeunes; la proportion de femmes âgées de 25 à 29 ans vivant en concubinage dépasse 40 % dans 8 des 18 pays pour lesquels des données de tendance sont disponibles.

En Europe, la cohabitation est très répandue, qu'elle précède le mariage ou le remplace

En Afrique subsaharienne, le concubinage est moins répandu, mais est néanmoins en progression dans la plupart des pays de la région, et même en forte augmentation dans certains pays comme le Burundi, Cabo Verde et l'Ouganda (fig. 1.12). Actuellement, plus de 30 % des femmes âgées de 25 à 29 ans vivent en concubinage dans 4 des 16 pays pour lesquels des données de tendance sont disponibles (Botswana, Cabo Verde, Gabon et Ouganda). Contrairement à ce que l'on observe en Amérique latine et dans les Caraïbes ou en Afrique subsaharienne, le concubinage reste très peu répandu en Asie, où il ne concerne que 10 % tout au plus des femmes âgées de 25 à 29 ans.

Figure 1.11

Proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans mariées avant l'âge de 15 ans et avant l'âge de 18 ans, 2005-2012 (dernière année disponible)



Source : UNICEF, *La situation des enfants dans le monde 2014 en chiffres : chaque enfant compte*. Communication personnelle (2014b).

Note : Données présentées par région des objectifs du Millénaire pour le développement.

Dans certains pays européens, les cohabitants peuvent contracter une union civile, qui leur permet de régulariser leur relation aux yeux de la loi sans se marier. La cohabitation est particulièrement populaire chez les jeunes, en particulier les couples sans enfants. En 2007, par exemple, la proportion de femmes sans enfant vivant en cohabitation était, en moyenne, de 63 % autour de l'âge de 20 ans, 38 % autour de l'âge de 30 ans et 23 % autour de l'âge de 40 ans. Pour les femmes avec enfants, ces chiffres sont de 28 %, 14 % et 7 %⁵⁷.

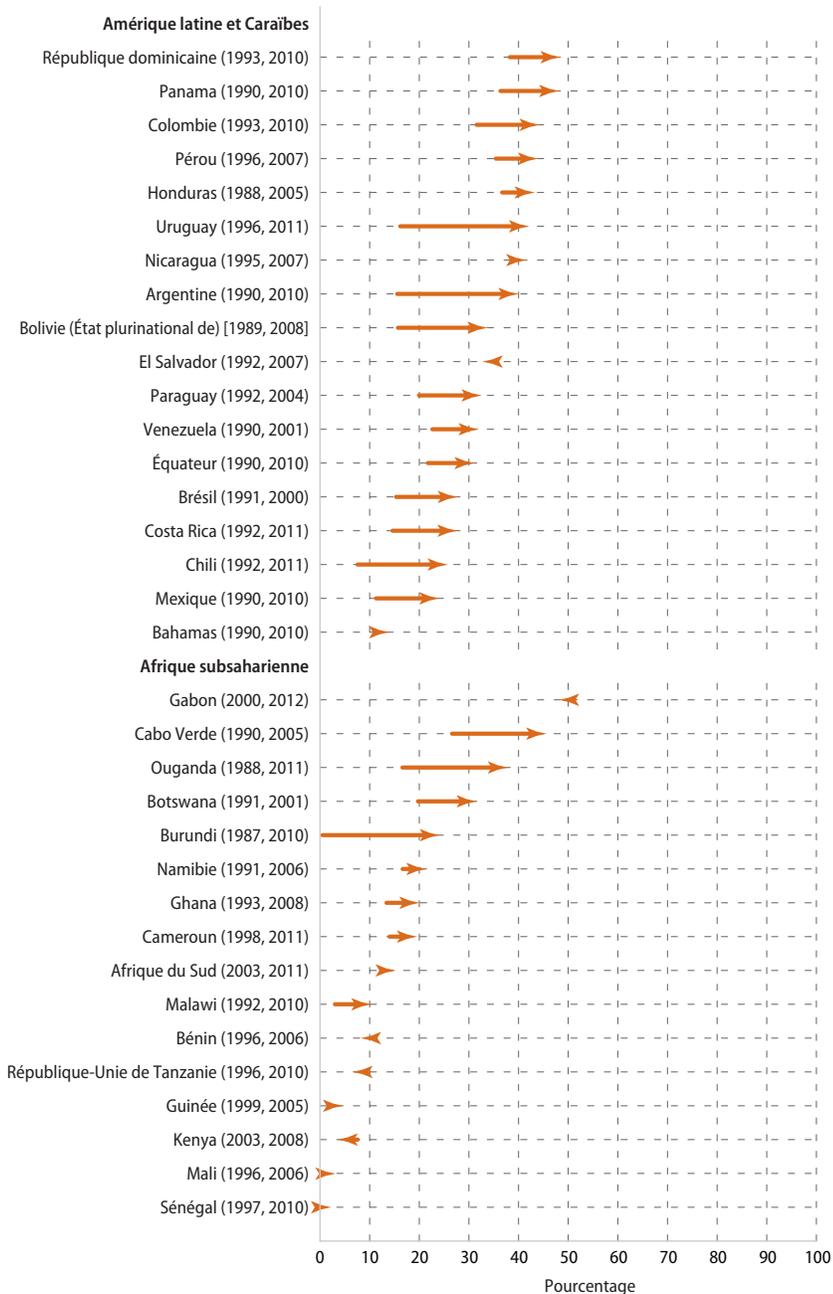
D'importantes variations sont observées entre les différents pays européens. De manière générale, la proportion de femmes âgées de 20 à 34 ans vivant en cohabitation est plus élevée dans le nord et l'ouest de l'Europe que dans l'est et le sud (fig. 1.13). C'est au Danemark et en Finlande que l'on trouve la plus grande proportion de femmes de ce groupe d'âge vivant en cohabitation. À l'inverse, c'est à Malte, en Pologne et en Slovaquie que cette proportion est la plus faible.

Polygynie

La polygynie, c'est-à-dire le fait pour un homme de vivre avec plusieurs femmes, peut influencer de nombreux aspects de la vie de ces dernières. Les unions polygynes sont en général associées

⁵⁷ Eurostat, 2010.

Figure 1.12
Proportion de femmes âgées de 25 à 29 ans vivant en cohabitation,
Amérique latine et Caraïbes et Afrique subsaharienne



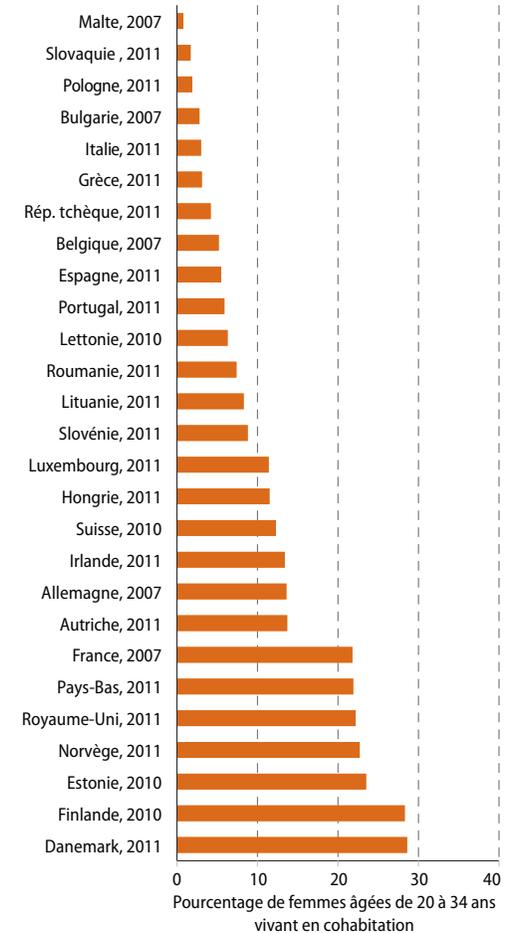
Source : Nations Unies, World Marriage Data 2012 (Nations Unies, 2013d), mis à jour à partir de la base de données de l'Annuaire démographique des Nations Unies (Nations Unies, 2014b) [consultée en septembre 2014].

à un écart d'âge relativement important entre les époux⁵⁸, une utilisation moindre des moyens contraceptifs et un niveau élevé de fécondité⁵⁹.

⁵⁸ Barbieri et Hertrich, 2005; Antoine, 2006.

⁵⁹ Barbieri et Hertrich, 2005.

Figure 1.13
Proportion de femmes âgées de 20 à 34 ans
vivant en cohabitation, pays européens



Source : OCDE, 2013b. Base de données sur la famille, tableau SF3.3. Taux de cohabitation et fréquence des autres formes d'union consensuelle (OCDE, 2013b).

Note : Ces données concernent les personnes qui ont formalisé leur relation par une union civile et/ou un contrat juridique et celles qui n'ont pas enregistré leur relation, mais se déclarent cohabitants dans les recensement et d'autres enquêtes pertinentes. Dans la plupart des pays, la cohabitation s'entend entre un homme et une femme, mais les partenaires de même sexe sont également pris en compte dans quelques pays.

On constate également que le taux de survie des enfants issus de ce type d'unions est plus faible⁶⁰. De manière générale, la polygynie est plus courante dans les zones rurales, dans les ménages pauvres et chez les femmes moins instruites. Par exemple, une analyse des données de 34 pays en Afrique subsaharienne montre que la polygynie est deux fois plus fréquente chez les femmes n'ayant aucune instruction que chez celles qui

⁶⁰ Amey, 2002; Omariba et Boyle, 2007; Smith-Greenaway et Trinitapoli, 2014.

sont titulaires d'un diplôme de l'enseignement secondaire ou supérieur⁶¹.

La polygynie reste fréquente dans certains pays d'Afrique subsaharienne

La polygynie est toujours très répandue dans certains pays d'Afrique subsaharienne, en particulier en Afrique de l'Ouest (fig. 1.14). Vers 2010, plus d'un tiers des femmes de cette région âgées de 15 à 49 ans étaient mariées à un homme qui avait plus d'une femme. En Guinée, par exemple, près de la moitié des femmes âgées de 15 à 49 ans vivaient en union polygyne. Néanmoins, la proportion de femmes vivant dans ce type d'union a diminué plus rapidement en Afrique de l'Ouest que dans toutes les autres régions d'Afrique subsaharienne. En ce qui concerne le reste du monde, la polygynie se pratique dans certains pays d'Amérique latine et des Caraïbes, d'Afrique du Nord, ainsi que dans le sud, le sud-est et l'ouest de l'Asie. Elle n'y concerne toutefois que 5 % à 7 % de la population, sauf en Haïti, où 16 % des femmes vivaient en union polygyne en 2012, contre 20 % en 2000⁶².

2. Dissolution des unions

Divorce

Un divorce ou une séparation peut avoir de multiples effets perturbateurs et durables non seulement pour les deux partenaires, mais également pour les enfants et d'autres membres dépendants de la famille⁶³. Statistiquement, les femmes se remarient moins souvent que les hommes après un divorce, et elles peuvent alors se retrouver dans une position sociale et économique plus vulnérable.

Proportionnellement, les femmes sont plus nombreuses que les hommes à être divorcées ou séparées

Dans la plupart des pays pour lesquels des données sont disponibles, la proportion de femmes âgées de 45 à 49 ans divorcées ou séparées est au moins 25 % plus élevée que la proportion d'hommes dans la même situation (fig. 1.15). Dans l'ensemble, les disparités entre les hommes et les femmes à cet égard sont plus marquées dans les régions en développement; toutefois, au

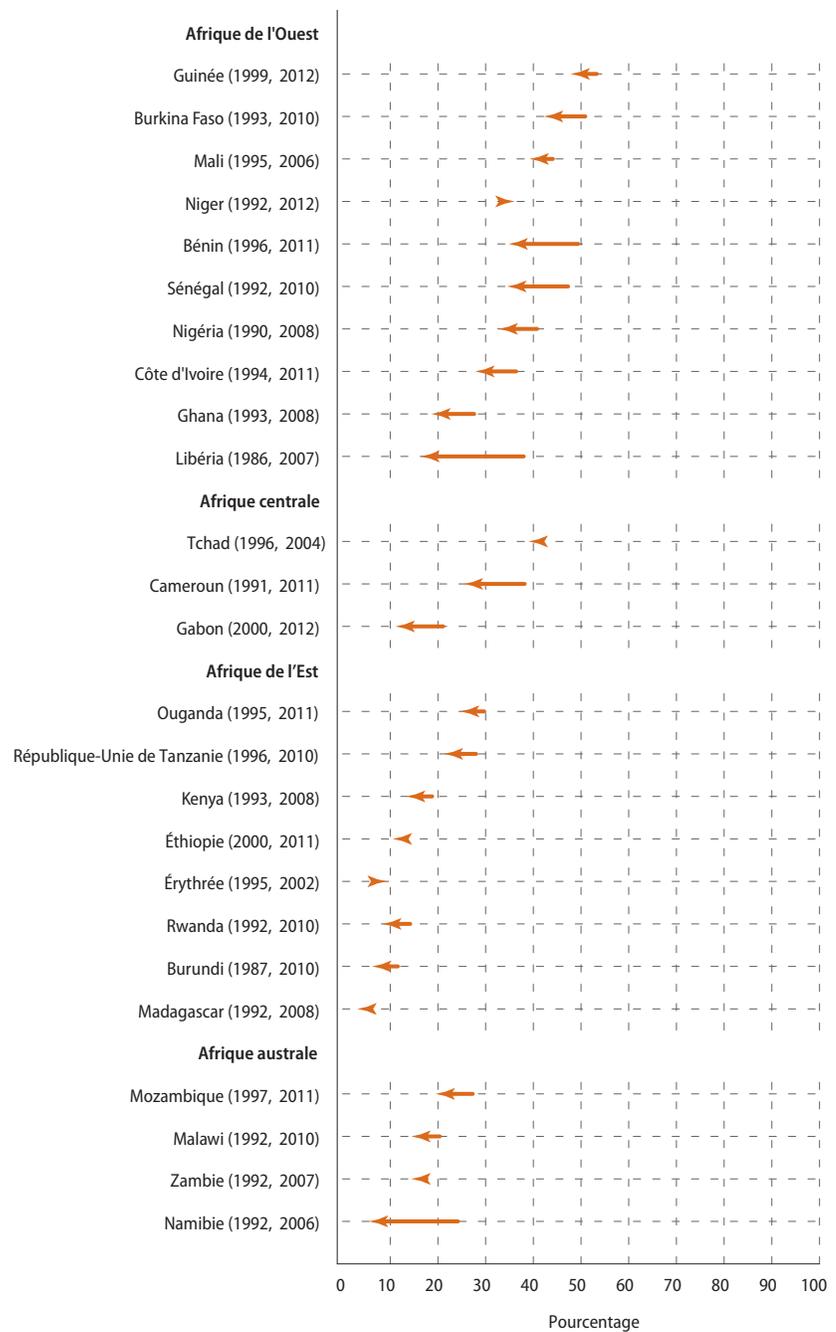
⁶¹ EDS, 2014.

⁶² Ibid.

⁶³ Voir, par exemple, Härkönen, 2014; Bernardi et Radl, 2014.

Figure 1.14

Proportion de femmes âgées de 15 à 49 ans vivant en union polygyne, dans une sélection de pays africains pour lesquels des données sont disponibles

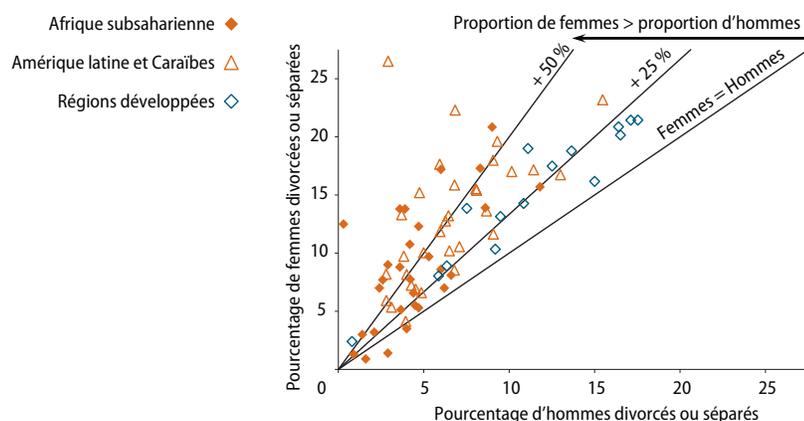


Source : Programme d'enquêtes démographiques et sanitaires, STATcompiler (2014).

sein de chaque région, on observe d'importantes variations tant sur le plan de la fréquence des divorces et des séparations que sur celui des disparités entre les sexes observées dans ce domaine.

À l'échelle mondiale, le nombre de divorces est en hausse. Le pourcentage de femmes divorcées ou

Figure 1.15
Proportion de femmes et d'hommes âgés de 45 à 49 ans divorcés ou séparés, 2000-2011 (dernière année disponible)



Source : Nations Unies, World Marriage Data 2012 (Nations Unies, 2013d), mis à jour à partir de la base de données de l'Annuaire démographique des Nations Unies (Nations Unies, 2014b) et Programme d'enquêtes démographiques et sanitaires, données issues du STATcompiler (2014).

Note : Les diagonales correspondent à l'écart de proportion entre les hommes et les femmes. Les pays d'Asie et d'Afrique du Nord ne sont pas représentés en raison de la faible proportion de femmes et d'hommes divorcés ou séparés dans ces régions.

séparées en Amérique latine et dans les Caraïbes et dans les régions développées a augmenté. Dans les régions développées, plus de 17 % en moyenne des femmes âgées de 45 à 49 ans sont divorcées ou séparées; pour la région Amérique latine et Caraïbes, ce chiffre est de 16 %. Toutefois, ces moyennes régionales cachent d'importantes différences entre les pays. Si l'on prend les pays développés, par exemple, le pourcentage de femmes âgées de 45 à 49 ans divorcées ou séparées en République tchèque (24 %) et en Lituanie (22 %) représente plus du double du pourcentage enregistré au Japon (8 %) et en Slovaquie (10 %).

Le nombre de femmes divorcées ou séparées continue d'augmenter

En Afrique subsaharienne, s'ils sont moins fréquents, les divorces et les séparations sont néanmoins en hausse, avec là aussi d'importantes variations d'un pays à l'autre. Dans certains pays de la région, la proportion de femmes divorcées ou séparées a atteint des niveaux comparables à ceux observés dans les régions développées, ainsi qu'en Amérique latine et dans les Caraïbes. Au Gabon et en Ouganda, par exemple, plus de 20 % et 17 % des femmes âgées de 45 à 49 ans, respectivement, sont actuellement divorcées ou séparées. La prévalence du divorce reste plus faible en Asie et en Afrique du Nord que dans les autres régions du monde. En Afrique du Nord, la proportion de

femmes âgées de 45 à 49 ans divorcées ou séparées n'a augmenté que très lentement au cours des 20 dernières années et s'établit actuellement autour de 5 %. On trouve des situations très variables en Asie, avec trois grandes tendances régionales : à l'est du continent, on observe un accroissement des taux de divorce (par exemple, la proportion de femmes âgées de 45 à 49 ans en République de Corée qui sont divorcées ou séparées a pratiquement triplé entre 1995 et 2015); au sud-est, à l'inverse, ces taux ont diminué jusqu'à récemment; et le sud, enfin, est caractérisé par des taux de divorce relativement stables⁶⁴.

Veuvage

Chez les 60 à 64 ans, le veuvage est trois fois plus courant chez les femmes que chez les hommes (fig. 1.16). Cet écart résulte directement de deux facteurs : le taux de survie plus élevé des femmes et le fait qu'elles ont moins tendance que les hommes à se remarier après le décès de leur époux. Le veuvage des femmes appartenant à ce groupe d'âge est particulièrement fréquent dans les pays en développement, et surtout dans certaines parties d'Asie et d'Afrique subsaharienne, où le niveau de mortalité est plus élevé, où les femmes épousent souvent des hommes plus âgés et où le remariage après le décès du mari est moins courant que dans les autres régions.

Le veuvage est environ trois fois plus élevé chez les femmes de 60 à 64 ans que chez les hommes du même groupe d'âge

Le taux de veuvage le plus élevé (plus de 40 % des femmes âgées de 60 à 64 ans) s'observe dans certains pays d'Afrique subsaharienne, en particulier les pays qui ont été en proie à des troubles politiques comme des conflits (Burundi, Rwanda ou Sierra Leone, par exemple) ainsi que ceux qui présentent une prévalence élevée du VIH (comme le Lesotho, le Malawi et le Zimbabwe). En outre, eu égard à la fréquence de la polygamie dans la région (comme nous l'avons vu plus haut), il n'est pas rare qu'un homme, à son décès, laisse plusieurs veuves.

Dans les pays touchés par un conflit et le VIH, le veuvage concerne des femmes de plus en plus jeunes

L'une des conséquences des conflits et des épidémies de VIH qui ont fait des ravages dans

⁶⁴ Dommaraju et Jones, 2011.

de nombreux pays d'Afrique subsaharienne est l'augmentation du veuvage précoce chez les femmes. Au Lesotho et au Zimbabwe, par exemple, deux pays où le VIH est extrêmement répandu, les femmes devenaient veuves bien plus jeunes au début des années 2000 que dans les années 1990 (fig. 1.17). Dans les pays à forte prévalence du VIH, cette hausse enregistrée au début des années 2000 est à mettre en correspondance avec le point culminant de l'épidémie, qui a été atteint au milieu des années 1990, l'espérance de vie moyenne des malades à l'époque étant d'environ 10 ans. Au Zimbabwe, la proportion de veuves dans la tranche d'âge 30-34 ans a triplé entre 1992 et 2002. S'agissant de l'incidence des conflits sur le veuvage, les données collectées pour le Rwanda montrent que, en raison de la guerre civile et du génocide qui ont déchiré le pays au début des années 1990, la proportion de veuves âgées de 30 à 34 ans a été multipliée par 6 entre 1991 et 2002.

Les taux de veuvage en Asie sont également relativement élevés par rapport aux autres régions. Les données les plus récentes disponibles pour les pays de la région font état de taux de veuvage de plus de 40 % chez les femmes âgées de 60 à 64 ans en Indonésie, en Mongolie et au Pakistan. Dans ces deux derniers pays, les taux de veuvage chez les hommes de la même tranche d'âge étaient également considérablement plus élevés que dans d'autres pays de la région.

C'est dans les régions développées que le taux de veuvage pour les 60-64 ans est le plus faible, et il continue de baisser lentement, essentiellement grâce à l'amélioration de l'espérance de vie enregistrée presque partout⁶⁵. On trouve néanmoins quelques exceptions, en particulier dans certains pays d'Europe de l'Est comme le Bélarus, la République de Moldova, la Fédération de Russie et l'Ukraine, où le veuvage des femmes n'a pas diminué et a même augmenté légèrement en raison de tendances négatives de la mortalité masculine⁶⁶, ainsi que dans le Caucase et en Asie centrale où il est resté inchangé au cours des 20 dernières années, essentiellement en raison de taux de mortalité masculine toujours élevés⁶⁷. En Amérique latine et dans les Caraïbes,

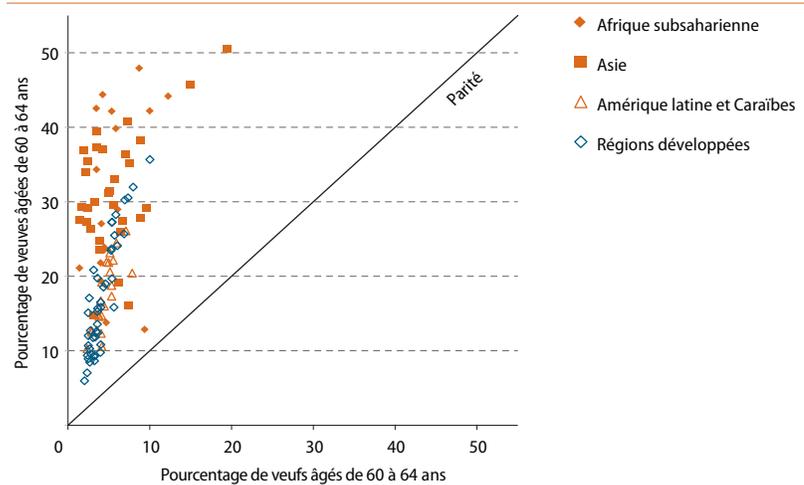
⁶⁵ Les tendances de la prévalence du veuvage chez les femmes âgées de 60 à 64 ans sont présentées dans l'annexe statistique, à <http://unstats.un.org/unsd/gender/worldswomen.html>.

⁶⁶ Grigoriev, 2012; Meslé, 2004; Shkolnikov *et al.*, 2004.

⁶⁷ Becker et Urzhumova, 2005; Duthé *et al.*, 2014; Guillot, Gavrilova et Pudrovska, 2011; Guillot *et al.*, 2013; Sharygin et Guillot, 2013.

Figure 1.16

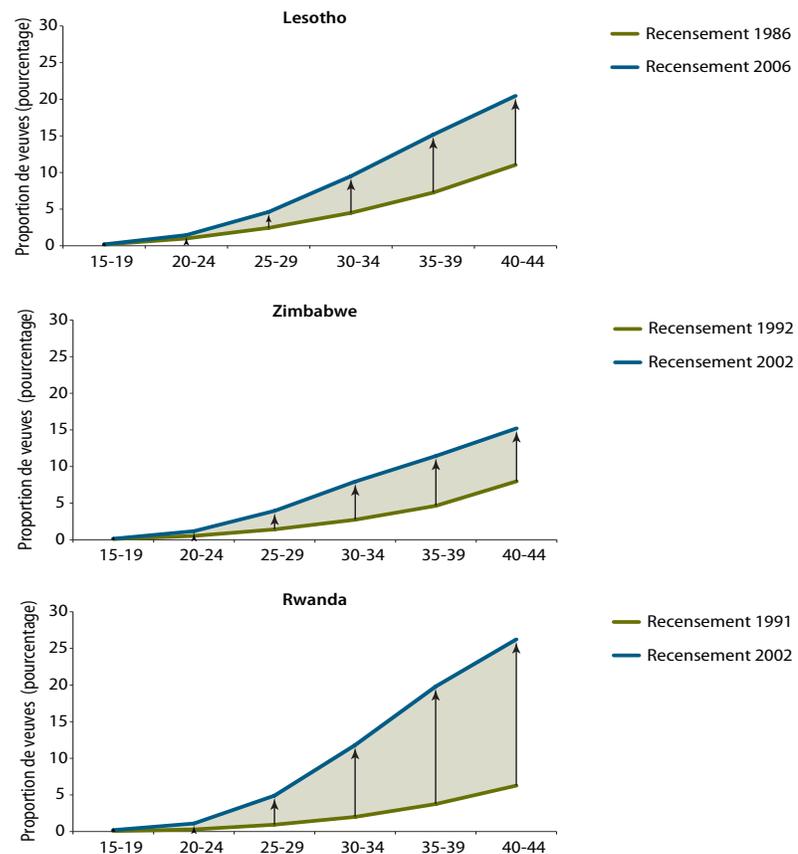
Proportion de veufs et de veuves parmi les personnes âgées de 60 à 64 ans, par sexe, 2000-2013 (dernière année disponible)



Source : Nations Unies, World Marriage Data 2012 (Nations Unies, 2013d), mis à jour à partir de la base de données de l'Annuaire démographique des Nations Unies (Nations Unies, 2014b) et d'IPUMS International, 2014.

Figure 1.17

Veuvage précoce des femmes dans les pays à forte prévalence de VIH ou en situation de conflit

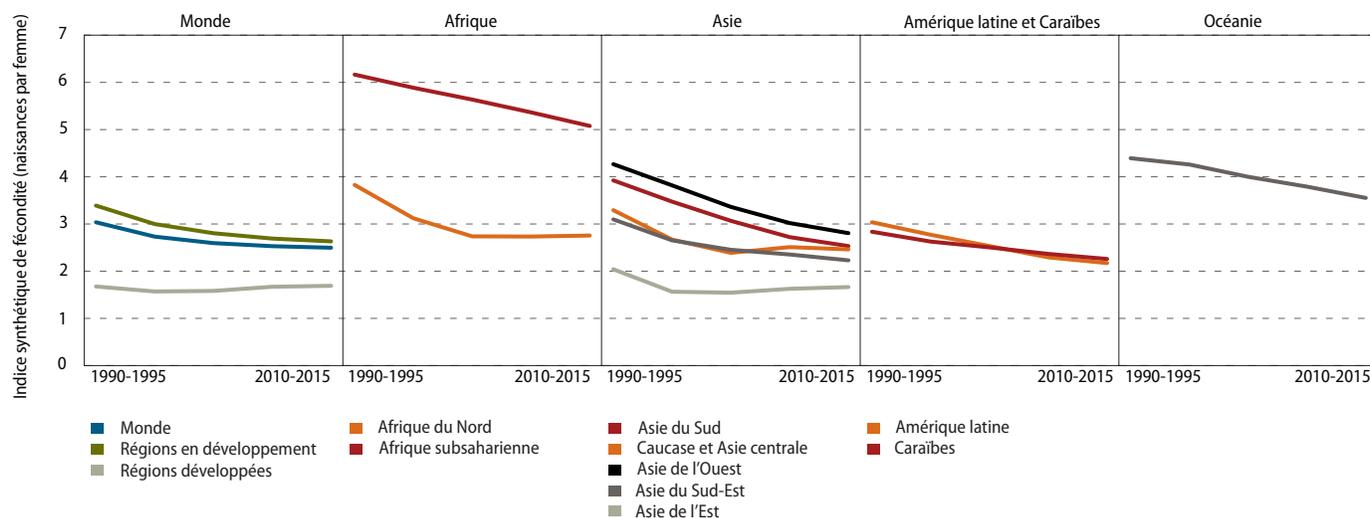


Source : Nations Unies, World Marriage Data 2012 (Nations Unies 2013d) et IPUMS International, 2014.

Note : Les zones grisées et les flèches indiquent l'augmentation du taux de veuvage entre les recensements.

Figure 1.18

Nombre moyen d'enfants par femme, par région, 1990-1995 à 2010-2015



Source : Nations Unies, *World Population Prospects: The 2012 Revision* (Nations Unies, 2013a).

Note : Données présentées par région des objectifs du Millénaire pour le développement.

la prévalence du veuvage chez les femmes âgées de 60 à 64 ans est relativement faible, comparable à celle des régions développées, et présente une tendance générale à la baisse.

3. Fécondité

Les décisions concernant le nombre d'enfants que comptera la famille et le moment où ces enfants naîtront influencent pratiquement tous les aspects de la vie des femmes et des hommes. Plusieurs facteurs agissent sur l'évolution de la condition parentale : l'âge au mariage, les possibilités d'éducation et d'emploi qui s'offrent aux femmes et aux hommes, leur accès à la planification familiale, les rôles et les attentes sexospécifiques et le contexte économique et social général. Tous ces facteurs ont évolué au cours des 20 dernières années, comme nous le verrons dans les prochains chapitres de ce rapport (voir en particulier les chapitres consacrés à l'éducation et au travail). À mesure que les rôles des hommes et des femmes au sein de la famille et de la société changent, les modèles de parentalité évoluent eux aussi. Même si cette évolution est souvent lente, les femmes participent de plus en plus aux prises de décisions dans la sphère publique (voir le chapitre 5 consacré au pouvoir et à la prise de décisions), tandis que les hommes s'investissent davantage dans l'éducation des enfants. Parallèlement, un nombre croissant de pays accordent aujourd'hui

aux hommes le droit aux avantages parentaux (voir le chapitre 4 consacré au travail).

À l'échelle mondiale, en 2010-2015, l'indice synthétique de fécondité total a atteint 2,5 enfants par femme, contre 3 enfants par femme en 1990-1995 (fig. 1.18). Dans les régions développées, l'indice synthétique de fécondité a atteint son niveau le plus bas pendant la période 1995-2000, mais, en 2010-2015, il est revenu à son niveau observé il y a 20 ans, à savoir 1,7 enfant par femme. C'est en Europe que les femmes ont le moins d'enfants, avec à peine 1,6 enfant en moyenne en 2010-2015. Ce chiffre est toutefois reparti légèrement à la hausse, après avoir atteint son point le plus bas à la fin des années 90 et au début des années 2000.

L'est et le sud de l'Europe sont les sous-régions du monde où le taux de fécondité est le plus faible (moins de 1,5 enfant par femme en 2010-2015). À la fin des années 90 et au début des années 2000, les femmes d'Europe de l'Est avaient moins de 1,3 enfant en moyenne. Dans les régions développées, nombreux sont les hommes et les femmes qui ne souhaitent pas avoir beaucoup d'enfants et choisissent de les avoir plus tard. L'augmentation du taux d'inscription des femmes dans l'enseignement supérieur a entraîné une hausse de l'âge moyen à la maternité⁶⁸, qui est passé de 27 ans

⁶⁸ Ní Bhrolcháin et Beaujouan, 2012.

en 1980-1985 à plus de 29 ans en 2010-2015⁶⁹. À cet égard, la récente hausse de la fécondité observée dans certains pays des régions développées peut s'expliquer par une diminution du rythme de report de la maternité ces dernières années⁷⁰.

Dans les régions en développement, le nombre moyen d'enfants par femme a diminué de 0,7, pour atteindre 2,7 en 2010-2015. Malgré un déclin de plus d'un enfant en moyenne sur les 20 dernières années, l'Afrique subsaharienne est toujours, de loin, la région dans laquelle les femmes ont le plus grand nombre d'enfants : 4,6 en 2010-2015. Au sein de cette même région, l'indice synthétique de fécondité varie de moins de 2,5 en Afrique méridionale à plus de 5,6 en Afrique centrale et occidentale⁷¹.

Toutes les grossesses ne sont pas voulues, et des millions de femmes dans le monde qui souhaiteraient y mettre un terme ou attendre avant de devenir mère n'utilisent aucun moyen de contraception. Dans de nombreux pays, il existe un décalage entre le recours aux méthodes contraceptives et le désir d'enfants des femmes, que l'on appelle le besoin non satisfait de planification familiale. À l'échelle mondiale, en 2014, ce phénomène a concerné 145 millions de femmes en âge de procréer mariées ou vivant en couple; si l'on inclut les femmes qui utilisent des méthodes contraceptives traditionnelles, ce chiffre passe à 219 millions⁷². Ce besoin non satisfait de planification familiale est particulièrement élevé (plus d'une femme sur quatre mariée ou vivant en couple) en Afrique subsaharienne et dans les pays où le taux de fécondité est important⁷³ (voir le chapitre 2 consacré à la santé).

Il est essentiel de répondre aux besoins des femmes en matière de planification familiale, en particulier parce que celle-ci permet aux femmes et aux hommes de décider librement du nombre d'enfants qu'ils souhaitent avoir, à quel moment et à quelle fréquence. Le besoin non satisfait de planification familiale a également une incidence considérable sur les chiffres démographiques : on estime que si, au cours des 25 prochaines années, on répondait à ce besoin à un rythme accéléré (par rapport à la tendance observée jusque-là) dans 97 pays en développement (à l'exception de la Chine), en 2050, la population totale serait

⁶⁹ Nations Unies, 2013h.

⁷⁰ Bongaarts et Sobotka, 2012.

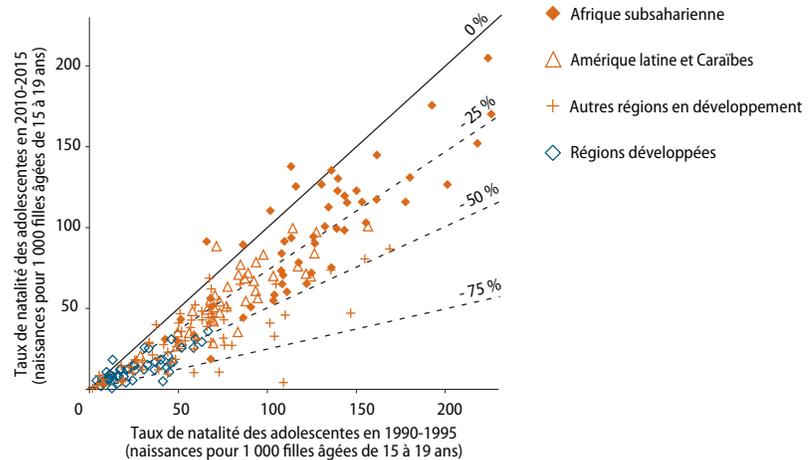
⁷¹ Nations Unies, 2013h.

⁷² Nations Unies, 2013f.

⁷³ Nations Unies, 2013d.

Figure 1.19

Taux de natalité chez les adolescentes, par pays et par région, 1990-1995 et 2010-2015



Source : Nations Unies, *World Population Prospects: The 2012 Revision* (Nations Unies, 2013a).

Note : Les diagonales correspondent à la modification indiquée de pourcentage entre les deux dates. Données présentées par région des objectifs du Millénaire pour le développement.

inférieure de 562 millions d'individus aux prévisions actuelles⁷⁴.

Taux de natalité chez les adolescentes

Pour améliorer la santé procréative et sexuelle des femmes et, *in fine*, le bien-être social et économique des adolescentes, il est impératif de réduire le taux de natalité chez ces dernières. Au cours des deux dernières décennies, cette diminution a été pratiquement universelle (fig. 1.19), mais les progrès se sont ralentis ces dernières années et les grossesses d'adolescentes restent fréquentes dans de nombreux pays, en particulier en Afrique subsaharienne et dans la région Amérique latine et Caraïbes. En Angola, au Mali et au Niger, le taux de natalité en 2010-2015 dépassait les 170 naissances pour 1 000 filles âgées de 15 à 19 ans. La fécondité des jeunes filles reste également élevée (environ 100 naissances pour 1 000 filles en 2010-2015) dans certains pays d'Amérique latine et des Caraïbes (Guatemala, Nicaragua et République dominicaine). Un taux de natalité élevé chez les adolescentes est généralement à mettre en corrélation avec les mariages précoces, les grossesses non désirées, le besoin non satisfait de planification familiale et l'abandon scolaire⁷⁵.

⁷⁴ Moreland et Smith, 2012.

⁷⁵ Nations Unies, 2013g.

Malgré un recul général, le taux de natalité
chez les adolescentes reste élevé dans plusieurs pays

Naissances hors mariage

Le mariage et la fécondité sont de plus en plus souvent dissociés. Aujourd'hui, beaucoup de gens se marient après avoir eu des enfants ou ont des enfants sans pour autant se marier. Dans les pays où les unions libres sont socialement acceptables, la fécondité extraconjugale est courante; dans d'autres, ces unions commencent à être mieux acceptées que par le passé. Des données de tendance couvrant 64 pays montrent que la part des naissances extraconjugales est en augmentation depuis les années 1970, et on observe aujourd'hui des variations dans la prévalence de la fécondité extraconjugale plus marquées entre les pays⁷⁶.

Les pays et les zones dans lesquels la fécondité extraconjugale était la plus forte pour la période 2000-2011 se trouvent en Amérique latine et dans les Caraïbes : Guyane française (87 %), Jamaïque (85 %), Panama (83 %), Venezuela (83 %) et Colombie (80 %)⁷⁷. En comparaison, les quelques pays asiatiques pour lesquels des données sont disponibles font état d'un très faible taux de naissances hors mariage. La fécondité extraconjugale devient également plus courante dans les pays de l'OCDE, où la proportion d'enfants nés hors mariage a triplé, passant de 11 % en 1980 à près de 33 % en 2007. Le taux est particulièrement élevé dans les pays nordiques : en Islande, en Norvège et en Suède, plus de la moitié des enfants naissent hors mariage. En revanche, la fécondité extraconjugale est rare dans les pays où le taux de cohabitation est faible, comme en Grèce, au Japon et en République de Corée⁷⁸.

Infécondité

Que ce soit par choix ou non, de nombreuses femmes restent sans enfant jusqu'à la fin de leur période procréative. Au cours des dernières décennies, la prévalence de l'infécondité (c'est-à-dire la proportion de femmes âgées de 45 à 49 ans qui n'ont jamais eu d'enfants) a augmenté partout dans le monde. Elle atteint aujourd'hui environ 3 % dans les pays où le taux d'utilisation des moyens contraceptifs est faible, où il est

considéré comme préférable d'avoir de grandes familles et où le mariage ou les unions tendent à être précoces et généralisés⁷⁹. Par le passé, des niveaux élevés d'infécondité étaient associés à certaines infections sexuellement transmises; jusque dans les années 1970, par exemple, la prévalence de l'infécondité en Afrique subsaharienne a diminué en raison du succès de la lutte contre les MST. Plus récemment, toutefois, elle est davantage liée au recul de l'âge au mariage, à la proportion de femmes qui ne se marient jamais, au report de la maternité à des âges plus avancés et moins féconds, ou encore au choix délibéré de ne pas avoir d'enfants.

L'infécondité est en hausse dans presque toutes les régions

Depuis quelques années, c'est dans les régions développées que l'on observe les taux d'infécondité les plus élevés (fig. 1.20). Dans certains pays de ces régions (Finlande, Irlande et Espagne), près d'une femme sur cinq atteint la fin de sa vie procréative sans avoir eu d'enfant. En revanche, dans les régions en développement, les femmes âgées de 45 à 49 ans sans enfant sont plus rares. Parmi ces régions, ce sont les pays d'Amérique latine et des Caraïbes qui présentent le taux d'infécondité le plus élevé, mais il ne dépasse 15 % dans aucun pays. En Afrique subsaharienne, il est encore plus bas (moins de 10 %) et n'augmente que faiblement. De faibles taux d'infécondité sont également généralement enregistrés en Asie, où moins de 10 % des femmes âgées de 45 à 49 ans n'ont pas eu d'enfants. Toutefois, l'infécondité gagne rapidement du terrain dans certains pays (comme Singapour, la Thaïlande et la République de Corée), où les proportions de femmes sans enfants ont plus que doublé entre 1990 et 2010. La région Caucase et Asie centrale est la seule région du monde où l'infécondité a stagné ou diminué ces dernières années. En effet, cette tendance a été observée essentiellement en Asie centrale et doit être interprétée dans le contexte des récentes hausses de la fécondité dans la région.

4. Modes de vie

Les modes de vie, eux aussi, évoluent. Sous l'effet de la baisse des taux de fécondité, du recul de l'âge au mariage et de l'augmentation de la proportion de personnes qui divorcent ou ne se marient pas, on assiste à une multiplication des familles plus petites, des familles monoparen-

⁷⁶ Nations Unies, 2013i.

⁷⁷ Ibid.

⁷⁸ OCDE, 2011.

⁷⁹ Bongaarts et Potter, 1983.

tales et des ménages d'une personne constitués de jeunes gens. Les modes de vie des jeunes sont influencés par les différences dans l'éducation et les possibilités d'emploi, ainsi que par les différences sexospécifiques dans les normes et les attentes liées à la constitution d'une famille. En conséquence, les filles ont tendance à passer de l'adolescence à l'âge adulte plus tôt que les garçons. Dans les pays européens par exemple, la moitié des femmes en moyenne quittent la maison de leurs parents avant l'âge de 24 ans, s'installent en couple avant l'âge de 26 ans et ont leur premier enfant avant l'âge de 30 ans. Les hommes quittent quant à eux la maison parentale avant l'âge de 26 ans, s'installent en couple avant l'âge de 29 ans et ont leur premier enfant avant l'âge de 34 ans⁸⁰.

Chez les jeunes adultes, les hommes vivent plus fréquemment seuls que les femmes

Dans 40 pays pour lesquels des données sont disponibles⁸¹, les femmes représentent moins de la moitié des jeunes gens (âgés de 15 à 29 ans) vivant dans des ménages d'une personne. On trouve néanmoins d'importantes variations d'une région à l'autre, ainsi qu'au sein des différents pays d'une même région. Dans les régions en développement, c'est en Afrique subsaharienne que la part des femmes âgées de 15 à 29 ans dans les ménages d'une personne est la plus faible. Elle est légèrement plus élevée en Amérique latine et dans les Caraïbes ainsi qu'en Asie, où certains pays comme le Cambodge, le Kirghizistan et le Viet Nam sont proches de la parité. Dans les régions développées, la part des femmes parmi les jeunes gens qui vivent seuls est élevée dans tous les pays pour lesquels des données sont disponibles, variant de 40 % en Irlande à 49 % en France, en Hongrie et au Portugal.

Selon les estimations, la proportion de femmes et d'hommes vivant dans des ménages d'une personne devrait également augmenter dans les groupes plus âgés, car la proportion de personnes qui ne se marient jamais est en légère hausse. À l'échelle mondiale, dans les années 1990, 6 % des femmes âgées de 45 à 49 ans n'avaient jamais contracté de mariage ou d'union; cette proportion est passée à 9 % entre 2000 et 2011⁸². L'aug-

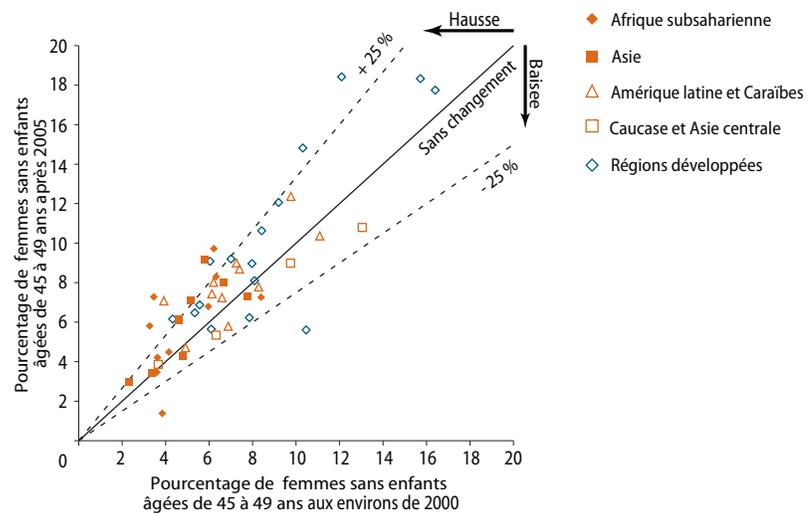
⁸⁰ Eurostat, 2010.

⁸¹ Basé sur des données d'IPUMS International, 2014.

⁸² Moyennes établies par la Division de statistique à partir des données de Nations Unies, 2013i. Séries de données pour 105 pays.

Figure 1.20

Pourcentage de femmes sans enfants âgées de 45 à 49 ans, autour de 2000 et après 2005



Sources : Données établies par la Division de statistique à partir de la base de données de l'Annuaire démographique des Nations Unies (Nations Unies, 2014b) et d'IPUMS International, 2014.

Note : Aucune correction (à l'aide par exemple de la méthode d'el-Badry) n'a été apportée aux données.

mentation a été plus importante dans les régions développées (de 7 % à 12 %) que dans les régions en développement (de 6 % à 8 %). Parmi les régions en développement, la part de femmes qui n'ont jamais contracté de mariage ou d'union varie fortement, de 6 % ou moins en Asie, en Afrique du Nord et en Afrique subsaharienne à 16 % en Amérique latine et dans les Caraïbes.

Les mères célibataires représentent plus des trois quarts des familles monoparentales

Avec l'augmentation des divorces et des séparations, et la proportion de plus en plus importante d'enfants nés hors mariage, les ménages monoparentaux (c'est-à-dire les ménages dans lesquels les enfants sont élevés par un seul parent) sont plus fréquents dans de nombreux pays, tant dans les régions en développement que dans les régions développées⁸³. Aux alentours de 2010, la proportion de ménages monoparentaux dans les pays pour lesquels des données étaient disponibles allait de 4 % en Albanie à 20 % en Lettonie.

Dans près des trois quarts des cas, le parent célibataire est la mère; cela s'explique principalement par le fait que la garde des enfants lui est généralement confiée. La part de mères célibataires reste relativement stable, avec peut-être un léger

⁸³ Nations Unies, 2014b.

déclin entre 2000 et 2010, qui indique qu'une proportion croissante d'enfants vivent avec leur père ou en garde alternée. Dans les ménages monoparentaux, la mère et ses enfants doivent souvent faire face à des difficultés d'ordre social et économique; les mères célibataires, par exemple, sont souvent plus pauvres que celles qui vivent en couple et que les pères célibataires (voir le chapitre 8 consacré à la pauvreté).

Du fait de cette évolution des tendances en matière de mariage et de fécondité, les modes de vie des enfants changent eux aussi. La majorité des enfants (filles et garçons) vivent toujours avec leurs deux parents, mais ils sont de plus en plus nombreux à vivre au sein de ménages moins traditionnels. Par exemple, la proportion d'enfants vivant dans des ménages monoparentaux a augmenté dans la plupart des pays pour lesquels des données sont disponibles, en particulier dans les régions développées et en Amérique latine et dans les Caraïbes⁸⁴. Actuellement, dans les pays de l'OCDE, 73 % des enfants de moins de 18 ans vivent avec deux parents mariés, 11 % avec deux parents cohabitants, 15 % avec un seul parent et 1 % avec aucun des deux parents⁸⁵. Dans les régions en développement, les modes de vie des enfants sont légèrement différents. En Afrique subsaharienne, par exemple, région qui compte une forte proportion d'orphelins (souvent en raison du VIH ou d'un conflit) et d'enfants placés en famille d'accueil⁸⁶, seuls 59 % des enfants vivent avec leurs deux parents, et 25 % avec un seul parent. Les 16 % restants, dont la plupart sont des enfants placés, ne vivent avec aucun de leurs deux parents⁸⁷.

Dans les groupes plus âgés, les femmes et les hommes vivent de manière plus indépendante qu'avant, souvent seuls ou en couple, sans la présence de membres de la génération suivante dans la maison. Cette tendance est en grande partie le résultat du vieillissement démographique, d'une sécurité financière accrue et de l'évolution des normes familiales⁸⁸. Les modes de vie dans les groupes plus âgés sont différents pour

⁸⁴ Nations Unies, 2014d.

⁸⁵ OCDE, 2011.

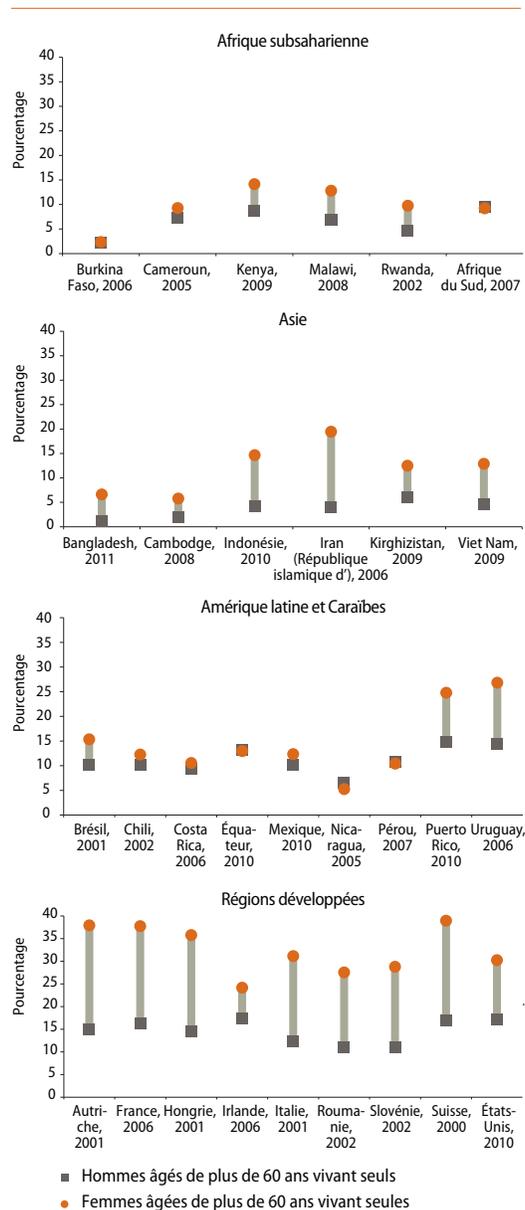
⁸⁶ On appelle enfants placés les enfants qui vivent avec des membres de la famille ou avec d'autres personnes qui ne sont pas leurs parents biologiques alors qu'au moins un de ceux-ci est en vie.

⁸⁷ Moyennes non pondérées pour 30 pays sur la base des dernières données provenant d'enquêtes démographiques et de santé pour la période 2005-2013 (consulté en janvier 2015).

⁸⁸ Nations Unies, 2013l.

Figure 1.21

Proportion de personnes âgées de 60 ans et plus vivant seules, par sexe, pour une sélection de pays pour lesquels des données sont disponibles



Source : Données établies par la Division de statistique à partir des données d'IPUMS International (2014).

Note : Les pourcentages indiquent le pourcentage de femmes ou d'hommes vivant seuls chez les plus de 60 ans.

les femmes et les hommes, en particulier dans les régions développées, et la situation matrimoniale est un déterminant majeur à cet égard. Comme nous l'avons vu précédemment, dans la plupart des pays, les veuves sont plus nombreuses que les veufs. Statistiquement, les femmes survivent plus souvent à leur mari, puisque leur espérance de

vie est plus longue et qu'elles épousent généralement un homme plus âgé de quelques années. Elles sont également moins enclines à se remarier que les hommes. Ces derniers, en revanche, contractent souvent un nouveau mariage. En 2005-2008, la proportion de personnes mariées était de 80 % chez les hommes âgés de 60 ans et plus et de 48 % chez les femmes du même âge⁸⁹. D'autres facteurs influencent les modes de vie des aînés; dans certaines sociétés, les normes sociales ou les relations intergénérationnelles exigent que les jeunes générations prennent soin des aînés. Ces normes ont évolué dans de nombreux pays, en particulier lorsqu'une part importante de personnes âgées a accès à une pension ou à un revenu propres et qu'il y a moins d'enfants et de petits-enfants pour s'occuper d'eux.

Dans les groupes plus âgés,
les femmes vivent plus fréquemment que les hommes
dans des ménages d'une personne

À l'échelle mondiale, dans les groupes plus âgés, les femmes vivent plus fréquemment que les hommes dans des ménages composés d'une seule personne (19 % contre 11 %) et moins fréquemment avec un conjoint et sans enfants (22 % contre 29 %).

⁸⁹ Ibid.

Les modes de vie diffèrent considérablement entre les régions développées et les régions en développement. De manière générale, dans les régions développées, les personnes âgées ne vivent pas avec les membres plus jeunes de la famille. Les différences entre les modes de vie des hommes et ceux des femmes sont également plus marquées dans les régions développées. La proportion de personnes âgées vivant seules est de 33 % pour les femmes et de 16 % pour les hommes, tandis que la proportion de personnes âgées vivant avec un conjoint et sans enfants est de 37 % pour les femmes et 58 % pour les hommes. Dans les régions en développement, les modes de vie des hommes et des femmes âgés sont relativement semblables⁹⁰.

La figure 1.21 présente la proportion de femmes et d'hommes âgés de 60 ans et plus vivant seuls dans une sélection de pays pour lesquels des données sont disponibles. Dans de nombreux pays, les femmes dans cette situation sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes du même âge. On trouve néanmoins d'importantes variations entre les régions et les pays. En Suisse, par exemple, cette proportion est proche de 40 %, tandis qu'au Burkina Faso, en Afrique subsaharienne, elle n'atteint même pas 2,5 %.

⁹⁰ Ibid.

Chapitre 2

Santé

Principales constatations

- Au cours des 20 dernières années, l'espérance de vie s'est améliorée pour les deux sexes et atteint, en 2010-2015, 72 ans pour les femmes et 68 ans pour les hommes. L'écart entre les sexes tend à se creuser à mesure que l'espérance de vie augmente.
- Avec le VIH/sida, les pathologies liées à la grossesse et à l'accouchement sont les principales causes de décès chez les jeunes femmes âgées de 15 à 29 ans dans les régions en développement, essentiellement en Afrique subsaharienne, où le bilan de ces maladies est particulièrement lourd.
- La santé maternelle s'est considérablement améliorée au fil des ans, mais en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud seulement la moitié des femmes enceintes reçoivent des soins adéquats pendant l'accouchement.
- Les blessures arrivent en tête des causes de décès chez les jeunes hommes âgés de 15 à 29 ans dans les régions développées et dans les régions en développement, et chez les jeunes femmes de la même tranche d'âge dans les régions développées uniquement.
- Le tabagisme est plus fréquent chez les hommes dans toutes les régions.
- Le diabète et l'obésité sont en augmentation pour les deux sexes et, actuellement, les niveaux d'obésité sont plus élevés chez les femmes que chez les hommes.
- Les cancers du sein et du col de l'utérus sont les formes de cancer les plus fréquentes chez les femmes.
- À âge égal, les hommes risquent davantage de mourir de maladies cardiovasculaires; toutefois, les femmes sont plus nombreuses à mourir de ce type de maladies en raison de leur espérance de vie plus longue.

Introduction

Droit fondamental de l'être humain, la santé est indispensable au développement de l'individu et de la société. Elle ne se définit pas uniquement comme l'absence de maladie ou d'infirmité, mais comme un état complet de bien-être physique, mental et social¹.

Partout dans le monde, les différences entre l'état de santé des femmes et celui des hommes sont fonction de trois facteurs interdépendants : le développement, la biologie et le sexe. Chacun de ces facteurs contribue à tracer la trajectoire de santé des individus d'un bout à l'autre de leur vie.

Le développement, qu'il faut comprendre comme le développement des systèmes de santé, mais également comme l'amélioration de l'accès à l'eau, à l'assainissement et aux infrastructures

de transport, fournit le contexte général de la charge de morbidité. Si, dans les régions développées, celle-ci est aujourd'hui essentiellement imputable aux maladies non transmissibles, certaines régions en développement (en particulier l'Afrique subsaharienne, l'Océanie et l'Asie du Sud) continuent de payer un lourd tribut aux maladies infectieuses, ainsi qu'aux pathologies maternelles, périnatales et nutritionnelles. La « couverture sanitaire universelle », qui désigne un système dans lequel tous les individus ont accès aux services de santé dont ils ont besoin de manière équitable et sans rencontrer de difficultés financières, n'est une réalité que dans quelques pays développés². Le degré de priorité qui lui sera accordé dans les régions en développement dépendra probablement des conditions épidémiologiques des différents pays, de leur

¹ OMS, 1946.

² OMS et Banque mondiale, 2014.

Encadré 2.1

Les lacunes des statistiques du genre relatives à la santé

Beaucoup des indicateurs utilisés dans les programmes de surveillance de la santé et des maladies ont des définitions convenues au plan international. Toutefois, tous les pays ne collectent ou ne fournissent pas de données de qualité ventilées par sexe et/ou par âge. Au fil du temps, la disponibilité et la qualité de beaucoup d'indicateurs de santé se sont améliorées, mais d'importantes lacunes demeurent, essentiellement sur le plan de la qualité. Les indicateurs de mortalité, par exemple, exigent des données de très bonne qualité (c'est-à-dire des données complètes et précises) sur les naissances et les décès par âge, par sexe et par cause. Dans les pays dotés d'un système d'enregistrement des actes d'état civil performant, ce type de données est produit régulièrement. Malheureusement, de nombreux pays ne disposent pas de système d'enregistrement des actes d'état civil couvrant la totalité du pays. À titre d'exemple, l'enregistrement complet des décès (90 % au moins des décès enregistrés) fait défaut dans 95 pays sur 195. Près de la moitié de ces pays se trouvent en Afrique subsaharienne; les autres sont répartis en Asie, en Amérique latine et dans d'autres parties de l'Afrique^a. En outre, des systèmes d'enregistrement complets ne signifient pas nécessairement une production de statistiques de l'état civil fiables et en temps voulu. Selon les dernières informations disponibles à l'échelle internationale, seuls 46 pays ont été en mesure de fournir des statistiques du genre fiables sur les décès au moins une fois au cours de la période 2011-2014^b.

Lorsqu'on ne dispose pas de données fiables issues de systèmes d'enregistrement des faits d'état civil, on utilise d'autres sources, comme les recensements de la population ou les enquêtes auprès des ménages, pour estimer les statistiques de mortalité. Toutefois, ces sources ont leurs propres limites. Les données sur la mortalité obtenues à partir de recensements et d'enquêtes sont rares et peuvent pâtir d'erreurs d'échantillonnage ou de dénombrement. Elles font souvent l'objet de déclarations erronées (sur l'âge ou la cause du décès, par exemple) ou de sous-déclarations (des naissances ou des décès), lesquelles peuvent entraîner des incohérences entre les différentes sources de données pour un même pays au cours d'une même période^c.

La Classification internationale des maladies (CIM) de l'Organisation mondiale de la Santé est la norme traditionnellement utilisée pour mesurer l'incidence et la prévalence des maladies et d'autres problèmes de santé. La version actuelle (CIM-10), approuvée par l'Assemblée mondiale de la Santé à sa quarante-troisième session, en mai 1990, a commencé à être utilisée par les États membres de l'OMS en 1994^d. Bien que ce système, convenu au plan international, soit utilisé dans plus de 100 pays pour rendre compte des données de mortalité par cause du décès, les problèmes liés à la couverture et à la qualité des données sont courants, avec d'importantes variations entre les régions et au sein de celles-ci. Une étude de 2007^e a montré que seuls 118 des 193 États membres, soit 75 % de la population mondiale, avaient fourni à l'OMS des données relatives à la cause de décès au moins une fois au cours de la période 1996-2005. La couverture régionale était de 100 % pour l'Europe, mais seulement de 6 % pour l'Afrique. En outre, sur ces 118 pays, 31 seulement (13 % de la population mondiale) avaient produit des données de haute qualité sur la cause des décès^f.

Des données fiables sur la mortalité maternelle sont également difficiles à obtenir, et doivent généralement être complétées par des estimations en raison de la qualité médiocre des données nationales^g. Même dans les pays développés dotés de systèmes d'enregistrement des faits d'état civil performants, il se peut que les décès maternels soient sous-déclarés, et ce pour plusieurs raisons, parmi lesquelles une mauvaise utilisation de la nomenclature utilisée dans la CIM ou des grossesses non détectées ou non déclarées (essentiellement pour les décès survenus au tout début de la grossesse, pendant la période qui suit l'accouchement, ou encore chez les femmes enceintes très jeunes ou âgées). Ce phénomène de sous-déclaration est plus fréquent encore dans les pays où les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil sont défectueux et où les données sur la mortalité maternelle proviennent d'enquêtes et de recensements de la population^h.

Bien que la disponibilité des données sur la santé se soit améliorée au cours des 20 dernières années, d'importantes lacunes persistentⁱ. La toute première chose à faire pour y remédier est de renforcer les systèmes d'enregistrement des naissances et des décès, ainsi que la production de données fiables sur les causes de décès. Il est également essentiel de mener des enquêtes auprès des ménages couvrant les domaines prioritaires en matière de santé, de procéder à la ventilation par sexe de toutes les questions posées dans les enquêtes et les recensements et d'introduire une perspective sexospécifique à tous les stades de la production de statistiques sanitaires^j.

a Fichier sur la couverture des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil (géré par la Division de statistique et mis à jour en octobre 2014), Nations Unies, 2014b.

b Base de données de l'*Annuaire démographique des Nations Unies*, dernière consultation en janvier 2015, Nations Unies, 2015a.

c Voir par exemple UNICEF, 2014a, concernant la mortalité des enfants.

d OMS, 2014a.

e Mahapatra *et al.*, 2007.

f Dans les pays qui utilisent une version récente de la CIM, cela signifie qu'une cause est médicalement certifiée pour plus de 90 % des décès, et que moins de 10 % des décès sont notifiés selon une nomenclature mal définie.

g OMS, UNICEF, FNUAP, Banque mondiale et Division de la population de l'ONU, 2014.

h Ibid.

i Nations Unies, 2006.

j Nations Unies, 2015b.

démographie, de leurs ressources économiques et de l'état de leur système de santé³.

En matière de santé, la biologie détermine les besoins et les vulnérabilités spécifiques aux hommes et aux femmes. C'est elle qui explique le risque accru que courent les hommes face à un certain nombre de problèmes médicaux, leur mortalité plus élevée (de la naissance à la fin de la vie) et leur espérance de vie plus courte. Néanmoins, les progrès accomplis ces dernières décennies dans les domaines de la médecine et de la technologie ont permis d'allonger la durée de vie, tant des hommes que des femmes. Grâce à l'amélioration des systèmes de santé et de la prestation de services, on répond également mieux aux besoins des femmes en matière de santé procréative et maternelle⁴. Ainsi, la couverture des services de soins anténatals est aujourd'hui complète dans certaines régions, y compris des régions en développement. D'autres aspects de la santé maternelle se sont également améliorés. Toutefois, 20 ans après l'adoption du Programme d'action de Beijing de 1995, il reste d'importantes disparités entre les pays et au sein même de ceux-ci, notamment dans l'accès à des soins de qualité et à des services d'urgence pendant l'accouchement. Il en résulte un niveau de mortalité maternelle toujours inacceptable dans certaines régions en développement⁵.

Les inégalités entre les sexes et les normes sexospécifiques continuent d'exercer une forte influence sur l'état de santé des femmes et des hommes. Des pratiques telles que le mariage précoce ou forcé, ainsi que le manque d'accès à l'information et à l'éducation, l'absence de pouvoir de décisions au sein du couple et la violence à l'égard des femmes augmentent l'exposition des adolescentes et des femmes aux infections sexuellement transmises, y compris le VIH. Ces facteurs jouent également un rôle dans les grossesses précoces et le risque d'avortement non médicalisé, qui accroissent la probabilité de mortalité et de morbidité maternelles. Les attentes à l'égard des rôles traditionnels des femmes et des hommes peuvent également avoir des effets négatifs sur ces derniers : les hommes consomment ainsi beaucoup plus de tabac et d'alcool que les femmes. Avec l'alimentation malsaine et l'inactivité, le tabagisme et la consommation d'alcool comptent parmi les principaux facteurs de risque

comportementaux pour les maladies non transmissibles.

L'objectif du présent chapitre est de permettre de mieux comprendre l'état de santé des femmes et des hommes dans les régions développées et dans les régions en développement. Dans la première partie, nous nous intéresserons aux principaux aspects de la santé, notamment l'espérance de vie, la charge mondiale de morbidité et les facteurs de risque. La seconde partie abordera la question de l'interaction entre développement, biologie et sexe sous l'angle de leur incidence sur l'état de santé des individus aux différents stades de leur existence : petite enfance, adolescence et jeunesse, années procréatives et vieillesse.

A. Santé des femmes et des hommes

1. Espérance de vie à la naissance

Entre 1990-1995 et 2010-2015, l'espérance de vie à la naissance⁶ s'est améliorée pour les deux sexes. À l'échelle mondiale, elle est passée de 67,1 à 72,3 ans pour les femmes et de 62,5 à 67,8 ans pour les hommes. Statistiquement, les femmes vivent donc plus longtemps que les hommes; en 2010-2015, leur espérance de vie était supérieure de 4,5 ans en moyenne. On trouve néanmoins d'importantes disparités entre les régions. Ainsi, les femmes vivent 6 à 8 ans de plus que les hommes en Amérique latine et dans les Caraïbes, dans les régions développées, et dans le Caucase et en Asie centrale, mais seulement 2 à 3 ans de plus en Afrique subsaharienne et en Asie de l'Est et du Sud⁷.

Au cours des 20 dernières années,
l'espérance de vie à la naissance
s'est améliorée tant pour les femmes que pour les hommes

L'allongement de l'espérance de vie concerne toutes les régions et la plupart des pays, mais il n'a pas suivi le même schéma partout (fig. 2.1). En Afrique subsaharienne, les progrès dans ce domaine ont stagné dans les années 1990 en raison de l'épidémie de VIH; parce que l'épidémie a touché les femmes plus durement que

³ Boerma *et al.*, 2014.

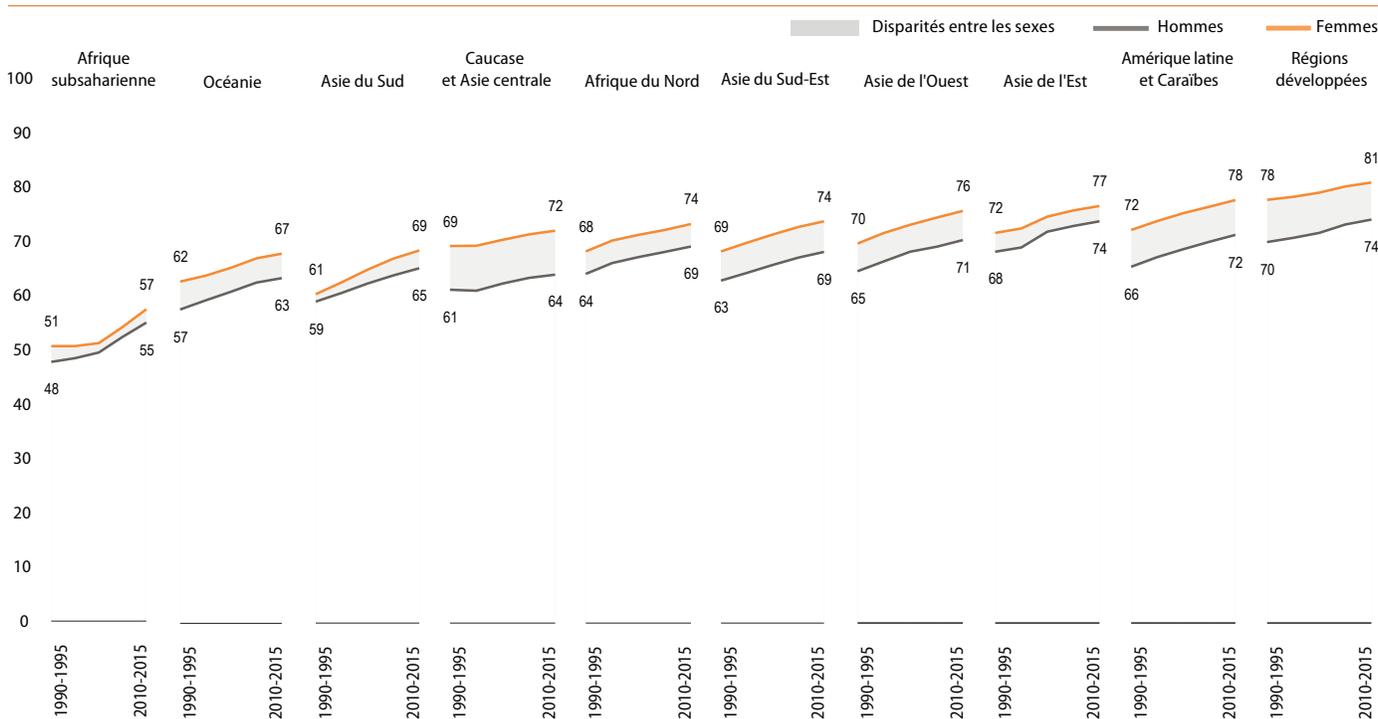
⁴ Nations Unies, 2014a.

⁵ Voir les sections pertinentes dans le présent chapitre.

⁶ L'espérance de vie à la naissance est un indicateur de l'état de santé d'une population. Elle est calculée en fonction du taux de mortalité par âge et exprime le nombre moyen d'années qu'un nouveau-né peut espérer vivre compte tenu des niveaux de mortalité en vigueur.

⁷ Nations Unies, 2013a.

Figure 2.1
Espérance de vie à la naissance, par région et par sexe, 1990-1995 à 2010-2015



Source : Nations Unies, *World Population Prospects: The 2012 Revision* (2013a).

Note : Inclut les estimations de 1990-1995 à 2005-2010 et les projections (fécondité moyenne) pour 2010-2015.

les hommes⁸, l'écart entre l'espérance de vie des deux sexes s'est réduit, passant de 2,9 ans en 1990-1995 à 1,7 an en 2000-2005. À cette époque, c'est en Afrique du Sud que le phénomène a été le plus marqué : l'espérance de vie à la naissance y a chuté de 66 à 54 ans pour les femmes et de 59 à 51 ans pour les hommes. Plus récemment, la tendance s'est inversée, principalement grâce à un ralentissement de la propagation du virus et à un meilleur accès à des traitements plus efficaces, associés à d'autres améliorations sanitaires⁹. L'espérance de vie des femmes s'étant davantage rétablie que celle des hommes, l'écart entre les sexes, qui était de 2,4 ans en 2010-2015 en Afrique subsaharienne, n'a pas encore retrouvé son niveau d'avant l'épidémie (fig. 2.1).

En général, l'écart entre les sexes se creuse à mesure que l'espérance de vie s'allonge (fig. 2.1). C'est en Afrique subsaharienne qu'il est le plus faible (2,4 ans en 2010-2015), en raison du niveau de mortalité globalement élevé, de l'épidémie de VIH qui sévit toujours et de la mortalité mater-

nelle qui reste importante¹⁰. Cette région abrite également les 30 pays de la planète dans lesquels l'espérance de vie est inférieure à 60 ans. C'est en Sierra Leone que l'espérance de vie à la naissance est la plus faible au monde (46 ans pour les femmes et 45 ans pour les hommes); viennent ensuite le Botswana (47 ans pour les femmes et 48 ans pour les hommes) et le Swaziland (49 ans pour les femmes et 50 ans pour les hommes). Ces deux derniers pays sont également ceux où, en 2010-2015, l'espérance de vie des femmes est inférieure à celle des hommes (1,5 an de moins au Botswana et 1,2 an de moins au Swaziland).

À l'opposé, les deux régions dans lesquelles l'espérance de vie des femmes est la plus longue sont aussi celles où l'écart entre les sexes est le plus marqué. Dans les régions développées, les femmes ont une espérance de vie moyenne de 81,1 ans, soit 6,8 ans de plus que les hommes. En Amérique latine et dans les Caraïbes, les femmes ont une espérance de vie moyenne de 77,9 ans, soit 6,4 ans de plus que les hommes. Dans ces

⁸ ONUSIDA, 2013.

⁹ Nations Unies, 2013b.

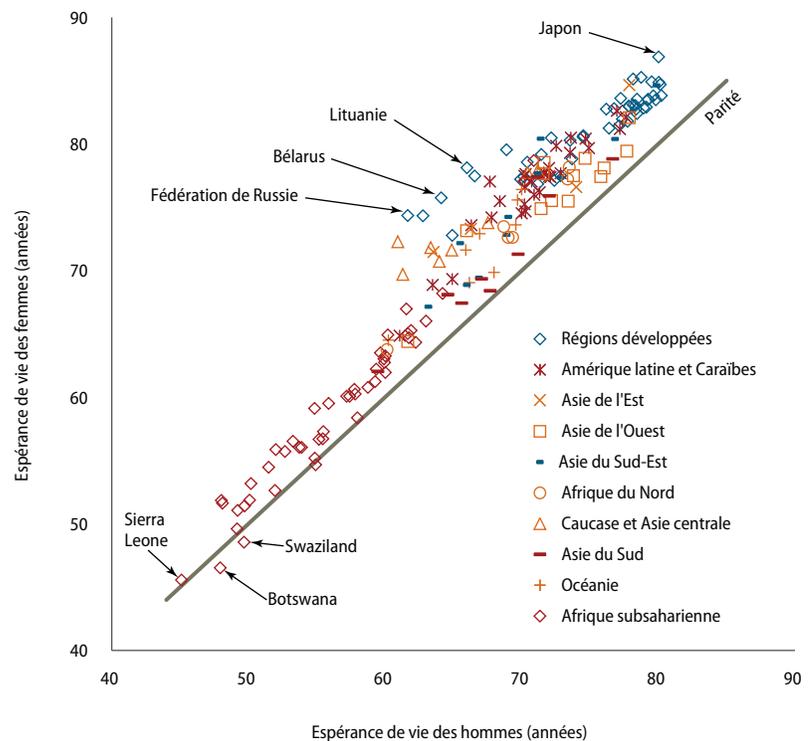
¹⁰ OMS, UNICEF, FNUAP, Banque mondiale et Division de la population de l'ONU, 2014.

deux régions, l'écart entre les sexes s'est légèrement réduit au cours des 20 dernières années, en raison de la rapide progression de l'espérance de vie des hommes.

C'est dans les régions développées que l'on trouve les pays dans lesquels l'espérance de vie est la plus élevée (fig. 2.2). Les Japonaises, par exemple, vivent 86,9 ans en moyenne, ce qui est plus que les femmes de n'importe quel autre pays. En 2010-2015, l'espérance de vie des femmes dépassait 80 ans dans 41 pays, contre 12 pays seulement il y a 20 ans¹¹. Pour la première fois, la barre des 80 ans a été franchie pour les hommes dans plusieurs pays (Australie, Islande, Japon et Suisse). L'espérance de vie des hommes dépassait 75 ans dans 38 pays en 2010-2015 (contre 5 pays seulement en 1990-1995). Exception faite de Singapour, les pays dans lesquels l'espérance de vie est la plus longue se trouvent tous dans les régions développées.

L'écart le plus important entre l'espérance de vie des deux sexes s'observe en Fédération de Russie, où les femmes vivent en moyenne 13 ans de plus que les hommes (74 ans contre 61). Les sept pays dans lesquels cet écart est supérieur à 10 ans se trouvent tous dans l'ex-Union soviétique (Biélorus, Estonie, Fédération de Russie, Kazakhstan, Lettonie, Lituanie et Ukraine), ce qui s'explique principalement par le fait que les hommes de ces pays fument et boivent énormément¹². Ces mêmes causes peuvent également expliquer l'écart important (8,1 ans) observé dans certains pays du Caucase et d'Asie centrale. En Asie de l'Est et du Sud, l'écart d'espérance de vie entre les sexes pour un niveau donné de mortalité est inhabituellement faible, ce qui témoigne probablement de normes sexospécifiques inéquitables et de l'existence de pratiques discriminatoires. L'Asie de l'Est arrive en deuxième position de la liste des régions présentant l'écart entre les sexes le plus faible (2,8 ans), dans un contexte d'espérance de vie à la naissance relativement élevée (en troisième position pour les femmes et en deuxième position pour les hommes sur l'ensemble des régions). Au cours des 20 dernières années, l'écart entre les sexes dans l'espérance de vie en Asie de l'Est a légèrement diminué, du fait d'un allongement nettement plus marqué de

Figure 2.2
Espérance de vie à la naissance, par sexe, 2010-2015



Source : Nations Unies, *World Population Prospects: The 2012 Revision* (2013a).

l'espérance de vie des hommes par rapport aux femmes. L'écart est faible également en Asie du Sud (3,3 ans), ce qui constitue une amélioration par rapport à ce qu'il était il y a 20 ans; il n'était en effet, à cette époque, que d'un an (61 ans pour les femmes et 60 ans pour les hommes).

2. Mortalité et causes de décès

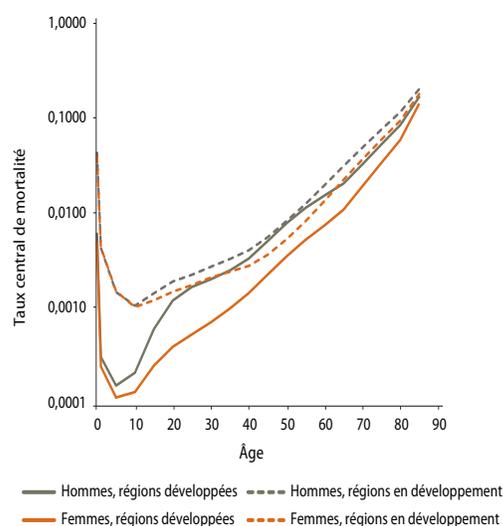
Le risque de décès fluctue considérablement au cours de l'existence (fig. 2.3). Il est extrêmement élevé au cours de la première semaine et du premier mois qui suivent la naissance, chute ensuite fortement pour atteindre son point le plus bas aux alentours de 5-10 ans, puis remonte de manière constante jusqu'à la vieillesse. Les taux de mortalité varient également par région et par sexe et sont plus élevés dans les régions en développement, tant pour les hommes que pour les femmes. Pour les deux sexes combinés, le taux de mortalité des enfants de moins de 10 ans est au moins 10 fois plus élevé dans ces régions, et celui des adultes au moins deux fois plus élevé¹³.

¹¹ Sur la base de 182 pays ou zones dont la population est estimée à 100 000 personnes au moins en 2015 et qui font partie de la liste des objectifs du Millénaire pour le développement.

¹² Leon, 2011.

¹³ Nations Unies, 2013a.

Figure 2.3
Évolution du taux de mortalité au cours de la vie,
par sexe et par région, 2010-2015



Source : Nations Unies, *World Population Prospects: The 2012 Revision* (2013a).

Note : Régions de la Division de la population de l'ONU.

À l'échelle mondiale, le taux de mortalité des hommes est plus élevé que celui des femmes dans tous les groupes d'âge

De manière générale, le risque de décès est plus élevé chez les hommes que chez les femmes, et ce dans toutes les tranches d'âge et dans toutes les régions. Dans les pays en développement, néanmoins, les niveaux de mortalité relativement élevés, dus en grande partie aux maladies infectieuses, tendent à aplanir les différences entre les sexes. Dans les régions développées, en revanche, où les maladies infectieuses ne sont qu'une cause de décès marginale, les différences de mortalité entre les femmes et les hommes sont nettement plus prononcées.

Les causes de décès varient également par âge et par sexe, et les tendances observées dans les différentes régions du monde sont étroitement liées au niveau de développement des systèmes de santé et au stade de la transition épidémiologique des maladies transmissibles aux maladies non transmissibles. Le CMI élaboré par l'OMS définit trois grandes catégories de causes de décès : la première de ces catégories comprend les maladies transmissibles¹⁴, mais également

¹⁴ Les maladies transmissibles, aussi appelées maladies infectieuses, sont causées par des micro-organismes pathogènes tels que les bactéries, les virus ou les parasites. Elles peuvent se transmettre d'une personne à l'autre ou des animaux à l'homme. Les infections des voies respiratoires inférieures, le VIH/sida et les maladies diarrhéiques comptent parmi les maladies infec-

les pathologies maternelles, périnatales et nutritionnelles¹⁵; les deux autres sont les maladies non transmissibles et les blessures¹⁶.

La figure 2.4 illustre la répartition, en pourcentage, des grandes causes de décès pour les femmes et les hommes dans le monde, en 2000 et en 2012. En 2012, les maladies non transmissibles arrivaient en tête du classement (70 % des décès chez les femmes et 66 % chez les hommes); depuis 2000, la part de ces maladies dans les causes de décès a augmenté de 8 points de pourcentage pour les hommes et pour les femmes, gagnés essentiellement sur les maladies infectieuses, dont la part est passée de 23 % à 17 %. Aujourd'hui, les maladies non transmissibles sont la première cause de décès dans toutes les régions, à l'exception de l'Afrique subsaharienne.

La proportion de décès imputables aux maladies non contagieuses est en augmentation constante

Ce changement d'équilibre entre maladies non transmissibles et maladies transmissibles reflète la transition épidémiologique et sanitaire en cours à l'échelle mondiale. Il résulte des modifications de la pyramide des âges, des maladies et de leurs facteurs de risque et de l'évolution des systèmes de santé. Le vieillissement de la population accroît la part des maladies non transmissibles dans les causes de décès. Par ailleurs, avec le développement économique et les améliorations apportées aux infrastructures de base et aux sys-

tielles les plus répandues. Les principaux facteurs de risque pour ces maladies sont le manque d'eau salubre et d'assainissement, une mauvaise hygiène, les rapports sexuels non protégés et des services de santé défaillants.

¹⁵ Les pathologies maternelles, périnatales et nutritionnelles sont des affections liées, respectivement, à la grossesse et à l'accouchement, à la période périnatale et à des carences nutritionnelles (OMS, 2014a).

¹⁶ Les maladies non transmissibles sont des maladies qui ne se transmettent pas d'une personne à l'autre. Elles sont souvent, mais pas toujours, de longue durée et évoluent en général lentement. Les quatre principaux types de maladies non transmissibles sont les maladies cardiovasculaires (accidents vasculaires cardiaques ou cérébraux), les cancers, les maladies respiratoires chroniques (comme la bronchopneumopathie chronique obstructive ou l'asthme) et le diabète. Leur apparition est, dans une large mesure, influencée par des facteurs de risque courants et évitables comme le tabagisme, le manque d'activité physique, une alimentation malsaine et l'abus d'alcool. La troisième grande catégorie de causes de décès regroupe les blessures, qu'elles soient involontaires (comme celles qui résultent d'un accident de la route, d'une chute, d'une noyade ou d'un empoisonnement) ou volontaires comme les blessures auto-infligées (suicide), la violence interpersonnelle et la violence collective (OMS, 2014a).

tèmes de santé, les facteurs de risque associés aux maladies transmissibles tels que la sous-alimentation, l'eau insalubre et les mauvaises conditions d'hygiène perdent en importance.

Les changements démographiques et les progrès réalisés en matière de développement expliquent également la diminution d'autres causes de décès, moins visibles mais en grande partie évitables. La part de décès causés par des pathologies périnatales a ainsi reculé de 25 % environ entre 2000 et 2012 pour les filles et les garçons, et s'établit aujourd'hui à 5 % pour les garçons et à 4 % pour les filles. La part de décès causés par des pathologies maternelles a diminué de 34 % et ne représente plus que 1 % de tous les décès féminins. La part de décès causés par des carences nutritionnelles a reculé de 20 % pour les femmes et de 14 % pour les hommes.

La part de décès causés par des blessures est quant à elle restée pratiquement inchangée. Les blessures sont beaucoup plus courantes chez les hommes que chez les femmes. En 2012, par exemple, elles ont provoqué deux fois plus de décès chez les garçons et les hommes (3,4 millions, soit 12 % de l'ensemble des décès) que chez les filles et les femmes (1,7 million, soit 7 % de l'ensemble des décès).

Les maladies transmissibles restent la première cause de décès en Afrique subsaharienne

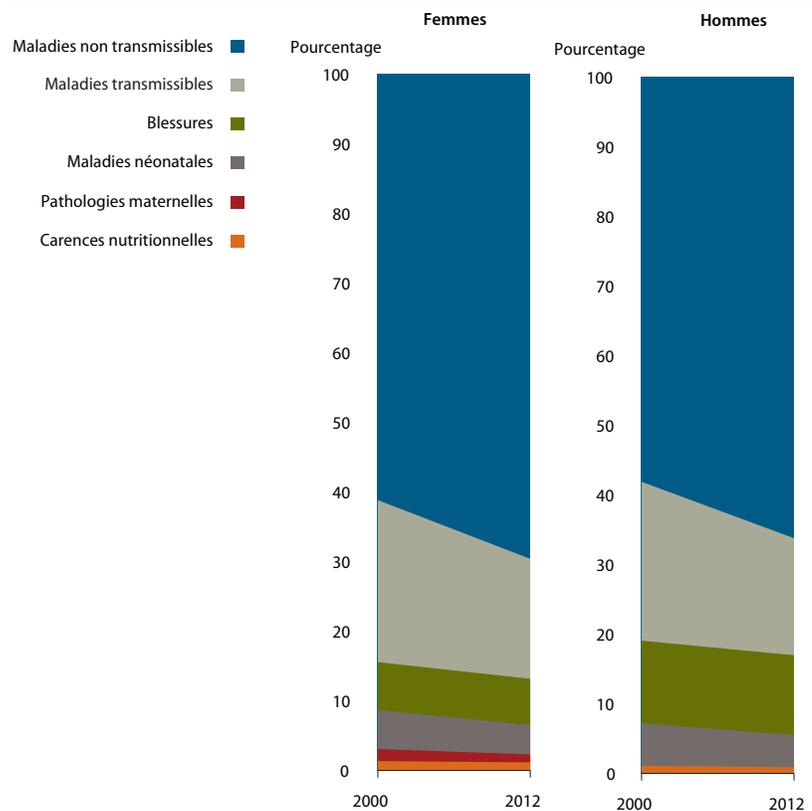
La répartition des causes de décès varie selon les régions (fig. 2.5). Si elles ne représentent qu'un cinquième environ des causes de décès à l'échelle mondiale, les maladies transmissibles se placent toujours en tête de liste en Afrique subsaharienne, où elles sont responsables de près de la moitié des décès. À l'autre extrémité, on trouve les régions développées, où les maladies transmissibles ne représentent que 5 % des décès chez les femmes et 6 % chez les hommes; les maladies non transmissibles, en revanche, sont à l'origine de 90 % des décès chez les femmes et 85 % chez les hommes.

Les blessures sont beaucoup plus courantes chez les hommes que chez les femmes

Les blessures sont la cause de décès pour laquelle les disparités entre les hommes et les femmes sont les plus marquées. Les différences les plus importantes s'observent en Amérique latine, où la part de décès dus à des blessures est trois fois plus élevée pour les hommes que pour les femmes (18 %

Figure 2.4

Répartition des décès selon les grandes catégories de causes de décès, par sexe, dans le monde, 2000 et 2012



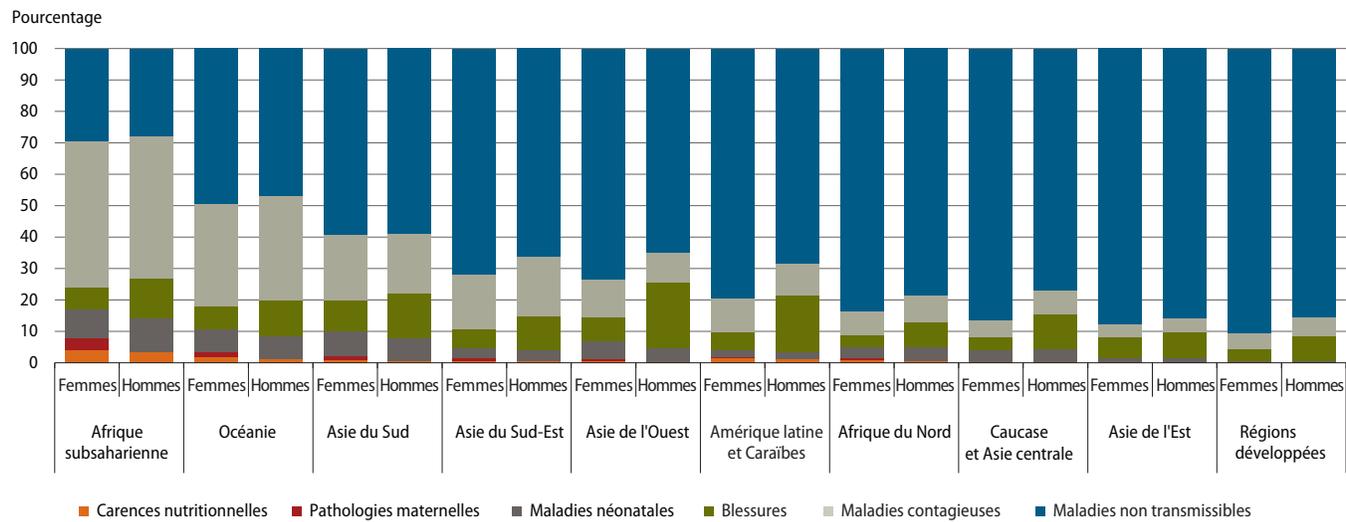
Source : Données établies par la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies à partir de données de l'OMS, estimations des décès à l'échelle mondiale par cause, par âge et par sexe, 2000-2012 (2014b).

contre 6 %); viennent ensuite l'Asie occidentale (21 % contre 8 %), et le Caucase et l'Asie centrale (11 % contre 4 %). À l'inverse, c'est en Asie de l'Est que cet écart est le plus faible : 8 % des décès pour les hommes et 7 % pour les femmes. En Asie de l'Est, la proportion de blessures dans l'ensemble des décès compte parmi les plus faibles, comparable à celle observée dans les régions développées. En revanche, la part des blessures dans les décès de femmes est importante, essentiellement en raison d'un taux plus élevé chez ces dernières de blessures auto-infligées, de chutes et d'accidents de la route que dans les autres régions. La région dans laquelle la part des blessures dans l'ensemble des décès de femmes est la plus élevée est l'Asie du Sud (10 %). Dans cette région, les taux de mortalité dus aux blessures auto-infligées et aux chutes, ainsi que leur part dans l'ensemble des décès de femmes, sont plus élevés que dans n'importe quelle autre région¹⁷.

¹⁷ OMS, 2014b.

Figure 2.5

Répartition des décès selon les grandes catégories de causes, par sexe et par région, 2012



Source : Données établies par la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies à partir de données de l'OMS, estimations des décès à l'échelle mondiale par cause, par âge et par sexe, 2000-2012 (2014b).

Les différences dans les causes de décès
aux différentes périodes de la vie
entre les régions développées et les régions
en développement restent importantes

Chez les hommes, les niveaux élevés de mortalité imputable aux blessures sont souvent liés à des comportements plus risqués qui peuvent être inhérents aux rôles et aux attentes sexospécifiques. Chez les femmes, en revanche, le nombre important de décès dus à des blessures observé en particulier dans certains pays d'Asie du Sud et de l'Est est essentiellement le résultat de violences à leur égard et de leur position défavorisée dans la société. Une étude menée dans les zones rurales du Bangladesh, par exemple, où les morts violentes sont beaucoup plus nombreuses chez les femmes, a montré que ces décès, en particulier les suicides, étaient associés à des violences physiques et psychologiques exercées par le mari ou d'autres hommes de la famille dans des situations d'infécondité, de rejet par le futur mari ou de grossesse chez les femmes célibataires. Les difficultés sociales et économiques et l'abandon sont aussi à l'origine de morts violentes de femmes divorcées ou veuves¹⁸.

Les causes de décès changent selon les périodes de l'existence, de la même manière pour les

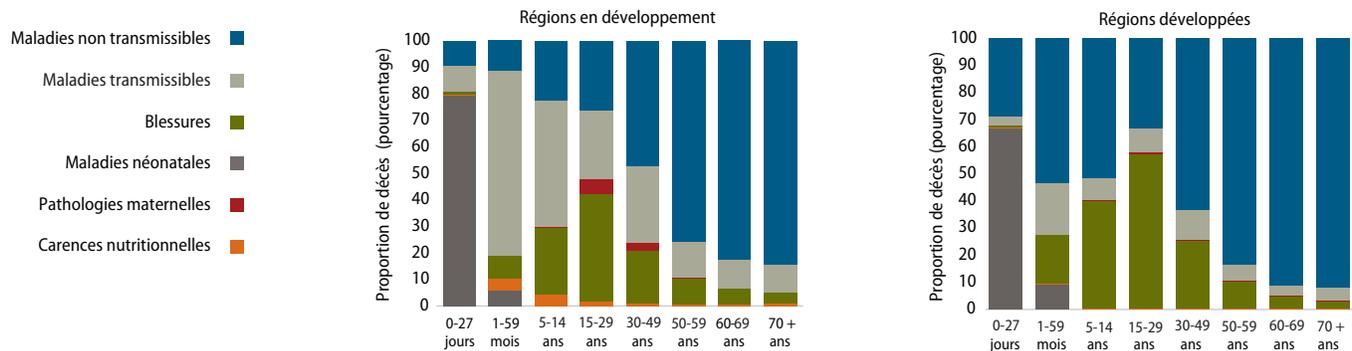
femmes et pour les hommes. Toutefois, les différences entre les régions en développement et les régions développées sont nettes (fig. 2.6). Le premier mois de la vie est un cas particulier en ce sens que la plupart des décès qui surviennent à cet âge dans les deux régions trouvent leur origine dans des pathologies prénatales ou génétiques. Dans les régions en développement, une fois ces quatre premières semaines passées, la plupart des décès d'enfants sont dus à des maladies infectieuses (70 %). Ensuite, ces maladies perdent en importance au fil de l'existence : chez les personnes âgées de 70 ans et plus, elles ne représentent plus que 10 % des décès. Parallèlement à cette diminution, les maladies non transmissibles, elles, gagnent en importance; elles sont responsables de 11 % des décès chez les enfants de 1 mois à 5 ans, mais de 84 % des décès chez les personnes âgées de 70 ans et plus. La situation est différente en ce qui concerne les blessures; en effet, c'est chez les adolescents et les jeunes adultes qu'elles sont les plus fréquentes.

Le tableau est à peu près semblable dans les régions développées, bien que les maladies infectieuses y tiennent une place nettement moins importante. Dans ces régions, seuls 19 % des décès d'enfants entre 1 mois et 5 ans sont dus à des maladies de ce type. Après l'âge de 5 ans, leur part dans le total des causes de décès dépasse à peine 10 %. Les pathologies maternelles et les carences

¹⁸ Ahmeda, 2004.

Figure 2.6

Répartition des décès selon les grandes catégories de causes, par âge et par région, 2012



Source : Données établies par la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies à partir de données de l'OMS, estimations des décès à l'échelle mondiale par cause, par âge et par sexe, 2000-2012 (2014b).

nutritionnelles sont des causes de décès négligeables. Une prévention et des traitements efficaces ayant permis de faire reculer les maladies transmissibles dans les régions développées, la plupart des décès y sont aujourd'hui imputables à d'autres causes, en particulier les maladies non transmissibles, qui sont actuellement responsables de 63 % des décès chez les 30-39 ans et ne cessent de prendre de l'ampleur dans les groupes plus âgés (jusqu'à 92 % chez les 70 ans et plus).

3. Facteurs de risque pour la santé

On appelle facteur de risque pour la santé tout élément susceptible d'accroître la probabilité de maladie ou de blessure chez un individu. Les facteurs de risque peuvent être de nature démographique, sociale, économique, environnementale, biologique ou comportementale; dans la plupart des cas, ils résultent d'une combinaison de tous ces éléments.

La combinaison de facteurs de risque contribuant le plus à la charge de morbidité est en train de changer. Par ailleurs, il existe d'importantes différences entre les régions développées et les régions moins développées. Les facteurs de risque tels que la sous-alimentation, les installations d'approvisionnement en eau et d'assainissement non améliorées, le manque d'hygiène et les fumées causées à l'intérieur des maisons par des combustibles solides restent très présents dans les régions en développement. La consommation excessive d'alcool et de tabac, les régimes alimentaires déséquilibrés et le manque d'exercice contribuent de manière considérable à la charge de morbidité dans les régions déve-

loppées, mais leur rôle s'accroît également dans les régions en développement. Dans toutes les régions, les rapports sexuels non protégés restent le principal facteur de risque pour les infections sexuellement transmises (le VIH en particulier), tandis que les normes sexospécifiques, les idéaux de masculinité et les rapports de force favorisent un niveau relativement élevé de blessures non intentionnelles et de violence interpersonnelle.

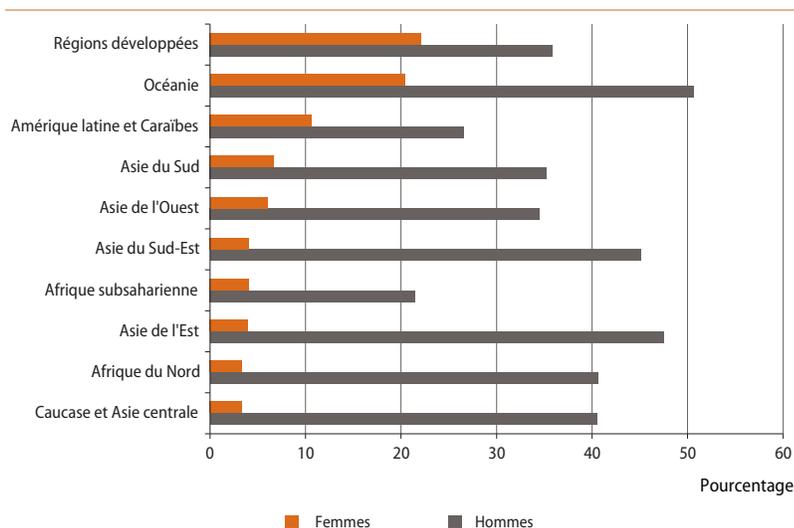
La présente section passe en revue certains des grands facteurs de risque pour la mortalité et la morbidité des femmes et des hommes : tabagisme, consommation d'alcool, surpoids et obésité et diabète. Les maladies non transmissibles étant responsables d'une part de plus en plus importante des décès, tous ces facteurs revêtent une importance énorme et comportent une forte dimension sexospécifique. D'autres déterminants, comme le manque d'activité physique ou les rapports sexuels non protégés, seront abordés dans une autre section, consacrée à la santé des adolescents et des jeunes. Les facteurs environnementaux induisant des risques pour la santé, comme les installations d'approvisionnement en eau et d'assainissement non améliorées ou encore la pollution de l'air des habitations, seront abordés dans le chapitre consacré à l'environnement.

Tabagisme

Après l'hypertension, le tabagisme est le deuxième facteur de risque pour les maladies non transmissibles : il est responsable de 9 % des décès dans cette catégorie¹⁹. Le tabac tue près de 6 millions

¹⁹ OMS, 2011a.

Figure 2.7
Prévalence du tabagisme parmi les personnes âgées de 15 ans et plus, par sexe et par région, 2011



Source : Données établies par la Division de statistique à partir de données de l'OMS, *Rapport de l'OMS sur l'épidémie mondiale de tabagisme*, annexe X (2013a).

Note : La figure représente les moyennes non pondérées des estimations de prévalence du tabagisme, standardisées selon l'âge, chez les personnes âgées de 15 ans et plus en 2011. Par tabagisme, on entend le fait de fumer du tabac sous toutes ses formes (cigarettes, cigares et pipes, par exemple; cette définition exclut le tabac dit « sans fumée ») au moment de l'enquête, quotidiennement ou non. La moyenne pour l'Asie de l'Est est basée sur deux pays : la Chine et la Mongolie.

de personnes chaque année, dont 1,5 million de femmes²⁰. La consommation de tabac est à l'origine de 22 % des décès résultant de cancers et de 71 % des décès résultant de cancers du poumon²¹; elle constitue l'un des principaux facteurs de risque pour les maladies respiratoires chroniques et les maladies cardiovasculaires. Chez les femmes, fumer favoriserait également le cancer du sein²².

La prévalence du tabagisme est plus élevée chez les hommes dans toutes les régions, mais un grand nombre de femmes fument dans les régions développées et en Océanie.

Les hommes fument plus que les femmes. En 2011, à l'échelle mondiale, 8 % des femmes de 15 ans et plus étaient fumeuses, contre 36 % des hommes du même âge²³, et cet écart s'observait dans toutes les régions du monde (fig. 2.7). Dans un certain nombre de pays, toutefois, fumer est aussi une habitude pour une part importante de la population féminine. C'est dans les régions développées et en Océanie que les taux de prévalence de fumeuses sont les plus importants; les pays suivants comptent au moins 30 % de

fumeuses : Autriche, Bulgarie, Chili, Croatie, France, Grèce, Kiribati et République tchèque²⁴. Dans les régions développées en particulier, les femmes fument presque autant que les hommes; l'écart entre les fumeurs des deux sexes n'est que de 1 à 2 points de pourcentage, par exemple, en Australie, en Autriche, en Islande, en Norvège, en Nouvelle-Zélande, au Royaume-Uni et en Suède.

La prévalence du tabagisme chez les hommes varie également selon les régions et les pays. En Océanie, en Asie du Sud-Est et en Asie de l'Est, 40 % au moins de la population masculine âgée de 15 ans et plus fume. Exception faite de l'Océanie, ces régions présentent également l'écart le plus important entre les hommes et les femmes : le tabagisme est extrêmement répandu chez les hommes, mais très peu chez les femmes. Au niveau des pays, cet écart est de 45 points de pourcentage au moins en Arménie, au Bangladesh, en Chine, en Égypte, en Géorgie et en Indonésie. La prévalence du tabagisme est en général plus faible, tant chez les femmes que chez les hommes, dans les pays des Caraïbes et d'Afrique subsaharienne.

S'agissant de l'usage du tabac chez les hommes, l'écart entre les régions développées et les régions en développement s'est réduit car le nombre de fumeurs a diminué dans les premières et augmenté dans les secondes. L'écart entre le tabagisme des hommes et celui des femmes s'amenuise lui aussi. Cependant, à l'heure où les géants du tabac continuent d'étendre leur emprise sur les hommes dans les pays en développement et sur les femmes partout dans le monde, on peut dire que l'épidémie actuelle de tabagisme touche les deux sexes²⁵.

Si la plupart des fumeurs sont des hommes, la majorité des victimes du tabagisme passif sont des femmes et des enfants. On estime que, en 2004, par exemple, le tabagisme passif a provoqué 600 000 décès prématurés, dont plus d'un quart d'enfants (28 %) et 64 % de femmes chez les adultes. La législation sur les environnements sans tabac, qui concernait 1,1 milliard de personnes en 2012 (16 % de la population mondiale), est la mesure de lutte contre le tabagisme passif la plus largement adoptée²⁶.

²⁰ OMS, 2010a.

²¹ IARC *et al.*, 2012; Eriksen *et al.*, 2012.

²² Reynolds, 2013; Gaudet *et al.*, 2013.

²³ OMS, 2014c.

²⁴ OMS, 2013a.

²⁵ OMS, 2010b.

²⁶ *Ibid.*

Tableau 2.1

Proportion de consommateurs d'alcool actuels dans la population adulte (15 ans et plus), consommation totale d'alcool par buveur et prévalence de la consommation excessive occasionnelle chez les consommateurs d'alcool adultes, par sexe et par région de l'OMS, 2010

Région de l'OMS	Proportion de consommateurs d'alcool actuels adultes (15 ans et plus) [pourcentage]			Total de la consommation d'alcool par habitant pour les consommateurs d'alcool (15 ans et plus) [litres]			Proportion de la consommation épisodique excessive pour les consommateurs d'alcool adultes (15 ans et plus) [pourcentage]		
	Hommes	Femmes	Hommes/ Femmes	Hommes	Femmes	Hommes/ Femmes	Hommes	Femmes	Hommes/ Femmes
	Région de l'Afrique	40,2	19,6	2,1	22,4	13,2	1,7	20,3	8,3
Région des Amériques	70,7	52,8	1,3	18,0	8,0	2,3	29,4	12,3	2,4
Région de la Méditerranée orientale	7,4	3,3	2,2	14,0	4,8	2,9	2,0	0,5	3,7
Région de l'Europe	73,4	59,9	1,2	22,7	10,1	2,3	31,8	12,6	2,5
Région de l'Asie du Sud-Est	21,7	5,0	4,3	26,3	8,2	3,2	15,4	1,4	10,9
Région du Pacifique occidentale	58,9	32,2	1,8	19,0	7,1	2,7	23,1	3,2	7,3
Monde	47,7	28,9	1,6	21,2	8,9	2,1	21,5	5,7	3,8

Source : OMS, *Global status report on alcohol and health 2014* (2014d).

Note : Regroupement régional fondé sur celui de l'OMS (voir www.who.int/about/regions/fr/).

Les consommateurs d'alcool actuels sont définis comme des personnes ayant consommé de l'alcool au cours des douze derniers mois; les grands buveurs sont définis comme des personnes ayant consommé au moins 60 grammes d'alcool pur (60 grammes équivalant en moyenne à 6 verres d'alcool dans la plupart des pays) au moins une fois par mois.

Consommation d'alcool

La consommation d'alcool est un facteur de risque pour bon nombre de maladies, de blessures et d'autres problèmes de santé. Les effets néfastes de l'alcool reposent sur trois principaux mécanismes : les effets toxiques sur les organes et les tissus; l'intoxication, qui entrave le fonctionnement cognitif et émotionnel; et la dépendance, qui entraîne des effets nuisibles d'ordre social et économique. L'incidence de l'alcool sur la santé et la vie sociale est en grande partie fonction de la quantité consommée et des habitudes de consommation (par exemple « consommation quotidienne modérée » contre « épisodes de consommation excessive²⁷ »).

L'abus d'alcool est à l'origine d'environ 3,3 millions de décès chaque année. En 2012, 6 % de l'ensemble des décès (8 % chez les femmes et 4 % chez les hommes) étaient attribués à la consommation d'alcool, qui était à l'origine de plusieurs formes de cancer, d'atteintes chroniques du foie, de maladies cardiovasculaires et de blessures diverses²⁸. Pour les femmes, les maladies cardiovasculaires sont la cause la plus courante de décès lié à la consommation d'alcool; pour

les hommes, ce sont les blessures et les maladies cardiovasculaires. Les différences entre les hommes et les femmes sont plus importantes encore lorsqu'on prend en compte la charge de morbidité exprimée en années de vie corrigées du facteur incapacité (AVCI)²⁹ : les estimations pour 2012 montrent que le nombre d'années de vie perdues en raison d'un décès prématuré ou d'une incapacité résultant de troubles liés à la consommation d'alcool (qui combinent les effets sur la santé de la consommation abusive et de la dépendance) est trois fois plus élevé pour les hommes que pour les femmes³⁰. Néanmoins, la consommation d'alcool des femmes a des conséquences supplémentaires; boire pendant la gros-

²⁹ Les années de vie corrigées du facteur incapacité (AVCI) sont une mesure de la charge de la maladie, des blessures et des décès dans une population. Il s'agit de la somme des années de vie perdues en raison d'un décès prématuré et des années perdues en raison d'une incapacité résultant d'une maladie ou d'une blessure. On peut ainsi considérer qu'une AVCI est une année perdue de vie en bonne santé. La somme des AVCI d'une population, ou charge de morbidité, est une mesure de l'écart entre l'état de santé réel et l'état de santé idéal, dans lequel l'ensemble de la population vivrait jusqu'à un âge avancé, sans subir de maladies ou de blessures. Voir OMS, 2015 : www.who.int/healthinfo/global_burden_disease/metrics_daly/en/ (consulté en janvier 2015).

³⁰ OMS, 2014d.

²⁷ Rehm *et al.*, 2010; OMS, 2014d.

²⁸ OMS, 2014d.

sesse, par exemple, peut nuire à l'état de santé du nouveau-né.

L'écart entre les sexes dans la mortalité et la morbidité dues à l'alcool peut s'expliquer par les différences dans la quantité consommée et les habitudes de consommation. Par ailleurs, en raison de facteurs tels que l'indice de masse corporelle plus faible des femmes, la capacité moindre de leur organisme à métaboliser l'alcool ou la plus grande proportion de graisse dans leur corps, à consommation égale, la concentration d'alcool est plus importante chez les femmes que chez les hommes.

Statistiquement, les hommes boivent plus que les femmes et sont plus enclins à la consommation excessive occasionnelle

À l'échelle mondiale, on estime que 29 % des femmes et 48 % des hommes âgés de 15 ans et plus consomment de l'alcool actuellement³¹ (tableau 2.1). Dans toutes les régions³² et dans tous les groupes d'âge, les femmes sont proportionnellement moins nombreuses que les hommes parmi les personnes buvant de l'alcool. En moyenne, les femmes boivent toujours moins et connaissent moins d'épisodes de consommation excessive. Toutefois, les différences entre les sexes dans la proportion de consommateurs d'alcool, la quantité consommée et la fréquence de consommation varient fortement entre les régions. En 2010, par exemple, ces différences dans les quantités et les habitudes de consommation étaient faibles en Europe et aux Amériques et relativement marquées en Asie du Sud-Est et dans les régions situées à l'est de la Méditerranée (tableau 2.1³³). En Asie du Sud-Est et dans le Pacifique occidental, les hommes connaissent, respectivement, 11 et 7 fois plus d'épisodes de consommation excessive que les femmes. En général, la consommation d'alcool chez les femmes augmente avec le développement économique et la modification des rôles sexospécifiques qui en découle.

³¹ Cette section est basée sur le *Global status report on alcohol and health 2014* de l'OMS, 2014d, sauf mention contraire. Par « consommateurs d'alcool actuels », on entend les personnes ayant consommé de l'alcool au cours des 12 derniers mois.

³² Dans toute la section consacrée à la consommation d'alcool, les regroupements de pays sont basés sur les régions de l'OMS. Voir www.who.int/about/regions/fr/.

³³ Région de l'OMS.

Surpoids et obésité

À l'échelle mondiale, près de 3 millions de décès sont liés à l'excès de poids, un facteur de risque de mortalité et de morbidité non négligeable qui favorise les maladies cardiovasculaires, le diabète et le cancer, y compris le cancer du sein. Le surpoids et l'obésité mènent, par voie enzymatique, à l'augmentation de la pression artérielle, des niveaux de cholestérol et de triglycérides, et à l'insulino-résistance, qui constituent eux-mêmes des facteurs de risque directs pour plusieurs maladies chroniques³⁴. Selon l'OMS, une personne dont l'indice de masse corporelle (IMC, mesure du poids par rapport à la taille) est de 25 ou plus est considérée comme présentant un excédent pondéral; à partir d'un IMC de 30, elle est considérée comme obèse. L'OMS estime que, en 2008, dans le monde, quelque 1,5 milliard d'individus âgés de 20 ans ou plus étaient en surpoids, et qu'un tiers d'entre eux (500 millions) étaient obèses, avec une proportion plus importante de femmes (300 millions de femmes et 200 millions d'hommes)³⁵. La prévalence du surpoids standardisée selon l'âge était similaire pour les hommes et les femmes adultes (35 % et 34 %, respectivement), tandis que la prévalence de l'obésité standardisée selon l'âge était plus élevée pour les femmes (14 % et 10 %, respectivement).

L'obésité touche davantage les femmes que les hommes

La prévalence de l'obésité standardisée selon l'âge pour 2008 est pratiquement deux fois plus importante qu'en 1980 : seuls 5 % des hommes et 8 % des femmes étaient alors considérés comme obèses. Non seulement ces taux ont augmenté de manière spectaculaire, mais cette augmentation s'est également accélérée. La moitié de la hausse enregistrée entre 1980 et 2008 s'est produite au cours des 20 premières années; l'autre moitié, au cours des 8 dernières³⁶. La hausse des taux de surpoids et d'obésité est pratiquement universelle, bien que les scénarios varient entre les régions et entre les pays ainsi qu'entre les hommes et les femmes. Seuls quelques pays n'affichent aucune progression statistiquement significative du taux de prévalence, et un pays seulement a enregistré un recul sensible du surpoids et de l'obésité dans la population adulte³⁷.

³⁴ Finucane *et al.*, 2011; OMS, 2011a; OMS, 2009a.

³⁵ Finucane *et al.*, 2011.

³⁶ Stevens *et al.*, 2012.

³⁷ Ibid.

Au niveau régional, en 2008, la proportion la plus forte d'adultes (20 ans et plus) en surpoids était observée en Asie occidentale et en Afrique du Nord : 66 % des femmes dans les deux régions, et 63 % et 53 % des hommes, respectivement (fig. 2.8). Parmi ces individus, plus de la moitié des femmes et environ 30 % à 40 % des hommes étaient considérés comme obèses. L'Amérique latine et les Caraïbes, l'Océanie, le Caucase et l'Asie centrale, ainsi que les régions développées, enregistraient également des taux élevés de surpoids et d'obésité, avec plus de la moitié de la population féminine adulte en surpoids et plus d'un quart obèse. Dans ces régions, la prévalence du surpoids était plus élevée chez les femmes, sauf dans les régions développées où 50 % des femmes étaient en surpoids contre 59 % des hommes. C'est en Asie du Sud que la prévalence du surpoids et de l'obésité était la plus faible. Dans cette région, 16 % des femmes et 13 % des hommes étaient considérés comme présentant un surpoids; les taux de prévalence pour l'obésité étaient de 4 % pour les femmes et de 2 % pour les hommes.

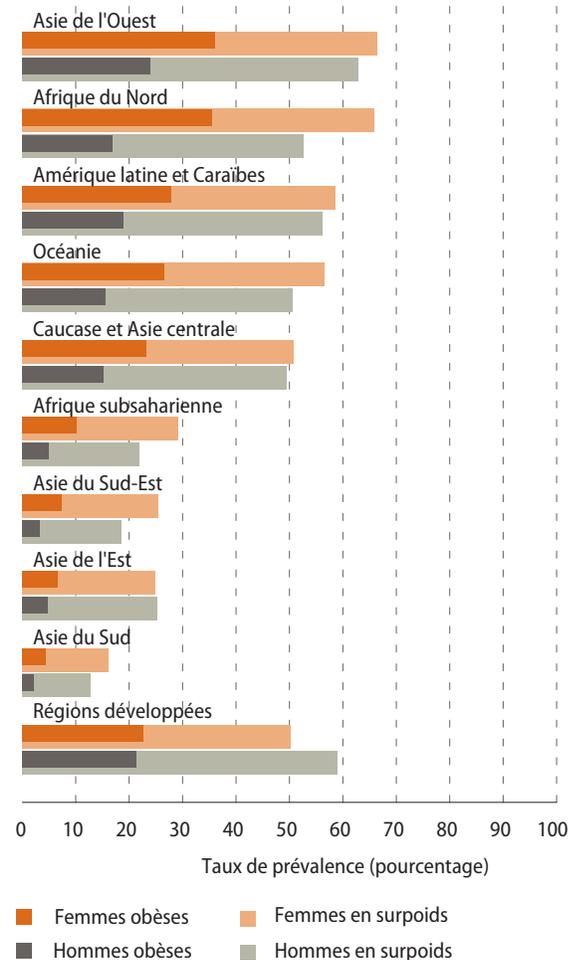
L'obésité constitue aujourd'hui un grave problème de santé pour les femmes des îles du Pacifique

Les données nationales révèlent d'importantes variations dans les taux d'obésité entre les différentes régions. En Océanie, par exemple, les estimations régionales sont fortement influencées par la Papouasie-Nouvelle-Guinée, qui représente environ 75 % de la population de la région. Or, ce pays affiche des taux de prévalence du surpoids et de l'obésité relativement élevés (50 % et 45 % de surpoids pour les femmes et pour les hommes, respectivement, et 20 % et 12 % d'obésité). Certains des pays qui présentent les taux de prévalence du surpoids et de l'obésité parmi les plus élevés au monde se trouvent également dans cette partie du monde : dans l'ordre décroissant, les Tonga, les Samoa, Kiribati et la Micronésie, où les taux d'obésité oscillent entre 53 et 70 % pour les femmes et 31 et 49 % pour les hommes.

En Asie occidentale et en Afrique du Nord, l'Arabie saoudite, l'Égypte, les Émirats arabes unis, la Jordanie, le Koweït et la Libye présentent également des taux d'obésité élevés chez les femmes, qui vont de 41 % à 52 % contre une fourchette de 22 % à 37 % pour les hommes. En Amérique latine et dans les Caraïbes, les estimations pour les Bahamas, la Barbade et le Belize tournent autour

Figure 2.8

Prévalence du surpoids (indice de masse corporelle supérieur ou égal à 25) et de l'obésité (indice de masse corporelle supérieur ou égal à 30) pour les femmes et les hommes de 20 ans et plus, par région, 2008



Source : Données établies par la Division de statistique à partir de données de l'OMS, Observatoire mondial de la santé, 2013b (données recueillies le 23 septembre 2014).

Note : Moyennes pondérées basées sur les estimations standardisées par âge.

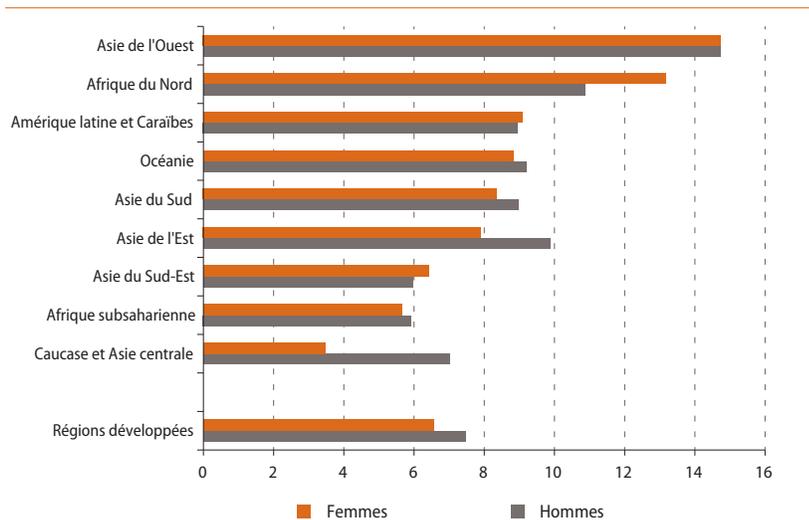
de 40 % d'obésité chez les femmes, et entre 22 et 27 % chez les hommes.

Diabète

Le diabète est une maladie chronique qui survient lorsque le corps ne produit plus suffisamment d'insuline, l'hormone qui régule la concentration de sucre dans le sang, ou lorsqu'il ne peut plus utiliser efficacement l'insuline qu'il produit. Environ 90 % des cas de diabète sont de type 2, dont les causes principales sont un mauvais régime alimentaire, le surpoids et le manque d'activité physique. Le diabète de type 2 est, dès lors, généralement évitable. Alors qu'il touchait

Figure 2.9

Prévalence du diabète chez les 20-79 ans, par sexe et par région, 2013



Source : Données établies par la Division de statistique à partir de données de la Fédération internationale du diabète (FID), 2013, et de contacts avec le FID en 2014.

Note : Les cas non diagnostiqués ont été pris en compte pour estimer la prévalence du diabète. Moyennes pondérées basées sur des données comparatives telles que fournies par la FID.

essentiellement les personnes d'âge moyen et les personnes âgées, il s'observe aujourd'hui aussi chez les plus jeunes, y compris les enfants. Le diabète de type 1 résulte quant à lui d'une réaction auto-immune qui se manifeste généralement pour la première fois chez les enfants et les jeunes adultes.

Cette maladie peut avoir des effets néfastes sur la santé maternelle. S'il n'est pas traité, le diabète gestationnel ou d'autres formes de diabète pendant la grossesse peuvent provoquer une prise de poids anormale du bébé (macrosomie), qui accroît le risque de complications à l'accouchement, comme une obstruction, mettant ainsi en danger la vie et la santé du nouveau-né et de sa mère³⁸. En outre, les bébés nés de mère ayant souffert de diabète gestationnel seront plus exposés à l'obésité au cours de leur vie et risquent de souffrir eux-mêmes de diabète³⁹.

On estime que près de la moitié des cas de diabète dans le monde ne sont pas diagnostiqués, ce qui a des conséquences considérables pour la santé. Le problème est particulièrement aigu dans certains pays à faible revenu d'Afrique subsaharienne, où près de 90 % des cas ne sont pas détectés. Même dans les pays à revenu élevé, un tiers environ des

cas ne sont pas diagnostiqués⁴⁰. Si elle n'est pas traitée, cette maladie peut provoquer, à terme, d'importants dégâts sur l'organisme, en particulier les nerfs et les vaisseaux sanguins.

À l'échelle mondiale, entre 2000 et 2012, la mortalité et la morbidité dues au diabète ont augmenté, principalement en raison des changements de mode de vie, qui encouragent les régimes alimentaires malsains et l'inactivité physique, et des prises de poids qui en résultent; à l'échelle mondiale, 44 % des cas de diabète peuvent être attribués au surpoids et à l'obésité, et 27 % au manque d'activité physique⁴¹.

En 2013, à l'échelle mondiale, 8 % des adultes (de 20 à 79 ans), soit 382 millions de personnes, vivaient avec le diabète⁴². Près de la moitié d'entre eux (48 %) avaient entre 40 et 59 ans. Plus de 80 % des 184 millions de personnes atteintes dans ce groupe d'âge vivent dans les pays à revenu intermédiaire ou faible⁴³.

De manière générale, la prévalence du diabète est plus élevée en Asie occidentale (15 % pour les deux sexes) et en Afrique du Nord (fig. 2.9). En ce qui concerne les pays, les États fédérés de Micronésie, Kiribati et le Vanuatu se placent en tête de liste avec des taux de prévalence respectifs de 36 %, 27 % et 25 % pour les femmes et de 35 %, 31 % et 23 % pour les hommes.

À l'échelle de la planète, on trouve peu de différence dans la prévalence du diabète entre les hommes et les femmes. En 2013, les hommes étaient un peu plus nombreux que les femmes à vivre avec cette maladie (198 millions d'hommes et 184 millions de femmes)⁴⁴. Au plan régional, toutefois, certaines différences ont été observées (fig. 2.9). Les taux de prévalence étaient plus élevés pour les femmes que pour les hommes en Afrique du Nord, en particulier (13 % contre 11 %); ils étaient en revanche plus faibles dans le Caucase et en Asie centrale (4 % pour les femmes contre 7 % pour les hommes) et en Asie de l'Est (8 % pour les femmes contre 10 % pour les hommes).

S'agissant de la mortalité, le diabète a causé la mort de 1,5 million de personnes en 2012. Il se place aujourd'hui en huitième position sur la liste

⁴⁰ Ibid.

⁴¹ OMS, 2009a; OMS, 2011a.

⁴² Définition de l'OMS : glycémie à jeun supérieure ou égale à 7,0 millimoles par litre ou patient sous traitement.

⁴³ FID, 2013.

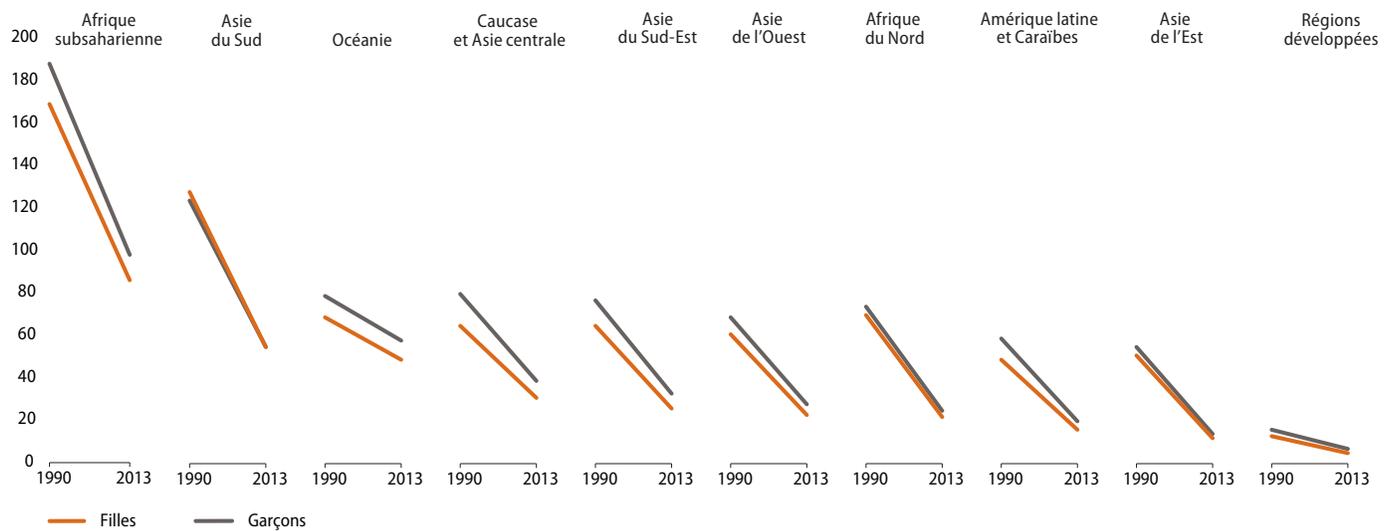
⁴⁴ Ibid.

³⁸ NCD Alliance, 2011.

³⁹ FID, 2013.

Figure 2.10

Taux de mortalité des moins de 5 ans (décès pour 1 000 naissances vivantes), par sexe, 1990 et 2013

Source : UNICEF, *Levels and Trends in Child Mortality: Report 2014* (2014a).

des causes de mortalité dans le monde; il y a une dizaine d'années, il occupait la dixième place. On constate très peu de différences entre les hommes et les femmes dans le nombre total de décès dus au diabète⁴⁵.

B. La santé tout au long de la vie

1. Santé et survie des enfants

La nutrition, la vaccination et l'environnement jouent un rôle déterminant dans la santé et la survie des enfants ainsi que dans leur développement physique, cognitif et émotionnel. Un bon développement dans l'enfance favorise aussi les habitudes saines à l'adolescence et réduit la charge de morbidité à l'âge adulte. La santé et la nutrition des filles, en particulier, influent sur la santé maternelle pendant leurs années procréatives et sur la survie et le bien-être des futures générations.

Mortalité chez les enfants de moins de 5 ans

Des progrès considérables ont été accomplis dans la réduction de la mortalité des enfants au cours des deux dernières décennies. Le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans a ainsi chuté de plus de 50 % entre 1990 et 2015, passant de

90 à 43 décès pour 1 000 naissances vivantes⁴⁶. Le taux annuel de diminution est passé de 1,2 % entre 1990 et 1995 à 4 % entre 2005 et 2013. À l'échelle mondiale, le nombre d'enfants décédés avant leur cinquième anniversaire est passé de 12,7 millions en 1990 à environ 6 millions en 2015.

La survie des enfants s'est améliorée dans toutes les régions

La survie des enfants s'est améliorée dans toutes les régions, mais d'importantes disparités persistent⁴⁷. En 2013, la mortalité des moins de 5 ans variait de 6 décès pour 1 000 naissances vivantes dans les régions développées à 92 décès pour 1 000 naissances vivantes en Afrique subsaharienne. Des réductions spectaculaires ont été enregistrées en Asie de l'Est (76 % de diminution), en Amérique latine et dans les Caraïbes ainsi qu'en Afrique du Nord (67 % de diminution dans les deux régions). En Afrique subsaharienne, en revanche, la diminution n'a été que de 49 %. Cette région compte une proportion de plus en plus importante du nombre total d'enfants qui meurent avant l'âge de 5 ans, ce qui est dû en partie à l'accroissement démographique. En 2013, la moitié des enfants qui

⁴⁵ OMS, 2014b.

⁴⁶ Nations Unies, 2015c.

⁴⁷ UNICEF, 2014a.

mouraient avant leur cinquième anniversaire vivaient dans cette région.

La majorité des enfants qui meurent avant l'âge de 5 ans sont des bébés. La plupart des décès surviennent en effet au cours de la première année d'existence (mortalité infantile), et principalement au cours des quatre premières semaines (mortalité néonatale)⁴⁸. Les principales causes de mortalité néonatale sont les naissances prématurées (35 %), les complications liées au travail et à l'accouchement (24 %) et la septicémie (15 %). Ensemble, ces trois facteurs sont responsables de près des trois quarts des décès néonataux⁴⁹.

Après le premier mois de vie, la palette des maladies mortelles et des pathologies touchant les enfants change. Plus des deux tiers des décès d'enfants enregistrés dans le monde en 2012 étaient dus à des maladies infectieuses ou parasitaires (46 %) et respiratoires (23 %). Les blessures non intentionnelles étaient la troisième grande cause de décès (9 %)⁵⁰. L'immense majorité (99 %) des décès d'enfants âgés de 1 mois à 5 ans se produisent dans les pays en développement. Les maladies et les problèmes de santé qui menacent les enfants des régions développées sont très différents : en effet, très peu d'entre eux meurent d'infections respiratoires ou parasitaires (19 % contre 70 % dans les régions en développement). Ce sont les anomalies congénitales (28 %) et les blessures non intentionnelles (16 %) qui sont responsables de la quasi-totalité des décès dans ce groupe d'âge⁵¹.

La part des décès néonataux dans la mortalité des moins de 5 ans continue d'augmenter; elle est passée de 37 % en 1990 à 43 % en 2013, car entre 1990 et 2013 la mortalité néonatale a diminué plus lentement que la mortalité globale des moins de 5 ans⁵². Cela peut s'expliquer par le fait que la diminution de la mortalité des moins de 5 ans est essentiellement due à l'amélioration de la prévention ou du traitement de maladies infectieuses, à savoir la pneumonie, la diarrhée, la malaria et la rougeole; ces maladies touchant en général des enfants de plus de 1 an, cela accroît le poids des décès néonataux dans la mortalité des moins de 5 ans⁵³.

⁴⁸ UNICEF, 2014b.

⁴⁹ Ibid.

⁵⁰ OMS, 2014b.

⁵¹ Ibid.

⁵² Données établies par la Division de statistique sur la base de données de l'UNICEF, 2014a.

⁵³ UNICEF, 2013a.

La mortalité des moins de 5 ans est plus élevée
chez les garçons que chez les filles
dans toutes les régions, sauf en Asie du Sud

En 2013, à l'échelle mondiale, la mortalité des moins de 5 ans était estimée à 47 décès pour 1 000 naissances vivantes pour les garçons et 44 décès pour 1 000 naissances vivantes pour les filles, ce qui donne un rapport de masculinité de 107 décès de garçons pour 100 décès de filles. Cette différence reflète l'avantage des filles en matière de survie, qui commence *in utero* et se poursuit après la naissance. En raison de différences biologiques innées, les garçons sont plus faibles que les filles et donc plus exposés à la maladie et à la mort prématurée. En l'absence de discrimination entre les sexes, la mortalité des filles est moins élevée que celle des garçons et cet avantage biologique persiste tout au long de la vie, ce qui explique la meilleure espérance de vie des filles à la naissance.

Dans presque toutes les régions, les garçons de moins de 5 ans présentent un taux de mortalité plus élevé que les filles (fig. 2.10). En Afrique subsaharienne, par exemple, 86 filles et 98 garçons pour 1 000 naissances vivantes sont morts en 2013, ce qui équivaut à un rapport de mortalité garçons-filles de 114. La seule exception notable à cette tendance générale est l'Asie du Sud. À cet endroit, la différence reflète un désavantage des filles, ce qui suggère le recours à des pratiques discriminatoires. En 1990, l'Asie du Sud affichait un rapport de masculinité pour la mortalité des moins de 5 ans de 97 garçons pour 100 filles, et un taux de mortalité des moins de 5 ans de 126 décès pour 1 000 naissances vivantes. En 2013, après une diminution de plus de moitié du niveau de mortalité, qui est passé à 55 décès pour 1 000 naissances vivantes, le rapport de masculinité s'est équilibré à 100.

La figure 2.11 illustre les taux de mortalité pour les filles et les garçons en 2013 pour 195 pays et régions. Deux lignes sont utilisées pour illustrer la parité et la discrimination potentielle entre les sexes. La ligne grise en pointillés représente la parité, c'est-à-dire la situation dans laquelle le taux de mortalité des filles est égal à celui des garçons. Néanmoins, les garçons étant biologiquement plus vulnérables face à la maladie et à certaines pathologies en raison de leurs spécificités génétiques, hormonales et immunologiques⁵⁴, en l'absence de toute préférence ou discrimination

⁵⁴ Austad, 2006.

sexuelles, le rapport de masculinité serait supérieur à 100, indiquant une mortalité plus élevée chez les garçons de moins de 5 ans. Dès lors, un rapport de masculinité égal ou inférieur à 100 témoigne nécessairement d'une discrimination envers les filles.

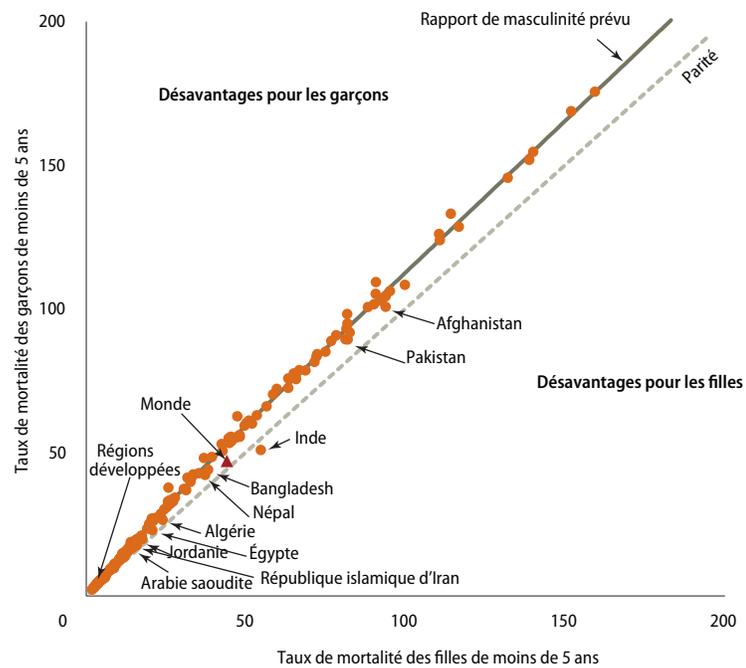
En l'absence de discrimination, le rapport de masculinité devrait varier avec l'évolution des niveaux de mortalité, car le degré de vulnérabilité des garçons change en fonction de l'ampleur et de la composition de l'environnement pathogène⁵⁵. La ligne continue de la figure 2.11 représente les taux de mortalité féminine estimés pour différents niveaux de mortalité masculine chez les moins de 5 ans, sur la base de récentes recherches menées par Alkema *et al.*^{56, 57}. On peut considérer que dans les pays où le rapport de masculinité s'approche de 100 ou est inférieur à 100, il existe une discrimination envers les filles. Pour les pays dans lesquels le rapport de masculinité se situe en dessous de la ligne continue, on peut donc supposer l'existence d'une certaine discrimination envers les filles.

Le pays qui présente le rapport de masculinité le plus faible pour la mortalité des moins de 5 ans est l'Inde, où il est de 93 (93 garçons meurent avant l'âge de 5 ans contre 100 filles). L'Inde est également le seul pays dans lequel le rapport de masculinité est inférieur à 100 (c'est-à-dire où il meurt davantage de filles que de garçons). Ce pays représentait à lui seul 21 % des décès d'enfants de moins de 5 ans en 2013. On comprend donc que son faible rapport de masculinité fasse baisser la moyenne pour l'Asie du Sud dans son ensemble, et même pour le monde entier (fig. 2.11). La mortalité plus élevée des filles peut être étroitement associée à une préférence générale des Indiens pour les fils, qui s'exprime par les traitements de faveur que les parents réservent aux garçons, notamment en ce qui concerne la nutrition, les vaccins, l'accès aux soins de santé et les soins parentaux en général⁵⁸.

La récente étude d'Alkema *et al.*⁵⁹ sur les taux mondiaux de masculinité pour la mortalité des

Figure 2.11

Taux de mortalité des moins de 5 ans, filles et garçons (décès pour 1 000 naissances vivantes) pour 195 pays, 2013



Source : Données établies par la Division de statistique à partir de données de l'UNICEF, *Levels and Trends in Child Mortality: Report 2014* (2014a) et de Alkema *et al.* (2014).

moins de 5 ans a recensé 10 pays dans lesquels ceux-ci s'écartaient de la norme; tous présentaient un taux de mortalité particulièrement élevé pour les filles (Afghanistan, Algérie, Arabie saoudite, Bangladesh, Égypte, Inde, Jordanie, Népal, Pakistan et République islamique d'Iran).

Sous-alimentation

L'état nutritionnel des enfants résulte de trois facteurs interdépendants : les aliments consommés, l'état de santé et les soins parentaux et autres, dont ils bénéficient⁶⁰. Les carences nutritionnelles sont la sixième cause de décès dans les pays en développement, et la cause immédiate de 5 % des décès chez les enfants de 1 à 59 mois⁶¹. Les carences nutritionnelles affaiblissent le système immunitaire et accroissent la vulnérabilité des enfants face aux maladies, en particulier les maladies infectieuses comme la pneumonie, la diarrhée, la malaria et la rougeole. À l'échelle de la planète, près de la moitié des décès d'enfants de moins de 5 ans sont imputables à la sous-alimen-

⁵⁵ Preston, 2007; Drevenstedt, 2008; Sawyer, 2012.

⁵⁶ Alkema *et al.*, 2014.

⁵⁷ La ligne est le résultat d'une analyse basée sur toutes les données nationales disponibles concernant la mortalité infantile depuis 1950, que les pays soient ou non caractérisés par des pratiques discriminatoires. Elle permet ainsi de faire ressortir les valeurs atypiques pour un niveau donné de mortalité des moins de 5 ans.

⁵⁸ Voir, par exemple, Pande, 2003; Oster, 2009.

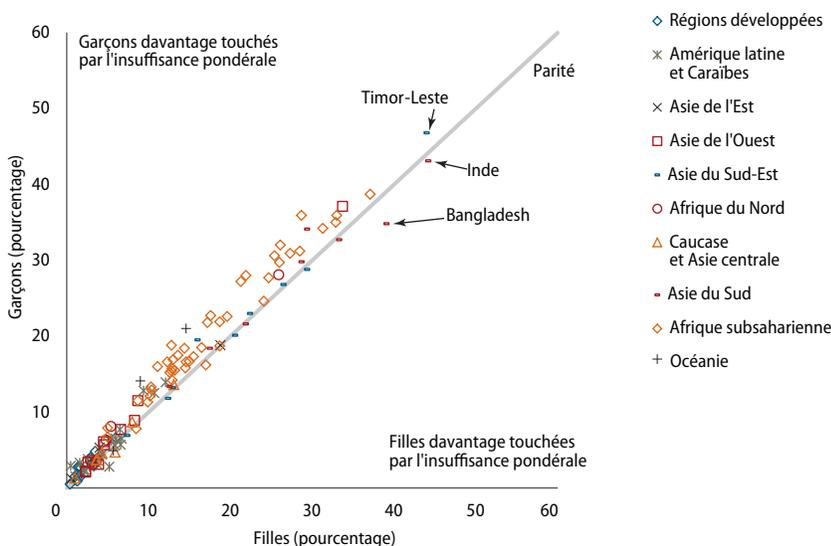
⁵⁹ Alkema *et al.*, 2014; UNICEF, 2014a.

⁶⁰ UNICEF, 2013b.

⁶¹ OMS, 2014b.

Figure 2.12

Proportion de garçons et de filles de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale, 2000-2012 (dernière année disponible)



Source : UNICEF, OMS et Banque mondiale, base de données commune sur la malnutrition (2014).

tation⁶². Non seulement celle-ci constitue une menace immédiate pour la santé, mais elle a également des conséquences à long terme : elle nuit au bien-être, entrave la croissance et empêche le cerveau de se développer pleinement, avec une influence sur les capacités cognitives et les performances futures⁶³.

À l'échelle de la planète, ce sont 15 % des enfants qui sont sous-alimentés^{64, 65}. Les régions qui comptent les proportions les plus fortes d'enfants de moins de 5 ans sous-alimentés sont l'Asie du Sud (32 %) et l'Afrique subsaharienne (21 %). La sous-alimentation touche davantage les garçons que les filles. Dans presque la moitié (58) des 127 pays (toutes régions confondues) pour lesquelles des données comparables sont disponibles, le rapport de masculinité est supérieur à 115⁶⁶ (fig. 2.12). Bon nombre de ces pays se trouvent en Afrique subsaharienne. Ce rapport

⁶² UNICEF, 2014b; Black *et al.*, 2013.

⁶³ UNICEF, 2013b; Spears, 2012.

⁶⁴ On considère comme étant en insuffisance pondérale les enfants dont le poids pour la taille est inférieur de deux écarts types au poids médian pour la taille, tel qu'il est défini dans les normes OMS de croissance de l'enfant.

⁶⁵ UNICEF, 2014c.

⁶⁶ Pour les pays d'Afrique subsaharienne, on a considéré que la parité des sexes était atteinte si le rapport de masculinité dans la prévalence de l'insuffisance pondérale était compris entre 85 et 115. UNICEF, 2013b.

de masculinité déséquilibré reflète la plus grande vulnérabilité biologique des garçons face à la maladie plutôt qu'une quelconque négligence ou un traitement préférentiel à l'égard des filles⁶⁷. Les pays qui font exception à cette tendance, comme le Bangladesh ou l'Inde (fig. 2.12), dans lesquels l'insuffisance pondérale touche davantage les filles, laissent en revanche supposer l'existence de pratiques discriminatoires.

Tandis que la notion d'insuffisance pondérale combine sous-alimentation temporaire et chronique, le retard de croissance résulte quant à lui de la seule sous-alimentation chronique, en particulier pendant la période la plus critique de la croissance et du développement, qui commence avant la naissance et se prolonge jusqu'à l'âge de 2 ans environ. Les enfants présentant un retard de croissance⁶⁸ peuvent sembler normalement proportionnés, mais ils sont trop petits pour leur âge.

À l'échelle mondiale, en 2013, un enfant sur quatre âgé de moins de 5 ans, soit environ 164 millions d'enfants, souffraient d'un retard de croissance⁶⁹. Une forte prévalence de la sous-alimentation chronique a été observée en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud, où 4 enfants sur 10 présentaient un retard de croissance. Ensemble, ces deux régions abritent près des trois quarts des enfants présentant des retards de croissance dans le monde. Comme pour l'insuffisance pondérale, les garçons sont plus touchés que les filles; cela est manifeste dans 111 des 128 pays pour lesquels des données sont disponibles, dont 21 ont un rapport de masculinité supérieur à 115⁷⁰. Les filles sont proportionnellement plus touchées par les retards de croissance dans 14 pays, et dans les trois pays restants les proportions sont identiques⁷¹.

Vaccination

La vaccination est une stratégie de santé publique rentable qui permet de prévenir plusieurs maladies infantiles potentiellement mortelles comme

⁶⁷ Nations Unies, 1998.

⁶⁸ Un enfant de moins de 5 ans est considéré comme présentant un retard de croissance lorsque sa taille, par rapport à son âge, est inférieure de deux écarts types aux normes OMS de croissance de l'enfant.

⁶⁹ UNICEF, 2014c.

⁷⁰ Pour les pays d'Afrique subsaharienne, on a considéré que la parité des sexes était atteinte si le rapport de masculinité dans la prévalence de l'insuffisance pondérale était compris entre 85 et 115. UNICEF, 2013b.

⁷¹ UNICEF, 2013b.

la diphtérie, la rougeole, la coqueluche, la pneumonie, la poliomyélite, la diarrhée à rotavirus, la rubéole et le tétanos. On estime que, à l'échelle mondiale, la vaccination sauve 2 à 3 millions de vies chaque année⁷². Bien que l'on trouve des variations considérables dans la couverture vaccinale des garçons et des filles dans certains pays, aucune discrimination systématique sensible n'a été observée; la couverture vaccinale est plus importante pour les filles dans certains pays et pour les garçons dans d'autres⁷³.

2. Adolescents et jeunes adultes

En principe, l'adolescence est, de manière générale, une époque de la vie où l'on est en bonne santé et qui est associée à un faible taux de mortalité. Néanmoins, de nombreux comportements que les adolescents choisissent d'adopter peuvent avoir des conséquences néfastes sur leur vie future. On estime que 70 % au moins des décès prématurés chez les adultes trouvent leur origine dans des comportements qui ont commencé ou ont été renforcés durant l'adolescence, comme une alimentation malsaine, la consommation d'alcool ou de tabac, la toxicomanie, les rapports sexuels non protégés et le manque d'activité physique⁷⁴. C'est également à l'adolescence que les jeunes, filles et garçons, commencent véritablement à modeler leur comportement en fonction des rôles sexospécifiques des adultes. Dans certaines sociétés, les adolescentes sont poussées à se marier et à avoir des enfants, et leur accès à l'information sur la santé ainsi que leur pouvoir de décision reste faible. Quant aux garçons, ils adoptent souvent à cet âge des habitudes et des comportements risqués, traditionnellement associés à l'image de la virilité. Tous ces facteurs peuvent mener les garçons et les filles sur des trajectoires de santé divergentes.

Grossesses précoces et décès dus à des pathologies maternelles

Le pourcentage d'adolescentes âgées de 15 à 19 ans ayant déjà donné naissance à un enfant est en baisse depuis 20 ans, mais il reste élevé dans un certain nombre de pays d'Afrique et d'Amérique latine et des Caraïbes (voir le chapitre 1

consacré à la population et aux familles). Chaque naissance, en particulier chez les filles de moins de 15 ans, comporte des risques tant pour la mère que pour l'enfant. Cela est dû au fait que les adolescentes ne sont pas pleinement formées, ainsi qu'aux taux élevés d'anémie et de sous-alimentation dans ce groupe d'âge. De nombreuses grossesses d'adolescentes sont non désirées et peuvent déboucher sur des avortements, qui sont souvent pratiqués dans des conditions dangereuses et comportent donc un risque élevé de morbidité et de mortalité. En 2008, 15 % des avortements non médicalisés dans les pays en développement (à l'exception de l'Asie de l'Est) concernaient des adolescentes âgées de 15 à 19 ans⁷⁵.

Les complications liées à la grossesse et à l'accouchement sont les premières causes de décès pour les femmes âgées de 15 à 29 ans dans les régions en développement

Les complications liées à la grossesse et à l'accouchement sont les premières causes de décès chez les adolescentes et les jeunes femmes (15 à 29 ans) dans le monde (tableau 2.2). Toutefois, presque tous ces décès (99 %) se produisent dans les pays en développement⁷⁶. Dans les régions développées, les taux de mortalité dus aux pathologies maternelles sont 20 fois plus faibles que ceux des régions en développement, et ce sont d'autres causes, comme les blessures auto-infligées et les accidents de la route, qui sont les causes principales de la mortalité chez les 15-29 ans (femmes et hommes, bien que le taux de mortalité soit nettement plus élevé chez les hommes).

Infections sexuellement transmissibles, y compris le VIH

Les rapports sexuels non protégés sont un facteur de risque pour la santé des adolescents et des jeunes, car ils les exposent aux maladies sexuellement transmissibles, notamment le VIH. Ces risques sont difficiles à combattre en raison d'un manque d'accès à des services de santé sexuelle et procréative de bonne qualité et ouverts aux jeunes, ainsi que de l'absence d'éducation sexuelle en général⁷⁷.

Les femmes ont davantage de risques de contracter des infections sexuellement transmises, notamment le VIH, en raison de leur plus grande

⁷² OMS, 2014e.

⁷³ Sur la base de l'examen de la couverture vaccinale (tous vaccins) pour 62 pays disposant de données pour la période allant de 2003 à 2012. Enquête démographique et de santé (EDS), 2014.

⁷⁴ Resnick *et al.*, 2012.

⁷⁵ Shah et Ahman, 2012.

⁷⁶ OMS, 2014b.

⁷⁷ ONUSIDA, 2013.

Tableau 2.2

Causes de décès spécifiques aux jeunes, hommes et femmes (15 à 29 ans), par région, 2012
(10 premières causes de décès selon le sexe, monde)

Rang mondial	Cause de décès	Femmes			Hommes				
		Taux de mortalité par cause (décès pour 100 000 femmes)			Taux de mortalité par cause (décès pour 100 000 hommes)				
		Monde	Régions développées	Régions en développement	Monde	Régions développées	Régions en développement		
1	Pathologies maternelles	17	1	20	1	Accidents de la route	28	19	29
2	VIH/sida	15	2	17	2	Violence interpersonnelle	19	8	21
3	Blessures auto-infligées	11	5	12	3	Blessures auto-infligées	16	21	15
4	Accidents de la route	8	6	8	4	VIH/sida	11	4	13
5	Maladies diarrhéiques	6	0	7	5	Noyades	6	4	7
6	Infections des voies respiratoires inférieures	5	1	6	6	Infections des voies respiratoires inférieures	6	2	7
7	Violence interpersonnelle	4	2	4	7	Violences collectives et interventions des forces de l'ordre	5	1	6
8	Tuberculose	3	1	3	8	Cardiopathies ischémiques	5	3	5
9	Feu et sources de chaleur	3	0	3	9	Maladies diarrhéiques	4	0	4
10	Cardiopathies ischémiques	3	1	3	10	Méningite	4	0	4

Source : Données établies par la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies à partir de données de l'OMS, estimations des décès à l'échelle mondiale par cause, par âge et par sexe, 2000-2012 (2014b).

vulnérabilité physiologique. D'autres facteurs entrent néanmoins aussi en ligne de compte : les inégalités entre les sexes, et notamment la violence à l'égard des femmes et des filles; un accès inégal à l'information, à l'éducation et aux possibilités économiques; les mariages précoces, y compris avec des partenaires plus âgés; et le manque de pouvoir de négociation.

Le nombre de nouvelles infections par le VIH est plus élevé chez les jeunes femmes que chez les jeunes hommes en Afrique subsaharienne

Bien que les nouveaux cas d'infections par le VIH soient globalement en recul, ils restent nombreux chez les jeunes. En 2012, 40 % environ des nouveaux cas chez les adultes âgés de 15 ans et plus concernaient les 15-24 ans⁷⁸.

Au plan mondial, le nombre de nouvelles infections par le VIH pour cette tranche d'âge était 50 % plus élevé chez les femmes que chez les hommes. La vulnérabilité aux infections par le VIH est plus grande en Afrique subsaharienne,

⁷⁸ ONUSIDA, 2013.

où l'on enregistre 72 % des nouvelles infections chez les jeunes adultes (fig. 2.13). En 2012, dans toutes les sous-régions d'Afrique subsaharienne, le nombre de nouvelles infections était deux fois plus élevé chez les jeunes femmes que chez les jeunes hommes. Dans d'autres régions du monde, les jeunes hommes sont plus touchés, une tendance observée essentiellement dans des régions où le VIH est principalement transmis par voie de relations sexuelles entre hommes ou par injection de drogue. En Amérique latine, en Asie de l'Est et dans les régions développées, par exemple, le nombre de nouvelles infections est deux fois plus élevé chez les jeunes hommes que chez les jeunes femmes.

Le VIH/sida est la deuxième cause de mortalité chez les jeunes femmes de 15 à 29 ans dans le monde, et la quatrième chez les hommes du même groupe d'âge. Ce classement traduit essentiellement la situation dans les régions en développement et en Afrique subsaharienne, en particulier. Dans les régions en développement, les taux de mortalité dus aux sida sont de 17 pour 100 000 femmes et de 13 pour 100 000 hommes. Dans les régions développées, les taux correspon-

dants sont beaucoup plus bas, à savoir 2 et 4 pour 100 000, respectivement⁷⁹.

L'utilisation du préservatif chez les jeunes (15 à 24 ans) qui ont des partenaires sexuels multiples s'est améliorée dans les régions en développement. Elle reste néanmoins relativement limitée, de manière générale, dans de nombreux pays, et est plus faible pour les femmes que pour les hommes^{80, 81}. Les jeunes de certains pays en développement ont également acquis une meilleure compréhension du VIH ces 15 dernières années, mais en moyenne les bénéfices restent maigres, et le préservatif est toujours largement sous-utilisé, surtout chez les jeunes femmes⁸². En Afrique subsaharienne, seulement 30 % des jeunes femmes et 37 % des jeunes hommes ont une connaissance complète et correcte du VIH et du sida, ce qui représente une hausse de moins de 10 points de pourcentage depuis 2000 pour les deux groupes⁸³.

Blessures

Prendre des risques et tester les limites fait partie du développement biologique et psychologique normal des adolescents⁸⁴. Néanmoins, ces comportements ne sont pas sans risques pour la santé, tant à court qu'à long terme. À l'échelle mondiale, les accidents de la route sont la première cause de décès chez les jeunes hommes âgés de 15 à 29 ans; viennent ensuite la violence interpersonnelle et les blessures auto-infligées. Ces trois causes de décès sont prédominantes chez les jeunes hommes tant dans les régions développées que dans les régions en développement. Elles sont également prédominantes chez les jeunes femmes des régions développées, à des degrés différents. Les blessures auto-infligées sont la première cause de décès chez les jeunes hommes des régions développées.

⁷⁹ OMS, 2014b.

⁸⁰ ONUSIDA, 2013.

⁸¹ Sur la base des données disponibles pour les pays d'Afrique subsaharienne, l'écart entre les jeunes femmes et les jeunes hommes pour l'utilisation du préservatif était de 19 points de pourcentage en 2014. Nations Unies, 2015c.

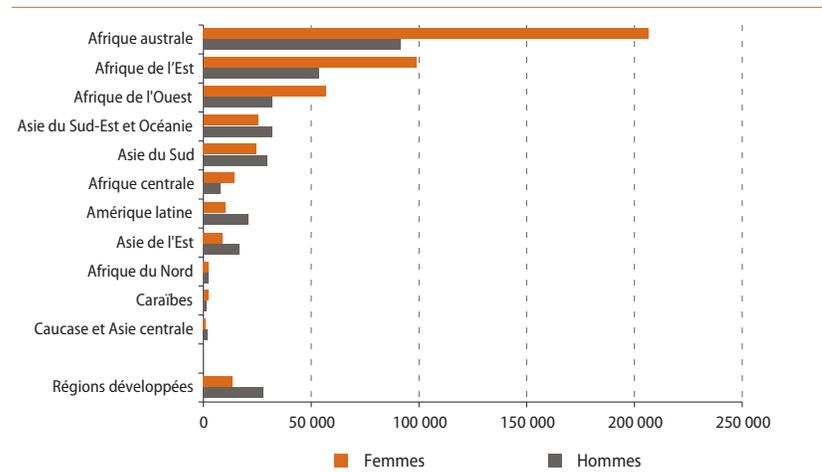
⁸² Nations Unies, 2015c.

⁸³ Ibid.

⁸⁴ Blum *et al.*, 2012; Patton *et al.*, 2012; OMS, 2014f; Viner *et al.*, 2012.

Figure 2.13

Nombre de nouvelles infections par le VIH chez les jeunes, femmes et hommes (15-24 ans), 2012



Source : Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies et ONU-Femmes, *Millennium Development Goals Gender Chart* (2014).

Les blessures sont la première cause de décès
chez les jeunes hommes,
tant dans les régions développées
que dans les régions en développement

Statistiquement, les jeunes hommes ont plus de risques que les jeunes femmes de mourir de blessures, qu'elles soient intentionnelles ou non (en 2012, 95 décès contre 36, respectivement, pour 100 000 personnes âgées de 15 à 29 ans). Ainsi, dans le monde, en 2012, les blessures ont été responsables de la moitié des décès chez les hommes âgés de 15 à 29 ans⁸⁵. Les accidents de la route se révèlent particulièrement meurtriers pour les jeunes hommes en Amérique latine et dans les Caraïbes, en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud-Est, où ils entraînent une mortalité de 41, 37 et 34 décès pour 100 000 hommes, respectivement. L'Amérique latine et les Caraïbes et l'Afrique subsaharienne se démarquent également pour ce qui concerne les blessures intentionnelles : les taux de mortalité masculine due à la violence entre individus sont particulièrement élevés dans ces deux régions, avec 92 et 41 décès pour 100 000 hommes, respectivement. C'est en Asie occidentale que le taux de mortalité masculine due à la violence collective et aux inter-

⁸⁵ OMS, 2014b.

ventions des forces de l'ordre⁸⁶ est le plus élevé : 92 décès pour 100 000 personnes.

Santé mentale

Selon les estimations, une personne sur quatre ou sur cinq souffrira d'au moins une pathologie mentale au cours d'une année donnée⁸⁷. Il est difficile d'établir des chiffres exacts, en raison du peu d'informations disponibles, en particulier pour les pays en développement, et des différences dans les méthodologies utilisées pour les différentes études sur le sujet. De nombreux troubles mentaux germent à l'adolescence, mais ne sont détectés que bien plus tard, ce qui retarde l'apport de soins spécialisés susceptibles d'améliorer la qualité de vie de la personne atteinte, voire d'empêcher une issue fatale.

Les troubles mentaux contribuent de manière non négligeable à la mortalité des jeunes, femmes et hommes, ainsi qu'à la charge de morbidité associée à cet âge et aux périodes ultérieures de la vie. Chez les 15-29 ans, le nombre d'années de vie perdues en raison d'un décès prématuré ou d'une incapacité (AVCI⁸⁸) liés aux troubles dépressifs unipolaires et aux troubles anxieux est plus important pour les femmes que pour les hommes (15 années contre 9 pour 1 000 personnes pour les troubles unipolaires, et 7 années contre 4 pour les troubles anxieux). Le nombre d'AVCI est plus élevé pour les jeunes hommes que pour les jeunes femmes lorsqu'il s'agit de troubles liés à la consommation d'alcool et de drogues (9 années contre 2 pour 1 000 personnes et 6 années contre 3 pour 1 000 personnes, respectivement). Il est

⁸⁶ Par « décès dus à la violence collective », on entend les décès qui surviennent dans le contexte de l'utilisation instrumentale de la violence par des personnes en tant que membres d'un groupe opposé à un autre groupe ou ensemble d'individus, dans le but d'atteindre un objectif politique, économique ou social. Il existe différentes formes de violence collective : a) la guerre, le terrorisme et les autres conflits politiques violents qui surviennent au sein d'un État ou entre États; b) la violence perpétrée par l'État lui-même, comme le génocide, la répression, les disparitions, la torture et autres violations des droits de l'homme; c) le crime organisé violent, comme le banditisme ou les guerres entre bandes organisées. Par « décès dus à l'intervention des forces de l'ordre », on entend les blessures infligées par la police ou d'autres agents chargés de faire respecter la loi, y compris les militaires en service, au cours de l'arrestation ou de la tentative d'arrestation d'un individu enfreignant la loi, lorsque ces forces interviennent pour calmer des troubles, pour maintenir l'ordre ou dans le cadre de toute autre intervention légale (OMS, 2002).

⁸⁷ Patel *et al.*, 2007.

⁸⁸ Pour la définition des AVCI, voir la section relative à la consommation d'alcool.

toutefois similaire pour ce qui est de la schizophrénie et des troubles bipolaires (1 à 2 années pour 1 000 personnes)⁸⁹.

Les taux de suicide sont plus bas
chez les jeunes femmes que chez les jeunes hommes
dans toutes les régions, sauf l'Asie du Sud et l'Asie de l'Est

Sur le plan de la mortalité, les blessures auto-infligées (suicide) sont la troisième cause de décès pour les jeunes des deux sexes (tableau 2.2). En 2012, près de 100 000 femmes et plus de 140 000 hommes âgés de 15 à 29 ans ont commis un suicide dans le monde⁹⁰. Dans les régions développées, les blessures auto-infligées sont la première cause de décès pour les jeunes hommes et la deuxième pour les jeunes femmes. Dans la plupart des régions, les taux de suicide sont nettement plus élevés chez les hommes, en particulier dans les régions développées, le Caucase et l'Asie centrale, l'Amérique latine et les Caraïbes et l'Afrique subsaharienne. L'Asie du Sud et l'Asie de l'Est sont les deux seules régions du monde où les taux de suicide sont légèrement plus élevés chez les jeunes femmes. Ils sont particulièrement importants en Asie du Sud, avec 28 décès pour 100 000 femmes (contre 11 décès pour 100 000 femmes dans la population mondiale et 12 dans les régions en développement).

Toxicomanie et inactivité physique

De nombreux garçons et filles commencent à fumer et à boire pendant l'adolescence, ce qui accroît le risque de voir apparaître des maladies non transmissibles à un stade ultérieur de leur vie. Comme chez les adultes, les garçons adolescents boivent plus que les filles dans toutes les régions. Entre 15 et 19 ans, ils sont trois fois plus enclins à la consommation excessive (17 % contre 6 %). Les taux les plus élevés de consommation excessive chez les jeunes des deux sexes sont observés en Europe, aux Amériques et dans les régions du Pacifique occidental⁹¹.

Chez les adolescents, la prévalence du tabagisme
est aussi élevée, voire plus élevée
chez les filles dans certains pays

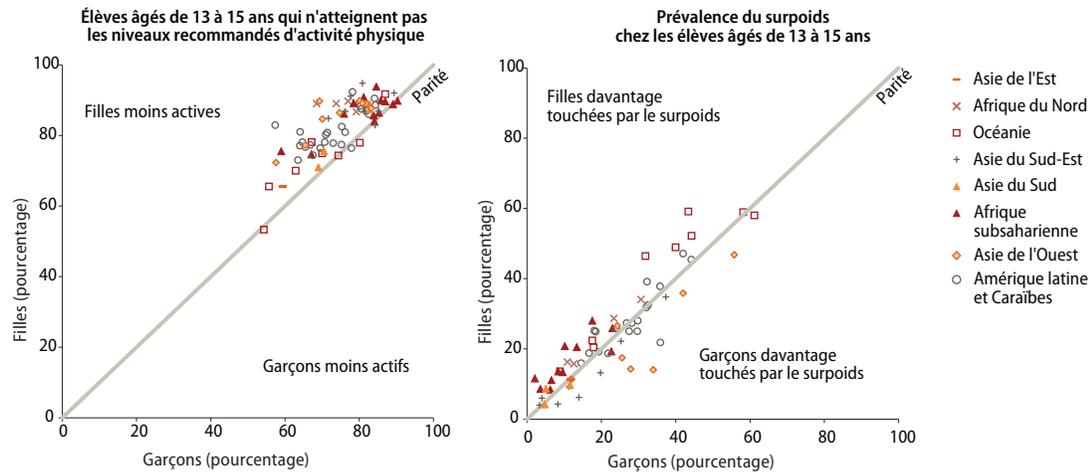
⁸⁹ OMS, 2014g.

⁹⁰ OMS, 2014b.

⁹¹ OMS, 2014d, régions de l'OMS.

Figure 2.14

Exercice physique et prévalence du surpoids chez les adolescents âgés de 13 à 15 ans, pays en développement, 2003-2014 (dernière année disponible)



Source : Données établies par la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies à partir de données de l'enquête mondiale réalisée en milieu scolaire sur la santé des élèves, 2003-2014 (OMS, 2014j).

Note : Chaque point représente les données pour un pays. 62 pays ont fourni des données pour l'activité physique; 73 pour la prévalence de l'obésité. L'OMS recommande que les enfants âgés de 5 à 17 ans accumulent au moins 60 minutes d'activité physique modérée à vigoureuse chaque jour. Les enfants sont considérés comme souffrant d'un excédent pondéral si leur indice de masse corporelle est supérieur d'un écart type à la médiane pour les enfants du même âge et du même sexe.

Des études menées entre 2008 et 2012 ont montré que dans 21 pays de la planète, les adolescentes⁹² fumaient autant que les garçons, voire plus. Douze de ces 21 pays se trouvent en Europe, où le tabagisme est plus élevé chez les filles de 8 points de pourcentage en Espagne, 7 points en Suède et 6 en République tchèque⁹³.

Statistiquement, dans les pays en développement, les filles âgées de 13 à 15 ans font moins d'exercice physique que les garçons du même âge

L'inactivité physique pendant l'enfance et l'adolescence nuit à la santé à court et à long terme, et augmente le risque d'apparition précoce de maladies non transmissibles et de décès prématuré⁹⁴. L'activité physique favorise la bonne santé des adolescents, non seulement parce qu'elle prévient le surpoids mais aussi parce qu'elle améliore le bien-être psychologique et les performances scolaires, favorise le développement social et décourage la consommation de tabac, d'alcool et de drogue⁹⁵. Malgré ces avantages, de nombreux adolescents n'atteignent pas le niveau d'activité physique recommandé par l'OMS (fig. 2.14).

⁹² Dans la plupart des pays les données concernent les 13 à 15 ans.

⁹³ OMS, 2013c.

⁹⁴ OMS, 2014h.

⁹⁵ OMS, 2014i.

Dans la vaste majorité des pays en développement étudiés, les filles faisaient moins d'exercice que les garçons, ce qui laisse entrevoir l'existence de différences dans les possibilités et/ou les préférences des adolescents dans ce domaine.

L'inactivité physique et un régime alimentaire déséquilibré augmentent la prévalence du surpoids chez les enfants et les adolescents⁹⁶. Les taux de surpoids pour les adolescents, filles et garçons, varient d'une région à l'autre (fig. 2.14). Les taux les plus élevés s'observent en Océanie, et les plus faibles en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud et du Sud-Est. Toutefois, sous l'angle des différences entre les sexes, l'Océanie et l'Afrique subsaharienne présentent des taux de surpoids plus élevés chez les filles que chez les garçons, tandis que la tendance inverse s'observe en Asie occidentale et en Asie du Sud-Est.

3. Les années procréatives de la femme

Les années procréatives de la femme sont délimitées par la puberté (et le début de la menstruation) et la ménopause, et s'étendent donc environ de 15 à 49 ans. Partout dans le monde, l'état de santé des femmes durant cette période est dominé par les questions liées à leur santé procréative et sexuelle. Les premières causes de

⁹⁶ OMS, 2011a.

Tableau 2.3

Taux de mortalité selon les causes de décès pour les femmes et les hommes (15 à 49 ans) par région, 2012
(10 premières causes de décès, monde)

Rang mondial	Cause du décès	Femmes			Rang mondial	Cause du décès	Hommes		
		Taux de mortalité par cause (décès pour 100 000)					Taux de mortalité par cause (décès pour 100 000)		
		Monde	Régions développées	Régions en développement			Monde	Régions développées	Régions en développement
1	VIH/sida	30	6	34	1	VIH/sida	31	13	34
2	Pathologies maternelles	16	1	19	2	Accidents de la route	29	16	31
3	Blessures auto-infligées	9	6	10	3	Cardiopathies ischémiques	19	23	18
4	Accidents cérébrovasculaires	8	4	9	4	Violence interpersonnelle	17	8	19
5	Accidents de la route	8	5	9	5	Blessures auto-infligées	17	25	15
6	Cardiopathies ischémiques	8	6	8	6	Accidents cérébrovasculaires	11	7	11
7	Cancer du sein	7	7	7	7	Cirrhose du foie	10	11	10
8	Infections des voies respiratoires inférieures	6	2	7	8	Tuberculose	9	5	10
9	Tuberculose	6	1	7	9	Infections des voies respiratoires inférieures	8	3	9
10	Maladies diarrhéiques	6	0	7	10	Noyades	6	5	6

Source : Données établies par la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies à partir de données de l'OMS, Estimations des décès à l'échelle mondiale par cause, par âge et par sexe, 2000-2012 (2014b).

décès des femmes, à l'échelle mondiale et dans les régions en développement, sont le VIH/sida et les pathologies maternelles. En 2012, dans les régions en développement, les taux de mortalité pour ces deux causes de décès étaient respectivement de 34 et 19 décès pour 100 000 femmes âgées de 15 à 49 ans (tableau 2.3). Dans les régions développées, les pathologies maternelles ne sont pas une cause de décès prépondérante (1 décès pour 100 000 personnes), contrairement au VIH/sida, qui se place en tête du classement (6 décès pour 100 000 naissances vivantes) avec le cancer du sein, les cardiopathies ischémiques et les blessures auto-infligées. Dans le même groupe d'âge, les principales causes de décès pour les hommes sont le VIH/sida et les accidents de la route dans les régions en développement, et les cardiopathies ischémiques dans les régions développées (tableau 2.3).

Cette section passe en revue les principales composantes de la santé procréative et maternelle, notamment l'accès à la contraception, la prévention des avortements non médicalisés et l'accès aux soins prénatals et aux soins obstétricaux dispensés par du personnel de santé qualifié. Des améliorations dans ces domaines essentiels pourraient sauver beaucoup des 300 000 femmes qui meurent chaque année de causes liées à la

grossesse et à l'accouchement. La section se conclut sur les questions liées au VIH et au sida.

Recours aux méthodes contraceptives

La planification de la famille est l'un des aspects les plus importants de la santé procréative, car l'utilisation de méthodes contraceptives permet aux femmes d'éviter les grossesses non désirées. Une grossesse non désirée peut survenir trop tôt dans l'existence, trop vite après une précédente grossesse, ou alors que la famille compte déjà le nombre d'enfants souhaités. Les grossesses non désirées comportent, comme toutes les grossesses, un danger de handicap, voire de mort; mais elles sont également associées à des risques supplémentaires liés à l'avortement, en particulier lorsque celui-ci n'est pas médicalisé. Contrairement aux avortements pratiqués par du personnel qualifié dans un environnement médicalement sûr, les avortements non médicalisés peuvent entraîner de nombreuses complications; la moitié environ des interruptions volontaires de grossesse dans le monde sont considérées comme dangereuses, selon la définition de l'OMS (voir section suivante)⁹⁷.

⁹⁷ Sedgh *et al.*, 2012.

D'après une récente étude, si toutes les femmes qui souhaitent éviter une grossesse utilisaient une méthode contraceptive, le nombre de grossesses non désirées chuterait de 70 % et les avortements non médicalisés de 74 %. En outre, si tous les besoins en matière de contraception étaient satisfaits et si toutes les femmes enceintes recevaient les soins de base recommandés par l'OMS, le nombre de femmes qui décèdent de causes liées à la grossesse chuterait de deux tiers, pour passer de 290 000 à 96 000⁹⁸.

L'utilisation de contraceptifs et la proportion de demandes de contraceptifs qui sont satisfaites restent faibles dans certaines régions, en particulier en Afrique subsaharienne et en Océanie.

Depuis 2013, 84 % de la demande totale de contraception (les femmes qui souhaitent retarder ou éviter une grossesse) dans les régions en développement est satisfaite⁹⁹. Les statistiques ne tiennent compte que des femmes âgées de 15 à 49 ans mariées ou vivant en concubinage.

La demande de planification familiale et l'utilisation de contraceptifs (prévalence de la contraception) ont augmenté au fil des ans dans presque toutes les régions du monde, mais d'importantes disparités persistent (fig. 2.15). En Afrique subsaharienne, par exemple, la proportion de femmes qui utilisent un moyen de contraception, quel qu'il soit, a pratiquement doublé, passant de 13 % à 27 % entre 1990 et 2012. Cependant, cela ne représente toujours que la moitié de la demande totale de planification familiale (51 %), laissant les autres femmes désireuses de reporter ou d'éviter une grossesse avec ce qu'on appelle un « besoin non satisfait de planification familiale ». C'est en Afrique subsaharienne que ce besoin non satisfait est le plus élevé. C'est également dans cette région que l'on trouve la part la plus importante d'avortements non médicalisés¹⁰⁰ et le niveau le plus élevé de mortalité maternelle¹⁰¹.

Les pays en développement d'Océanie ont également de faibles niveaux de prévalence contraceptive (38 %) et un besoin non satisfait de planification familiale relativement important. Dans ces pays, environ 40 % des femmes qui souhaiteraient retarder ou éviter une grossesse n'utilisent aucun moyen contraceptif.

⁹⁸ Singh *et al.*, 2014.

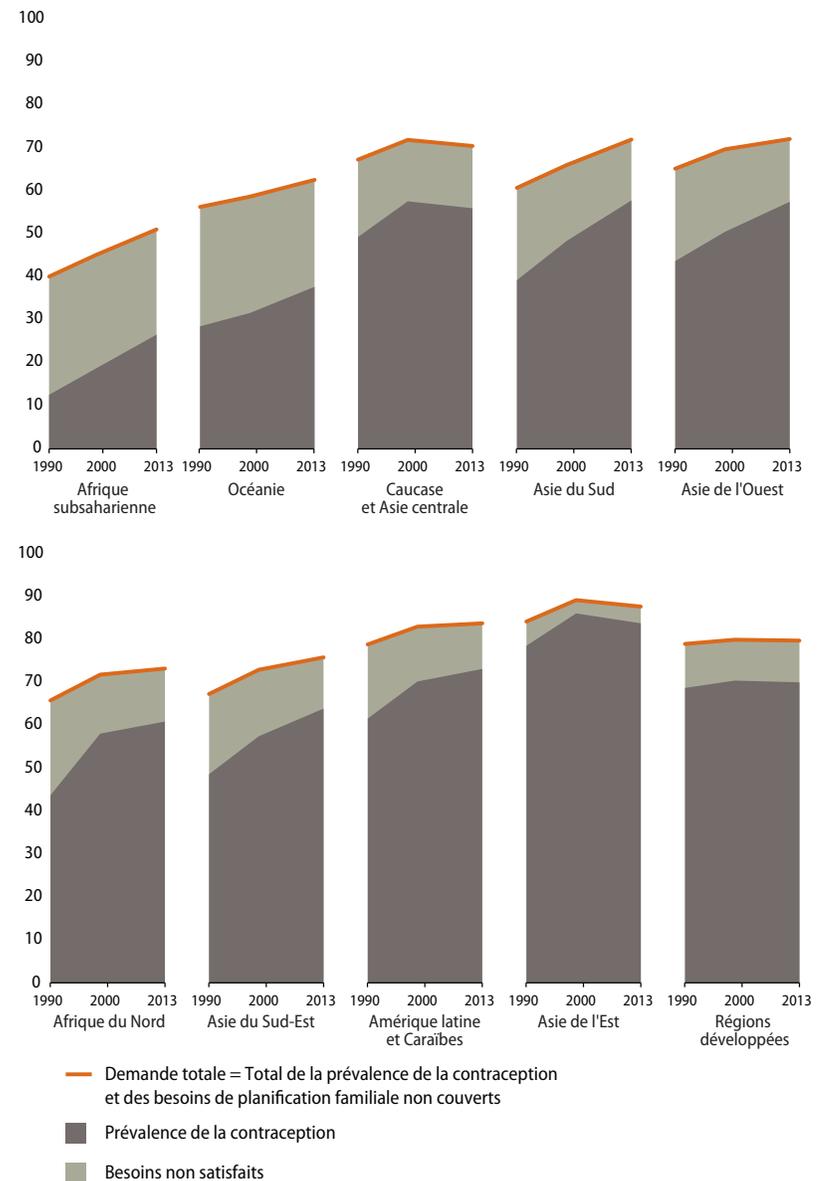
⁹⁹ Nations Unies, 2015c, annexe statistique.

¹⁰⁰ Sedgh *et al.*, 2012.

¹⁰¹ OMS, UNICEF, FNUAP, Banque mondiale et Division de la population de l'ONU, 2014.

Figure 2.15

Demande totale de planification familiale, taux d'utilisation des moyens contraceptifs et besoins non satisfaits de planification familiale, 1990, 2000 et 2013 (pourcentage de femmes âgées de 15 à 49 ans, mariées ou vivant en concubinage)



Source : Nations Unies, *Objectifs du Millénaire pour le développement : Rapport 2015* (2015c), annexe statistique.

À l'autre extrême, l'Asie de l'Est présente la prévalence de la contraception la plus élevée (84 %), et presque toute la demande de planification familiale y est satisfaite. La prévalence de la contraception a également atteint des niveaux très élevés (73 %) en Amérique latine et dans les Caraïbes, où le niveau de besoin non satisfait de planification familiale est comparable à celui des régions développées (environ 10 %).

Tableau 2.4
Nombre d'avortements et taux d'avortement, par région, 1995, 2003 et 2008

Région	Nombre d'avortements (millions)				Taux d'avortement (pour 1 000 femmes âgées de 15 à 44 ans)			
			2008				2008	
	1995	2003	Total	Avortements non médicalisés	1995	2003	Total	Avortements non médicalisés
Monde	46	42	44	22	35	29	28	14
Régions développées	10	7	6	<1	39	25	24	1
Régions en développement	36	35	38	21	34	29	29	16
Afrique	5	6	6	6	33	29	29	28
Asie	27	26	27	11	33	29	28	11
Europe	8	4	4	<1	48	28	27	2
dont, Europe de l'Est	6	3	3	<1	90	44	43	5
Amérique latine et Caraïbes	4	4	4	4	37	31	32	31
Amérique du Nord	2	2	1	—	22	21	19	—
Océanie	<1	<1	<1	—	21	18	17	2

Source : OMS, fiche d'information « Safe and unsafe induced abortions » (2012a).

Note : Le taux d'avortement se définit comme le nombre d'avortements pour 1 000 femmes âgées de 15 à 44 ans. Régions de la Division de la population de l'ONU. Les régions développées comprennent l'Europe, l'Amérique du Nord, le Japon, l'Australie et la Nouvelle-Zélande; toutes les autres sont classées dans la catégorie des pays en développement. L'Asie et l'Océanie ne comprennent pas le Japon, l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

Interruptions volontaires de grossesse

En 2008, 44 millions de grossesses ont été volontairement interrompues dans le monde. Ce chiffre est passé de 46 millions en 1995 à 42 millions en 2003, pour ensuite augmenter à nouveau à 44 millions en 2008 en raison de l'accroissement de la population de femmes en âge de procréer. Le taux d'interruptions volontaires de grossesse (IVG) est passé de 35 pour 1 000 femmes âgées de 15 à 44 ans en 1995 à 29 en 2003, pour ne plus diminuer ensuite que légèrement, à 28 en 2008 (tableau 2.4). Les IVG se pratiquent dans toutes les régions du monde, avec des taux qui varient de 20 à 30 avortements pour 1 000 femmes âgées de 15 à 44 ans (tableau 2.4). L'Europe de l'Est fait figure d'exception, avec le taux d'avortement le plus élevé au monde : 43 avortements pour 1 000 femmes en 2008.

Si les taux d'avortement sont en diminution depuis 1995, la proportion d'avortements non médicalisés a augmenté

La moitié environ des avortements pratiqués dans le monde sont considérés comme dangereux¹⁰², et ces avortements dangereux se produi-

¹⁰² L'OMS définit l'avortement non médicalisé comme une interruption de grossesse non désirée pratiquée par des personnes n'ayant pas les compétences requises et/ou

sent pratiquement tous dans les régions en développement (tableau 2.4), en particulier en Asie, en Afrique et dans la région Amérique latine et Caraïbes. Contrairement aux avortements pratiqués selon des règles médicales, les avortements non médicalisés comportent des risques importants pour la santé des femmes¹⁰³. On estime que, en 2008, par exemple, 22 millions d'avortements non médicalisés ont entraîné plus de 5 millions de complications, qui ont elles-mêmes provoqué 47 000 décès, résultant essentiellement d'hémorragies et d'infections¹⁰⁴. Alors que le nombre total d'IVG est en diminution depuis 1995, la part d'avortements non médicalisés est passée, à l'échelle mondiale, de 44 % en 1995 à 49 % en 2008.

Les politiques en matière d'avortement restent restrictives dans de nombreux pays

De manière générale, les politiques en matière d'avortement sont plus restrictives dans les régions en développement que dans les régions développées. En 2013, presque tous les pays (97 %) autorisaient l'avortement pour sauver la vie d'une

dans un environnement ne respectant pas les normes médicales minimales.

¹⁰³ OMS, 2011b; Sedgh *et al.*, 2012.

¹⁰⁴ OMS, 2014k.

femme enceinte; 31 % des pays des régions en développement ne l'autorisaient que dans ce cas de figure, contre 6 % dans les régions développées. Six pays ou zones n'autorisaient l'avortement dans aucune circonstance : le Chili, El Salvador, Malte, le Nicaragua, la République dominicaine et le Saint-Siège. Les conditions d'avortement les plus souples, à la demande ou pour des raisons économiques ou sociales, sont appliquées dans 80 % environ des pays développés mais dans seulement 20 % des pays en développement¹⁰⁵. Bien que, entre 1996 et 2013, 56 pays aient élargi les bases légales autorisant l'avortement, beaucoup d'autres continuent d'imposer des mesures restrictives et huit¹⁰⁶ ont durci leur réglementation en la matière¹⁰⁷.

Il est important de noter que les avortements ont lieu de toute façon, qu'ils soient autorisés ou non. La quasi-totalité des 22 millions d'avortements non médicalisés pratiqués en 2008 l'ont été dans les pays en développement¹⁰⁸. Dans les pays dans lesquels une législation restrictive est en vigueur, on dénombre plus de quatre fois plus d'avortements non médicalisés que dans ceux qui ont adopté une législation plus souple (27 avortements non médicalisés contre 6 pour 1 000 femmes âgées de 15 à 44 ans, respectivement, en 2008). Les pays dans lesquels les lois sur l'avortement sont plus strictes ont également des taux de mortalité maternelle trois fois plus élevés que les autres (223 décès maternels contre 77 pour 1 000 naissances vivantes en 2013)¹⁰⁹.

Soins prénatals et obstétricaux

Les visites prénatales effectuées par du personnel de santé expérimenté permettent de détecter d'éventuels problèmes chez les femmes enceintes et de traiter ces problèmes avant qu'ils ne deviennent dangereux pour la mère et l'enfant à naître. Elles permettent notamment de diagnostiquer une prééclampsie, d'administrer des vaccins antitétaniques ou des traitements préventifs intermittents (TPI) contre la malaria pendant la grossesse, et de détecter et de soigner les infections, y compris le VIH, la syphilis et d'autres infections sexuellement transmises. Globalement,

¹⁰⁵ Nations Unies, 2014c.

¹⁰⁶ Algérie, Belize, Congo, Iraq, Japon, Nicaragua, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République dominicaine.

¹⁰⁷ Nations Unies, 2014d.

¹⁰⁸ OMS, 2012a et Nations Unies, 2014d.

¹⁰⁹ Nations Unies, 2014d, les données portent sur l'année 2013.

Tableau 2.5

Femmes ayant reçu des soins prénatals et obstétricaux dispensés par du personnel de santé qualifié, par région, 1990 et 2014

	Pourcentage de femmes enceintes ayant reçu des soins prénatals (au moins une visite)		Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié	
	1990	2014	1990	2014
Régions en développement	64	83	57	70
Afrique				
Afrique du Nord	50	89	47	90
Afrique subsaharienne	68	80	43	52
Amérique latine et Caraïbes	75	97	81	92
Caraïbes	84	95
Amérique latine	75	97
Asie				
Asie de l'Est	70	95	94	100
Asie du Sud	53	72	38	52
Asie du Sud-Est	79	96	49	82
Asie de l'Ouest	53	85	62	86
Caucase et Asie centrale	97	96
Océanie

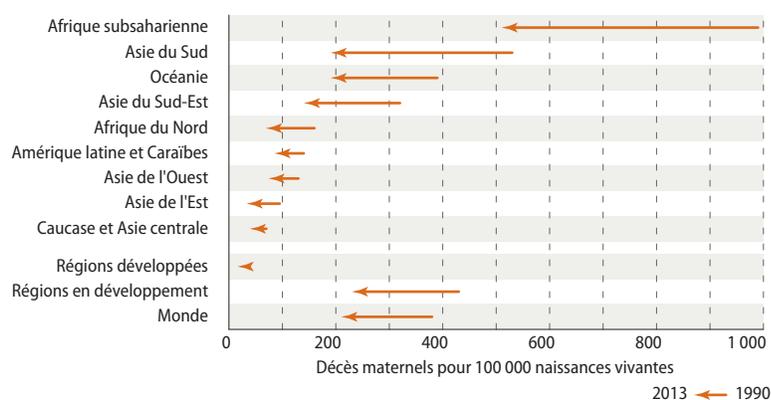
Source : Nations Unies, *Objectifs du Millénaire pour le développement : Rapport 2015* (2015c).

l'accès aux soins prénatals s'est considérablement amélioré (tableau 2.5). En 2014, dans les régions en développement, 83 % des femmes enceintes ont bénéficié d'au moins une visite prénatale, soit une augmentation de 19 points de pourcentage depuis 1990. Certaines de ces régions offrent aujourd'hui une couverture des soins prénatals pratiquement universelle. Ainsi, en Amérique latine et dans les Caraïbes, en Asie de l'Est et en Asie du Sud-Est, le taux de couverture des soins prénatals dépasse les 90 %. Les pays africains, en particulier, ont bien progressé : entre 1990 et 2014, la couverture est passée de 50 à 89 % en Afrique du Nord et de 68 à 80 % en Afrique subsaharienne. Toutefois, à peine plus de la moitié des femmes enceintes des régions en développement ont bénéficié du minimum recommandé de quatre visites prénatales¹¹⁰. En outre, les informations sur la qualité des soins sont rares.

L'accès aux soins prénatals s'est amélioré,
avec une couverture pratiquement universelle
dans certaines régions

¹¹⁰ Nations Unies, 2015c.

Figure 2.16
Taux de mortalité maternelle, par région, 1990 et 2013



Source : Nations Unies, *Objectifs du Millénaire pour le développement : Rapport 2015* (Nations Unies, 2015c), annexe statistique.

La présence de personnel soignant qualifié lors de l'accouchement (médecin, infirmière ou sage-femme) permet de prévenir ou de traiter la plupart des complications obstétricales et, partant, de réduire le risque de décès ou de handicap tant pour la mère que pour l'enfant. Les soignants peuvent soit intervenir directement, soit confier la patiente à des services de santé maternelle plus spécialisés où elles pourront notamment recevoir des soins obstétriques d'urgence. On estime que 15 % environ des accouchements s'accompagnent de complications¹¹¹, qui surviennent sans que l'on ait pu les prévoir ou sans qu'il y ait eu de problème préexistant. Dans les régions en développement, le pourcentage de naissances encadrées par du personnel qualifié était de 70 % en 2014, soit une augmentation de 13 points de pourcentage depuis 1990 (tableau 2.5). Certaines régions en développement disposent d'une couverture pratiquement universelle pour ce qui concerne les accouchements médicalisés; en Asie de l'Est et dans le Caucase et en Asie centrale, par exemple, elle est respectivement de 100 % et de 96 %. Néanmoins, en Asie du Sud et en Afrique subsaharienne, seule une femme sur deux donne naissance à son enfant en présence de personnel qualifié.

La couverture des soins obstétricaux pratiqués par du personnel qualifié s'est améliorée partout, mais reste relativement mauvaise en Asie du Sud et en Afrique subsaharienne

¹¹¹ Hoque, 2011.

Mortalité maternelle

Les pathologies maternelles sont l'une des premières causes de décès chez les femmes en âge de procréer. On estime que, en 2013, 289 000 femmes sont mortes pendant leur grossesse ou dans les 42 jours qui ont suivi la naissance (ou la fin de la grossesse) en raison de problèmes liés à la grossesse ou à l'accouchement¹¹². La mortalité maternelle présente des variations considérables d'une région à l'autre¹¹³. En 2013, le taux de mortalité maternelle était de 16 décès pour 100 000 naissances vivantes dans les régions développées et de 230 décès pour 100 000 naissances vivantes dans les régions en développement, le record étant une fois de plus détenu par l'Afrique subsaharienne, avec 510 décès pour 100 000 naissances vivantes. Nous voyons donc que l'écrasante majorité des décès maternels se produisent dans les régions en développement : 286 000 décès, dont près des deux tiers en Afrique subsaharienne, contre 2 300 dans les régions développées. Le risque de décès maternel sur la vie entière (la probabilité qu'une jeune fille de 15 ans finisse par décéder des suites d'une pathologie maternelle) est de 1 sur 3 700 dans les régions développées mais de 1 sur 160 dans les régions en développement. C'est au Tchad et en Somalie que ce risque est le plus élevé (1 sur 15 et 1 sur 18, respectivement).

La mortalité maternelle est en baisse, mais reste élevée en Afrique subsaharienne

Cependant, beaucoup de progrès ont été accomplis depuis 1990. Entre 1990 et 2013, le nombre de décès maternels dans le monde a chuté de 45 %. Pendant cette période, le taux de mortalité maternelle a été réduit de 380 à 210 pour 100 000 naissances vivantes au niveau mondial et de 430 à 230 pour 100 000 naissances vivantes dans les régions en développement. On trouve néanmoins toujours des taux élevés de mortalité maternelle en Afrique subsaharienne, où ils sont comparables à ceux de l'Asie du Sud il y a 20 ans (fig. 2.16).

Ces importantes variations du taux de mortalité maternelle et du risque sur la vie entière laissent penser que la plupart des décès sont évitables. Les principaux problèmes pouvant

¹¹² OMS, UNICEF, FNUAP, Banque mondiale et Division de la population de l'ONU, 2014.

¹¹³ Voir annexe statistique, disponible à <http://unstats.un.org/unsd/gender/worldswomen.html>.

mener au décès maternel comme les hémorragies post-partum, la septicémie, l'obstruction du travail, les complications liées aux avortements non médicalisés et les troubles hypertensifs peuvent être traités si l'on dispose du personnel et de l'équipement nécessaires pour fournir les soins adéquats, y compris des soins obstétricaux d'urgence¹¹⁴. Toutefois, dans les pays en développement, ces deux conditions sont loin d'être remplies, ce qui empêche les taux de mortalité maternelle de diminuer davantage¹¹⁵.

VIH/sida

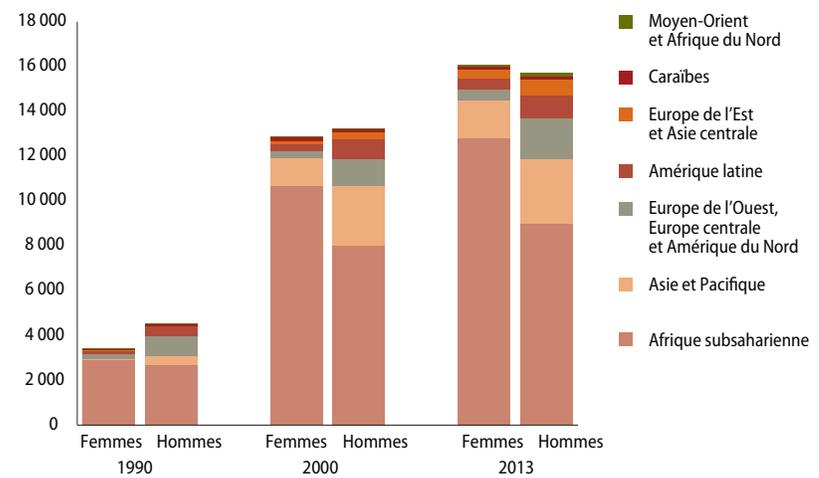
Le VIH/sida est la première cause de décès dans le monde chez les 15-49 ans, hommes et femmes. Selon les estimations, en 2012, 540 000 femmes et 580 000 hommes dans ce groupe d'âge sont morts des suites de cette maladie¹¹⁶. Le taux de mortalité du VIH/sida était de 34 pour 100 000 personnes, tant pour les femmes que pour les hommes, dans les régions en développement. Dans les régions développées, le taux était plus élevé chez les hommes (13 décès pour 100 000 personnes, contre 6 pour 100 000 personnes chez les femmes) [tableau 2.3]. De récentes données du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) suggèrent également que, dans les pays où la prévalence du virus est élevée, le VIH contribue de manière significative à la mortalité des femmes enceintes, ce qui appelle l'attention sur la nécessité de veiller à ce que les femmes porteuses du VIH et répondant aux conditions requises reçoivent un traitement complet, et que ces services soient intégrés aux soins de santé procréative et sexuelle¹¹⁷.

En Afrique subsaharienne, la majorité des personnes vivant avec le VIH sont des femmes

On estime que, en 2013, 35 millions de personnes dans le monde vivaient avec le VIH. Parmi ces personnes, 31,8 millions avaient plus de 15 ans et 3,2 millions moins de 15 ans¹¹⁸. Au niveau mondial, le nombre de femmes et d'hommes vivant avec le VIH est similaire, mais il existe d'importantes différences régionales (fig. 2.17). Près de 70 % des personnes séropositives vivent en Afrique subsaharienne et, dans ce groupe, 59 %

Figure 2.17

Nombre estimé de femmes et d'hommes (15 ans et plus) vivant avec le VIH (en milliers), 1990, 2000, 2013



Source : ONUSIDA, 2014a, *The Gap Report* (2014a).

Note : Régions telles que définies dans ONUSIDA, 2014a.

sont des femmes. Dans les Caraïbes, la répartition par sexes est équilibrée, tandis que dans toutes les autres régions il y a plus d'hommes que de femmes séropositifs; la proportion de femmes parmi les personnes séropositives va de 22 % en Europe occidentale et centrale et en Amérique du Nord à 39 % au Moyen-Orient et en Afrique du Nord.

L'accès aux traitements antirétroviraux s'est considérablement amélioré, mais est encore loin d'être universel

De manière générale, les femmes sont physiologiquement plus vulnérables que les hommes face au VIH et les inégalités entre les sexes et les normes sexospécifiques peuvent encore accroître ce risque. La violence à l'égard des femmes, par exemple, alimente l'épidémie de VIH; les femmes qui sont victimes de violences infligées par leur partenaire intime ont 50 % de risques supplémentaires de contracter le virus¹¹⁹. Par ailleurs, la crainte de la violence empêche les filles et les femmes de négocier des relations sexuelles plus sûres, de se faire dépister ou, encore, de faire appel aux services de santé procréative ou à d'autres soins de santé¹²⁰. Globalement, les services destinés aux femmes victimes de violences

114 OMS, 2014; FNUAP, 2014.

115 FNUAP, 2014.

116 OMS, 2014b.

117 ONUSIDA, 2013.

118 ONUSIDA, 2014a.

119 ONUSIDA, 2013.

120 Ibid.

restent insuffisants (voir le chapitre 6 consacré à la violence à l'égard des femmes).

Les hommes subissent également les effets néfastes des normes et des attentes sexospécifiques ainsi que des conceptions dominantes de la masculinité; leur propension à prendre des risques les expose davantage au VIH. Dans toutes les régions, ils ont également moins tendance à se faire dépister que les femmes, qui peuvent sur ce point être favorisées par le fait que le dépistage se pratique régulièrement dans le cadre des services de soins anténatals¹²¹. Les hommes attendent également plus longtemps avant de se soigner et abandonnent plus souvent leur traitement¹²².

De plus en plus d'adultes vivent avec le VIH (fig. 2.17), et ce malgré une diminution du nombre de nouvelles infections depuis la fin des années 1990¹²³. Cela s'explique par la plus grande disponibilité des thérapies et l'amélioration des traitements, grâce auxquels les personnes séropositives peuvent rester en vie plus longtemps. Depuis 2005, le nombre de personnes bénéficiant de traitements antirétroviraux (ARV) a augmenté dans la plupart des régions. En juin 2014, dans le monde, 13,6 millions de personnes porteuses du VIH bénéficiaient d'un traitement ARV, parmi lesquelles 12,1 millions vivaient dans les régions en développement. Rien qu'entre 2012 et 2013, le nombre de personnes bénéficiant d'un traitement ARV a grimpé de 1,9 million dans les régions en développement, soit la hausse annuelle la plus forte jamais enregistrée (20 %)¹²⁴.

La couverture thérapeutique est meilleure pour les femmes que pour les hommes dans la plupart des régions. En 2012 par exemple, dans les pays à revenu intermédiaire et faible, parmi les personnes répondant aux conditions requises¹²⁵, 73 % des femmes ont reçu un traitement antirétroviral contre seulement 57 % des hommes¹²⁶.

La couverture des traitements antirétroviraux pour la prévention de la transmission materno-fœtale du VIH s'est améliorée et le nombre de nouvelles infections chez les enfants a dimi-

nué¹²⁷. En 2012, sur les quelque 1,5 million de femmes enceintes qui vivaient avec le VIH dans les pays à revenu faible ou intermédiaire, 62 % ont reçu un traitement antirétroviral; pour l'Afrique subsaharienne ce taux était de 60 %, soit deux fois plus qu'en 2009¹²⁸. Dans d'autres régions, la couverture des traitements antirétroviraux pour la prévention de la transmission materno-fœtale du VIH variait, de 90 % en Europe de l'Est et centrale et dans les Caraïbes à moins de 20 % en Asie et dans le Pacifique, ainsi que dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord¹²⁹.

4. Personnes âgées

La vieillesse se caractérise généralement par une détérioration de plus en plus marquée des fonctions physiologiques, qui augmente le risque de maladie et de décès. Cette détérioration survient au terme d'un processus individuel de vieillissement qui dure tout au long de la vie et résulte des effets cumulés de l'exposition à divers facteurs de risque à tous les stades de la vie. À des fins statistiques, et sauf mention contraire, le terme « personnes âgées » désigne, dans ce chapitre, les personnes de 60 ans et plus.

Les maladies non transmissibles
sont la principale cause de décès
et de handicap chez les personnes âgées

De nombreuses études, en particulier dans les pays développés, montrent que les femmes âgées font état d'une santé moins bonne, sont touchées par un plus grand nombre de maladies, sont davantage restreintes dans leurs activités quotidiennes, ont plus de problèmes de santé mentale et sont physiquement plus faibles que les hommes du même âge¹³⁰. Néanmoins, malgré cette morbidité plus importante, la mortalité dans ce groupe d'âge est moins élevée chez les femmes que chez les hommes. Il existe plusieurs explications possibles à ce paradoxe : les différences génétiques et immunologiques entre les deux sexes, les différences dans le signalement de l'état de santé ou encore dans l'accès aux services de soins de santé et leur utilisation¹³¹.

Plus de 85 % des décès chez les 60 ans et plus sont causés par les maladies non transmis-

¹²¹ Ibid.

¹²² Ibid.

¹²³ ONUSIDA, 2014a.

¹²⁴ Nations Unies, 2015c.

¹²⁵ Les conditions requises sont définies dans les directives de l'OMS sur le traitement du VIH.

¹²⁶ ONUSIDA, 2013.

¹²⁷ Ibid.

¹²⁸ ONUSIDA, 2014b.

¹²⁹ Ibid.

¹³⁰ Oksuzyan *et al.*, 2008; Collerton *et al.*, 2009.

¹³¹ Oksuzyan *et al.*, 2009; Christensen, 2008.

sibles. Les accidents vasculaires cérébraux et les cardiopathies ischémiques (une maladie des vaisseaux sanguins qui alimentent le muscle cardiaque) sont, dans une large mesure, les principales causes de décès chez les personnes âgées des deux sexes; viennent ensuite les cancers (tous types confondus) et la bronchopneumopathie chronique obstructive (tableau 2.6)¹³².

Maladies cardiovasculaires

On a longtemps considéré que les accidents vasculaires, les cardiopathies ischémiques et les autres maladies cardiovasculaires touchaient essentiellement les hommes. Bien que les taux de mortalité dus aux maladies cardiovasculaires restent plus élevés pour ces derniers dans toutes les régions du monde, en chiffres absolus, parmi les 60 ans et plus, les femmes sont plus nombreuses à mourir de ce type de maladies (7,8 millions, contre 6,8 millions d'hommes en 2012). Cela s'explique essentiellement par la proportion croissante de femmes dans les groupes plus âgés (70 ans et plus), dans lesquels les maladies vasculaires causent le plus de décès¹³³.

Les maladies cardiovasculaires tuent davantage de femmes, mais le risque est proportionnellement plus élevé pour les hommes

En 2012, les taux de mortalité dus aux cardiopathies ischémiques pour les 60 ans et plus étaient de 802 pour 100 000 hommes et de 700 pour 100 000 femmes. Ils étaient plus élevés dans les régions développées que dans les régions en développement, et plus importants pour les hommes dans les deux régions. La tendance était en revanche différente pour les taux de mortalité dus aux accidents vasculaires cérébraux : ils étaient plus élevés dans les régions en développement, et plus élevés pour les femmes dans les régions développées (tableau 2.6).

Bronchopneumopathie chronique obstructive

La bronchopneumopathie chronique obstructive (BPCO) est une affection pulmonaire caractérisée par un blocage de l'écoulement des gaz inspirés au niveau des poumons, qui rend la respiration difficile. Elle est courante chez les personnes âgées et est généralement irréversible et évolutive. En 2012, les taux de mortalité dus à la

BPCO pour les 60 ans et plus étaient de 278 pour 100 000 femmes et de 414 pour 100 000 hommes (tableau 2.6). Dans 80 % des cas, elle est due au tabagisme (y compris le tabagisme passif). Les hommes fument davantage que les femmes et sont donc plus exposés à la BPCO, mais l'augmentation du nombre de fumeuses pourrait entraîner un accroissement de l'incidence et de la prévalence de la maladie dans la population féminine¹³⁴.

Statistiquement, les hommes ont plus de risques de développer des bronchopneumopathies chroniques obstructives et d'en mourir

Il existe d'autres facteurs de risque importants pour cette maladie, comme la pollution domestique et l'exposition professionnelle à certaines poussières ou à certains produits chimiques. La pollution domestique provient essentiellement des combustibles solides, qui sont très utilisés en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud et de l'Est pour le chauffage et la cuisine¹³⁵. De manière générale, ce sont donc les femmes, qui s'occupent de la cuisine et du ménage, qui sont les plus exposées à ce type de pollution (voir le chapitre 7 consacré à l'environnement)¹³⁶. L'exposition à la pollution professionnelle, quant à elle, que l'on retrouve dans certaines usines ou mines, concerne davantage les hommes¹³⁷.

Cancer

Bien que la majorité des cancers se déclarent à peu près au milieu de la vie adulte, les décès qu'ils entraînent surviennent à un âge plus avancé. Plus de 60 % des décès dus au cancer surviennent en effet après l'âge de 60 ans¹³⁸. Parmi les 10 premières causes de décès chez les hommes de ce groupe d'âge, quatre sont des cancers de différents types (trachée, bronches et poumons; estomac; prostate; et foie). Pour les femmes, deux types de cancers se retrouvent dans cette liste (trachée, bronches et poumons; et sein) [tableau 2.6].

Les cancers, que l'on appelle également néoplasmes malins, sont un groupe de maladies caractérisées par une croissance et une prolifération incontrôlées de cellules anormales (métastases).

¹³² OMS, 2014b.

¹³³ Ibid.

¹³⁴ Varkey, 2004.

¹³⁵ OMS, 2013b.

¹³⁶ Smith *et al.*, 2014.

¹³⁷ Salvi et Barnes, 2012.

¹³⁸ OMS, 2014b.

Tableau 2.6

Taux de mortalité selon les causes de décès pour les femmes et les hommes (60 ans et plus), par région, 2012
(10 premières causes de décès, monde)

Rang mondial	Cause du décès	Femmes				Hommes			
		Taux de mortalité selon les causes de décès (décès pour 100 000)				Taux de mortalité selon les causes de décès (décès pour 100 000)			
		Monde	Régions développées	Régions en développement	Rang mondial	Monde	Régions développées	Régions en développement	Rang mondial
1	Accident cérébrovasculaire	703	491	825	1	Cardiopathies ischémiques	802	858	776
2	Cardiopathies ischémiques	700	737	678	2	Accident cérébrovasculaire	703	416	842
3	Bronchopneumopathie chronique obstructive	278	104	378	3	Bronchopneumopathie chronique obstructive	414	180	528
4	Infections des voies respiratoires inférieures	177	103	220	4	Cancers de la trachée, des bronches et du poumon	231	292	201
5	Diabète de type 2	149	70	194	5	Infections des voies respiratoires inférieures	201	136	232
6	Cardiopathies hypertensives	129	104	144	6	Diabète de type 2	135	76	163
7	Maladie d'Alzheimer et autres types de démence	103	226	33	7	Cardiopathies hypertensives	107	79	121
8	Cancers de la trachée, des bronches et du poumon	88	110	76	8	Cancer de l'estomac	95	78	103
9	Cancer du sein	65	98	46	9	Cancer de la prostate	83	125	63
10	Maladies rénales	63	54	69	10	Cancer du foie	82	54	96

Source : Données établies par la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies à partir de données de l'OMS, estimations des décès à l'échelle mondiale par cause, par âge et par sexe, 2000-2012 (2014b).

Note : Les taux de mortalité ne sont pas ajustés selon l'âge.

Il s'agit d'un groupe complexe de maladies pouvant résulter de toute une panoplie de causes externes qui dépendent de la constitution génétique d'un individu. D'après les estimations, 30 % des décès dus au cancer trouvent leur origine dans cinq facteurs de risque comportementaux ou alimentaires : un indice de masse corporelle trop élevé, une consommation insuffisante de fruits et légumes, le manque d'activité physique, le tabagisme et la consommation d'alcool. À lui seul, le tabagisme est responsable de 22 % environ des décès dus au cancer et de 71 % environ des décès dus au cancer du poumon¹³⁹.

Les estimations pour 2012 font état de 14 millions de nouveaux cas de cancer, 8,2 millions de décès dus au cancer et 32,6 millions de personnes, tous âges confondus, vivant avec la maladie¹⁴⁰. Les taux d'incidence (le nombre de nouveaux cas pour 100 000 personnes) et les taux de mortalité (le nombre de décès pour 100 000 personnes) du cancer diffèrent entre les régions et entre les sexes. Pour presque toutes les formes de cancer (à

l'exception du cancer du col de l'utérus), les taux d'incidence standardisés par âge sont nettement plus élevés dans les régions développées que dans les régions en développement, tandis que les taux de mortalité standardisés par âge sont similaires. Dans les régions en développement, le cancer est généralement détecté plus tard, en raison du manque de sensibilisation de la population, de structures de soins de santé primaires et de traitements efficaces et largement disponibles¹⁴¹.

Le taux d'incidence mondial pour l'ensemble des cancers est 24 % plus élevé pour les hommes que pour les femmes, et le taux de mortalité 52 % plus élevé (tableau 2.7). Bien que la plupart des cancers puissent toucher les hommes et les femmes, des différences existent : pour les femmes, les sièges des cancers les plus courants sont le sein, le col de l'utérus, le colon et le poumon; pour les hommes, il s'agit du poumon, de la prostate, du colon, de l'estomac et du foie.

¹³⁹ OMS, 2014m.

¹⁴⁰ CIRC, 2014.

¹⁴¹ Global Task Force on Expanded Access to Cancer Care and Control in Developing Countries, 2011.

Tableau 2.7

Incidence standardisée par âge^a et taux de mortalité^b estimés pour les cinq^c principaux cancers dans le monde, femmes et hommes, par grandes régions, 2012

Femmes	Monde		Régions en développement		Régions développées	
	Incidence	Mortalité	Incidence	Mortalité	Incidence	Mortalité
Cancer du sein	43	13	31	12	74	15
Cancer du col de l'utérus	14	7	16	8	10	3
Cancer colorectal	14	7	10	6	24	9
Cancer des poumons	14	11	11	10	20	14
Cancer de l'estomac	8	6	8	7	7	4
Tous les cancers ^d	165	83	136	80	241	86
Hommes	Monde		Régions en développement		Régions développées	
	Incidence	Mortalité	Incidence	Mortalité	Incidence	Mortalité
Cancer du poumon	34	30	30	27	45	37
Cancer de la prostate	31	8	15	7	70	10
Cancer colorectal	21	10	14	8	36	15
Cancer de l'estomac	17	13	18	14	16	9
Cancer du foie	15	14	18	17	9	7
Tous les cancers ^d	205	126	163	120	309	138

^a Nombre de nouveaux cas par an pour 100 000 habitants (standardisés selon l'âge).

^b Nombre de décès par an pour 100 000 habitants (standardisés selon l'âge).

^c Les cinq cancers pour lesquels le taux de mortalité est le plus élevé, par taux d'incidence.

^d Exclut le cancer de la peau sans présence de mélanome(s).

Source : Ferlay *et al.*, 2013. GLOBOCAN 2012 v1.0, Cancer incidence and mortality worldwide: IARC CancerBase No. 11, <http://globocan.iarc.fr/Default.aspx> (consulté en novembre 2014).

Note : Régions de la Division de la population de l'ONU.

Deux des cancers les plus courants chez les femmes sont liés à leur fonction reproductive : le cancer du sein et le cancer du col de l'utérus.

**Le cancer du sein et le cancer du col de l'utérus
sont les formes de cancer les plus répandues
chez les femmes**

En 2012, le cancer du sein représentait 26 % des nouveaux cas de cancer (environ 1,7 million dans le monde) et 16 % des décès dus au cancer (522 000 dans le monde). Un peu plus de la moitié de ces nouveaux cas ont été recensés dans les régions en développement (883 000, contre 794 000 dans les régions développées), mais le taux d'incidence était 2,4 fois plus élevé dans ces dernières¹⁴². Cela peut s'expliquer, en partie, par un meilleur dépistage. Le mode de vie et les facteurs de risque entrent également en ligne de compte. Une faible fécondité, une consommation

d'alcool excessive ou encore l'obésité sont d'importants facteurs de risque du cancer du sein¹⁴³.

Le cancer du col de l'utérus est presque toujours causé par un virus, le virus du papillome humain (VPH). Il s'agit de l'infection virale la plus courante de l'appareil génital, et la plupart des femmes et des hommes sexuellement actifs en seront atteints au moins une fois au cours de leur vie, en général à un âge relativement jeune. Le cancer du col de l'utérus peut être facilement traité, voire évité, lorsque le virus est détecté à un stade précoce. Il est en outre possible de se faire vacciner contre certains types de virus, qui sont responsables d'environ 70 % des cancers de ce type. Contrairement à la plupart des autres cancers, le cancer du col de l'utérus a des taux d'incidence et de mortalité beaucoup plus élevés dans les régions en développement que dans les régions développées (tableau 2.7). Cela est dû à un dépistage et à une vaccination insuffisants dans de nombreux pays en développement. Ce cancer

¹⁴² Ferlay *et al.*, 2013.

¹⁴³ McPherson *et al.*, 2000.

est également le deuxième au classement des nouveaux cas dans les régions en développement.

Pour les hommes, le cancer du poumon est le cancer le plus répandu et une cause de décès prédominante après 60 ans

Les cancers les plus courants chez l'homme sont les cancers du poumon, de la prostate, du colon, de l'estomac et du foie. Avec 1,8 million de nouveaux cas estimés en 2012, le cancer du poumon est le cancer le plus répandu au monde, pour les hommes et pour les deux sexes combinés. Il est associé à un taux de mortalité relativement élevé et est responsable d'un décès dû au cancer sur cinq dans le monde. Les taux d'incidence ajustés selon l'âge pour les hommes sont 2,5 fois plus importants que pour les femmes. Les taux d'incidence les plus élevés sont enregistrés en Europe centrale et de l'Est et en Asie de l'Est pour les hommes, et en Amérique du Nord et en Europe du Nord pour les femmes¹⁴⁴. Ces différences, tant sur le plan du sexe que sur celui de la géographie, sont liées à la prévalence du tabagisme.

Le deuxième cancer le plus répandu dans la population masculine mondiale est le cancer de la prostate, mais avec d'importantes variations géographiques. Dans les régions développées, il s'agit du cancer le plus fréquent du point de vue des nouveaux cas, avec 50 % de nouveaux cas de plus en 2012 que pour le cancer du poumon. Le taux d'incidence dans les régions développées est pratiquement cinq fois plus élevé que dans les régions en développement, ce qui s'explique principalement par des pratiques de dépistage beaucoup plus élaborées¹⁴⁵. Le cancer de la prostate survient le plus souvent à un âge avancé, les seuls facteurs de risque connus étant le facteur héréditaire et le fait d'être d'ascendance africaine.

Démence

La démence est l'une des principales causes d'incapacité des personnes âgées. Il s'agit d'un syndrome dégénératif affectant le cerveau, qui entraîne une dégradation de la mémoire, de la pensée, du comportement et de la capacité à mener à bien les tâches quotidiennes. Il en résulte une perte des aptitudes qui permettent à un individu de vivre en toute indépendance. La démence trouve son origine dans un certain nombre de pathologies cérébrales, dont la plus

courante est la maladie d'Alzheimer, qui représente environ 70 % des cas. Si ce n'est le vieillissement lui-même, on ne sait pas grand-chose des facteurs de risque, bien que certains éléments laissent penser qu'il puisse y avoir un lien avec les maladies cardiovasculaires. Le tabagisme, l'obésité, le diabète, l'excès de cholestérol et l'hypertension semblent également accroître le risque de démence, tandis que l'activité physique, une alimentation saine, les activités sociales et l'éducation auraient un effet protecteur. Par ailleurs, des facteurs génétiques peuvent également entrer en ligne de compte¹⁴⁶.

La prévalence de la démence est inférieure à 1 pour 1 000 jusqu'à l'âge de 65 ans¹⁴⁷, mais elle grimpe ensuite en flèche, pour doubler à chaque tranche de vie de 5 à 7 ans supplémentaire. À partir de 90 ans, on estime que 3 à 5 personnes sur 10 en sont atteintes¹⁴⁸. Bien que les recherches montrent que la prévalence de la démence en fonction de l'âge n'a pratiquement pas changé au cours des 30 à 40 dernières années, du moins dans les pays à revenu élevé¹⁴⁹, le vieillissement constant de la population mondiale (voir le chapitre 1 consacré à la population et aux familles) entraînera une forte augmentation du nombre de personnes atteintes. On estime que, en 2013, 44 millions de personnes dans le monde vivaient avec une forme de démence, un chiffre qui devrait doubler tous les 20 ans pour atteindre 76 millions en 2030 et 135 millions en 2050¹⁵⁰. En raison de la modification de la structure démographique, la grande majorité (71 %) des personnes atteintes vivront dans les pays à revenus intermédiaire ou faible¹⁵¹.

La démence touche davantage les femmes

La démence comporte d'importants aspects sexospécifiques, et ce pour deux raisons. D'abord, les femmes y sont plus exposées que les hommes et représentent la majorité des personnes âgées atteintes; on estime que le taux de prévalence de la démence est entre 23 % et 41 % supérieur pour les femmes. De même, le nombre d'années de vie perdues en raison d'un décès prématuré ou d'une incapacité résultant de la maladie d'Alzheimer

¹⁴⁴ CIRC, 2014.

¹⁴⁵ Center *et al.*, 2012.

¹⁴⁶ Barnes *et al.*, 2011; Association Alzheimer, 2014.

¹⁴⁷ Vieira *et al.*, 2013.

¹⁴⁸ Alzheimer's Disease International, 2009; Prince *et al.*, 2013.

¹⁴⁹ Alzheimer's Disease International, 2009.

¹⁵⁰ Alzheimer's Disease International, 2013a.

¹⁵¹ Ibid.

et d'autres formes de démence est supérieur pour les femmes, de 14 % dans le groupe d'âge 60-69 ans et de 38 % chez les 70 ans et plus. La maladie se déclarant généralement à un âge déjà avancé, les femmes sont davantage touchées que les hommes en raison de leur espérance de vie plus longue. La prévalence de la démence chez les plus de 85 ans (groupe qui était composé à 65 % de femmes en 2015¹⁵²) varie entre 25 et 50 %¹⁵³.

Non seulement les femmes sont davantage touchées par cette maladie, mais ce sont également elles, majoritairement, qui dispensent les soins aux personnes atteintes, essentiellement en leur qualité de partenaire, fille ou belle-fille. Les « soins informels », prodigués par des soignants proches, sont la règle dans la plupart des pays à revenu intermédiaire ou faible, où il existe peu de structures d'encadrement. Une récente analyse documentaire, réalisée par Alzheimer's Disease International, de 25 études couvrant toutes les grandes régions (et représentant des pays comptant 78 % de la population mondiale souffrant de démence) a révélé qu'entre 55 % et 91 % des soignants proches étaient des femmes (moyenne non pondérée de 76 %) ¹⁵⁴. Une étude menée aux États-Unis par l'Association Alzheimer a montré que la proportion de femmes parmi les soignants proches augmentait avec la durée et la quantité de soins prodigués. La même étude a montré que, pour pouvoir prodiguer ces soins, les femmes étaient sept fois plus susceptibles que les hommes de passer d'un emploi à temps plein à un emploi à mi-temps et deux fois plus susceptibles de renoncer purement et simplement à tout emploi rémunéré¹⁵⁵. Prendre soin d'une personne démente a non seulement des retombées économiques, mais également des effets défavorables sur la santé physique et mentale des femmes qui dispensent les soins, en raison des efforts physiques et émotionnels qu'exige la charge d'une personne atteinte de démence¹⁵⁶.

La santé d'une population vieillissante

Du fait de la diminution des taux de fécondité et de l'allongement de l'espérance de vie, la proportion de personnes âgées dans la population mondiale ne cesse d'augmenter (voir le chapitre 1

consacré à la population et aux familles). Ce phénomène, connu sous le nom de « vieillissement de la population », se produit dans presque tous les pays de la planète¹⁵⁷. À l'échelle mondiale, la proportion de personnes âgées (60 ans et plus) est passée de 9 % en 1990 à 12 % en 2015, et devrait atteindre 21 % en 2050¹⁵⁸. À mesure que la population vieillit, la prévalence des maladies non transmissibles et la proportion de personnes handicapées s'accroissent. Alors que 15 % seulement des 15-49 ans présentent un handicap modéré à sévère, cette proportion passe à 46 % chez les 60 ans et plus¹⁵⁹. Plusieurs maladies non transmissibles contribuent à la charge de morbidité du point de vue du nombre d'années de vies perdues en raison d'une incapacité pour 1 000 personnes, tant pour les femmes que pour les hommes. Outre la maladie d'Alzheimer et les autres types de démence, on peut citer la perte d'audition, les maladies musculosquelettiques (en particulier les douleurs dorsales et cervicales et l'arthrose), la bronchopneumopathie chronique obstructive, les troubles dépressifs unipolaires, les blessures dues aux chutes, le diabète, la détérioration de la vision et les cardiopathies ischémiques¹⁶⁰. La charge de morbidité due aux troubles dépressifs unipolaires, à la détérioration de la vision et à l'arthrose est plus élevée pour les femmes; la charge de morbidité due aux douleurs dorsales et cervicales, aux pertes d'audition et aux blessures dues aux chutes est plus élevée pour les hommes. Chez les hommes, l'hypertrophie de la prostate vient également ajouter aux nombres d'années de vie perdues en raison d'une incapacité¹⁶¹.

Ces affections, qui limitent la capacité fonctionnelle et peuvent causer des douleurs chroniques, entraînent une plus grande dépendance et restreignent la participation à la vie sociale. Elles créent également une demande considérable de soins à long terme, dont la responsabilité incombe souvent aux femmes de la famille. Par exemple, une étude de 2011 sur les soignants proches réalisée dans 16 pays de l'OCDE¹⁶² a montré que plus d'un adulte sur 10 âgé de plus de 50 ans prodigue des soins ou aide aux activités quotidiennes de personnes présentant des limitations fonctionnelles. Un grand nombre

¹⁵² Nations Unies, 2013a.

¹⁵³ Duthey, 2013.

¹⁵⁴ Alzheimer's Disease International, 2010.

¹⁵⁵ Association Alzheimer, 2014.

¹⁵⁶ Alzheimer's Disease International, 2013b; Association Alzheimer, 2014.

¹⁵⁷ Nations Unies, 2013c.

¹⁵⁸ Nations Unies, 2013a.

¹⁵⁹ OMS et Banque mondiale, 2011.

¹⁶⁰ OMS, 2014b.

¹⁶¹ Ibid.

¹⁶² Colombo, 2011.

de soignants (un adulte sur trois âgés de plus de 50 ans) s'occupent de seconder ces personnes dans leurs activités de tous les jours, en faisant leurs courses ou en se chargeant des tâches administratives. Les deux tiers de ces soignants sont des femmes, mais la répartition par sexe se modifie avec l'âge. Parmi les soignants de 75 ans et plus, on trouve autant, voire plus, d'hommes dans les deux tiers des pays. L'étude a également montré que prodiguer des soins à des proches peut exiger beaucoup de temps et est parfois incompatible avec un emploi à plein temps. Les soignants, et en particulier ceux qui consacrent de longues heures à un proche, sont plus souvent sans emploi que les autres; lorsqu'ils ont un emploi, ils font des journées plus courtes ou ont un contrat de travail temporaire. Par ailleurs, prodiguer des soins intensifs à un proche peut avoir des effets néfastes pour la santé mentale. Dans certains pays, ces effets sont plus marqués chez les femmes¹⁶³.

¹⁶³ Ibid.

Pour améliorer la qualité de vie des personnes âgées, il convient d'accorder une plus grande attention à la gestion mais également à la prévention de ces incapacités. Les capacités fonctionnelles de l'organisme déclinent naturellement avec l'âge, mais l'ampleur du déclin est fonction de facteurs externes qui peuvent intervenir tout au long de la vie. Il peut s'accélérer sous l'influence d'habitudes nocives comme la consommation de tabac ou d'alcool, ou être ralenti par des habitudes saines comme un régime alimentaire équilibré et l'activité physique. Des habitudes saines adoptées tout au long de l'existence peuvent améliorer l'espérance de vie et retarder l'apparition de maladies chroniques et d'incapacités, réduisant ainsi la période de mauvaise santé à une courte période en fin de vie¹⁶⁴.

¹⁶⁴ OMS, 2007; OMS, 2009b; OMS, 2012b.

Chapitre 3

Éducation

Principales constatations

- Dans les régions en développement, en dépit des progrès réalisés, seul un enfant sur deux fréquente l'enseignement préscolaire contre 9 sur 10 dans les régions développées.
- La scolarisation dans le primaire à un âge adapté est pratiquement universelle dans la plupart des régions à l'exception de l'Afrique subsaharienne et de l'Océanie.
- On estime pourtant que 58 millions d'enfants (dont 31 millions de filles) en âge de fréquenter l'école primaire ne sont pas scolarisés.
- À l'échelle mondiale, seulement 72 % des filles et 74 % des garçons fréquentent l'école secondaire; à ce niveau, les disparités entre les sexes sont plus marquées que dans l'enseignement primaire. Le nombre d'élèves inscrits dans l'enseignement supérieur augmente plus rapidement pour les filles que pour les garçons.
- La proportion de filles diplômées dans les domaines des sciences et de l'ingénierie reste faible, tant dans les pays pauvres que dans les pays riches.
- Les femmes représentent 30 % des chercheurs.
- Les femmes représentent les deux tiers des enseignants au niveau primaire, 52 % au niveau secondaire et 42 % au niveau supérieur.
- Près des deux tiers des 781 millions d'adultes analphabètes que compte la planète sont des femmes, et ces personnes vivent pratiquement toutes dans les pays en développement.
- La grande majorité des jeunes sont alphabétisés : 87 % des jeunes femmes et 92 % des jeunes hommes possèdent les compétences de base en lecture et en écriture.

Introduction

L'éducation est un droit fondamental¹ et une composante essentielle du développement durable². C'est un investissement dans le capital humain qui bénéficie tant aux individus qu'aux sociétés, en leur permettant de réaliser pleinement leur potentiel. L'éducation est indispensable pour lutter contre les inégalités en matière de perspectives sociales et économiques des hommes et des femmes; elle joue un rôle déterminant pour assurer l'émancipation des femmes et leur permettre de devenir des acteurs de changement dans les sphères économique, sociale et politique. Elle améliore également les chances qu'ont les

femmes de vivre une vie saine et de transmettre ces bénéfices aux futures générations³.

Ce chapitre présente une analyse, fondée sur l'observation, des progrès accomplis dans le domaine de l'éducation des filles et des garçons durant la période 1990-2012. De manière générale, les données dont on dispose témoignent d'avancées remarquables dans la scolarisation et les niveaux d'alphabétisme. Des progrès notables ont également été accomplis vers la réalisation de l'enseignement primaire universel, et les filles et les garçons bénéficient aujourd'hui de manière égale de l'enseignement primaire dans la plupart des régions du monde. Pour ce qui est de l'enseignement secondaire, les progrès, bien qu'encourageants, restent plus modestes; les disparités entre les sexes y sont plus marquées et plus répandues qu'au niveau primaire. Parmi les

¹ Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies, Déclaration universelle des droits de l'homme, 10 décembre 1948.

² Nations Unies, 1994.

³ UNESCO, 2014.

Encadré 3.1

Les lacunes des statistiques du genre relatives à l'éducation

La première source de statistiques sur l'éducation comparables au plan international est l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU). Les statistiques publiées par l'ISU sont basées, d'une part, sur les données qui lui sont communiquées par les pays et, d'autre part, sur ses propres estimations. Les sources nationales de statistiques sur la scolarisation sont les dossiers administratifs des écoles, les recensements de la population et des logements et les enquêtes sur les ménages ou autres enquêtes par sondage.

Problèmes liés à la disponibilité et à la qualité des données

Les rapports transmis par les pays au système statistique international sont un indicateur de leur capacité à produire et à diffuser des données sur l'éducation. Comme le montre le tableau ci-dessous, le niveau de communication à l'ISU de données relatives au nombre d'élèves inscrits dans l'enseignement a été relativement élevé pour les deux périodes considérées. Pour la période 2005-2012, sur 211 pays ou zones dont l'ISU collecte les statistiques, 192 ont communiqué les taux bruts de scolarisation dans l'enseignement primaire au moins une fois, et 184 l'ont fait pour l'enseignement secondaire. Le nombre de pays ou zones qui ont communiqué ces informations pour l'enseignement supérieur est un peu moins élevé (168), en partie parce que certains n'ont simplement pas de système d'enseignement supérieur. La fréquence de communication des données reste un problème pour certains pays; seul un petit nombre de pays ou zones ont été en mesure de communiquer des données relatives aux taux de scolarisation de manière fréquente (c'est-à-dire pour au moins quatre des huit années considérées). Pour la période 2005-2012, le nombre de pays ou zones ayant fréquemment communiqué leurs taux bruts de scolarisation par sexe était de 175 pour l'enseignement primaire, 158 pour l'enseignement secondaire et 125 pour l'enseignement supérieur.

Nombre de pays ou zones pour lesquels les taux bruts de scolarisation, par sexe et par niveau d'enseignement, étaient disponibles, 1997-2004 et 2005-2012

	Enseignement primaire		Enseignement secondaire		Enseignement supérieur		Domaine d'étude de l'enseignement supérieur
	Au moins une fois	Au moins 4 fois	Au moins une fois	Au moins 4 fois	Au moins une fois	Au moins 4 fois	Au moins une fois
2005-2012							
Monde	192	175	184	158	168	125	113
Régions développées	46	46	47	46	47	44	42
Régions en développement	146	129	137	112	121	81	71
1997-2004							
Monde	193	177	188	151	164	115	..
Régions développées	46	44	46	41	45	40	..
Régions en développement	147	133	142	110	119	75	..

Les principales sources d'information sur les taux officiels de scolarisation sont les dossiers administratifs des écoles, qui ne fournissent pas toujours des données de qualité. Dans certains pays, la communication de données par les écoles est loin d'être universelle. Dans de nombreux pays, les données administratives portent sur l'enseignement dans les établissements officiels, publics et privés; il est donc fréquent que les établissements gérés par des organisations non gouvernementales ou des communautés locales ne soient pas inclus dans les statistiques administratives^a. Les données fournies par les gouvernements et les écoles publiques peuvent également manquer de fiabilité, en particulier lorsque le montant des subventions qui leur sont allouées par l'État dépend du nombre d'élèves inscrits^b. En outre, les estimations démographiques sont une composante essentielle du calcul des taux de participation à l'enseignement, qui peut être faussé en cas d'incohérence dans les estimations utilisées.

Les statistiques relatives à l'alphabétisme et au niveau d'instruction sont essentiellement obtenues à partir des recensements et des enquêtes sur les ménages. Les données communiquées sur la base de

^a Institut de statistique de l'UNESCO, 2004.

^b Ibid.

ces sources sont moins nombreuses que celles qui émanent des dossiers administratifs. Pour la période 2005-2012, le nombre total de pays ou de zones qui ont communiqué des données à partir de recensements ou d'enquêtes est de 158 pour les données relatives à l'alphabétisme des adultes et des jeunes et de 102 pour les données relatives au niveau d'instruction. Les pays ayant communiqué des données sur l'alphabétisation des personnes plus âgées sont au nombre de 108. Il est important de noter que tous les pays ou zones qui ont recueilli des statistiques sur l'alphabétisme et le niveau d'instruction au cours du cycle de recensement 2010 (qui couvre la période 2005-2014) ne les ont pas encore communiquées au système statistique international. Il existe des différences entre les pays développés et les pays en développement dans la communication de données sur l'alphabétisme et le niveau d'instruction. La plupart des pays des régions développées ne communiquent pas régulièrement de données sur l'alphabétisme, car il y est considéré comme universel et n'est donc pas abordé dans les recensements et les enquêtes.

De nombreux facteurs peuvent expliquer la mauvaise qualité des données recueillies à partir d'enquêtes et de recensements; les méthodes d'échantillonnage et de dénombrement utilisées, par exemple, peuvent nuire à la précision des estimations effectuées à partir de ces sources. Il arrive également que des enquêtes omettent systématiquement des pans de la population plus difficiles à atteindre. Un manque de cohérence dans les questions posées et la méthodologie employée peut également influencer les résultats. En outre, les recensements et les enquêtes ne sont pas toujours réalisés régulièrement, et les données qu'ils produisent peuvent ne pas être comparables d'une année ou d'une source à l'autre, en particulier dans les pays où le système éducatif a évolué au fil du temps.

Nombre de pays ou de zones pour lesquels des données sur les taux d'alphabétisme et les niveaux d'instruction, par sexe, sont disponibles, 1995-2004 et 2005-2012

	Taux d'alphabétisme des adultes		Taux d'alphabétisme des jeunes		Taux d'alphabétisme des personnes âgées		Niveau d'instruction
	1995-2004	2005-2012	1995-2004	2005-2012	1995-2004	2005-2012	2005-2012
Monde	143	158	143	158	116	108	102
Régions développées	20	25	20	25	17	15	37
Régions en développement	123	133	123	133	99	93	65

Comparabilité internationale

Les systèmes éducatifs varient grandement d'un endroit à l'autre de la planète. La plupart des pays ont défini leurs propres niveaux d'enseignement, qui ne correspondent pas toujours à la Classification internationale type de l'éducation (CITE). En conséquence, afin d'améliorer la comparabilité des données dans le temps et entre les pays, l'Institut de statistique de l'UNESCO travaille avec ces derniers afin de les aider à aligner leur système éducatif sur la classification CITE. Bien que l'ISU leur recommande d'exclure les données relatives aux programmes destinés aux personnes ayant dépassé l'âge de fréquenter l'école, il est possible que certains pays fournissent également des informations sur l'éducation des adultes, ce qui peut nuire à la comparabilité des données de fréquentation scolaire.

La définition et la mesure de l'alphabétisme peuvent également varier dans les différents recensements et enquêtes réalisés auprès des ménages. Certains pays se basent sur les informations fournies par les intéressés eux-mêmes, tandis que d'autres utilisent l'évaluation directe. D'autres encore utilisent des mesures indirectes reposant sur le niveau d'instruction, alors que les estimations obtenues par ce type de méthodes ne sont pas acceptées par l'ISU. Certains pays développés dans lesquels l'alphabétisme de base est considéré comme pratiquement universel utilisent un nouveau concept, qui établit une corrélation entre l'alphabétisme et les aptitudes indispensables à une participation fructueuse à la vie économique et sociale. Cette absence de définitions et de mesures communes nuit à la comparabilité internationale des données sur l'éducation.

tendances mondiales positives, on observe que les filles, une fois qu'elles ont accédé à l'enseignement, progressent généralement plus rapidement que les garçons tant au niveau primaire qu'au niveau secondaire et au-delà. Dans l'enseigne-

ment supérieur, on commence à voir apparaître une tendance relativement manifeste en faveur des filles, dont l'inscription augmente plus rapidement que celui des garçons. Des disparités persistent toutefois dans les domaines que les

garçons et les filles choisissent respectivement d'étudier. Ainsi, dans la plupart des pays, les femmes sont toujours sous-représentées dans les branches scientifiques et techniques.

A. Scolarisation

1. Enseignement préscolaire

L'enseignement préscolaire est essentiel à la construction de bases solides pour le développement de l'individu tout au long de sa vie. Des données recueillies dans le monde entier indiquent que commencer à fréquenter l'école dès le plus jeune âge peut améliorer les chances pour un enfant d'atteindre et d'achever des niveaux d'instruction plus élevés. L'enseignement préscolaire a donc le potentiel de réduire les inégalités en atténuant les handicaps sociaux, économiques et linguistiques⁴. L'accueil des jeunes enfants et l'éducation préscolaire couvrent différents domaines d'apprentissage, allant de l'enseignement préscolaire officiel, c'est-à-dire intégré au système éducatif national sous forme de jardinières d'enfants dans lesquels soins, jeux et apprentissage sont assurés, à des activités plus informelles, qui se déroulent souvent à la maison. Les programmes d'enseignement préscolaire sont généralement destinés à des enfants âgés de 3 à 5 ans, et reposent sur l'organisation d'activités d'apprentissage qui durent en moyenne l'équivalent de deux heures par jour, 100 jours par an.

Dans les régions en développement, seul un enfant sur deux fréquente l'enseignement préscolaire contre 9 sur 10 dans les régions développées

La couverture de l'enseignement préscolaire s'est étendue de façon régulière au cours de la période 1990-2012 (fig. 3.1). Les taux bruts de scolarisation⁵ à ce niveau se sont améliorés de manière

⁴ UNESCO, 2010.

⁵ Le taux brut de scolarisation dans l'enseignement préscolaire est le nombre total d'enfants inscrits dans l'enseignement préscolaire, exprimé en pourcentage du nombre d'enfants en âge de fréquenter ce niveau d'enseignement dans la population totale. Un taux de scolarisation élevé indique généralement un degré de participation élevé, que les élèves appartiennent au groupe d'âge correspondant ou non. Ce taux peut ainsi dépasser 100 %, si l'on y inclut les enfants plus âgés et plus jeunes (certains enfants entrent à l'école plus tôt ou plus tard que la normale). Un taux avoisinant ou dépassant 100 % indique que le pays est, en principe, capable de prendre en charge la totalité de sa population d'âge scolaire. Toutefois, cette interprétation ne vaut que si l'on peut s'attendre que le taux de fréquentation des enfants plus âgés et plus jeunes diminue avec le temps, afin de laisser la place aux enfants se situant

constante dans toutes les régions du monde, tant pour les filles que pour les garçons, au cours de la même période. À l'échelle mondiale, ils sont passés de 28 % à 54 % pour les garçons et de 27 % à 54 % pour les filles. Globalement, la participation à l'enseignement préscolaire était plus importante dans les régions développées; elle était également relativement élevée en Asie de l'Est, en Amérique latine et dans les Caraïbes, ainsi qu'en Océanie, où les moyennes régionales étaient supérieures à 70 % tant pour les garçons que pour les filles. Les pourcentages étaient en revanche relativement faibles en Afrique du Nord, en Afrique subsaharienne, en Asie occidentale et dans le Caucase et en Asie centrale. En Afrique subsaharienne et en Asie occidentale, seul 1 enfant sur 5 fréquentait l'enseignement préscolaire, contre 1 sur 2 pour l'ensemble des régions en développement et environ 9 sur 10 dans les régions développées.

Les disparités entre les sexes sont moins marquées dans l'enseignement préscolaire que dans les autres niveaux d'enseignement

L'enseignement préscolaire présente moins de disparités entre les sexes que tous les autres niveaux d'enseignement. Cela peut s'expliquer par le fait que les institutions privées représentent une proportion importante de l'enseignement préscolaire. Les enfants fréquentant l'école à ce niveau viennent en général de groupes plus aisés, dans lesquels les stéréotypes sexistes sont moins visibles que chez les plus pauvres. Avec 54 % de filles et de garçons fréquentant l'enseignement préscolaire dans le monde en 2012, l'indice de parité des sexes, c'est-à-dire le rapport entre le taux de scolarisation brut des garçons et celui des filles (voir encadré 3.2) se trouvait dans la fourchette de parité (1,00). Pour l'ensemble des pays, la parité s'est maintenue entre 2000 et 2012. En 2012, l'indice de parité des sexes indiquait que la parité était atteinte dans toutes les régions à l'exception de l'Afrique du Nord, où la proportion était de 9 filles pour 10 garçons. Une proportion élevée de pays (112 sur 184 pour lesquels des données étaient disponibles, soit 61 %) avaient atteint la parité au niveau préscolaire⁶. Les disparités les

dans le groupe d'âge approprié. Ainsi, un taux brut de scolarisation de 100 % est une condition indispensable, mais pas suffisante, pour évaluer la mesure dans laquelle l'accès à l'enseignement est véritablement universel pour le groupe d'âge officiel.

⁶ Sur la base des données de l'Institut de statistique de l'UNESCO, 2014. Données présentées dans l'annexe sta-

Encadré 3.2

Comprendre l'indice de parité des sexes

L'indice de parité des sexes est couramment utilisé pour mesurer les progrès accomplis vers l'objectif de parité des sexes dans l'éducation. Pour un indicateur donné, l'indice de parité des sexes est le rapport entre la valeur donnée pour les femmes et la valeur donnée pour les hommes. Un indice de parité des sexes d'une valeur de 1 indique la parité, ce qui signifie qu'il n'y a pas de différence entre les sexes. L'UNESCO considère que la parité est atteinte lorsque l'indice se trouve dans une fourchette se situant entre 0,97 et 1,03 (inclus). Pour les indicateurs pour lesquels des valeurs plus élevées sont souhaitables (par exemple les taux de fréquentation scolaire), un indice de parité des sexes inférieur à 1 signifie que les filles sont défavorisées et un indice de parité des sexes supérieur à 1 signifie que les garçons sont défavorisés. Pour les indicateurs pour lesquels des valeurs moins élevées sont souhaitables (par exemple les taux de redoublement), c'est l'inverse : un indice de parité des sexes inférieur à 1 signifie que les garçons sont défavorisés et un indice de parité des sexes supérieur à 1 signifie que les filles sont défavorisées. De manière générale, l'indice de parité des sexes doit être interprété en corrélation avec les valeurs de l'indicateur correspondant.

L'une des difficultés inhérentes à l'indice de parité des sexes est que l'ampleur du désavantage pour les femmes ou les hommes n'est pas représentée de manière symétrique de part et d'autre de la valeur 1. Par exemple, un indice de parité des sexes de 0,5 indique que la valeur de l'indicateur pris en considération pour les femmes représente la moitié de la valeur pour les hommes, tandis qu'un indice de parité des sexes de 1,5 indique que la valeur pour les hommes représente les deux tiers de la valeur pour les femmes (et non la moitié).

plus importantes en défaveur des filles (indice de parité des sexes inférieur à 0,9) s'observaient dans les pays suivants : îles Turques et Caïques, Montserrat, Maroc, Nauru, Nioué, Pakistan, Tadjikistan et Yémen. À l'inverse, les disparités les plus importantes en défaveur des garçons (indice de parité des sexes supérieur à 1,10) étaient observées en Angola, en Arménie, en Géorgie,

dans les îles Caïmanes, à Saint-Kitts-et-Nevis, au Samoa, au Sénégal et aux Tuvalu.

2. Enseignement primaire

L'enseignement primaire est essentiel au développement humain et au progrès de tous les pays. Assurer « l'accès de tous à l'enseignement de base et permettre aux garçons et aux filles d'âge scolaire d'achever leurs études primaires » est l'un des objectifs que tous les gouvernements doivent poursuivre pour s'attaquer à l'un des « domaines critiques » recensés dans le Programme d'action de Beijing, adopté en 1995 : l'éducation et la formation des femmes. La présente section aborde certains aspects essentiels de l'enseignement primaire, notamment l'inscription, la progression et la réussite, et évalue la mesure dans laquelle les systèmes éducatifs offrent un accès équitable aux garçons et aux filles.

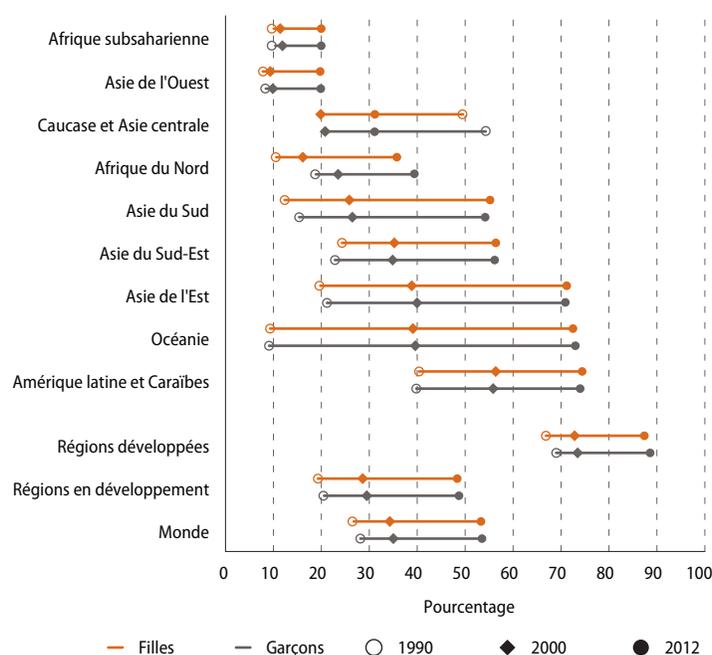
Scolarisation dans l'enseignement primaire

La scolarisation dans l'enseignement primaire est pratiquement universelle

Entre 1990 et 2012, le nombre d'enfants fréquentant l'école primaire dans le monde n'a cessé d'augmenter. Au cours de cette période, des progrès sensibles ont été accomplis vers l'universalité de l'enseignement primaire, le taux mondial net de scolarisation ajusté⁷ pour ce niveau d'enseignement étant passé de 77 % à 90 % pour les filles et de 87 % à 92 % pour les garçons (fig. 3.2). Le taux de scolarisation des filles a augmenté plus rapidement que celui des garçons, ce qui a permis de réduire l'écart qui existait encore entre eux. Cela est particulièrement vrai dans les régions où le taux de scolarisation des filles était traditionnellement nettement plus bas que celui des garçons. Des progrès exceptionnels ont été enregistrés dans les régions en développement, en particulier en Afrique du Nord et en Afrique subsaharienne, en Asie du Sud et en Océanie. Cette évolution s'explique principalement par l'augmentation des investissements dans l'enseignement primaire et par la mise en

⁷ Le taux net ajusté de scolarisation est le pourcentage d'enfants en âge de fréquenter l'école primaire qui sont inscrits soit dans l'enseignement primaire, soit dans l'enseignement secondaire. Cet indicateur est fréquemment utilisé pour évaluer dans quelle mesure l'objectif d'universalité de l'enseignement primaire est atteint et pour mesurer la fréquentation scolaire des enfants appartenant au groupe d'âge correspondant.

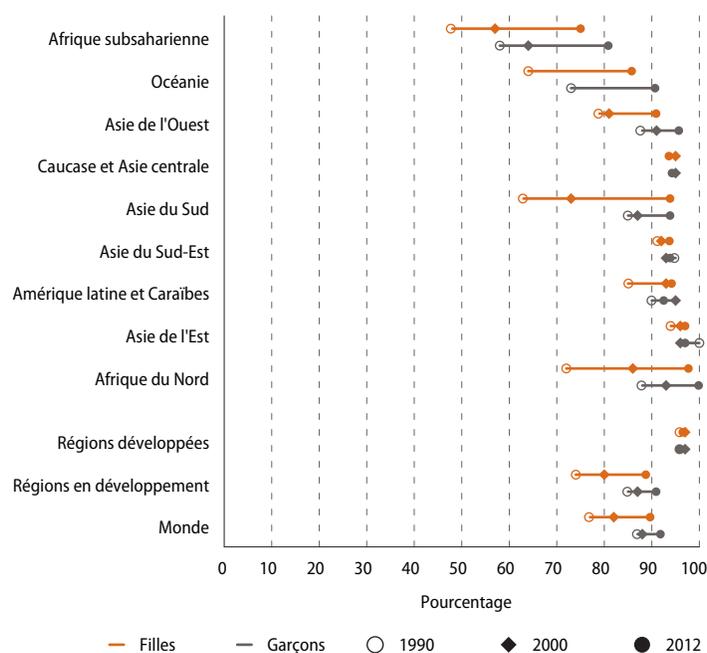
Figure 3.1
Taux bruts de scolarisation dans l'enseignement préscolaire, par sexe et par région, 1990, 2000 et 2012



Source : Institut de statistique de l'UNESCO, 2014.

Note : Les régions sont présentées dans l'ordre croissant de taux brut de scolarisation dans l'enseignement préscolaire pour les filles en 2012.

Figure 3.2
Taux nets ajustés de scolarisation dans l'enseignement primaire, par sexe et par région, 1990, 2000 et 2012



Source : Institut de statistique de l'UNESCO, 2014.

Note : Les régions sont présentées dans l'ordre croissant de taux net ajusté de scolarisation dans l'enseignement primaire pour les filles en 2012.

place de certaines mesures comme la suppression des frais de scolarité. Toutefois, dans certaines de ces régions, l'enseignement primaire universel est encore loin d'être une réalité pour de nombreux pays. En Afrique subsaharienne, malgré une hausse impressionnante de 27 % pour les filles et de 22 % pour les garçons depuis 1990, seuls 75 % des filles et 81 % des garçons en âge de fréquenter l'école primaire y étaient inscrits en 2012. Dans les régions développées, en Asie de l'Est et en Afrique du Nord, la scolarisation était pratiquement universelle, les taux de scolarisation pour les deux sexes dépassant généralement 95 % en 2012. Le taux moyen pour les deux sexes dépassait 90 % dans les régions Caucase et Asie centrale, Amérique latine et Caraïbes, Asie du Sud-Est, Asie du Sud et Asie occidentale.

La plupart des pays ont atteint la parité dans l'enseignement primaire, mais, lorsque ce n'est pas le cas, les disparités en défaveur des filles sont marquantes

L'indice de parité des sexes⁸ basé sur le taux brut de scolarisation⁹ dans l'enseignement primaire était de 0,97 en 2012. Cette valeur s'inscrit dans la fourchette de parité (0,97 à 1,03), ce qui signifie qu'au niveau mondial les garçons et les filles participent statistiquement de manière égale à l'enseignement. Les indices de parité des sexes pour les régions développées, l'Asie de l'Est, l'Amérique latine et les Caraïbes, l'Asie du Sud-Est et le Caucase et l'Asie centrale étaient également compris dans la fourchette de parité, et l'Afrique du Nord s'en approchait. La valeur moyenne de l'indice de parité des sexes était inférieure à la fourchette de parité en Afrique subsaharienne (0,92), en Océanie (0,93) et en Asie occidentale (0,93)¹⁰.

La nature et l'ampleur des disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire apparaissent plus clairement au niveau des pays. À l'échelle mondiale, 192 pays disposent de données sur les taux bruts de scolarisation dans l'enseignement

⁸ Voir encadré 3.3.

⁹ Le taux brut de scolarisation dans l'enseignement primaire est le nombre total d'enfants inscrits dans ce niveau d'enseignement, exprimé en pourcentage du nombre d'enfants du groupe d'âge correspondant dans la population totale. L'indice de parité des sexes du taux brut de scolarisation dans l'enseignement primaire est la proportion du taux pour les filles par rapport au taux pour les garçons.

¹⁰ Sur la base des données de l'Institut de statistique de l'UNESCO, 2014. Données présentées dans l'annexe statistique : <http://unstats.un.org/unsd/gender/worldswomen.html>.

primaire pour la période 2005-2012. Parmi ces pays, 113 (environ 60 %) ont atteint la parité¹¹. Parmi les 79 pays qui ont fait état de disparités, 4 sur 5 (63 pays) ont indiqué qu'elles étaient en défaveur des filles. Sur le plan de la distribution géographique, 34 de ces pays se trouvent en Afrique, 14 en Amérique latine et dans les Caraïbes, 7 en Asie occidentale et 4 en Asie du Sud-Est. D'importantes disparités en défaveur des filles (indice de parité des sexes inférieur à 0,90) ont été constatées dans 21 de ces 63 pays, dont 16 se trouvent en Afrique subsaharienne, où l'accès des enfants à l'école est plus limité et où la discrimination envers les filles est plus marquée. En revanche, les disparités n'étaient en défaveur des garçons que dans un petit nombre de pays (16 sur 79). En outre, lorsqu'ils sont en défaveur des filles, les écarts sont généralement plus extrêmes (voir aussi fig. 3.8). La pauvreté est l'un des facteurs déterminants qui entrave leur accès et leur scolarisation, mais ce n'est pas le seul : l'appartenance ethnique, l'invalidité ou encore le fait de vivre dans des zones rurales, reculées ou isolées, dans des bidonvilles ou dans des zones de conflit jouent également un rôle¹².

Enfants non scolarisés

La plupart des enfants non scolarisés en âge de fréquenter l'école primaire vivent en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud

De grands pas ont été faits vers l'objectif de l'éducation pour tous. Le nombre total d'enfants non scolarisés¹³ en âge de fréquenter l'école primaire¹⁴ diminue depuis 20 ans : de 104 millions environ en 1990, il est passé à 58 millions en 2012 (31 millions de filles et 27 millions de garçons) [voir fig. 3.3]. La plupart de ces enfants vivent dans les régions en développement. Plus de la moitié d'entre eux (57 %) se trouvent en Afrique subsaharienne, où le taux de non-scolarisation est le plus élevé au monde. Dans cette région, près de 1 fille sur 4 et près de 1 garçon sur 5 en âge de fréquenter l'enseignement primaire soit ne

sont jamais allés à l'école, soit l'ont quittée avant d'avoir terminé le cycle. Quelque 10 millions d'enfants ne sont pas scolarisés en Asie du Sud, soit près de 17 % du total mondial. Les chiffres sont nettement moins élevés dans d'autres régions : 4 millions en Asie du Sud-Est, 3,8 millions en Amérique latine et dans les Caraïbes, 2,7 millions en Asie de l'Est et 1,5 million en Asie occidentale.

La majorité des enfants non scolarisés sont des filles

Malgré les progrès accomplis vers la parité des sexes dans la scolarisation, les filles constituent toujours la majorité des enfants non scolarisés. En 2012, elles représentaient 53 % du total, contre 62 % en 1990. L'écart était plus prononcé en Afrique du Nord et en Asie occidentale, où les filles représentaient plus des deux tiers des enfants non scolarisés. En Afrique subsaharienne, le pourcentage était de 56 % et en Océanie, de 60 %. Entre 1990 et 2012, la proportion de filles dans le total du nombre d'enfants non scolarisés a chuté à moins de 50 % en Asie de l'Est, en Amérique latine et dans les Caraïbes, en Asie du Sud-Est et en Asie du Sud.

La pauvreté et d'autres facteurs renforcent les disparités entre les sexes dans le domaine de l'éducation

Les raisons pour lesquelles ces enfants ne vont pas à l'école varient, mais elles sont souvent liées à la pauvreté, à l'appartenance ethnique, à l'exclusion sociale, au fait de vivre dans une zone rurale, reculée ou dans un bidonville, aux catastrophes, aux conflits armés, au manque d'infrastructures de base et à la mauvaise qualité du système éducatif. Tous ces facteurs viennent s'ajouter aux inégalités liées au sexe pour accentuer encore les inégalités d'accès à l'éducation. Les difficultés ne sont pas les mêmes dans tous les pays, et différentes politiques doivent être appliquées en fonction des circonstances. Plusieurs types d'interventions ont été menés avec succès pour réduire les inégalités envers les filles et les populations marginalisées : suppression des frais de scolarité; augmentation des budgets consacrés à l'éducation; allocations sociales en espèces, en particulier pour aider les plus pauvres à envoyer leurs enfants à l'école; respect des minorités ethniques et linguistiques; règlement des conflits qui empêchent les enfants d'aller à l'école en

¹¹ Ibid.

¹² UNESCO, 2007.

¹³ Il s'agit des enfants en âge de fréquenter l'école primaire qui ne fréquentent ni le primaire ni le secondaire, soit parce qu'ils ne sont jamais allés à l'école, soit parce qu'ils ont abandonné leurs études avant la fin du cycle. Ils peuvent également se trouver dans des structures non formelles qui ne sont pas reconnues comme équivalentes à l'enseignement primaire officiel.

¹⁴ Généralement, de 6 à 11 ans.

Encadré 3.3

Parité et égalité des sexes en matière d'éducation : quelle différence ?

La parité et l'égalité des sexes sont des notions différentes. La parité est un concept purement numérique; lorsqu'on atteint la parité des sexes dans l'éducation, cela signifie que la même proportion de garçons et de filles entre dans le système éducatif et participe à ses différents cycles.

La notion d'égalité, quant à elle, signifie que les garçons et les filles bénéficient des mêmes avantages ou souffrent des mêmes inconvénients en ce qui concerne l'accès, le traitement et les résultats de l'éducation. Dans la mesure où elle va au-delà des questions d'équilibre numérique, l'égalité est plus difficile à définir et à mesurer que la parité.

Atteindre l'égalité des sexes dans l'éducation signifierait :

- L'égalité des chances, en ce sens que les filles et les garçons bénéficient des mêmes chances d'accès à l'éducation, ce qui veut dire, par exemple, que les parents, les enseignants et la société dans son ensemble ne manifestent aucune attitude sexiste à cet égard;
- L'égalité dans le processus d'apprentissage, à savoir que les filles et les garçons reçoivent le même traitement et la même attention, suivent les mêmes programmes, profitent des mêmes méthodes et outils pédagogiques, bénéficient d'une même orientation et des mêmes conseils scolaires, des mêmes infrastructures éducatives, tant sur le plan de la quantité que sur celui de la qualité, et tout cela sans stéréotypes ni préjugés sexistes;
- L'égalité de résultats, ce qui implique que les résultats d'apprentissage, le nombre d'années de scolarisation, les qualifications et les diplômes universitaires ne seraient pas différents selon le sexe;
- L'égalité dans le monde post-scolaire, c'est-à-dire l'égalité sur le plan des possibilités d'emploi, du temps nécessaire pour trouver un emploi après avoir quitté l'enseignement à temps plein, et de la rémunération des hommes et des femmes ayant des qualifications et une expérience similaires.

La dernière condition, bien que ne faisant pas strictement partie de la notion d'égalité en matière d'éducation, découle néanmoins de cette dernière : la persistance des discriminations sexospécifiques sur le marché du travail empêche la réalisation de l'égalité d'accès, de traitement et de résultats en matière d'éducation parce qu'elle influence les coûts relatifs et les avantages perceptibles de l'éducation des garçons par rapport à celle des filles. En conséquence, si l'on voulait atteindre l'égalité parfaite entre les sexes dans l'éducation, il faudrait, dans le cadre du marché du travail, mettre fin à la discrimination sexospécifique sous toutes ses formes.

Source : UNESCO, 2003.

raison des hostilités; et amélioration de la qualité du système éducatif¹⁵.

Progression de la scolarité au niveau primaire

Si l'on veut atteindre l'objectif de l'enseignement primaire universel, il est important que tous les enfants qui sont en âge de le faire non seulement aillent à l'école, mais aussi aillent jusqu'au bout

¹⁵ UNESCO, 2014a.

de leurs études primaires. Des niveaux élevés de redoublement et d'abandon empêchent un nombre considérable d'enfants d'atteindre l'enseignement secondaire. Il existe plusieurs raisons pour lesquelles un enfant peut éprouver des difficultés de progression (redoublement) ou quitter l'école avant la fin du cycle (abandon), mais elles sont essentiellement liées au système éducatif, d'une part, et à des facteurs sociaux et économiques, d'autre part. Dans de nombreux pays, le sexe de l'enfant joue également à cet égard un rôle non négligeable.

a. Redoublement

De très nombreux enfants éprouvent des difficultés à progresser d'une classe primaire à la suivante. C'est dans les régions développées, en Asie de l'Est, et dans le Caucase et en Asie centrale que le pourcentage de redoublement est le plus faible, pour les enfants des deux sexes¹⁶.

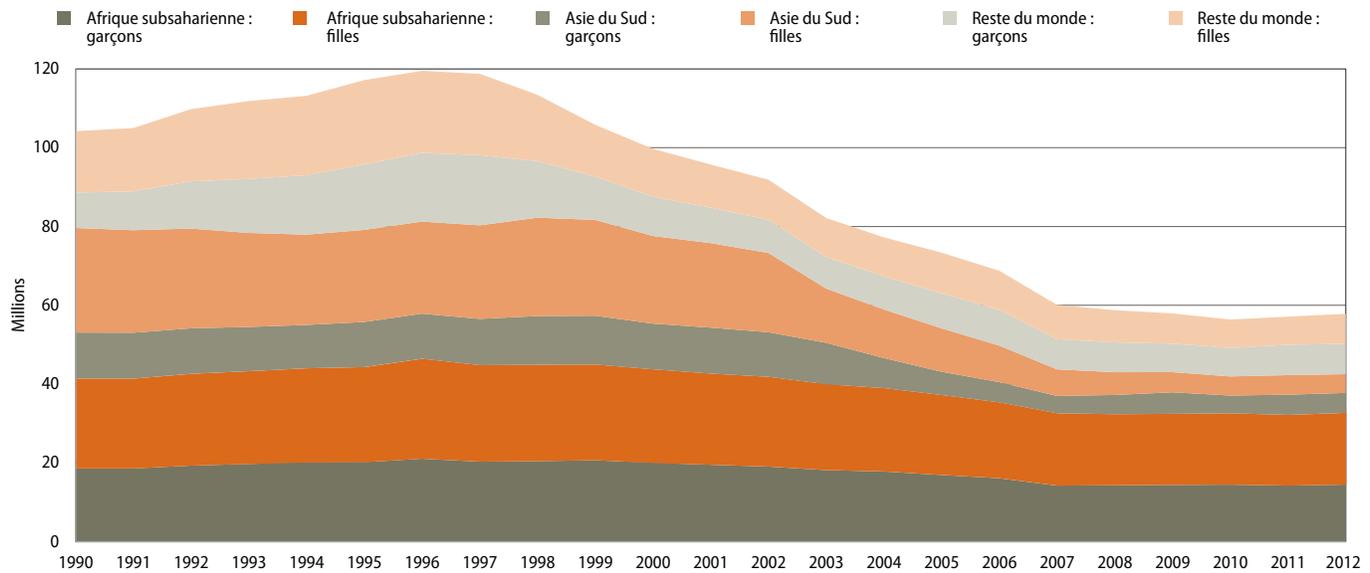
Le redoublement dans l'enseignement primaire reste relativement élevé en Amérique latine et dans les Caraïbes, en Afrique subsaharienne, en Asie du Sud et en Asie occidentale

Pour les 46 zones ou pays développés pour lesquels on dispose de données pour la période 2005-2012, le pourcentage de redoublement était inférieur à 1 % pour les garçons et pour les filles partout sauf en Israël, en Lettonie, en Pologne, en Roumanie et en Suisse, où il oscillait entre 1 % et 2 % pour les filles et/ou les garçons, ainsi qu'en Andorre, en Autriche, en Belgique, en Espagne, en Hongrie et en Slovaquie, où il variait de 2 % à 4 % (fig. 3.4). Dans le Caucase et en Asie centrale, une fois inscrits à l'école primaire, les enfants redoublaient rarement. La situation était la même dans tous les pays d'Asie de l'Est, sauf pour la Région administrative spéciale chinoise de Macao, où les taux de redoublement étaient de 6 % pour les garçons et de 3 % pour les filles. Il était également relativement faible en Asie du Sud-Est, bien que certains des pays de la région (Cambodge, République démocratique populaire lao, Thaïlande et Timor-Leste) aient enregistré des taux allant de 5 % à 20 %. Dans plusieurs pays des régions mentionnées ci-dessus, le redouble-

¹⁶ Sur la base des données de l'Institut de statistique de l'UNESCO, 2014. Données présentées dans l'annexe statistique : <http://unstats.un.org/unsd/gender/worldswomen.html>.

Figure 3.3

Nombre d'enfants non scolarisés en âge de fréquenter l'école primaire, par région et par sexe, 1990-2012



Source : Institut de statistique de l'UNESCO, 2014.

ment est relativement rare, notamment grâce au système de la promotion automatique.

Le redoublement dans l'enseignement primaire reste relativement élevé en Amérique latine et dans les Caraïbes, en Afrique du Nord et en Afrique subsaharienne, ainsi qu'en Asie du Sud et en Asie occidentale¹⁷. C'est en Afrique subsaharienne que le phénomène est le plus ancré et que son incidence est la plus forte : entre 0 % et 33 % de redoublement dans les 46 pays pour lesquels des données sont disponibles. Dans 23 de ces pays, le pourcentage de redoublement dépasse 10 % pour les deux sexes (fig. 3.4). Les redoublants représentent un cinquième des élèves au Burundi, aux Comores, au Congo, en Côte d'Ivoire, à Madagascar, au Malawi, en République centrafricaine, au Tchad et au Togo. Le taux de redoublement pour les deux sexes est égal ou supérieur à 5 % dans certains pays d'Asie occidentale (Iraq, Liban, République arabe syrienne et Yémen) et d'Asie du Sud (Bangladesh, Bhoutan, Inde et Népal). Sur les 38 pays d'Amérique latine et des Caraïbes pour lesquels on dispose de données, 30 ont des taux de redoublement inférieurs à 5 % pour les filles, et 18 seulement affichent des taux aussi bas pour les garçons. Dans la plupart des cas, le redoublement tend à se concentrer dans les premières années et, le plus souvent

¹⁷ Ibid.

(mais pas exclusivement), concerne les enfants issus de familles pauvres ou de groupes sociaux défavorisés et ceux qui vivent dans les zones rurales¹⁸. Les pays qui éprouvent des difficultés à scolariser les enfants dès l'âge officiel d'entrée à l'école ont en général plus de mal que les autres à les maintenir dans le système jusqu'à la fin de leurs études primaires.

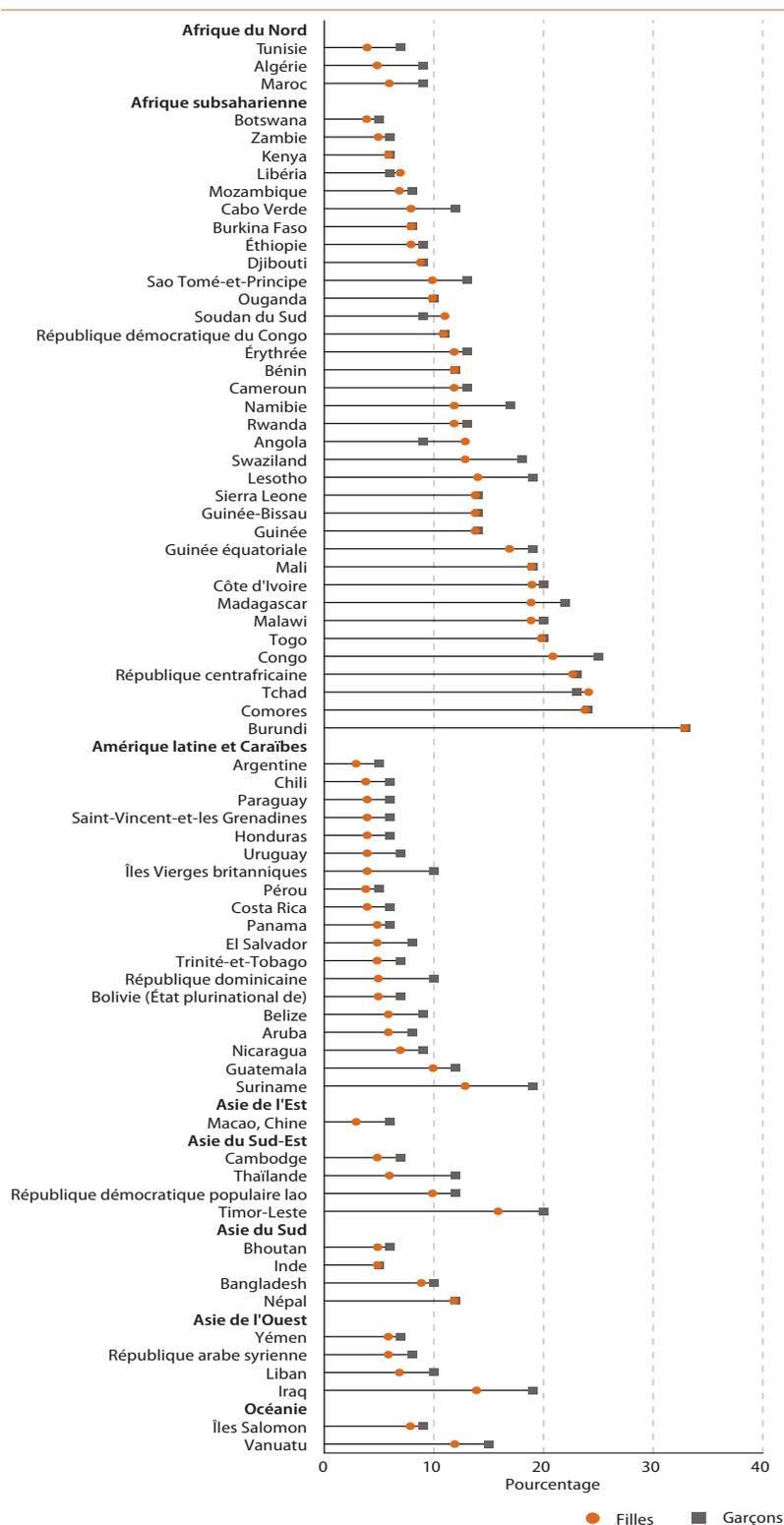
Les filles progressent en général plus rapidement que les garçons

Une fois qu'elles ont commencé l'école primaire, les filles progressent en général plus rapidement que les garçons. Dans 126 pays sur 190 pour lesquels des données sont disponibles pour la période 2005-2012, le pourcentage de redoublement était moins élevé chez les filles¹⁹. L'indice de parité des sexes se trouvait dans la fourchette de parité dans 51 pays (différence de moins de 1 point de pourcentage), et les filles redoublaient plus que les garçons dans 13 pays seulement.

¹⁸ Institut de statistique de l'UNESCO, 2012.

¹⁹ Sur la base des données de l'Institut de statistique de l'UNESCO, 2014. Données présentées dans l'annexe statistique : <http://unstats.un.org/unsd/gender/worldswomen.html>.

Figure 3.4
Pourcentage de redoublement à l'école primaire, par sexe et par région, 2005-2012 (dernière année disponible)



Source : Institut de statistique de l'UNESCO, 2014.

Note : Les données sont présentées pour les pays dans lesquels 5 % au moins des garçons ou des filles ont redoublé.

b. Taux de survie en dernière année du primaire

Scolariser les enfants est une première étape indispensable vers l'enseignement primaire universel, mais pour que cet objectif puisse être atteint il faut aussi qu'ils restent à l'école suffisamment longtemps pour bénéficier du cycle complet d'études primaires. Malheureusement, un grand nombre d'enfants quittent l'école avant d'avoir terminé ce cycle, et ce pour des raisons d'ordre social et économique : pauvreté, coûts cachés de l'enseignement, conflits civils, catastrophes, maladies, déplacements, migrations, barrières linguistiques ou encore mauvaise qualité du système éducatif²⁰.

Le taux de survie en dernière année du primaire, défini comme la proportion d'élèves commençant la première année qui atteignent la dernière année, qu'il y ait eu ou non redoublement, permet de mesurer la capacité et l'efficacité d'un système éducatif à maintenir les élèves dans le système scolaire. Il indique également l'ampleur des abandons. Un taux de survie proche de 100 % indique un niveau élevé de maintien des élèves ou une faible incidence des abandons.

Les taux de survie en dernière année du primaire varient considérablement à travers le monde

En 2011, à l'échelle mondiale, le taux de survie en dernière année du primaire atteignait 74 % pour les garçons et 76 % pour les filles (fig. 3.5). Il était généralement élevé (de 93 % à 98 %) dans les régions développées, en Asie de l'Est, en Afrique du Nord et dans le Caucase et Asie centrale. En Amérique latine et dans les Caraïbes, en Asie du Sud-Est et en Asie occidentale, il oscillait entre 75 % et 83 % pour les garçons et entre 78 % et 88 % pour les filles.

En revanche, entre la moitié et les deux tiers des élèves ont terminé leurs études primaires en Afrique subsaharienne, en Asie du Sud et en Océanie. Parmi les pays qui disposaient de données pour la période 2005-2011, les taux de survie variaient entre 25 % et 100 %. Celui des filles était inférieur à 50 % dans 10 pays, et dépassait 90 % dans 78 pays²¹.

²⁰ UNESCO et UNICEF, 2012.

²¹ Sur la base des données de l'Institut de statistique de l'UNESCO, 2014. Données présentées dans l'annexe statistique : <http://unstats.un.org/unsd/gender/worldswomen.html>.

On note une lente amélioration du taux de survie au niveau de l'école primaire

Entre 1990 et 2011, à l'échelle mondiale, le taux de survie a augmenté de 7 points de pourcentage pour les filles et de 4 points pour les garçons. Toutes les régions du monde, à l'exception de l'Océanie, ont amélioré leur taux de survie, mais les progrès restent lents (fig. 3.5). L'évolution la plus marquée a été enregistrée en Asie de l'Est, en Amérique latine et dans les Caraïbes, en Afrique du Nord et dans le Sud-Est de l'Asie, où les progrès étaient de l'ordre de 14 à 22 points de pourcentage pour les filles et de 12 à 15 points pour les garçons. Des améliorations plus modestes ont été enregistrées en Afrique subsaharienne, en Asie du Sud et en Asie occidentale. En Asie du Sud, les gains sont nettement moindres pour les garçons (4 points de pourcentage) que pour les filles (14 points). L'Océanie est la seule région dans laquelle aucun progrès n'a été enregistré, et où cet indicateur a même régressé.

c. Transition du primaire au secondaire

Lorsqu'on améliore le taux de survie en dernière année du primaire, on augmente également la fréquentation au niveau secondaire. Le taux de transition du primaire au secondaire est basé sur le nombre de nouveaux élèves en première année du secondaire (enseignement général uniquement) pour une année donnée, exprimé en pourcentage du nombre d'élèves inscrits en dernière année du primaire l'année précédente.

Globalement, la majorité des élèves qui atteignent la dernière année du primaire poursuivent leurs études dans le secondaire

À l'échelle mondiale, en 2012, plus de 91 % des élèves ayant achevé leurs études primaires ont poursuivi dans le secondaire inférieur²² (fig. 3.6). Les taux de transition du primaire au secondaire sont élevés dans la plupart des pays, ce qui indique que ce n'est pas à la fin des études primaires que se produisent la plupart des abandons. Dans les régions développées, tous les pays, à l'exception de la Bosnie-Herzégovine (avec un taux de transition de 83 % pour les filles et de 85 % pour les garçons), ont communiqué des taux supé-

rieurs à 95 % pour les deux sexes. Les taux étaient supérieurs à 95 % également en Asie de l'Est, en Amérique latine et dans les Caraïbes et dans le Caucase et en Asie centrale; ils se situaient entre 85 % et 95 % en Afrique du Nord, en Asie du Sud-Est, en Asie du Sud et en Asie occidentale. Les taux de transition les plus faibles ont notamment été enregistrés en Afrique subsaharienne, où seulement 77 % des filles et 79 % des garçons poursuivaient leurs études dans le secondaire. Un peu plus d'un tiers des pays de la région ont fait état de taux supérieurs à 90 %, et un autre tiers de taux inférieurs à 75 %. Dans trois pays appartenant à cette dernière catégorie (Angola, Guinée et République-Unie de Tanzanie), le pourcentage était inférieur à 50 % pour les filles et/ou pour les garçons.

Au cours des 10 dernières années, la transition vers l'enseignement secondaire s'est améliorée pour les régions en développement dans leur ensemble

Entre 1990 et 2011, la transition vers l'enseignement secondaire général s'est améliorée pour les régions en développement dans leur ensemble, de 13 points de pourcentage pour les filles et de 9 points pour les garçons. Des progrès sensibles ont également été enregistrés en Asie de l'Est, en Asie du Sud-Est, en Asie du Sud et en Asie occidentale, en particulier pour les filles. Les régions Caucase et Asie centrale et Amérique latine et Caraïbes ont pratiquement atteint la transition universelle (98 % ou plus). En Afrique du Nord, les avancées ont été relativement modestes.

À l'heure actuelle, l'indice de parité des sexes pour les taux de transition vers l'enseignement secondaire indique la parité pour toutes les régions du monde et la plupart des pays. Dans 106 des 154 pays qui disposent de données pour la période 2005-2011, les garçons et les filles qui avaient atteint la dernière année du primaire ont poursuivi leurs études dans le secondaire inférieur, à un taux plus ou moins égal²³.

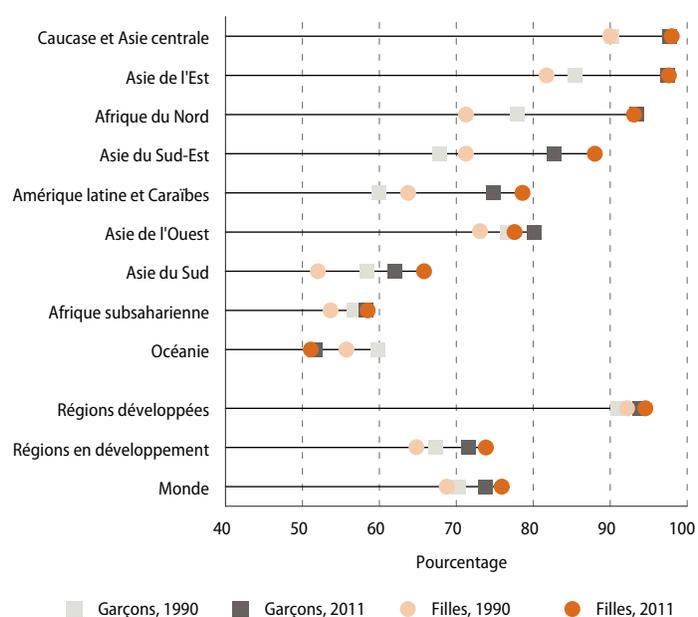
3. Enseignement secondaire

Si l'enseignement primaire forge les bases d'un apprentissage tout au long de la vie, l'enseignement secondaire est essentiel à l'acquisition de

²² La transition a lieu pendant une année donnée, mais l'indicateur fait référence à l'année précédente, puisqu'il est exprimé en pourcentage des effectifs de l'année précédente.

²³ Sur la base des données de l'Institut de statistique de l'UNESCO, 2014. Données présentées dans l'annexe statistique : <http://unstats.un.org/unsd/gender/worldswomen.html>.

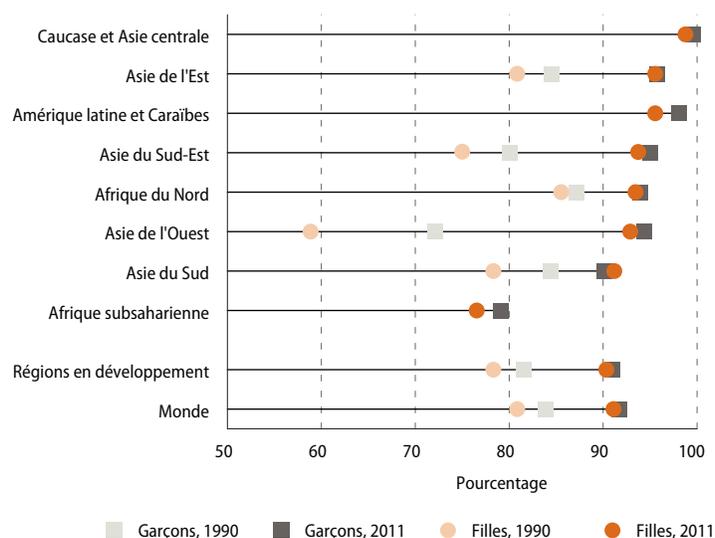
Figure 3.5
Taux de survie en dernière année du primaire, par sexe et par région, 1990 et 2011



Source : Institut de statistique de l'UNESCO, 2014.

Note : Les régions sont citées dans l'ordre décroissant de taux de survie pour les filles en 2011.

Figure 3.6
Taux de transition du primaire au secondaire, par sexe et par région, 1990 et 2011



Source : Institut de statistique de l'UNESCO, 2014.

Note : Les régions sont citées dans l'ordre décroissant de taux de transition pour les filles en 2011.

compétences et de connaissances plus complexes, qui donneront aux jeunes davantage de chances dans l'existence, notamment une préparation à l'enseignement supérieur et de meilleurs emplois.

La scolarisation dans l'enseignement secondaire

La fréquentation de l'enseignement secondaire²⁴ s'est améliorée de manière constante dans toutes les régions du monde (fig. 3.7). À l'échelle mondiale, le taux brut de scolarisation a progressé de 26 points de pourcentage pour les filles et de 20 points pour les garçons au cours de la période 1990-2012. Malgré cette amélioration remarquable, seuls 72 % des filles et 74 % des garçons dans le monde fréquentaient l'école secondaire en 2012. Les taux mondiaux de fréquentation scolaire dans le secondaire, tant pour les filles que pour les garçons, sont plus faibles que les taux correspondants dans le primaire²⁵. En outre, ils sont caractérisés par des variations régionales plus marquées. En 2012 toujours, ils étaient proches de 100 % pour les garçons et les filles dans les régions développées ainsi que dans le Caucase et en Asie centrale, et proches de 90 % en Asie de l'Est, en Amérique latine et dans les Caraïbes, ainsi qu'en Afrique du Nord. En revanche, malgré l'amélioration constante de la fréquentation au niveau primaire, le taux de scolarisation dans le secondaire restait faible dans de nombreux pays en développement : en Afrique subsaharienne, il n'était que de 45 % pour les garçons et de 38 % pour les filles et, en Océanie, de 52 % pour les garçons et de 45 % pour les filles. Les taux de scolarisation dans le secondaire étaient proches ou inférieurs à 75 % pour les deux sexes dans les autres régions, à savoir l'Asie du Sud-Est, l'Asie du Sud et l'Asie occidentale.

Les taux de participation à l'enseignement secondaire se sont améliorés pour les deux sexes depuis 1990, mais restent plus faibles qu'au niveau primaire

Entre 1990 et 2000, l'écart entre le taux brut de scolarisation des garçons et celui des filles est passé de 9 à 5 points de pourcentage (fig. 3.7). Ce déclin s'est poursuivi de manière constante, pour atteindre 2 points de pourcentage seulement en 2012. Malgré les progrès accomplis au cours des 20 dernières années, les filles ont toujours moins de chances que les garçons de fréquenter l'école secondaire en Océanie, en Afrique

²⁴ Selon la classification CITE, l'enseignement secondaire comprend plusieurs catégories : secondaire inférieur (CITE 2), secondaire supérieur (CITE 3) et post-secondaire non supérieur (CITE 4).

²⁵ Cela s'explique également par le fait que, dans certains pays, l'enseignement primaire est obligatoire et gratuit, ce qui n'est pas le cas de l'enseignement secondaire, en particulier dans les pays en développement.

subsaharienne et en Asie du Sud et occidentale, toutes ces régions ayant par ailleurs un faible taux global de scolarisation pour les deux sexes. Dans les régions où le taux de scolarisation dans le secondaire est plus élevé, comme l'Asie de l'Est et l'Amérique latine et les Caraïbes, les disparités sont en faveur des filles. Les régions développées et le Caucase et l'Asie centrale sont les seules régions qui ont atteint et maintenu l'égalité d'accès à l'enseignement secondaire pendant toute la période allant de 1990 à 2012.

Malgré la diminution sensible des disparités entre les sexes dans la scolarisation secondaire, les filles sont toujours nettement défavorisées dans de nombreuses régions

Bien que les disparités entre les sexes dans l'accès à l'enseignement secondaire aient été réduites, elles restent plus fréquentes et plus répandues que celles observées au niveau du primaire (fig. 3.8). Dans les pays où les filles sont gravement défavorisées, les différences entre les sexes au niveau du secondaire sont le reflet des disparités cumulatives du cycle primaire et de la transition vers le cycle secondaire²⁶. Le nombre de pays qui approchent la parité au niveau du secondaire est inférieur à celui des pays qui l'approchent au niveau du primaire. Sur 184 pays disposant de données pour la période 2005-2012, la parité a été atteinte dans seulement 62 pays, contre 113 pays pour le primaire. Des disparités en faveur des filles ont été observées dans 58 pays ayant des données disponibles, et des disparités en faveur des garçons dans 64 pays ayant des données disponibles. Dans 36 pays, l'indice de parité des sexes était inférieur à 0,90²⁷.

Dans la plupart des régions, le nombre de pays ayant déclaré avoir atteint la parité des sexes au niveau secondaire était plus faible que pour le niveau primaire

Adolescents non scolarisés

Un grand nombre d'adolescents en âge de fréquenter l'enseignement secondaire inférieur²⁸

²⁶ Institut de statistique de l'UNESCO, 2005.

²⁷ Sur la base des données de l'Institut de statistique de l'UNESCO, 2014. Données présentées dans l'annexe statistique : <http://unstats.un.org/unsd/gender/worldswomen.html>.

²⁸ Généralement, de 12 à 15 ans.

ne sont pas scolarisés²⁹. En 2012, dans le monde, c'était le cas de 62 millions d'entre eux (1 sur 5)³⁰. C'est en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud que le problème est le plus grave : ensemble, ces deux régions comptent pour plus des trois quarts (77 %) des adolescents non scolarisés dans ce groupe d'âge. Beaucoup de ces jeunes sont exposés à la marginalisation économique et sociale³¹, et les filles courent d'autres risques encore : mariage et grossesses précoces, fardeau des responsabilités domestiques.

La moitié des adolescents non scolarisés en âge de fréquenter l'enseignement secondaire inférieur sont des filles

En 2012, à l'échelle mondiale, 50 % des adolescents non scolarisés en âge de fréquenter l'enseignement secondaire inférieur étaient des filles, contre 53 % en 1999. On trouve toutefois des variations sensibles d'une région à l'autre. En Asie occidentale, cette proportion atteint 60 %. En Afrique subsaharienne et dans le Caucase et en Asie centrale, la part des filles dans la population adolescente non scolarisée dépasse largement les 50 %; elle est légèrement inférieure à 50 % dans les autres régions.

Les progrès réalisés au niveau mondial depuis 1999 sont sensibles, en particulier pour les filles. Entre 1999 et 2012, le taux mondial d'adolescents non scolarisés a chuté de 28 % à 17 % pour les filles et de 23 % à 16 % pour les garçons³². Dans les régions développées, en Asie de l'Est, en Amérique latine et dans les Caraïbes et dans le Caucase et en Asie centrale, le pourcentage pour les deux sexes était inférieur à 10 %. Les taux étaient nettement plus élevés en Afrique subsaharienne (36 % de filles et 31 % de garçons) et en Asie du Sud (26 % pour les deux sexes). Parmi les pays pour lesquels des données étaient disponibles, le taux était supérieur à 20 % pour les filles et/ou les garçons dans 36 pays. La différence entre la proportion de filles et la proportion de garçons

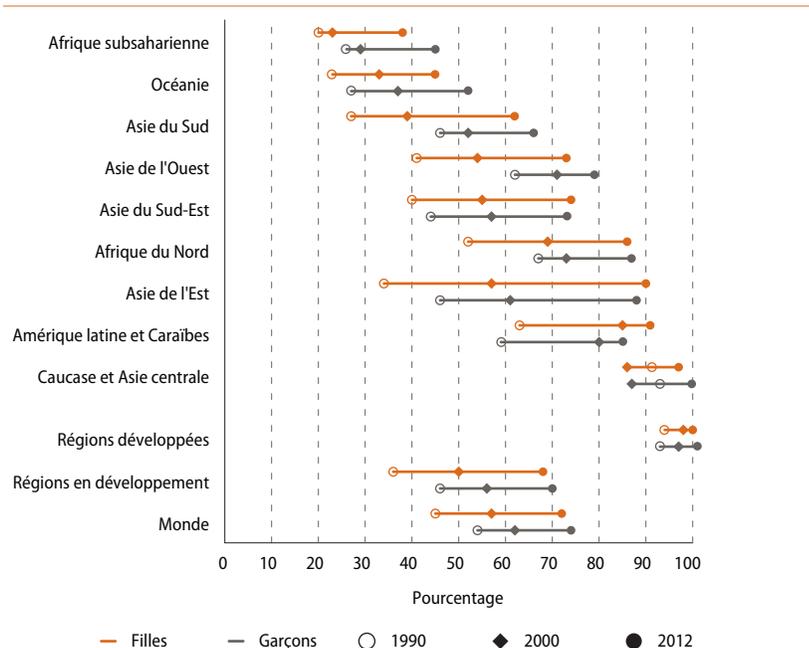
²⁹ Généralement, ces adolescents ne fréquentent pas le secondaire soit parce qu'ils n'ont pas terminé leurs études primaires, soit parce qu'ils n'ont pas réussi la transition vers le secondaire.

³⁰ Sur la base des données de l'Institut de statistique de l'UNESCO, 2014. Données présentées dans l'annexe statistique : <http://unstats.un.org/unsd/gender/worldswomen.html>.

³¹ UNESCO, 2010.

³² Sur la base des données de l'Institut de statistique de l'UNESCO, 2014. Données présentées dans l'annexe statistique : <http://unstats.un.org/unsd/gender/worldswomen.html>.

Figure 3.7
Taux bruts de scolarisation dans l'enseignement secondaire, par sexe et par région, 1990, 2000 et 2012



Source : Institut de statistique de l'UNESCO, 2014.

Note : Les régions sont présentées dans l'ordre croissant de taux brut de scolarisation dans l'enseignement secondaire pour les filles en 2012.

était supérieure à 15 points de pourcentage en Angola, à Antigua-et-Barbuda, au Bangladesh, en Éthiopie, en Guinée, en Iraq, au Mali, en République centrafricaine, au Swaziland, au Togo et au Yémen³³.

Diplôme de l'enseignement secondaire inférieur

Le taux brut d'obtention du diplôme³⁴ de l'enseignement secondaire inférieur dépassait 80 % pour les filles et les garçons dans presque toutes les régions pour lesquelles des données étaient disponibles pour l'année 2012 (ou la dernière année disponible depuis 2005) dans les régions développées, en Asie de l'Est et dans le Caucase et en Asie centrale. Ce taux était également élevé

³³ Sur la base des données de l'Institut de statistique de l'UNESCO, 2014. Données présentées dans l'annexe statistique : <http://unstats.un.org/unsd/gender/worldswomen.html>.

³⁴ Le taux brut d'obtention du diplôme de l'enseignement secondaire inférieur est le nombre de diplômés de l'enseignement secondaire inférieur, quel que soit leur âge, exprimé en pourcentage de la population de la tranche d'âge correspondant théoriquement à l'âge d'obtention de ce diplôme. Il peut dépasser 100 %, car le calcul prend en compte les individus d'un âge inférieur ou supérieur à l'âge théorique d'obtention du diplôme.

en Amérique latine et dans les Caraïbes ainsi qu'en Asie occidentale, plusieurs pays ayant fait état de taux proches de ou légèrement supérieurs à 80 %. En revanche, en Afrique subsaharienne, il était inférieur à 40 % dans les trois quarts de pays pour lesquels des données étaient disponibles (fig. 3.9).

Les taux de survie de l'enseignement secondaire inférieur sont inexacts dans plusieurs pays

Dans plus de la moitié des pays pour lesquels des données sont disponibles (fig. 3.9), les adolescents ayant terminé leurs études secondaires inférieures sont majoritairement des filles, bien qu'elles soient désavantagées sur le plan de l'accès à l'enseignement secondaire dans de nombreuses régions en développement. Sur 101 pays ayant communiqué des données, la proportion de filles diplômées était plus importante que la proportion de garçons dans 57 pays. En Amérique latine et dans les Caraïbes, c'était également le cas dans 24 des 29 pays et zones pour lesquels des données étaient disponibles, les exceptions étant Anguilla, les Bahamas, les îles Vierges britanniques, Cuba et Sainte-Lucie, où les garçons devançaient les filles. Les filles étaient également majoritaires en Afrique du Nord, en Océanie, en Asie du Sud (à l'exception de l'Afghanistan et du Pakistan) et en Asie occidentale (à l'exception du Yémen). On observait toutefois la situation inverse dans 22 des 28 pays ayant communiqué des données ventilées par sexe en Afrique subsaharienne, excepté l'Afrique du Sud, le Botswana, Cabo Verde, Maurice, les Seychelles et le Swaziland, où les filles étaient majoritaires. Dans les régions développées et en Asie de l'Est, la parité était atteinte ou les différences entre les deux sexes étaient minimales (moins de 5 points de pourcentage). La situation était la même en Asie du Sud-Est (excepté aux Philippines, où le taux d'obtention du diplôme des filles dépassait de 15 points de pourcentage celui des garçons) ainsi que dans le Caucase et en Asie centrale (excepté en Arménie, où le taux était de 26 % favorable aux filles, et au Tadjikistan, où il était à l'avantage des garçons de 10 %).

Dans la majorité des pays pour lesquels des données sont disponibles, la proportion de filles ayant achevé leurs études secondaires inférieures est plus élevée que la proportion de garçons

Participation à l'enseignement et à la formation techniques et professionnels

Les programmes d'enseignement et de formation techniques et professionnels (EFTP) permettent de développer les capacités et les compétences recherchées par les employeurs et/ou utiles à un emploi indépendant. Ils dotent les jeunes, hommes et femmes, de capacités qui peuvent multiplier leurs chances dans la vie et les préparer à la transition entre études et travail. L'EFTP couvre un large éventail de domaines, allant des programmes de formation pédagogique aux études commerciales en passant par différents domaines techniques de l'industrie et de l'ingénierie.

Entre 1990 et 2012, à l'échelle mondiale, la part des filles participant à des programmes d'EFTP au niveau de l'enseignement secondaire est restée inchangée, à 44 % (fig. 3.10). Elle a légèrement diminué (de 45 % à 43 %) dans les régions développées. Dans les régions en développement, elle a quelque peu fléchi en Amérique latine et dans les Caraïbes, en Océanie et en Asie du Sud-Est. Elle a en revanche augmenté en Asie de l'Est, en Afrique subsaharienne, en Asie du Sud et en Asie occidentale.

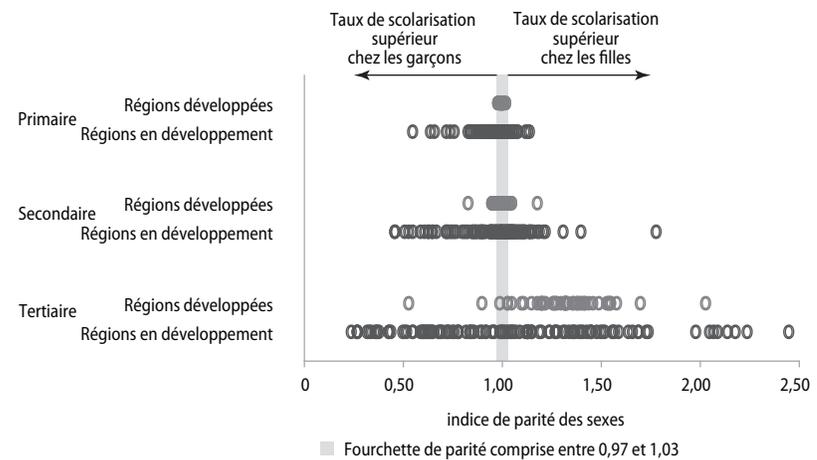
Les garçons sont plus nombreux à participer à l'EFTP dans toutes les régions, sauf en Amérique latine et dans les Caraïbes

Parmi les 163 pays pour lesquels des données étaient disponibles pour la période 2005-2012, le taux de participation des filles était plus faible que celui des garçons dans 140 pays³⁵. Dans 34 d'entre eux, les jeunes femmes étaient considérablement sous-représentées (un tiers ou moins). Dans plusieurs pays d'Asie du Sud, notamment l'Afghanistan, le Bangladesh, le Bhoutan, l'Inde et le Népal, la part des filles se situait entre 12 % et 33 %. En Asie occidentale, elle se situait entre 5 % et 19 % en Arabie saoudite, au Bahreïn, aux Émirats arabes unis, en Iraq, au Koweït, au Yémen et dans l'État de Palestine. De même, en Afrique subsaharienne, la majorité des pays présentaient des taux de fréquentation plus faibles pour les filles que pour les garçons. En Angola, aux Comores, à Madagascar, à Sao Tomé-et-Principe, au Soudan et en Tunisie, la part des filles

³⁵ Sur la base des données de l'Institut de statistique de l'UNESCO, 2014. Données présentées dans l'annexe statistique : <http://unstats.un.org/unsd/gender/worldswomen.html>.

Figure 3.8

Indice de parité des sexes pour les taux bruts de scolarisation dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur, 2005-2012 (dernière année disponible)



Source : Institut de statistique de l'UNESCO, 2014.

était de seulement un tiers, voire moins. Toutefois, dans six pays de la région (Éthiopie, Kenya, Lesotho, Libéria, Niger et Sénégal), les filles représentaient la moitié ou plus des inscriptions dans l'EFTP. Les filles étaient plus nombreuses à fréquenter ces programmes dans 16 des 163 pays pour lesquels des données étaient disponibles, la plupart d'entre eux se situant en Amérique latine et dans les Caraïbes (Brésil, Colombie, Costa Rica, Dominique, République dominicaine, El Salvador, Guatemala, Mexique, Nicaragua et République bolivarienne du Venezuela³⁶).

4. Enseignement supérieur

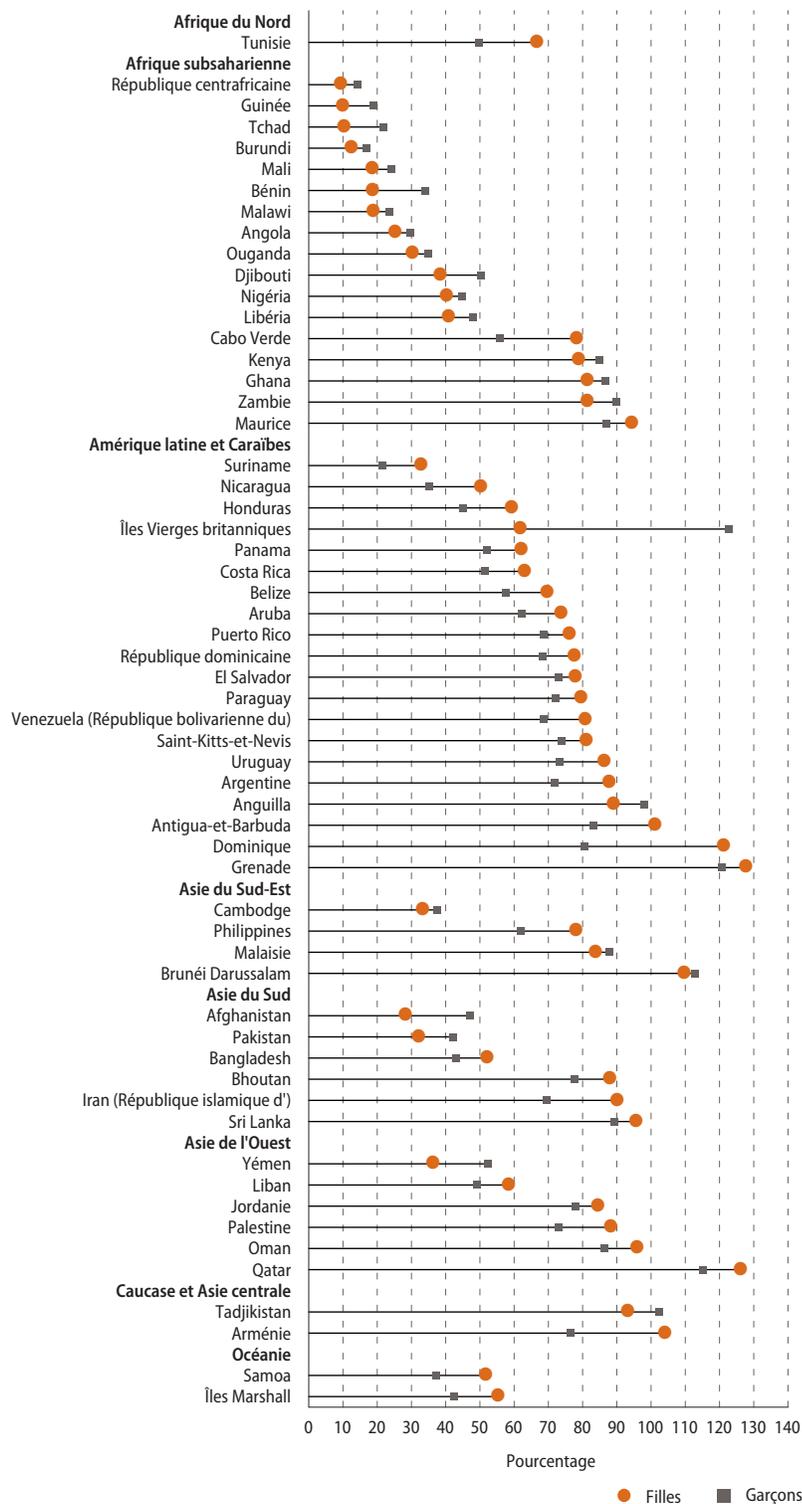
L'enseignement supérieur développe les acquis de l'enseignement secondaire et inculque des connaissances et des compétences, ainsi que des qualifications, dans des domaines spécialisés. Il est également porteur de nombreux avantages, sociaux et privés. Sur le plan individuel, participer à l'enseignement supérieur accroît les chances de trouver un emploi et d'obtenir de meilleurs revenus (voir, par exemple, le chapitre 4 consacré au travail). Sur le plan sociétal, les diplômés de l'enseignement supérieur contribuent au renforcement du capital humain, qui est essentiel au développement économique, à la croissance de la production, à l'innovation et au bon fonctionnement du gouvernement et de la société civile³⁷.

³⁶ Ibid.

³⁷ Institut de statistique de l'UNESCO.

Figure 3.9

Taux brut d'obtention du diplôme de l'enseignement secondaire inférieur, par sexe et par région, dans une série de pays, 2005-2012 (dernière année disponible)



Source : Institut de statistique de l'UNESCO, 2014.

Note : Les données sont présentées pour les pays dans lesquels les différences entre les taux bruts d'obtention du diplôme des garçons et des filles est d'au moins 5 points de pourcentage. Le taux peut dépasser 100 %, car le calcul prend en compte les individus d'un âge inférieur ou supérieur à l'âge théorique d'obtention du diplôme.

Participation à l'enseignement supérieur

À l'échelle mondiale, la fréquentation de l'enseignement supérieur a remarquablement progressé entre 1990 et 2012, reflétant l'expansion constante des systèmes éducatifs à travers le monde et la demande croissante de main-d'œuvre qualifiée. Au cours de cette période, la participation, telle que mesurée par le taux brut de fréquentation de l'enseignement supérieur³⁸, est passée de 13 % à 33 % pour les femmes et de 14 % à 31 % pour les hommes (fig. 3.11). Des progrès notables ont été observés partout dans le monde et dans les pays en développement le taux de scolarisation a été multiplié par 3 pour les garçons et par 4 pour les filles.

À l'échelle mondiale, le taux d'inscription des hommes et des femmes dans l'enseignement supérieur a considérablement évolué au cours des 20 dernières années

Malgré cette évolution considérable, d'importantes disparités dans les taux bruts de fréquentation persistent. Ce taux est élevé, tant pour les filles que pour les garçons, dans les régions où la participation à l'enseignement supérieur a toujours été élevée, avec en tête de liste les régions développées, l'Amérique latine et les Caraïbes et l'Asie occidentale. Dans les régions développées, le taux de fréquentation de l'enseignement supérieur est passé de 42 % à 66 % pour les garçons et de 46 % à 85 % pour les filles. En Amérique latine et dans les Caraïbes, il a plus que doublé pour les garçons et presque triplé pour les filles. Depuis 1990, l'Asie de l'Est a vu son taux multiplié par 5 pour les garçons et par 10 pour les filles, la progression ayant été particulièrement rapide depuis l'année 2000. L'Asie occidentale, elle aussi, a vu son taux tripler pour les garçons et presque quadrupler pour les filles.

La participation à l'enseignement supérieur varie fortement d'une région à l'autre

³⁸ Le taux brut de fréquentation de l'enseignement supérieur est l'effectif total dans l'enseignement supérieur, indépendamment de l'âge, exprimé en pourcentage de la population cible constituée du groupe d'âge de cinq ans après la fin des études secondaires. Il est toutefois important de noter que des difficultés surviennent quand on compare la couverture réelle de la population étudiante à travers différents pays, et ce à cause de la diversité dans la durée des programmes d'enseignement, de la scolarisation d'un grand nombre de femmes et d'hommes en dehors du groupe d'âge cible, des niveaux élevés d'abandon et des réinscriptions fréquentes.

Encadré 3.4

Résultats d'apprentissage des filles et des garçons

L'objectif principal d'un système éducatif, quel qu'il soit, est d'inculquer aux jeunes les compétences qui leur seront nécessaires pour participer à la vie sociale, économique et politique. Scolariser les enfants n'est pas une fin en soi; la vraie mesure du succès, ce n'est pas la quantité de choses que les enfants apprennent, mais la qualité de leur expérience éducative. Les enquêtes d'évaluation réalisées auprès des élèves donnent des indicateurs grâce auxquels on peut mesurer les résultats d'apprentissage et la qualité de l'éducation. Ces enquêtes permettent, dans une certaine mesure, d'évaluer les résultats relatifs des filles et des garçons en fonction des matières qu'ils étudient. Le Programme international pour le suivi des acquis des élèves de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), qui évalue les performances en lecture, mathématiques et sciences des élèves de 15 ans partout dans le monde, permet de mesurer les disparités entre les pays et au sein de ceux-ci eu égard aux compétences maîtrisées par les élèves soit après une période d'apprentissage donnée (en général huit années de scolarisation), soit à l'approche de la fin de la scolarité obligatoire dans de nombreux pays.

Les résultats de l'enquête du Programme international pour le suivi des acquis des élèves^a menée en 2012 dans 34 pays membres de l'OCDE et dans 31 autres pays et zones ont révélé d'importantes disparités dans les résultats d'apprentissage. En général, les pays à faible revenu arrivaient loin derrière les pays à revenu élevé. Il y avait également moins de différences entre les pays de l'OCDE qu'entre les autres. En outre, les différences entre les pays ne représentent qu'une fraction des variations totales de performance des élèves. Dans les trois compétences testées (lecture, mathématiques et sciences), les différences entre les performances les plus faibles et les performances les plus élevées au sein d'un même pays étaient marquées, et les inégalités entre les résultats d'apprentissage des différents groupes de population étaient étroitement liées à la répartition de la richesse. Les disparités entre les sexes étaient considérablement moins marquées que les disparités entre les pays et au sein des pays^b. Néanmoins, les écarts existants soulignent l'importance d'une approche de l'enseignement tenant compte des sexospécificités.

Les filles étaient meilleures que les garçons en lecture dans tous les pays qui ont participé à l'enquête du Programme international pour le suivi des acquis des élèves 2012

Les résultats de l'évaluation des performances en lecture menée dans le cadre de l'enquête du Programme international pour le suivi des acquis des élèves 2012 ont montré que les filles maîtrisaient mieux cette compétence que les garçons dans tous les pays participants. Le score moyen pour les pays de l'OCDE était de 478 points pour les garçons et de 515 pour les filles, soit un écart de 38 points, ce qui équivaut à peu près à une année de scolarisation. Pour les pays ne faisant pas partie de l'OCDE, l'écart était de 41 points à l'avantage des filles. Ces écarts s'expliquent par des différences d'attitude envers la lecture; les filles de 15 ans lisent plus souvent par plaisir, et davantage d'ouvrages généraux ou de fiction plus complexes, tandis que les garçons préfèrent les bandes dessinées, ce qui pourrait s'expliquer en partie par leurs compétences moins bonnes en lecture. Les filles semblaient également mieux à même de comprendre ce qu'elles lisaient, de le résumer et de s'en rappeler^c.

En mathématiques, les garçons avaient un léger avantage sur les filles dans la plupart des pays

Les performances en mathématiques étaient également caractérisées par des différences entre les sexes, mais généralement moins marquées et moins systématiques que dans le cas de la lecture. Les garçons étaient meilleurs en mathématiques dans la plupart des pays qui ont participé à l'étude (52 sur 65 pays ou zones). Le score moyen dans cette discipline pour les pays de l'OCDE était de 499 pour les garçons et de 489 pour les filles (un écart de 10 points), tandis que pour les pays non membres, le score moyen était de 453 pour les garçons et de 448 pour les filles (un écart de 5 points). Contrairement à ce qui a été observé pour la lecture, dans de nombreux pays, l'écart n'était pas significatif. Dans 13 pays, les disparités, bien que faibles, étaient en fait en faveur des filles. Celles-ci semblent donc rattraper leur retard en mathématiques, matière dans laquelle les garçons ont toujours eu un avantage. En sciences, les écarts étaient nettement plus faibles encore qu'en mathématiques et en lecture dans la plupart des pays ou zones (OCDE et non OCDE) et, dans la plupart des cas, n'étaient pas statistiquement significatifs^d.

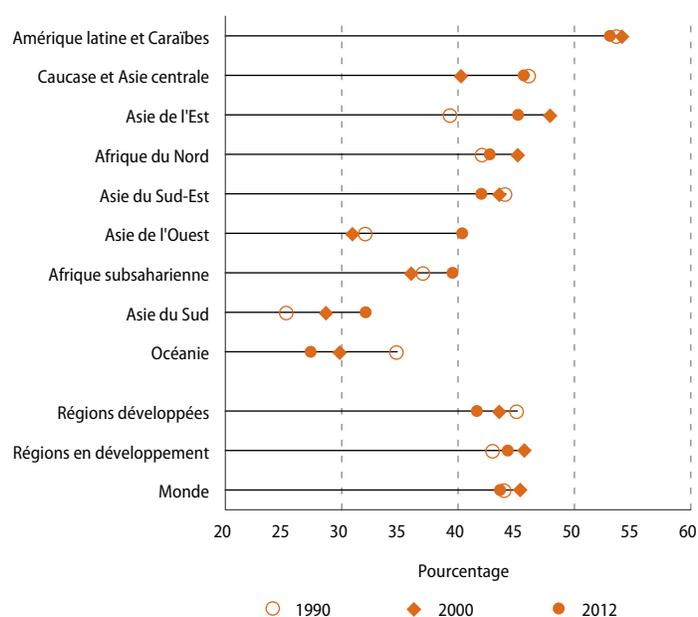
a OCDE, 2014.

b Ibid.

c Ibid.

d Ibid.

Figure 3.10
Proportion de filles participant à l'EFTP au niveau secondaire, 1990, 2000 et 2012



Source : Institut de statistique de l'UNESCO, 2014.

Note : Les régions sont présentées dans l'ordre décroissant de taux de participation des filles en 2012.

Dans les autres régions, en revanche, malgré des progrès sensibles, le taux brut de fréquentation de l'enseignement supérieur reste faible. En Afrique subsaharienne, entre 1990 et 2012, il n'a augmenté que de 4 % à 10 % pour les garçons et de 2 % à 6 % pour les filles. En Asie du Sud, il est inférieur à la moyenne mondiale : 25 % pour les garçons et 20 % pour les filles. Lorsqu'on exclut l'Inde de ces moyennes, ces taux chutent à 19 % et 17 %, respectivement. Sur cette même période, la région Caucase et Asie centrale est la seule dans laquelle la participation à l'enseignement supérieur a stagné, se maintenant autour de 20 % à 25 % pour les deux sexes.

La fréquentation de l'enseignement supérieur augmente plus vite pour les femmes et dépasse celle des hommes dans la plupart des régions, mais en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud les femmes ont toujours un net désavantage

Entre 1990 et 2012, à l'échelle mondiale et dans la plupart des régions, les schémas de participation à l'enseignement supérieur ont évolué, avec une disparité des sexes avantageant les femmes (fig. 3.11). En 1990, les hommes étaient majoritaires à ce niveau d'enseignement, comme en témoigne un indice de parité des sexes mondial de

0,90³⁹. Depuis lors, la participation des femmes s'est accrue à un rythme plus rapide que celle des hommes, ce qui a permis d'atteindre la parité aux alentours de l'année 2000. La participation des femmes a ensuite dépassé celle des hommes, faisant basculer les disparités au désavantage de ces derniers. En 2012, l'indice mondial de parité des sexes pour la participation des femmes à l'enseignement supérieur s'établissait à 1,08, soit un écart nettement en faveur des femmes⁴⁰.

Dans la plupart des régions du monde, les femmes sont plus nombreuses que les hommes dans l'enseignement supérieur. En 2012, l'indice de parité des sexes dépassait la fourchette de parité dans les régions développées (1,28), en Afrique du Nord (1,22), en Amérique latine et dans les Caraïbes (1,28), en Asie de l'Est (1,08), en Asie du Sud-Est (1,12) et dans le Caucase et en Asie centrale (1,07). Néanmoins, il subsiste des disparités considérables en faveur des hommes en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud (indice de parité des sexes de 0,64 et de 0,81, respectivement). En Asie occidentale, il y a globalement presque autant de femmes que d'hommes dans l'enseignement supérieur, mais cette moyenne régionale cache une très faible participation des femmes dans plusieurs pays : à titre d'exemple, l'indice de parité des sexes était de 0,44 au Yémen et de 0,60 en Iraq⁴¹.

Sur les 168 pays pour lesquels des données étaient disponibles pour la période 2005-2012, 6 seulement atteignaient la parité au niveau de l'enseignement supérieur. Dans 106 pays, les disparités étaient en faveur des femmes, et dans 56 autres elles étaient en faveur des hommes. Les femmes étaient plus nombreuses dans l'enseignement supérieur dans presque tous les pays des régions développées, mais dans seulement la moitié des pays des régions en développement (voir fig. 3.8). La participation des femmes représentait notamment moins de la moitié de celle des hommes (indice de parité des sexes inférieur à 0,50) dans plusieurs pays d'Afrique subsaharienne et d'Asie occidentale dans lesquels le taux de participation général dans l'enseignement supérieur était faible, notamment le Bénin, l'Érythrée, l'Éthiopie, la Guinée, la Mauritanie, le Niger, le Tchad

³⁹ Sur la base des données de l'Institut de statistique de l'UNESCO, 2014. Données présentées dans l'annexe statistique : <http://unstats.un.org/unsd/gender/worldswomen.html>.

⁴⁰ Ibid.

⁴¹ Ibid.

et le Yémen⁴². Il est important d'envisager la parité des sexes dans le contexte du niveau général de participation à l'enseignement supérieur. Les pays dans lesquels les taux bruts de fréquentation restent faibles doivent lutter contre les inégalités entre les sexes afin d'améliorer l'accès à l'enseignement pour tous, hommes et femmes.

Diplômés de l'enseignement supérieur par domaine d'étude

Les domaines d'étude que choisissent les hommes et les femmes sont déterminants pour leur vie future, leur carrière, leurs revenus et leurs rôles respectifs dans la société. De nombreux facteurs influencent le choix des études supérieures, notamment les résultats obtenus dans le secondaire, la perception qu'a un individu de ses propres capacités, l'environnement social, économique et familial, les aspirations professionnelles et les attentes du marché de l'emploi. Les stéréotypes sexistes et les différences de rôle que jouent les hommes et les femmes dans l'équilibre entre travail et responsabilités familiales sont également un facteur non négligeable.

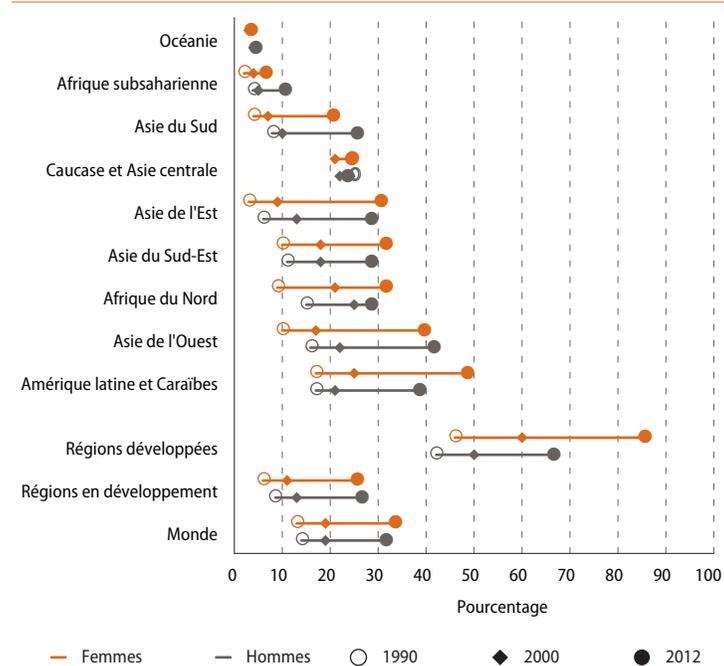
La figure 3.12 présente des données sur la proportion de femmes dans huit grands domaines d'étude : éducation; santé et bien-être; arts et sciences humaines; sciences sociales, commerce et droit; sciences; ingénierie, industrie manufacturière et construction; agriculture; et services. Elle montre que les hommes et les femmes choisissent des domaines d'étude très différents. Cette observation est valable dans de nombreux pays, développés et en développement.

Les femmes s'orientent davantage vers les domaines liés à l'éducation, à la santé et au bien-être, ainsi qu'aux sciences humaines et à l'art

Les domaines traditionnellement dominés par les femmes (éducation, santé, bien-être, sciences humaines et art) continuent de l'être (fig. 3.12), en particulier l'éducation, la santé et le bien-être. Dans les trois quarts des 111 pays ayant communiqué des données par domaine d'étude pour la période 2005-2012, la proportion de femmes était au moins deux fois plus élevée dans les programmes d'étude liés à l'éducation. Dans le cas de la santé et du bien-être, cette même proportion s'observait dans 4 pays sur 5. Parmi les diplômés, en moyenne, 1 femme sur 6 obtenait un

Figure 3.11

Taux bruts de scolarisation dans l'enseignement supérieur, par sexe et par région, 1990, 2000 et 2012



Source : Institut de statistique de l'UNESCO, 2014.

Note : Les régions sont présentées dans l'ordre croissant de taux brut de scolarisation dans l'enseignement supérieur pour les filles en 2012.

diplôme dans le domaine de l'éducation contre 1 homme sur 10; et 1 femme sur 7 obtenait un diplôme dans le domaine de la santé et du bien-être contre 1 homme sur 15.

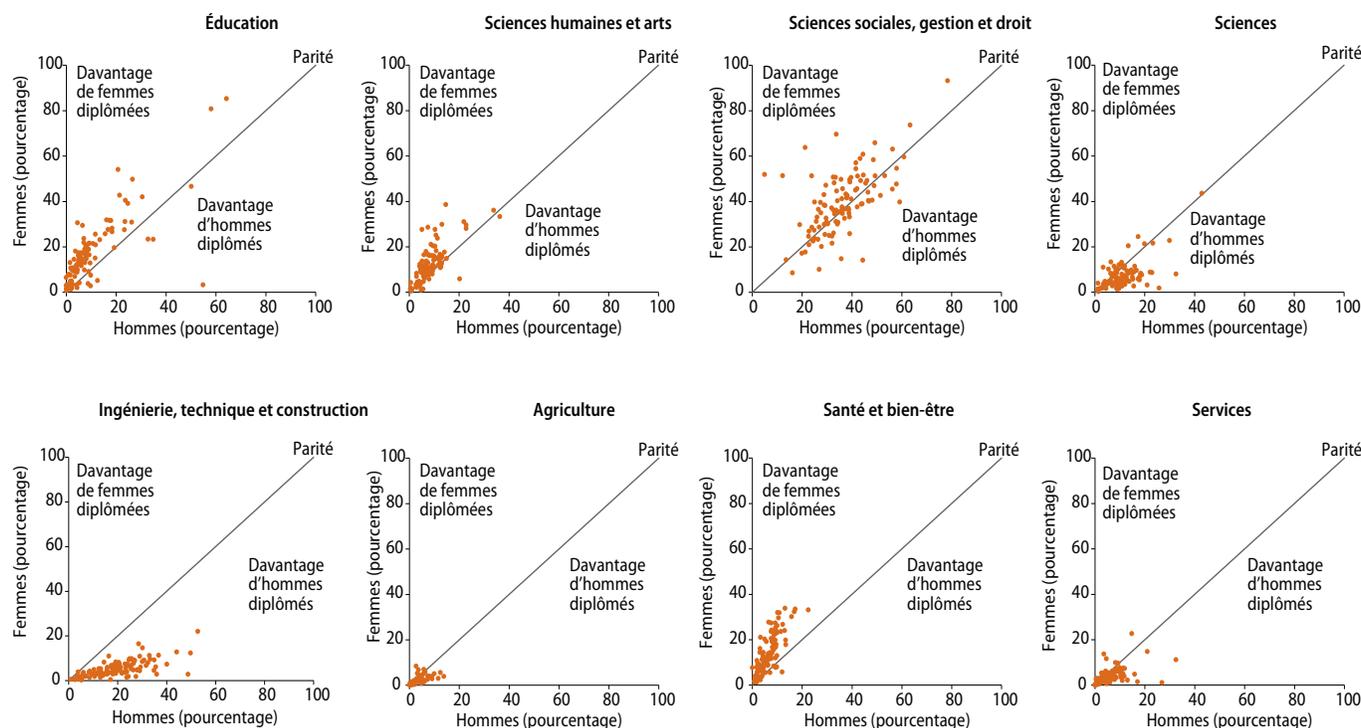
Les femmes sont nettement moins représentées que les hommes dans les domaines liés aux sciences et à l'ingénierie

Malgré un meilleur accès à l'enseignement supérieur qu'auparavant, les femmes ont toujours du mal à s'imposer dans les domaines traditionnellement dominés par les hommes. Elles sont ainsi moins susceptibles d'obtenir un diplôme dans les domaines liés aux sciences, à l'ingénierie, à l'industrie manufacturière, à la construction, à l'agriculture et aux services. Parmi les pays ayant communiqué des données pour la période 2005-2012 (fig. 3.12), le phénomène était particulièrement marqué pour l'ingénierie et, dans une moindre mesure, pour les sciences : 20 % des hommes environ étaient diplômés en ingénierie contre 5 % des femmes, et pour les sciences ces pourcentages étaient respectivement de 11 % et de 7 %. Dans tous les pays pour lesquels on disposait de données, à l'exception de Chypre

⁴² Ibid.

Figure 3.12

Proportion de diplômés de l'enseignement supérieur par domaine d'étude, femmes et hommes, 2005-2012 (dernière année disponible)



Source : Institut de statistique de l'UNESCO, 2015. Centre de données de l'Institut de statistique de l'UNESCO : www.uis.unesco.org/Pages/defaultFR.aspx?SPSLanguage=FR (consulté en février 2015).

Note : Chaque point représente les données pour un pays. Les données correspondent à l'année de référence 2012 ou à la dernière année disponible de la période 2005-2012. La diagonale est la ligne de parité des sexes pour chaque domaine d'étude. En dessous de cette ligne, les hommes sont plus nombreux que les femmes à obtenir un diplôme dans les domaines concernés.

où 16 % des hommes et 11 % des femmes étaient diplômés en ingénierie, et au Myanmar 4 % des hommes et des femmes, les hommes étaient au moins proportionnellement deux fois plus représentés dans l'ingénierie que les femmes. Dans un tiers de ces pays, représentant différentes régions, le pourcentage d'hommes ayant obtenu un diplôme dans ce domaine était au moins cinq fois plus élevé que le pourcentage de femmes. Dans les domaines scientifiques, dans 6 pays sur 10 pour lesquels on disposait de données, le pourcentage de diplômés était au moins deux fois plus élevé chez les hommes.

B. Les femmes dans la recherche-développement

Les chercheurs sont des professionnels engagés dans la conception ou la création de nouveaux produits, connaissances, procédés, méthodes et systèmes ainsi que dans la gestion de ces projets. L'innovation est un moteur avéré de croissance

économique⁴³. La recherche-développement étant l'un des piliers de l'innovation, il est important d'évaluer l'équilibre hommes-femmes parmi les chercheurs. Malgré un meilleur accès à l'enseignement supérieur, la transition entre celui-ci et une carrière dans la recherche est toujours jalonnée d'obstacles considérables pour les femmes. En conséquence, celles-ci continuent d'être sous-représentées dans la recherche-développement, ce qui limite leur capacité à contribuer à l'innovation à égalité avec les hommes. Cela nuit également à la qualité de la recherche, étant donné l'éclairage différent que les femmes peuvent apporter à un projet⁴⁴.

1. Participation à la recherche

En 2011, à l'échelle mondiale, les femmes représentaient 30 % des chercheurs (fig. 3.13). Ce chiffre est resté presque constant au cours des 10 dernières années, ce qui témoigne de l'absence de progrès vers la parité des sexes dans ce

⁴³ Institut de statistique de l'UNESCO, 2014a.

⁴⁴ Commission européenne, 2013.

domaine. La part des femmes dans la recherche est la même dans les régions développées (30 %) et dans les régions en développement (31 %). Seule une région (Caucase et Asie centrale, 45 %) a atteint la parité, définie comme une part de 45 % à 55 % (inclus) pour chaque sexe. Suivent, de près, l'Amérique latine et les Caraïbes (44 %), l'Asie du Sud-Est (43 %) et l'Afrique du Nord (40 %). C'est en Asie de l'Est (18 %) et en Asie du Sud (20 %) que la proportion de femmes dans la recherche est la plus faible.

Moins d'un tiers des chercheurs de la planète
sont des femmes

Pour la période 2005-2012, les femmes représentaient moins de la moitié des chercheurs dans 108 des 120 pays pour lesquels des données étaient disponibles⁴⁵. Dans 53 pays, cette part était inférieure à un tiers. C'était notamment le cas dans 19 des 30 pays d'Afrique subsaharienne pour lesquels des données étaient disponibles.

2. Domaines de recherche

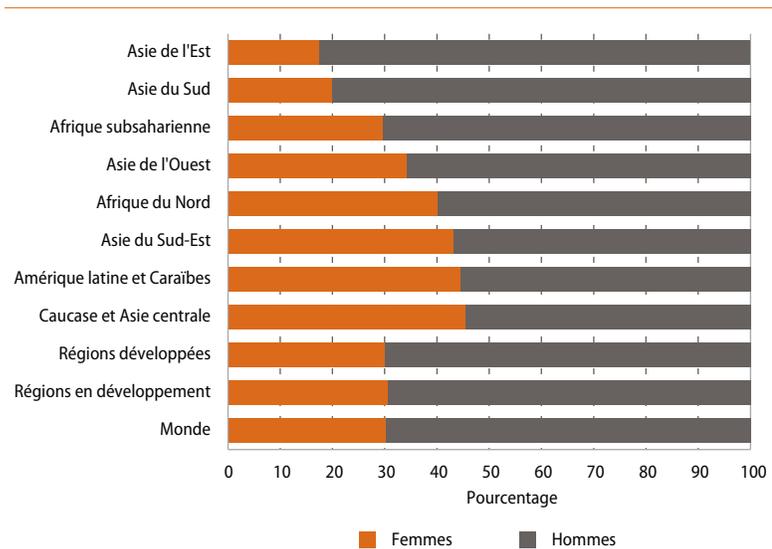
La répartition hommes-femmes parmi les chercheurs dans les différents domaines de la science est le résultat cumulatif des variations dans l'obtention de diplômes de l'enseignement supérieur (en particulier au plus haut niveau, exigé pour une carrière dans la recherche) et sur le marché du travail. La figure 3.14 illustre la part de femmes chercheurs, par région, dans six domaines scientifiques : sciences naturelles, ingénierie et technologie, sciences médicales, sciences agricoles, sciences sociales et sciences humaines.

À l'échelle de la planète, les hommes dominent
tous les domaines de recherche

Au plan mondial, les disparités entre les sexes reflètent l'avantage des hommes dans les six domaines de recherche. Cette domination masculine s'observe dans la plupart des régions, à l'exception de l'Asie du Sud-Est, qui a atteint la parité dans ces six domaines.

Dans deux de ces domaines (sciences médicales et sciences humaines), la part mondiale des femmes est relativement plus élevée (42 % et 44 %, res-

Figure 3.13
Proportion d'hommes et de femmes dans la recherche, par région, 2011



Source : Institut de statistique de l'UNESCO, 2014.

Note : Les données sur les chercheurs sont basées sur le nombre de personnes qui sont principalement ou partiellement employées dans la recherche-développement. Elles incluent donc le personnel à temps partiel. Les régions sont présentées par ordre croissant de proportion de femmes en 2011.

pectivement) et s'approche de la parité⁴⁶. Plusieurs régions ont en effet atteint la parité dans ces deux domaines; quatre régions, par exemple (Amérique latine et Caraïbes, Afrique du Nord, Asie du Sud-Est et Asie occidentale), ont atteint la parité dans les sciences médicales; dans la région Caucase et Asie centrale, les femmes ont même un avantage. En outre, plus d'un tiers des 67 pays ou zones pour lesquels des données étaient disponibles pour les sciences humaines pour la période 2005-2012 ont atteint la parité. Les femmes représentaient plus de 55 % des chercheurs en sciences humaines dans 10 pays ou zones, et moins d'un tiers dans 21 pays ou zones.

Globalement, c'est dans les sciences de l'ingénierie et de la technologie que la participation des femmes est la plus faible (17 %). Seule l'Asie du Sud-Est a atteint la parité (45 %); dans les autres régions, l'écrasante majorité des chercheurs dans ce domaine sont des hommes. Seuls 4 pays (Azerbaïdjan, Guatemala, Malaisie et Mongolie) sur 74 pour lesquels des données étaient disponibles dans ce domaine ont atteint la parité pendant la période 2005-2012⁴⁷. Dans 55 pays, les hommes

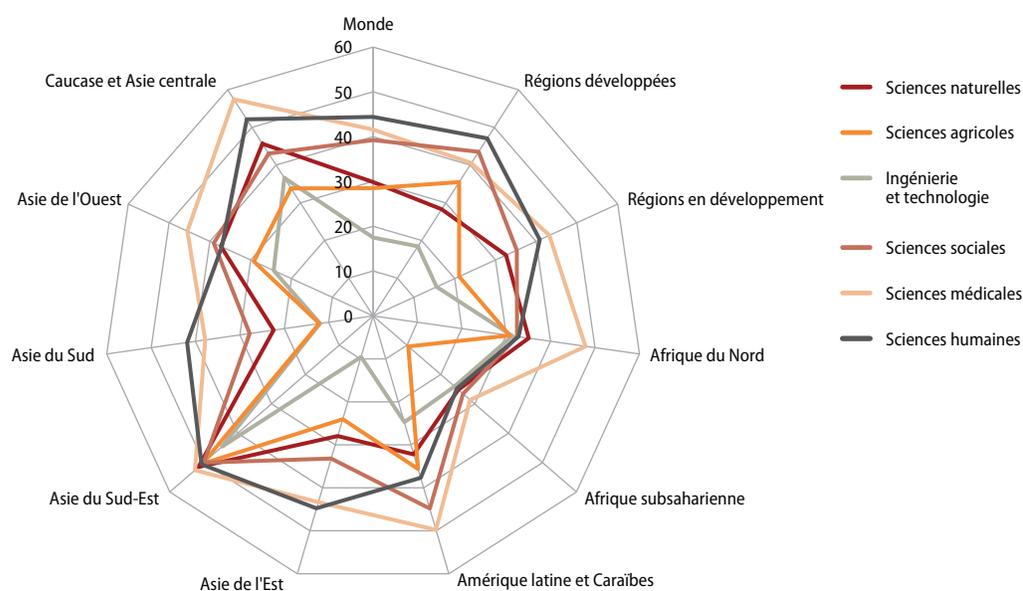
⁴⁵ Sur la base des données de l'Institut de statistique de l'UNESCO, 2014b. Données présentées dans l'annexe statistique : <http://unstats.un.org/unsd/gender/worldswomen.html>.

⁴⁶ La parité est ici définie comme la part se situant entre 45 % et 55 % (inclus) pour chaque sexe.

⁴⁷ Sur la base des données de l'Institut de statistique de l'UNESCO, 2014b. Données présentées dans l'annexe statistique : <http://unstats.un.org/unsd/gender/worldswomen.html>.

Figure 3.14

Proportion de femmes parmi les chercheurs, par région et par domaine scientifique, 2011



Source : Institut de statistique de l'UNESCO, 2014b.

Note : Les statistiques sur les chercheurs sont basées sur le nombre de personnes qui sont principalement ou partiellement employées dans la recherche-développement. Elles incluent donc le personnel à temps partiel.

étaient deux fois plus nombreux que les femmes dans la recherche. Il reste beaucoup à faire pour accroître la présence des femmes dans le domaine de la recherche et renforcer leur influence dans les programmes scientifiques et technologiques.

C. Les femmes dans l'enseignement

Les enseignants constituent une ressource éducative essentielle. Formés, qualifiés et motivés, ils sont indispensables à un environnement d'apprentissage efficace et à une meilleure qualité du système éducatif. Le personnel enseignant joue un rôle déterminant dans la mise en place d'un cadre social et d'apprentissage tenant compte des disparités hommes-femmes, dans lequel les garçons et les filles sont traités sur un pied d'égalité et sont encouragés à développer leur plein potentiel. Il est prouvé que les politiques qui favorisent une représentation équilibrée des sexes au sein du personnel enseignant ont des retombées positives sur l'accès à l'éducation et les taux de réussite, en particulier pour les filles et les jeunes femmes⁴⁸. La simple présence de femmes au sein du corps enseignant ne suffit toutefois pas à ga-

⁴⁸ Institut de statistique de l'UNESCO, 2010.

rantir que les filles s'inscrivent à l'école et termineront leur scolarité. À cet égard, il est essentiel de former les enseignants à la problématique hommes-femmes.

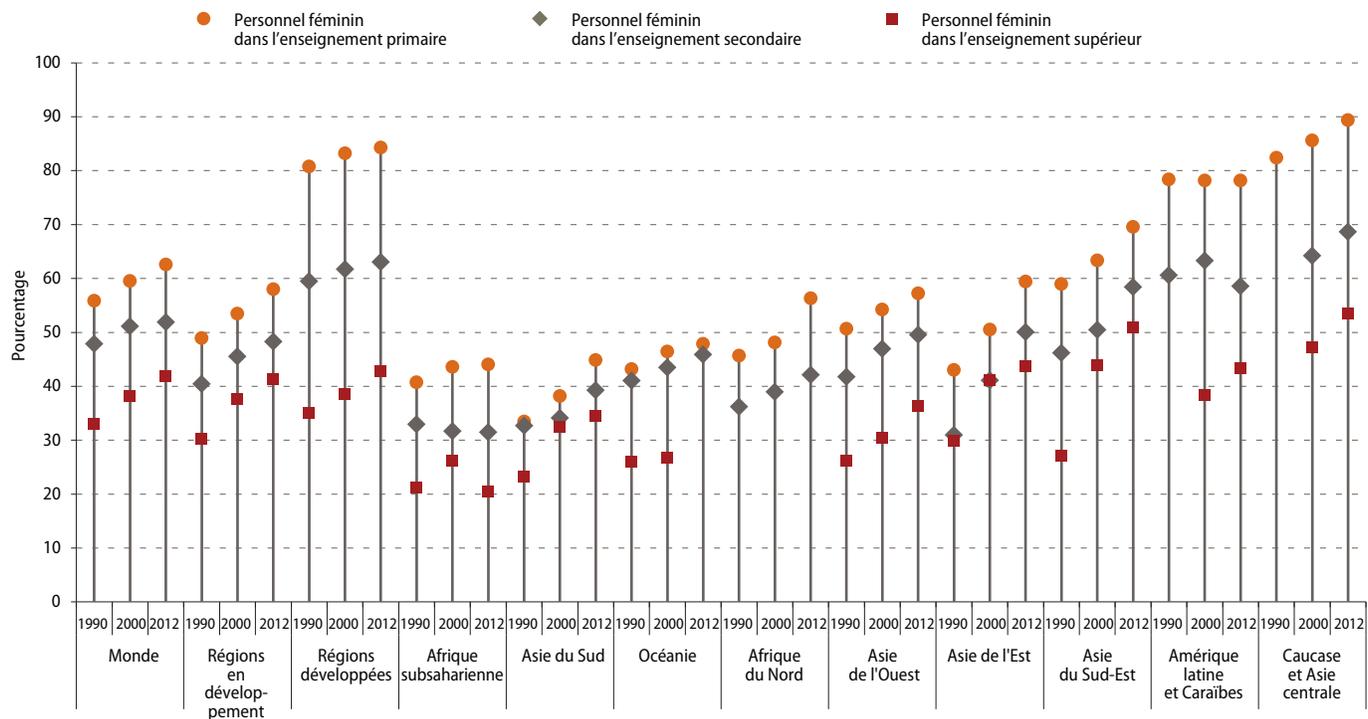
Au niveau primaire, les enseignants
sont principalement des femmes

Entre 1990 et 2012, la part des enseignantes s'est accrue, à tous les niveaux d'étude, dans la plupart des régions (fig. 3.15). En 2012, les femmes représentaient environ les deux tiers des enseignants du primaire, contre 56 % il y a 20 ans. Elles étaient majoritaires dans la plupart des régions du monde, bien que les données témoignent d'importantes variations entre les pays. Elles représentaient 84 % du personnel enseignant du primaire dans les régions développées et 58 % dans les régions en développement. C'est dans la région Caucase et Asie centrale que cette proportion est la plus importante (89 %) et en Afrique subsaharienne qu'elle est la plus faible (44 %).

Dans 82 pays sur les 164 ayant communiqué des données pour la période 2005-2012, la proportion

Figure 3.15

Proportion de femmes dans le personnel enseignant, par niveau d'éducation et par région, 1990, 2000 et 2012



Source : Institut de statistique de l'UNESCO, 2015. Centre de données de l'Institut de statistique de l'UNESCO : www.uis.unesco.org (consulté en février 2015).

Note : Les régions sont présentées dans l'ordre croissant de proportion de femmes dans le personnel enseignant au niveau primaire.

d'enseignantes dans le primaire dépassait 75 %⁴⁹. Ce chiffre était supérieur à 90 % dans 22 pays et inférieur à 30 % dans 15 pays. Tous ces pays, sauf un, se trouvaient en Afrique subsaharienne. La proportion d'enseignantes au niveau primaire est moins élevée dans les pays où le taux de fréquentation général est faible.

La proportion de femmes dans le personnel enseignant diminue à chaque niveau d'enseignement

Passé le niveau primaire, les femmes deviennent proportionnellement moins nombreuses au sein du corps enseignant. À l'échelle mondiale, 52 % des enseignants du secondaire étaient des femmes en 2012, contre 48 % en 1990. Cette proportion était de 48 % pour les régions en développement, dans leur ensemble, et de 63 % pour les régions développées. À l'échelon régional, cette part allait de 69 % dans le Caucase et en Asie centrale à 31 % en Afrique subsaharienne. Dans cette

dernière région, les hommes étaient nettement plus nombreux que les femmes dans la profession : la proportion d'enseignantes au niveau secondaire était inférieure à 20 % dans 16 pays. De même, dans la majeure partie des pays d'Asie du Sud, notamment l'Afghanistan, le Bangladesh, le Bhoutan, l'Inde et le Népal, elles représentaient moins de la moitié des enseignants⁵⁰.

Dans l'enseignement supérieur, au niveau mondial, la majeure partie des enseignants sont des hommes; en 2012, la part des femmes à ce niveau d'enseignement était de 42 %, et à peu près identique dans les régions développées et dans les régions en développement. Les données concernant l'enseignement supérieur communiquées pour 135 pays pendant la période 2005-2012 ont montré que, dans 110 pays, la proportion d'enseignantes était inférieure à 50 %. Malgré cette tendance générale, les femmes sont plus représentées que les hommes dans l'enseignement supérieur en Europe de l'Est (Albanie, Bélarus, Fédération de Russie, Lettonie, Lituanie et Répu-

⁴⁹ Sur la base des données de l'Institut de statistique de l'UNESCO, 2014. Données présentées dans l'annexe statistique : <http://unstats.un.org/unsd/gender/worldswomen.html>.

⁵⁰ Ibid.

blique de Moldova), en Amérique latine et dans les Caraïbes (Aruba, Colombie, Cuba, Guyana et Sainte-Lucie), dans le Caucase et en Asie centrale (Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, Kazakhstan et Kirghizistan) et en Asie du Sud-Est (Malaisie, Myanmar, Philippines et Thaïlande)⁵¹.

D. Résultats scolaires et formation tout au long de la vie

1. Alphabétisme

L'alphabétisme⁵² est indispensable pour accéder à l'information, à la connaissance et aux compétences, acquérir les aptitudes nécessaires pour relever les défis et venir à bout des difficultés de la vie, et participer pleinement à la société. L'analphabétisme est étroitement lié à la pauvreté et à l'exclusion, sociale et économique.

Près des deux tiers des adultes
analphabètes sont des femmes, une proportion
qui demeure inchangée depuis 20 ans

On estime que, en 2012, 781 millions d'adultes âgés de 15 ans ou plus étaient analphabètes, presque tous (99 %) vivent dans les régions en développement. Près des deux tiers des adultes analphabètes de la planète étaient des femmes, une part restée stable depuis 1990. Dans toutes les régions du monde, les femmes représentent plus de la moitié de la population analphabète. En Asie de l'Est et en Asie occidentale, cette proportion atteint 75 %.

Les taux d'alphabétisme des adultes se sont améliorés
dans toutes les régions du monde, pour les deux sexes

À l'échelle mondiale, pour la période 1990-2012, le taux d'alphabétisme des adultes⁵³ est passé de 82 % à 89 % pour les hommes et de 69 % à 80 % pour les femmes (fig. 3.16). Des progrès ont été enregistrés en Afrique du Nord, en Asie du Sud et en Asie occidentale, autant de régions qui, en 1990, présentaient des taux nettement inférieurs

à la moyenne. Les régions en développement dans lesquelles les taux d'alphabétisme des adultes étaient supérieurs à la moyenne mondiale en 1990 (Asie de l'Est, Amérique latine et Caraïbes, Asie du Sud-Est, Caucase et Asie centrale) ont également progressé; une amélioration considérable ayant notamment été constatée en Asie de l'Est et du Sud-Est, surtout pour les femmes. Au niveau national, dans 24 des 158 pays ayant communiqué des données pour 2012 (ou la dernière année disponible pour la période 2005-2012), moins de 50 % des femmes adultes possédaient les compétences de base en lecture et en écriture. À l'exception de l'Afghanistan, du Bhoutan, d'Haïti, du Népal et du Pakistan, les 19 autres pays se trouvaient en Afrique subsaharienne. Par comparaison, le taux était inférieur à 50 % pour les hommes adultes dans 8 de ces 158 pays⁵⁴.

À l'échelle mondiale, les disparités entre les sexes dans le taux d'alphabétisme des adultes ont diminué, mais les femmes sont toujours à la traîne dans quatre régions en développement.

Entre 1990 et 2012, l'écart entre les sexes dans les taux d'alphabétisme des adultes s'est réduit dans toutes les régions (fig. 3.16); l'écart au niveau mondial n'était plus que de 8 points de pourcentage en 2012, contre 13 en 1990. Les régions développées, l'Amérique latine et les Caraïbes, et le Caucase et l'Asie centrale ont atteint la parité dans l'alphabétisme des adultes, tandis que l'Asie de l'Est, l'Asie du Sud-Est et l'Océanie sont en passe d'atteindre cet objectif. Les disparités entre les sexes demeurent préoccupantes en Afrique du Nord, en Afrique subsaharienne, en Asie du Sud et en Asie occidentale, où l'écart variait de 10 à 22 points de pourcentage, à l'avantage des hommes. En Asie du Sud et en Afrique subsaharienne, l'écart demeure profond et persistant. En Asie du Sud, les progrès ont été rapides entre 1990 et 2000, mais depuis 2000 les avancées pour les femmes restent modestes.

Sur les 158 pays disposant de données pour 2012 (ou la dernière année disponible pour la période 2005-2012), 74 atteignaient la parité, 4 présentaient des disparités en défaveur des hommes et 80 présentaient des disparités en défaveur des femmes. Les taux d'alphabétisme des femmes étaient inférieurs de plus de deux tiers à ceux des hommes dans 22 de ces pays, dont 4 en Asie du

⁵¹ Sur la base des données de l'Institut de statistique de l'UNESCO, 2014. Données présentées dans l'annexe statistique : <http://unstats.un.org/unsd/gender/worldswomen.html>.

⁵² L'UNESCO définit l'alphabétisme comme la capacité à lire, écrire et comprendre un texte simple, lié à la vie quotidienne. Il fait appel à un ensemble de compétences en lecture et en écriture, et inclut souvent les connaissances de base en arithmétique.

⁵³ Le taux d'alphabétisme des adultes est le pourcentage de la population âgée de 15 ans ou plus qui est lettrée.

⁵⁴ Sur la base des données de l'Institut de statistique de l'UNESCO, 2014. Données présentées dans l'annexe statistique : <http://unstats.un.org/unsd/gender/worldswomen.html>.

Sud (Afghanistan, Bhoutan, Népal et Pakistan), 1 en Asie occidentale (Yémen), et les autres en Afrique subsaharienne⁵⁵.

La vaste majorité des jeunes, hommes et femmes, possèdent les compétences de base en lecture et en écriture

La grande majorité des jeunes (15-24 ans) de la planète savent lire et écrire. Entre 1990 et 2012, le taux mondial d'alphabétisme est passé de 79 % à 87 % pour les jeunes femmes et de 88 % à 92 % pour les jeunes hommes (fig. 3.17). Ces chiffres reflètent l'accroissement de la participation des jeunes générations à l'enseignement formel. L'alphabétisme des jeunes est pratiquement universel dans les régions les plus développées, en Asie de l'Est et dans le Caucase et en Asie centrale; et il s'approche de cet objectif en Amérique latine et en Asie du Sud-Est. Dans certaines parties du monde où de nombreux enfants, garçons et filles, ne vont pas à l'école ou abandonnent leur scolarité, les taux d'alphabétisme des jeunes sont nettement inférieurs à la moyenne mondiale. En Afrique subsaharienne, où ces taux comptent parmi les plus faibles au monde, seuls 64 % des jeunes femmes et 76 % des jeunes hommes sont alphabètes. En Océanie et en Asie du Sud, les jeunes acquièrent les compétences d'alphabétisation de base à un rythme beaucoup plus faible que la moyenne mondiale pour chaque sexe.

Entre 1990 et 2012, l'écart entre les sexes s'est réduit dans toutes les régions qui présentaient des disparités au début de cette période. Néanmoins, il subsiste des écarts marqués en défaveur des femmes en Afrique du Nord, en Afrique subsaharienne, en Asie du Sud et en Asie occidentale, où ils se situent entre 4 et 12 points de pourcentage en faveur des jeunes hommes.

Chez les personnes plus âgées, les taux d'alphabétisme sont caractérisés par des différences marquées en défaveur des femmes

Toutes les régions du monde ont progressé dans le taux d'alphabétisme des 65 ans et plus. En 2012, le taux mondial pour ce groupe d'âge était de 70 % pour les femmes et de 81 % pour les hommes (fig. 3.18). En 1990, les taux correspondants étaient beaucoup plus bas, à savoir 56 % et 67 %, respectivement. Les régions développées et le Caucase et l'Asie centrale sont les

⁵⁵ Ibid.

Figure 3.16
Taux d'alphabétisme des adultes (15 ans et plus), par sexe et par région, 1990, 2000 et 2012

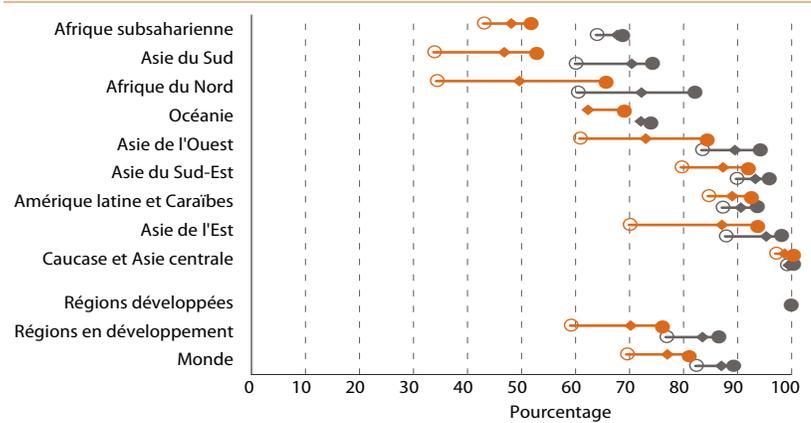


Figure 3.17
Taux d'alphabétisme des jeunes (15-24 ans), par sexe et par région, 1990, 2000 et 2012

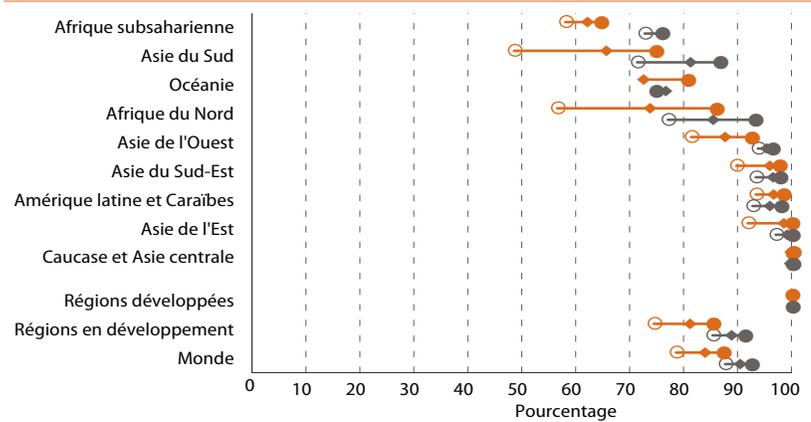
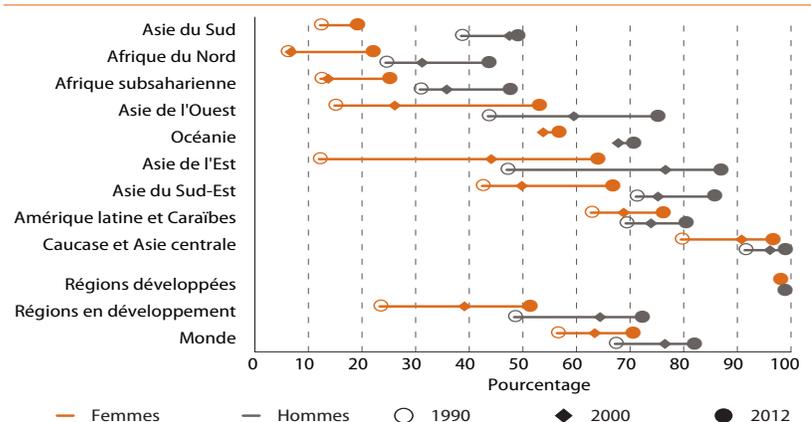


Figure 3.18
Taux d'alphabétisme des personnes âgées (65 ans et plus), par sexe et par région, 1990, 2000 et 2012



Source : Institut de statistique de l'UNESCO, 2014.

Note : Les données relatives à l'alphabétisme n'étant pas collectées chaque année, l'Institut de statistique de l'UNESCO communique les données régionales et mondiales relatives aux taux d'alphabétisme par décennie. Pour la facilité de lecture, le présent chapitre rangera les données de la décennie 1985-1994 sous l'année 1990 et les données de la décennie 2005-2014, les plus récentes, sous l'année 2012. Les régions sont présentées dans l'ordre croissant du taux d'alphabétisme pour les femmes en 2012.

seules régions qui s'approchaient de l'universalité pour ce groupe d'âge en 2012. L'Amérique latine et les Caraïbes arrivaient en deuxième position, mais loin derrière, avec 75 % pour les femmes et 80 % pour les hommes. Dans les autres régions, les taux étaient inférieurs à la moyenne pour les deux sexes. Pour les régions en développement dans leur ensemble, 51 % des femmes et 72 % des hommes de ce groupe d'âge étaient alphabètes. La grande majorité des personnes âgées étaient analphabètes en Afrique du Nord, en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud, où moins d'un quart des femmes et moins de la moitié des hommes savaient lire et écrire.

En 2012, pour l'ensemble des régions en développement, le taux d'alphabétisme des femmes âgées atteignait à peine celui des hommes de ce même groupe d'âge en 1990. Parmi les régions qui présentaient un écart entre les sexes significatif en 1990, l'Asie de l'Est, l'Asie du Sud-Est et l'Asie occidentale ont fait des progrès rapides pour réduire cet écart. En revanche, en Afrique du Nord, en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud, il s'est légèrement creusé au cours de la même période, malgré une hausse du taux d'alphabétisme pour les deux sexes.

2. Niveau d'instruction

Le niveau d'instruction (c'est-à-dire le niveau d'enseignement le plus élevé qu'un étudiant ait achevé) est une mesure du capital humain et des compétences disponibles dans une population donnée. Alors que les taux de fréquentation ne fournissent des informations que sur la population scolaire à un moment précis, le niveau d'instruction indique le niveau d'éducation d'une population adulte tout entière, et reflète les tendances à long terme dans la scolarisation dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur ainsi que dans l'obtention de diplômes à chacun de ces niveaux. Des niveaux d'instruction élevés se traduisent par la disponibilité d'un niveau relativement élevé lui aussi de compétences et de connaissances dans la population active. L'amélioration du niveau d'instruction contribue à la croissance économique⁵⁶ et améliore la situation du marché de l'emploi, notamment en ce qui concerne la productivité, la participation, ainsi que l'évolution de la carrière et des revenus. Outre ses avantages pour l'emploi, un niveau d'instruction élevé produit également des

résultats positifs sur le plan social, notamment en améliorant la participation et la représentation au sein des gouvernements et des sphères politiques⁵⁷, le volontariat et la confiance interpersonnelle⁵⁸, ainsi que l'état de santé et la survie des enfants et autres membres de la famille. Enfin, élever leur niveau d'instruction favorise l'auto-nomisation des femmes.

La figure 3.19 présente le niveau le plus élevé atteint par les hommes et les femmes âgés de 25 ans et plus, en pourcentage des populations respectives dans chaque région, selon quatre niveaux d'instruction : « sans instruction », « primaire », « secondaire » et « supérieur ». Les niveaux d'instruction varient sensiblement en fonction des régions, laissant supposer l'existence d'une forte corrélation avec le niveau général de développement social et économique. Dans les régions développées, où l'enseignement primaire est universel, la proportion de personnes sans instruction ou ne possédant qu'un diplôme du primaire est faible, alors que la proportion de personnes possédant au moins un diplôme du secondaire est forte. La plupart des pays d'Asie de l'Est, d'Amérique latine et des Caraïbes, d'Asie du Sud-Est, d'Asie occidentale et du Caucase et d'Asie centrale présentent un profil similaire. En revanche, en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud, où l'objectif de l'enseignement primaire universel n'a pas encore été atteint, la proportion d'hommes et de femmes sans instruction ou ne possédant qu'un diplôme du primaire est importante, alors que la proportion d'hommes et de femmes possédant au moins un diplôme du secondaire reste modeste.

C'est parmi les personnes sans instruction que les disparités en défaveur des femmes sont les plus marquées, en particulier en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud

Chez les 25 ans et plus, c'est au sein de la population non instruite que les disparités en défaveur des femmes sont les plus flagrantes. Les écarts les plus importants s'observent en Afrique subsaharienne, où 44 % des femmes en moyenne n'ont jamais été à l'école, contre 34 % des hommes. Un écart de plus de 15 points de pourcentage en faveur des hommes a été observé au Bénin, au Burkina Faso, en Éthiopie, au Ghana, au Malawi, au Mali, en République-Unie

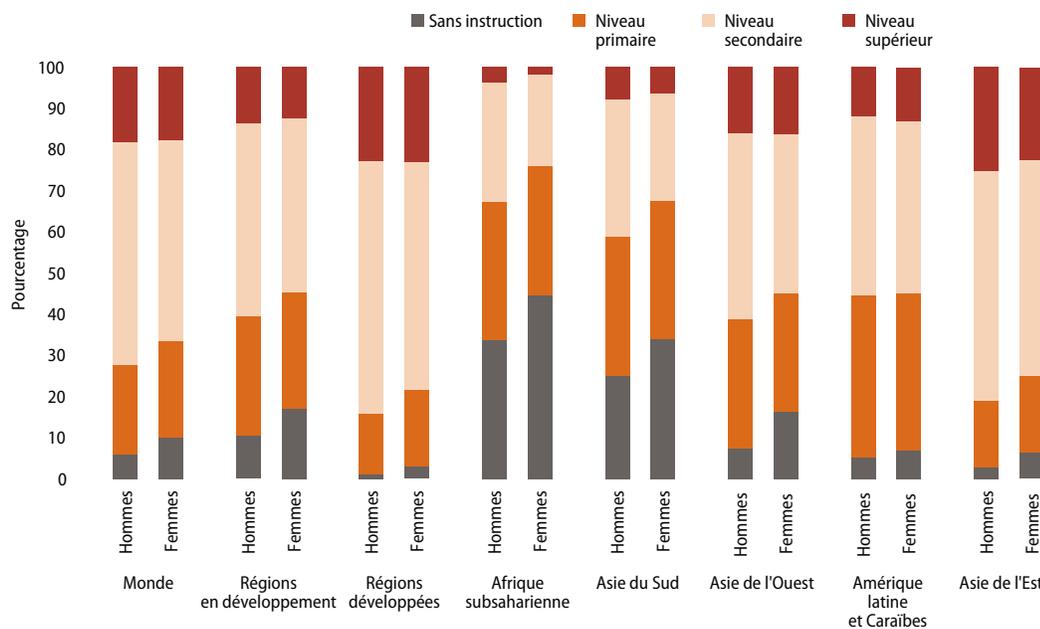
⁵⁶ Thévenon *et al.*, 2012.

⁵⁷ Lopez-Carlos et Zahidi, 2005.

⁵⁸ OCDE, 2013.

Figure 3.19

Répartition de la population âgée de 25 ans et plus, par sexe, par région et par niveau d'instruction, 2005-2012 (dernière année disponible)



Source : Données établies par la Division de statistique à partir de données de l'Institut de statistique de l'UNESCO, 2014.

Note : Moyennes non pondérées. La catégorie « sans instruction » englobe toutes les personnes qui ont fréquenté moins d'une classe au niveau du primaire; le « niveau primaire » comprend les personnes qui ont terminé leurs études primaires (CITE 1) ou ont franchi au moins une étape du cycle primaire; le « niveau secondaire » fait référence à toutes les personnes qui ont terminé le premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2), le second cycle (CITE 3) ou l'enseignement post-secondaire non supérieur (CITE 4); et le « niveau supérieur » regroupe toutes les personnes qui ont fait des études supérieures (CITE 5-6). La population dont on ne connaît pas le niveau d'instruction a été répartie de manière proportionnelle dans les quatre catégories. Les régions sont présentées dans l'ordre décroissant des taux de femmes qui n'ont pas été scolarisées.

de Tanzanie, au Sénégal, au Tchad, au Togo et au Zimbabwe.

À l'inverse, le Kenya et le Lesotho présentaient des écarts en faveur des femmes dans la population sans instruction. Les différences entre les sexes sont également marquées en Asie du Sud, où 34 % des femmes en moyenne n'ont aucune instruction, contre 25 % des hommes. Au Pakistan, 64 % des femmes n'ont jamais fréquenté l'école, soit 29 points de pourcentage de plus que les hommes. Au Bangladesh, plus de 57 % des femmes n'ont pas d'instruction, contre 45 % des hommes. En Asie occidentale, des écarts de plus de 10 points de pourcentage ont été enregistrés au Bahreïn, en Jordanie, à Oman et en République arabe syrienne, toujours en faveur des hommes. Certains pays d'Asie du Sud-Est présentaient également des écarts modérés, de 5 à 10 points de pourcentage à l'avantage des hommes.

Plus d'un quart de la population adulte des régions en développement ne poursuit pas sa scolarité au-delà de l'école primaire. L'enseignement primaire est le plus haut niveau d'instruction

atteint pour plus de 30 % des femmes et des hommes en Amérique latine et dans les Caraïbes, en Afrique subsaharienne, en Asie du Sud, en Asie du Sud-Est et en Asie occidentale. En Asie du Sud-Est, c'est le cas de 43 % des femmes et de 40 % des hommes. Pour l'Afrique subsaharienne, ces chiffres sont respectivement de 32 % et de 34 %. Dans les régions développées, en revanche, ainsi qu'en Asie de l'Est et dans le Caucase et en Asie centrale, ils sont inférieurs à 20 % pour les hommes comme pour les femmes.

Le secondaire est le plus haut niveau d'instruction atteint par la majorité des femmes et des hommes, tant dans les régions développées que dans les régions en développement

En comparaison avec les autres niveaux d'enseignement, le secondaire est le niveau atteint par la plupart des adultes des régions développées et des régions en développement. À l'échelle mondiale, la moyenne est de 49 % pour les femmes et de 54 % pour les hommes. Dans la région Caucase et Asie centrale, le secondaire est le plus

haut niveau d'instruction atteint pour les trois quarts des hommes et des femmes. Dans les régions développées et en Asie de l'Est, plus de la moitié des adultes (hommes et femmes) ont atteint ce niveau d'instruction, ce qui est aussi le cas de 4 personnes sur 10 en Amérique latine et dans les Caraïbes, en Asie du Sud-Est et en Asie occidentale. En Afrique subsaharienne, 22 % des femmes en moyenne ont terminé l'enseignement secondaire, contre 29 % des hommes. C'est également le niveau d'instruction atteint par 26 % des femmes et 33 % des hommes en Asie du Sud, tandis qu'au Bangladesh, aux Maldives et au Pakistan, ce chiffre n'atteint même pas 25 %. Ces pays présentent un écart entre les sexes compris entre 3 et 21 points de pourcentage, révélant un grave désavantage pour les femmes.

En moyenne, 18 % des adultes dans le monde ont atteint l'enseignement supérieur. Il est plus courant de fréquenter l'enseignement supérieur dans les régions développées, en Asie de l'Est et dans le Caucase et en Asie centrale, où plus de 20 % des adultes ont atteint ou ont été diplômés de l'enseignement post-secondaire. Il est moins courant de fréquenter l'enseignement supérieur en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud, où les personnes qui ont atteint l'enseignement post-secondaire ne représentent qu'une faible minorité de la population.

3. Éducation des adultes

L'UNESCO définit l'éducation des adultes comme « l'ensemble des processus d'apprentissage, formels ou autres, grâce auxquels les individus considérés comme adultes dans la société à laquelle ils appartiennent développent leurs aptitudes, enrichissent leurs connaissances et améliorent leurs qualifications techniques ou professionnelles ou les réorientent en fonction de leurs propres besoins et de ceux de la société⁵⁹. » Les programmes d'enseignement destinés aux adultes sont extrêmement divers⁶⁰ et peuvent

⁵⁹ Institut de statistique de l'UNESCO, 2014a.

⁶⁰ L'éducation des adultes regroupe l'enseignement formel, informel et la formation, sous diverses formes : formation continue; formation récurrente; équivalence ou éducation de la seconde chance; développement professionnel; programmes d'alphabétisation et de post-alphabétisation; enseignement de base pour adultes; formation aux technologies de l'information et des communications; éducation religieuse, culturelle et politique; enseignement et formation techniques, professionnels et à l'entrepreneuriat; programmes de formation visant à la production d'un revenu; ou encore d'autres programmes axés sur les aptitudes à la vie quo-

varier par leurs objectifs, leur thème, leur groupe cible, leur pédagogie et leur ampleur. Dans les pays plus développés, l'éducation des adultes tend à viser le renforcement des compétences, tandis que dans les pays moins développés l'accent est davantage mis sur l'alphabétisation et l'enseignement de base. Les prestataires peuvent également être de différente nature : gouvernements, organisations non gouvernementales, communautés locales et employeurs. L'éducation des adultes peut jouer un rôle déterminant pour aider ces derniers à se réinsérer sur le marché de l'emploi et les doter des compétences nécessaires pour répondre à l'évolution de l'environnement économique et social ou encore des connaissances et des capacités dont ils ont besoin pour élargir leurs possibilités d'emploi, y compris l'emploi indépendant ou la création d'entreprises. Elle peut également contribuer à la réalisation d'objectifs non économiques comme l'épanouissement personnel, l'amélioration de la santé, la participation civique, l'intégration sociale, le volontariat et les savoirs traditionnels.

Dans la plupart des pays de l'Union européenne, les femmes participent un peu plus que les hommes à l'éducation pour adultes

D'après les données issues⁶¹ d'un sondage sur l'apprentissage tout au long de la vie mené par l'Union européenne en 2013⁶² dans 28 pays, le taux moyen de participation à l'éducation et à la formation des adultes dans le groupe d'âge 25-64 ans, quel que soit le niveau d'instruction des personnes interrogées, était de 11 % pour les femmes et de 10 % pour les hommes (fig. 3.20). Ces pourcentages n'étaient que légèrement plus élevés qu'en 2004. La participation à l'éducation et à la formation des adultes variait considéra-

tidienne, les moyens de subsistance et le renforcement des communautés.

⁶¹ En raison de la grande variété des programmes d'apprentissage pour adultes et de l'absence de consensus quant aux catégories d'activités devant être prises en compte, la présente section se limite aux statistiques relatives à la participation à l'éducation pour adulte uniquement pour les pays qui participent à l'enquête annuelle de l'Union européenne sur les forces de travail et ceux qui ont participé au Projet régional d'éducation pour l'Amérique latine et les Caraïbes de l'UNESCO.

⁶² L'enquête de l'Union européenne sur la population active fournit des résultats annuels pour l'indicateur « Apprentissage tout au long de la vie » (défini comme la participation des personnes âgées de 25 à 64 ans à l'éducation et à la formation), qui est utilisé pour l'évaluation régulière des politiques de l'UE. La période de référence pour la participation à l'éducation et à la formation était de quatre semaines avant l'entrevue.

blement d'un pays à l'autre. Le Danemark présentait le taux de participation le plus élevé (27 % des femmes et 36 % des hommes), et la Bulgarie le plus faible (2 % des femmes et des hommes). Statistiquement, dans la plupart des pays, les femmes participaient davantage aux activités d'apprentissage que les hommes, sauf en Allemagne, en Grèce et en Roumanie; toutefois, la différence entre la participation des hommes et celle des femmes dans ces pays était relativement faible.

Les adultes qui ont déjà un niveau d'instruction élevé participent davantage à l'éducation pour adultes

Les données montrent une forte corrélation positive entre la participation à l'éducation des adultes et le niveau d'instruction, et ce dans tous les pays. Les adultes qui ont déjà un bon niveau d'instruction participent davantage, et à l'inverse ceux qui ont un niveau d'instruction plus faible participent moins. Plusieurs raisons peuvent expliquer ce phénomène. D'abord, la demande de formation peut être plus élevée chez les individus qui ont déjà un niveau d'instruction élevé, parce qu'ils possèdent déjà les compétences qui facilitent l'apprentissage et ont plus de chances d'occuper un emploi qui exige une formation continue. Indépendamment du niveau d'instruction, dans la plupart des pays, le taux de participation des femmes est plus élevé que celui des hommes. L'écart entre les taux de participation des deux sexes est sensible chez les personnes diplômées de l'enseignement supérieur. Pour les niveaux d'instruction plus faibles, cet écart est plus petit, voire insignifiant.

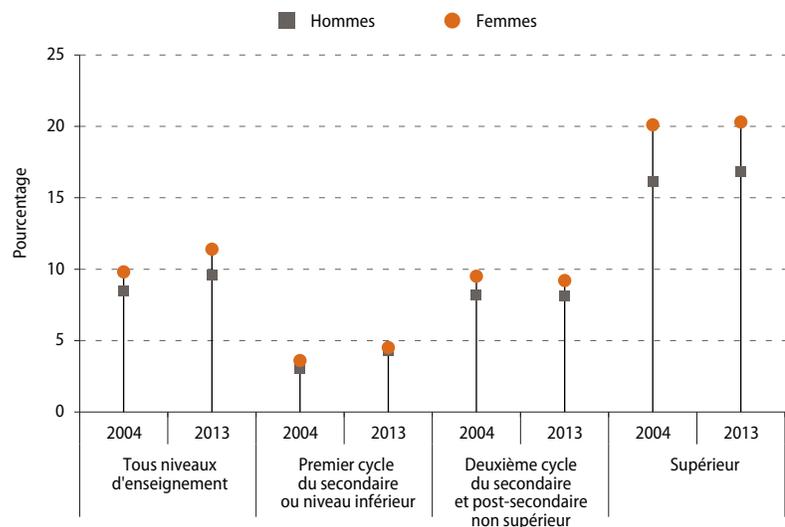
En Amérique latine et dans les Caraïbes, les femmes représentent la majorité des participants aux programmes d'éducation pour adultes

En Amérique latine et dans les Caraïbes, les femmes représentent la majorité des participants aux programmes d'éducation pour adultes. Néanmoins, les chiffres varient fortement d'un pays à l'autre. Dans 11 des 13 pays pour lesquels des données sont disponibles, la part des femmes dépasse celle des hommes⁶³. Dans le cas

⁶³ Sur la base des données de l'Institut de statistique de l'UNESCO, 2014c. Données présentées dans l'annexe statistique : <http://unstats.un.org/unsd/gender/worldswomen.html>.

Figure 3.20

Taux de participation à l'éducation et à la formation des adultes dans 28 pays de l'Union européenne, par sexe et par niveau d'instruction, 2004 et 2013



Source : Base de données EUROSTAT, 2014 : <http://ec.europa.eu/eurostat/data/database> (consultée le 5 décembre 2014).

Note : L'enquête de l'Union européenne sur les forces de travail vise à recueillir des statistiques sur l'apprentissage tout au long de la vie pour la population âgée de 25 à 64 ans. La période de référence pour la participation est de quatre semaines avant l'entrevue.

de l'enseignement primaire pour adultes, on observe la même tendance. La parité est plus forte dans la participation aux programmes pour adultes de niveau secondaire, inférieur et supérieur⁶⁴, et ce dans la majorité des pays pour lesquels des données sont disponibles. La proportion de femmes et d'hommes participant à l'enseignement secondaire inférieur varie entre 44 % et 55 % dans 8 des 16 pays pour lesquels des données sont disponibles. Le chiffre correspondant pour le secondaire supérieur est de 10 pays sur 14. Lorsque le taux de participation n'entre pas dans la fourchette de parité, les femmes participent généralement plus que les hommes tant dans le secondaire inférieur que dans le secondaire supérieur⁶⁵.

⁶⁴ La parité est ici définie comme une part se situant entre 45 % et 55 % (inclus) pour chaque sexe.

⁶⁵ Sur la base des données de l'Institut de statistique de l'UNESCO, 2014c. Données présentées dans l'annexe statistique : <http://unstats.un.org/unsd/gender/worldswomen.html>.

Chapitre 4

Travail

Principales constatations

- À l'échelle mondiale, les trois quarts des hommes et la moitié des femmes environ participent au marché de l'emploi; l'écart entre les sexes s'est réduit dans certaines régions, mais reste marqué en Afrique du Nord, en Asie occidentale et en Asie du Sud.
- Depuis 1995, le taux d'activité des jeunes de 15 à 24 ans, hommes et femmes, est en forte diminution. Celui des femmes âgées de 25 ans ou plus, toutefois, est en hausse dans la plupart des régions.
- Le taux de chômage des femmes demeure plus élevé que celui des hommes dans la plupart des pays, et les différences restent sensibles.
- Les emplois précaires, consistant à travailler pour son propre compte ou pour sa famille, représentent la moitié des emplois des hommes et des femmes dans le monde, mais prédominent dans beaucoup de pays africains et asiatiques, surtout chez les femmes.
- Les femmes sont principalement employées dans le secteur des services, en particulier dans l'éducation, la santé et le travail social, et par des particuliers.
- La ségrégation professionnelle entre les sexes est toujours bien présente, et ce dans toutes les régions.
- Les femmes gagnent moins que les hommes dans tous les secteurs et dans tous les métiers : une femme travaillant à plein temps gagne entre 70 % et 90 % du salaire d'un homme dans la plupart des pays.
- Les femmes consacrent, en moyenne, au minimum trois heures par jour de plus que les hommes à des activités non rémunérées dans les pays en développement, et deux heures par jour dans les pays développés. Lorsque le travail rémunéré et le travail non rémunéré sont pris en compte, les femmes consacrent plus de temps au travail que les hommes.
- Plus de la moitié des pays offrent 14 semaines au moins de congé de maternité, et cette proportion s'est accrue au cours des 20 dernières années.
- Les congés de paternité deviennent plus courants : 48 % des pays le proposaient en 2013, contre 27 % seulement en 1994.

Introduction

Les femmes constituent à peu près la moitié de la population mondiale, et donc potentiellement la moitié de la population active. Dans l'ensemble, les femmes travaillent autant que les hommes, si ce n'est plus. Toutefois, leur situation diffère en ce qui concerne les types et les conditions de travail, ainsi que leur accès aux promotions. Les femmes sont moins présentes que les hommes sur le marché du travail, mais elles consacrent davantage de temps au ménage ou à des activités domestiques. En matière d'emploi, elles sont défavorisées : statistiquement, elles sont plus touchées par le chômage, sont moins sou-

vent salariées dans la plupart des régions en développement, et ont plus souvent le statut de travailleurs familiaux non rémunérés. Elles travaillent davantage dans les secteurs d'activité dans lesquels les salaires sont faibles, les journées longues et la protection sociale inexistante. Elles sont moins représentées dans les postes de direction et gagnent moins que les hommes partout dans le monde.

Le Programme d'action de Beijing définit le rôle des femmes dans l'économie comme un domaine de préoccupation prioritaire, et appelle l'attention sur la nécessité de promouvoir et de faciliter leur accès aux ressources et à l'emploi, d'améliorer leurs conditions de travail et de pro-

Encadré 4.1

Les lacunes des statistiques du genre relatives au travail

Pour suivre l'évolution de la situation et des progrès accomplis par les femmes et les hommes dans le domaine du travail, il est indispensable de disposer en temps utile de données fiables sur la population active et le budget-temps. Malheureusement, les capacités des pays à produire ces données sont loin d'être satisfaisantes^a.

Comme le montre le tableau ci-dessous, depuis 2005, un peu plus de 60 % des pays ont fourni des données ventilées par sexe sur le taux d'activité et le chômage pour deux années au moins. La moitié des pays disposent de données sur l'emploi ventilées par sexe, qui sont encore ventilées par situation dans la profession et par profession pour deux années au moins; 40 % seulement disposent de données sur les revenus, par sexe, depuis 2005. Lorsque deux mesures sont nécessaires pour une période antérieure (1995-2004), la proportion de pays qui sont en mesure de les fournir est encore plus faible, en particulier en ce qui concerne les revenus. Sur le plan de la disponibilité des données, la fracture entre pays développés et pays en développement est nette pour tous les indicateurs d'activité.

Proportion de pays ayant communiqué des données relatives au marché du travail ventilées par sexe, pays développés et pays en développement

	Taux d'activité	Taux de chômage	Emploi par situation dans la profession	Emploi par profession	Salaires
Au moins deux points de mesure en 2005-2014					
Tous les pays	64	64	55	50	39
Pays en développement	53	53	42	37	30
Pays développés	100	98	98	93	70
Au moins deux points de mesure en 1995-2004 et 2005-2014					
Tous les pays	59	60	47	44	17
Pays en développement	49	51	34	31	13
Pays développés	93	89	89	89	28

a L'évaluation des capacités nationales à produire les données nécessaires à l'analyse sexospécifique développée dans cette section est basée uniquement sur des données nationales qui soit ont été communiquées au Système statistique international, soit étaient accessibles dans des bases de données et des rapports nationaux. Toutefois, l'analyse décrite dans le présent chapitre repose à la fois sur des données nationales et sur des estimations internationales.

Source : Les statistiques relatives à la disponibilité des données sur le marché du travail ont été compilées par la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies à partir de données du Bureau international du Travail, 2014a, base de données ILOSTAT et Bureau international du Travail, 2014b, *Indicateurs clés du marché du travail*, 8^e édition (consulté en janvier 2015).

La production de statistiques sur le budget-temps est de plus en plus souvent intégrée aux programmes traditionnels de statistiques dans de nombreux pays. Depuis 2005, 75 pays (38 %) ont collecté des statistiques sur le budget-temps par l'intermédiaire d'enquêtes ou ont inclus un module à cet effet dans les enquêtes générales sur les ménages; des statistiques sur l'utilisation du temps sont disponibles au niveau international pour 67 d'entre eux.

Même avec des enquêtes régulières sur la population active et le budget temps, il est difficile de mesurer avec précision le travail des femmes. Des activités productives telles que l'agriculture de subsistance sont souvent sous-estimées ou exclues, pour des raisons comme les lacunes des sources de données, les stéréotypes sexistes, ou encore les concepts et les définitions adoptés pour la collecte de données. Les « activités productives », qui ont été redéfinies en 2013 par la Conférence internationale des statisticiens du travail comme étant toutes les formes de travail, y compris les tâches domestiques non rémunérées et les soins dispensés aux membres de la famille par les femmes et les filles, peuvent aider à mieux mesurer et comprendre toute l'ampleur du travail accompli par les femmes (encadré 4.3).

mouvoir un partage équitable des responsabilités familiales entre les hommes et les femmes¹.

La position des femmes sur le marché de l'emploi s'est améliorée depuis 1995 et des progrès ont été accomplis vers un partage plus égal des responsabilités familiales. Le taux d'activité des femmes âgées de plus de 25 ans est en hausse

dans la plupart des régions. Statistiquement, les femmes qui travaillent aujourd'hui sont plus souvent rémunérées et ont moins fréquemment le statut de travailleuses familiales. Si les femmes gagnent toujours moins que les hommes, les données issues de nombreux pays développés laissent penser que l'écart est en train de se réduire. Les pays sont plus nombreux à proposer un congé de maternité afin d'aider à consolider les liens des

1 Organisation des Nations Unies, 1995.

femmes avec le marché du travail. Des mesures sont également prises en faveur de l'instauration d'un congé de paternité, qui encourage les pères à participer aux soins des enfants, favorisant ainsi un partage plus équitable des responsabilités familiales. Dans ce domaine, l'écart entre les sexes se réduit effectivement au fil du temps.

A. Les femmes et les hommes dans la population active

1. Taux d'activité

À l'échelle mondiale, les hommes participent davantage au marché de l'emploi que les femmes². En 2015, 77 % des hommes et 50 % des femmes en âge de travailler étaient actifs (fig. 4.1)³. Le taux d'activité des femmes est resté stable, à 52 %, entre 1995 et 2006, est tombé à 50 % en 2010, et devait rester à ce niveau en 2015. Le taux d'activité des hommes a quant à lui décliné de manière constante, passant de 80 % en 1995 à 77 % en 2010, et est resté inchangé depuis. L'écart entre le taux d'activité des hommes et celui des femmes ne s'est que très peu réduit au cours des 20 dernières années, en raison d'un déclin un peu plus marqué du côté des hommes (pour les concepts relatifs à la population active, voir l'encadré 4.2).

À l'échelle mondiale, l'écart entre le taux d'activité des hommes et celui des femmes reste très important

Les taux d'activité des hommes et des femmes varient fortement d'une région à l'autre; en 2015, celui des femmes était de 30 % ou moins en Afrique du Nord, en Asie occidentale et en Asie du Sud et inférieur à 50 % en Europe méridionale. Dans les autres régions du monde, il se situait entre 50 % et 70 %. En revanche, le taux d'activité des hommes était plus constant, de 62 % en Europe méridionale à 82 % en Asie du Sud-Est (fig. 4.2).

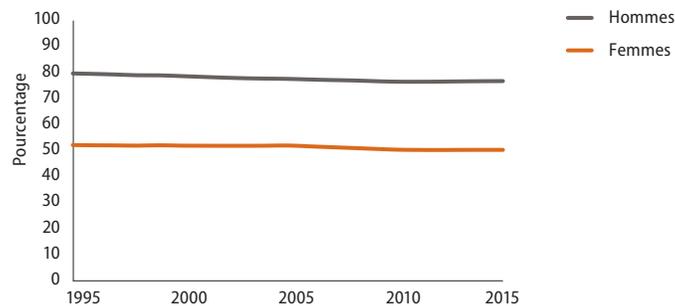
L'évolution dans le temps du taux d'activité des femmes et des hommes est également très variable d'une région à l'autre. Au cours des 20 dernières années, le taux d'activité des femmes a augmenté dans toutes les régions à l'exception

² Le taux d'activité est la proportion de personnes présentes sur le marché de l'emploi (qu'elles aient effectivement un emploi ou soient au chômage) dans la population en âge de travailler.

³ OIT, *Estimates and Projections of the Economically Active Population: 1990-2030* (EAPEP, édition 2013, mise à jour en avril 2014). Les données pour 2014 et 2015 au niveau mondial sont des projections.

Figure 4.1

Taux d'activité mondial, estimations et projections, personnes âgées de 15 ans et plus, par sexe, 1995 à 2015



Source : OIT, *Estimates and Projections of the Economically Active Population: 1990-2030* (EAPEP, édition 2013, mise à jour en avril 2014).

Note : Les chiffres pour 2014 et 2015 sont des projections.

de l'Asie du Sud et de l'Asie de l'Est; la progression la plus notable a été enregistrée en Amérique latine et dans les Caraïbes et en Europe méridionale, où elle a atteint 8 points de pourcentage. En revanche, il a diminué en Asie de l'Est et en Asie du Sud (fig. 4.2), principalement en raison du déclin observé en Chine et en Inde où, entre 1995 et 2013, il est passé respectivement de 72 % à 64 % et de 35 % à 27 %⁴.

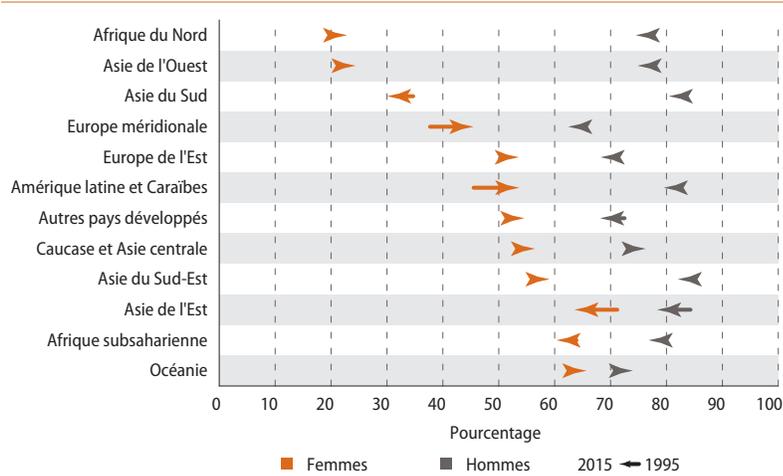
L'écart entre le taux d'activité des hommes et celui des femmes s'est réduit dans la plupart des régions, mais reste important

En ce qui concerne le taux d'activité des hommes, les tendances sont différentes : il a légèrement augmenté dans le Caucase et en Asie centrale ainsi qu'en Océanie, est resté inchangé en Europe de l'Est, et a décliné dans les autres régions. Le recul le plus marqué a été enregistré en Asie de l'Est, où il a chuté de plus de 6 points de pourcentage (fig. 4.2).

En conséquence, l'écart entre le taux d'emploi des femmes et celui des hommes s'est réduit dans la plupart des régions, la réduction la plus forte ayant été observée en Amérique latine et dans les Caraïbes et dans le sud de l'Europe. Néanmoins, le taux d'activité des femmes n'égale celui des hommes dans aucune région; en Asie de l'Est, en Océanie et en Afrique subsaharienne, bien qu'il soit le plus élevé de toutes les régions (65 % environ), il est toujours inférieur de 10 points de pourcentage à celui des hommes (75 % environ).

⁴ Bureau international du Travail, 2014b, tableau 1a (consulté en décembre 2014). Les moyennes régionales sont des moyennes pondérées en fonction de la population de chaque pays.

Figure 4.2
Taux d'activité, personnes âgées de 15 ans et plus, par sexe et par région, 1995 et 2015



Source : OIT, *Estimates and Projections of the Economically Active Population: 1990-2030* (EAPEP, édition 2013, mise à jour en avril 2014).

Note : Les autres pays développés regroupent des pays d'Europe du Nord et occidentale, ainsi que l'Australie, le Canada, les États-Unis, le Japon et la Nouvelle-Zélande. Les chiffres pour 2015 sont des projections.

Les régions dans lesquelles l'écart est le plus marqué (plus de 50 points de pourcentage en 2015) sont restées les mêmes ces 20 dernières années : l'Afrique du Nord, l'Asie occidentale et l'Asie du Sud.

Taux d'activité dans les différents groupes d'âge

La répartition du taux d'activité par âge varie selon les régions et les pays. Celui des jeunes (15 à 24 ans), hommes et femmes, est généralement faible (fig. 4.3) et est fonction de la disponibilité et des inégalités d'accès à l'éducation ainsi que de la capacité du marché de l'emploi à intégrer de nouvelles cohortes de diplômés. C'est presque toujours parmi les adultes en âge d'activité maximale (25-54 ans) que le taux d'activité est le plus fort, ce qui reflète les disponibilités du marché de l'emploi, d'une part, et des différences de rôles et de responsabilités des femmes et des hommes dans l'éducation et les soins apportés aux enfants, d'autre part. Enfin, le taux d'activité des travailleurs plus âgés (55 à 64 ans et 65 ans et plus) est faible et résulte des politiques en vigueur en matière de retraites, de l'accès aux filets de sécurité sociale pour les personnes plus âgées, ainsi que des attitudes à l'égard de leur maintien ou non dans la vie active.

L'écart entre les sexes dans le taux d'activité est considérable à tous les âges, sauf chez les jeunes adultes

Encadré 4.2

Définitions employées dans les statistiques sur la population active, l'emploi et le chômage

Les statistiques sur la population active, l'emploi et le chômage présentées dans ce chapitre sont basées sur les concepts et définitions énoncés dans la résolution adoptée en 1982 par la treizième Conférence internationale des statisticiens du travail.

Ainsi, la « population active » désigne toutes les personnes des deux sexes qui fournissent, ou sont disponibles pour le faire, durant une période de référence spécifiée (en général une semaine ou un jour), la main-d'œuvre disponible pour la production de biens et services qui font partie du domaine de la production tel que défini par le Système de comptabilité nationale (SCN). Selon le SCN, la production de biens et services comprend toute production de biens et de services marchands (en échange d'une rémunération ou d'un profit), certains types de production non marchande (comme les services fournis par les gouvernements et les organismes à but non lucratif), et la production de tous les biens qui sont conservés par leurs producteurs pour leur usage propre (production et transformation de produits primaires pour l'autoconsommation, comme l'agriculture de subsistance, la construction pour son propre compte et la production d'autres actifs fixes pour un usage propre). Elle exclut les services fournis par un ménage pour son usage propre (nettoyage, cuisine, soins aux membres de la famille et services volontaires à la communauté).

Les « personnes pourvues d'un emploi » désignent toutes les personnes ayant dépassé un âge donné qui, durant une brève période de référence spécifiée, soit effectuaient un travail en échange d'une rémunération ou d'un profit, soit contribuaient à une entreprise familiale, agricole ou non, sans percevoir de rémunération, soit produisaient/transformaient des produits/biens pour leur propre consommation ou celle de leur famille.

Les « chômeurs » désignent toutes les personnes ayant dépassé un âge donné qui, au cours de la période de référence, étaient :

- Sans travail, c'est-à-dire qui n'étaient pourvues ni d'un emploi salarié ni d'un emploi non salarié;
- Disponibles pour occuper un emploi salarié ou non salarié;

- À la recherche d'un travail, c'est-à-dire qui avaient pris des dispositions spécifiques pour chercher un emploi salarié ou un emploi non salarié (dans les situations où les moyens conventionnels de recherche de travail sont peu appropriés, cette condition peut être levée).

Ces normes internationales utilisées par les pays pour produire leurs statistiques sur la population active, l'emploi et le chômage ont été récemment remplacées. En octobre 2013, la dix-neuvième Conférence internationale des statisticiens du travail a adopté une résolution concernant les statistiques du travail, de l'emploi et de la sous-utilisation de la main-d'œuvre (voir encadré 4.3 pour plus de détails). Un certain nombre de pays ont pris des mesures en vue de l'application de ces nouvelles normes, et des données actualisées sont attendues dans les années à venir.

Source : Hussmanns, Mehran et Verma, 1990, chap. 2 et 3; OIT, 1982.

Comme le montre la figure 4.3, le taux d'activité des femmes est plus faible que celui des hommes à toutes les étapes de l'existence. L'écart le plus faible concerne les jeunes adultes (15-24 ans) et l'écart le plus marqué s'observe chez les adultes en âge d'activité maximale (25-54 ans). Il se réduit en général par la suite, pour atteindre son niveau minimal dans les groupes plus âgés sans pour autant disparaître totalement. Même après l'âge de la retraite, les hommes restent généralement plus actifs que les femmes. C'est en Afrique du Nord et en Asie du Sud et occidentale que l'écart entre les sexes est le plus marqué, et ce, dans tous les groupes d'âge (fig. 4.3).

Les jeunes, hommes et femmes (15-24 ans),
font leur entrée sur le marché de l'emploi
de plus en plus tard

Le taux d'emploi des jeunes, hommes et femmes (15-24 ans), est généralement faible, car beaucoup d'entre eux poursuivent leurs études jusqu'à la fin du cycle secondaire ou dans le supérieur. Actuellement, l'Afrique du Nord et l'Asie occidentale restent les régions dans lesquelles le taux d'activité des jeunes femmes est le plus faible (18 % environ). En Europe de l'Est, en Asie du Sud, en Europe méridionale et dans le Caucase et en Asie centrale, il se situe entre 20 % et 40 %. Dans les autres régions, il va de 40 % à 53 % (fig. 4.3). Pour les jeunes hommes, c'est en

Europe méridionale que le taux d'emploi est le plus faible (36 %); viennent ensuite l'Europe de l'Est, l'Afrique du Nord et l'Asie occidentale, où il se situe dans une fourchette allant de 40 % à 50 %. Dans les autres régions, il est supérieur à 50 %, le record étant détenu par l'Amérique latine et les Caraïbes (62 %).

Dans la plupart des régions, le taux d'activité des femmes et des hommes âgés de 15 à 24 ans diminue depuis 1995, avec pour conséquence un léger déclin au niveau mondial. Ce recul peut s'expliquer soit par l'allongement des études (pour les deux sexes)⁵, soit par le fait qu'une proportion de plus en plus importante de jeunes ne cherche pas de travail. La diminution la plus marquée pour les jeunes femmes a été enregistrée en Asie de l'Est (21 points de pourcentage). Dans l'est et le sud de l'Europe, le déclin a atteint 10 points de pourcentage. Pour les jeunes hommes, le recul le plus important a été observé en Asie de l'Est (16 points de pourcentage), puis en Asie du Sud et en Europe méridionale, où leur taux d'activité a accusé un recul de 10 points au moins.

Dans la plupart des régions, le taux d'activité
des femmes âgées de 25 à 54 ans s'est amélioré

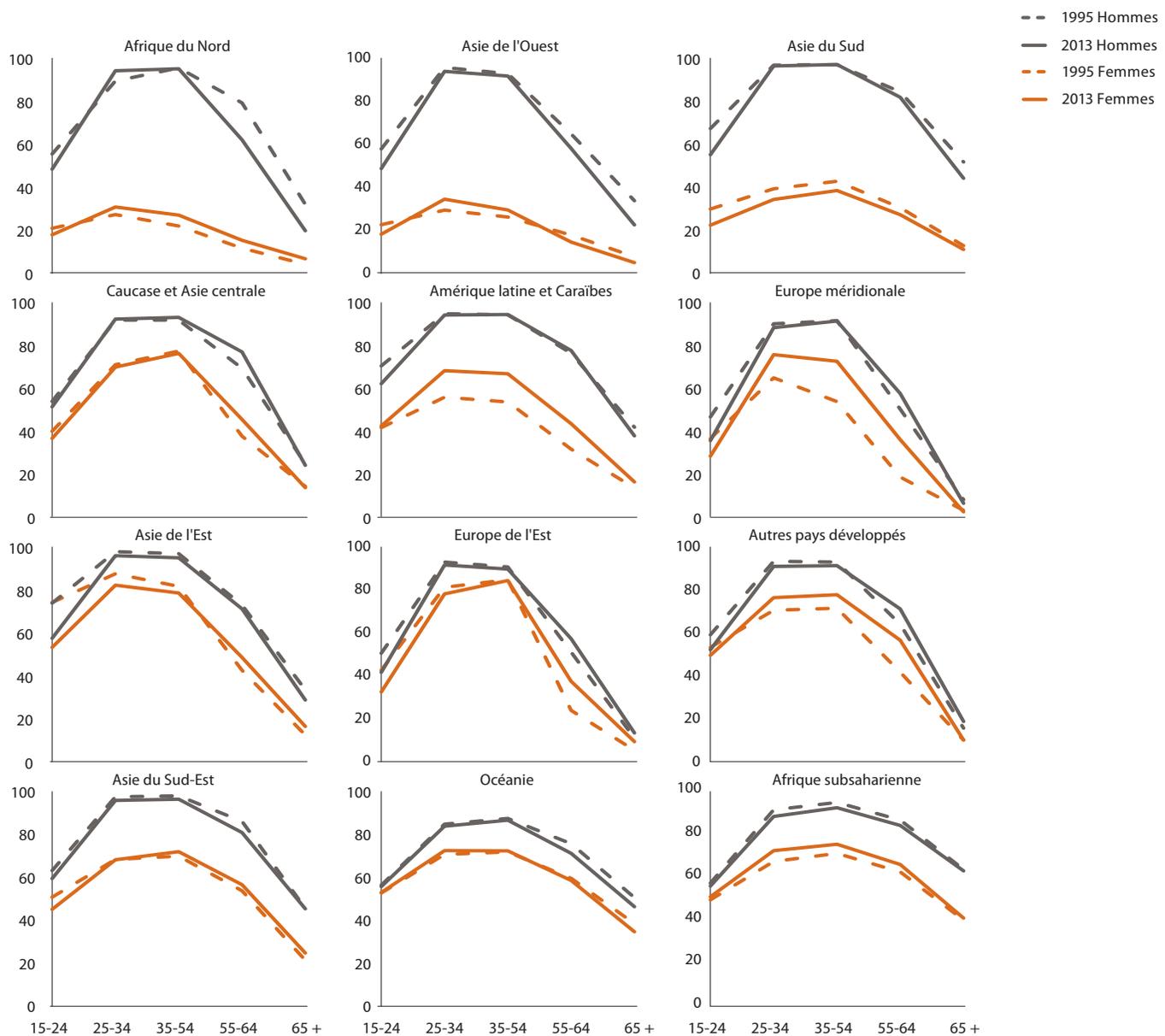
C'est entre 25 et 54 ans que le taux d'activité des hommes et des femmes atteint son niveau maximal. En 2013, dans la plupart des régions, le taux d'activité des femmes de cette tranche d'âge se situait entre 65 % et 85 %. En Afrique du Nord, en Asie occidentale et en Asie du Sud, il était toutefois nettement plus faible (30 % environ). Pour les hommes de ce groupe d'âge, le taux était supérieur à 80 % dans toutes les régions (fig. 4.3).

Entre 1995 et 2013, on a pu observer des tendances diverses dans l'évolution du taux d'activité des adultes en âge d'activité maximale. Pour les hommes, il est resté constant ou a légèrement diminué dans la plupart des régions. Pour les femmes, en revanche, il a augmenté dans toutes les régions sauf en Asie de l'Est et du Sud, en Europe de l'Est et dans le Caucase et en Asie centrale, où il a accusé un léger recul (fig. 4.3). Une progression relativement forte a été observée en Amérique latine et dans les Caraïbes ainsi que dans le sud de l'Europe (10 points de pourcentage ou plus). En Amérique latine et dans les Caraïbes, cette évolution semble liée à l'allongement des études et à des modifications des schémas familiaux (mariages plus tardifs et taux de fécondité

⁵ Bureau international du Travail, 2008a.

Figure 4.3

Taux d'activité, par groupe d'âge et par sexe, 1995 et 2013 (en pourcentage)



Source : Données établies par la Division de statistique à partir de données du Bureau international du Travail, 2014b, *Indicateurs clés du marché du travail*, 8^e édition, tableau 1a (consulté en janvier 2015).

Note : Les autres pays développés regroupent des pays d'Europe du Nord et occidentale, ainsi que l'Australie, le Canada, les États-Unis, le Japon et la Nouvelle-Zélande.

plus faibles)⁶, tandis qu'en Europe méridionale, elle s'explique plus probablement par un changement d'attitude à l'égard de la participation des femmes au marché de l'emploi dans des pays où leur taux d'activité est traditionnellement faible, ainsi qu'à des réformes du marché du travail visant à améliorer la flexibilité de l'emploi et à aug-

menter les incitations fiscales pour encourager le travail des femmes⁷.

En revanche, une diminution sensible du taux d'emploi a été observée entre 1995 et 2013 pour les femmes âgées de 25 à 54 ans en Asie du Sud et en Asie de l'Est (fig. 4.3), sous l'effet des reculs enregistrés en Inde et en Chine. En Inde, où les

⁶ Chioda, Garcia-Verdú et Muñoz Boudet, 2011.

⁷ Cipollone, Patacchini et Vallanti, 2013.

femmes n'ont que peu de perspectives d'emploi en raison de la ségrégation professionnelle, la croissance du taux d'emploi a essentiellement bénéficié aux hommes. Ce phénomène, auquel s'ajoutent un changement de méthodologie entre les enquêtes et, dans une moindre mesure, l'augmentation des revenus des ménages qui a réduit le besoin de travailler pour les femmes des familles aisées, a contribué au déclin⁸.

Dans le cas de la Chine, il se peut que la nette diminution du nombre d'infrastructures d'accueil pour les jeunes enfants financées par le gouvernement ait contribué au recul. La proportion de centres d'accueil de proximité, abordables car subventionnés, est passée de 86 % en 1997 à 34 % en 2009⁹. Des études ont également montré que la restructuration du secteur public de l'économie à la fin des années 1990 avait entraîné des licenciements massifs et la mise à la retraite anticipée de nombreux travailleurs urbains, qui ont touché les femmes et les travailleurs plus âgés de manière disproportionnée¹⁰.

Dans les groupes d'âge avancé, les femmes restent plus longtemps sur le marché de l'emploi

Entre 55 et 64 ans, le taux d'activité des femmes et des hommes est nettement plus faible que celui des 25-54 ans. En 2013, le taux d'activité des femmes âgées de 55 à 64 ans était le plus faible en Afrique du Nord et en Asie occidentale (15 %), suivies de l'Asie du Sud (27 %). Les taux les plus élevés étaient enregistrés en Afrique subsaharienne (66 %) puis en Océanie, en Asie du Sud-Est et dans les régions développées hormis l'Europe de l'Est et du Sud (57 % à 59 %). Dans les autres régions, le taux d'activité des femmes de ce groupe d'âge se situait entre 36 % et 50 %. En ce qui concerne les hommes, les taux d'activité variaient de 55 % à 85 %, les plus élevés ayant été enregistrés en Asie du Sud, en Asie du Sud-Est et en Afrique subsaharienne (plus de 80 %).

Dans toutes les régions à l'exception de l'Océanie, de l'Asie du Sud et de l'Asie occidentale, le taux d'activité des femmes d'un âge plus avancé a augmenté pendant la période 1995-2013. Les progressions les plus fortes ont été observées en Europe de l'Est, en Europe méridionale et dans d'autres régions développées, ainsi qu'en Amérique latine et dans les Caraïbes (fig. 4.3). Le fait

que les gens restent plus longtemps actifs depuis quelques années peut s'expliquer en partie par la modification des politiques nationales en matière de retraites et de pensions¹¹.

De nombreux pays développés ont mis en place des politiques encourageant l'allongement de la carrière, tant pour les hommes que pour les femmes, en reculant l'âge légal de départ à la retraite et en réformant les systèmes de pensions. Ces mesures se sont traduites par une évolution à la hausse de l'âge effectif de départ à la retraite¹² dans les États membres de l'OCDE et les États de l'Union européenne non membres de l'OCDE, et ce depuis le milieu des années 1990¹³. Il est également important de noter que la tendance visant à reculer l'âge de la retraite, qui touche les femmes plus que les hommes, aura pour conséquence, à terme, de réduire les différences entre les sexes dans ce domaine. Parmi les 25 pays européens qui ont pris des dispositions légales dans ce domaine, l'âge légal de départ à la retraite était différent pour les hommes et pour les femmes dans 14 pays en 2012, un chiffre qui devrait être réduit à 8 d'ici à 2030¹⁴.

Entre 1995 et 2013, le taux d'activité des hommes âgés de 55 à 64 ans a diminué dans 7 des 12 régions, le recul le plus marqué ayant été enregistré en Afrique du Nord, où il est passé de 79 % à 62 % (fig. 4.3), touchant plusieurs pays de la région dont l'Algérie, l'Égypte, le Maroc et la Tunisie. C'est toutefois en Égypte que le déclin a été le plus important (une chute de 23 points de pourcentage, de 88 % en 1995 à 65 % en 2013)¹⁵. Une telle chute peut s'expliquer par la mise en œuvre du Programme de réforme économique et d'ajustement structurel du pays, qui vise à réduire l'emploi dans le secteur public en encourageant un départ à la retraite anticipé des employés de ce secteur¹⁶.

Tant les femmes que les hommes restent actifs après l'âge de la retraite

¹¹ Bureau international du Travail, 2001; Conseil de l'Europe, 2012; OCDE, 2013a.

¹² L'âge effectif de départ à la retraite est défini comme l'âge moyen de sortie de la population active sur une période de 5 ans. On trouvera une explication plus détaillée dans OCDE, 2013a.

¹³ OCDE, 2013a.

¹⁴ Conseil de l'Europe, 2012.

¹⁵ Bureau international du Travail, 2014b, tableau 1a (consulté en janvier 2015).

¹⁶ Selwaness, 2009. Le programme est entré en vigueur en 1996.

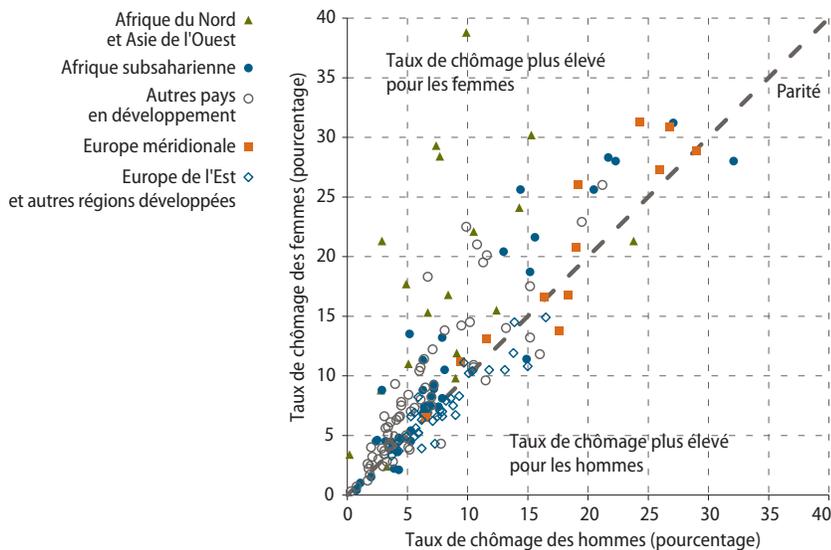
⁸ Kapsos, Silberman et Bourmpoula, 2014.

⁹ Ministère chinois de l'éducation, 2014; Du et Dong, 2013.

¹⁰ Giles, Park et Cai, 2006.

Figure 4.4

Taux de chômage des femmes et des hommes, 15 ans et plus, 2013



Source : Données établies par la Division de statistique à partir de données du Bureau international du Travail, 2014b. *Indicateurs clés du marché du travail*, 8^e édition, tableau 9a (consulté en octobre 2014).

Note : Les autres pays en développement regroupent des pays d'Asie de l'Est, d'Amérique latine et des Caraïbes, d'Océanie, d'Asie du Sud-Est, d'Asie du Sud et du Caucase et d'Asie centrale. Les autres régions développées regroupent des pays d'Europe du Nord et occidentale, ainsi que l'Australie, le Canada, les États-Unis, le Japon et la Nouvelle-Zélande.

Le taux d'activité des hommes et des femmes continue à diminuer après l'âge de 65 ans, mais un certain pourcentage des deux sexes reste actif. En 2013, les femmes d'Afrique subsaharienne restaient statistiquement plus souvent actives après l'âge de 65 ans (41 %) que les femmes des autres régions, en raison de leur participation importante à l'agriculture de subsistance; en Asie du Sud-Est et en Océanie, 25 % et 35 % des femmes âgées de plus de 65 ans, respectivement, étaient toujours actives. Dans les autres régions, cette proportion était inférieure à 20 % (fig. 4.3). Dans la plupart des régions, le taux d'activité des hommes âgés de plus de 65 ans se situait entre 20 % et 50 %, sauf en Europe de l'Est, en Europe méridionale et dans d'autres régions développées, où ce pourcentage était inférieur à 20 %, et en Afrique subsaharienne, où il était nettement plus élevé (63 %).

Pour les femmes de ce groupe d'âge, l'évolution des taux d'activité entre 1995 et 2013 était plus réduite dans toutes les régions. Le taux d'activité des hommes de ce groupe d'âge est également resté stable dans la plupart des régions, sauf en Afrique du Nord et en Asie occidentale, où il a décliné de plus de 10 points de pourcentage.

2. Chômage

Chômage global

En 2013, dans de nombreux pays du monde, le taux de chômage¹⁷ se situait sous la barre des 10 % pour les hommes et les femmes âgés de 15 ans et plus (fig. 4.4). Dans la plupart des cas (121 pays sur 127 pour lesquels on disposait de données), le taux était plus élevé pour les femmes que pour les hommes, particulièrement en Afrique du Nord et en Asie occidentale. Sur 11 pays dans lesquels l'écart entre les hommes et les femmes était de 10 points de pourcentage au moins, 7 se trouvaient en Afrique du Nord ou en Asie occidentale. Un certain nombre de pays (52) affichaient un taux de chômage plus faible pour les femmes que pour les hommes, mais la différence était alors minime. Les taux de chômage étaient particulièrement élevés dans de nombreux pays d'Afrique du Nord et d'Asie occidentale, d'Europe méridionale et d'Afrique subsaharienne pour les femmes; et dans de nombreux pays d'Europe méridionale et certains pays d'Afrique subsaharienne pour les hommes.

Le taux de chômage des femmes reste plus élevé que celui des hommes dans la plupart des pays

Depuis 1995, l'écart entre les sexes dans les taux de chômage est resté relativement constant dans toutes les régions, à l'exception de l'Europe méridionale et de l'Asie occidentale. Dans cette dernière région, l'augmentation de cet écart (de 4 à 9 points de pourcentage) s'explique essentiellement par une hausse du taux de chômage des femmes; à l'inverse, en Europe méridionale, une hausse du taux de chômage des hommes a permis de réduire l'écart (de 7 à 4 points de pourcentage)¹⁸.

Chômage des jeunes

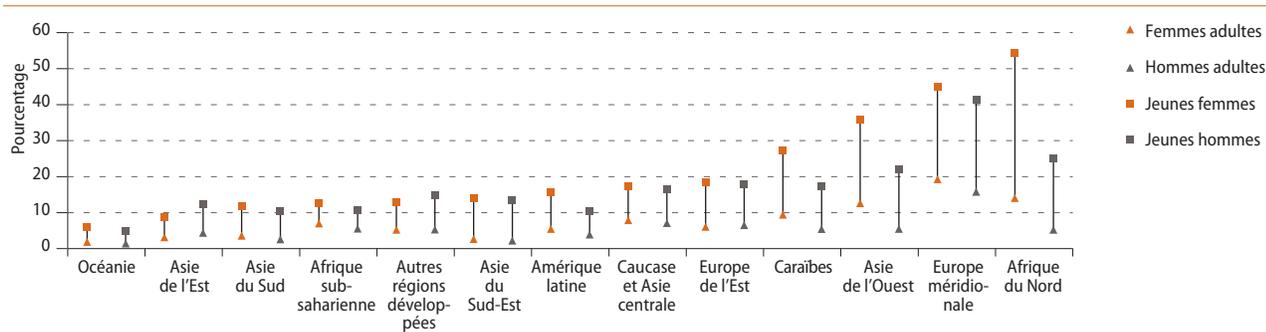
Dans toutes les régions, le chômage est plus élevé chez les jeunes âgés de 15 à 24 ans que chez les adultes de 25 ans et plus. Ce phénomène, qui touche particulièrement les jeunes femmes, peut être attribué à plusieurs facteurs, notamment le manque d'expérience ou encore l'inadéquation entre les compétences des jeunes et les besoins du

¹⁷ Pourcentage de la population active qui est sans emploi.

¹⁸ Analyse réalisée par la Division de statistique de l'ONU à partir des données du Bureau international du Travail, *Estimates and Projections of the Economically Active Population: 1990-2030* (EAPEP, édition 2013, mise à jour en avril 2014).

Figure 4.5

Taux de chômage des adultes (25 ans et plus) et des jeunes (15-24 ans), par région et par sexe, 2015



Source : OIT, *Estimates and Projections of the Economically Active Population: 1990-2030* (EAPEP, édition 2013, mise à jour en avril 2014).

Note : Les autres régions développées regroupent des pays d'Europe du Nord et occidentale, ainsi que l'Australie, le Canada, les États-Unis, le Japon et la Nouvelle-Zélande. Les chiffres pour 2015 sont des projections.

marché¹⁹. Dans de nombreux pays, les avancées réalisées dans le domaine de l'éducation ont été plus rapides que le développement économique et l'évolution des besoins du marché. Cette inadéquation touche particulièrement les femmes en raison des domaines d'étude qu'elles privilégient, comme l'éducation, les sciences humaines et les arts (voir le chapitre 3 consacré à l'éducation). Enfin, dans les pays dans lesquels les emplois dans le secteur public sont synonymes de statut social élevé, de stabilité et de meilleur salaire, les jeunes choisissent parfois de rester au chômage jusqu'à ce qu'un emploi dans le secteur public se libère²⁰.

En 2015, les taux de chômage des jeunes, hommes et femmes, étaient deux à trois fois plus élevés que ceux des adultes dans la majorité des régions analysées (fig. 4.5). Ce sont les Caraïbes, l'Afrique du Nord, l'Europe méridionale et l'Asie occidentale qui présentent les taux de chômage des jeunes les plus élevés et les disparités les plus importantes entre eux et les adultes.

Ce sont les jeunes, hommes et femmes,
qui payent le plus lourd tribut au chômage

Dans la plupart des régions, la différence entre le taux de chômage des jeunes et celui des adultes est restée relativement stable au cours des 20 dernières années²¹. On note toutefois quelques

exceptions. Entre 1995 et 2015, le taux de chômage des jeunes femmes est, par exemple, passé de 45 % à 54 % en Afrique du Nord, et de 22 % à 36 % en Asie occidentale, alors que le taux de chômage des femmes adultes est, lui, resté pratiquement inchangé dans les deux régions. Au cours de la même période, en Europe méridionale, le taux de chômage des jeunes hommes a grimpé de 12 points de pourcentage (passant de 30 % à 42 %), et celui des hommes adultes de 7 points seulement. Cette augmentation, pour les deux catégories d'âge, s'est produite après 2007 et est probablement liée à la récente crise économique et financière²².

Le taux de chômage des jeunes femmes est plus élevé
que celui des jeunes hommes dans la plupart des régions

En 2015, le chômage touchait les jeunes femmes davantage que les jeunes hommes dans toutes les régions sauf en Asie de l'Est et dans les régions développées autres que l'Europe de l'Est et du Sud, où les femmes bénéficiaient d'un léger avantage. On trouve en revanche des écarts entre les sexes extrêmement marqués en Afrique du Nord (où 54 % des jeunes femmes sont au chômage contre 25 % des jeunes hommes), en Asie occidentale (36 % des jeunes femmes contre 22 % des jeunes hommes), et dans les Caraïbes (27 % des jeunes femmes contre 17 % des jeunes hommes). En revanche, en Europe méridionale, les taux de chômage sont à peu près identiques pour les jeunes des deux sexes, mais restent relativement élevés (plus de 40 %).

¹⁹ Bureau international du Travail, 2008a; Bureau international du Travail, 2013a.

²⁰ Bureau international du Travail, 2008a.

²¹ Analyse réalisée par la Division de statistique de l'ONU à partir des données du Bureau international du Travail, *Estimates and Projections of the Economically Active Population: 1990-2030* (EAPEP, édition 2013, mise à jour en avril 2014).

²² Une récente étude a montré que le chômage, tant des jeunes que des adultes, a augmenté à cause de cette crise et que, dans de nombreux pays, les jeunes ont été touchés de manière disproportionnée (O'Higgins, 2010).

Encadré 4.3

Nouvelles normes de mesure du travail, de l'emploi et de la sous-utilisation de la main-d'œuvre

La résolution concernant les statistiques du travail, de l'emploi et de la sous-utilisation de la main-d'œuvre, adoptée en 2013 par la dix-neuvième Conférence internationale des statisticiens du travail, définit de nouvelles normes que les pays doivent désormais utiliser pour la production de statistiques sur la main-d'œuvre, l'emploi, le chômage et le sous-emploi.

Ces normes introduisent un certain nombre de révisions importantes qui redéfinissent la manière de rendre compte du travail des hommes et des femmes dans les statistiques officielles, et visent à mesurer de manière complète, mais séparée, la participation à toutes les formes de travail, rémunéré ou non. Parmi les révisions les plus importantes, on peut citer l'introduction des éléments suivants :

- La première définition statistique internationale du travail conforme au domaine de la production générale tel que défini dans le Système de comptabilité nationale (SCN). Cette nouvelle définition reconnaît toutes les activités productives, y compris les services domestiques non rémunérés fournis par les membres du ménage ou par des volontaires, comme du travail.
- Un concept et une mesure de l'emploi affinés, qui font référence au travail effectué « en échange d'une rémunération ou d'un profit ». Cela permettra un suivi plus ciblé de la participation à l'emploi rémunéré, nécessaire à l'élaboration de politiques du marché du travail visant la création d'emploi et la réduction des disparités entre les sexes dans l'accès aux possibilités d'emploi rémunéré.
- Un nouveau concept et une nouvelle mesure du travail de production pour la consommation personnelle, qui comprennent la production de biens et la fourniture de services pour usage final propre par le ménage ou la famille. Cela permettra, d'une part, de valoriser leur contribution commune aux conditions de vie, aux revenus et au bien-être du ménage et, d'autre part, d'évaluer les différences,

sur le plan de l'âge et du sexe, dans l'attribution des tâches au sein du ménage.

- Un nouveau concept et une nouvelle mesure du travail bénévole, qui comprennent le travail non obligatoire et non rémunéré réalisé pour des tiers. Cela permettra de mesurer le bénévolat réalisé dans le cadre d'organisations et le bénévolat direct auprès des ménages, avec à la clef des évaluations plus complètes de leur prévalence et de leur contribution à la cohésion sociale, au bien-être et à la production nationale.
- Un ensemble de mesures de la sous-utilisation de la main-d'œuvre qui vont au-delà des mesures traditionnelles du chômage. Cela encouragera un suivi plus large des situations dans lesquelles un besoin d'emploi est non satisfait, soit parce que le temps de travail des personnes employées est insuffisant, soit parce que les personnes qui se trouvent hors de la main-d'œuvre n'ont pas accès à l'emploi rémunéré, notamment en raison des conditions du marché ou de barrières sociales et culturelles à l'emploi.
- Enfin, les termes population active et population inactive ont été remplacés par des termes plus neutres : « main-d'œuvre » et « personnes hors de la main-d'œuvre ». On reconnaît ainsi que des personnes qui se trouvent en dehors de la main-d'œuvre peuvent participer à d'autres formes de travail, en particulier la fourniture de services pour la consommation personnelle qui contribuent également à la production et à la croissance économiques.

Ces nouveaux concepts devraient être particulièrement pertinents pour les pays et les zones où les activités de subsistance sont très répandues, où le marché de l'emploi est limité et où la capacité d'absorption de la main-d'œuvre est parfois insuffisante. Ils seront également opportuns pour les groupes essentiellement engagés dans des formes de travail non rémunéré, en particulier les femmes, les jeunes et les travailleurs des zones rurales.

Source : Bureau international du Travail, 2013b.

B. Conditions de travail des hommes et des femmes

1. Secteur économique de l'emploi

À l'échelle mondiale, le secteur des services est actuellement la première source d'emplois, tant pour les femmes que pour les hommes. En 2015, il occupait 52 % des femmes et 43 % des hommes pourvus d'un emploi. À titre de comparaison, en 1995, c'est l'agriculture qui était la première

source d'emplois pour les deux sexes, et en particulier pour les femmes. À l'échelle mondiale, la transition de l'agriculture aux services s'est produite en 2000 pour les femmes et en 2004 pour les hommes (fig. 4.6).

Au cours des 20 dernières années, l'emploi agricole a donc perdu en importance, plus encore pour les femmes que pour les hommes. En fait, l'écart entre la part d'emploi des femmes et celle des hommes dans ce secteur a disparu (de 44 %

pour les femmes et 41 % pour les hommes en 1995 à 30 % pour les deux sexes en 2015). Le secteur de l'emploi dans lequel on trouve le moins de femmes est l'industrie. La proportion de personnes employées dans ce secteur est restée stable entre 1995 et 2005, à 16 % pour les femmes et 25 % pour les hommes environ. Après 2005, cette proportion a légèrement augmenté pour les deux sexes, atteignant 18 % pour les femmes et 27 % pour les hommes en 2015 (fig. 4.6).

Aussi bien pour les femmes que pour les hommes, le secteur des services continue de gagner du terrain par rapport au secteur agricole en tant que source d'emplois

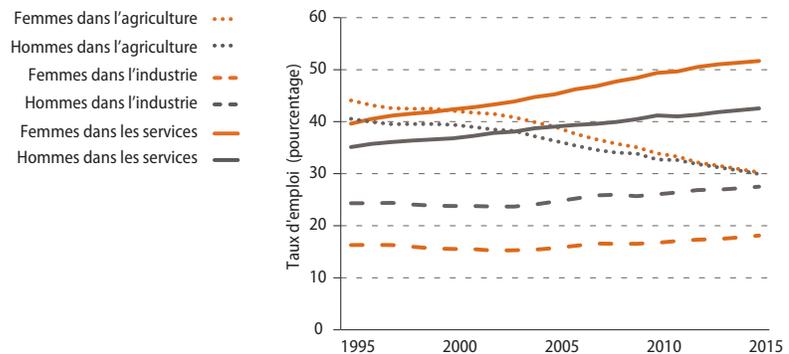
En 2015, dans quatre régions (Amérique latine et Caraïbes, Europe de l'Est, Europe méridionale et autres régions développées), plus de 70 % des femmes pourvues d'un emploi travaillent dans le secteur des services. Dans ces régions, le taux d'emploi des hommes dans ce même secteur, s'il est relativement élevé comparé à l'agriculture et à l'industrie, est inférieur de 20 points de pourcentage au moins à celui des femmes. L'Asie du Sud et, dans une moindre mesure, l'Océanie, sont les seules régions dans lesquelles le secteur des services est une source d'emplois plus importante pour les hommes que pour les femmes (36 % contre 20 % en Asie du Sud et 33 % contre 30 % en Océanie) [fig. 4.7].

Les femmes travaillent essentiellement dans le secteur des services, tandis que les hommes se répartissent dans les trois grands secteurs

Avec 60 % des femmes environ qui y travaillent, l'agriculture reste leur principal secteur d'emploi dans trois régions (l'Océanie, l'Asie du Sud et l'Afrique subsaharienne). En Océanie et en Afrique subsaharienne, l'agriculture est aussi la première source d'emplois pour les hommes (60 % également). La diminution de l'écart entre les sexes dans l'emploi agricole au niveau mondial masque des différences entre les régions : dans 6 régions sur 12 (Afrique du Nord, Océanie, Asie du Sud, Afrique subsaharienne, Caucase et Asie centrale et Asie occidentale), il y a proportionnellement plus de femmes que d'hommes qui travaillent dans le secteur agricole. Une région (Asie du Sud-Est) ne présente aucune différence dans le pourcentage d'hommes et de femmes qui travaillent dans l'agriculture (37 % pour les deux sexes). Dans les autres régions (Asie de l'Est,

Figure 4.6

Répartition des personnes pourvues d'un emploi par secteur économique de l'emploi, par sexe, 1995 à 2015



Source : OIT, *Estimates and Projections of the Economically Active Population: 1990-2030* (EAPEP, édition 2013, mise à jour en avril 2014).

Note : Les chiffres pour 2014 et 2015 sont des projections.

Amérique latine et Caraïbes, Europe de l'Est, Europe méridionale et autres régions développées), le secteur compte plus d'hommes que de femmes.

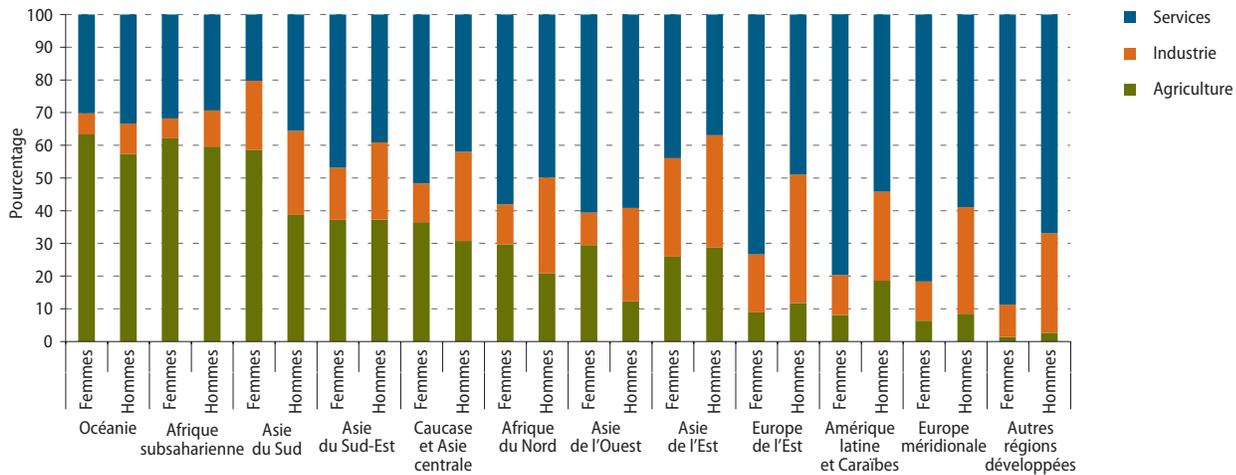
En 2015, entre 20 % et 40 % des emplois masculins se concentraient dans le secteur industriel dans la plupart des régions, à l'exception de l'Afrique subsaharienne et de l'Océanie. La part de femmes employées dans l'industrie est quant à elle inférieure à 20 % dans la plupart des régions sauf en Asie de l'Est (30 %) et en Asie du Sud (21 %). Dans toutes les régions, le secteur industriel compte statistiquement moins de femmes que d'hommes, l'écart allant de 3 points de pourcentage en Océanie à 22 points en Europe de l'Est, qui est également la région qui compte la plus forte proportion d'hommes travaillant dans ce secteur (40 % environ).

Proportion de femmes dans les sous-catégories du secteur des services

Le secteur des services grappillant une part de plus en plus importante de l'emploi des femmes, la proportion de femmes travaillant dans ce secteur a dépassé leur part dans l'emploi total : en 2015, la part des femmes dans la population employée était de 40 % à l'échelle mondiale, et la part des femmes employées dans le secteur des services était de 44 %. Entre 1995 et 2015, la représentation des femmes dans le secteur des services a légèrement augmenté, de deux points de pourcentage, mais leur part dans l'emploi total est restée inchangée. Pendant ce temps, la

Figure 4.7

Répartition des personnes pourvues d'un emploi, par secteur économique de l'emploi, par sexe et par région, 2015



Source : OIT, *Estimates and Projections of the Economically Active Population: 1990-2030* (EAPEP, édition 2013, mise à jour en avril 2014).

Note : Les autres régions développées regroupent des pays d'Europe du Nord et occidentale, ainsi que l'Australie, le Canada, les États-Unis, le Japon et la Nouvelle-Zélande. Les chiffres pour 2015 sont des projections.

proportion de femmes travaillant dans l'agriculture a diminué, elle aussi de deux points de pourcentage²³.

Les femmes sont surtout employées dans trois sous-secteurs des services : l'éducation, la santé et le travail social et les emplois chez des particuliers

Dans le secteur des services, les femmes représentent la majorité des travailleurs dans certaines sous-catégories spécifiques (fig. 4.8). Parmi les 24 pays en développement²⁴ pour lesquels des données récentes sont disponibles, la part moyenne des femmes est supérieure à 50 % (c'est-à-dire que les femmes représentent le plus gros de la main-d'œuvre) dans trois sous-catégories du secteur des services, par ordre d'importance : « particuliers en tant qu'employeurs », « éducation », et « santé et travail social ». Dans la catégorie « particuliers en tant qu'employeurs », où le travail consiste essentiellement en des tâches domestiques accomplies pour le compte de ménages privés, les femmes prévalent dans la plupart des pays des régions en développement pour lesquels des données sont disponi-

bles, et elles représentent en moyenne 73 % des travailleurs dans cette sous-catégorie d'emploi²⁵. Les exceptions sont l'Égypte et le Yémen, où la part des femmes dans cette catégorie se situe aux alentours de 20 %²⁶. Le Yémen a également, parmi ces 24 pays en développement, la part la plus faible de femmes dans les sous-catégories de l'éducation et de la santé et du travail social, qui sont pourtant dominées par les femmes dans les autres pays en développement. Dans ce pays, plus de 50 % des femmes pourvues d'un emploi travaillent dans le secteur des services, mais au sein de chaque sous-catégorie de ce secteur leur part est nettement plus petite que celles des hommes, et ce en raison du pourcentage extrêmement faible de femmes qui travaillent (seules 15 % des femmes de plus de 15 ans étaient pourvues d'un emploi dans ce pays en 2012, contre 65 % des hommes du même âge).

Pour 36 pays des régions développées pour lesquels des données sont disponibles, les emplois chez les particuliers, la santé et le travail social et l'éducation sont également les trois sous-catégories, par ordre d'importance, où les femmes sont surreprésentées (fig. 4.8). On observe toutefois moins de variations dans ces pays, en particulier en ce qui concerne les sous-secteurs de la santé et

²³ OIT, *Estimates and Projections of the Economically Active Population: 1990-2030* (EAPEP, édition 2013, mise à jour en avril 2014).

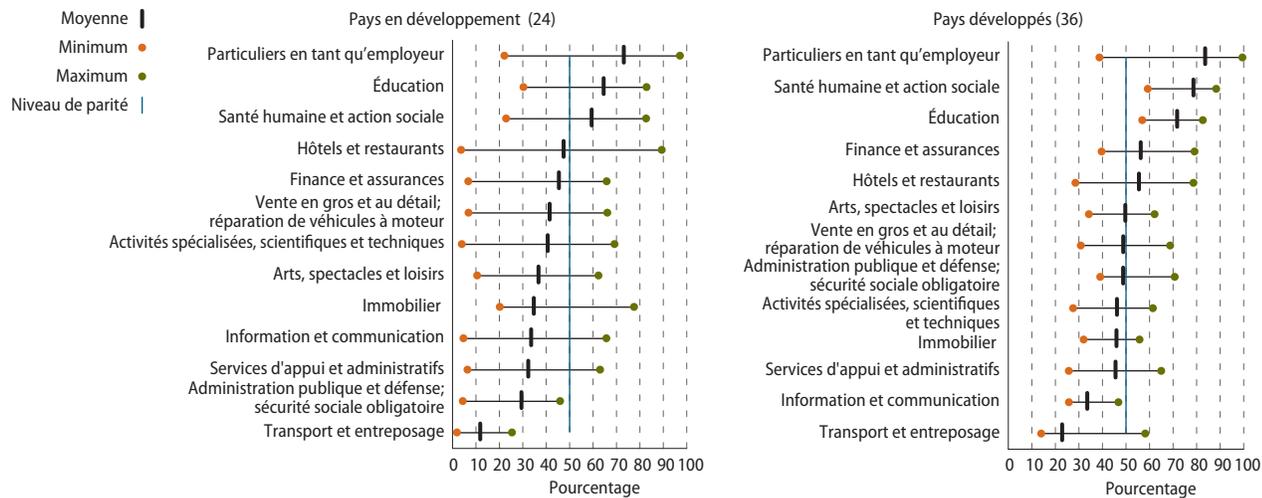
²⁴ Ces 24 pays sont répartis dans les régions suivantes : Asie de l'Est (2), Amérique latine et Caraïbes (4), Afrique du Nord (2), Océanie (2), Asie du Sud-Est (6), Afrique subsaharienne (2), Caucase et Asie centrale (2) et Asie occidentale (4).

²⁵ En 2012, à l'échelle mondiale, 83 % des employés de maison étaient des femmes. OIT, 2013c.

²⁶ Données à l'échelle des pays obtenues à partir du Bureau international du Travail, 2014b, tableau 2a (consulté en août 2015).

Figure 4.8

Proportion de femmes dans les sous-catégories du secteur des services, 2008-2012 (dernière année disponible)



Source : Bureau international du Travail, 2014b, *Indicateurs clés du marché du travail*, 8^e édition, tableau 2a (consulté en mai 2014). Les données sont limitées aux pays qui ont adopté la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique, Révision 4 (CITI Rev.4).

Note : Les chiffres entre parenthèses indiquent le nombre de pays pour lesquels des données sont disponibles. Ces 24 pays en développement sont répartis dans les régions suivantes : Caucase et Asie centrale (2), Asie de l'Est (2), Amérique latine et Caraïbes (4), Afrique du Nord (2), Océanie (2), Asie du Sud-Est (6), Afrique subsaharienne (2), et Asie occidentale (4).

du travail social et de l'éducation, où les femmes sont plus nombreuses que les hommes dans tous les pays considérés. En outre, en moyenne, les sous-secteurs « finance et assurances » et « hôtellerie et restauration » sont également des sources d'emploi pour un peu plus de femmes que d'hommes. S'agissant de la catégorie « particuliers en tant qu'employeurs », la part moyenne des femmes pour les pays développés pour lesquels des données sont disponibles est de 83 %, et la proportion de femmes est plus élevée que la proportion d'hommes dans tous les pays à l'exception de la Nouvelle-Zélande (38 %).

Les services caractérisés par de bas salaires, de longues heures de travail et l'absence de protection sociale sont plus souvent fournis par des femmes²⁷. Ces conditions d'emploi défavorables sont particulièrement présentes dans la catégorie « particuliers en tant qu'employeurs ». Elle concerne des emplois tels que domestique, cuisinier, valet, majordome, serveur, blanchisseur, jardinier, portier, valet d'écurie, chauffeur, concierge, baby-sitter, précepteur et secrétaire, entre autres²⁸, que l'on regroupe généralement sous l'appellation « travailleur domestique rémunéré ». Les personnes qui occupent ces emplois font généralement de longues journées, n'ont droit ni à des jours de repos hebdomadaires ni

à des congés payés, reçoivent un maigre salaire et ont moins accès que les autres travailleurs aux programmes de sécurité sociale et aux mesures destinées à garantir la santé et la sécurité au travail²⁹.

Les hommes dominent généralement d'autres sous-catégories du secteur des services comme le transport et l'entreposage, les services administratifs et d'appui, l'information et la communication ainsi que l'immobilier, et ce tant dans les pays développés que dans les pays en développement.

2. Ségrégation professionnelle

Les femmes et les hommes tendent à exercer des professions différentes (ségrégation horizontale), et à occuper des positions différentes au sein d'une même profession ou d'un même groupe professionnel (ségrégation verticale). La ségrégation professionnelle est étroitement liée aux rôles dévolus à chacun des deux sexes et aux stéréotypes sexistes (que les femmes ont la fibre sociale, par exemple, ou qu'elles doivent travailler à domicile). Elle reflète également la différence qui existe entre les hommes et les femmes sur le plan de leurs choix d'études et de formation professionnelle (voir le chapitre 2 consacré à l'éducation). La ségrégation professionnelle peut

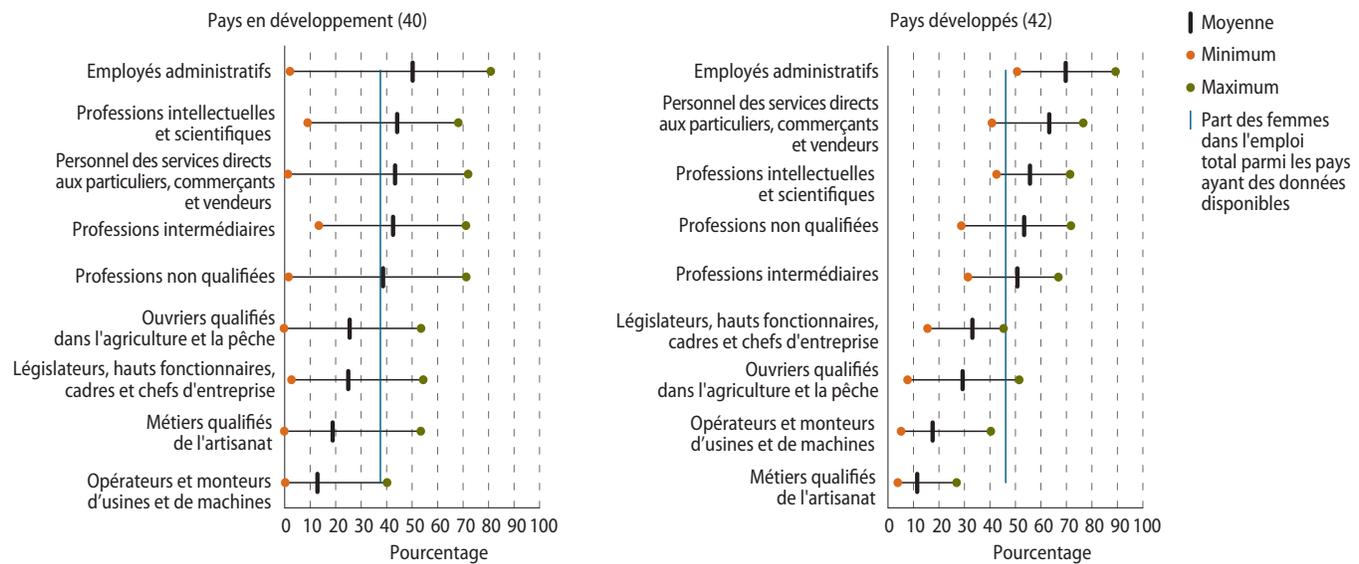
²⁷ Bureau international du Travail, 2010.

²⁸ Organisation des Nations Unies, 2008.

²⁹ Bureau international du Travail, 2013c.

Figure 4.9

Proportion de femmes dans neuf groupes professionnels, 2008-2012 (dernière année disponible)



Source : Données établies par la Division de statistique à partir de données du Bureau international du Travail, 2014b, *Indicateurs clés du marché du travail*, 8^e édition, tableaux 5a et 5b (consulté en juin 2014).

Note : Les chiffres entre parenthèses indiquent le nombre de pays pour lesquels des données sont disponibles. Seules les données basées sur les classifications CITP-08 et CITP-88 sont incluses. Les pays qui ne disposent que de données basées sur la classification CITP-68 ne sont pas pris en compte dans l'analyse, en raison d'importantes différences entre cette classification et les classifications ultérieures (CITP-88 et CITP-08). Ces pays sont le Bahreïn, le Chili, la Colombie, Cuba et le Japon.

nuire à la flexibilité du marché du travail³⁰ et de l'économie dans son ensemble. Elle a également des effets négatifs directs sur les femmes en particulier, en partie parce que l'emploi des femmes est concentré dans un nombre plus limité de professions que celui des hommes³¹. Ainsi, elles ont moins de choix lorsqu'il s'agit d'entreprendre une carrière. La ségrégation professionnelle, horizontale et verticale, contribue également dans une large mesure aux différences de salaires entre les hommes et les femmes (voir la section du présent chapitre consacrée à l'écart de rémunération entre les sexes).

Dans certaines régions, on peut observer des différences entre les hommes et les femmes sur le plan de la répartition de l'emploi par profession

ou par type d'emploi occupé³². Ainsi, en Asie de l'Est, en Amérique latine et dans les Caraïbes, en Europe méridionale et dans d'autres régions développées, les femmes travaillent principalement dans les secteurs des services et de la vente, tandis que les hommes se concentrent plutôt dans l'artisanat et le commerce. Pour les régions très agricoles, comme l'Océanie, l'Asie du Sud et l'Asie du Sud-Est, les hommes et les femmes travaillent comme ouvriers qualifiés dans l'agriculture ou la pêche. En Afrique subsaharienne, où le secteur agricole occupe également une place importante, les hommes sont surtout employés comme ouvriers qualifiés dans l'agriculture ou la pêche tandis que les femmes occupent en général des emplois dits « élémentaires », comme ouvrières non qualifiées dans l'agriculture, la pêche, l'exploitation minière ou encore dans des sociétés de ramassage des ordures, de nettoyage ou de préparations alimentaires. Cette tendance (les emplois qualifiés pour les hommes et les emplois non qualifiés pour les femmes) s'observe également dans le Caucase et en Asie centrale ainsi qu'en Europe de l'Est³³.

30 En entravant la mobilité entre les professions des hommes et celles des femmes, la ségrégation professionnelle cause une certaine rigidité du marché; ainsi, lorsqu'une entreprise a besoin d'un groupe de travailleurs important pour un secteur clairement dominé par l'un ou l'autre sexe, elle peut éprouver des difficultés à trouver un nombre suffisant de candidats qualifiés pour les postes à pourvoir. Source : Melkas et Anker, 1997.

31 Une étude portant sur 41 pays a montré que les professions dominées par les hommes étaient sept fois plus nombreuses que les professions dominées par les femmes (on entend par là des professions qui emploient au minimum 80 % d'hommes ou de femmes). Organisation des Nations Unies, 2000.

32 Principaux groupes CITP-08 (et CITP-88), OIT, 2008b et 1988.

33 Moyennes régionales calculées par la Division de statistique de l'ONU à partir de données du Bureau international du Travail, 2014b, tableaux 5a et 5b (consultés

La ségrégation professionnelle persiste
dans différentes professions et dans toutes les régions

Les données disponibles indiquent que les femmes sont très représentées, et dépassent même les hommes, dans certains groupes professionnels. Dans 40 pays en développement pour lesquels des données étaient disponibles pour la période 2008-2012, la proportion moyenne de femmes était particulièrement élevée dans les catégories « employés administratifs » (50 %), « professions intellectuelles et scientifiques » (44 %), « personnel des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs » (43 %), et « professions intermédiaires » (42 %). Même si la part des femmes était inférieure à celle des hommes dans certaines de ces catégories, leur représentation dans l'ensemble de ces groupes professionnels était supérieure à leur part dans l'emploi total, qui était de 37 % en moyenne dans les 40 pays en développement pour lesquels des données étaient disponibles. On trouve néanmoins des variations importantes entre ces pays (fig. 4.9). Les pays d'Afrique du Nord, d'Asie du Sud et d'Asie occidentale ont généralement une proportion de femmes dans chaque groupe professionnel plus faible que dans les autres régions, et ce en raison du très faible pourcentage de femmes qui travaillent (voir l'annexe statistique pour les données par région)³⁴.

Pour la période 2008-2012, par rapport à la part qu'elles occupaient dans l'emploi total (46 %), les femmes de 42 pays développés étaient également fortement représentées et dépassaient les hommes dans les catégories professionnelles suivantes : employés administratifs (70 %), personnel des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs (63 %), professions intellectuelles et scientifiques (56 %), professions élémentaires (53 %) et professions intermédiaires (51 %) [fig. 4.9].

Dans les pays développés comme dans les pays en développement, les femmes sont nettement sous-représentées dans les professions suivantes : « opérateurs et monteurs d'usines et de machi-

nes », « artisans et autres travailleurs associés », « législateurs, hauts fonctionnaires, cadres et chefs d'entreprise », et « travailleurs qualifiés de l'agriculture et de la pêche ». La sous-représentation des femmes dans la catégorie « législateurs, hauts fonctionnaires, cadres et chefs d'entreprise » témoigne des inégalités entre les sexes dans les processus de décision et l'accès au pouvoir. Des études plus détaillées sur cette catégorie professionnelle montrent que plus le niveau de pouvoir et d'influence associé à l'emploi est élevé, tels les directeurs et P.-D.G., moins les femmes y sont représentées, et ce phénomène s'observe dans toutes les régions, dans toutes les cultures et à tous les niveaux de développement social et économique³⁵. Au Royaume-Uni, par exemple, en 2014, les femmes occupaient 34 % des postes de législateurs et de cadres, mais seulement 17 % des postes de P.-D.G. et de hauts fonctionnaires³⁶ (voir aussi le chapitre 5 consacré au pouvoir et à la prise de décisions).

Pour mieux comprendre le phénomène de la ségrégation professionnelle et établir une meilleure distinction entre les emplois dominés respectivement par les hommes ou par les femmes, il faut analyser les grands groupes professionnels plus en détail. La catégorie « professions intellectuelles et scientifiques », par exemple, est dominée par les femmes (c'est-à-dire que les femmes sont plus nombreuses que les hommes à travailler dans cette catégorie) dans les pays développés et dans les pays en développement. Néanmoins, cette catégorie regroupe aussi bien des professions généralement dominées par les femmes (« professionnels de la santé » ou « professionnels de l'enseignement », par exemple) que des professions généralement dominées par les hommes (« professionnels des sciences et de l'ingénierie » ou « professionnels des technologies de l'information et des communications »). Les données fournies par les États membres de l'UE laissent par ailleurs penser que si le personnel des jardins d'enfants et les enseignants de maternelle sont presque tous des femmes, elles ne représentent plus que 20 % à 50 % du corps enseignant au niveau des écoles supérieures et des universités. En outre, dans cette dernière catégorie, la proportion de femmes dans les postes d'enseignement les plus hauts placés (les responsables de recherche ou équivalents) se situe entre 0 % et

en juin 2014). Les moyennes ne sont pas pondérées; seules les données basées sur les classifications CITP-08 et CITP-88 sont incluses. Les pays qui ne disposent que de données basées sur la classification CITP-68 ne sont pas pris en compte dans l'analyse, en raison d'importantes différences entre cette classification et les classifications ultérieures (CITP-88 et CITP-08). Ces pays sont le Bahreïn, le Chili, la Colombie, Cuba et le Japon.

³⁴ <http://unstats.un.org/unsd/gender/worldswomen.html>.

³⁵ Anker, 2005.

³⁶ Royaume-Uni, Office national de statistique, 2014.

Encadré 4.4

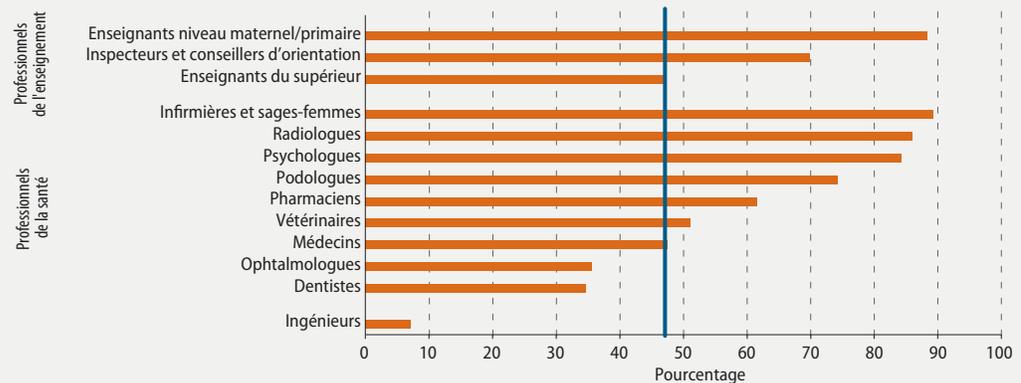
Ségrégation professionnelle : en savoir plus

Les deux exemples suivants illustrent les différences marquées qui existent dans la représentation des femmes dans les sous-catégories de différentes professions.

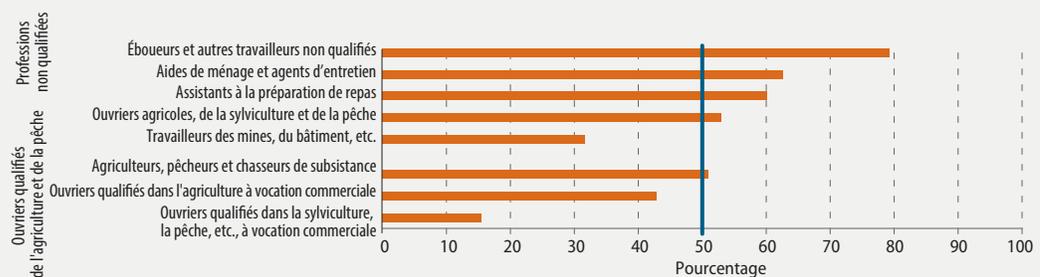
En 2014, les « professions intellectuelles et scientifiques » en tant que groupe professionnel comptaient une proportion égale d'hommes et de femmes au Royaume-Uni. Toutefois, une analyse des données à un niveau plus détaillé révèle que, au sein de ce groupe, les femmes sont davantage représentées dans certains types de professions que dans d'autres. Par exemple, elles représentaient 89 % du personnel infirmier et des sages-femmes mais seulement 7 % des ingénieurs. Dans l'enseignement, elles représentaient 88 % des enseignants au niveau préscolaire et primaire mais seulement 47 % au niveau supérieur (voir également le chapitre 3 consacré à l'éducation). En ce qui concerne les professionnels de la santé, les femmes étaient généralement majoritaires parmi les radiologues, les psychologues, les podologues, les pharmaciens et les vétérinaires, mais minoritaires parmi les dentistes.

Au Libéria, la proportion de femmes est plus élevée parmi les ouvriers non qualifiés des secteurs de l'agriculture, de la foresterie et de la pêche (53 %) que parmi les travailleurs qualifiés occupant des emplois à vocation commerciale, des secteurs de l'agriculture (43 %) et de la foresterie et de la pêche (15 %). Les femmes sont majoritaires dans les emplois élémentaires non qualifiés (58 %), essentiellement dans les secteurs du nettoyage et de l'aide à domicile (63 %), du ramassage des ordures et d'autres emplois élémentaires (79 %).

Proportion de femmes dans certaines sous-catégories de professions intellectuelles et scientifiques, Royaume-Uni, 2014



Proportion de femmes parmi les travailleurs qualifiés de l'agriculture et de la pêche et dans les emplois élémentaires, Libéria, 2014



Source : Données établies par la Division de statistique à partir de données du Royaume-Uni, Office national de statistique, 2014, et de l'Institut libérien de statistique et des services de géo-information, 2011, *Report on the Liberia Labour Force Survey 2010*. La part des femmes dans l'emploi total est de 46 % au Royaume-Uni et de 50 % au Libéria, comme l'illustre la ligne bleue.

20 % seulement³⁷ (voir également l'encadré 4.4 et le chapitre 3 sur l'éducation, section consacrée aux femmes dans l'enseignement).

3. Situation dans la profession

Pour comprendre les conditions d'emploi et la position sur le marché du travail des hommes et des femmes, il est essentiel de déterminer quelle est leur situation dans la profession. À cette fin, il convient de classer les emplois en fonction du type de contrat qui lie une personne à son employeur ou à d'autres personnes³⁸. On disposera ainsi d'une base statistique qui permettra d'analyser les conditions d'emploi sur le plan du niveau de sécurité, de protection et de droits associés au poste.

À l'échelle mondiale, la moitié des femmes et des hommes pourvus d'un emploi sont des salariés, mais la situation varie d'une région à l'autre

La mesure dans laquelle les femmes ont accès à l'emploi salarié est un indicateur de leur intégration dans l'économie monétaire et de leur accès à un revenu régulier. Cela peut avoir une incidence positive sur leur autonomie et leur indépendance financière au sein du ménage, et renforcer leur développement personnel et leur pouvoir de décision³⁹.

En 2015, les salariés représentaient la moitié des personnes pourvues d'un emploi dans le monde, pour les hommes comme pour les femmes (figure 4.10). D'une région à l'autre, toutefois, on observe d'importantes variations sur le plan de la situation dans l'emploi et du sexe. En Europe de l'Est et dans d'autres régions développées, l'écrasante majorité des hommes et des femmes pourvus d'un emploi sont salariés (90 % environ, avec peu de différences entre les sexes). En Europe méridionale et en Amérique latine et dans les Caraïbes, les salariés représentent aussi une part importante des personnes pourvues d'un emploi (60 % à 70 %), pour les femmes encore plus que pour les hommes, surtout en Europe méridionale.

La proportion de salariés dans l'emploi total est la même pour les deux sexes dans le Caucase et en Asie centrale, avec 60 % environ des hommes et des femmes dans ce type d'emploi. Dans les

autres régions en développement, ce sont les hommes qui sont majoritaires dans l'emploi salarié, bien que la situation varie d'une région à l'autre. En Asie de l'Est, en Afrique du Nord et en Asie occidentale, plus de la moitié des femmes pourvues d'un emploi sont salariées; le pourcentage est un peu plus élevé pour les hommes (57 % en Asie de l'Est et 70 % en Asie occidentale et en Afrique du Nord). En Asie du Sud-Est, la proportion de salariés est de 37 % pour les femmes et de 41 % pour les hommes.

En Océanie, en Asie du Sud et en Afrique subsaharienne, la proportion de salariés est faible pour les deux sexes (en dessous de 20 % pour les femmes et légèrement en dessous de 30 % pour les hommes) et la majorité des personnes pourvues d'un emploi sont soit des travailleurs indépendants, soit des travailleurs familiaux (fig. 4.10).

Les travailleurs familiaux sont plus souvent des femmes

De manière générale, les travailleurs indépendants et les travailleurs familiaux ne bénéficient pas de protection sociale de base, perçoivent des revenus modestes et travaillent dans des conditions difficiles. En raison de leurs conditions d'emploi précaires, ils sont considérés comme occupant des emplois « vulnérables ». En 2015, à l'échelle mondiale, la part de l'emploi vulnérable était de 49 % pour les femmes et de 47 % pour les hommes, soit une différence minime entre les deux sexes. Toutefois, parmi les différentes formes d'emploi vulnérable, les travailleurs familiaux sont plus souvent des femmes : 19 % des femmes pourvues d'un emploi sont des travailleurs familiaux, contre seulement 7 % des hommes. La catégorie des travailleurs indépendants, quant à elle, occupe 39 % des hommes et 29 % des femmes pourvus d'un emploi. Des tendances similaires ont été observées dans toutes les régions, avec des écarts entre les sexes plus importants dans les régions en développement (fig. 4.10).

La proportion de femmes parmi les employeurs reste faible, mais est en augmentation constante

Une petite proportion seulement d'hommes et de femmes occupent la position d'employeur, c'est-à-dire qu'ils emploient une ou plusieurs personnes. En 2015, à l'échelle mondiale, 3 % des hommes et 1 % des femmes pourvus d'un emploi étaient des employeurs. Dans toutes les

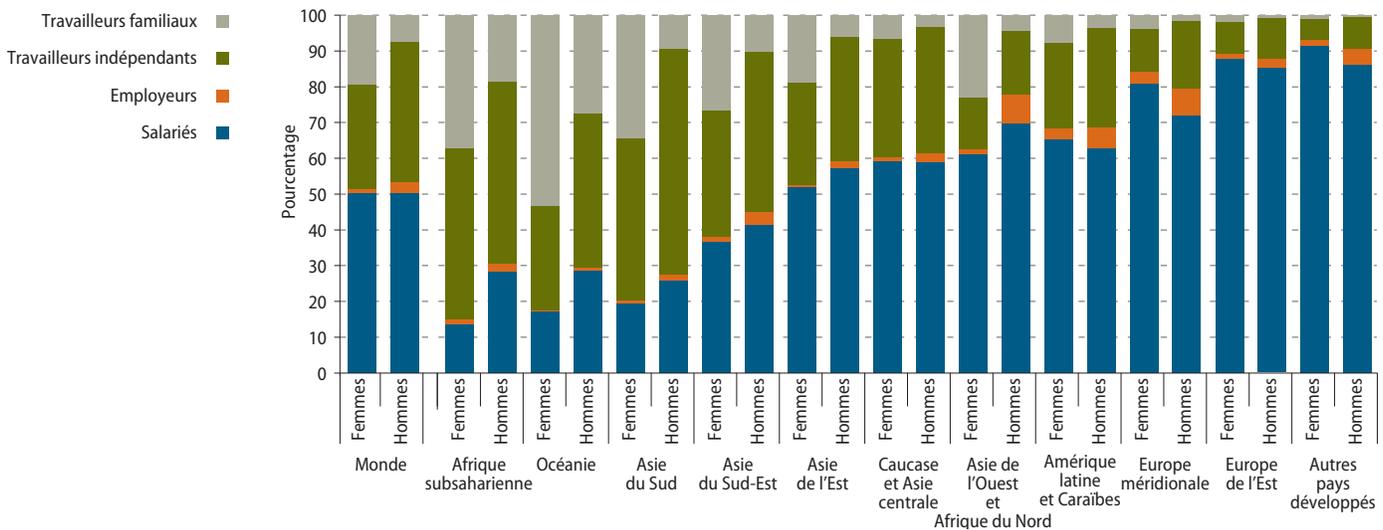
³⁷ Commission européenne, 2009.

³⁸ Bureau international du Travail, 2003; voir aussi Bureau international du Travail, 1993.

³⁹ Organisation des Nations Unies, 2012.

Figure 4.10

Répartition de l'emploi par situation dans la profession, par sexe et par région, 2015



Source : OIT, *Estimates and Projections of the Economically Active Population: 1990-2030* (EAPEP, édition 2013, mise à jour en avril 2014).

Note : Les autres pays développés regroupent des pays d'Europe du Nord et occidentale, ainsi que l'Australie, le Canada, les États-Unis, le Japon et la Nouvelle-Zélande. Les chiffres pour 2015 sont des projections.

régions, les hommes sont plus représentés que les femmes dans cette catégorie (fig. 4.10). Dans la plupart des régions, la part des femmes progresse lentement mais de manière constante depuis 1995 (16 % en 1995 et 21 % en 2015⁴⁰), mais la parité est loin d'être atteinte. En 2015, c'est en Afrique du Nord et en Asie occidentale que la représentation des femmes dans cette catégorie était la plus faible (5 % environ); puis l'Océanie et l'Asie du Sud (entre 10 % et 20 %). Certaines régions comptaient plus de 25 % de femmes dans la catégorie des employeurs : Asie de l'Est, Amérique latine et Caraïbes, Asie du Sud-Est, Europe méridionale, Caucase et Asie centrale et d'autres régions développées. C'est en Europe de l'Est et en Afrique subsaharienne que la proportion de femmes dans la catégorie des employeurs était la plus forte en 2015, avec près de 35 % (fig. 4.11).

Les employeurs et les travailleurs indépendants sont étroitement associés au concept d'entrepreneurs, qui créent de l'emploi pour eux-mêmes et pour les autres. Il est prouvé qu'encourager la création de micro et de petites entreprises permet de faire progresser l'autonomisation économique des femmes tout en réduisant la pauvreté et les inégalités entre les sexes. Mesurer l'entrepreneuriat dans une perspective sexospécifique reste un

défi, et la méthodologie employée pour recueillir des données sur ce sujet est en cours d'élaboration dans le cadre du projet EDGE (Evidence and Data for Gender Equality, en français Faits et données concernant l'égalité des sexes) [encadré 4.5].

4. Emploi informel⁴¹

Dans les années 1950 et 1960, on prévoyait que l'emploi informel, qui englobe les petits commerçants, les petits producteurs et un ensemble de travaux occasionnels, serait absorbé dans l'économie formelle « moderne »; en fait, non seulement l'emploi informel a survécu aux années 1970, mais il s'est également développé dans des endroits inattendus, comme les entreprises du secteur formel⁴². L'emploi informel offre une stratégie de survie dans les pays qui n'offrent pas suffisamment de possibilités d'emploi formel. Il est souvent associé à l'absence de protection sociale, de législation et de mesures de protection sur le lieu de travail⁴³.

⁴⁰ OIT, *Estimates and Projections of the Economically Active Population: 1990-2030* (EAPEP, édition 2013, mise à jour en avril 2014).

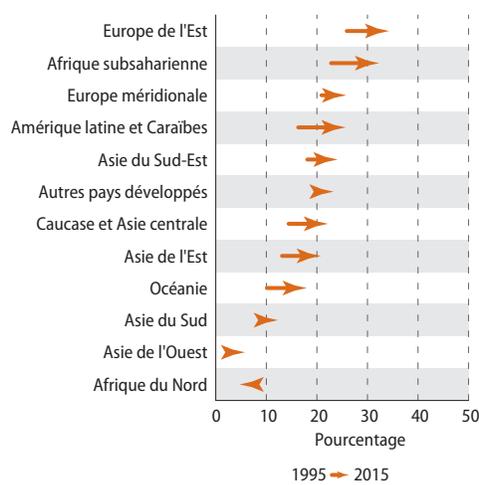
⁴¹ L'emploi informel regroupe toutes les activités informelles menées dans des entreprises du secteur formel, dans celles du secteur informel ou dans les ménages. Les catégories d'emploi informel sont définies à la fois par le type d'unité de production, la situation dans la profession, et l'accès à la protection sociale (Husmanns, 2004).

⁴² Chant et Pedwell, 2008; Vanek et al., 2014.

⁴³ Bureau international du Travail, 2014b, Manuscrit pour le tableau 8; Bureau international du Travail, 2013d.

Figure 4.11

Proportion de femmes dans la catégorie des employeurs, par région, 1995 et 2015



Source : OIT, *Estimates and Projections of the Economically Active Population: 1990-2030* (EAPEP, édition 2013, mise à jour en avril 2014).

Note : Les autres pays développés regroupent des pays d'Europe du Nord et occidentale, ainsi que l'Australie, le Canada, les États-Unis, le Japon et la Nouvelle-Zélande. Les chiffres pour 2015 sont des projections.

Dans les pays en développement, l'emploi informel constitue une importante source d'emplois, tant pour les hommes que pour les femmes

L'emploi informel constitue une importante source d'emplois et de moyens de subsistance dans de nombreux pays. Parmi les 43 pays pour lesquels des données sont disponibles, il représente plus de 70 % de l'emploi hors agriculture pour les femmes de 15 pays (6 en Afrique subsaharienne, 6 en Amérique latine et dans les Caraïbes, et 3 en Asie du Sud et du Sud-Est). Dans 7 de ces 15 pays, (Bolivie, Guatemala, Inde, Mali, Nicaragua, Pakistan et République-Unie de Tanzanie), une majorité d'hommes (plus de 70 %) travaillant hors agriculture relève également de l'emploi informel (fig. 4.12).

La proportion d'emplois informels hors agriculture est plus élevée pour les femmes que pour les hommes dans de nombreux pays d'Amérique latine et des Caraïbes et d'Afrique subsaharienne. Pour certains pays (ex-République yougoslave de Macédoine, État de Palestine, Pologne, Serbie, Sri Lanka et République de Moldova), toutefois, la proportion d'hommes dans l'emploi informel est plus élevée que la proportion de femmes (fig. 4.12).

Bien que l'emploi informel concerne les deux sexes, les femmes sont souvent cantonnées

dans les catégories les plus défavorisées, qui regroupent les emplois les plus vulnérables et les plus mal payés (employés de maison, travailleurs à domicile rémunérés à la tâche, assistants dans de petites entreprises familiales). Une forte proportion d'employés de maison, qui sont souvent exclus des lois sur le travail ou ne sont couverts que par une législation moins favorable, sont des femmes. En 2010, à l'échelle mondiale, 83 % des employés de maison étaient des femmes, une légère baisse par rapport aux 86 % de 1995⁴⁴.

Afin qu'elles puissent être comparées au plan international⁴⁵, les statistiques présentées jusqu'à présent ont été limitées à l'emploi non agricole. Toutefois, de nombreux emplois agricoles souffrent des mêmes maux que l'emploi informel, à savoir l'absence de protection sociale et de stabilité⁴⁶.

L'emploi informel est également bien présent dans le secteur agricole

Pour les pays dans lesquels le secteur agricole occupe une place importante, la part de l'emploi informel augmente considérablement lorsque l'emploi agricole est inclus dans les calculs.

À titre d'exemple, en République de Moldova, en 2009, la proportion d'emplois informels dans l'ensemble des emplois non agricoles était de 11 % pour les femmes et de 21 % pour les hommes (fig. 4.12). Toutefois, lorsqu'on tient compte des emplois agricoles, la proportion d'emplois informels dans l'ensemble des emplois (agriculture et hors agriculture) est beaucoup plus élevée, atteignant 27 % pour les femmes et 33 % pour les hommes⁴⁷. De la même façon, en Inde, en 2011-2012, la proportion d'emplois informels dans l'ensemble des emplois non agricoles était de 86 % pour les femmes et de 84 % pour les hommes. Lorsqu'on inclut le secteur agricole, ces chiffres passent à 95 % pour les femmes et 91 % pour les hommes⁴⁸.

⁴⁴ Bureau international du Travail, 2013c.

⁴⁵ Hussmanns, 2004.

⁴⁶ Vanek *et al.*, 2014.

⁴⁷ Données établies par la Division de statistique à partir de données du Bureau de statistique de la République de Moldova, 2009 (consulté en mai 2014).

⁴⁸ Raveendran, 2015.

Encadré 4.5

Mesurer l'entrepreneuriat dans une perspective sexospécifique : le projet EDGE

Mesurer l'entrepreneuriat dans une perspective sexospécifique peut permettre de mieux comprendre en quoi les activités entrepreneuriales des hommes et des femmes diffèrent. Des études ont démontré que le sexe joue un rôle dans la participation à l'entrepreneuriat ainsi que dans les caractéristiques et les performances des entreprises. Tant dans les pays développés que dans les pays en développement, les femmes sont moins susceptibles que les hommes de devenir entrepreneurs et ont davantage besoin d'être motivées par des facteurs incitatifs, comme la pauvreté ou un divorce, pour créer une entreprise^a. Généralement, les entreprises des femmes sont aussi plus petites, disposent d'un capital moins important, sont davantage intégrées dans une structure familiale et sont moins durables que celles des hommes^b.

Des données relatives aux ventes et aux bénéfices respectifs des entreprises des hommes et des femmes laissent penser que de nombreuses femmes éprouvent davantage de difficultés que les hommes à réaliser leur potentiel de production et d'innovation. En France, par exemple, le chiffre d'affaires des nouvelles entreprises lancées par les femmes est inférieur de 25 % en moyenne à celui des hommes^c. Néanmoins, les mesures traditionnelles de la performance, comme la croissance et les bénéfices, ne sont pas toujours la priorité des femmes entrepreneurs^d, qui sont souvent motivées par des objectifs autres que la maximisation du profit lorsqu'elles créent une entreprise, préférant se concentrer sur des facteurs tels que la flexibilité des horaires et l'équilibre entre vie de famille et vie professionnelle^e.

En dépit de la pertinence politique d'une mesure de l'entrepreneuriat dans une perspective sexospécifique, les statistiques officielles sur les entrepreneurs hommes et femmes et leurs entreprises font cruellement défaut dans de nombreux pays. En outre, les données collectées ne sont pas comparables entre les pays, en raison de l'utilisation de méthodologies différentes dans des contextes différents.

Pour remédier à ces lacunes, le projet EDGE, une initiative conjointe de la Division de statistique de l'ONU et d'ONU-Femmes, permettra de fournir des orientations méthodologiques sur la manière de mesurer l'entrepreneuriat dans une perspective sexospécifique, en collaboration avec l'OCDE.

a. Brush, 1990; Ducheneaut, 1997.

b. Robb et Watson, 2010.

c. OCDE, 2012. Le chiffre d'affaires d'une entreprise est défini comme le total de ses ventes.

d. Carter *et al.*, 2003; Kepler et Shane, 2007.

e. Walker et Webster, 2004; Walker, Wang et Redmond, 2008.

5. Emploi à temps partiel⁴⁹

Le travail à temps partiel peut constituer un moyen efficace d'équilibrer le temps consacré respectivement à l'emploi rémunéré, aux responsabilités domestiques et à l'éducation des enfants. La possibilité de travailler moins d'heures est également perçue comme un moyen d'aug-

49 L'OIT ne propose pas de définition officielle du travail à plein temps définissant une limite entre plein temps et temps partiel. Les données de l'OCDE sont catégorisées selon une définition commune du travail à temps partiel, à savoir moins de 30 heures par semaine dans le cadre de l'emploi principal.

menter le niveau d'emploi, en particulier pour les femmes⁵⁰. Le travail à temps partiel facilite en outre l'accès et la participation au marché de l'emploi ainsi que la sortie de ce marché⁵¹.

Néanmoins, le travail à temps partiel a également un coût. Les travailleurs à temps partiel ont parfois des conditions de travail difficiles (salaire horaire plus faible, peu de stabilité de l'emploi) et bénéficient de moins d'occasions de formation et de promotion que les travailleurs à plein temps. Ils sont également davantage exposés au risque de pauvreté et n'ont souvent qu'un accès limité aux dispositifs de protection sociale comme les indemnités de chômage⁵². Dans les pays développés, certaines formes de travail à temps partiel sont hors normes et sont assorties de conditions d'emploi semblables à celles que nous avons décrites pour l'emploi informel⁵³.

L'emploi à temps partiel est plus fréquent chez les femmes

En 2012, la proportion la plus élevée de femmes travaillant à temps partiel était enregistrée dans les régions développées (à l'exception de l'Europe de l'Est et du Sud). Le phénomène était particulièrement marqué en Europe du Nord et de l'Ouest. Aux Pays-Bas, non moins de 60 % des femmes pourvues d'un emploi travaillaient à temps partiel, ce qui est de loin le pourcentage le plus élevé au monde. En Allemagne, en Irlande, au Royaume-Uni et en Suisse, cette proportion était de 35 %. En dehors de ces deux régions, le record était détenu par l'Australie, avec un taux de travail à temps partiel chez les femmes de 38 % (voir l'annexe statistique pour les données par pays)⁵⁴.

L'Amérique latine et les Caraïbes enregistraient également des taux relativement élevés (26 % en 2012). Parmi les pays de la région, l'Argentine et le Nicaragua arrivaient en tête (35 % ou plus de femmes travaillant à temps partiel) [voir l'annexe statistique pour les données par pays⁵⁵]. Le travail à temps partiel était peu fréquent en Europe de l'Est et du Sud (9 % et 15 % des femmes, respectivement, en 2012) [fig. 4.13].

50 Hakim, 2004, chap. 3; Thévenon, O., 2013.

51 Bureau international du Travail, 2014b. Manuscrit pour le tableau 6.

52 OCDE, 2010.

53 Vanek *et al.*, 2014. Les autres grandes catégories de travail « hors normes » sont : a) le travail indépendant pour son propre compte; et b) le travail temporaire ou à durée déterminée.

54 <http://unstats.un.org/unsd/gender/worldswomen.html>.

55 Ibid.

Dans quatre régions pour lesquelles on dispose de données, l'emploi à temps partiel est près de deux fois plus fréquent chez les femmes que chez les hommes, voire plus. En 2012, ce sont les hommes pourvus d'un emploi en Amérique latine et dans les Caraïbes qui constituaient la proportion la plus élevée de travailleurs à temps partiel (13 %); venaient ensuite les régions développées (10 %), à l'exception de l'Europe de l'Est et de l'Europe méridionale; dans ces deux dernières régions, comme c'était le cas pour les femmes, le taux d'emploi à temps partiel des hommes était faible (fig. 4.13).

L'emploi à temps partiel est en hausse pour les hommes, la situation est mitigée pour les femmes

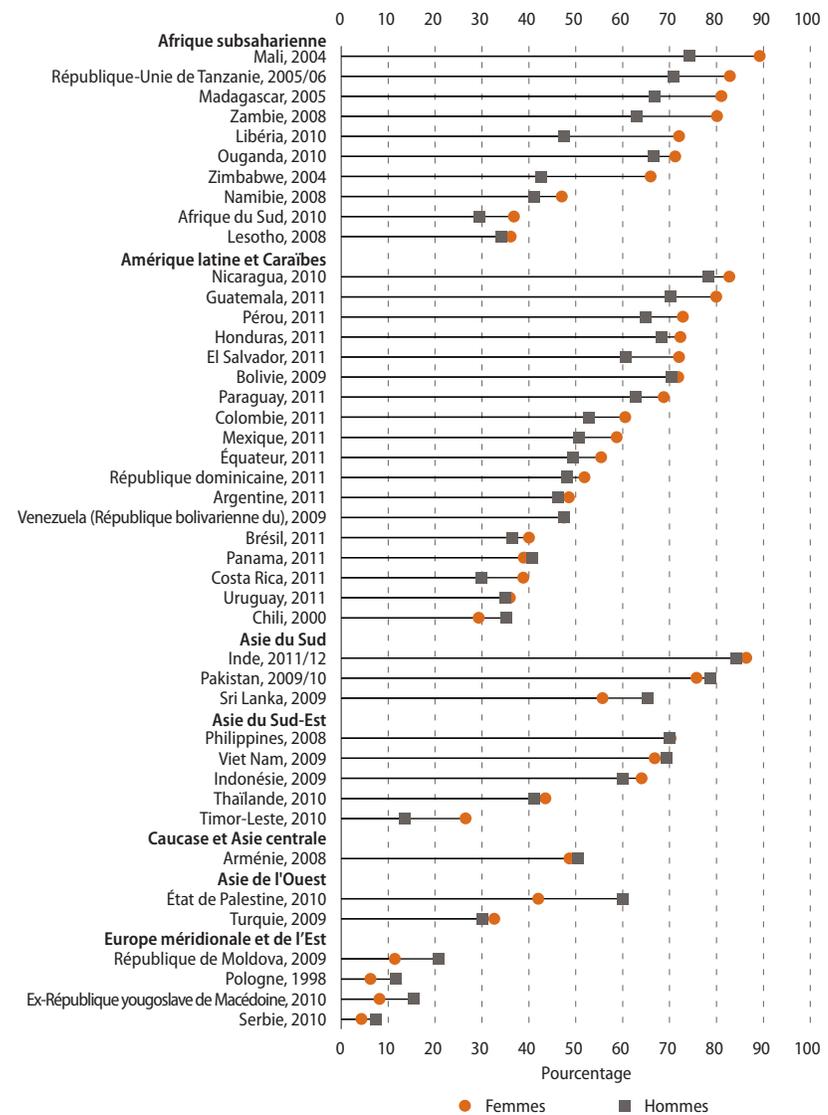
L'emploi à temps partiel continue de gagner du terrain pour les hommes dans la plupart des pays, mais la tendance pour les femmes est mitigée. Entre 1995 et 2012, sur 31 pays pour lesquels des données étaient disponibles, l'emploi à temps partiel a progressé pour les hommes dans 30 pays. Pour les femmes, il a enregistré une hausse dans 17 pays et une baisse dans 14 pays (fig. 4.14)⁵⁶.

Des progressions particulièrement fortes ont été observées pour les femmes en Autriche, au Chili, en Irlande, en Italie et en Turquie⁵⁷. Une diminution marquée (14 points de pourcentage) de l'emploi à temps partiel pendant cette même période a été observée pour les femmes en Islande, et dans une moindre mesure en Norvège (8 points) et en Suède (5 points) [fig. 4.14].

Le sous-emploi lié à la durée du travail touche davantage les femmes que les hommes

Travailler à temps partiel n'est pas toujours un choix; une part non négligeable de travailleurs à temps partiel préféreraient travailler à plein temps. La mesure de ce phénomène est ce qu'on appelle le « taux de sous-emploi lié à la durée du

Figure 4.12
Part de l'emploi informel dans l'emploi hors agriculture, par sexe, 1998-2012 (dernière année disponible)



Source : Données établies par la Division de statistique à partir de données du Bureau international du Travail, 2014b, *Indicateurs clés du marché du travail*, 8^e édition, tableau 8 (consulté en mai 2014). Les données pour l'Inde (2011/2012) sont issues de Raveendran (2015); les données pour le Pakistan (2009/2010), les Philippines (2008) et la République-Unie de Tanzanie (2005/2006) proviennent du Bureau international du Travail et du site Web « Women in Informal Employment: Globalizing and Organizing ».

travail⁵⁸ ». Dans quatre régions pour lesquelles on dispose de données, plus de 10 % des femmes occupant un emploi à temps partiel ont indiqué

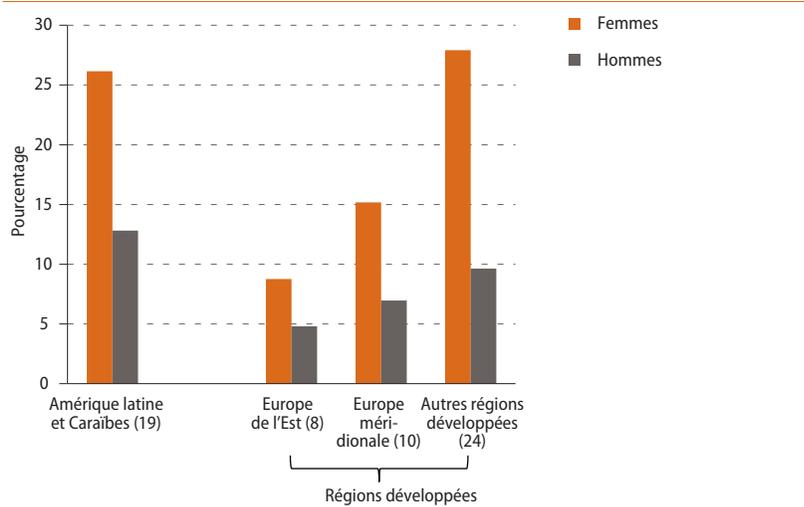
⁵⁶ Les tendances de l'emploi à temps partiel sont établies sur la base de données de l'OCDE sur les statistiques sur le marché du travail, 2014a. Les données sont catégorisées selon une définition commune du travail à temps partiel, à savoir moins de 30 heures par semaine dans le cadre de l'emploi principal.

⁵⁷ Il s'agit des cas dans lesquels les proportions de personnes pourvues d'un emploi et travaillant à temps partiel ont augmenté de plus de 10 points de pourcentage entre 1995 et 2012 (entre 1996 et 2012 dans le cas du Chili).

⁵⁸ Trois critères sont utilisés pour définir le sous-emploi lié à la durée du travail; le terme fait référence à des individus qui, pendant une courte période de référence : a) voulaient travailler davantage; b) travaillaient moins qu'un seuil horaire fixé au niveau national; et c) étaient disponibles pour fournir un plus grand nombre d'heures au cours d'une période de référence ultérieure. Bureau international du Travail, 1998 et 2013b.

Figure 4.13

Proportion de personnes pourvues d'un emploi travaillant à temps partiel, par région et par sexe, 2012



Source : Données établies par la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies à partir de : 1) la base de données de l'OCDE sur les statistiques sur le marché du travail, 2014a : www.oecd-ilibrary.org/employment/data/statistiques-du-marche-du-travail_ifs-lms-data-fr (consulté en mai 2014); et 2) Bureau international du Travail, 2014b, *Indicateurs clés du marché du travail*, 8^e édition, tableau 9a (consulté en novembre 2014).

Note : Moyennes non pondérées. Les données de l'OCDE sont catégorisées selon une définition commune du travail à temps partiel, à savoir moins de 30 heures d'occupation par semaine dans le cadre de l'emploi principal. Les données du BIT sont basées sur une approche par pays, et la définition de l'emploi à temps partiel peut varier d'un pays à l'autre. Les chiffres entre parenthèses indiquent le nombre de pays pour lesquels des données sont disponibles. Les données pour les pays des autres régions ne sont pas renseignées en raison de leur disponibilité limitée. Les autres régions développées regroupent des pays d'Europe du Nord et occidentale, ainsi que l'Australie, le Canada, les États-Unis, le Japon et la Nouvelle-Zélande.

qu'elles préféreraient travailler davantage. C'est en Asie du Sud que le taux de sous-emploi lié à la durée du travail est le plus élevé pour les femmes (21 %); viennent ensuite l'Afrique du Nord (17 %), l'Afrique subsaharienne (16 %), et l'Amérique latine et les Caraïbes (10 %). En ce qui concerne les hommes, plus de 10 % d'entre eux occupant un emploi à temps partiel en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud ont indiqué qu'ils préféreraient travailler davantage (fig. 4.15).

Dans la plupart des régions, le sous-emploi lié à la durée du travail touche les femmes plus durement que les hommes. L'écart entre les sexes le plus important a été observé en Afrique du Nord et en Asie du Sud. En Afrique du Nord, le taux de sous-emploi lié à la durée du travail est de 17 % pour les femmes et de seulement 4 % pour les hommes. En Asie du Sud, ces chiffres sont respectivement de 21 % et 12 % (fig. 4.15).

6. Écarts de rémunération

Les écarts entre les sexes en matière de rémunération peuvent résulter d'une multitude de facteurs : les caractéristiques des travailleurs eux-

mêmes (niveau d'instruction, domaine d'étude, expérience) et celles des facteurs liés à l'emploi qu'ils occupent (profession, type de contrat, secteur économique, taille de l'entreprise). Dans tous ces domaines, les inégalités entre les sexes découlent des traditions et des stéréotypes (qui influencent le choix des études, des professions et des carrières des hommes et des femmes) ainsi que des difficultés à trouver un équilibre entre vie professionnelle et vie familiale, qui entraînent souvent le choix d'un travail à temps partiel ou des interruptions de carrière, surtout pour les femmes⁵⁹.

Écarts de rémunération : niveaux et tendances

Dans tous les pays pour lesquels on dispose de données, les femmes gagnent moins que les hommes. Parmi les 28 pays européens qui disposaient de données comparables sur les écarts de rémunération pour la dernière période (2008-2012), les femmes travaillant à plein temps gagnaient entre 80 % et 90 % de ce que gagnaient les hommes dans 19 pays. Dans 4 pays (Allemagne, Autriche, Hongrie et Slovaquie), les revenus des femmes représentaient un peu moins de 80 % de ceux des hommes (fig. 4.16)⁶⁰.

Les écarts de rémunération s'observent dans tous les pays pour lesquels des données sont disponibles

Les femmes gagnaient également moins que les hommes dans 15 pays non européens pour lesquels des données étaient disponibles. Les femmes occupant un emploi à plein temps gagnaient entre 94 % et 98 % de ce que gagnaient les hommes dans 5 pays. Dans 9 pays, les revenus des femmes se situaient entre 70 % et 90 % de ceux des hommes. Enfin, la différence de rémunération entre les femmes et les hommes était particulièrement marquée au Pakistan où, ces dernières années, les femmes gagnaient 63 % seulement de ce que gagnaient les hommes.

⁵⁹ Blau et Kahn, 2007; Commission européenne, 2014; Goldin, 2014.

⁶⁰ Ces chiffres ne tiennent pas compte des femmes et des hommes qui travaillent dans le secteur public (organismes publics nationaux et locaux). Dans certains pays, inclure les travailleurs du secteur public modifierait l'ampleur des écarts. Une étude basée sur l'enquête de 2006 sur la structure des salaires a montré que, dans tous les pays, les écarts de rémunération étaient plus faibles dans le secteur public que dans le secteur privé. La seule exception est la Bulgarie, où les écarts de rémunération sont légèrement plus faibles dans le secteur privé. Source : Union européenne, 2010.

Encadré 4.6

Mesurer les écarts de rémunération entre les sexes

Dans cette section, on utilise un indicateur simple (le rapport entre les salaires des femmes et ceux des hommes) pour mesurer les écarts de rémunération entre les sexes.

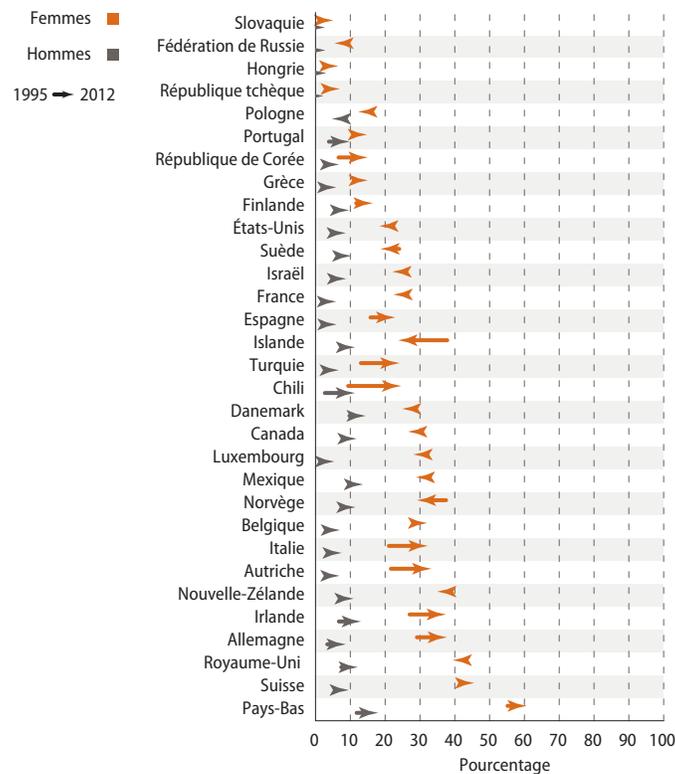
Les salaires sont définis comme « la rémunération en espèces et en nature versée aux salariés, en règle générale à intervalles réguliers, au titre des heures de travail effectuées ou du travail accompli, ainsi que de la rémunération afférente aux heures non effectuées, par exemple pour les congés annuels, d'autres congés payés ou les jours fériés ». Ils ne comprennent pas les contributions que les employeurs versent pour leurs salariés aux régimes de sécurité sociale et de pensions, non plus que les prestations reçues par les salariés dans le cadre de ces régimes^a.

Les statistiques sur les salaires proviennent de différentes sources^b. La plupart des pays en développement (37 sur 51 pour lesquelles des données sont disponibles) se basent sur les enquêtes relatives à la population active ou aux revenus des ménages, tandis que les pays développés semblent se baser uniquement sur les enquêtes auprès des établissements (20 pays sur 38 pour lesquels des données sont disponibles). La comparabilité de ces données, issues de sources différentes, est altérée par le type de travailleurs pris en considération, l'inclusion ou non des heures supplémentaires, des rémunérations incitatives, des bonus, des paiements en nature et d'autres avantages, ainsi que par les unités de temps utilisées (par heure, par jour, par semaine ou par mois). En outre, certaines sources utilisent des salaires moyens alors que d'autres utilisent des barèmes salariaux. Les différences qui existent entre les pays dans les critères de taille adoptés pour les enquêtes ou les recensements des établissements nuisent également à la comparabilité internationale des données. Par ailleurs, les salaires moyens d'un groupe donné (les femmes, par exemple) dépendent des différents éléments qui composent ce groupe : qualifications différentes, professions différentes, nombre de travailleurs à plein temps et à temps partiel, etc.

En raison de la rareté des données disponibles, les revenus issus de l'emploi indépendant ne sont pas inclus dans l'analyse^c. Les revenus dont il est question dans la présente section ne concernent en outre que le travail à plein temps, afin de rendre compte de

Figure 4.14

Proportion de travailleurs à temps partiel dans la population pourvue d'un emploi (15 ans et plus), 1995 et 2012, par sexe



Source : Données établies par la Division de statistique à partir de la base de données de l'OCDE sur les statistiques sur le marché du travail, 2014a : www.oecd-ilibrary.org/employment/data/statistiques-du-marche-du-travail_ifs-lms-data-fr (consultée en mai 2014).

Note : Les données de l'OCDE sont catégorisées selon une définition commune du travail à temps partiel, à savoir moins de 30 heures par semaine dans le cadre de l'emploi principal.

la différence dans le nombre d'heures fournies par les femmes et par les hommes et de la différence dans les rémunérations horaire moyennes entre les travailleurs à plein temps et les travailleurs à temps partiel. Cela est particulièrement pertinent lorsqu'on sait que l'emploi à temps partiel est plus fréquent chez les femmes (voir la section de ce chapitre consacrée à l'emploi à temps partiel) et que le salaire horaire des travailleurs à temps partiel est souvent plus faible que celui des travailleurs à plein temps.

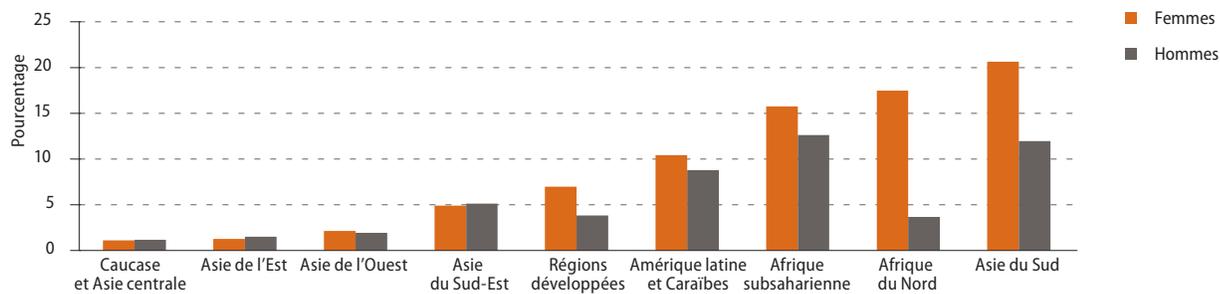
^a Bureau international du Travail, 1973.

^b Données établies par la Division de statistique à partir de données du Bureau international du Travail, 2014a. Base de données ILOSTAT (consultée en janvier 2015).

^c Seules les données de 21 pays et zones étaient disponibles au Bureau international du Travail, 2014a, base de données ILOSTAT.

Figure 4.15

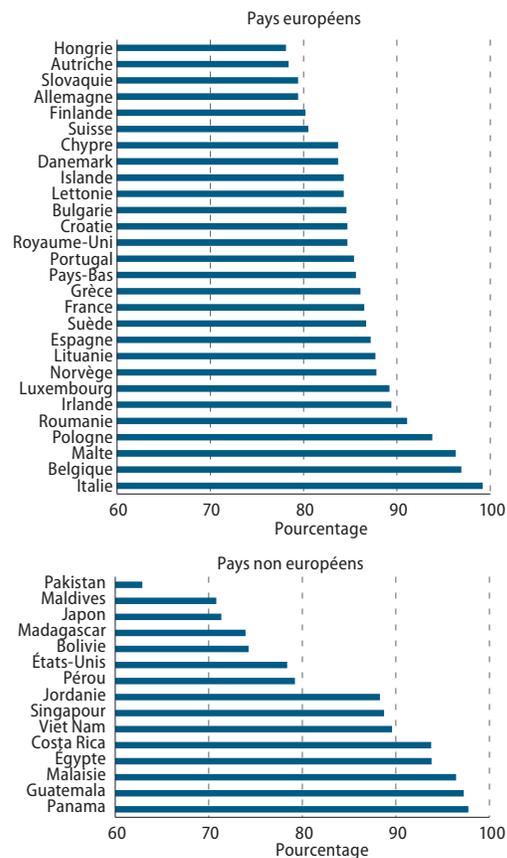
Taux de sous-emploi lié à la durée du travail, par sexe, 2010-2012 (dernière année disponible)

Source : Nations Unies, 2014, *Objectifs du Millénaire pour le développement : Rapport 2014*.

Note : Le taux de sous-emploi lié à la durée du travail est la proportion de femmes et d'hommes pourvus d'un emploi qui sont désireux de travailler davantage et disponibles pour le faire. Les régions développées regroupent l'Europe de l'Est, l'Europe méridionale et d'autres régions développées.

Figure 4.16

Rapport entre la rémunération des femmes et celle des hommes, 2008-2012 (dernière année disponible)



Source : Données établies par la Division de statistique à partir de données EUROSTAT, 2014, enquête sur la structure des salaires, 2010; Bureau international du Travail, 2014a, base de données ILOSTAT (consultée en août 2014).

Note : Les données relatives aux pays européens ont été calculées sur la base des rémunérations horaires des travailleurs à plein temps dans les secteurs de l'industrie, de la construction et des services, en excluant les administrations, la défense et la sécurité sociale obligatoire (*Nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne, NACE Rev.2*); pour les pays non européens, seules les données pour les travailleurs à plein temps ont été prises en compte.

À long terme, cet écart tend à se réduire dans de nombreux pays développés mais, ces dernières années, l'évolution est incertaine

Parmi les 12 pays européens pour lesquels on dispose de données de tendances comparables sur les écarts de rémunération, aucune tendance constante ne se dessine pour la période allant de 2007 à 2012. Les écarts ont légèrement diminué dans certains pays (en Islande, en Lituanie et aux Pays-Bas, par exemple) et se sont creusés dans d'autres (comme la Bulgarie, la Hongrie et le Portugal). La réduction la plus importante a été observée en Lituanie, où les salaires des femmes sont passés de 78 % de ceux des hommes en 2007 à 88 % en 2012. À l'inverse, l'augmentation la plus importante des écarts de rémunération a été enregistrée au Portugal, où les salaires des femmes atteignaient 91 % de ceux des hommes en 2007 et ont chuté à 86 % en 2012 (fig. 4.17). Pour les autres pays pour lesquels des données sont disponibles, on ne peut dégager aucune tendance nette au cours de la période considérée.

Toutefois, des analyses reposant sur une série chronologique de données plus longue ont montré une tendance à la baisse des écarts de rémunération entre les sexes dans de nombreux pays développés. Sur 19 pays pour lesquels on dispose de données pour les périodes 1995-1999 et 2009-2013, 17 ont enregistré une hausse du taux de rémunération des femmes par rapport à celui des hommes. Les hausses les plus importantes (plus de 10 points de pourcentage) ont été enregistrées en Irlande, au Japon et au Royaume-Uni⁶¹.

⁶¹ Données établies par la Division de statistique à partir de données de l'OCDE, 2014b, Salaire moyen des hommes et des femmes, travailleurs à plein temps uniquement :

Éducation, ancienneté et écarts de rémunération

Le niveau de revenu augmente avec le niveau d'instruction, mais pas de la même manière pour tout le monde

Un meilleur niveau d'instruction est synonyme de meilleure rémunération tant pour les femmes que pour les hommes, en particulier lorsqu'ils passent d'un diplôme de l'enseignement secondaire à un diplôme de l'enseignement supérieur. Le salaire, toutefois, n'est pas le même pour les deux sexes, comme en attestent les données fournies par les pays européens. Si les femmes, comme les hommes, perçoivent une meilleure rémunération lorsqu'elles sont titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur, la différence n'est pas aussi importante pour elles que pour les hommes dans de nombreux pays européens. Les différences de salaire semblent en revanche plus importantes pour les femmes que pour les hommes entre les titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire et les titulaires d'un diplôme de l'enseignement secondaire (fig. 4.18)⁶². Les écarts salariaux caractérisant les différents domaines d'étude peuvent en partie expliquer l'augmentation de salaire plus modeste pour les femmes lorsqu'elles sont titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur⁶³.

L'ancienneté bénéficie davantage aux hommes

Outre le niveau d'instruction, l'expérience est un autre facteur important qui peut expliquer les écarts salariaux entre les sexes⁶⁴. Lorsqu'on

www.oecd.org/fr/els/emp/basededonneesdelocdesur-lemploi.htm (consulté en décembre 2014).

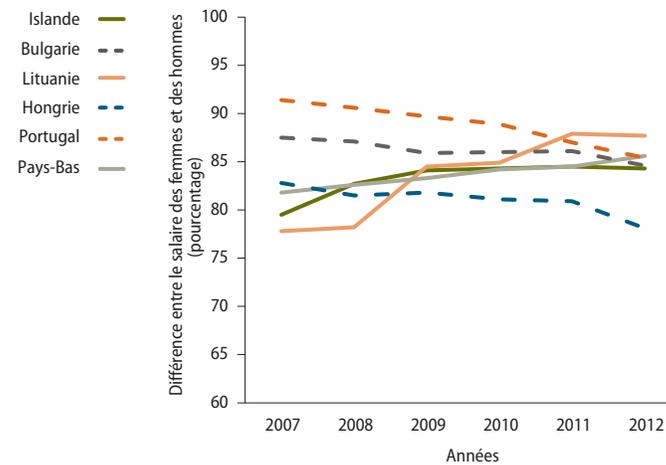
⁶² Lorsqu'on prend en compte un certain nombre de caractéristiques personnelles comme le nombre d'années de carrière, la situation matrimoniale, le lieu de résidence et les capacités cognitives, les salaires liés au niveau d'éducation peuvent être plus élevés pour les femmes que pour les hommes (Dougherty, 2005).

⁶³ Cependant, d'importantes différences salariales ont été observées entre les domaines d'étude; dans les pays pour lesquels des données sont disponibles, les salaires les plus élevés sont souvent associés aux domaines dominés par les hommes, tandis que les salaires les plus bas sont associés aux programmes dans lesquels les femmes sont fortement représentées (OCDE, 2013b).

⁶⁴ Une étude portant sur les diplômés de l'Université du Michigan entre 1972 et 1975 n'a révélé que de maigres différences entre les salaires des hommes et des femmes au début de leur vie professionnelle; après 15 ans de carrière, toutefois, cet écart était de 40 % en faveur des hommes. Cet écart persistait après vérification du nombre d'heures de travail fournies par les deux sexes. Une étude plus récente (1982-1991) a donné les mêmes résultats, ainsi qu'une autre encore portant sur les détenteurs d'un MBA (Master of Business Administration) de la Booth School

Figure 4.17

Tendances en matière de rémunération des hommes et des femmes dans certains pays européens, 2007-2012



Source : Données établies par la Division de statistique à partir de données EUROSTAT, 2014, enquête sur la structure des salaires, 2010 (consultée en août 2014).

Note : Le rapport entre la rémunération des femmes et celle des hommes est calculé sur la base des rémunérations horaires des travailleurs à plein temps dans les secteurs de l'industrie, de la construction et des services, en excluant les administrations, la défense et la sécurité sociale obligatoire (Nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne, NACE Rev.2).

utilise l'ancienneté comme indicateur de l'expérience professionnelle, on constate que celle-ci bénéficie davantage aux hommes qu'aux femmes sur le plan salarial. En effet, les écarts salariaux entre les deux sexes sont plus minces au début d'une carrière dans la même entreprise.

Le salaire augmente avec l'ancienneté pour tout le monde, mais cette augmentation est nettement plus importante pour les hommes que pour les femmes. L'écart salarial entre les sexes est plus marqué à la fin de la carrière, après plus de 30 années passées dans la même entreprise. Des exceptions sont à noter dans les secteurs de la finance et des assurances ainsi que de l'information et de la communication, où l'écart salarial déjà présent en début de carrière se maintient après 30 années de service (fig. 4.19).

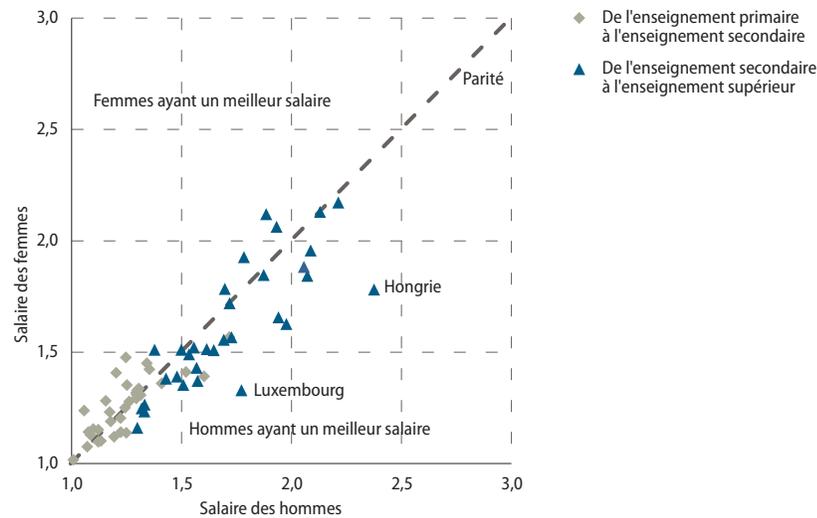
Ségrégation et écarts de rémunération

Les femmes continuent de gagner moins que les hommes dans tous les secteurs de l'économie (fig. 4.20), mais on trouve d'importantes variations entre les secteurs. D'après les données de 2010 pour les États membres de l'UE, dans 15 secteurs sur 17, les femmes gagnaient entre 70 % et 95 % de ce que gagnaient les hommes.

of Business de l'Université de Chicago, menée entre 1990 et 2006 (Goldin, 2014).

Figure 4.18

Gains salariaux engendrés par la hausse du niveau d'instruction, par sexe, pays européens, 2010

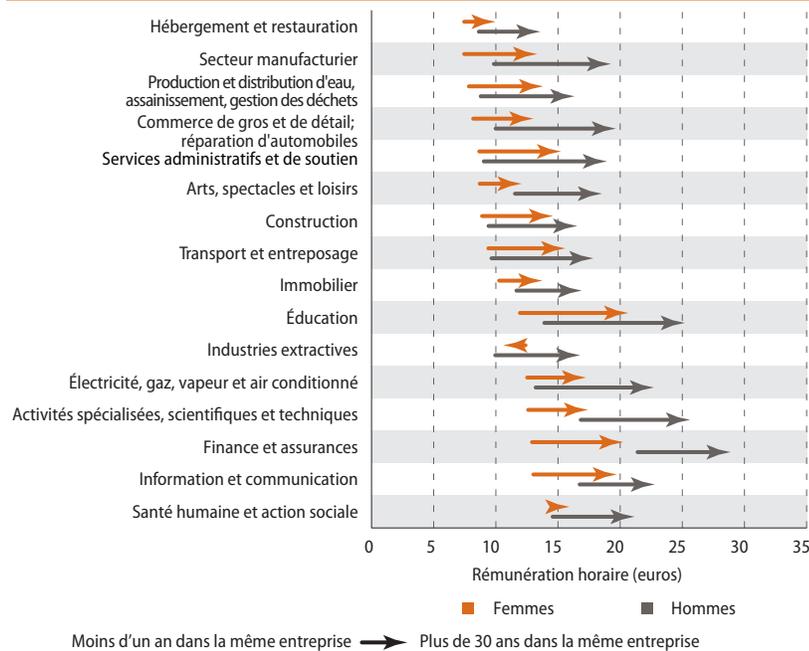


Source : Données établies par la Division de statistique à partir de données EUROSTAT, 2014, enquête sur la structure des salaires, 2010 (consultée en juillet 2014).

Note : Les revenus engendrés par le passage du primaire au secondaire sont calculés comme le rapport entre les salaires des détenteurs d'un diplôme de l'enseignement secondaire et les salaires des détenteurs d'un diplôme de l'enseignement primaire. Cela reflète la rémunération des travailleurs à plein temps dans les secteurs de l'industrie, de la construction et des services, en excluant les administrations, la défense et la sécurité sociale obligatoire (Nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne, NACE Rev.2).

Figure 4.19

Rémunération horaire par secteur et nombre d'années de carrière dans la même entreprise, moyenne des pays européens, 2010



Source : Données établies par la Division de statistique à partir de données EUROSTAT, 2014, enquête sur la structure des salaires, 2010 (consultée en août 2014).

Note : Les données couvrent 27 États membres de l'Union européenne à l'exception de la Croatie, qui a rejoint l'UE en 2013. Cela reflète la rémunération des travailleurs à plein temps dans les secteurs de l'industrie, de la construction et des services, en excluant les administrations, la défense et la sécurité sociale obligatoire (Nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne, NACE Rev.2).

Dans l'industrie manufacturière et les assurances, les femmes gagnaient respectivement 68 % et 64 % de ce que gagnaient les hommes.

Les écarts de rémunération persistent dans tous les secteurs de l'économie et dans toutes les professions

On observe également des variations au sein même de chaque secteur, en fonction de la profession qu'une personne occupe, comme en témoigne la figure 4.21, qui illustre les écarts salariaux pour deux secteurs dans lesquels ils sont particulièrement marqués (finance et assurances) ainsi que pour deux autres secteurs (santé humaine/travail social et éducation) qui emploient une forte proportion de femmes et sont caractérisés par des écarts salariaux relativement moins importants.

Parmi toutes les personnes qui travaillent dans la finance et les assurances, c'est pour les « directeurs, cadres de direction et gérants » et les « professions intellectuelles et scientifiques » que l'écart salarial (en faveur des hommes) est le plus marqué (les femmes gagnent environ 65 % de ce que gagnent les hommes), et pour les « employés administratifs » qu'il est le plus faible (à ce niveau les femmes gagnent 83 % de ce que gagnent les hommes) [fig. 4.21]. En ce qui concerne le secteur de l'industrie manufacturière, les écarts salariaux les plus marqués s'observent dans les métiers qualifiés de l'artisanat, où les femmes gagnent 55 % de ce que gagnent les hommes. Là encore, ce sont les fonctions d'appui qui présentent les écarts salariaux les plus faibles (le salaire des femmes atteint 89 % de celui des hommes).

Les variations au sein de deux secteurs traditionnellement dominés par les femmes (santé humaine/travail social et éducation) sont marquées. Dans le secteur de la santé humaine et du travail social, ce sont les professions intellectuelles et scientifiques qui souffrent des écarts salariaux les plus importants : à ce niveau, les femmes ne gagnent que 67 % de ce que gagnent les hommes; au niveau des directeurs, cadres de direction et gérants, ce pourcentage passe à 72 %. Dans le secteur de l'éducation, les variations entre les différentes professions sont plus faibles : les femmes gagnent entre 80 % et 95 % du salaire des hommes.

Les écarts de rémunération inexpliqués

Comme mentionné dans le Programme d'action de Beijing, les hommes et les femmes ont droit à un salaire égal pour un travail égal ou de valeur

égale. Toutefois, comme nous l'avons vu tout au long de cette section, les femmes gagnent moins que les hommes même lorsqu'elles ont le même niveau d'instruction, qu'elles sont diplômées dans le même domaine et qu'elles ont le même nombre d'années d'expérience dans le même type d'emploi. Même lorsqu'on tient compte d'un grand nombre de caractéristiques, les écarts salariaux ne s'expliquent que jusqu'à un certain point⁶⁵. La part qui ne peut s'expliquer est probablement attribuable à la discrimination.

La discrimination à l'égard des femmes peut se manifester de manière directe, par exemple en payant moins les femmes à qualifications égales et à travail égal. Toutefois, la discrimination indirecte, ou encore les traditions et les stéréotypes entourant le rôle des femmes dans la société et au sein de la famille ont également une influence sur la rémunération des femmes au travers du choix de leurs études et de leurs professions et de la nécessité pour elles de concilier responsabilités familiales et vie professionnelle. Les écarts salariaux semblent particulièrement importants pour les professions dans lesquelles les horaires de travail sont très exigeants, comme les services d'urgences, les gardes et les postes de nuit⁶⁶.

C. Concilier vie professionnelle et vie familiale

1. Partage des tâches non rémunérées

Ce sont en grande majorité les femmes qui prennent soin de la famille

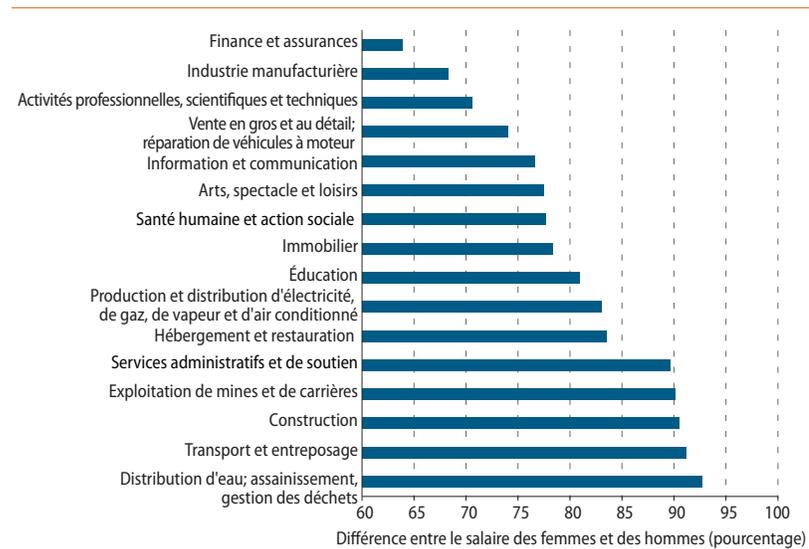
Bien que leur taux d'activité se soit amélioré dans la plupart des pays, les femmes continuent d'assumer la plupart des responsabilités domestiques et des tâches non rémunérées, notamment les soins aux enfants et aux autres adultes de la maison, la cuisine, le nettoyage et autres tâches ménagères. Ces activités, bien que productives,

⁶⁵ Union européenne, 2010 : les caractéristiques personnelles et professionnelles n'expliquent que 50 % des écarts salariaux; Nopo, Daza et Ramos, 2011 : les caractéristiques personnelles et professionnelles expliquent en partie les écarts salariaux, sur la base d'études portant sur 35 pays des régions développées et en développement.

⁶⁶ Une analyse des données 2006-2008 pour les États-Unis relatives au salaire des hommes et des femmes dans les 87 professions les mieux rémunérées a montré que les écarts les plus importants concernaient des professions telles que médecin, chirurgien, dentiste, conseiller financier, avocat et juge. Les écarts les moins importants s'observaient dans le domaine des soins de santé (pharmaciens, opticiens et vétérinaires) [Goldin et Katz, 2011].

Figure 4.20

Écarts de rémunération horaire par secteur, moyenne de l'Union européenne, 2010



Source : Données établies par la Division de statistique à partir de données EUROSTAT, 2014, enquête sur la structure des salaires, 2010 (consultée en juillet 2014).

Note : Les données couvrent 27 États membres de l'Union européenne à l'exception de la Croatie, qui a rejoint l'UE en 2013. Cela reflète la rémunération des travailleurs à plein temps dans les secteurs de l'industrie, de la construction et des services, en excluant les administrations, la défense et la sécurité sociale obligatoire (*Nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne, NACE Rev.2*).

ne sont pas prises en compte dans le Système de comptabilité nationale⁶⁷.

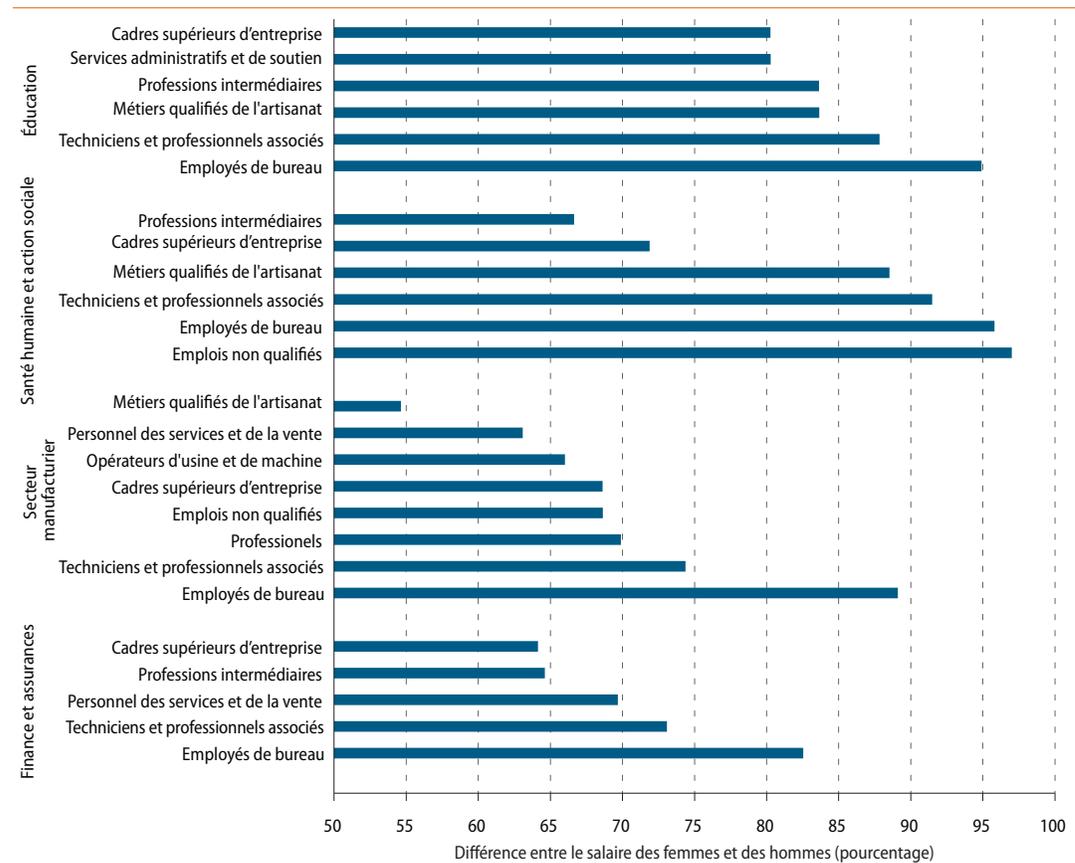
Dans les statistiques sur le budget-temps présentées dans ce chapitre, le travail effectué conformément au domaine de la production générale, tel que défini dans le Système de comptabilité nationale, est qualifié de « travail rémunéré » (même si une partie de ce travail est effectué gratuitement, comme celui des travailleurs familiaux). Le travail effectué en dehors du domaine de la production générale, tel que défini dans le Système de comptabilité nationale, est qualifié de « travail non rémunéré » et désigne essentiellement le travail domestique et les travaux bénévoles et d'intérêt général.

Les tâches domestiques comprennent, entre autres, la préparation des repas, la vaisselle, le nettoyage et l'entretien de l'habitation, la lessive, le repassage, le jardinage, les soins aux animaux, les

⁶⁷ Celui-ci comprend : 1) la production de biens et de services destinés au marché, pour la vente ou le troc; 2) tous les biens et services fournis gratuitement à des individus ou à la communauté par des organismes publics ou des institutions sans but lucratif au service des ménages; et 3) la production de biens pour un usage propre. L'ensemble des services produits pour consommation finale propre au sein du ménage (services domestiques et personnels produits et consommés par les membres du même ménage) sont donc exclus.

Figure 4.21

Écart de rémunération horaire par secteur et par profession, moyenne de l'Union européenne, 2010



Source : Données établies par la Division de statistique à partir de données EUROSTAT, 2014, enquête sur la structure des salaires, 2010 (consultée en juillet 2014).

Note : Les données couvrent les 27 États membres de l'Union européenne à l'exception de la Croatie, qui a rejoint l'UE en 2013. Ces données reflètent les salaires des travailleurs à plein temps.

courses, l'entretien et la réparation d'objets personnels et domestiques, l'éducation des enfants, ou encore les soins aux membres de la famille malades, âgés ou invalides. Les travaux bénévoles et d'intérêt général comprennent les services bénévoles aux organisations, les travaux d'intérêt général non rémunérés et l'aide informelle à d'autres ménages, entre autres.

Les données disponibles indiquent que les femmes des pays en développement consacrent en moyenne 4 heures et 30 minutes par jour au travail non rémunéré, contre 1 heure et 20 minutes pour les hommes. L'écart est moins important dans les pays développés, où les femmes consacrent moins de temps (4 heures et 20 minutes par jour) et les hommes plus de temps (2 heures et 16 minutes par jour) au travail non rémunéré (fig. 4.22).

Les données disponibles pour 10 pays en développement et 25 pays développés font état de dif-

férences dans le temps consacré par les hommes et les femmes aux principales tâches ménagères comme la préparation des repas, le nettoyage et les soins aux membres de la famille. Néanmoins, ces différences sont plus minces dans les pays développés que dans les pays en développement. Pour ce qui est du temps consacré à la préparation des repas, par exemple, l'activité ménagère la plus chronophage pour les femmes, la différence entre les sexes était de 1 heure 40 minutes par jour dans les pays en développement et de 1 heure par jour dans les pays développés⁶⁸.

⁶⁸ Sur la base d'analyses de 10 pays en développement et de 25 pays développés pour lesquels des données sont disponibles pour les différentes catégories de travail non rémunéré. Pays en développement : Afrique du Sud, Algérie, Arménie, Iraq, Kazakhstan, Pakistan, République de Corée, République démocratique populaire lao, Turquie et Uruguay. Pays développés : Albanie, Australie, Autriche, Belgique, Bulgarie, Canada, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Ita-

Ce clivage s'observe également pour les deux autres tâches ménagères analysées : le nettoyage et les soins aux membres de la famille. Le temps consacré aux courses constitue une exception : les hommes y consacrent autant de temps que les femmes dans neuf des pays en développement pour lesquelles des données sont disponibles.

Les écarts entre les sexes dans le temps consacré aux tâches non rémunérées se réduisent

Bien que les femmes et les hommes consacrent toujours des périodes de temps très différentes aux activités non rémunérées, l'écart semble se réduire, comme le montrent les données concernant de nombreux pays (fig. 4.23). Selon les pays, on constate toutefois des différences dans la manière dont cet écart s'est réduit, le rythme des progrès accomplis et le type d'activités qui contribuent à cette réduction.

En Norvège, par exemple, l'écart de temps consacré aux activités non rémunérées est passé de 1 heure et 46 minutes à 50 minutes entre 1990 et 2010. Des données comparables pour 1970 montrent toutefois que la réduction avait été plus importante entre 1970 et 1990 (1,5 heure, contre 56 minutes entre 1990 et 2010), cette différence s'expliquant essentiellement par la diminution du temps consacré par les femmes aux activités non rémunérées. Pour la même période (1970-1990), les hommes, en revanche, n'ont pas consacré beaucoup plus de temps à ces activités : la majeure partie de l'augmentation s'est produite entre 2000 et 2010 et s'explique essentiellement par une hausse du temps consacré aux soins apportés aux membres de la famille⁶⁹.

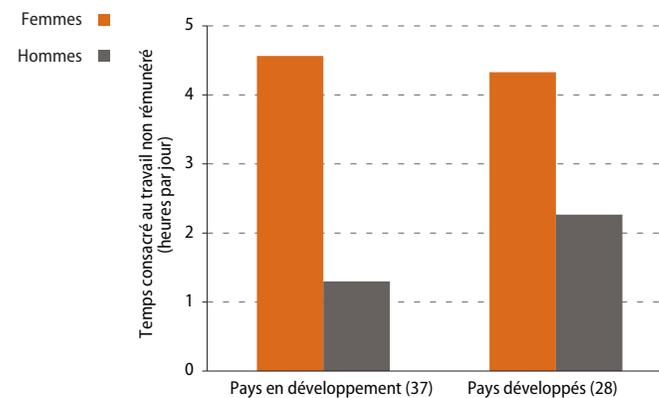
Aux États-Unis, le temps consacré aux activités non rémunérées a diminué tant pour les hommes que pour les femmes entre 2003 et 2013, et l'écart entre eux s'est légèrement réduit (10 minutes environ) [fig. 4.23]. Des données antérieures ont montré que, dans ce pays, l'essentiel de cette réduction avait été enregistré entre le milieu des années 1960 et le milieu des années 1990. Au cours de cette période, une importante

lie, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, République de Moldova, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie, Suède, Suisse. Données établies par la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies à partir de données par pays d'EUROSTAT (2011), de l'OCDE (2014c), de la Commission économique pour l'Europe (2014), de la CEPALC (2014) et des bureaux nationaux de statistique (à partir de juin 2015).

⁶⁹ Données établies à partir de Egge-Hoveid et Sandnes, 2013.

Figure 4.22

Temps consacré au travail non rémunéré par sexe, pays en développement et pays développés, 2005-2013 (dernière année disponible)



Source : Données établies par la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies à partir de données par pays d'EUROSTAT (2011), de l'OCDE (2014c), de la Commission économique pour l'Europe (2014), de la CEPALC (2014) et des bureaux nationaux de statistique (à partir d'août 2015).

Note : Moyennes non pondérées. Les chiffres entre parenthèses indiquent le nombre de pays inclus dans la moyenne.

diminution du temps consacré par les femmes aux tâches ménagères (près de 2 heures, essentiellement dans la préparation des repas et la cuisine) s'est accompagnée d'une légère augmentation du temps consacré par les hommes à ces activités (10 minutes supplémentaires)⁷⁰. Entre 1993 et 2003, il n'y a eu que peu de changement dans le temps consacré aux tâches ménagères, mais le temps consacré à l'éducation des enfants a augmenté pour les deux sexes⁷¹.

La réduction de l'écart entre les sexes dans le temps consacré aux activités non rémunérées est essentiellement attribuable à la diminution du temps que les femmes consacrent au ménage. Le temps passé par les hommes et les femmes à apporter des soins aux membres de la famille (c'est-à-dire principalement à l'éducation des enfants) n'a pas beaucoup changé, ou a légèrement augmenté, avec le temps. Cette hausse du temps consacré à l'éducation des enfants a été confirmée par une étude portant sur 16 pays (développés pour la plupart) pendant la période allant de 1971 à 1998. Cette étude a en outre montré que non seulement les parents passaient plus de temps avec leurs enfants, mais que ce temps supplémentaire était essentiellement consacré à des activités interactives (comme le fait de jouer avec eux de manière active) plutôt qu'à des occupations passives (comme simplement les surveiller)⁷².

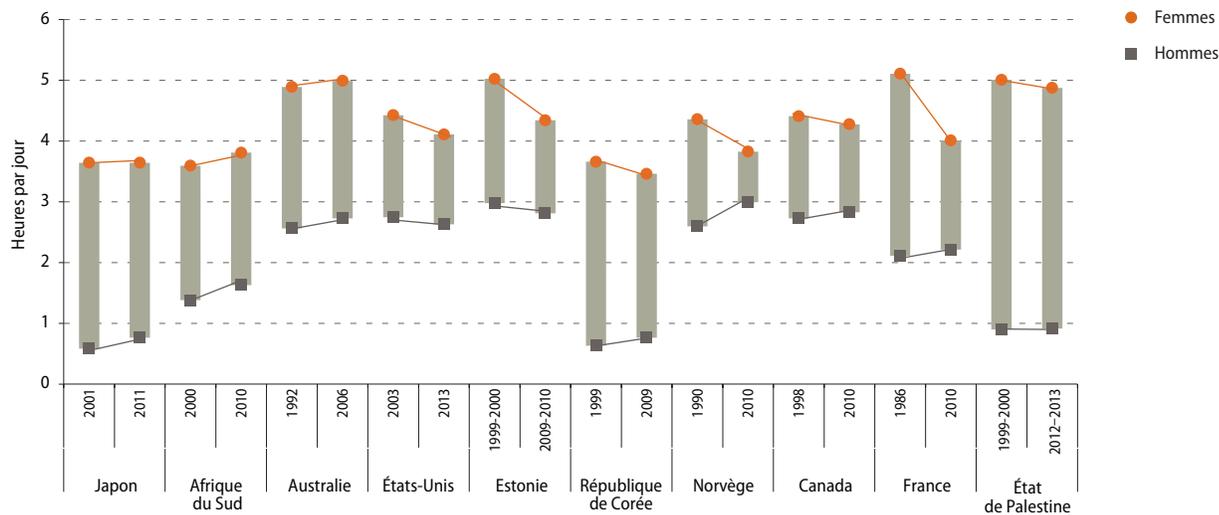
⁷⁰ Hamermesh, 2005; Kimberly *et al.*, 2007.

⁷¹ Bianchi, Wight et Raley, 2005.

⁷² Gauthier, Smeedeng et Furstenberg, 2004.

Figure 4.23

Temps consacré par jour au travail non rémunéré, tendances pour certains pays



Source : Données établies par la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies à partir de données par pays d'EUROSTAT (2011), de l'OCDE (2014c), de la Commission économique pour l'Europe (2014), de la CEPALC (2014) et des bureaux nationaux de statistique (à partir d'août 2015).

Encadré 4.7

Statistiques sur le budget-temps : interprétation et compatibilité

a Nations Unies, 2005.

Les enquêtes sur le budget-temps^a permettent de recueillir des informations sur les activités que les gens entreprennent pendant une période de temps donnée. Il peut s'agir d'activités effectuées en échange d'une rémunération ou d'un profit (comme le temps passé au travail), d'activités non rémunérées (nettoyage, cuisine, soins aux membres de la famille) et d'activités personnelles (comme dormir ou manger). D'un point de vue sexospécifique, les enquêtes sur le budget-temps fournissent des données essentielles non seulement sur le temps consacré aux tâches domestiques mais également sur la charge de travail totale, rassemblant tâches domestiques et travail effectué en échange d'une rémunération ou d'un profit.

Les données sur le budget-temps peuvent être résumées et présentées soit par « moyennes des participants », soit par « moyennes de la population ». Dans le cas de la moyenne des participants, le temps total passé par toutes les personnes ayant mené une activité est divisé par le nombre de ces personnes (participants). Dans le cas de la moyenne de la population, le temps total passé est divisé par le total de la population concernée (ou un sous-groupe de celle-ci), que les gens aient mené ou non l'activité en question. Dans ce chapitre, toutes les statistiques présentées sur le temps consacré à diverses activités sont des moyennes de la population. Les moyennes de la population peuvent être utilisées pour comparer des groupes et évaluer les changements dans le temps. Les différences entre les groupes, ou dans le temps, peuvent être dues soit à une différence (ou à un changement) dans les proportions de personnes participant à une activité spécifique, soit à une différence (ou à un changement) dans la quantité de temps consacré à cette activité par les participants, soit aux deux.

Lorsque le temps est exprimé en moyenne par jour, il s'agit de la moyenne pour les sept jours de la semaine, sans distinction entre les jours ouvrables et les week-ends. Ainsi, pour un travail rémunéré, une semaine de travail de cinq jours avec une moyenne de sept heures par jour donnera une moyenne de cinq heures de travail rémunéré par jour (35 heures divisées par sept jours).

La comparabilité des données sur le budget-temps au plan international est toutefois limitée par un certain nombre de facteurs, parmi lesquels :

- **Journal d'emploi du temps ou questionnaire.** Les données sur le budget-temps peuvent être collectées de deux manières : soit à l'aide d'un journal d'emploi du temps, soit à l'aide d'un questionnaire. Dans le cas du journal d'emploi du temps, il est demandé aux personnes interrogées d'indiquer quelle activité elles effectuaient lorsqu'elles ont commencé leur journée, puis quelles activités ont suivi, en précisant les heures de début et de fin de chaque activité, et ainsi de suite pour les 24 heures de la

journée. Dans les questionnaires, en revanche, on demande aux personnes interrogées de se souvenir du temps qu'elles ont consacré à une activité spécifique pendant une période donnée, comme une semaine ou un jour. Souvent les questionnaires sont insérés en tant que module d'une enquête auprès des ménages à objectifs multiples. La méthode du journal d'emploi du temps donne de meilleurs résultats, mais est aussi plus coûteuse. Les données obtenues à partir de ces deux outils ne sont pas comparables.

- **Classification des activités.** Dans la mesure du possible, l'analyse présentée dans cette section repose sur la Classification internationale des activités à prendre en compte dans les statistiques du budget-temps (ICATUS), en vertu de laquelle le travail rémunéré et non rémunéré est défini par le Système de comptabilité nationale. Toutefois, les classifications nationales des activités peuvent différer de la classification ICATUS, produisant des données qui ne sont alors plus comparables.
- **Activités liées aux soins non rémunérés.** Les données sur le budget-temps présentées se réfèrent uniquement à l'« activité principale ». Toute « activité secondaire » effectuée en même temps que l'activité principale n'est pas prise en compte dans les moyennes. Par exemple, il se peut qu'une femme cuisine tout en surveillant ses enfants. Pour les pays qui indiquent la cuisine comme activité principale, le temps consacré à surveiller les enfants n'est pas pris en compte dans les statistiques. Cela peut nuire à la comparabilité internationale des données sur le temps consacré à prendre soin des enfants, et mener à des sous-estimations du temps que les femmes consacrent à cette activité.

Quant à savoir quels sont les facteurs qui ont contribué à la réduction de l'écart entre le temps consacré par les hommes et les femmes aux tâches domestiques, l'émancipation économique des femmes, et en particulier leur participation accrue au marché du travail, semble avoir joué un rôle déterminant⁷³. Les femmes gagnant leur vie, elles améliorent les revenus de la famille qui peut se permettre de rémunérer une personne extérieure pour les tâches ménagères ou encore de prendre certains repas à l'extérieur. La diminution de la taille des familles pourrait également avoir été un facteur non négligeable.

Le rôle du gouvernement, sur le plan de la fourniture de services sociaux, tels qu'infrastructures de garde abordables ou mesures incitatives pour les hommes comme les congés de paternité, influence fortement la quantité de temps que les différents membres de la famille, et en particulier les femmes, consacrent aux activités non rémunérées pour leur famille. À titre d'exemple, la diminution du temps consacré par les femmes au travail domestique a été beaucoup plus rapide au Danemark, en Norvège et en Suède que dans d'autres pays. Dans ces pays scandinaves, l'égalité sociale est considérée comme un objectif prioritaire des politiques publiques et de nombreux services sont disponibles pour aider les familles⁷⁴.

2. Concilier responsabilités familiales et emploi

Lorsqu'on tient compte du travail non rémunéré,
les femmes travaillent chaque jour
un plus grand nombre d'heures que les hommes

Les enquêtes et les études sur le budget-temps permettent d'obtenir des informations sur différentes activités, y compris le travail rémunéré. En moyenne, les femmes consacrent moins de temps au travail rémunéré que les hommes. Toutefois, lorsqu'on tient compte aussi du travail non rémunéré, les femmes travaillent un plus grand nombre d'heures par jour que les hommes, tant dans les pays développés que dans les pays en développement (fig. 4.24). Dans les pays en développement, les femmes consacrent un total de 7 heures et 9 minutes par jour au travail, qu'il soit rémunéré ou non, contre 6 heures et 16 minutes pour les hommes. Dans les pays développés, ces chiffres sont respectivement de 6 heures et 45 minutes (25 minutes de moins que les femmes des pays en développement) et de 6 heures et 12 minutes. La différence entre les sexes est légèrement plus faible dans les pays développés : 30 minutes contre 50 (fig. 4.24).

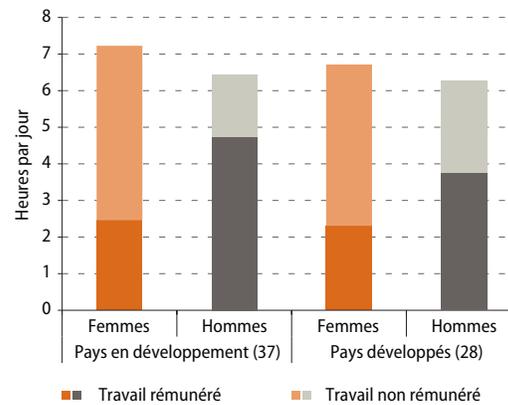
Concilier travail et vie familiale
est particulièrement difficile pour les femmes

En moyenne, pour les 23 pays en développement pour lesquels des données sont disponibles, les femmes qui sont pourvues d'un emploi consacrent

⁷³ Miranda, 2011.

⁷⁴ Gálvez-Muñoz, Rodríguez-Modroño et Domínguez-Serrano, 2011; Kan, Sullivan et Gershuny, 2011.

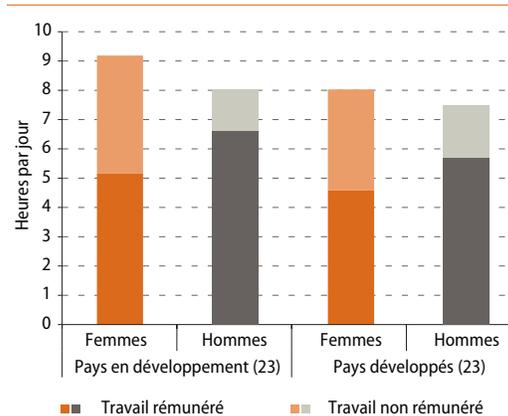
Figure 4.24
Temps consacré au travail rémunéré et non rémunéré par sexe, pays en développement et pays développés, 2005-2013 (dernière année disponible)



Source : Données établies par la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies à partir de données par pays d'EUROSTAT (2011), de l'OCDE (2014c), de la Commission économique pour l'Europe (2014), de la CEPALC (2014) et des bureaux nationaux de statistique (en date de juin 2015).

Note : Moyennes non pondérées. Les chiffres entre parenthèses indiquent le nombre de pays inclus dans la moyenne.

Figure 4.25
Temps consacré au travail rémunéré et non rémunéré par sexe, pays en développement et pays développés, 2005-2013 (dernière année disponible)



Source : Données établies par la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies à partir de données par pays de la Commission économique pour l'Europe (2014) et des bureaux nationaux de statistique (en date d'août 2015).

Note : Moyennes non pondérées. Les chiffres entre parenthèses indiquent le nombre de pays inclus dans la moyenne.

cent 9 heures et 20 minutes par jour au travail, rémunéré et non rémunéré. Les chiffres pour les hommes dans ces mêmes pays sont de 8 heures et 7 minutes par jour, soit environ 1 heure et 10 minutes de moins que les femmes.

Les hommes et les femmes pourvus d'un emploi dans les 23 pays développés pour lesquels des données sont disponibles consacrent moins de temps au travail que leurs pairs des pays en développement; les femmes consacrent en moyenne 8 heures et 9 minutes quotidiennes, et les hommes 7 heures et 36 minutes, au travail rémunéré et non rémunéré.

L'écart entre les sexes dans le temps de travail total des personnes pourvues d'un emploi est plus faible dans les pays développés (un peu plus de 30 minutes par jour) que dans les pays en développement (environ 1 heure et 10 minutes). Néanmoins, des écarts entre les sexes dans la répartition du travail entre tâches rémunérées et tâches non rémunérées persistent dans tous les pays considérés. Les femmes pourvues d'un emploi consacrent plus de temps que les hommes au travail non rémunéré (comme la cuisine, le nettoyage et l'éducation des enfants), tandis que les hommes consacrent plus de temps au travail rémunéré.

3. Congé de maternité et de paternité et avantages connexes

La protection de la maternité est un droit fondamental et un élément important des politiques visant à équilibrer la participation des femmes et des hommes à la vie familiale et à la vie professionnelle. Elle couvre plusieurs aspects : prévention de l'exposition aux risques pour la santé et la sécurité pendant et après la grossesse; droit au congé de maternité et au congé d'allaitement rémunérés; santé maternelle et infantile; protection contre la discrimination dans l'emploi et la profession, notamment en ce qui concerne le recrutement et le licenciement; et garantie de retrouver son travail après le congé de maternité.

La protection de la maternité ne contribue pas seulement à la santé et au bien-être de la mère et de l'enfant; elle encourage également une véritable égalité des sexes dans le travail. Trois conventions de protection de la maternité ont été adoptées par l'Organisation internationale du Travail : en 1919, 1952 et 2000. La dernière d'entre elles est la Convention sur la protection de la maternité, 2000 (n° 183), qui stipule que les femmes ont droit à un congé de maternité d'une durée de 14 semaines au moins et doivent bénéficier durant cette période de prestations en

espèces qui ne peuvent être inférieures aux deux tiers de leur salaire antérieur⁷⁵.

De nombreux pays ont légiféré en vue de l'instauration d'allocations de maternité et de paternité. Cette législation bénéficie aux hommes comme aux femmes; toutefois, la couverture n'est pas universelle. Dans de nombreux pays, les travailleurs de certains secteurs ou catégories d'emploi (définis par le temps de travail, le type de contrat, etc.) sont explicitement exclus de cette législation. Ainsi, par exemple, les employés de maison, les travailleurs indépendants, les travailleurs familiaux, les travailleurs occasionnels ou temporaires et les travailleurs agricoles ne bénéficient généralement pas des prestations de maternité.

Congé de maternité

Plus de la moitié des pays offrent 14 semaines au moins de congé de maternité, et cette proportion a augmenté au cours des 20 dernières années

En 2013, dans plus de la moitié (53 %) des 174 pays pour lesquels des données étaient disponibles, la loi prévoyait au minimum 14 semaines de congé de maternité, comme le recommande la Convention n° 183 de l'Organisation internationale du Travail (OIT).

Tous les pays du Caucase et de l'Asie centrale, ainsi que d'Europe de l'Est et du Sud, offrent au moins 14 semaines de congé de maternité. La plupart des pays des autres régions développées suivent également la Convention, mais la durée du congé légal est inférieure à 14 semaines pour de nombreux pays dans d'autres régions. En Asie de l'Est et en Afrique subsaharienne, par exemple, entre 40 % et 50 % des pays seulement prévoient 14 semaines ou plus de congé de maternité. Dans d'autres régions, à savoir l'Amérique latine et les Caraïbes, l'Afrique du Nord et l'Asie occidentale, l'Océanie, l'Asie du Sud et l'Asie du Sud-Est, ce chiffre n'atteint même pas 30 % (fig. 4.26).

Entre 1994 et 2013, le nombre de pays offrant 14 semaines de congé de maternité comme minimum légal est passé de 38 % à 53 %. En Europe de l'Est et dans le Caucase et en Asie centrale, 75 % des pays prévoyaient au moins 14 semaines de congé en 1994; aujourd'hui, c'est le cas de tous

les pays. Pour les régions développées (exception faite de l'Europe de l'Est), la proportion de pays offrant au moins 14 semaines de congé de maternité est passée de 77 % à plus de 90 %. Des améliorations ont également été enregistrées en Afrique, en Asie, en Amérique latine et dans les Caraïbes, en Afrique du Nord et en Asie occidentale⁷⁶.

Moins de la moitié des pays respectent les critères définis par la Convention n° 183 de l'OIT concernant les prestations de maternité

La Convention n° 183 de l'OIT stipule que les femmes ont droit à un congé de maternité d'une durée de 14 semaines au moins et doivent bénéficier durant cette période de prestations en espèces qui ne peuvent être inférieures aux deux tiers de leur salaire antérieur. En 2013, sur les 174 pays qui disposaient de données sur les congés de maternité, 83 (48 %) remplissaient les critères définis par la Convention, parmi lesquels tous les pays d'Europe de l'Est ainsi que du Caucase et d'Asie centrale (100 %). La proportion de pays qui remplissaient ces critères était légèrement inférieure en Europe méridionale (92 %) et dans les autres régions développées (79 %). La proportion de pays qui se conforment à la Convention est beaucoup plus faible dans les régions en développement : de 50 % en Asie de l'Est à 0 % en Océanie [fig. 4.27 a)]. Seuls deux pays n'ont aucune disposition légale prévoyant le versement de prestations en espèces au titre du congé de maternité : la Papouasie-Nouvelle-Guinée et les États-Unis.

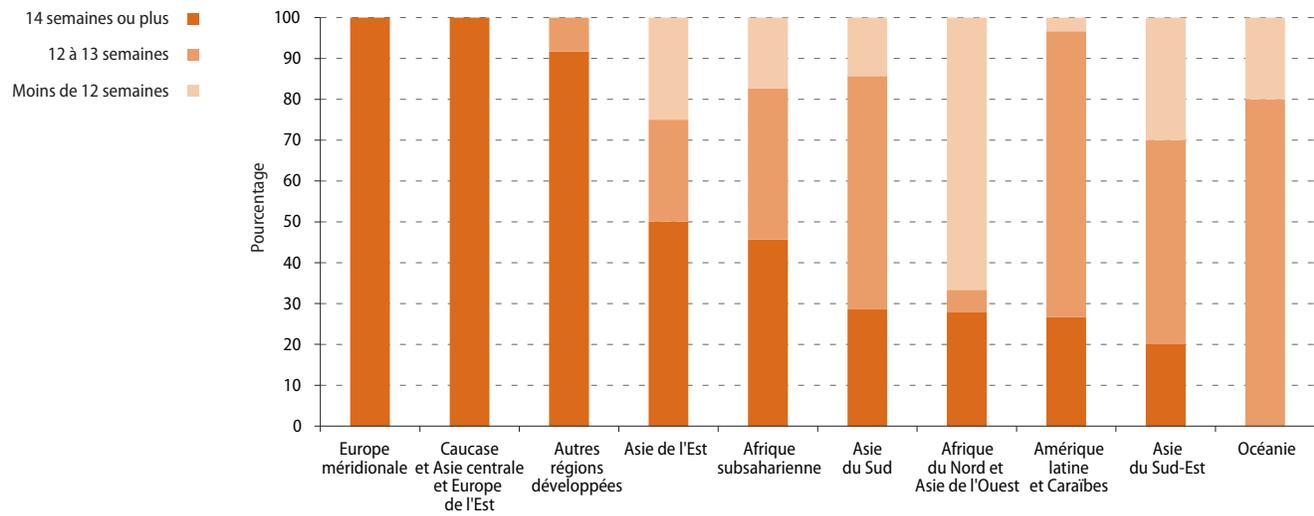
La source de ces prestations a également son importance. Avoir recours à la sécurité sociale ou à l'assurance sociale plutôt que d'en faire supporter le coût aux employeurs peut réduire la discrimination à l'égard des femmes, en particulier celles qui sont en âge de procréer, sur le marché du travail. En 2013, tous les pays d'Europe de l'Est et du Caucase et d'Asie centrale offraient des prestations en espèces pour les congés de maternité par l'intermédiaire de programmes d'assurance sociale. Le pourcentage de ces pays était plus faible en Europe méridionale (92 %) et dans d'autres régions développées (83 %). Il était nettement inférieur dans les autres régions (60 % ou moins). Vingt-deux pays finançaient ces prestations au moyen d'une combinaison de sécurité sociale et de contributions de l'employeur; neuf de ces

⁷⁵ Bureau international du Travail, 2000.

⁷⁶ Bureau international du Travail, 2014c.

Figure 4.26

Répartition des pays prévoyant un congé de maternité, par durée et par région, 2013

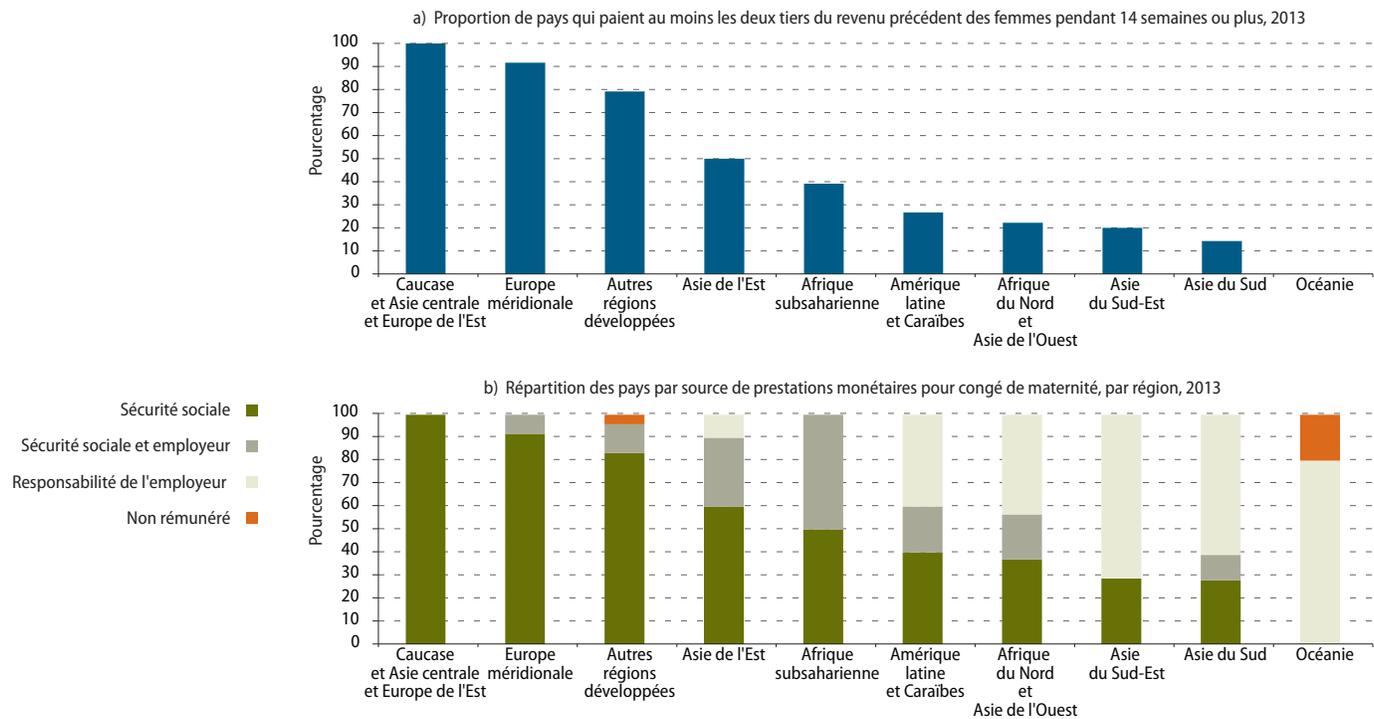


Source : Données établies par la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies à partir de données du Bureau international du Travail, 2014c, *Maternity and paternity at work: Law and practice across the world*.

Note : Les autres régions développées regroupent des pays d'Europe du Nord et occidentale, ainsi que l'Australie, le Canada, les États-Unis, le Japon et la Nouvelle-Zélande.

Figure 4.27

Durée des congés de maternité et montant des allocations par région, 2013

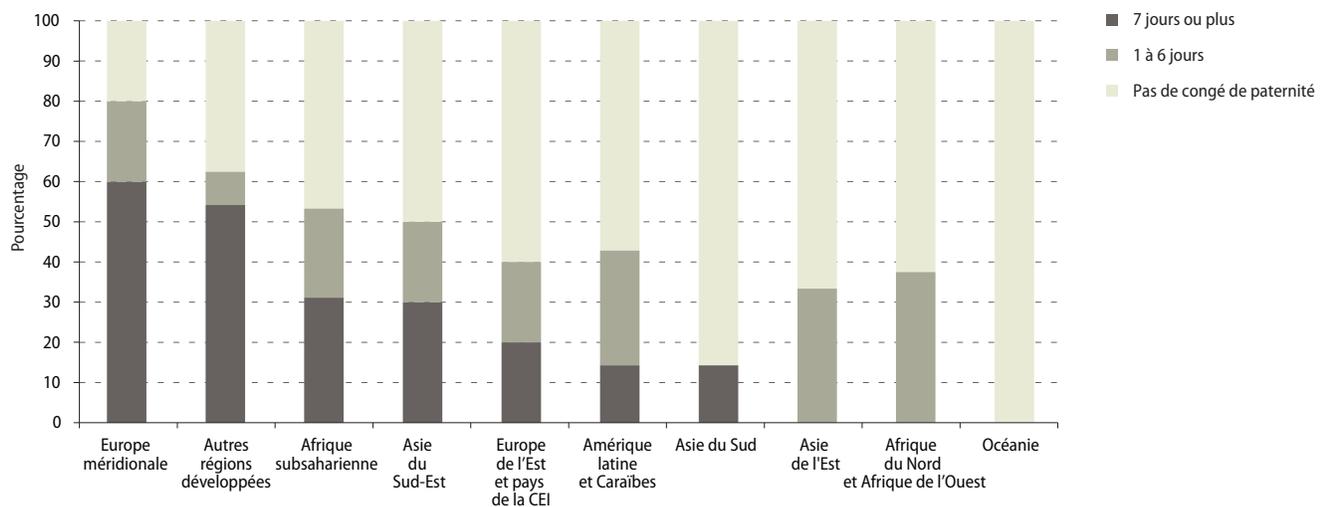


Source : Données établies par la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies à partir de données du Bureau international du Travail, 2014c, *Maternity and paternity at work: Law and practice across the world*.

Note : Les autres régions développées regroupent des pays d'Europe du Nord et occidentale, ainsi que l'Australie, le Canada, les États-Unis, le Japon et la Nouvelle-Zélande.

Figure 4.28

Répartition des pays prévoyant un congé de paternité, par durée et par région, 2013



Source : Données établies par la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies à partir de données du Bureau international du Travail, 2014c, *Maternity and paternity at work: Law and practice across the world*.

Note : Le congé de paternité tel qu'il s'entend ici comprend à la fois le congé de paternité proprement dit et le congé pour motif familial. Le choix de l'un ou de l'autre n'a pas la même incidence sur l'engagement du père après la naissance. Le congé pour motif familial peut être utilisé pour d'autres événements familiaux, et pas nécessairement pour la naissance d'un enfant.

pays se trouvent en Amérique latine et dans les Caraïbes et neuf en Afrique subsaharienne [fig. 4.27 b)].

Congé de paternité

En général, le congé de paternité couvre une brève période immédiatement après la naissance de l'enfant. Il est destiné à inciter les pères à aider les mères à se remettre de l'accouchement, à prendre soin du nouveau-né et des autres enfants et à assumer les responsabilités familiales. Une récente étude menée par l'OCDE dans quatre pays (Australie, Danemark, États-Unis et Royaume-Uni) a montré que les pères qui prennent congé au moment de la naissance de leur enfant, notamment si ce congé est de deux semaines ou plus, seront plus susceptibles de s'investir dans son éducation dans les années qui suivent⁷⁷.

Le congé de paternité entre dans les mœurs

En 2013, sur 163 pays pour lesquels des données étaient disponibles, 78 (48 %) prévoyaient un congé de paternité. Ces pays se trouvent essentiellement concentrés en Europe méridionale et dans les autres régions développées (80 % et 63 %, respectivement). Plus de la moitié des pays

d'Afrique subsaharienne (53 %) offraient un congé de paternité. C'était le cas de très peu de pays en Asie du Sud (14 %) et d'aucun pays en Océanie. Dans d'autres régions, la prévalence de ces congés variait entre 30 % et 50 % (fig. 4.28).

Le congé de paternité devient plus courant : la proportion de pays le proposant est passée de 27 % en 1994 à 48 % en 2013. Certains pays d'Europe méridionale et d'autres régions développées ont également vu un allongement de la durée du congé de paternité. En 2013, 19 pays de ces deux régions offraient sept jours ou plus, contre cinq pays seulement en 1994⁷⁸.

Le congé de paternité légal est en général rémunéré; sa durée varie de un jour à plus de deux semaines. Parmi les 78 pays qui offraient un congé de paternité en 2013, 69 prévoyaient des prestations en espèces. Dans plus de la moitié de ces pays (44), ces prestations étaient payées par les employeurs uniquement. L'une des grandes questions qui se pose lorsqu'on examine la question du congé de paternité est la différence entre l'existence du congé de paternité légal et la proportion de pères qui prennent effectivement ce congé. On ne dispose pas de données permettant de comparer la proportion de pères qui prennent un congé

⁷⁷ Huerta *et al.*, 2013.

⁷⁸ Données établies par la Division de statistique à partir de données du Bureau international du Travail, 2014c.

de paternité entre les différents pays. Toutefois, comme nous l'avons vu pour le congé de maternité, les prestations en espèces payées par les systèmes de sécurité sociale plutôt que par les employeurs non seulement contribuent à réduire les

éventuelles discriminations dans le domaine de l'emploi à l'encontre des pères qui ont à assumer des responsabilités familiales, mais permettent également d'accroître la proportion de pères qui profitent de ce congé.

Chapitre 5

Pouvoir et prise de décisions

Principales constatations

- En 2015, les femmes chefs d'État ou de gouvernement étaient au nombre de 19, soit seulement sept de plus qu'en 1995.
- La représentation des femmes au sein des chambres basses ou uniques des parlements s'est améliorée, mais à l'échelle mondiale seul un député sur cinq est une femme.
- Environ 30 % des candidats aux élections parlementaires sont des femmes.
- La représentation des femmes dans les cabinets ministériels est passée de 6 % en 1994 à 18 % en 2015.
- Leur participation aux administrations locales a augmenté dans de nombreux pays, mais on est encore très loin de la parité.
- Dans près de la moitié des pays pour lesquels des données sont disponibles, les femmes sont sous-représentées dans la magistrature. Au plus haut niveau de la hiérarchie judiciaire, leur nombre baisse de manière vertigineuse.
- Les médias restent un secteur largement dominé par les hommes qui renforce les stéréotypes sexistes.
- Le plafond de verre semble particulièrement infranchissable dans les plus grandes entreprises de la planète : moins de 4 % des postes de P.-D.G. sont occupés par des femmes et la parité est loin d'être atteinte au sein des conseils d'administration.

Introduction

Dans la plupart des sociétés du monde, les hommes occupent la majorité des postes de pouvoir et de prise de décisions, un domaine dans lequel les inégalités entre les sexes sont souvent importantes et extrêmement visibles. Des progrès ont incontestablement été accomplis depuis 20 ans dans toutes les régions et dans la plupart des pays, mais ils restent lents. Les femmes sont toujours sous-représentées au sein des parlements nationaux. Elles se trouvent rarement à la tête des partis politiques, sont peu nombreuses à se porter candidates aux élections et, au cours du processus électoral, doivent affronter de multiples obstacles profondément ancrés dans les normes et attentes sexospécifiques. Certains pays ont instauré des quotas par sexe, qui ont quelque peu amélioré la situation; malheureusement, une fois élues, il est rare que les femmes atteignent

les plus hauts échelons de la hiérarchie parlementaire.

Elles sont également largement exclues du pouvoir exécutif et les femmes chef d'État ou de gouvernement restent l'exception. Seule une minorité de femmes sont nommées ministres et, lorsque c'est le cas, on leur confie rarement des portefeuilles importants (le cabinet du Premier ministre ou les ministères de l'intérieur, des finances, de la défense et de la justice, par exemple). Les hommes sont toujours plus nombreux que les femmes dans les postes les plus hauts placés de la fonction publique, parmi les ambassadeurs, les représentants auprès de l'Organisation des Nations Unies et dans les administrations locales. Cette sous-représentation est encore plus extrême dans le secteur privé; le plafond de verre semble particulièrement infranchissable dans les grandes entreprises, où les postes de responsabi-

Encadré 5.1

Les lacunes des statistiques sur les femmes dans les postes de pouvoir et de prise de décisions

Depuis une vingtaine d'années, la sous-représentation des femmes dans les postes de pouvoir et de prise de décisions au sein de la fonction publique, des entreprises et des médias retient de plus en plus l'attention. On commence en outre à disposer de données permettant de suivre les progrès accomplis dans ce domaine. Les informations les plus facilement disponibles portent sur le nombre et la proportion de femmes au sein des parlements nationaux et dans les principaux postes électifs, et sont fournies par l'Union interparlementaire. À titre d'exemple, le nombre de pays pour lesquels on dispose de données sur la représentation des femmes au sein des chambres basses ou uniques des parlements est passé de 167 en 1997 à 190 en 2015^a. Des données sur la représentation des femmes dans les postes ministériels étaient disponibles pour 181 pays en 1994 et 192 pays en 2015^b.

Dans d'autres domaines, des données sont disponibles pour un nombre plus restreint de pays. En mars 2015, par exemple, des données ventilées par sexe sur les candidats aux dernières élections parlementaires, collectées par l'Union interparlementaire, étaient disponibles pour 99 pays^c, contre 65 en 2010^d. En avril 2015, des données ventilées par sexe sur le nombre de femmes juges et magistrates, collectées chaque année par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, étaient disponibles pour 76 pays^e.

Les données sur le pouvoir et la prise de décisions sont également collectées par les organisations régionales pour leurs États membres. La Commission européenne, par exemple, contrôle régulièrement le nombre d'hommes et de femmes occupant des postes décisionnels pour les 28 États membres de l'Union européenne (UE), ainsi que pour les pays candidats (comme l'Islande, la Serbie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Turquie) et deux autres pays européens (Liechtenstein et Norvège^f). Les indicateurs disponibles dans sa base de données couvrent plusieurs domaines : politique, administration publique, magistrature, monde des affaires et finance, partenaires sociaux et organisations non gouvernementales (ONG), environnement et médias. La Commission économique pour l'Europe (CEE) de l'ONU tient également à jour des indicateurs sur les postes décisionnels dans la vie publique et le secteur privé pour ses États membres^g. La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes développe des indicateurs sur l'autonomie dans la prise de décisions à l'Observatoire de l'égalité des sexes pour l'Amérique latine et les Caraïbes^h, ainsi que des indicateurs sur les femmes dans le pouvoir et la prise de décisions dans la base de données CEPALSTAT (statistiques sur l'Amérique latine et les Caraïbes)ⁱ. Des données sont disponibles pour les années 1998 à 2013 pour les pays de la région Amérique latine et Caraïbes, ainsi que pour certains pays d'Europe comme le Portugal et l'Espagne.

Mesurer en permanence la participation des femmes aux administrations locales dans les différents pays et régions reste une gageure, car il n'existe toujours pas de normes, de définitions et d'indicateurs convenus au plan international. En outre, la structure des administrations locales varie d'un pays à l'autre. Selon les régions ou les pays, les données collectées peuvent différer selon les positions prises en considération, et les métadonnées nécessaires pour comprendre ces différences font souvent défaut. Actuellement, des données sur la participation des femmes aux administrations locales ne sont régulièrement collectées que par certaines institutions régionales, notamment la Commission européenne et la CEE pour l'Europe, et la CEPALC pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Ensemble, ces sources ont fourni des données sur les maires pour 59 pays et sur les conseils municipaux pour 55 pays d'Europe et d'Amérique latine et des Caraïbes^j. En Asie et en Océanie, des informations sur la représentation des femmes au niveau sous-national (tous les niveaux d'administration en dessous du niveau national) ont été publiées dans les rapports régionaux ad hoc établis par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et sont disponibles pour 29 pays^k. La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) a produit la publication électronique intitulée *Gender in Figures* (La condition de la femme en chiffres) en 2011, 2013 et 2013-2014 et, dans la dernière édition^l, a publié des données sur la représentation des femmes au sein des conseils locaux ou des municipalités pour huit pays d'Afrique du Nord et d'Asie occidentale.

Au niveau international, les données officielles sur l'accès des femmes aux postes de prise de décisions de haut niveau dans les médias et le secteur privé sont en général peu nombreuses. Les statistiques et les analyses dont on dispose dans ce domaine sont en grande partie issues de sources privées et d'ONG. La plupart des indicateurs utilisés pour mesurer la participation des femmes au pouvoir et à la prise de décisions se concentrent sur leur participation individuelle. Néanmoins, leur action collective est tout aussi importante si les problèmes des femmes doivent être pris en compte par les responsables politiques^m. Il est toutefois très difficile de mesurer l'action collective, car le concept est vaste et exige que l'on tienne compte de très nombreux aspects différents.

a Nations Unies, 2015a.

b Nations Unies, tableau 6A, 2000a, Union interparlementaire et ONU-Femmes, 2015.

c Données établies par la Division de statistique de l'ONU à partir de données de l'Union interparlementaire, base de données PARLINE sur les parlements nationaux : www.ipu.org/parline-f/parlinesearch.asp (consultée le 25 mars 2015). Données pour l'Andorre, le Canada, Chypre, l'Estonie, l'Irlande et la République démocratique populaire lao communiquées par l'Union interparlementaire, 2011c. Données pour l'Arménie, la Gambie et le Lesotho communiquées par l'Union interparlementaire, 2013.

d Nations Unies, 2010b.

e Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, 2015.

f Commission européenne, 2015a.

g Commission économique pour l'Europe, 2015.

h CEPALC, 2014.

i CEPALC, 2015.

j Commission européenne, 2015a; CEPALC, 2015.

k PNUD, 2014.

l CESAO, 2015.

m ONU-Femmes, 2015.

lité sont toujours en très grande majorité occupés par des hommes, surtout au niveau de la direction générale.

Le présent chapitre propose une évaluation de la situation actuelle de la participation des hommes et des femmes aux postes de pouvoir et de prise de décisions dans le monde, ainsi qu'un aperçu des tendances observées au cours des 20 dernières années. Trois grands domaines seront abordés : politique et gouvernance, médias et secteur privé.

A. Politique et gouvernance

Une participation équilibrée des hommes et des femmes à la vie politique est essentielle à une gouvernance plus démocratique et inclusive. Comme le stipule la Déclaration des droits de l'homme : « Toute personne a le droit de prendre part à la direction des affaires publiques de son pays, soit directement, soit par l'intermédiaire de représentants librement choisis^{1,2}. » Une représentation féminine plus forte dans les administrations locales et nationales peut apporter un éclairage différent sur les besoins et les priorités des femmes à l'heure de définir les politiques nationales et locales et d'attribuer des budgets. L'élection de femmes au sein des parlements peut être une première étape vers la mise en place de réformes tenant compte des sexospécificités. Dans certains contextes, on a déjà pu établir une corrélation entre une meilleure participation des femmes aux prises de décisions des pouvoirs publics et des modifications politiques et budgétaires. Par exemple, une étude menée entre 2006 et 2008 auprès des députés de 110 pays a montré qu'au sein des parlements les femmes étaient plus susceptibles que les hommes d'accorder la priorité aux questions d'égalité entre les sexes et aux questions sociales, comme la prise en charge des jeunes enfants, la parité salariale, les congés parentaux, les retraites, les droits en matière de procréation et la protection contre la violence sexiste³.

1. Parlements

Bien que les femmes représentent environ la moitié de l'électorat et aient obtenu le droit de voter

et d'être élues dans pratiquement tous les pays du monde⁴, elles sont toujours sous-représentées au sein des parlements nationaux. L'amélioration de la représentation des femmes dans ce domaine a été constante, mais le chemin est encore long. La proportion de sièges occupés par des femmes dans les chambres basses ou uniques des parlements nationaux⁵ était de 22 % en 2015, soit près du double du niveau enregistré en 1997 (12 %) ⁶.

La représentation des femmes au sein des parlements s'améliore, mais à l'échelle mondiale
seul 1 député sur 5 est une femme

La proportion de femmes au sein des parlements a augmenté de manière constante dans la plupart des sous-régions (fig. 5.1). En 2015, c'est dans les Caraïbes qu'elle était la plus élevée; venaient ensuite les régions développées, l'Amérique latine, l'Afrique du Nord et l'Afrique subsaharienne. Toutes les sous-régions d'Asie et d'Océanie se situaient en dessous de la moyenne mondiale, avec l'Océanie en dernière position, même si une légère amélioration y a été enregistrée. L'Asie de l'Est, qui avait l'une des proportions les plus élevées de femmes au sein des chambres basses ou uniques en 1990, n'a enregistré que très peu de progrès et, en 2015, se trouvait en dessous de la moyenne mondiale.

Un petit nombre de pays ont atteint, voire dépassé, la parité. Depuis 2003, le record de représentation des femmes au sein des parlements nationaux n'est plus détenu par les pays nordiques pour la première fois depuis des décennies⁷ : c'est aujourd'hui le Rwanda qui est numéro un dans ce domaine (64 %). La représentation des femmes au sein des parlements est également relativement élevée en Bolivie (53 %), à Andorre (50 %) et à Cuba (49 %). Suivent un groupe de pays dans lesquels ce pourcentage se situe entre 40 % et 44 % : Afrique du Sud, Équa-

1 Nations Unies, 1946.

2 Ce droit a été réaffirmé dans l'article 25 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, adopté par l'Assemblée générale dans sa résolution 2200 (XXI) du 16 décembre 1966. Nations Unies, 1966.

3 Union interparlementaire, 2008.

4 En Arabie saoudite, les femmes ont légalement le droit de vote, mais ne se sont encore jamais rendues aux urnes. Au Brunéi Darussalam, les femmes et les hommes ont un droit de vote limité. Aux Émirats arabes unis, le suffrage est restreint car le Parlement est élu de manière indirecte. ONU-Femmes, 2015.

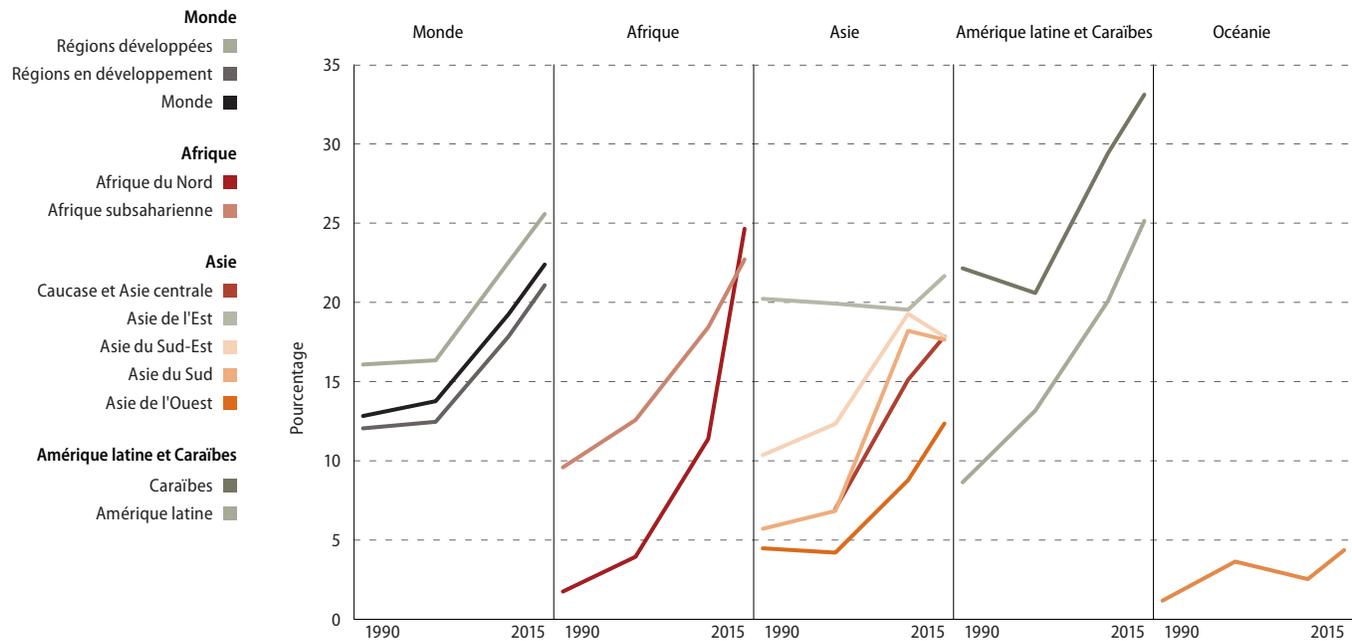
5 Sur les 191 régimes parlementaires de la planète, 115 disposent d'une seule assemblée et 76 de deux assemblées (une chambre basse ou unique et une chambre haute ou Sénat). Au 1^{er} janvier 2015, il n'y avait pas de parlement au Brunéi Darussalam, en République centrafricaine et en Égypte. Union interparlementaire et ONU-Femmes, 2015.

6 Données au 1^{er} janvier de l'année correspondante. Nations Unies, 2015c.

7 Union interparlementaire, 2011a.

Figure 5.1

Proportion de sièges occupés par des femmes dans les chambres basses ou uniques des parlements, par région, janvier 2015



Source : Nations Unies, « Annex. Millennium Development Goals, targets and indicators, 2015: statistical tables » (2015) : <http://mdgs.un.org/unsd/mdg/Resources/Static/Products/Progress2015/Statannex.pdf> (consultée le 14 juillet 2015).

teur, Espagne, Finlande, Islande, Mozambique, Namibie, Norvège, Sénégal, Seychelles et Suède. Tous ces pays ont atteint et dépassé l'objectif international de 30 % de femmes dans des postes de responsabilité fixé par le Conseil économique et social (ECOSOC) en 1990⁸ et réaffirmé dans le Programme d'action de Beijing en 1995⁹. En 2015, 43 pays au total sur 190 ont atteint ou dépassé cet objectif; ces pays représentent tous les niveaux de développement économique et de libertés démocratiques. La plupart d'entre eux sont situés dans les trois régions qui ont le plus progressé au cours des 20 dernières années dans ce domaine : les régions développées (18 pays), l'Afrique subsaharienne (12 pays), et l'Amérique latine et les Caraïbes (9 pays). À l'autre extrémité du spectre, 70 pays, soit près d'un tiers de tous les pays dotés d'un régime parlementaire, présentent un taux de participation des femmes dans les chambres basses ou uniques inférieur à 15 %. Dans cinq de ces pays, tous faiblement peuplés, aucune femme n'était représentée en janvier 2015 (Micronésie, Palaos, Qatar, Tonga et Vanuatu).

⁸ Nations Unies, 1990.

⁹ Nations Unies, 1995a.

Facteurs influençant la représentation des femmes au sein des parlements nationaux

Plusieurs facteurs peuvent expliquer les différences géographiques et temporelles dans la représentation des femmes au sein des parlements nationaux : le recours à des quotas par sexe soit inscrits dans la loi, soit appliqués par les partis sur une base volontaire; la représentation des femmes au plus haut niveau des partis politiques; l'offre de candidats politiques; l'égalité d'accès aux ressources lors des campagnes électorales; et les différences entre les sexes dans l'intérêt et les connaissances politiques, ainsi que les perceptions et les stéréotypes sexistes.

Moins de femmes sur les listes, une dynamique des partis favorisant les hommes, l'intérêt et les connaissances politiques sont autant de facteurs qui peuvent expliquer la faible représentation des femmes au sein des parlements

a. Les quotas par sexe

Les quotas par sexe ont pour objectif de faire reculer la discrimination, dans la loi et dans la pratique, et d'égaliser les chances des hommes et des femmes en politique. Il s'agit d'objectifs chiffrés

qui définissent le pourcentage de femmes devant figurer sur une liste de candidats ou le nombre de sièges devant être attribués à des femmes dans une assemblée législative. Les quotas par sexe peuvent être inscrits dans la constitution, dans la législation interne d'un pays ou encore dans les statuts des partis politiques. Il existe trois grands types de quotas électoraux, deux légaux (inscrits dans la loi ou la constitution) et un volontaire : a) les sièges réservés (réservation d'un certain nombre de sièges pour les femmes dans une assemblée législative); b) les quotas légaux de candidats (réservation d'un certain nombre de places sur les listes électorales aux candidates); et c) les quotas volontairement appliqués par les partis politiques (règles ou cibles adoptées volontairement par des partis politiques pour réserver un certain pourcentage aux candidates aux élections)¹⁰.

Les quotas par sexe sont plus souvent utilisés dans les pays d'Afrique et d'Amérique latine et des Caraïbes

Les quotas par sexe sont de plus en plus utilisés pour améliorer la représentation des femmes au sein des parlements¹¹. En 2015, 74 pays appliquaient l'une ou l'autre forme de quotas légaux pour les chambres basses ou uniques des parlements nationaux. Le système des sièges réservés était utilisé dans 20 pays, tous dans les régions en développement et essentiellement en Afrique subsaharienne (11 pays). Les quotas légaux de candidats sont le système le plus fréquent, tant dans les régions en développement (36 pays) que dans les régions développées (13 pays). Ils sont le plus souvent utilisés en Amérique latine et dans les Caraïbes et en Afrique subsaharienne. Cinq pays utilisent à la fois le système des sièges réservés et celui des quotas légaux de candidats (Algérie, Iraq, Kenya, Mauritanie et Rwanda¹²). Enfin,

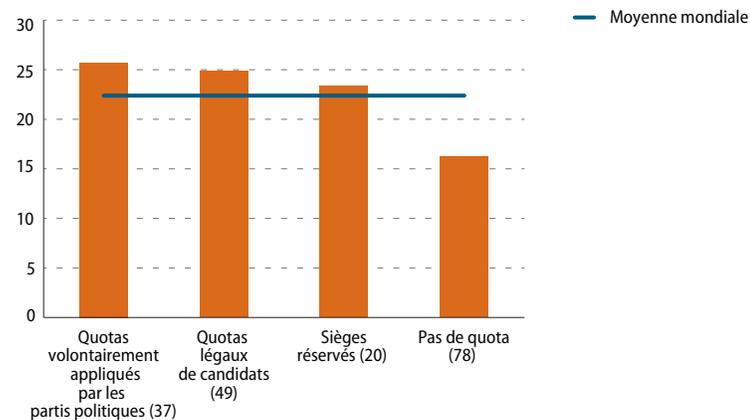
¹⁰ International IDEA (Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale), Union interparlementaire et Université de Stockholm, 2013.

¹¹ Ibid.

¹² Le Kenya, la Mauritanie et le Rwanda disposent de systèmes de quotas qui prévoient à la fois des sièges réservés et des quotas légaux de candidats au sein d'un niveau ou d'une chambre du Parlement. Un certain nombre de femmes sont élues par l'intermédiaire du système des sièges réservés, et d'autres par l'intermédiaire des quotas légaux. L'Algérie et l'Iraq utilisent des systèmes de quotas atypiques, qui combinent quotas légaux et sièges réservés. La moyenne pondérée de la proportion de sièges occupés par des femmes dans les cinq pays qui ont un système de sièges réservés et des quotas légaux est de 29 % (non représenté dans la figure 2.5). En outre, en Géorgie, la loi sur les partis politiques fixe un quota de

Figure 5.2

Proportion de sièges occupés par des femmes dans les chambres basses ou uniques des parlements, par type de quota, au 13 mars 2015



Source : Données établies par la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies à partir de données obtenues d'International IDEA *et al.*, la base de données mondiale des quotas pour les femmes dans le monde : www.quotaproject.org/fr/index.cfm (consultée le 13 mars 2015); International IDEA, Union interparlementaire et Université de Stockholm, 2013. *Atlas of Electoral Gender Quotas*. Genève, Union interparlementaire; base de données des indicateurs des objectifs du Millénaire pour le développement : <http://mdgs.un.org/unsd/mdg/Home.aspx> (consultée le 14 juillet 2015).

Note : Les chiffres entre parenthèses indiquent le nombre de pays inclus dans l'analyse. Aux fins de cette analyse, les pays qui utilisent les quotas volontairement appliqués par les partis conjointement avec les quotas légaux ont été classés dans la catégorie des quotas légaux. La moyenne pondérée de la proportion de sièges occupés par des femmes dans les cinq pays qui ont un système de sièges réservés et des quotas légaux est de 29 %. En Géorgie, où des incitations financières sont également prévues, cette proportion est de 11 %.

les quotas volontairement appliqués par les partis sont utilisés dans 37 pays¹³ et conjointement avec les quotas légaux dans 17 autres pays. Au total, les quotas volontairement appliqués par les pays sont utilisés dans 54 pays, 26 dans les régions développées et 28 dans les régions en développement.

Globalement, la représentation des femmes au sein des parlements est meilleure dans les pays qui ont recours aux quotas par sexe

De manière générale, dans les pays qui disposent d'un système de quotas, quel qu'il soit, les femmes sont mieux représentées au sein des chambres basses ou uniques des parlements : 26 % dans les pays qui disposent de quotas volontairement appliqués par les partis, 25 % dans ceux qui utilisent des quotas légaux de candidats et 23 % dans les pays qui utilisent le système des sièges

30 % de femmes pour 10 candidats sur une liste, et offre des incitations financières aux partis qui se conforment à cette règle. Aucune sanction n'est prévue pour les partis qui choisissent de ne pas la suivre. En raison de la nature non contraignante de cette règle, la Géorgie n'est pas classée dans la liste des pays disposant de quotas légaux de candidats. International IDEA, Union interparlementaire et Université de Stockholm, 2013.

¹³ Un parti au moins dans chaque pays.

réservés. Dans les pays où aucun type de quotas n'est prévu, ce pourcentage n'est que de 16 %.

Parmi les 43 pays dans lesquels la représentation des femmes dans les chambres basses ou uniques des parlements est de 30 % au moins, 36 (84 %) appliquent l'une ou l'autre forme de quotas : 18 ont des quotas légaux de candidats, 4 utilisent le système des sièges réservés, 2 combinent ces deux systèmes et 12 ont des quotas volontairement appliqués par les partis politiques. À l'inverse, parmi les 39 pays dans lesquels la représentation des femmes dans les chambres basses ou uniques des parlements est de 10 % ou moins, 28 (72 %) ne disposent d'aucun système de quotas.

Les quotas par sexe ont amélioré la représentation des femmes au sein des parlements nationaux dans les situations d'après conflit

Si le Rwanda possède la plus forte proportion de femmes jamais atteinte dans une assemblée parlementaire (64 % en 2015), c'est grâce au cadre électoral adopté après le génocide de 1994. La représentation politique des femmes y est considérée comme l'un des piliers de la reconstruction et de la réconciliation¹⁴. Le système électoral rwandais prévoit des quotas légaux, à la fois sous forme de sièges réservés (24 sièges réservés sur les 80 membres de la chambre des députés) et sous forme de quotas de candidats (30 % de femmes pour les 53 sièges à remporter)¹⁵. Lors des élections de 2013, les femmes ont occupé les 24 sièges qui leur étaient réservés et remporté 26 des 53 sièges disponibles, ainsi que un des deux sièges réservés aux jeunes¹⁶.

Plusieurs autres pays ont également profité d'une période de reconstruction après un conflit pour introduire des dispositions plus fermes en matière d'égalité et de non-discrimination dans la participation et la représentation des femmes à la vie politique, notamment via des quotas par sexe. Cela a, par exemple, été le cas de l'Afrique du Sud, de l'Afghanistan, de la Bosnie-Herzégovine, de l'ex-République yougoslave de Macédoine, de l'Iraq, du Kirghizistan, de la Libye, de la Serbie et du Timor-Leste¹⁷.

¹⁴ Union interparlementaire, 2014.

¹⁵ International IDEA, Union interparlementaire et Université de Stockholm, 2013.

¹⁶ Union interparlementaire, 2014.

¹⁷ International IDEA, Union interparlementaire et Université de Stockholm, 2013.

L'instauration récente de quotas par sexe accélère l'amélioration de la représentation des femmes au sein des parlements nationaux

Ces dernières années, les avancées réalisées en matière de représentation des femmes dans les chambres basses ou uniques des parlements ont été attribuées à l'instauration de quotas légaux ou volontaires pendant les élections¹⁸. Certains des progrès les plus notables ont été observés en Afrique, notamment en Afrique du Sud (de 33 % en 2009 à 45 % en 2010), en Algérie (de 8 % en 2012 à 32 % en 2013), au Sénégal (de 23 % en 2012 à 43 % en 2013) et au Zimbabwe (de 15 % en 2013 à 32 % en 2014)¹⁹. En Égypte, d'autre part, la suppression des quotas pendant la période qui a précédé les élections de 2011 a entraîné une nette diminution de la représentation des femmes, qui est passée de 13 % en 2010 à 2 % en 2011²⁰.

Il est toutefois important de noter que l'incidence des quotas peut varier en fonction du système électoral en vigueur²¹. Les quotas par sexe sont plus difficiles à mettre en œuvre dans les types de scrutins dits « majoritaires », dans lesquels le candidat ayant obtenu le plus de voix remporte la victoire. Dans ce type de système, chaque parti nomme généralement un seul candidat par district et les femmes sont en compétition directe avec les hommes dans leur circonscription. Les partis politiques sont alors moins enclins à présenter des candidates, ou de les présenter dans les circonscriptions dans lesquelles le parti a le moins de chances de réussite. En revanche, les systèmes électoraux à représentation proportionnelle sont plus favorables à l'utilisation de quotas légaux de candidats. Ils permettent d'inclure un plus grand nombre de femmes sur les listes de candidats d'un parti et leur donnent ainsi davan-

¹⁸ Union interparlementaire, 2010, 2011b, 2011c, 2013 et 2014.

¹⁹ Nations Unies, 2015a.

²⁰ International IDEA, Union interparlementaire et Université de Stockholm, 2013.

²¹ La plupart des systèmes électoraux peuvent être classés dans les deux catégories suivantes : le scrutin majoritaire (dans lequel les candidats doivent obtenir la majorité des voix pour gagner, la majorité étant normalement fixée à 50 % plus une voix), et la représentation proportionnelle (les voix obtenues par un parti se traduisent par une proportion de sièges correspondante dans une assemblée élue; par exemple, un parti qui remporte 30 % des voix recevra environ 30 % des sièges). International IDEA, Union interparlementaire et Université de Stockholm, 2013.

tage de chances de remporter un siège au parlement²².

Par ailleurs, les quotas par sexe sont plus efficaces lorsqu'ils sont assortis d'objectifs spécifiques et mesurables; de règles relatives à une juste représentation des femmes sur les listes de candidats; et de sanctions en cas de non-respect. Seuls 57 % des pays et des territoires qui utilisent des quotas légaux de candidats prévoient des sanctions en cas d'infraction aux dispositions légales, et seuls 13 % appliquent des sanctions financières²³.

b. Partis politiques

L'égalité des sexes en politique supposerait que la hiérarchie des partis compte autant de femmes que d'hommes. Les partis politiques jouent en effet un rôle essentiel pour former les futurs dirigeants et les soutenir tout au long du processus électoral. Ce sont eux, notamment, qui établissent les listes de candidats, respectent les quotas légaux et choisissent d'appliquer les quotas volontaires.

Les femmes sont sous-représentées dans les postes de responsabilité des grands partis politiques

Pourtant, leur hiérarchie est toujours essentiellement masculine. En Europe, par exemple, les partis dirigés par une femme sont rares : en 2014²⁴, les femmes représentaient seulement 13 % des dirigeants des grands partis²⁵ dans les 28 pays de l'UE. Dans la moitié de ces pays, aucune femme ne dirige de parti politique. Parmi les pays obtenant un bon score dans ce domaine, on trouve l'Allemagne (3 partis sur 7 dirigés par une femme), le Danemark (2 partis sur 6), la Croatie (1 sur 3) et les Pays-Bas (2 sur 7). D'autres pays européens se placent également en bonne place : la Norvège (3 partis sur 6) et l'Islande (2 partis sur 5)²⁶.

La situation est la même en Amérique latine. En 2009, les femmes représentaient en moyenne 50 % des membres actifs des partis politiques dans les sept pays de cette région pour lesquels

²² International IDEA, Union interparlementaire et Université de Stockholm, 2013.

²³ Ibid.

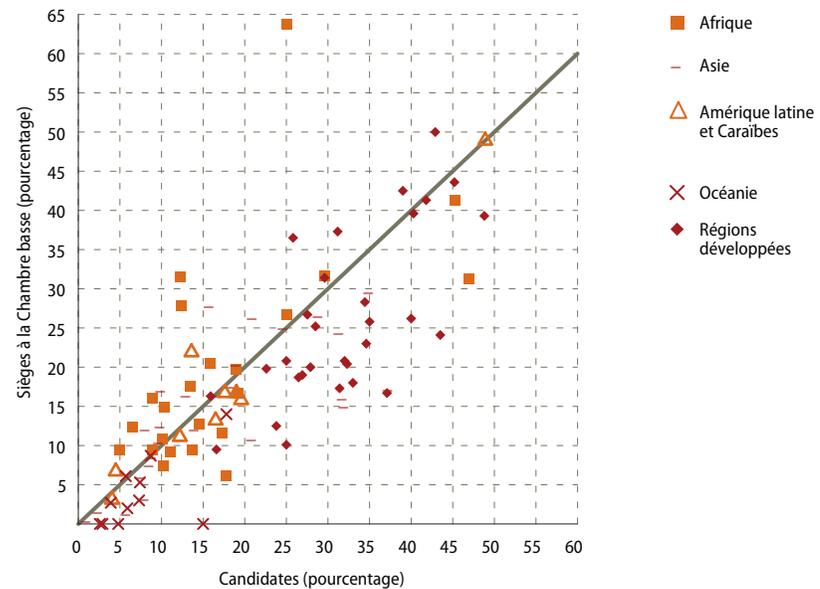
²⁴ En avril 2014.

²⁵ Les grands partis politiques sont ceux qui détiennent au moins 5 % des sièges au parlement (dans le cas d'un système à deux assemblées, soit dans la chambre haute soit dans la chambre basse).

²⁶ Commission européenne, 2015a (consulté le 11 mars 2015).

Figure 5.3

Proportion de candidates à un siège à la chambre basse ou unique du parlement lors des dernières élections, par proportion de sièges occupés par des femmes dans les chambres basses ou uniques et par région, 2015



Source : Données établies par la Division de statistique de l'ONU à partir de données de l'Union interparlementaire, base de données PARLINE sur les parlements nationaux : www.ipu.org/parline-f/parlinesearch.asp (consultée le 25 mars 2015) et base de données des indicateurs des objectifs du Millénaire pour le développement : <http://mdgs.un.org/unsd/mdg/Default.aspx> (consultée le 14 juillet 2015). Données pour Andorre, le Canada, Chypre, l'Estonie, l'Irlande et la République démocratique populaire lao communiquées par l'Union interparlementaire, 2011c. Données pour l'Arménie, la Gambie et le Lesotho communiquées par l'Union interparlementaire, 2013.

des données étaient disponibles, mais seulement 16 % des présidents ou secrétaires généraux de ces partis²⁷. Elles occupaient seulement 19 % des sièges des comités exécutifs des partis, où elles étaient reléguées dans les postes les moins importants. Ce sont les hommes qui détenaient les postes les plus hauts placés (président, secrétaire général, trésorier, responsable de la programmation), tandis que les femmes étaient cantonnées dans des positions moins influentes (secrétaire, archiviste, responsable de la formation ou de la culture). Ce déséquilibre dans la structure des partis politiques se reflète également dans les listes de candidats proposées aux électeurs. En moyenne, seul un candidat sur quatre (et 1 sur 7 pour les candidats têtes de liste) est une femme²⁸.

c. Systèmes et candidats électoraux

De manière générale, la faible proportion de sièges occupés par des femmes dans les chambres basses ou uniques des parlements reflète la

²⁷ International IDEA et IDB, 2011.

²⁸ Ibid.

faible proportion de candidates aux élections (fig. 5.3). Cela signifie que trop peu de femmes se présentent lors des scrutins. Les données disponibles sur les candidats pour les chambres basses ou uniques des parlements dans 99 pays pour lesquels des données sont disponibles montrent que 28 % en moyenne des candidats sont des femmes²⁹. Cette proportion est inférieure à 20 % dans 55 de ces pays, essentiellement dans les régions en développement. Dans presque tous les pays d'Océanie, les femmes représentent moins de 10 % des candidats aux élections, les exceptions étant les Fidji (18 % lors des élections de septembre 2014) et les Tonga (15 % lors des élections de novembre 2014). Dans les régions développées, les femmes représentent plus de 20 % des candidats, les exceptions étant le Japon (17 % lors des élections de décembre 2014) et l'Irlande (16 % lors des élections de février 2011). C'est en Belgique et à Cuba que la proportion de femmes sur les listes de candidats est la plus élevée (49 %). Suivent un groupe de pays dans lesquels le pourcentage se situe entre 40 % et 47 % : Tunisie (47 %), Suède et Namibie (45 %), Pologne (44 %), Andorre (43 %), Islande (42 %) et France et Norvège (40 % chacune).

Dans la plupart des pays en développement, moins de 20 % des candidats aux élections sont des femmes

Dans certains pays, la faible représentation des femmes dans les assemblées parlementaires n'est pas due uniquement au nombre restreint de candidates, mais également à leur taux d'élection plus faible. Par exemple, sur 36 scrutins ayant eu lieu dans 35 pays pour les chambres basses ou uniques des parlements en 2011 ou en 2012, le taux d'élection des hommes a été plus élevé dans 18 cas, et celui des femmes dans seulement 10 cas. Dans les 8 cas restants, le taux d'élection était semblable pour les deux sexes³⁰.

Les femmes ont moins de chances que les hommes de remporter les élections

²⁹ Moyennes pondérées établies par la Division de statistique de l'ONU à partir de données de l'Union interparlementaire, base de données PARLINE sur les parlements nationaux : www.ipu.org/parline-f/parlinesearch.asp (consultée le 25 mars 2015). Données pour Andorre, le Canada, Chypre, l'Estonie, l'Irlande et la République démocratique populaire lao communiquées par l'Union interparlementaire, 2011c. Données pour l'Arménie, la Gambie et le Lesotho communiquées par l'Union interparlementaire, 2013.

³⁰ Union interparlementaire, 2011c et Union interparlementaire, 2013.

d. Normes et attentes sexospécifiques

Les normes et attentes sexospécifiques réduisent considérablement le nombre potentiel de candidates avant même le début des élections. Les femmes manifestent généralement moins d'intérêt et possèdent une moins bonne connaissance des questions politiques que les hommes. Par exemple, les données relatives à l'intérêt pour la politique dans 57 pays ou zones ayant organisé des enquêtes mondiales sur les valeurs entre 2010 et 2014 montrent que les hommes (52 % en moyenne) sont plus susceptibles que les femmes (42 % en moyenne) de porter un intérêt à la politique. Les différences les plus marquées (19 points de pourcentage au moins) ont été enregistrées dans l'État de Palestine, en Pologne, en Tunisie, en Turquie et au Zimbabwe. Les différences les plus faibles (5 points de pourcentage ou moins, mais toujours à l'avantage des hommes) ont été enregistrées au Bahreïn, en Colombie, en Équateur, en Jordanie, au Kirghizistan, au Mexique, aux Philippines, en Ukraine, en Uruguay et au Yémen³¹. D'autres études menées dans 10 pays, la plupart se situant dans les régions développées, ont montré que les femmes étaient proportionnellement moins nombreuses que les hommes à répondre correctement à des questions relatives à l'actualité politique et économique nationale et internationale, et ce dans tous les pays étudiés³².

Une fois que les femmes ont décidé de se présenter aux élections et sont nommées par leur parti, elles se heurtent encore à de nombreux obstacles susceptibles de réduire leurs chances d'être élues. Par exemple, malgré une évolution des mentalités³³, des stéréotypes tenaces persistent, partout dans le monde, selon lesquels les femmes seraient moins compétentes que les hommes pour exercer des responsabilités politiques. Lors de la dernière enquête mondiale sur les valeurs, il a été demandé aux personnes interrogées si elles étaient d'accord avec l'affirmation selon laquelle, de manière générale, les hommes faisaient de meilleurs responsables politiques que les femmes. Les réponses variaient fortement d'un pays à l'autre : à un extrême on trouvait l'Égypte, le Ghana, la Jordanie, le Qatar et le Yémen, où plus de 80 % des personnes interrogées se disaient d'accord avec cette affirmation. À l'autre extrême, on

³¹ Enquête mondiale sur les valeurs, 2015 (consultée le 19 mars 2015).

³² Goldsmiths University of London, 2013; *The Guardian*, 11 juillet 2013.

³³ Nations Unies, 2014c.

trouvait les Pays-Bas, la Suède et l'Uruguay, où ce pourcentage était de seulement 11 %^{34,35}.

Les stéréotypes sexistes véhiculés par les médias constituent un autre obstacle à l'accès des femmes à des fonctions politiques. Par exemple, une étude sur la couverture médiatique des élections de 2009 et 2010 en Bolivie, au Chili, au Costa Rica, en Colombie et en République dominicaine³⁶ a montré que les candidates disposaient de moins de temps et de moins d'espace dans les médias que leurs homologues masculins (en particulier le temps consacré aux questions de programme) et faisaient davantage l'objet d'a priori défavorables. L'insuffisance de couverture médiatique a également été observée dans d'autres régions³⁷; une étude sur la couverture quotidienne des élections en République-Unie de Tanzanie, par exemple, a révélé que les hommes politiques dominaient à la fois en tant que sujet et en tant qu'objet des chroniques électorales. Au Soudan, les femmes sont également défavorisées dans les médias; et en Bosnie-Herzégovine, si les photographies des candidates apparaissent souvent dans la presse, leurs opinions sont rarement publiées³⁸.

Les femmes à la présidence des parlements nationaux

Une fois élues, si elles veulent influencer les décisions politiques, les députées doivent occuper les postes de pouvoir et d'autorité et participer aux travaux des commissions. Elles doivent également constituer des modèles auxquels les autres femmes peuvent s'identifier, œuvrer à la modification des procédures parlementaires et, enfin, défendre les droits des femmes et l'égalité des sexes. Néanmoins, peu de femmes atteignent les plus hauts échelons de la hiérarchie parlementaire, en particulier la présidence de la chambre. En 2015, une femme présidait la chambre basse ou unique du parlement dans seulement 28 des 191 pays (15 %), et la chambre haute ou le Sénat dans seulement 15 des 76 pays (20 %) [ta-

bleau 5.1]. C'est dans les régions développées, puis en Afrique subsaharienne, que l'on trouve la plus forte concentration de femmes occupant la présidence d'une assemblée parlementaire. À l'autre extrême, dans les pays en développement d'Océanie, région qui compte la plus faible proportion de femmes députées, une seule femme préside une assemblée (aux Fidji). Dans les pays en développement d'Asie, aucune femme ne préside à une chambre haute ou au Sénat.

La représentation des femmes
au sein des commissions parlementaires
reste faible et limitée aux affaires sociales

Tableau 5.1

Pays dans lesquels une femme préside la chambre basse (unique) du parlement, ou la chambre haute (Sénat), par région, au 1^{er} janvier 2015

Chambre basse ou unique	Chambre haute ou Sénat
Afrique	
Afrique du Sud	Afrique du Sud
Botswana	Gabon
Maurice	Guinée équatoriale
Mozambique	Swaziland
Ouganda	Zimbabwe
République-Unie de Tanzanie	
Rwanda	
Asie	
Bangladesh	
Inde	
République démocratique populaire lao	
Singapour	
Turkménistan	
Amérique latine et Caraïbes	
Bolivie	Antigua-et-Barbuda
Dominique	Bahamas
Équateur	Barbade
Pérou	Chili
Suriname	République dominicaine
Océanie	
Fidji	
Régions développées	
Australie	Autriche
Autriche	Belgique

³⁴ La moyenne des réponses a été établie pour les catégories « tout à fait d'accord » et « d'accord », enquête mondiale sur les valeurs, 2015.

³⁵ Dans certains pays dans lesquels l'enquête a été réalisée, la proportion de personnes interrogées qui ont indiqué ne pas être d'accord avec l'affirmation : « De manière générale, les hommes font de meilleurs responsables politiques que les femmes » a augmenté depuis le milieu des années 1990. Nations Unies, 2014c.

³⁶ ONU-Femmes et International IDEA, 2011.

³⁷ Union interparlementaire, 2011b.

³⁸ Ibid.

Chambre basse ou unique	Chambre haute ou Sénat
Bosnie-Herzégovine	Fédération de Russie
Bulgarie	Pays-Bas
Italie	Royaume-Uni
Lettonie	
Lituanie	
Pays-Bas	
Portugal	
Serbie	

Source : Union interparlementaire et ONU-Femmes, 2015; Union interparlementaire, 2015b.

Note : Sur un total de 267 chambres parlementaires (chambre basse ou unique ou chambre haute ou Sénat), deux ont deux présidents supplémentaires et trois ont un président supplémentaire, pour un total de 274 présidents.

Les commissions sont de petits groupes de députés chargés d'évaluer l'applicabilité de la législation et des politiques gouvernementales et de formuler des recommandations à l'intention de l'ensemble des parlementaires. Une étude menée en 2009 et en 2010 par l'Union interparlementaire a montré que ces commissions étaient majoritairement composées d'hommes dans presque tous les domaines de travail, ce qui s'explique par leur supériorité numérique au sein des parlements eux-mêmes. Les seules exceptions étaient les commissions consacrées aux affaires féminines et à l'égalité des sexes, lesquelles étaient composées de 57 % de femmes. Bien qu'elles n'y fussent pas majoritaires, les femmes étaient relativement plus nombreuses dans les commissions consacrées aux affaires sociales. Globalement, la proportion de femmes au sein de commissions liées à la famille, aux enfants, aux jeunes, aux personnes âgées et aux personnes handicapées s'élevait à 40 %. Dans le domaine de l'éducation, cette proportion était de 30 % et dans celui de la santé, de 35 %. Dans d'autres commissions, les femmes représentaient entre 16 % et 20 % des membres. S'agissant des postes de responsabilité, les femmes occupaient approximativement 21 % des postes de président de commissions des parlements considérés, et 23 % des postes de vice-président, le plus souvent dans les commissions consacrées aux affaires féminines, à l'égalité des sexes ou à la politique sociale. La moitié de ces femmes dirigeaient des commissions relatives aux affaires sociales, à la famille et à la culture, et un tiers d'entre elles dirigeaient des commissions dans les domaines de la législation, de la justice et des droits de l'homme. Les femmes n'étaient pas complètement absentes de la présidence de commissions traditionnellement dominées par les hommes (économie ou affaires étrangères, par exemple), mais rarement représentées³⁹.

³⁹ Union interparlementaire, 2011a.

Tableau 5.2

Pays ayant une femme chef d'État ou de gouvernement, par région, au 17 mars 2015

Chef d'État	Chef de gouvernement
Afrique	
Libéria	Libéria
République centrafricaine	
Asie	
République de Corée	Bangladesh
Amérique latine et Caraïbes	
Argentine	Argentine
Brésil	Brésil
Chili	Chili
	Jamaïque
	Pérou
	Trinité-et-Tobago
Régions développées	
Croatie	Allemagne
Lituanie	Danemark
Malte	Lettonie
Suisse	Norvège
	Pologne
	Suisse

Source : Données établies par la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies à partir de données obtenues du site Web du Service du protocole et de la liaison de l'ONU : www.un.int/protocol/sites/www.un.int/files/Protocol%20and%20Liaison%20Service/hspmfm.pdf (consulté le 19 mars 2015).

Note : Seuls les chefs d'État élus ont été pris en compte. Les pays ayant un roi ou une reine, un gouverneur général ou un sultan ont été exclus du dénombrement des chefs d'État.

2. Pouvoir exécutif

Chefs d'État et de gouvernement

Très peu de femmes accèdent au niveau de pouvoir le plus élevé au sein de leur gouvernement. En mars 2015, seuls 10 des 152 chefs d'État dans le monde étaient des femmes, et seuls 14 des 194 gouvernements étaient dirigés par elles (tableau 5.2)⁴⁰. Le nombre total de pays dans lesquels une femme dirigeait l'État ou le gouvernement était alors de 19, une légère amélioration par rapport aux 12 pays en 1995⁴¹. La grande majorité de ces pays se trouvaient en Amérique latine et dans les Caraïbes ou dans les régions développées.

⁴⁰ Site Web du Service du protocole et de la liaison de l'ONU : www.un.int/protocol/sites/www.un.int/files/Protocol%20and%20Liaison%20Service/hspmfm.pdf (consulté le 19 mars 2015).

⁴¹ Nations Unies, 2010b et Union interparlementaire, 2006.

Ministres

Les femmes continuent d'être sous-représentées dans les conseils des ministres de toutes les régions du monde. Le conseil des ministres, parfois aussi appelé conseil du gouvernement, est un groupe de ministres et parfois de secrétaires d'État qui conseillent le chef de l'État et/ou le gouvernement. À l'échelle mondiale, les femmes représentaient 18 % des membres des conseils des ministres en 2015⁴², contre 6 % en 1994⁴³.

Les progrès accomplis au cours des 10 dernières années ont été variables d'une région à l'autre (fig. 5.4); la plus forte représentation de femmes au sein des conseils des ministres a été enregistrée dans les régions développées (25 %), puis en Amérique latine (23 %). La proportion de femmes ministres est demeurée faible (15 % au maximum) dans toutes les régions d'Asie, d'Afrique du Nord et d'Océanie.

Entre 1994 et 2015, le nombre de pays ne comptant aucune femme ministre a sensiblement diminué, passant de 59⁴⁴ à 8. Au cours de la même période, le nombre de pays comptant 30 % ou plus de femmes ministres est passé de 5 à 31. En 2015, seules trois régions avaient atteint ce seuil : les régions développées (18 pays), l'Afrique subsaharienne (8 pays) et l'Amérique latine et les Caraïbes (5 pays). Au niveau national, seuls cinq pays ont atteint ou dépassé la parité au sein de leur conseil des ministres : la Finlande (63 %), Cabo Verde (53 %), la Suède (52 %), la France et le Liechtenstein (50 % chacun). Ces pays étaient suivis de près par le Nicaragua, la Norvège et les Pays-Bas (47 % chacun).

En 2015, à l'échelle mondiale, la plupart des femmes ministres étaient responsables de portefeuilles liés à des questions sociales : affaires sociales; environnement; ressources naturelles et énergie; affaires féminines et égalité des sexes; famille, enfants, jeunesse, personnes âgées et personnes handicapées; et éducation. Elles étaient nettement moins nombreuses dans les domaines des finances et du budget, ainsi que de l'économie et du développement⁴⁵. Des données plus détaillées disponibles pour certaines régions⁴⁶

montrent que, globalement, les femmes étaient toujours sous-représentées dans les ministères majeurs (cabinet du premier ministre, affaires intérieures, affaires étrangères, finances, défense et justice). Aucune femme n'était à la tête de ces ministères dans cinq des sept pays pour lesquels des données étaient disponibles dans le Caucase et en Asie centrale et dans 15 des 38 pays pour lesquels des données étaient disponibles dans les régions développées. Elles y étaient en revanche particulièrement bien représentées au Danemark, en Finlande et en Norvège (3 sur 6), en Suisse (3 sur 7) et en Suède (2 sur 5).

Fonction publique

Les femmes sont également souvent sous-représentées parmi les fonctionnaires de grade supérieur⁴⁷, notamment les administrateurs de la fonction publique, les administrateurs d'organisations intergouvernementales, les ambassadeurs et les consuls généraux. Les dernières données disponibles (2006 à 2013) sur les cadres supérieurs de l'administration publique dans 24 pays développés indiquent que la proportion de femmes qui occupent ces postes varie fortement, de 16 % à 77 %. Les parts les plus faibles (inférieures à 30 %) ont été enregistrées, par ordre croissant, au Luxembourg (16 %), en Belgique (17 %), en Irlande (19 %), au Danemark et en Norvège (22 %), en France (23 %) et aux Pays-Bas (26 %). Les parts les plus élevées (plus de 60 %) ont été enregistrées, par ordre décroissant, en Hongrie (77 %), en Fédération de Russie (62 %) et en Bulgarie (61 %)⁴⁸.

Les femmes sont sous-représentées parmi les cadres supérieurs de l'administration publique

Les femmes sont particulièrement absentes dans les grades les plus élevés : statisticiens en chef, gouverneurs et membres des conseils d'administration des banques centrales, ambassadeurs et représentants permanents auprès de l'Organisation des Nations Unies.

⁴² Données établies par la Division de statistique de l'ONU à partir de données de l'Union interparlementaire et d'ONU-Femmes, 2015.

⁴³ Nations Unies, 1995b.

⁴⁴ Nations Unies, 2000a.

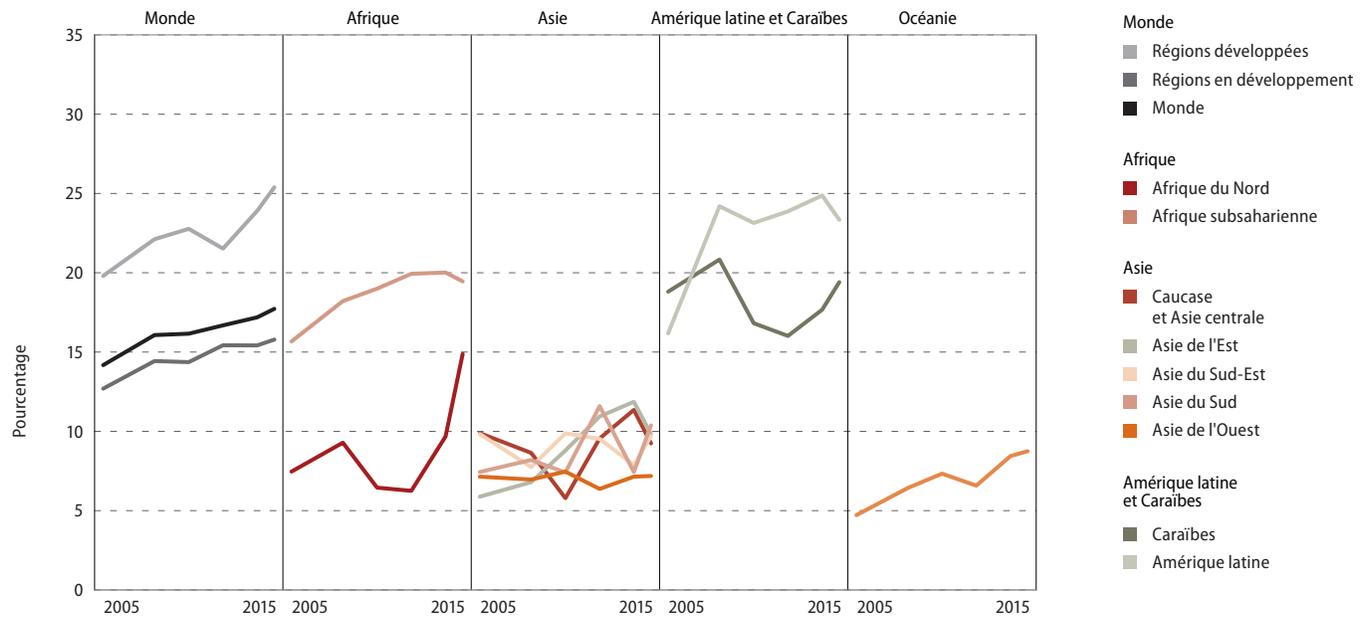
⁴⁵ Union interparlementaire et ONU-Femmes, 2015.

⁴⁶ Commission économique pour l'Europe, 2015 (base de données consultée le 20 mars 2015).

⁴⁷ Les cadres supérieurs de l'administration publique sont définis par la classification internationale des types de professions de l'OIT (classification 1120 de la CITP) : il s'agit d'administrateurs de la fonction publique, d'administrateurs d'organisations intergouvernementales, d'ambassadeurs, de consuls généraux, etc.

⁴⁸ Commission économique pour l'Europe, 2015 (base de données consultée le 20 mars 2015).

Figure 5.4
Proportion de femmes ministres, par région, 2005-2015



Source : Données établies par la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies à partir de données obtenues de l'Union interparlementaire et de la Division de la promotion de la femme, *Women in Politics* (éd. 2005, 2008, 2010) et Union interparlementaire et ONU-Femmes, *Women in Politics* (éd. 2012, 2014 et 2015).

Note : Données au 1^{er} janvier de l'année correspondante.

Un quart des bureaux nationaux de statistique dans le monde sont dirigés par des femmes

Un poste administratif particulièrement élevé au sein d'un pays est celui de statisticien en chef, la personne qui dirige l'organisme gouvernemental chargé de produire des statistiques officielles. À l'échelle mondiale, au 20 mars 2015, 47 des 190 bureaux nationaux de statistique (25 %) étaient dirigés par une femme⁴⁹. C'est en Amérique latine et dans les Caraïbes (39 %) et dans les régions développées (33 %) qu'elles étaient les plus nombreuses à la tête de cet organisme. L'Océanie est la seule région dans laquelle aucune femme ne dirige un bureau national de statistique (fig. 5.5).

Les femmes restent exclues des décisions prises par les banques centrales

Les banques centrales, entités responsables de la supervision du système monétaire d'un pays, sont largement dominées par les hommes. À l'échelle mondiale, au 3 août 2015, 14 seulement des 176 banques centrales (8 %) pour lesquelles

les des données étaient disponibles avaient une femme pour gouverneur : 5 dans les régions développées (Chypre, États-Unis, Fédération de Russie, Serbie et Ukraine), 4 en Afrique subsaharienne (Botswana, Lesotho, Sao Tomé-et-Principe et Seychelles), et les 5 autres dans d'autres régions en développement (Bahamas, Malaisie, Maldives, Samoa et État de Palestine)⁵⁰.

Les données ventilées par sexe concernant les conseils d'administration des banques centrales dans 158 pays pour lesquels des données sont disponibles montrent que 24 % de leurs membres, en moyenne, sont des femmes. Les chiffres varient toutefois grandement d'un pays à l'autre, de 0 % (dans 50 pays sur 158) à 75 % au Lesotho, où 6 des 8 membres du conseil d'administration de la banque centrale sont des femmes. Outre le Lesotho, 10 autres pays seulement ont atteint ou dépassé la parité : le Swaziland (63 %), la Jamaïque (57 %), l'Albanie (56 %), et les Fidji, Israël, la Namibie, le Rwanda, Sao Tomé-et-Prin-

⁴⁹ Division de statistique de l'ONU (base de données consultée le 20 mars 2015).

⁵⁰ Données établies par la division de statistique à partir de la base de données sur les femmes et les hommes dans la prise de décision, Commission européenne, 2015a; et sites Web officiels des banques centrales (consultés en août 2015).

cipe, le Suriname et l'ex-République yougoslave de Macédoine (50 %) ⁵¹.

Enfin, en 2014, les femmes étaient sous-représentées dans les principales institutions de gouvernance économique mondiale. Ainsi, la part des femmes parmi les membres des conseils de direction de certaines institutions financières et réglementaires intergouvernementales et privées comme le Fonds monétaire international (FMI), la Banque mondiale, la Banque des règlements internationaux et l'Organisation internationale des commissions de valeurs variait de 4 % à 20 % ⁵².

Les femmes et les hommes ne représentent pas leur gouvernement de manière égale sur la scène internationale

Dans tous les pays pour lesquels des données sont disponibles, les ambassadeurs sont plus souvent des hommes que des femmes, et dans la plupart de ces pays la part de ces dernières est inférieure à 30 %. Il existe toutefois de rares exceptions : en Allemagne, en Finlande, en Slovaquie et en Suède, les femmes représentent entre 30 % et 46 % des ambassadeurs ⁵³. Les représentants permanents des pays auprès de l'Organisation des Nations Unies sont eux aussi essentiellement des hommes. Les femmes occupaient cette position dans seulement 40 pays sur 194 (au 11 mars 2015) ⁵⁴. En chiffres absolus, ce sont les régions développées qui comptent le plus grand nombre de pays représentés par des femmes à l'ONU (11 pays sur 50); elles sont suivies par l'Asie (10 pays sur 45) et par l'Amérique latine et Caraïbes (9 pays sur 33). Enfin, il est rare qu'une femme occupe la présidence de l'Assemblée générale, principal organe de l'ONU, au sein duquel ont lieu les délibérations et les discussions multilatérales. Sur les 114 sessions de l'Assemblée (sessions spéciales et sessions d'urgence incluses) tenues depuis 1946, seules 4 ont été présidées par une femme (en 1953, 1969 et deux en 2006, une session ordinaire et une session spéciale) ⁵⁵.

⁵¹ Ibid.

⁵² ONU-Femmes, 2015.

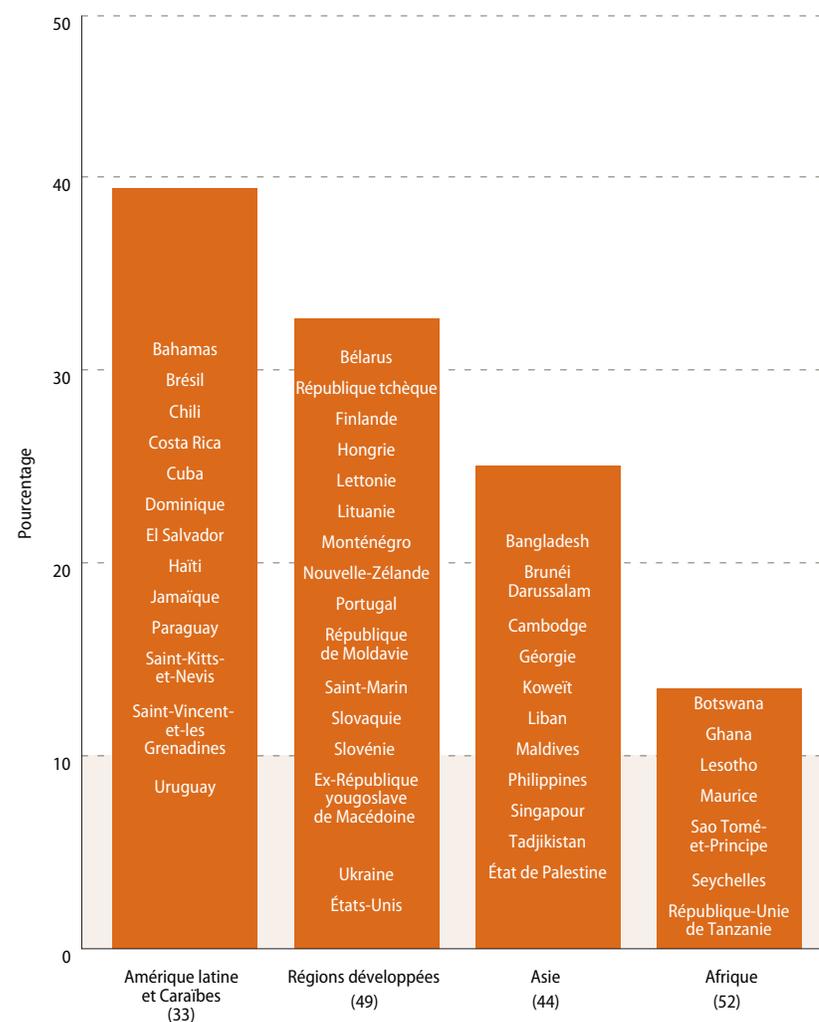
⁵³ Commission économique pour l'Europe, 2015 (base de données consultée le 20 mars 2015).

⁵⁴ 193 États Membres de l'ONU plus l'État de Palestine. Nations Unies, 2015d.

⁵⁵ Nations Unies, 2015b (site Web consulté le 20 mars 2015).

Figure 5.5

Proportion et liste de pays ou zones dans lesquels les bureaux nationaux de statistique sont dirigés par une femme, par région



Source : Division de statistique de l'ONU, base de données Contacts (consultée le 20 mars 2015).

Note : Les chiffres entre parenthèses indiquent le nombre de pays dans la région.

3. L'appareil judiciaire

Tribunaux nationaux

En avril 2015, la représentation des femmes au sein de l'appareil judiciaire variait fortement d'un pays à l'autre. Dans les 76 pays pour lesquels des données étaient disponibles, la part des femmes parmi les juges et les magistrats variait de moins d'un quart en Arménie, en Azerbaïdjan, en Fédération de Russie, au Japon, au Nigéria, au Royaume-Uni, au Tadjikistan et au Togo à plus des trois quarts en Jamaïque, en Lettonie, à Saint-Kitts-et-Nevis et en Slovaquie. Globalement, les hommes sont plus nombreux

Encadré 5.2

Les femmes et les hommes dans le système des Nations Unies

Les femmes sont sous-représentées
 parmi les fonctionnaires de haut rang
 et les cadres du système des Nations Unies

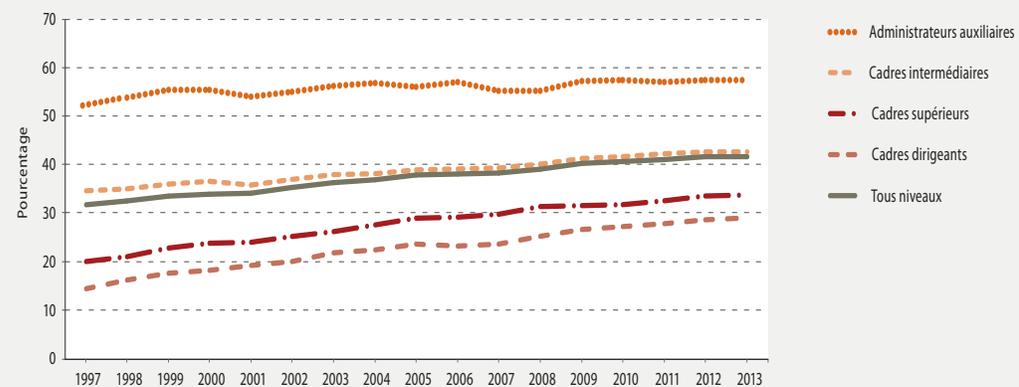
Les membres du personnel de l'Organisation des Nations Unies sont une autre catégorie de fonctionnaires dans laquelle les femmes sont sous-représentées aux plus hauts niveaux. En vertu du Programme d'action de Beijing, les Nations Unies ont été invitées à mettre en œuvre des politiques de l'emploi afin de parvenir à l'égalité globale des sexes au niveau des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur à l'horizon 2000. L'un des objectifs fixés consistait à faire en sorte que les femmes occupent 50 % des postes de direction et de prise de décisions au sein de l'ONU avant cette date^a. Comme le montre la figure, la proportion de femmes parmi les fonctionnaires de rang supérieur du système des Nations Unies a augmenté de manière constante : de 32 % en 1997 (pour un effectif total de 15 192 fonction-

naires), elle est passée à 42 % en 2013 (pour un effectif total de 31 244 fonctionnaires).

La représentation des femmes est importante parmi les administrateurs de rang moins élevé (57 %), mais la parité n'est atteinte à aucun des niveaux supérieurs. La représentation des femmes décroît à mesure que le niveau de prise de décisions et de responsabilité augmente. Elles ne représentent plus que 34 % des administrateurs de haut rang et 29 % des cadres supérieurs. Tout en haut de la hiérarchie, aucune femme n'a été nommée Secrétaire général de l'ONU depuis la création de l'Organisation, en 1945.

Ce même schéma de sous-représentation des femmes dans la hiérarchie s'observe dans tous les organismes de l'ONU, à l'exception d'ONU-Femmes, où le personnel est en majorité féminin et où la part des femmes parmi les fonctionnaires de rang supérieur, quel que soit le niveau, dépasse toujours 60 %^b.

Proportion de femmes parmi les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur
 au sein du système des Nations Unies, au 25 avril 2014



a Nations Unies, 1995a.

b Nations Unies, 2014b.

que les femmes dans les tribunaux de la moitié des pays environ⁵⁶.

Toutefois, la représentation des femmes, une fois encore, diminue aux plus hauts niveaux de la hiérarchie judiciaire. Leur situation est moins bonne au niveau de la Cour suprême, sommet

du pouvoir dans le système judiciaire national. Les femmes sont plus nombreuses que les hommes dans les juridictions suprêmes de seulement une poignée de pays ou zones; c'est par exemple le cas en Bulgarie, en ex-République yougoslave de Macédoine, en Lettonie, au Luxembourg, en Roumanie, en Serbie et en Slovaquie (sur 34 pays d'Europe pour lesquels des données sont disponibles) et à Anguilla, Antigua-et-Barbuda, la Barbade, la Dominique, la Grenade, les îles Vierges britanniques, Mont-

⁵⁶ Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, 2015. Statistiques sur la criminalité et la justice pénale : www.unodc.org/unodc/en/data-and-analysis/statistics/crime.html (consulté le 16 avril 2015).

serrat, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, le Suriname et le Venezuela (sur 36 pays d'Amérique latine et des Caraïbes pour lesquels des données sont disponibles)⁵⁷.

En Europe, en 2014, 37 % des membres des cours suprêmes dans les 28 pays de l'Union européenne étaient des femmes, soit deux fois plus qu'en 2003 (19 %). Les cours suprêmes de tous les pays européens comptent au moins une femme. C'est en Grande-Bretagne qu'elles y sont proportionnellement les moins nombreuses, avec seulement 8 % (1 juge sur 12). Lorsqu'on grimpe dans la hiérarchie judiciaire, 8 des 28 pays de l'Union européenne (28 %) avaient une femme à la tête de leur Cour suprême en 2014⁵⁸, ce qui est près de 10 points de plus que la moyenne mondiale (19 %, sur la base d'un examen de 171 pays pour lesquels des données sont disponibles)⁵⁹. En ce qui concerne les autres pays des régions développées, les femmes représentaient un tiers des juges à la Cour suprême des États-Unis (qui est présidée par un homme) et près de la moitié à la Cour suprême du Canada (qui est présidée par une femme).

En Amérique latine, la proportion de femmes juges à la Cour suprême était de 26 % en 2013. C'est trois fois plus qu'en 1998, grâce aux progrès constants enregistrés dans la plupart des pays de la région. Néanmoins, le Panama et l'Uruguay ne comptaient toujours aucune femme juge à la Cour suprême en 2013⁶⁰.

Cours et tribunaux internationaux

La représentation des femmes au sein des tribunaux internationaux reste réduite. Deux tribunaux et une cour ont été créés au sein de l'Union européenne : la Cour de justice européenne, le Tribunal et le Tribunal de la fonction publique. En outre, la Cour européenne des droits de l'homme est au service des 47 États membres du Conseil de l'Europe. Depuis 2007, la représentation des

Encadré 5.3

Femmes occupant des postes de prise de décisions dans les situations de règlement des conflits et de consolidation de la paix à l'ONU

Dans sa résolution 1325 (2000) sur les femmes et la paix et la sécurité, le Conseil de sécurité de l'ONU demande instamment aux États Membres « de faire en sorte que les femmes soient davantage représentées à tous les niveaux de prise de décisions dans les institutions et mécanismes nationaux, régionaux et internationaux pour la prévention, la gestion et le règlement des différends ». Il engage le Secrétaire général à « appliquer son plan d'action stratégique (A/49/587) prévoyant une participation accrue des femmes à la prise des décisions concernant le règlement des conflits et les processus de paix^a », entre autres. La Commission de la condition de la femme a adopté des conclusions concertées sur la participation égale des hommes et des femmes à tous les processus de prise de décisions, à tous les niveaux, en 1997 et en 2006, et sur l'égalité de participation des femmes à la prévention, à la gestion et au règlement des conflits et à la consolidation de la paix après les conflits en 1998 et en 2004^b. Néanmoins, ces décisions n'ont pas encore été pleinement mises en œuvre. Un ensemble de 26 indicateurs destinés au suivi de l'application de la résolution 1325 (2000) a été défini en 2010 (S/2010/498)^c.

Selon le dernier rapport du Secrétaire général sur les femmes et la paix et la sécurité (S/2014/693), les femmes sont toujours sous-représentées dans les postes de prise de décisions dans le règlement des conflits et les processus de paix. Par exemple, dans les 33 pays et territoires considérés dans le rapport, les femmes occupaient en moyenne 31 % des postes de responsabilité en 2013, contre 27 % en 2012, et ce dans 13 institutions nationales de défense des droits de l'homme et 1 institut du médiateur. En 2013, 1 médiateur au moins était une femme dans 8 processus officiels de médiation sur 11, contre 6 processus sur 9 en 2012.

La situation est plus préoccupante encore lorsqu'on s'intéresse aux chefs des missions sur le terrain. Au 31 décembre 2013, on trouvait une femme à la tête de 5 missions sur le terrain en cours sur un total de 27 (19 %), contre 4 (15 %) en 2012 et 6 (21 %) en 2011^d. En ce qui concerne les opérations de maintien de la paix, la proportion de femmes au sein de la hiérarchie^e n'a pas changé depuis 2011 (21 %). S'agissant des experts militaires, la proportion de femmes est restée bloquée à 4 % entre 2009 et 2014. Au cours de la même période, la proportion de femmes Casques bleus ne dépassait pas 3 %. Dans le cas des officiers de police, le nombre de femmes officiers de police intervenant dans les missions de maintien de la paix est passé de 9 % en 2009 à 16 % en 2014^f.

a Nations Unies, 2000b. Résolution 1325. S/RES/1325 (2000).

b ONU-Femmes, 2014.

c Nations Unies, 2010a.

d En Côte d'Ivoire, à Chypre, en Haïti, au Libéria et au Soudan du Sud, qui sont toutes des missions de maintien de la paix.

e Les postes de haut niveau désignent les grades P-5 à D-2.

f Nations Unies, 2014e.

57 Commission européenne, 2015a (base de données consultée le 11 mars 2015) et CEPALC, 2015 (site Web consulté le 20 mars 2015).

58 Commission européenne, 2015a (consulté le 11 mars 2015).

59 Données établies par la Division de statistique à partir de la base de données sur les femmes et les hommes dans la prise de décisions, Commission européenne, 2015a; et sites Web officiels des cours suprêmes (consultés en août 2015).

60 Commission économique pour l'Europe, 2015 (base de données consultée le 20 mars 2015).

femmes au sein de ces organes judiciaires européens est restée relativement stable, mais loin de la parité; la représentation la plus forte (38 %) a été enregistrée en 2014 à la Cour européenne des droits de l'homme (tableau 5.3). Il convient également de souligner qu'aucune femme n'a jamais présidé aucun de ces cours et tribunaux régionaux. S'agissant des autres cours internationales, en 2015, les femmes représentaient 56 % des membres de la Cour pénale internationale mais étaient complètement absentes de la Cour de jus-

Tableau 5.3

Nombre et proportion de femmes juges dans les tribunaux internationaux et régionaux

	2006/07			2014/15		
	Nombre de femmes	Total	Pourcentage de femmes	Nombre de femmes	Total	Pourcentage de femmes
International						
Cour internationale de Justice	1	15	7	3	15	20
Cour pénale internationale	7	18	39	9	16	56
Tribunal international du droit de la mer	0	21	0	1	21	5
Régional						
Cour de justice des Caraïbes	1	7	14	0	6	0
Cour de justice de la communauté andine	1	4	25	2	4	50
Cour interaméricaine des droits de l'homme	1	7	14	0	7	0
Tribunal de la fonction publique de l'Union européenne*	1	7	14	1	7	14
Cour européenne des droits de l'homme*	14	45	31	18	47	38
Cour de justice européenne*	6	35	17	5	28	18
Tribunal de l'Union européenne*	7	27	26	6	28	21

Source : Les données pour 2006 proviennent du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), *Le progrès des femmes à travers le monde 2008/2009* (2009); les données pour 2015 proviennent des sites Internet de la Cour internationale de Justice, de la Cour pénale internationale, du Tribunal international du droit de la mer, de la Cour de justice des Caraïbes, de la Cour de justice de la communauté andine et de la Cour interaméricaine des droits de l'homme (consultés le 18 février 2015).

* Commission européenne, base de données sur les femmes et les hommes dans la prise de décisions : http://ec.europa.eu/justice/gender-equality/gender-decision-making/database/index_fr.htm (consultée le 11 mars 2015). Les données portent sur les années 2007 et 2014.

de la Cour de justice des Caraïbes et de la Cour interaméricaine des droits de l'homme (tableau 5.3).

4. Administrations locales

La présence de femmes aux postes de prise de décisions des administrations locales est essentielle pour faire en sorte que leurs besoins, leurs priorités et leurs perspectives soient prises en compte dans les politiques locales et l'attribution des budgets. Une analyse comparative réalisée dans 13 pays d'Asie et d'Océanie a révélé que les femmes se concentraient davantage sur les questions sociales (services de santé, atténuation de la pauvreté et développement communautaire) et avaient un style de gestion différent (elles sont plus ouvertes à la participation de tous, mettent en avant la collaboration et la consultation et accordent plus d'importance aux relations humaines)⁶¹. Une autre étude réalisée en Inde a par ailleurs montré que les femmes qui dirigeaient les *panchayats* (tribunal tribal) tendaient à accorder la priorité aux questions relatives à l'approvisionnement en eau potable, tandis que

les hommes mettaient davantage l'accent sur les systèmes d'irrigation⁶².

Dans tous les pays pour lesquels des données sont disponibles, les femmes occupent moins de postes électifs que les hommes au sein des administrations locales (voir encadré 5.1 dans le présent chapitre). Les postes électifs sont ceux de maire et de conseiller municipal (ou équivalent), bien que dans certains cas tous les niveaux d'administration soient pris en compte⁶³. Dans les 28 pays de l'UE, en 2003, seuls 14 % des maires ou d'autres dirigeants de conseils municipaux étaient des femmes. Parmi tous les pays européens pour lesquels des données étaient disponibles, les plus faibles proportions de femmes maires étaient à Chypre et au Liechtenstein (aucune femme maire) ainsi que la Grèce, la Roumanie et la Serbie (moins de 5 % de femmes maires). À l'autre extrême, l'Islande et la Suède étaient les deux seuls pays européens où la pro-

⁶¹ CESAP et LOGOTRI, 2001.

⁶² UN Millennium Project, ONU, 2005; Chattopadhyay et Duflo, 2004.

⁶³ La comparabilité des données entre les pays peut être limitée par certaines variations dans la structure des administrations locales et les niveaux d'administration pris en considération.

portion de femmes maires était supérieure à 30 %⁶⁴.

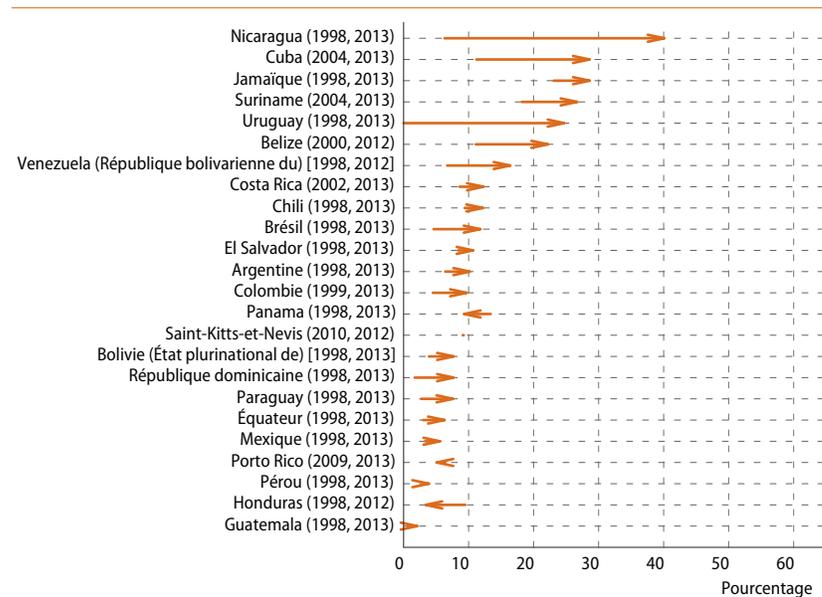
Les femmes sont aussi généralement maires de municipalités plus petites. En Italie, par exemple, en 2012, il y avait très peu de femmes maires dans les villes dont la population dépassait 60 000 habitants. La proportion de femmes maires augmentait à mesure que la taille des municipalités diminuait; c'est dans les villages de moins de 2 000 habitants qu'elles étaient les plus nombreuses⁶⁵. Une tendance similaire a été observée aux États-Unis où, en janvier 2015, 245 seulement des 1 392 maires (18 %) de villes comptant plus de 30 000 habitants étaient des femmes. Parmi elles, une seule était à la tête d'une ville de plus de 2 millions d'habitants et une autre dirigeait une ville de 1,3 million d'habitants. Les 243 autres villes dirigées par une femme comptaient entre 30 000 et 750 000 habitants⁶⁶.

Dans les pays européens, les femmes sont davantage représentées parmi les conseillers municipaux que parmi les maires. La proportion de femmes parmi les membres des conseils municipaux dans les 28 pays membres de l'UE était de 32 % en moyenne en 2013. Au bas de l'échelle, on trouvait la Grèce, avec 16 %. Les femmes constituaient au moins 30 % des conseillers locaux dans 10 pays européens, l'Islande et la Suède dominant le classement avec respectivement 40 % et 43 %⁶⁷.

Les femmes sont également moins nombreuses que les hommes au sein des administrations locales en Amérique latine et dans les Caraïbes, malgré des progrès sensibles dans de nombreux pays (fig. 5.6). Dans cette région, la proportion de femmes maires est inférieure à 30 % dans tous les pays sauf au Nicaragua, qui se démarque avec 40 % de femmes maires, après une hausse fulgurante de plus de 30 points de pourcentage entre 1998 et 2013. L'Uruguay et Cuba ont eux aussi enregistré des progrès marqués dans ce domaine (fig. 5.6). Globalement, la représentation des femmes au sein des conseils municipaux était plus élevée et s'était davantage améliorée. Cela étant, seules la Bolivie et la Dominique ont légèrement dépassé le seuil des 40 % de femmes

Figure 5.6

Proportion de femmes maires, Amérique latine et Caraïbes, au 11 août 2014



Source: CEPALC, CEPALSTAT, bases de données et publications statistiques : http://estadisticas.cepal.org/cepalstat/WEB_CEPALSTAT/estadisticasIndicadores.asp?idioma=i (consultées le 20 mars 2015).

Note: Les chiffres entre parenthèses indiquent les années pour lesquelles les données sont représentées. Le point de départ de la flèche représente le niveau atteint la première année et la tête de la flèche indique le niveau atteint la dernière année.

conseillers municipaux, et six pays ont dépassé la barre des 30 %.

En Asie et en Océanie⁶⁸, la représentation des femmes au sein des administrations locales⁶⁹ est inférieure à 40 % dans tous les pays ou zones pour lesquels des données sont disponibles. L'Inde, Nioué et Nauru enregistrent la proportion la plus élevée (37 %); viennent ensuite la Chine (32 %) et l'Australie (30 %). Kiribati, Sri Lanka, les Îles Salomon, les Tonga et les Tuvalu sont parmi les derniers, avec moins de 5 %.

En Asie occidentale, la proportion de femmes au sein des conseils locaux ou municipaux est supérieure à 20 % dans 4 des 6 pays pour lesquels des données sont disponibles, l'Iraq et la Jordanie arrivant en tête avec 25 %. En Afrique du Nord, où l'on ne dispose de données que pour deux pays, le Maroc affiche une proportion de 12 % et l'Égypte de 5 %⁷⁰.

⁶⁴ Commission européenne, 2015a.

⁶⁵ Demofonti, 2012.

⁶⁶ Center for American Women and Politics, Eagleton Institute of Politics, Rutgers, The State University of New Jersey (consulté le 20 mars 2015).

⁶⁷ Commission européenne, 2015a (consulté le 11 mars 2015).

⁶⁸ Analyse basée sur 26 pays en développement et 3 pays développés. PNUD, 2014.

⁶⁹ Les administrations locales comprennent tous les niveaux de gouvernement inférieurs au niveau national. La représentation des femmes au sein des administrations locales est calculée comme la moyenne de la proportion de femmes présentes à tous les niveaux d'administration sous-nationale.

⁷⁰ CESA, 2015.

B. Les médias

Les médias influencent de manière considérable l'opinion et les attitudes du public. Le Programme d'action de Beijing reconnaît l'importance de permettre aux femmes de mieux s'exprimer et de mieux participer à la prise de décisions dans le cadre et par l'intermédiaire des médias, et de lutter contre les images sexistes véhiculées par eux⁷¹. Pourtant, des années après que les gouvernements ont approuvé le Programme d'action, les médias restent un secteur largement dominé par les hommes.

Les stéréotypes sexistes sont entretenus par les médias

Les médias continuent de renforcer les stéréotypes sexistes. Par exemple, une étude portant sur 120 films produits par 11 pays⁷² et sortis entre janvier 2010 et mai 2013 a mis en lumière des différences frappantes dans la manière de mettre en scène les femmes et les hommes⁷³. La proportion de femmes minces, partiellement ou entièrement nues, et vêtues de manière suggestive était deux fois plus importante au moins que la proportion d'hommes présentés de la même manière. Les commentaires relatifs à l'apparence physique étaient également adressés cinq fois plus souvent aux femmes qu'aux hommes.

L'étude a également révélé un parti pris sexiste dans la manière de représenter l'activité professionnelle des hommes et des femmes : 69 % des personnages masculins avaient un emploi, contre seulement 47 % des personnages féminins. Les femmes travaillaient en outre moins souvent que les hommes dans les domaines de la science, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques; sur 121 personnages travaillant dans ces domaines, seuls 12 % étaient des femmes. Les personnages féminins de ces films occupaient

également moins souvent des postes de direction dans le monde des entreprises. Sur 127 responsables politiques, législateurs ou dirigeants, seuls 12 (9 %) étaient joués par des femmes. De la même façon, 11 % seulement des cadres, des entrepreneurs et des investisseurs étaient des femmes.

L'étude⁷⁴ a également montré que les films réalisés ou écrits par des femmes comptaient plus de personnages féminins, ce qui laisse penser que certains des stéréotypes sexistes qui régissent le choix et la manière de dépeindre le personnage principal d'un film pourraient être liés à la domination persistante des hommes dans l'industrie cinématographique. Dans l'étude mentionnée ci-dessus, on estime que les hommes représentaient 93 % des réalisateurs, 80 % des metteurs en scène et 77 % des producteurs.

Le cinéma n'est pas le seul secteur des médias à être dominé par les hommes. Une analyse de 7 000 articles d'opinion publiés par 10 organes de presse sur une période de 12 semaines (entre septembre et décembre 2011) a montré que la grande majorité d'entre eux avaient été écrits par des hommes. Seuls 33 % des articles publiés dans le *Huffington Post* et *Salon*, 20 % dans le *New York Times*, le *Washington Post*, le *Los Angeles Times* et le *Wall Street Journal*, et 38 % dans des publications universitaires comme celles de Columbia, Harvard, Princeton et Yale avaient été écrits par des femmes. On a toutefois constaté une nette évolution dans la contribution des femmes à la rédaction des articles d'opinion entre 2005 et 2011; dans le *Wall Street Journal*, par exemple, le pourcentage de ces articles écrits par des femmes est passé de 10 % à 19 %. En dépit de ces progrès, une analyse par sujet révèle que les femmes restent toujours cantonnées dans les mêmes thèmes : l'égalité des sexes, la cuisine, la famille, le style ou encore la santé⁷⁵. Cette sous-représentation des femmes parmi les auteurs et cette ségrégation par sujet se retrouvent également dans la littérature en ligne⁷⁶ et dans d'autres études⁷⁷.

Le secteur de la presse, de manière générale, est dominé par les hommes à tous les niveaux professionnels. Globalement, on estime que, entre 2008 et 2010, les femmes représentaient 35 % des

⁷¹ Nations Unies, 1995a.

⁷² Les 120 films analysés correspondent plus ou moins aux catégories G (tous publics), PG (accord parental souhaitable) ou PG-13 (déconseillé aux moins de 13 ans) de la Motion Picture Association of America. Ils ont été réalisés par l'Allemagne, l'Australie, le Brésil, la Chine, les États-Unis, la Fédération de Russie, la France, l'Inde, le Japon, la République de Corée et le Royaume-Uni. Smith, Choueiti et Pieper, 2014.

⁷³ D'autres études ont donné des résultats similaires. Par exemple, Lauzen, M. Martha (2015), « It's a Man's (Celluloid) World : On-Screen Representations of Female Characters in the Top 100 Films of 2014 » : http://womenintvfilm.sdsu.edu/files/2014_Its_a_Mans_World_Report.pdf (consulté le 10 mars 2015); New York Film Academy, « Gender inequality in film: Blog » : www.nyfa.edu/film-school-blog/gender-inequality-in-film/ (consulté le 29 juin 2014).

⁷⁴ Smith, Choueiti et Pieper, 2014.

⁷⁵ OpEd Project (The), 2012.

⁷⁶ Gender Report: A Closer Look at Gender and Online News, 2013 (consulté le 29 juin 2014).

⁷⁷ *The Guardian*, 23 octobre 2012 (consulté le 29 juin 2014) et Women's media center, 2014 (consulté le 29 juin 2014).

effectifs du secteur de la presse, comme le montre une étude sur la place des hommes et des femmes dans le monde de la presse portant sur 522 organisations (presse écrite, radios et télévisions) dans 59 pays⁷⁸. L'étude a montré que les femmes occupaient 36 % des postes de rang inférieur (journalistes débutants ou assistants, secrétaires de rédaction, correspondants, assistants de production). Cette part passait à 41 % dans les postes de rang supérieur (journalistes chevronnés, présentateurs et producteurs), mais diminuait aux plus hauts niveaux de pouvoir et de prise de décisions; ainsi, les femmes ne représentaient que 27 % des postes de cadres supérieurs et n'occupaient que 26 % des sièges dans les conseils d'administration des organes de presse⁷⁹.

Les conclusions présentées ci-dessus sont étayées par des données plus récentes sur 49 organismes de diffusion publics (télévision, radio et agences de presse nationales) de pays de l'Union européenne. En 2014, les femmes représentaient 30 % des directeurs exécutifs et 32 % des administrateurs ne participant pas à la gestion. Elles constituaient également 31 % des membres des conseils d'administration. Au plus haut niveau de pouvoir et de prise de décisions, les femmes n'occupaient que 9 postes de président de conseil d'administration sur 49 (18 %) et 6 postes d'administrateur sur 48 (13 %)⁸⁰.

Dans ce secteur également, les différences entre les sexes sont souvent observées dans les conditions d'emploi. Une proportion plus importante d'hommes bénéficie de contrats permanents à plein temps, tandis que les femmes ont plus souvent un emploi à temps partiel régulier ou à durée déterminée⁸¹.

C. Le secteur privé

La sous-représentation des femmes au plus haut niveau hiérarchique dans le secteur privé est de plus en plus perçue non seulement comme un problème d'équité, mais aussi comme un pro-

blème de performance; en effet, plusieurs études montrent que la mixité dans la direction des entreprises améliore les performances de ces dernières⁸². Pourtant, les femmes cadres supérieurs restent minoritaires. Certains des principaux obstacles à la représentation des femmes dans les postes de direction sont liés aux conditions d'emploi moins favorables, notamment l'impossibilité pour les travailleurs à temps partiel et les travailleurs temporaires d'obtenir des promotions, et aux inégalités dans le partage des responsabilités domestiques et familiales (voir le chapitre 4 consacré au travail). Une étude a montré que, si les femmes avaient tout autant d'ambition professionnelle que les hommes, elles étaient moins convaincues de pouvoir parvenir en haut de l'échelle⁸³. Cela traduit les stéréotypes sexistes ancrés dans la population en général. Dans le cadre de l'enquête mondiale sur les valeurs, il a été demandé aux personnes interrogées, pour le cycle 2010-2014, si elles étaient d'accord avec l'affirmation selon laquelle les hommes faisaient de meilleurs cadres d'entreprise que les femmes. La proportion de la population qui s'est déclarée d'accord avec cette affirmation variait fortement (de 8 % aux Pays-Bas et en Suède à 80 % en Égypte), ce qui montre que certains pays ont encore beaucoup à faire en ce qui concerne les attitudes et les valeurs en matière d'égalité des sexes⁸⁴.

1. Cadres

Comme nous l'avons vu dans le chapitre 4 sur le travail, les femmes sont proportionnellement moins souvent pourvues d'un emploi que les hommes et moins susceptibles d'occuper des postes de direction. La figure 5.7 illustre également ce point. Les dernières données disponibles pour 59 pays montrent que la part de femmes parmi les cadres moyens et supérieurs, y compris les dirigeants d'entreprise, les législateurs et les fonctionnaires de rang supérieur⁸⁵ non seu-

⁷⁸ Fondation internationale pour les femmes dans les médias, 2011.

⁷⁹ Ibid.

⁸⁰ Commission européenne, 2015a (consulté le 11 mars 2015).

⁸¹ Selon la source, les employés permanents à temps partiel sont ceux qui ne travaillent pas à plein temps et figurent sur la liste des états de paie de l'organisation; les contractuels à temps partiel sont ceux qui travaillent à temps partiel dans le cadre d'un contrat de durée déterminée. Fondation internationale pour les femmes dans les médias, 2011.

⁸² Catalyst, 2014b; Commission européenne, 2012.

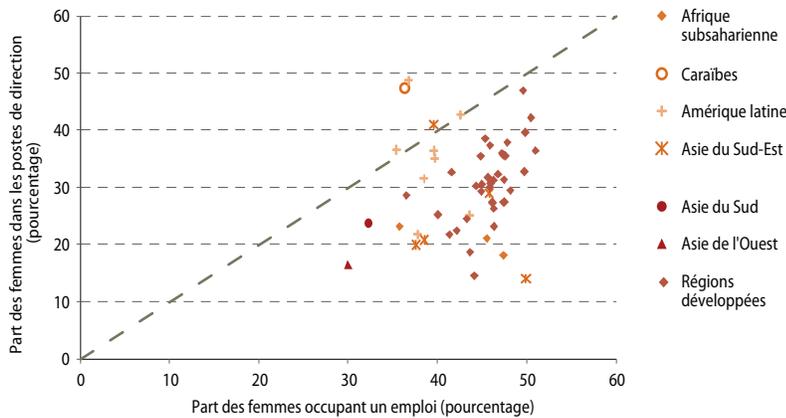
⁸³ McKinsey & Company, novembre 2013.

⁸⁴ Enquête mondiale sur les valeurs (consultée le 19 mars 2015).

⁸⁵ Les données portent sur les cadres supérieurs des secteurs public et privé. Les données sur l'emploi se réfèrent aux catégories 11 (membres de l'exécutif et des corps législatifs et cadres supérieurs de l'administration publique) et 12 (directeurs de sociétés) de la classification CITP-88. Le groupe 13 (dirigeants et gérants) n'est pas pris en compte dans le calcul de cet indicateur, car il comprend essentiellement des dirigeants de petites entreprises.

Figure 5.7

Part des femmes dans l'emploi et parmi les cadres moyens et supérieurs, 2009-2013 (dernière année disponible)



Source : Données établies par la Division de statistique à partir de données de l'Ensemble minimal d'indicateurs de l'égalité des sexes, indicateur 45 (dernière consultation en février 2015) et du Bureau international du Travail, 2014, *Indicateurs clés du marché du travail*, 8^e édition, tableau 2a (consulté en octobre 2014).

Note : Les données sur l'emploi se réfèrent aux catégories 11 (membres de l'exécutif et des corps législatifs et cadres supérieurs de l'administration publique) et 12 (directeurs de sociétés) de la classification CIP-88. Le groupe 13 (dirigeants et gérants) n'est pas pris en compte dans le calcul de cet indicateur, car il comprend essentiellement des dirigeants de petites entreprises.

lement est bien inférieure à 50 %, mais est également nettement plus faible que la part de femmes dans l'emploi en général. La moitié seulement environ des 59 pays qui disposent de données sur les femmes dans les postes de direction présente une proportion de 30 % ou plus. Les pays dans lesquels le pourcentage est supérieur à 40 % sont, par ordre croissant, les Philippines, la Lettonie, El Salvador, Aruba, le Bélarus, la République dominicaine et le Panama. À l'autre extrême, les pays dans lesquels le pourcentage est inférieur à 20 %, par ordre décroissant, sont Chypre, le Libéria, la Turquie, l'État de Palestine, le Luxembourg et le Cambodge.

Depuis 1995, toutefois, la proportion de femmes dans les postes de direction a augmenté dans de nombreux pays. Parmi les 25 pays pour lesquels des données sont disponibles, 19 ont enregistré une hausse dans ce domaine. Cette hausse est supérieure à 10 points de pourcentage dans 5 pays, à savoir le Danemark, l'Espagne, la Grèce, la Slovénie et la Suisse. Dans 5 des 6 pays dans lesquels la part de femmes dans les postes de direction a diminué, le recul était minime (3 points de pourcentage au maximum); la seule exception est la Hongrie, qui a enregistré un déclin de 31 points entre 1995 et 2013.

2. Conseils d'administration

En dépit du nombre croissant de pays qui légifèrent dans ce domaine, la proportion de femmes au sein des conseils d'administration des grandes entreprises reste très faible. Par exemple, parmi les 43 pays pour lesquels Catalyst a collecté des données⁸⁶, c'est la Norvège qui compte la plus forte proportion de sièges occupés par des femmes dans les conseils d'administration (41 %), suivie de loin par deux pays voisins, la Finlande et la Suède (27 % chacune). À l'inverse, ce pourcentage est particulièrement faible (en dessous de 2 %) dans 7 des 15 pays d'Asie pour lesquels des données sont disponibles, essentiellement en Asie occidentale. Parmi ceux-ci on trouve l'Arabie saoudite, les Émirats arabes unis et le Qatar, avec 1 % de femmes, voire moins, dans les conseils d'administration⁸⁷. Les chiffres relatifs à la représentation des femmes à la tête des conseils d'administration sont encore plus décourageants : sur 42 pays pour lesquels on dispose de données, seuls 8 (Afrique du Sud, Israël, Italie, Nouvelle-Zélande, Philippines, Pologne, Suède et Turquie) ont une femme à la tête d'au moins 5 % de leurs conseils d'administration.

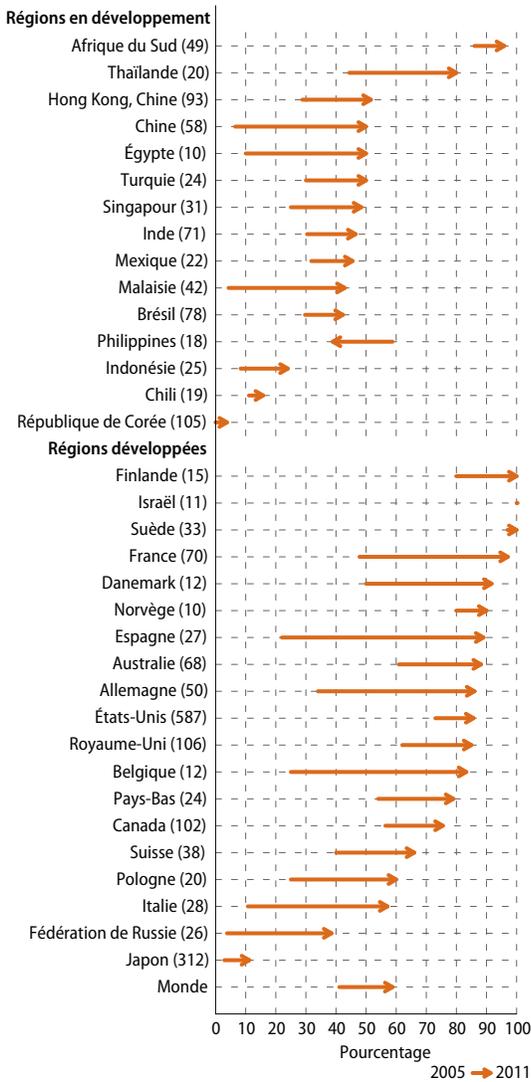
Ici encore, on note certains progrès. Les données collectées par le Crédit Suisse⁸⁸ sur un ensemble de 2 360 entreprises dans 46 pays du monde ont montré une augmentation de la proportion de conseils d'administration dans lesquels siège au moins une femme (de 41 % en 2005 à 59 % fin 2011). Le rapport du Crédit Suisse attribue cette progression aux interventions du gouvernement; ainsi, au cours des cinq années qui ont précédé le rapport, sept pays ont adopté des lois rendant obligatoire la présence de femmes au sein des conseils d'administration et huit ont défini des objectifs non contraignants. De manière générale, les pays développés arrivent en tête de la liste des pays dans lesquels la proportion d'entreprises comptant une ou plusieurs femmes dans leurs conseils d'administration est la plus forte. En Finlande, en Israël et en Suède, par exemple, toutes les entreprises reprises dans la base de données du Crédit Suisse comptaient au moins une femme dans leurs conseils d'administration en 2011. Cette proportion avoisinait 90 % des

⁸⁶ Catalyst est une organisation sans but lucratif qui a pour mission d'améliorer les perspectives économiques des femmes et des entreprises : www.catalyst.org/who-we-are (consulté en avril 2015).

⁸⁷ Catalyst, 2014a (consulté le 23 mars 2015).

⁸⁸ Institut de recherche du Crédit Suisse, 2012.

Figure 5.8
Proportion d'entreprises dont le conseil d'administration comporte au moins une femme, 2005 et 2011, par pays



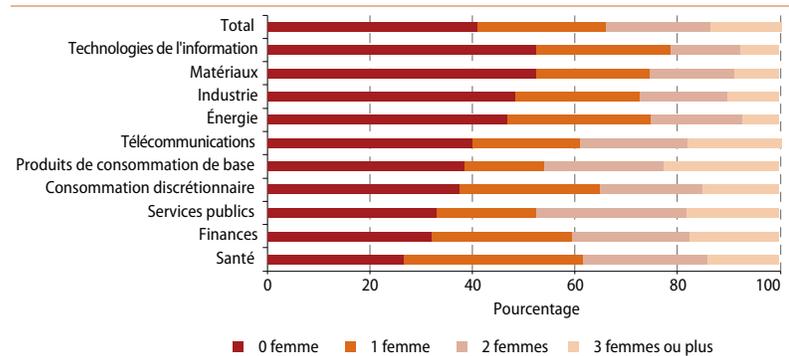
Source : Institut de recherche du Crédit Suisse, *Gender diversity and corporate performance* (2012).

Note : Le point de départ de la flèche indique la proportion d'entreprises dont le conseil d'administration comptait au moins une femme en 2005, et la tête de la flèche indique le niveau en 2011. Les chiffres entre parenthèses indiquent le nombre d'entreprises incluses dans l'analyse.

entreprises en Afrique du Sud, en Australie, au Danemark, en Espagne, en France et en Norvège (fig. 5.8).

Le nombre de femmes siégeant dans les conseils d'administration varie en fonction du secteur économique dans lequel elles sont actives (fig. 5.9). La proportion la plus élevée d'entreprises (23 %) comptant trois femmes ou plus dans leurs conseils d'administration se trouve

Figure 5.9
Répartition des entreprises par nombre de femmes dans les conseils d'administration, par secteur économique (fin 2011)



Source : Institut de recherche du Crédit Suisse, *Gender diversity and corporate performance* (2012).

dans le secteur des « produits de consommation courante », suivi des « services d'utilité collective » et des « services de télécommunication » (18 % chacun). Les « matériaux » et les « technologies de l'information » sont les secteurs dans lesquels on trouve la plus forte proportion d'entreprises (53 %) dont les conseils d'administration ne comptent aucune femme; suivis par le « secteur industriel » (48 %) et l'« énergie » (47 %). En général, les secteurs qui sont les plus proches de la demande du consommateur final ont une proportion plus élevée de femmes dans leurs conseils d'administration⁸⁹.

Certains pays ont envisagé d'adopter des règlements relatifs à la représentation des femmes au sein des conseils d'administration des entreprises privées. Un certain nombre d'entre eux en Europe, par exemple (Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni et Suède), ont adopté des autoréglementations relatives à la composition par sexe des conseils d'administration⁹⁰. Au Royaume-Uni, « le gouvernement a demandé aux entreprises cotées au FTSE 100⁹¹ de réserver aux femmes 25 % des sièges de leur conseil d'administration au moins⁹² ». Une loi adoptée en juillet 2011 en Italie, qui demande aux entreprises cotées en bourse et aux entreprises publiques, pour 2015, d'avoir

⁸⁹ Institut de recherche du Crédit Suisse, 2012.

⁹⁰ Commission européenne. Présence des femmes dans les conseils des sociétés. Fiche d'information 2 : Égalité hommes-femmes dans les États membres.

⁹¹ Le FTSE 100 est un indice boursier des 100 entreprises britanniques les mieux capitalisées cotées à la bourse de Londres.

⁹² Institut de recherche du Crédit Suisse, 2012.

au moins un tiers du sexe sous-représenté dans leurs conseils d'administration et conseils de surveillance, a permis de doubler la proportion de femmes dans les conseils d'administration des entreprises italiennes entre octobre 2011 et octobre 2012 (de 6 % à 11 %). En Islande, une loi introduite en 2010 a fixé aux entreprises de plus de 50 employés un quota d'au moins 40 % de membres de chaque sexe dans leur conseil à atteindre d'ici à septembre 2013. En octobre 2012, la proportion de femmes dans les conseils d'administration des plus grandes entreprises islandaises avait atteint 36 %, soit une augmentation de 16 points de pourcentage par rapport à l'année précédente⁹³. En outre, la Commission européenne, avec l'appui du Parlement européen et de plusieurs États membres, a récemment proposé un objectif de 40 % minimum de chaque sexe pour les postes d'administrateur ne participant pas à la gestion d'ici à 2020. En novembre 2013, le Parlement européen a voté le soutien à cette directive, qui est à l'examen au Conseil de l'UE depuis janvier 2015⁹⁴.

On trouve également des exemples de pays qui envisagent l'instauration de quotas par sexe pour les postes de direction dans les pays en développement. En Malaisie, toutes les entreprises publiques et toutes les sociétés à responsabilité limitée comptant plus de 250 employés devront avoir au moins 30 % de femmes dans leurs conseils d'administration ou parmi leurs cadres supérieurs pour 2016⁹⁵.

3. Directeurs généraux

Peu de femmes se hissent jusqu'au poste de directeur général. Au niveau mondial, les données

confirment que le plafond de verre est particulièrement infranchissable dans les grands groupes, qui restent essentiellement le fief des hommes. En 2014, moins de 4 % des directeurs généraux des 500 plus grandes entreprises de la planète étaient des femmes⁹⁶. Les données relatives aux femmes et aux hommes dans les postes de direction de 613 entreprises de 28 pays de l'UE en 2014 montrent que la représentation des femmes dans les postes de prise de décisions au sein du secteur privé diminue au plus haut niveau de pouvoir et d'autorité. En moyenne, les femmes occupaient 21 % des postes d'administrateur ne participant pas à la gestion. Ce chiffre chutait à 13 % au niveau des directeurs exécutifs et plongeait à 3 % au niveau des directeurs généraux⁹⁷.

Les directrices générales sont assez rares dans le secteur privé

Dans le secteur privé des régions développées, les femmes restent gravement sous-représentées dans les postes de prise de décisions au plus haut niveau. Il est très peu probable que la situation soit plus encourageante dans les régions en développement, mais il n'existe pas suffisamment de données pour confirmer ou réfuter cette hypothèse. Lorsqu'on la compare à la sous-représentation des femmes dans les postes de direction et de prise de décisions du gouvernement, de l'appareil judiciaire et de la fonction publique, la situation dans le secteur privé est encore plus extrême.

⁹³ Commission européenne. Présence des femmes dans les conseils des sociétés, Fiche d'information 2 : Égalité hommes-femmes dans les États membres.

⁹⁴ Commission européenne, 2015b.

⁹⁵ Institut de recherche du Crédit Suisse, 2012.

⁹⁶ Les 500 plus grandes entreprises du monde sont classées sur la base de leur chiffre d'affaires, pour l'exercice financier prenant fin l'année ou l'année précédant l'année indiquée dans la liste de *Fortune 500*. Données établies par la Division de statistique à partir des données du magazine *Fortune*, 2014 (consulté le 8 octobre 2014).

⁹⁷ Les données portent sur les cadres supérieurs et les administrateurs ne participant pas à la gestion dans les deux organes de prise de décisions les plus haut placés de chaque entreprise, généralement le conseil d'administration et le conseil de direction (dans le cas d'un système de gouvernance à deux niveaux). Commission européenne, 2015a.

Chapitre 6

Violence à l'égard des femmes

Principales constatations

- Les femmes du monde entier, quels que soient leurs revenus, leur âge ou leur niveau d'instruction, sont victimes de violence sexuelle, psychologique et économique.
- L'expérience de la violence peut causer des problèmes physiques, mentaux et émotionnels à long terme; dans les cas les plus extrêmes, la violence peut entraîner la mort.
- La violence entre partenaires intimes est la forme de violence à l'égard des femmes la plus courante.
- La violence sexuelle est moins fréquente que la violence physique; toutefois, au sein du couple, les deux vont souvent de pair.
- Les attitudes à l'égard de la violence commencent à changer : dans la plupart des pays pour lesquels des informations sont disponibles sur plus d'une année, on constate que le niveau d'acceptation de la violence diminue tant chez les hommes que chez les femmes.
- Dans les 29 pays d'Afrique et du Moyen-Orient dans lesquels ces pratiques sont concentrées, plus de 125 millions de filles et de femmes, en vie aujourd'hui, ont subi des mutilations génitales.
- Dans la majorité des pays, moins de la moitié des femmes victimes de violence ont cherché de l'aide et, parmi celles qui l'ont fait, la plupart se sont tournées vers leur famille ou leurs amis plutôt que de faire appel aux services de police ou de santé.
- Au moins 119 pays ont adopté des lois condamnant la violence conjugale, 125 ont des lois relatives au harcèlement sexuel et 52 sur le viol conjugal.
- La disponibilité des données sur la violence à l'égard des femmes s'est nettement améliorée ces dernières années; depuis 1995, plus de 100 pays ont réalisé au moins une enquête sur le sujet.

Introduction

La violence à l'égard des femmes désigne « tous actes de violence dirigés contre le sexe féminin, et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée¹ ». Il peut s'agir de violence physique, sexuelle et psychologique exercée au sein de la famille ou de la collectivité, et d'une telle violence perpétrée ou tolérée par l'État, où qu'elle s'exerce. Elle inclut la violence conjugale, le mariage d'enfants, la grossesse forcée, les crimes dits « d'honneur », la mutilation génitale féminine, le féminicide, la violence sexuelle et d'autres formes de violence perpétrées par une personne autre que le partenaire intime (appelée également violence entre non-partenaires), le harcèlement sexuel (sur le

lieu de travail, dans d'autres institutions et dans les espaces publics), la traite des femmes et la violence dans les situations de conflit.

Dans toutes les sociétés, à des degrés divers, les femmes et les filles sont victimes de violences physiques, sexuelles et psychologiques, et ce quels que soient leur niveau de revenu, leur classe sociale et leur culture². Ces violences sont reconnues comme une violation des droits fondamentaux de l'être humain et une forme de discrimination à l'égard des femmes, qui témoigne du déséquilibre de pouvoir omniprésent entre les sexes³.

L'expérience de la violence peut nuire aux femmes d'une multitude de façons, qui sont difficiles à quantifier. Elle entraîne souvent des traumatismes et des problèmes de santé, mais les blessures psychologiques et émotionnelles qu'elle

¹ Assemblée générale de l'ONU, 1993.

² Ibid.

³ Ibid.

Encadré 6.1

Les lacunes des statistiques du genre relatives à la violence à l'égard des femmes

La Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes de 1993 demande aux États Membres de « favoriser la recherche, rassembler des données et compiler des statistiques se rapportant à l'incidence des différentes formes de violence à l'égard des femmes, y compris en particulier la violence au foyer ». Elle encourage également la recherche sur les causes, la nature, la gravité et les conséquences de la violence à l'égard des femmes, ainsi que sur l'efficacité des mesures prises pour la prévenir et y remédier.

À quelques exceptions près, initialement, seules de petites études ciblées, qui n'étaient pas représentatives au plan national, étaient disponibles. C'est au début des années 2000 que sont apparues les premières études destinées à mesurer la prévalence de la violence comparables au plan international : l'*Étude multipays de l'OMS sur la santé des femmes et la violence domestique à l'égard des femmes*^a et l'enquête internationale sur la violence à l'égard des femmes coordonnée par l'Institut européen pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance. L'étude de l'OMS portait sur plusieurs endroits spécifiques dans une sélection de pays. Elle s'intéressait à la violence entre partenaires intimes et à son incidence sur la santé physique, mentale, sexuelle et procréative des femmes, et a joué un rôle essentiel dans la mise au point et l'expérimentation de questionnaires types qui seraient utilisés dans des enquêtes ultérieures. Plus récemment, la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies a élaboré un ensemble de lignes directrices^b destinées à aider les bureaux nationaux de statistique à recueillir des données et à définir des indicateurs relatifs à la violence à l'égard des femmes, et ce afin d'obtenir des analyses normalisées et comparables des niveaux et tendances de ce phénomène, tant au niveau national qu'international.

Consciente de la nécessité de disposer d'outils de mesure plus efficaces et plus uniformes, la Commission de statistique de l'ONU a créé un groupe des « Amis du Président de la Commission de statistique^c » qui a été chargé de définir les indicateurs clefs de la violence physique, sexuelle, psychologique et économique à l'égard des femmes.

De manière générale, les enquêtes destinées à mesurer la violence contre les femmes sont plus efficaces pour recueillir des informations que ne le sont les sources administratives; en effet, si elles sont bien conçues, elles rendent compte de la véritable expérience de la violence de manière plus précise que ce qui est signalé aux autorités^d. Néanmoins, ces enquêtes sont souvent très coûteuses. S'il n'est pas possible de procéder à une enquête exclusivement consacrée à ce sujet, on peut insérer dans une enquête existante, sur la santé des femmes, par exemple, ou sur les injustices en général, un module de questions portant sur l'expérience de la violence. Moyennant le respect de certaines lignes de conduite éthiques qui régissent les enquêtes spécifiquement consacrées au délicat problème de la violence, on peut ainsi recueillir certaines informations^e.

La disponibilité des données sur la violence à l'égard des femmes s'est nettement améliorée ces dernières années. Entre 1995 et 2014, 102 pays ont mené au moins une enquête sur le sujet ayant produit des résultats représentatifs au niveau national, soit sous forme d'enquête spécialement consacrée à cette problématique (51 pays), soit sous forme de module de questions joint à une enquête plus vaste (64 pays). Certains pays ont utilisé les deux formules. Le nombre de pays ayant réalisé ces enquêtes était de 44 entre 1995 et 2004, et est passé à 89 entre 2005 et 2014, ce qui témoigne d'un intérêt croissant pour la question. Plus de 40 pays ont mené au moins deux enquêtes au cours de la période 1995-2014. Cela signifie que, en fonction de la comparabilité des données, il sera peut-être possible d'analyser l'évolution du phénomène. Cent pays ont mené des enquêtes incluant des questions sur les attitudes à l'égard de la violence, et 29 sur les mutilations génitales féminines, couvrant tous les pays dans lesquels cette pratique est concentrée.

Malgré l'amélioration de la disponibilité et de la qualité des données sur la violence à l'égard des femmes, il reste encore beaucoup à faire. Des questionnaires et des méthodologies différents sont parfois utilisés dans les différents pays, ce qui nuit à la comparabilité des données aux plans régional et international. Il arrive également qu'en fonction du contexte culturel certaines personnes soient moins enclines à se confier, faussant ainsi la mesure de la prévalence du phénomène.

Les services de police, les tribunaux, les services sociaux et les statistiques sanitaires constituent autant de sources d'information potentielles qui sont souvent sous-utilisées. Néanmoins, l'utilité de ces informations est parfois contestable. De nombreuses femmes ne signalant pas les violences aux autorités, les statistiques reposant sur les cas déclarés sous-estiment considérablement le phénomène. Les dossiers

administratifs peuvent être utilisés pour savoir dans quelle mesure les femmes ont fait appel à ces services et quelle réponse leur a été apportée, mais même lorsque des statistiques sont disponibles, le sexe de la victime et ses relations avec l'auteur et/ou le sexe de l'auteur lui-même ne sont généralement pas précisés, ce qui réduit la pertinence de l'analyse. Les données relatives à des formes de violence spécifiques, telles que le trafic ou les pratiques nuisibles comme les crimes « d'honneur », sont rares.

Nombre de pays ayant mené des enquêtes sur la violence à l'égard des femmes, 1995-2014

Type d'enquête	1995-2014		1995-2004	2005-2014
	Au moins une enquête	Au moins deux enquêtes	Au moins une enquête	Au moins une enquête
Enquête spécifiquement destinée à mesurer la violence à l'égard des femmes	51	7	17	35
Module de questions sur la violence à l'égard des femmes	64	31	25	60
Enquête spécifiquement destinée à mesurer la violence à l'égard des femmes ou module de questions sur la violence à l'égard des femmes	102	43	44	89
Enquête comportant des questions sur les attitudes à l'égard de la violence	100	62	37	97
Enquête comportant des questions sur les mutilations génitales féminines	29	25	20	27

a OMS, 2005.

b Nations Unies, 2013a.

c Adopté par la Commission de statistique de l'ONU en 2009, E/CN.3/2009/29. Voir également Nations Unies, 2013a pour la liste définitive des indicateurs.

d Nations Unies, 2013a.

e OMS, 2001.

peut infliger sont parfois plus profondes et plus durables encore⁴. Elle peut réduire les capacités d'une femme à travailler, à prendre soin de sa famille et à contribuer à la société. Être témoin de violences pendant l'enfance peut également provoquer une série de problèmes émotionnels⁵. Les femmes qui ont subi des violences infligées par un partenaire intime ont plus de risques de donner naissance à des bébés de faible poids, d'avorter ou de sombrer dans la dépression⁶. Dans certaines régions, elles sont également plus exposées au VIH que les autres femmes⁷. Dans certains cas, la violence peut entraîner la mort; deux tiers environ des victimes d'homicides dans lesquels sont impliqués le partenaire intime ou la famille sont des femmes alors que, si l'on considère l'ensemble des homicides, ce chiffre est de 20 % seulement⁸. Tandis que d'autres formes d'homicide sont en diminution constante, le taux d'homicides dans lesquels sont impliqués le partenaire intime ou la famille est resté relativement stable⁹. Sur le plan économique, la violence à l'égard des femmes induit également des coûts non négli-

geables, directs et indirects. Les coûts directs sont ceux qui découlent de l'intervention de la police, des hôpitaux ou d'autres services de santé, les frais juridiques et les coûts inhérents au logement, aux services sociaux et aux services d'appui. Les coûts indirects sont les coûts liés à la réduction des capacités de travail et de la productivité de la victime et à la diminution de la valeur d'une vie vécue dans la violence. Plusieurs pays ont réalisé des études afin d'évaluer les retombées économiques de la violence faite aux femmes; les méthodologies employées pour réaliser ces études n'étant pas toujours les mêmes, les coûts réels ne peuvent être directement comparés entre les pays; néanmoins, ils donnent une idée des retombées économiques considérables de la violence contre les femmes et des sommes qui doivent être dépensées pour lutter contre le phénomène¹⁰. À l'échelle mondiale, d'après les estimations les plus prudentes, la perte de productivité engendrée par la violence conjugale se situe entre 1 % et 2 % du produit intérieur brut¹¹.

4 Nations Unies, 2006a.

5 Ibid.

6 OMS, 2013a.

7 Ibid.

8 Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, 2013.

9 Ibid.

10 Par exemple, une étude réalisée au Royaume-Uni a examiné les différentes catégories de coûts : justice, soins de santé, services sociaux, logement, services juridiques, perte de productivité et la souffrance et la douleur. Elle a estimé les coûts de la violence conjugale à 25 milliards de dollars par an, uniquement pour l'Angleterre et le pays de Galles. Walby, 2009.

11 Banque mondiale, 2014.

Encadré 6.2

Mesurer la violence contre les femmes au Canada à l'aide de sources de données complémentaires

L'office national de statistique du Canada, Statistique Canada, utilise deux sources de données complémentaires pour mesurer la violence contre les femmes dans le pays : les enquêtes administratives fournies par la police et les enquêtes de victimisation réalisées auprès de la population. Ces deux sources d'information se sont nettement améliorées ces 30 dernières années et permettent maintenant de mieux comprendre le problème et la manière dont il diffère de la violence visant les hommes.

Depuis 1962, les statistiques policières sont collectées au Canada, mais ce n'est qu'en 1988 que le pays a commencé à recueillir des microdonnées sur l'acte criminel en lui-même (notamment l'arme utilisée et le lieu où il s'est déroulé), la victime (sexe, âge et relations avec l'agresseur) et l'agresseur (sexe et âge). Ces informations, recueillies dans le cadre de la Déclaration uniforme de la criminalité, a apporté un éclairage sur la nature et l'ampleur des violences à l'égard des femmes signalées aux services de police canadiens. En outre, grâce au caractère obligatoire de l'enquête ainsi qu'à l'emploi de définitions communes dans l'ensemble du pays, les données obtenues sont représentatives au plan national et comparables dans le temps et dans l'espace. L'enquête a également joué un rôle essentiel pour mieux comprendre comment la violence sexiste est traitée par le système de justice pénale, les informations collectées concernant également les taux de condamnation et d'acquiescement.

La principale faiblesse des enquêtes reposant sur les statistiques de la police est qu'elles n'incluent que les incidents qui sont portés à sa connaissance, ce qui est loin d'être toujours le cas pour la violence entre partenaires intimes et la violence sexuelle. Pour remédier à cette lacune, le Canada s'est tourné vers les enquêtes de victimisation afin d'obtenir un tableau plus précis de la situation et des raisons pour lesquelles les victimes choisissent ou non de parler à la police. Depuis 1988, l'enquête sociale générale sur la victimisation a été réalisée tous les cinq ans auprès d'un échantillon représentatif de femmes et d'hommes âgés de 15 ans et plus. Tout comme les enquêtes reposant sur les données policières, les enquêtes reposant sur les témoignages spontanés ont évolué avec le temps afin de combler les lacunes dans ce domaine.

En 1993, Statistique Canada est devenu l'un des premiers bureaux nationaux de statistique à mettre au point et à mener une enquête sur la violence sexospécifique, fournissant ainsi le premier indicateur national sur la violence conjugale à l'égard des femmes. L'office a mis à profit le succès de cette enquête unique pour garantir que la mesure de la violence visant les femmes soit intégrée dans une structure d'enquête existante; ainsi, sur le modèle de l'enquête sur la violence à l'égard des femmes, un module spécial sur la violence conjugale a été ajouté à l'enquête sociale générale sur la victimisation. Un ciblage plus large (hommes et femmes) a permis d'élargir le champ de l'analyse sexospécifique et a amélioré la compréhension du phénomène de la violence visant les femmes et les hommes. Les résultats de l'enquête de victimisation ont par exemple montré que les taux de violence conjugale à l'égard des femmes et à l'égard des hommes étaient similaires, les femmes étaient plus susceptibles que les hommes de subir les formes de violence les plus graves et d'être victimes d'abus répétés, de blessures et de traumatismes émotionnels. Ces informations ont contribué à guider l'élaboration de politiques et de programmes qui répondent mieux aux besoins spécifiques des femmes.

Source : Statistique Canada.

Un appel à mettre un terme à toutes les formes de violence à l'égard des femmes a été lancé dans la Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes, adoptée en 1993¹², et dans les Déclaration et Programme d'action de Beijing, adoptés en 1995¹³. Plusieurs initiatives ont été entreprises dans le but de lutter contre le phénomène, aux niveaux national et international, par l'ONU et par d'autres organisations. La vision exprimée par le Secrétaire général de

l'Organisation des Nations Unies dans sa campagne « Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes » est celle d'un monde libéré de la violence contre les femmes, grâce à des interventions concrètes et à un engagement politique sans faille des gouvernements, bénéficiant de ressources suffisantes. Pour appeler davantage l'attention sur ce sujet souvent tabou, l'ONU a déclaré le 25 novembre Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. La résolution la plus récente de l'Assemblée générale relative à l'intensification de l'action menée pour éliminer toutes les formes de

¹² Assemblée générale de l'ONU, 1993.

¹³ Nations Unies, 1995.

violence à l'égard des femmes (A/RES/69/147), adoptée en 2014, invite les États à prendre des mesures à cette fin dans les domaines des lois et des politiques, de la prévention, des services d'appui et d'intervention, ainsi que de la collecte de données et de la recherche, en mettant l'accent sur les femmes qui subissent des formes multiples de discrimination. La même année, la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (STCE n° 210, connue sous le nom de Convention d'Istanbul) est entrée en vigueur. Elle définit un cadre juridique et une stratégie pour la lutte contre la violence à l'égard des femmes, axée sur la prévention de la violence domestique, la protection des victimes et la condamnation des agresseurs.

Ce chapitre propose un aperçu de la situation des femmes victimes de violences physiques et sexuelles, et se penche sur le phénomène de la violence entre partenaires intimes et les attitudes envers la violence à l'égard des femmes. Vient ensuite un examen des formes de violence dans des contextes spécifiques : mutilation génitale féminine, violence dans les situations de conflit et traite des femmes. Pour conclure, nous examinerons la question de la recherche d'aide et les mesures de lutte contre la violence. Aux fins de la préparation de cette édition de *Femmes dans le monde*, la Division de statistique a entrepris de compiler les données collectées dans le cadre d'enquêtes sur la violence visant les femmes; bien que tout ait été mis en œuvre pour rassembler autant d'enquêtes que possible, certaines d'entre elles n'ont pu être incluses soit en raison du moment de leur publication, soit parce que les données n'étaient pas disponibles pour un autre motif. Les définitions et les méthodologies exactes employées peuvent varier selon les sources de données. La liste complète des enquêtes et leurs principaux résultats sont présentés dans l'annexe statistique¹⁴.

A. Prévalence des principales formes de violence à l'égard des femmes

Les femmes sont victimes de violences dans tous les pays du monde, à des degrés divers. Il existe un certain nombre de facteurs de risque, parmi lesquels : le fait d'avoir été témoin de violences ou d'en avoir subi pendant l'enfance; un faible

niveau d'instruction; une situation économique précaire; la consommation de drogues; les attitudes de tolérance face à la violence; ou encore l'absence de cadres législatifs permettant de prévenir et de combattre la violence¹⁵.

Plusieurs initiatives ont été prises pour évaluer l'ampleur du problème aux niveaux international, régional et national. Environ un tiers des femmes dans le monde ont, à un moment ou à un autre de leur vie, subi des violences physiques et/ou sexuelles de la part de leur partenaire intime ou de la part d'un non-partenaire¹⁶.

Une récente étude multipays de l'ONU sur la violence dans la région Asie-Pacifique¹⁷ a révélé que près de la moitié des plus de 8 000 hommes interrogés avaient indiqué avoir déjà eu recours à la violence physique et/ou sexuelle contre leur partenaire féminin, cette proportion variant de 26 % à 80 % selon les endroits. Dans les six pays considérés dans l'étude, la majorité (entre 65 % et 85 %) des hommes qui avaient indiqué avoir eu recours à la violence l'avaient fait plus d'une fois.

Comme nous l'avons déjà noté, les définitions et les méthodologies employées pour collecter des données sur la violence à l'égard des femmes peuvent varier d'un pays à l'autre. À des fins de comparabilité, dans le présent chapitre, les données sont dès lors présentées selon leurs sources : les données issues des enquêtes démographiques et de santé et des enquêtes sur la santé procréative, d'une part, et les résultats des récentes enquêtes menées par l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, d'autre part. L'étude de l'Agence des droits fondamentaux a été menée dans 28 États membres de l'UE en 2012.

Notons également que si les pays sont classés au sein de chaque région, c'est uniquement à des fins de présentation. Ce classement ne doit pas être considéré comme absolu car, même lorsqu'on utilise les mêmes outils d'enquête, il est possible que les données ne soient pas parfaitement comparables et que le niveau de sous-déclaration diffère d'un pays à l'autre; plusieurs facteurs peuvent expliquer ce phénomène, comme le caractère honteux de la violence et les normes sociales prévalant dans les différents contextes. Enfin, les données sur la violence à l'égard des femmes issues d'autres sources pour certains pays, notamment les données basées sur les

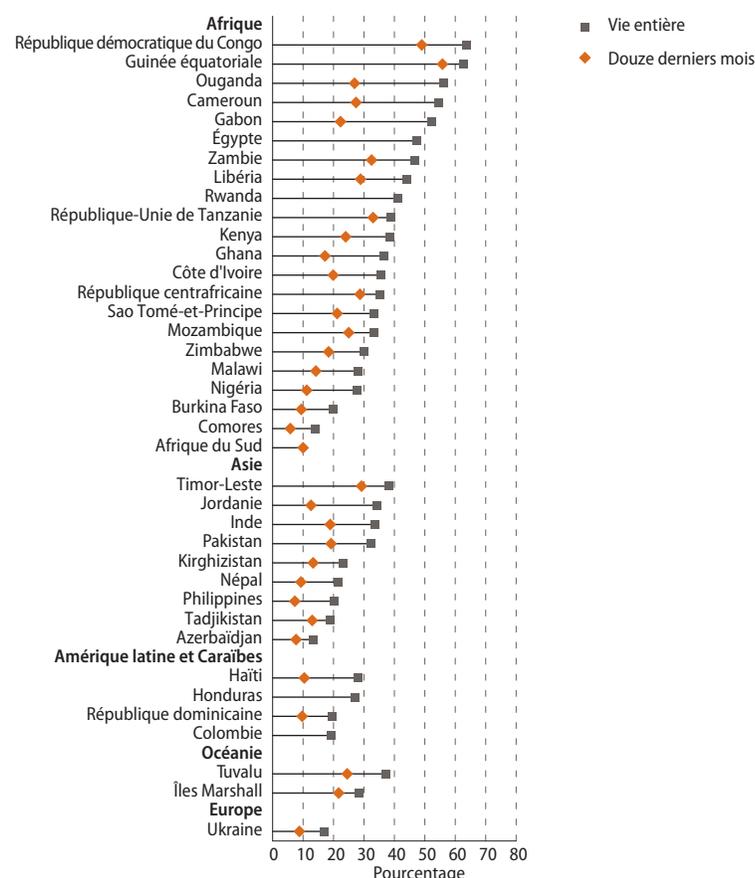
¹⁵ End Violence Against Women Now, 2014.

¹⁶ OMS, 2013a.

¹⁷ PNUD, FNUAP, ONU-Femmes et programme des Volontaires des Nations Unies, 2013.

¹⁴ Voir annexe statistique, disponible à <http://unstats.un.org/unsd/gender/worldswomen.html>.

Figure 6.1
Proportion de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant subi des violences physiques, quel que soit l'agresseur, au moins une fois dans leur vie et au moins une fois au cours des 12 derniers mois, 1995-2013 (dernière année disponible)



Source : Données établies par la Division de statistique à partir des données des enquêtes démographiques et de santé (ICF International, 2014).

Note : Le classement est établi pour des questions de présentation uniquement (voir l'introduction à la section A pour de plus amples détails).

enquêtes de victimisation, sont présentées par ordre alphabétique dans des tableaux distincts.

1. Violence à l'égard des femmes en général

Violence physique

La violence physique regroupe les actes visant à infliger une souffrance physique aux victimes : bousculer, empoigner, tordre le bras, tirer les cheveux, gifler, donner des coups de pied, mordre ou donner des coups de poing ou des coups avec un objet, tenter d'étouffer ou d'étouffer, brûler ou écorcher volontairement, attaquer avec une arme (arme à feu ou arme blanche), etc. La proportion de femmes qui ont été soumises à la violence physique, quel que soit l'agresseur, au moins une fois

dans leur vie et au cours des 12 derniers mois, est présentée dans la figure 6.2 et le tableau 6.1.

Pour les pays pour lesquels on dispose de données issues des enquêtes démographiques et de santé (fig. 6.1), la proportion de femmes ayant subi des violences physiques au cours de leur vie va de 13 % en Azerbaïdjan (2006) à 64 % en République démocratique du Congo (2007). En ce qui concerne les violences physiques subies au cours des 12 mois précédant l'enquête, les chiffres vont de 6 % aux Comores (2012) à 56 % en Guinée équatoriale (2011).

La violence physique est très fréquente en Afrique

Les données disponibles indiquent que la prévalence de la violence physique est élevée en Afrique : près de la moitié des pays africains indiquent une prévalence pour l'ensemble de la vie de plus de 40 %. C'est également en Afrique que les chiffres sont les plus variables : de 14 % aux Comores (2012) à 64 % en République démocratique du Congo (2007). La fourchette est moins large en Asie : de 13 % en Azerbaïdjan (2006) à un peu moins de 40 % au Timor-Leste (2009-2010). La disponibilité des données est plus élevée en Afrique que dans les autres régions.

Parmi les pays pour lesquels des données comparables portant sur plusieurs années sont disponibles, plusieurs ont montré un déclin encourageant de la prévalence de la violence physique subie au cours des 12 mois précédents, parmi lesquels le Cameroun (de 45 % en 2004 à 27 % en 2011) et l'Ouganda (de 34 % en 2006 à 27 % en 2011). Toutefois, les résultats pour la majorité des pays montrent que la prévalence de la violence reste pratiquement constante, ce qui témoigne de la persistance du problème (voir annexe statistique)¹⁸.

Pour la moitié des pays inclus dans l'enquête de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, la prévalence de la violence physique pour l'ensemble de la vie atteint 30 % au moins : le pourcentage varie de 17 % en Autriche à 48 % au Danemark; pour ce qui est des violences subies au cours des 12 mois précédents, les chiffres sont plus uniformes pour l'ensemble de la région (de 3 % à 10 %).

¹⁸ <http://unstats.un.org/unsd/gender/worldswomen.html>.

Tableau 6.1
Proportion de femmes ayant subi des violences physiques, quel que soit l'agresseur, au moins une fois dans leur vie et au moins une fois au cours des 12 derniers mois, 2003-2012 (dernière année disponible)

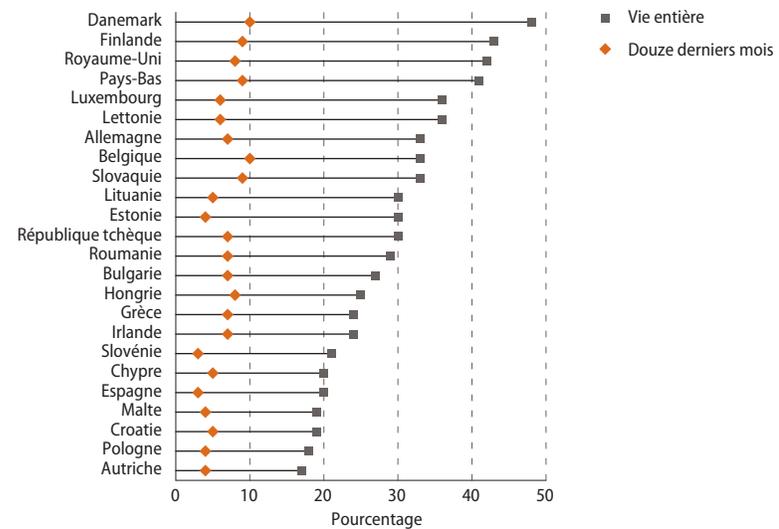
Pays	Année	Vie entière	Douze derniers mois
Australie	2012	34,0	4,6
Canada	2009	..	3,4
Chine, RAS de Hong Kong	2005	12,0	2,0
Costa Rica	2003	47,0	11,0
Danemark	2013	..	1,1
Équateur	2011	38,0	..
Fidji	2010/11	68,5	..
Finlande	2013	..	14,5
France	2007	..	1,8
Islande	2008	29,8	2,1
Italie	2006	18,8	2,7
Maroc	2009/10	35,3	15,2
Mexique	2011	15,2	6,4
Pologne	2004	30,0	5,1
Singapour	2009	6,8	1,0
Suède	2012	..	1,3
Suisse	2003	27,0	1,0
Tonga	2009	76,8	..
Tunisie	2010	31,7	7,3
Viet Nam	2010	35,2	..

Source : Données établies par la Division de statistique à partir d'enquêtes nationales sur la violence à l'égard des femmes, communications personnelles avec les bureaux nationaux de statistique.

Note : Les groupes d'âge considérés varient en fonction des pays; les méthodologies, la structure des questionnaires et la taille des échantillons employés dans les enquêtes par les bureaux de statistique peuvent différer de ceux qui sont employés pour les enquêtes internationales.

Pour les autres pays et zones ayant mené des enquêtes nationales sur les violences faites aux femmes (tableau 6.1), la variabilité de la prévalence de la violence pour l'ensemble de la vie était extrêmement élevée : de 7 % à Singapour (2009) à 77 % aux Tonga (2009). Sur les 15 pays ayant fait état de faits de violence physique sur l'ensemble de la vie, la prévalence était supérieure à 30 % dans 9 pays. Les chiffres concernant les violences subies au cours des 12 mois précédents étaient généralement nettement plus faibles : moins de 10 % dans tous les pays sauf trois : Costa Rica (2003), Finlande (2013) et Maroc (2009/2010).

Figure 6.2
Proportion de femmes âgées de 18 à 74 ans ayant subi des violences physiques, quel que soit l'agresseur, au moins une fois dans leur vie et au moins une fois au cours des 12 derniers mois, pays européens



Source : Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, *La violence à l'égard des femmes : une enquête à l'échelle de l'UE*, 2014.

Note : Certains pays ont demandé que seuls les résultats de leurs enquêtes nationales soient présentés (voir tableau 6.1). Le classement est établi pour des questions de présentation uniquement (voir l'introduction à la section A pour de plus amples détails).

Violence sexuelle

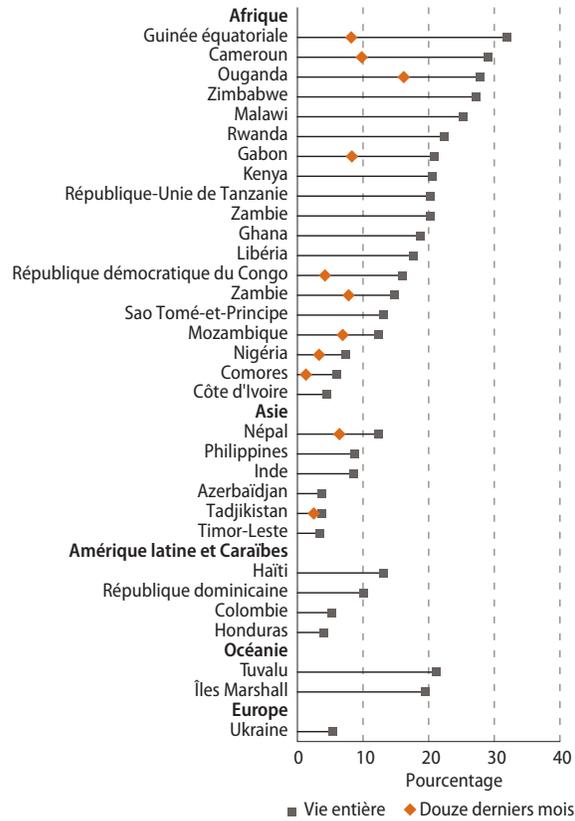
La violence sexuelle désigne l'ensemble des comportements sexuels nuisibles ou non souhaités imposés à autrui : attouchements, relations sexuelles forcées, harcèlement sexuel, insultes et menaces à caractère sexuel, outrage à la pudeur ou encore inceste.

En général, la prévalence de la violence sexuelle, lorsqu'elle est mesurée au moyen d'enquêtes, est plus faible que celle de la violence physique. Néanmoins, dans le cas de la violence entre partenaires intimes, ces deux formes de violence sont souvent associées. La proportion de femmes qui ont été soumises à la violence sexuelle, quel que soit l'agresseur, au moins une fois dans leur vie et au cours des 12 derniers mois est présentée dans la figure 6.4 et le tableau 6.2.

La violence sexuelle est particulièrement répandue en Afrique

Pour les pays africains pour lesquels on dispose de données issues des enquêtes démographiques et de santé (fig. 6.3), la proportion de femmes ayant subi des violences sexuelles au cours de leur vie va de 5 % en Côte d'Ivoire (2011/2012) à 32 % en Guinée équatoriale (2011). En ce qui

Figure 6.3
Proportion de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant subi des violences sexuelles, quel que soit l'agresseur, au moins une fois dans leur vie et au moins une fois au cours des 12 derniers mois, 1995-2013 (dernière année disponible)



Source : Données établies par la Division de statistique à partir des données des enquêtes démographiques et de santé (ICF International, 2014).

Note : Le classement est établi pour des questions de présentation uniquement (voir l'introduction à la section A pour de plus amples détails).

concerne les violences sexuelles subies au cours des 12 mois précédant l'enquête, les chiffres vont de 1 % aux Comores (2012) à 16 % en Ouganda (2011). Les taux de prévalence déclarés pour les violences sexuelles subies au moins une fois dans la vie sont plus élevés dans la région Afrique que dans d'autres régions : plus de la moitié des 19 pays africains pour lesquels des données sont disponibles ont indiqué une prévalence de 20 % au moins. Pour l'ensemble des autres régions, un seul pays a déclaré une prévalence supérieure à 20 % (Tuvalu, 2007). La fourchette de variation est plus faible dans les régions Asie et Amérique latine et Caraïbes (de 4 % à 13 %). Comme pour la violence physique, la disponibilité des données sur la violence sexuelle est plus élevée en Afrique que dans les autres régions en développement.

Pour les pays inclus dans l'enquête de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne

(fig. 6.4), la proportion de femmes ayant subi des violences sexuelles au cours de leur existence va de 5 % à Chypre, en Pologne et en Croatie à 19 % au Danemark; près de la moitié des pays ont fait état d'une prévalence de 10 % au moins. S'agissant des violences subies au cours des 12 mois précédents, les chiffres varient peu dans l'ensemble de la région, avec une fourchette allant de 1 % à 3 %.

Parmi les autres pays ayant mené des enquêtes nationales sur la violence à l'égard des femmes (tableau 6.2), le pourcentage de femmes ayant subi des violences sexuelles au cours de leur vie est de 25 % au moins dans un quart des pays. Pour les violences subies au cours des 12 mois précédents, le pourcentage est inférieur à 10 % dans tous les pays à l'exception du Mexique (21 %, 2011).

Tableau 6.2
Proportion de femmes ayant subi des violences sexuelles, quel que soit l'agresseur, au moins une fois dans leur vie et au moins une fois au cours des 12 derniers mois, 2003-2012 (dernière année disponible)

Pays	Année	Vie entière (%)	Douze derniers mois (%)
Australie	2012	19,0	1,2
Canada	2009	..	2,0
Costa Rica	2003	41,0	7,0
Équateur	2011	25,7	..
États-Unis d'Amérique ^a	2011	19,3	1,6
Fidji	2010/11	35,6	..
Finlande	2013	..	2,3
France	2007	..	0,7
Hong Kong (Chine)	2005	14,0	3,0
Islande	2008	24,2	1,6
Italie	2006	23,7	3,5
Maroc	2009/10	22,6	8,7
Mexique	2011	38,9	20,8
Pologne	2004	16,5	1,6
République de Corée	2013	19,5	2,7
Royaume-Uni (Angleterre et pays de Galles uniquement)	2012/13	19,1	2,0
Singapour	2009	4,2	0,3
Suède	2012	..	1,4
Suisse	2003	25,0	1,0
Tonga	2009	17,4	..

Pays	Année	Vie entière	Douze derniers mois
Tunisie	2010	15,7	7,4
Viet Nam	2010	10,8	..

Source : Données établies par la Division de statistique à partir d'enquêtes nationales sur la violence à l'égard des femmes, correspondance avec les bureaux nationaux de statistique.

Note : Les groupes d'âge considérés varient en fonction des pays; les méthodologies, la structure des questionnaires et la taille des échantillons employés dans les enquêtes par les bureaux de statistique peuvent différer de ceux qui sont employés pour les enquêtes internationales.

^a Viol uniquement.

a. Violence sexuelle perpétrée par une personne autre que le partenaire

L'auteur des violences sexuelles peut être le partenaire intime de la victime, mais également une autre personne. En général, on dispose de données plus nombreuses sur les violences sexuelles infligées par le partenaire intime; néanmoins, les données disponibles suggèrent que, au niveau mondial, 7 % des femmes auraient subi au cours de leur vie des violences sexuelles de la part d'une autre personne¹⁹.

Dans les pays pour lesquels des données issues des enquêtes démographiques et de santé sont disponibles (fig. 6.5), la proportion de femmes ayant subi des violences sexuelles au cours de leur vie va de moins de 1 % en Inde (2005-2006), au Kirghizistan (2012), au Népal (2011) et au Timor-Leste (2009) à 5 % au Cameroun (2011) et au Gabon (2012). Dans les pays couverts par l'enquête de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (fig. 6.6), cette proportion varie de 1 % en Grèce à 12 % aux Pays-Bas.

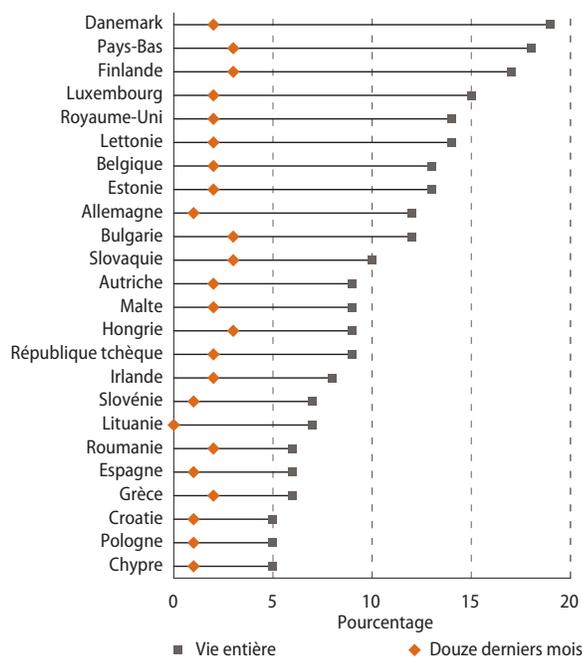
Très peu de pays, hormis ceux qui sont repris ci-dessus, disposent de données relatives à la violence sexuelle infligée par une personne autre que le partenaire intime. On peut toutefois citer une exception, dans la région Pacifique, où une récente série d'enquêtes basées sur la méthodologie de l'OMS pour mesurer la violence contre les femmes, qui comprenait des questions sur la violence sexuelle perpétrée par une personne autre que le partenaire intime, a fait état de taux de 33 % au Vanuatu en 2009 pour ce type de violence²⁰.

¹⁹ OMS, 2013a.

²⁰ Vanuatu Women's Centre, 2011.

Figure 6.4

Proportion de femmes âgées de 18 à 74 ans ayant subi des violences sexuelles, quel que soit l'agresseur, au moins une fois dans leur vie et au moins une fois au cours des 12 derniers mois, pays européens, 2012



Source : Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, *La violence à l'égard des femmes : une enquête à l'échelle de l'UE*, 2014.

Note : Certains pays ont demandé que seuls les résultats de leurs enquêtes nationales soient présentés (voir tableau 6.2). Le classement est établi pour des questions de présentation uniquement (voir l'introduction à la section A pour de plus amples détails).

Violence à l'égard des groupes vulnérables

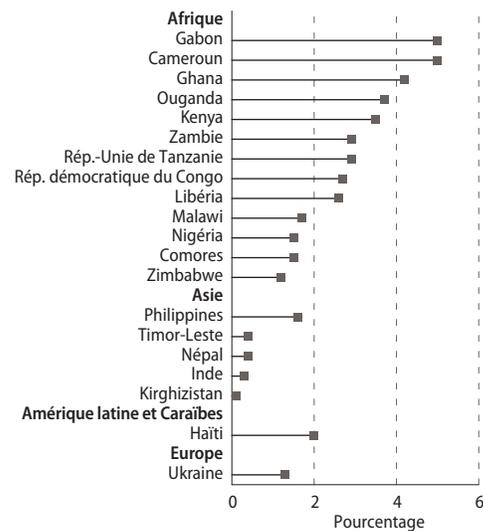
La violence à l'égard des femmes est une violation généralisée et structurelle des droits fondamentaux. Allant de l'infanticide féminin et des mutilations génitales à la violence et à la négligence envers les femmes âgées, en passant par la prostitution forcée, la traite des femmes, la violence conjugale et le harcèlement sexuel au travail, elle touche les femmes et les filles à tous les stades de leur existence. La violence n'épargne aucun groupe de la population; toutefois, certains groupes, comme les femmes autochtones par exemple, peuvent être plus vulnérables que d'autres ou être confrontés à des formes de violence particulières à différentes étapes de leur vie.

a. Violence à l'égard des filles

La violence à l'égard des enfants²¹ est un phénomène universel. Il s'agit d'un problème particu-

²¹ Aux termes de la Convention relative aux droits de l'enfant (article premier), un enfant est une personne de

Figure 6.5
Proportion de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant subi des violences sexuelles infligées par une autre personne que le partenaire intime au moins une fois au cours de leur vie, 1995-2013 (dernière année disponible)



Source : Données établies par ICF International à partir des données des enquêtes démographiques et de santé (ICF International, 2014).

Note : Le classement est établi pour des questions de présentation uniquement (voir l'introduction à la section A pour de plus amples détails).

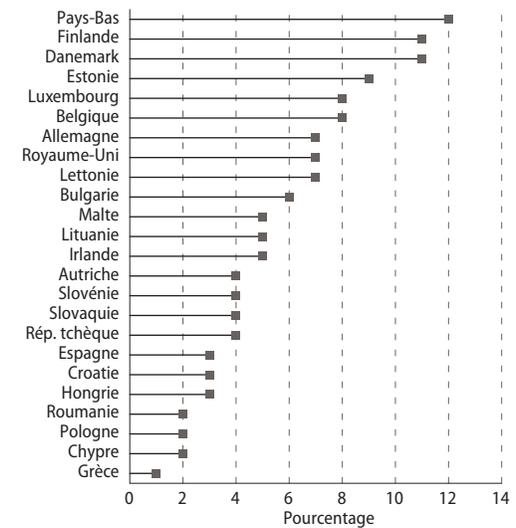
lièrement complexe, car certaines de ses manifestations, comme le châtiement corporel infligé par les parents, sont largement acceptées. Toutefois, toutes les formes de violence à l'égard des enfants constituent des violations de leurs droits fondamentaux. La violence envers les filles, en particulier, peut avoir des retombées sur l'ensemble de la société, car elle entraîne une baisse de la fréquentation et des résultats scolaires qui, à son tour, est associée à une hausse de la fécondité et à une moins bonne santé, tant pour les femmes que pour leurs enfants²².

Les données relatives à la violence à l'égard des enfants présentent des écarts considérables. Il n'existe aucune norme internationale encadrant la collecte de données dans ce domaine, souvent caractérisé par l'absence d'informations tangibles et un taux élevé de sous-déclaration. Pour

moins de 18 ans. Néanmoins, les enquêtes relatives à la violence envers les enfants peuvent être basées sur des tranches d'âge différentes. Il n'existe pas de consensus international sur la méthodologie employée pour collecter des données sur ce sujet sensible, y compris en ce qui concerne les populations cibles.

²² UNICEF, 2014a.

Figure 6.6
Proportion de femmes âgées de 18 à 74 ans ayant subi des violences sexuelles infligées par une autre personne que le partenaire intime au moins une fois au cours de leur vie, pays européens, 2012



Source : Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, *La violence à l'égard des femmes : une enquête à l'échelle de l'UE*, 2014.

Note : Certains pays ont demandé que seuls les résultats de leurs enquêtes nationales soient présentés. Le classement est établi pour des questions de présentation uniquement (voir l'introduction à la section A pour de plus amples détails).

ne rien arranger, la collecte de données sur la violence à l'égard des enfants présente de nombreuses difficultés méthodologiques et éthiques : il arrive que les enfants refusent ou, en fonction de leur âge et de leur niveau de développement, soient incapables de faire part de leur expérience de la violence; il peut également être difficile d'entrer en contact avec eux, car le consentement de l'un des parents ou du tuteur, qui est parfois l'auteur des violences, est en général indispensable. Parmi les problèmes éthiques, on peut citer le fait que les questions sur la violence peuvent perturber les enfants, qu'ils en aient été victimes ou non, et forcer les victimes à revivre leur traumatisme. Les données provenant de sources administratives, lorsqu'elles sont disponibles, sont parfois inaccessibles pour des raisons de confidentialité, et les différents services sociaux peuvent utiliser différents moyens pour débusquer les cas de maltraitance, qui ne peuvent alors être ni combinés ni comparés.

En dépit de ces difficultés, tout est mis en œuvre pour rassembler des données sur le sujet. Des enquêtes sur la violence à l'égard des enfants ont par exemple été réalisées au Kenya, au Swaziland, en

République-Unie de Tanzanie et au Zimbabwe. Elles ont révélé que 66 % des femmes âgées de 18 à 24 ans au Kenya (et 73 % des hommes), et 64 % des femmes au Zimbabwe (et 76 % des hommes) avaient déclaré avoir été victimes de violences avant l'âge de 18 ans. En République-Unie de Tanzanie, 74 % des femmes âgées de 13 à 24 ans (et 72 % des hommes) ont déclaré que l'auteur des violences qu'elles avaient subies avant l'âge de 18 ans était un parent, une figure d'autorité ou un partenaire intime. D'après le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), pour les pays pour lesquels il existe des données disponibles et comparables, le recours à la discipline violente (agression psychologique et/ou châtement corporel) à la maison varie de 45 % au Panama à près de 95 % au Yémen²³.

Pour les enfants qui grandissent en dehors du foyer, la violence peut être quotidienne. Les taux de violences à l'égard des enfants placés en institution au Kazakhstan (où ils sont proportionnellement les plus nombreux au monde) peuvent être six fois supérieurs aux taux de violences subies par les enfants qui vivent en famille d'accueil²⁴.

L'une des formes les plus extrêmes de violence envers les filles est la mutilation génitale. Cette pratique, qui est une forme de violence à part et ne concerne que certains pays et certains contextes, fera l'objet d'une section distincte du présent chapitre.

Outre les parents, les figures d'autorité et les partenaires intimes, les auteurs de violences peuvent être eux-mêmes des enfants. Le harcèlement et les brutalités entre enfants, qui peuvent être de nature physique et/ou psychologique, existent partout. Des recherches²⁵ laissent penser que les garçons déploient plutôt des stratégies de brutalité physique, tandis que les filles privilégient le harcèlement psychologique. On assiste également à l'émergence de nouvelles formes de harcèlement, via les téléphones portables par exemple ou par Internet; le cyberharcèlement peut alors prendre la forme d'envoi de photos ou de vidéos explicites des enfants destinées à les embarrasser ou à leur faire honte. L'accès du plus grand nombre à ces images et la difficulté de les supprimer d'Internet de manière permanente signifient que ce type de harcèlement peut avoir des effets à très long terme.

Le mariage d'enfants (avant l'âge de 18 ans) est également une réalité dans de nombreux endroits du monde et est reconnu comme une pratique nuisible et une forme de discrimination envers les femmes et les filles. Plus de 700 millions de femmes en vie aujourd'hui (âgées de 18 ans et plus) ont été mariées avant l'âge de 18 ans²⁶ (voir le chapitre 1 consacré à la population et aux familles). Parmi elles, plus d'une sur trois a été mariée avant l'âge de 15 ans. Le mariage d'enfants touche aussi les garçons, mais nettement moins que les filles, qui sont en outre souvent mariées à des hommes beaucoup plus âgés qu'elles. Au Niger, par exemple, 77 % des femmes âgées de 20 à 49 ans ont été mariées avant l'âge de 18 ans, contre 5 % des hommes du même groupe d'âge. C'est en Asie du Sud et en Afrique subsaharienne que le mariage d'enfants est le plus répandu, l'Inde représentant à elle seule un tiers des épouses enfants. Les filles appartenant au quintile le plus pauvre de la population (les 20 % les plus pauvres), ainsi que les filles des zones rurales, sont particulièrement exposées au mariage d'enfants. Sur une note plus positive, soulignons toutefois que la pratique est en recul, en particulier pour les filles de moins de 15 ans. Une femme sur 4 en vie aujourd'hui a été mariée enfant, contre une sur trois au début des années 1980²⁷.

Sur le plan de la violence sexuelle, d'après l'UNICEF, environ 120 millions de filles et de femmes de moins de 20 ans ont subi des rapports ou d'autres actes sexuels forcés à un moment de leur vie²⁸. Un examen de la prévalence de la violence sexuelle à l'égard des enfants²⁹, basé sur les résultats de 55 études menées dans 24 pays, a révélé des taux de prévalence allant de 8 % à 31 % pour les filles et de 3 % à 17 % pour les garçons³⁰. D'après les résultats des enquêtes démographiques et de santé, le pourcentage de femmes dont les premiers rapports sexuels ont eu lieu contre leur volonté varie de 1 % au Timor-Leste (2009-2010) à 29 % au Népal (2011)³¹. Bien que, dans la plupart des cas, la violence sexuelle se déroule à la maison, les filles risquent davantage que les garçons d'en être victimes sur le chemin de l'école, ce qui souligne la nécessité de prendre des

²⁶ UNICEF, 2014b.

²⁷ Ibid.

²⁸ UNICEF, 2014a.

²⁹ Âgés de moins de 18 ans.

³⁰ UNICEF, 2014a.

³¹ Annexe statistique, disponible à <http://unstats.un.org/unsd/gender/worldswomen.html>.

²³ Ibid.

²⁴ Ibid.

²⁵ Ibid.

mesures pour que les filles puissent se rendre à l'école en toute sécurité³².

Les filles restent exposées à la violence sexuelle tout au long de leur parcours scolaire, jusqu'à l'université. Aux États-Unis, la Maison Blanche a créé un groupe de travail afin de protéger les étudiantes des agressions sexuelles. Dans son rapport publié en avril 2014, le groupe a affirmé que 1 jeune femme sur 5 était victime de violences sexuelles à l'université³³. Il a également établi que, dans la plupart des cas, la victime connaissait son agresseur et ne portait pas plainte. Le groupe a dès lors demandé aux établissements universitaires de s'attaquer au problème, en leur fournissant les outils nécessaires pour réaliser des enquêtes sur le sujet, mettre en place des programmes de sensibilisation et de prévention et prendre les mesures de lutte nécessaires.

b. Violence à l'égard des femmes plus âgées

Bien que la violence à l'égard des femmes atteigne son paroxysme pendant leurs années procréatives, elle n'épargne pas les femmes plus âgées. La deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement, tenue à Madrid en 2002, a défini l'abandon, les mauvais traitements et la violence comme des problèmes nuisant gravement au bien-être des personnes âgées³⁴. Ces phénomènes ont donc été pris en compte dans le Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, qui souligne que « les femmes âgées sont davantage exposées à des risques de violences physiques et psychologiques en raison de comportement sociaux discriminatoires et du non-respect des droits fondamentaux des femmes³⁵ ». Afin d'attirer l'attention sur ce problème mondial, l'ONU a déclaré le 15 juin Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées; elle a également souhaité sensibiliser la population aux difficultés particulières des veuves et a déclaré le 23 juin Journée internationale des veuves.

La violence à l'égard des femmes âgées peut prendre la forme de violence physique, sexuelle ou psychologique, d'exploitation financière ou encore d'abandon, et être infligée par un parte-

naire intime, des membres de la famille ou des soignants. Il existe également des facteurs de risque, comme le fait de vivre en institution ou de souffrir de déficiences mentales ou physiques. Dans de nombreux pays, les institutions qui accueillent les personnes âgées sont mal gérées et les pensionnaires peuvent y être négligés, parfois en toute impunité³⁶.

Très souvent, la violence à l'égard des femmes âgées ne bénéficie pas de l'attention qu'elle mérite. Parfois, cette injustice se reflète jusque dans les méthodes et les indicateurs utilisés pour la collecte de données, résultant en des informations insuffisantes sur la question. Ces lacunes augmentent encore à mesure que les populations vieillissent : les enquêtes démographiques et de santé, par exemple, qui sont une source d'information très riche sur la violence contre les femmes, ne portent que sur les femmes âgées de 15 à 49 ans. En outre, les enquêtes réalisées pour mesurer la violence visant les femmes portent généralement sur la situation à la maison, et ne reflètent donc pas la situation de celles qui vivent en institution.

c. Violence à l'égard des femmes et des filles autochtones

Les recherches ont montré que les petites filles, les adolescentes et les jeunes femmes des communautés autochtones étaient exposées à un risque plus élevé de violence, de pratiques nuisibles, d'exploitation professionnelle et de harcèlement que les autres. En Bolivie, 62 % de la population est autochtone, les concentrations les plus fortes se trouvant dans les départements de Chuquisaca, Cochabamba, La Paz, Potosi et Oruro³⁷. Les données issues des enquêtes démographiques et de santé montrent que les filles et les femmes âgées de 15 à 49 ans de Potosi, qui sont ou ont été mariées, présentent le taux le plus élevé de prévalence de la violence sexuelle perpétrée par un partenaire ou un ex-partenaire intime (29 %), la moyenne nationale étant de 24 %. En Inde, la proportion de la population appartenant à des « tribus répertoriées » (un terme officiel utilisé dans ce pays pour désigner les populations autochtones) est élevée dans tous les États du Nord-Est à l'exception d'Assam et de Tripura. L'enquête démographique et de santé

³² UNICEF, 2014a.

³³ White House Task Force to Protect Students from Sexual Assault, 2014; *Journal of American College Health*, 2009; Krebs *et al.*, 2007.

³⁴ À des fins statistiques, et sauf mention contraire, le terme « personnes âgées » désigne, dans ce chapitre, les personnes de 60 ans et plus. Toutefois, les définitions peuvent varier d'un pays à l'autre.

³⁵ Nations Unies, 2002.

³⁶ Nations Unies, 2013b.

³⁷ FNUAP, UNICEF, ONU-Femmes, OIT et Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question de la violence à l'encontre des enfants, mai 2013.

Encadré 6.3

La violence atteint son paroxysme pendant les années procréatives

L'expérience de la violence culmine lorsque les femmes sont dans leurs années procréatives, et ce, tant dans les régions développées que dans les régions en développement. En Europe, ce sont les jeunes femmes (18 à 29 ans) qui ont été proportionnellement les plus nombreuses à déclarer avoir subi des violences au cours des 12 mois précédant l'enquête (de la part de leur partenaire ou d'une autre personne). La prévalence de la violence diminuait ensuite avec l'âge pour atteindre son niveau le plus bas chez les 60 ans et plus.

Proportion de femmes ayant subi des violences physiques et/ou sexuelles au cours des 12 mois précédant l'enquête, par type d'agresseur, moyenne pour l'Union européenne, 2012

Groupe d'âge	Violence entre partenaires (%)	Violence entre non-partenaires (%)
18-29	6	9
30-44	5	5
45-59	4	3
60 +	3	3

Les données de l'enquête italienne sur la violence à l'égard des femmes réalisée en 2006 montrent que la proportion de femmes déclarant avoir subi des violences au cours de leur vie (de la part de leur partenaire ou d'une autre personne, violence sexuelle ou physique) était plus élevée chez les 25-34 ans (38 %) et les 35-44 ans (35 %) que chez les 55-64 ans (26 %) et les 65-70 ans (20 %). En ce qui concerne les violences subies au cours de 12 mois précédents, les données révèlent qu'elles diminuent également avec l'âge : le pourcentage de femmes ayant subi des violences dans l'année était de 16 % pour les femmes âgées de 16 à 24 ans et de moins de 1 % pour les femmes âgées de 65 à 70 ans^a.

De nombreuses enquêtes menées dans les pays en développement n'incluent pas les femmes âgées dans leurs échantillons. Néanmoins, les résultats des enquêtes qui les prennent en compte montrent que la prévalence de la violence diminue avec l'âge. Aux Fidji^b, les résultats montrent que les jeunes femmes sont proportionnellement beaucoup plus nombreuses que les femmes plus âgées à subir des violences de la part de leur part-

naire intime. Dans ce pays, la proportion de femmes ayant subi des violences physiques de la part d'un partenaire intime au cours des 12 mois précédents passe de 40 % pour les 18-24 ans à 3 % pour les 55-64 ans. La tendance est la même pour les violences sexuelles entre partenaires intimes. Au Maroc, la proportion de femmes ayant subi des violences physiques de la part d'un partenaire intime au cours des 12 mois précédents atteignait son maximum entre 30 et 34 ans pour diminuer ensuite; entre le groupe des 40-49 ans et celui des 50-64 ans, elle diminuait de moitié, passant de 6 à 3 %^c.

a ISTAT, 2006.

b Fiji Women's Crisis Centre, 2013.

c Haut-Commissariat au Plan, 2009.

indienne 2005-2006 a révélé que, dans ces tribus, près de la moitié (47 %) des filles et des femmes âgées de 15 à 49 ans qui sont ou ont été mariées ont subi des violences émotionnelles, physiques ou sexuelles infligées par leur mari, contre 40 % dans la population totale. Au Canada, selon les données de l'enquête sociale générale de 2009, le taux de victimisation violente déclarée par les femmes autochtones elles-mêmes était environ 2,5 fois plus élevé que chez les autres femmes³⁸. Les femmes autochtones étaient en outre proportionnellement plus nombreuses à affirmer que la violence conjugale mettait leur vie en danger.

La violence à l'égard des filles et des femmes autochtones ne peut être séparée du contexte plus large de la discrimination et de l'exclusion dont les peuples autochtones dans leur ensemble sont souvent victimes dans leur vie sociale, économique, culturelle et politique. Plusieurs facteurs (confiscation de leurs terres, insécurité liée aux conflits, déplacements, faible taux d'enregistrement des naissances, accès limité à une éducation culturellement adaptée et aux services de santé, notamment sexuelle et procréative, manque d'accès à la justice et à d'autres services essentiels, notamment les services sociaux) se combinent pour créer les conditions qui compromettent leur développement, leur sécurité et le respect de leurs droits fondamentaux³⁹.

³⁸ Statistique Canada, 2013. *Mesure de la violence faite aux femmes : tendances statiques*, 2013.

³⁹ FNUAP, UNICEF, ONU-Femmes, OIT et Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question de la violence à l'encontre des enfants, 2013.

2. Violence entre partenaires intimes

Violence physique et/ou sexuelle

Dans de nombreux cas, la violence entre partenaires intimes est la forme de violence à l'égard des femmes la plus courante; c'était là l'une des conclusions tirées de la première étude multipays sur la violence à l'égard des femmes⁴⁰. Parmi les femmes qui avaient signalé avoir été victimes de violences physiques et/ou sexuelles à un moment donné de leur vie, l'agresseur était le partenaire dans 60 % des cas au moins, et ce dans tous les pays couverts par l'enquête. Dans certains de ces pays, cette proportion approchait 80 %. En revanche, presque partout, moins d'un tiers des femmes avaient été agressées uniquement par quelqu'un d'autre que leur partenaire intime.

La violence entre partenaires intimes est traumatisante et débilante. Les victimes ont souvent l'impression de n'avoir personne sur qui compter, en particulier dans les sociétés où il est difficile pour les femmes de quitter leur mari ou leur conjoint pour vivre seules. Lutter contre la violence entre partenaires intimes exige que l'on mette en place tout un éventail de stratégies : sensibilisation, éducation, activités de prévention, soins de santé, services juridiques et sociaux, foyers, conseil et meilleur suivi des cas déclarés pour libérer les femmes de la peur et de la menace physique⁴¹.

La prévalence de la violence physique et/ou de la violence sexuelle entre partenaires intimes est de 30 % au moins dans la moitié des pays

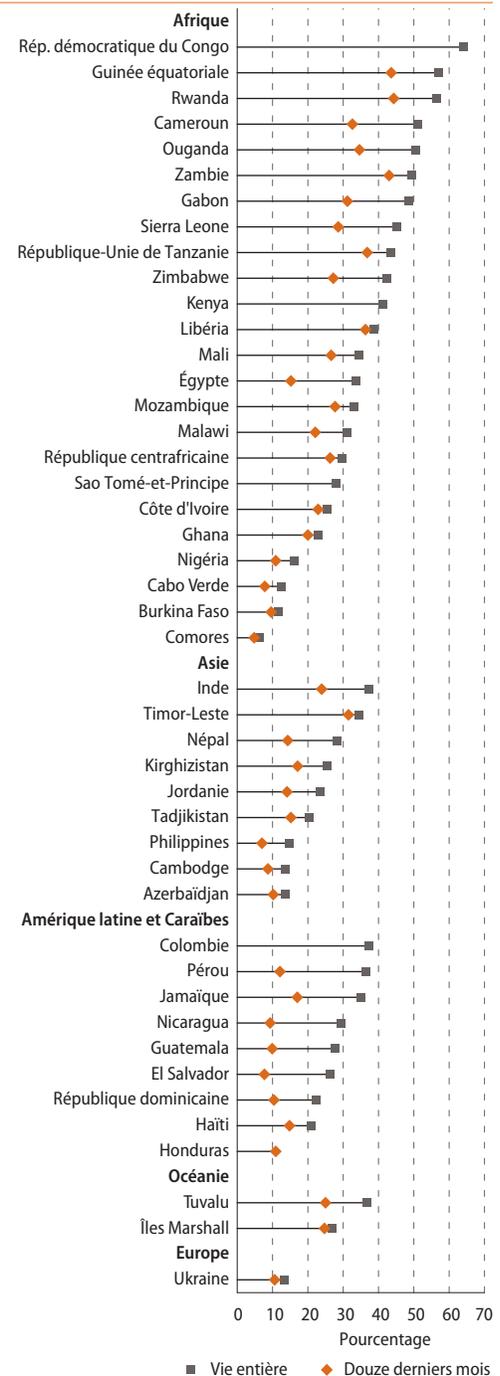
Pour les pays pour lesquels on dispose de données issues des enquêtes démographiques et de santé (fig. 6.7), la proportion de femmes ayant subi des violences physiques et/ou sexuelles au cours de leur vie va de 6 % aux Comores (2012) à 64 % en République démocratique du Congo (2007). La moitié des pays ont déclaré des taux de prévalence de 30 % au moins. Les taux étaient généralement plus élevés en Afrique qu'ailleurs : un quart des pays de cette région ont fait état d'une prévalence de 50 % au moins. Ils étaient plus faibles en Asie, en Amérique latine et dans les Caraïbes et en Océanie (environ 40 % au maximum). En ce qui concerne les violences physiques et/ou sexuelles subies au cours des 12 mois précédant l'enquête, les chiffres vont de 5 % aux

⁴⁰ OMS, 2005.

⁴¹ OMS, 2013b.

Figure 6.7

Proportion de femmes de 15 à 49 ans, vivant ou ayant été en couple, ayant subi des violences physiques et/ou sexuelles de la part de leur partenaire intime au moins une fois dans leur vie et au moins une fois au cours des 12 derniers mois, 1995-2013 (dernière année disponible)



Source : Données établies par la Division de statistique à partir des données des enquêtes démographiques et de santé et des enquêtes sur la santé procréative (ICF International, 2014 et CDC, 2014).

Note : Le classement est établi pour des questions de présentation uniquement (voir l'introduction à la section A pour de plus amples détails).

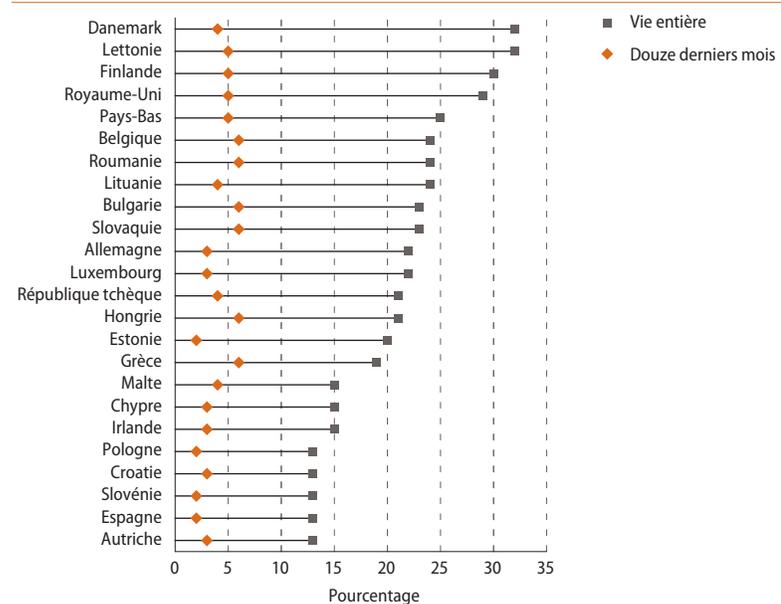
Comores (2012) à 44 % en Guinée équatoriale (2011) et au Rwanda (2010). Pour l'ensemble des régions, les chiffres pour les violences subies au cours des 12 mois précédents et pour les violences subies au cours de la vie étaient sensiblement les mêmes, ce qui pourrait témoigner de la difficulté pour les femmes de quitter un partenaire violent. Dans les pays pour lesquels des données sont disponibles pour plus d'une année, on constate un léger recul du phénomène dans la plupart des pays, l'Ouganda affichant notamment une diminution encourageante de plus de 10 points de pourcentage en cinq ans (de 45 % en 2006 à 35 % en 2011)⁴². À l'inverse, le phénomène semble en augmentation au Rwanda (de 26 % en 2005 à 44 % en 2010)⁴³.

Pour les pays couverts par l'enquête de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (fig. 6.8), la proportion de femmes ayant subi des violences sexuelles et/ou physiques au cours de leur vie va de 13 % dans cinq pays (Autriche, Croatie, Espagne, Pologne et Slovaquie) à 32 % au Danemark et en Lettonie. Plus de la moitié des pays de la région ont déclaré des taux de prévalence de 20 % au moins pour les violences subies au cours de la vie, mais nettement plus faibles pour les violences subies au cours des 12 mois précédents (de 2 % à 6 %)⁴⁴.

Le tableau 6.3 présente les résultats pour les pays qui ont réalisé des enquêtes nationales sur la violence à l'égard des femmes. C'est en Océanie que les taux de prévalence de la violence physique et/ou sexuelle entre partenaires intimes sont les plus

Figure 6.8

Proportion de femmes âgées de 18 à 74 ans, vivant ou ayant été en couple, ayant subi des violences physiques et/ou sexuelles de la part de leur partenaire intime au moins une fois dans leur vie et au moins une fois au cours des 12 derniers mois, pays européens, 2012



Source : Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, *La violence à l'égard des femmes : une enquête à l'échelle de l'UE*, 2014.

Note : Certains pays ont demandé que seuls les résultats de leurs enquêtes nationales soient présentés (voir tableau 6.3). Le classement est établi pour des questions de présentation uniquement (voir l'introduction à la section A pour de plus amples détails).

élevés, avec plus de 60 % dans certains pays de la région. Pour l'ensemble des régions, le taux de prévalence de la violence pour l'ensemble de la vie est de 30 % au moins dans la moitié des pays. Les chiffres pour les violences subies au cours des 12 mois précédents sont généralement nettement plus faibles.

Tableau 6.3

Proportion de femmes ayant subi des violences physiques et/ou sexuelles infligées par un partenaire intime au moins une fois dans leur vie et au moins une fois au cours des 12 derniers mois, 2000-2013 (dernière année disponible)

Pays	Année	Vie entière	Douze derniers mois
Albanie	2013	24,6	..
Arménie	2008	9,5	..
Australie	2012	16,9	..
Bangladesh	2011	67,2	50,7
Canada	2009	..	1,3
Équateur	2011	37,5	..
Fidji	2010/11	64,0	24,0
Finlande	2013	..	5,8

⁴² ICF International, 2014.

⁴³ Notons que l'un des problèmes méthodologiques liés aux enquêtes sur la violence à l'égard des femmes est qu'après des campagnes de sensibilisation, par exemple, les femmes parlent plus facilement de leur expérience. Il se peut donc que la prévalence déclarée de la violence dans une enquête se déroulant après ce type de campagne soit plus élevée, alors que le niveau réel de violence n'a pas changé.

⁴⁴ De manière générale, on constate une plus grande différence entre les taux de prévalence pour les violences subies au cours de la vie et pour les violences subies au cours des 12 mois précédents dans les résultats de l'enquête de l'Agence des droits fondamentaux que dans les enquêtes démographiques et de santé. Cela peut être dû à plusieurs facteurs; les recherches dans ce domaine devront être poussées plus loin, mais on peut néanmoins avancer quelques pistes : la période de référence plus étendue utilisée dans l'enquête de l'Agence des droits fondamentaux (18 à 74 ans, contre 15 à 49 ans pour les enquêtes démographiques et de santé), ou encore la possibilité de mettre fin à la violence ou de quitter un partenaire violent. Dans les pays en développement, les niveaux élevés de violence (pour les 12 mois précédents) sont un résultat courant, auquel on peut s'attendre si les femmes ne quittent pas leur partenaire.

Pays	Année	Vie entière	Douze derniers mois
France	2007	..	1,0
Îles Salomon	2009	63,5	..
Islande	2008	22,4	1,8
Italie	2006	14,3	2,4
Kiribati	2008	67,6	36,1
Maldives	2006	19,5	6,4
Mexique	2011	14,1	6,6
Norvège	2008	27,0	6,0
Pologne	2004	15,6	3,3
République de Moldova	2010	45,5	..
Samoa	2000	46,1	..
Singapour	2009	6,1	0,9
Suède	2012	15,0	2,2
Tonga	2009	39,6	19,0
Turquie	2014	38,0	11,0
Vanuatu	2010	60,0	44,0

Source : Données établies par la Division de statistique à partir d'enquêtes nationales sur la violence à l'égard des femmes, correspondance avec les bureaux nationaux de statistique.

Note : Les groupes d'âge considérés varient en fonction des pays; les méthodologies, la structure des questionnaires et la taille des échantillons employés dans les enquêtes par les bureaux de statistique peuvent différer de ceux qui sont employés pour les enquêtes internationales.

Pays	Année	Vie entière	Douze derniers mois
Viet Nam	2010	34,4	9,0

Violence psychologique et économique

La violence psychologique englobe une série de comportements tels que la maltraitance psychologique et le comportement dominateur, qui coexistent souvent avec les violences physiques et sexuelles infligées par un partenaire intime. Les comportements suivants entrent, par exemple, dans la définition de la violence psychologique⁴⁵ :

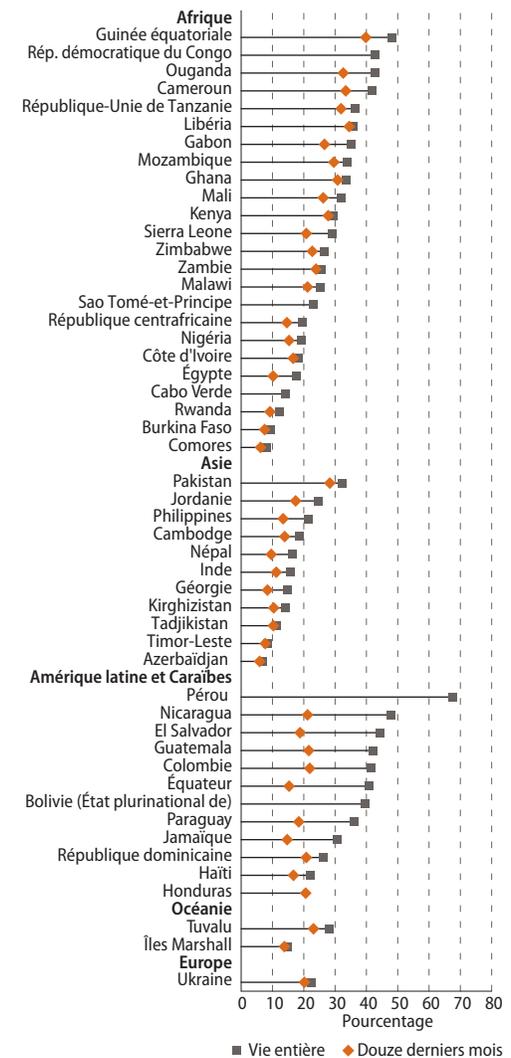
Maltraitance psychologique : insulter wune femme ou lui renvoyer une mauvaise image d'elle-même, la déprécier ou l'humilier en public, l'effrayer ou l'intimider de manière délibérée, ou encore la menacer de lui faire du mal, à elle ou à d'autres personnes auxquelles elle tient.

Comportement dominateur : isoler une femme en l'empêchant de voir sa famille ou ses amis, contrôler ses allées et venues et ses contacts sociaux, l'ignorer ou la traiter avec indifférence, se mettre en colère si elle mentionne d'autres hommes, l'accuser injustement d'infidélité, contrôler son

⁴⁵ Nations Unies, 2013a.

Figure 6.9

Proportion de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant subi des violences psychologiques de la part de leur partenaire intime au moins une fois dans leur vie et au moins une fois au cours des 12 derniers mois, 1995-2013 (dernière année disponible)



Source : Données établies par la Division de statistique à partir des données des enquêtes démographiques et de santé, des enquêtes sur la santé procréative et des enquêtes par grappes à indicateurs multiples (ICF International, 2014, CDC, 2014 et UNICEF, 2014c).

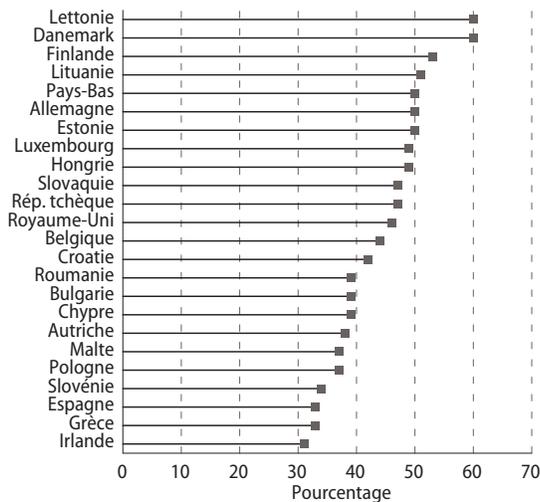
Note : Le classement est établi pour des questions de présentation uniquement (voir l'introduction à la section A pour de plus amples détails).

accès aux soins de santé, à l'éducation ou au marché du travail.

Dans les pays pour lesquels des données issues des enquêtes démographiques et de santé⁴⁶, des

⁴⁶ Il convient de noter que les chiffres fournis par les enquêtes démographiques et de santé se réfèrent à l'aspect émotionnel de la violence psychologique uniquement et non aux comportements dominateurs.

Figure 6.10
Proportion de femmes âgées de 18 à 74 ans ayant subi des violences psychologiques infligées par un partenaire intime au moins une fois dans leur vie, pays européens, 2012



Source : Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, *La violence à l'égard des femmes : une enquête à l'échelle de l'UE*, 2014.

Note : Certains pays ont demandé que seuls les résultats de leurs enquêtes nationales soient présentés. Le classement est établi pour des questions de présentation uniquement (voir l'introduction à la section A pour de plus amples détails).

enquêtes sur la santé procréative et des enquêtes en grappes à indicateurs multiples (fig. 6.9) sont disponibles, la proportion de femmes ayant subi des violences émotionnelles/psychologiques infligées par un partenaire intime au moins une fois au cours de leur vie va de 7 % en Azerbaïdjan (2006) à 68 % au Pérou (2013). C'est en Afrique et en Amérique latine et dans les Caraïbes que la prévalence pour l'ensemble de la vie est la plus élevée : en Amérique latine et dans les Caraïbes, elle est supérieure à 40 % dans plus de la moitié des pays pour lesquels des données sont disponibles. En ce qui concerne les violences émotionnelles/psychologiques subies au cours des 12 mois précédant l'enquête, les chiffres vont de 6 % en Azerbaïdjan (2006) et aux Comores (2012) à 40 % en Guinée équatoriale (2011). Les chiffres étaient comparables pour l'Afrique, l'Asie et l'Océanie, mais nettement plus faibles en Amérique latine et dans les Caraïbes.

C'est en Afrique et en Amérique latine et dans les Caraïbes que la proportion de femmes ayant subi des violences psychologiques au cours de leur vie est la plus élevée

Dans les pays de l'UE, la violence psychologique déclarée à l'égard des femmes est également très élevée (fig. 6.10). Dans l'enquête de l'Agence des droits fondamentaux, les « violences » englobaient les comportements dominateurs, la maltraitance psychologique, la violence économique et le chantage d'abus sexuel des enfants. Les questions portaient uniquement sur les violences subies au moins une fois au cours de la vie. La proportion de femmes ayant subi des violences psychologiques infligées par leur partenaire intime au moins une fois dans leur vie va de 31 % en Irlande à 60 % au Danemark et en Lettonie. Plus de la moitié des pays ont déclaré une prévalence de 40 % ou plus.

Le tableau 6.4 présente les données issues d'autres enquêtes nationales. La proportion de femmes ayant subi des violences psychologiques au moins une fois au cours de leur vie est supérieure à 50 % dans 8 des 23 pays pour lesquels des données sont disponibles. S'agissant des violences subies au cours des 12 mois précédents, les chiffres étaient également relativement élevés : 72 % au Bangladesh (2011) et plus de 50 % dans 4 des 20 pays pour lesquels des données sont disponibles.

La violence économique est difficile à définir et peut varier sensiblement en fonction du contexte culturel et de la situation du pays. De manière générale, la violence économique peut prendre plusieurs formes : refus de l'accès à la propriété, aux biens durables ou au marché du travail, ou encore choix délibéré de ne pas s'acquitter de ses responsabilités économiques, exposant ainsi une femme à la pauvreté et à la privation⁴⁷.

Plusieurs pays ont collecté des données sur l'expérience des femmes en matière de violence économique. L'enquête « Encuesta Nacional sobre la Dinámica de las Relaciones en los Hogares » (ENDIREH)⁴⁸, réalisée au Mexique en 2011, a révélé qu'un quart des femmes mariées ou vivant en couple avaient été soumises à la violence économique au cours de leur relation, et au cours des 12 mois précédents pour 17 % d'entre elles. Une enquête menée en 2012 au Viet Nam auprès des femmes mariées ou l'ayant été a montré que 4 % des femmes avaient un mari qui s'était déjà approprié de l'argent qu'elles avaient elles-mêmes gagné ou épargné, 7 % s'étaient vu refuser de l'argent par leur mari, et 9 % avaient connu l'une

⁴⁷ Nations Unies, 2013a.

⁴⁸ Instituto Nacional de Estadística y Geografía, 2011.

ou l'autre de ces situations⁴⁹. Dans l'enquête démographique et de santé menée en 1998 en Afrique du Sud, 20 % des femmes mariées ont déclaré que leur partenaire refusait régulièrement de leur apporter un soutien économique alors qu'il avait de l'argent pour d'autres choses⁵⁰. Des résultats pour les Fidji⁵¹ ont révélé que les femmes qui avaient subi des violences physiques ou sexuelles de la part de leur partenaire étaient nettement plus exposées au risque de voir leur mari accaparer leurs revenus ou leurs économies ou leur refuser de l'argent.

Tableau 6.4

Proportion de femmes ayant subi des violences psychologiques de la part de leur partenaire intime au moins une fois dans leur vie et au moins une fois au cours des 12 derniers mois, 2000-2013 (dernière année disponible)

Pays	Année	Vie entière	Douze derniers mois
Albanie	2013	58,2	52,8
Arménie	2008	25,0	..
Australie	2012	24,5	4,7
Bangladesh	2011	81,6	71,9
Canada	2009	11,4	..
Équateur	2011	43,4	..
État de Palestine	2011	58,8	58,6
États-Unis d'Amérique	2011	47,1	14,2
Fidji	2010/11	58,3	28,8
Îles Salomon	2009	56,1	42,6
Italie	2006	43,2	..
Japon	2010	17,8	..
Kiribati	2008	47,0	30,1
Maldives	2006	28,2	12,3
Maroc	2009/10	..	38,7
République de Corée	2013	..	36,4
République de Moldova	2010	59,4	25,7
Royaume-Uni (Angleterre et pays de Galles uniquement)	2012/13	17,2	2,5
Samoa	2000	19,6	12,3
Suède	2012	23,5	6,8
Tonga	2009	24,0	13,0
Tunisie	2010	24,8	17,0

Source : Données établies par la Division de statistique à partir d'enquêtes nationales sur la violence à l'égard des femmes, correspondance avec les bureaux nationaux de statistique.

Note : Les groupes d'âge considérés varient en fonction des pays; les méthodologies, la structure des questionnaires et la taille des échantillons employés dans les enquêtes par les offices de statistique peuvent différer sensiblement de ceux qui sont employés pour les enquêtes internationales.

⁴⁹ Office général de statistique du Viet Nam, 2010.

⁵⁰ ICF International, 2014.

⁵¹ Fiji Women's Crisis Centre, 2013.

Pays	Année	Vie entière	Douze derniers mois
Turquie	2014	44,0	26,0
Vanuatu	2010	68,0	54,0
Viet Nam	2010	53,6	25,4

Perceptions de la violence conjugale

Battre sa femme est une manifestation évidente de la domination masculine; il s'agit à la fois d'une cause et d'une conséquence du grave désavantage des femmes et de leur position défavorable par rapport aux hommes⁵². Dans certains pays et dans certaines cultures, on considère que de nombreuses situations peuvent justifier qu'un homme batte sa femme. Cela signifie qu'il peut être difficile de changer les comportements et que les femmes peuvent avoir du mal à parler des violences qu'elles subissent et à demander de l'aide. Les recherches montrent que le niveau de violence, subie ou infligée, est plus élevé chez les individus qui acceptent ou justifient cette violence⁵³. Les faits montrent toutefois que les mentalités commencent à changer et que tant les femmes que les hommes commencent à moins bien accepter la violence.

Dans de nombreux pays du monde,
il est acceptable de battre sa femme

La tolérance envers la violence conjugale est généralement plus élevée en Afrique, en Asie et en Océanie et plus faible en Amérique latine et dans les Caraïbes et dans les pays développés. Chez les femmes, ce niveau de tolérance va de 3 % en Ukraine (2012) et en Serbie (2010) à 92 % en Guinée (2012). Chez les hommes, il varie de 7 % en Serbie (2010) à 81 % au Timor-Leste (2009-2010). Notons qu'il est difficile de comparer ces niveaux de tolérance entre les pays et les contextes pour la simple raison que la volonté de parler de la violence et les attitudes à son égard varient, ce qui peut influencer les réponses des personnes interrogées. Dans presque tous les pays pour lesquels des données sont disponibles pour plus d'une année, on constate que le niveau de tolérance à l'égard de la question des femmes battues diminue, tant chez les femmes que chez les hommes⁵⁴. Alors qu'on pourrait supposer

⁵² Nations Unies, 2010.

⁵³ OMS, 2005; Promundo, Centre international de recherche sur les femmes, 2012.

⁵⁴ Annexe statistique, disponible à <http://unstats.un.org/unsd/gender/worldswomen.html>.

Encadré 6.4

Violence à l'égard des hommes

La violence sexiste est une manifestation du déséquilibre de pouvoir qui a, historiquement, caractérisé les relations entre les hommes et les femmes. Bien qu'elle soit souvent dirigée contre les femmes, on collecte également des données sur la violence à l'égard des hommes. La figure suivante présente les statistiques relatives à la proportion de femmes ayant subi des violences physiques de la part de leur partenaire intime (femmes victimes) et à la proportion de femmes ayant elles-mêmes commis des actes de violence physique visant leur mari/partenaire, lequel n'avait jamais été violent avec elle (femmes agresseurs).

Les femmes sont beaucoup plus souvent victimes qu'auteurs de violence entre partenaires intimes

Ces résultats doivent être interprétés avec la plus grande prudence, car ils reposent sur les déclarations des femmes auteurs de violences et non sur celles des hommes victimes de ces mêmes violences. On peut déduire des données disponibles que les femmes sont beaucoup plus souvent victimes qu'auteurs de violence entre partenaires intimes; dans un pays, ce risque était plus de 50 fois plus élevé (Inde, 2005-2006). Le seul pays dans lequel la violence à l'égard des hommes est plus élevée que la violence à l'égard des femmes est les Philippines (2013). Dans ce pays, la prévalence de la violence infligée aux hommes par les femmes (16 %) est légèrement plus importante que la violence infligée aux femmes par les hommes (13 %).

Certaines études incluent également les expériences de la violence autodéclarées par les hommes. Ici encore, les taux déclarés de violence physique à l'égard des femmes sont plus élevés que les taux déclarés de violence physique à l'égard des hommes. Même dans les pays dans lesquels les taux de violence physique entre partenaires intimes sont les mêmes pour les deux sexes, les violences physiques et émotionnelles subies par les femmes sont généralement plus fréquentes et plus graves^a.

^a Ansara, D. L. et M. J. Hindin, 2010.

Proportion de femmes ayant déclaré avoir fait l'expérience de violences physiques entre partenaires intimes, en tant que victimes et en tant qu'agresseurs, 2005-2013 (dernière année disponible)

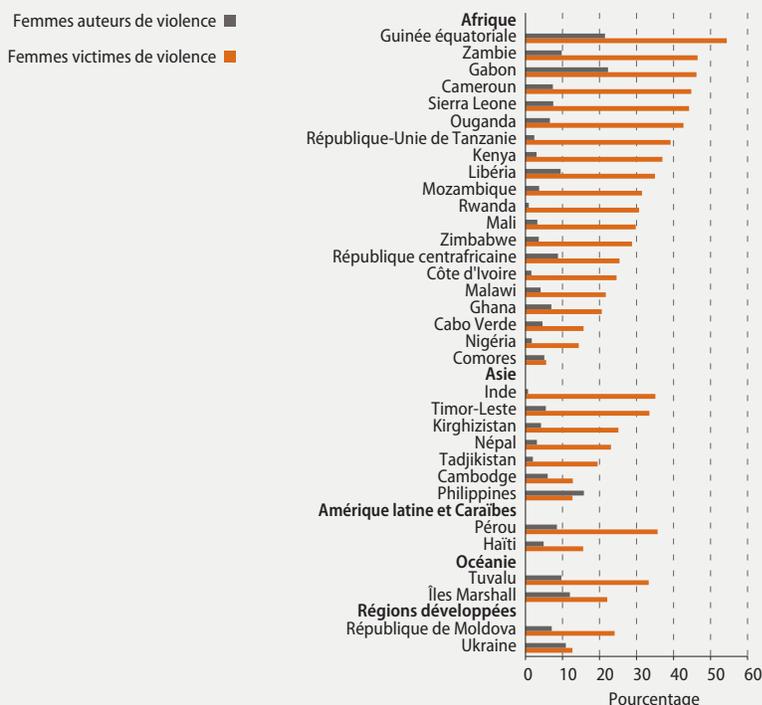
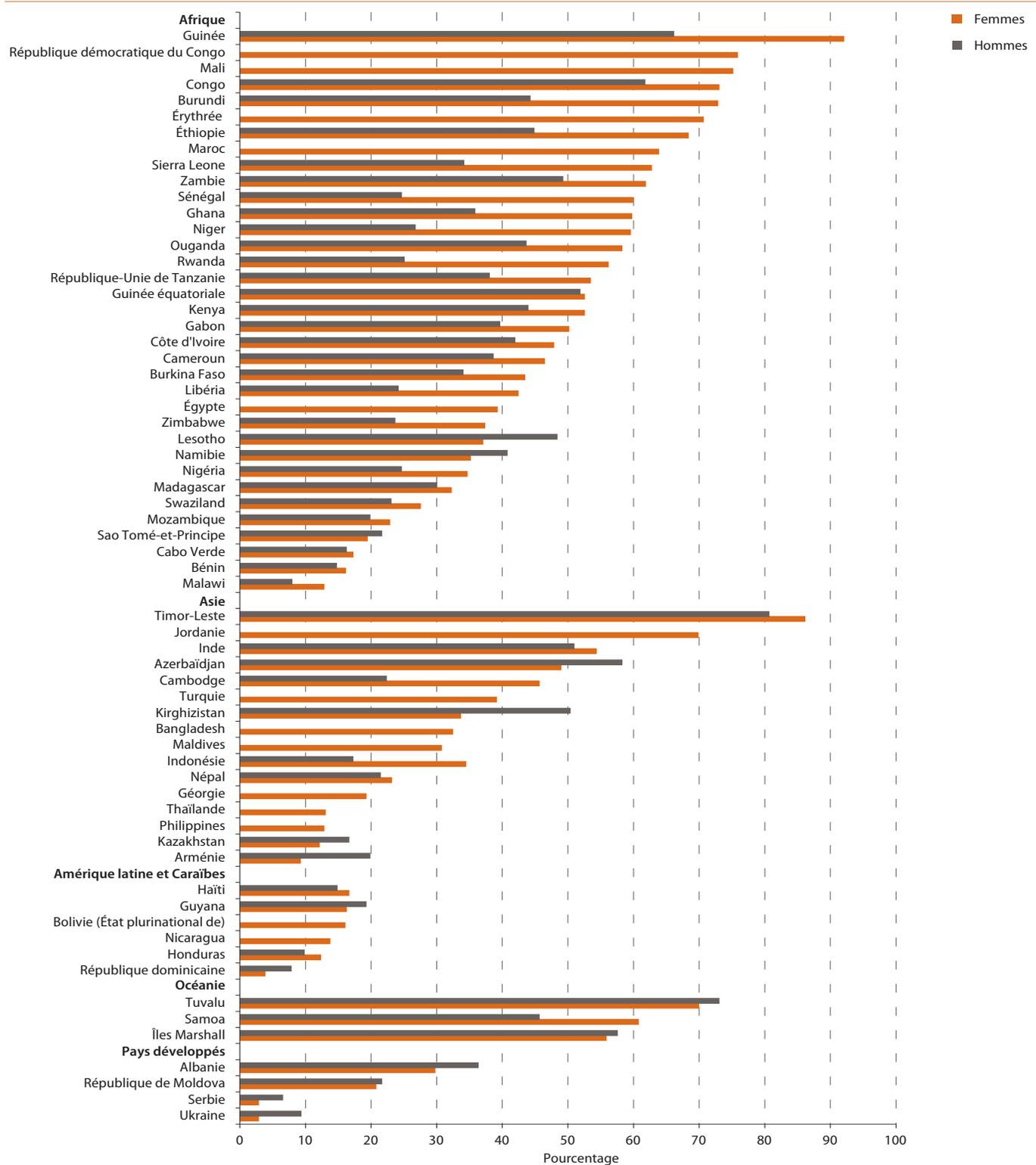


Figure 6.11

Attitudes envers la question des femmes battues : proportion de femmes et d'hommes âgés de 15 à 49 ans qui pensent qu'un homme a le droit de frapper ou de battre sa femme pour au moins une parmi cinq raisons proposées, 1995-2014 (dernière année disponible)



Source : Enquêtes démographiques et de santé, enquêtes sur la santé procréative et enquêtes par grappes à indicateurs multiples (ICF, 2014, CDC, 2014 et UNICEF, 2014c).

Note : Certaines enquêtes recensent des raisons différentes pour justifier les coups portés aux femmes (les détails de ces différences sont présentés dans l'annexe statistique disponible à <http://unstats.un.org/unsd/gender/worldwomen.html>). Le classement est établi pour des questions de présentation uniquement (voir l'introduction à la section A pour de plus amples détails).

que le niveau de tolérance est plus élevé chez les hommes, on constate que, dans la plupart des pays, c'est l'inverse qui se produit.

B. Formes de violence dans des contextes spécifiques

1. Mutilation génitale féminine

L'expression « mutilation génitale féminine » (MGF), ou « mutilation sexuelle féminine », désigne toutes les interventions, y compris l'ablation partielle ou totale des organes génitaux externes de la femme ou autres lésions des organes génitaux féminins pour des raisons non médicales. Cette pratique constitue une grave menace pour la santé de millions de femmes et de filles dans le monde et une violation de leurs droits fondamentaux. Elle peut entraîner des complications immédiates comme des saignements, des infections, ou encore une guérison lente ou incomplète. Les conséquences à long terme sont plus difficiles à définir, mais peuvent inclure des dommages aux organes adjacents, la stérilité, les infections des voies urinaires à répétition, la formation de kystes dermoïdes et même la mort⁵⁵.

En 2014, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la deuxième résolution relative à l'intensification de l'action mondiale visant à éliminer les mutilations génitales féminines (A/RES/69/150), qui engage les États à prendre des mesures pour renforcer les programmes d'information et de sensibilisation dans ce domaine, à promulguer et à faire appliquer une législation interdisant cette forme de violence, à mettre en œuvre des plans d'action nationaux associant toutes les parties, à poursuivre la collecte de données et la recherche et à fournir assistance aux victimes, ainsi qu'aux femmes et aux filles risquant de subir des mutilations génitales. En dépit de cette résolution et d'autres progrès importants, la MGF se pratique toujours à des niveaux inacceptables dans de nombreux pays du monde.

Dans les 29 pays d'Afrique et du Moyen-Orient dans lesquels cette pratique est concentrée, plus de 125 millions de filles et de femmes, en vie aujourd'hui, en ont été victimes⁵⁶; 20 % d'entre elles environ vivent en Égypte, où la prévalence de la MGF n'est pas descendue en dessous de la barre des 90 % depuis que l'on a commencé à collecter des données sur la question. En outre,

la mutilation génitale féminine est pratiquée par des immigrants et des groupes minoritaires dans d'autres pays, ce qui signifie que le nombre total de filles et de femmes victimes de cette pratique est probablement supérieur à 125 millions.

La mutilation génitale féminine est moins fréquente chez les jeunes femmes

D'après les dernières données disponibles, c'est à Djibouti, en Égypte, en Érythrée, en Guinée, au Mali, en Sierra Leone, en Somalie et au Soudan que la prévalence de la MGF chez les femmes âgées de 15 à 49 ans est la plus élevée (plus de 80 %)⁵⁷. À l'inverse, c'est au Bénin, au Cameroun, au Ghana, en Iraq, au Niger, au Togo et en Ouganda qu'elle est la plus faible (moins de 10 %). Dans la plupart des pays où on retrouve cette pratique, les taux de prévalence ont diminué avec le temps. Comparer la prévalence entre les différents groupes d'âge permet également de déterminer si la pratique a changé pour les jeunes générations. Les proportions de filles et de femmes âgées de 15 à 19 ans et de 45 à 49 ans ayant subi des mutilations génitales féminines sont présentées dans la figure 6.12; dans tous les pays présentés ici sauf un (le Niger, qui affiche des taux proches de zéro pour tous les groupes d'âge), la prévalence est plus basse chez les plus jeunes, et les taux de prévalence les plus faibles se trouvent chez les plus jeunes femmes au Burkina Faso, au Kenya, au Libéria, au Nigéria et en Sierra Leone (une différence de plus de 20 points de pourcentage). Toutefois, dans plusieurs pays (Djibouti, Guinée, Mali, Somalie et Soudan), la prévalence reste très élevée même chez les jeunes (plus de 80 %) et n'est que légèrement plus faible dans les tranches d'âge inférieures (5 points de pourcentage ou moins), ce qui témoigne du peu de progrès accomplis dans ce domaine en général.

Au sein même des pays, les taux de prévalence varient selon l'appartenance ethnique, religieuse, le milieu de vie (rural ou urbain), le statut économique, le niveau d'instruction et les revenus. De manière générale, le taux de mutilation génitale féminine est plus faible dans les zones urbaines, chez les femmes les plus jeunes et dans les familles qui disposent d'un niveau de revenu élevé et dans lesquelles la mère a un meilleur niveau d'instruction⁵⁸.

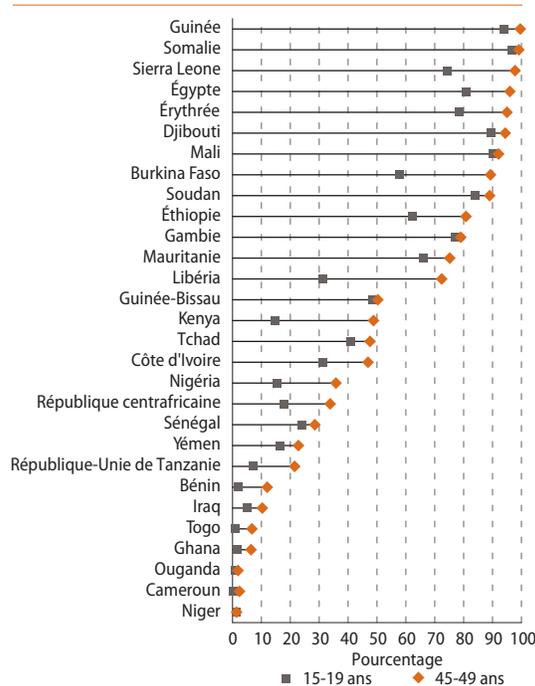
⁵⁵ UNICEF, 2013.

⁵⁶ Ibid.

⁵⁷ Annexe statistique, disponible à <http://unstats.un.org/unsd/gender/worldswomen.html>.

⁵⁸ UNICEF, 2013.

Figure 6.12
**Filles et femmes âgées de 15 à 19 ans
 et de 45 à 49 ans victimes de mutilation génitale
 féminine, 2002-2013 (dernière année disponible)**



Source : Données établies par la Division de statistique à partir des rapports des enquêtes démographiques et de santé et des enquêtes par grappes à indicateurs multiples (ICF International, 2014, CDC, 2014 et UNICEF, 2014c).

Note : Dans les 29 pays dans lesquels la MGF est concentrée, presque toutes les filles qui subissent cette pratique sont mutilées avant l'âge de 15 ans (UNICEF, 2013). Le classement est établi pour des questions de présentation uniquement (voir l'introduction à la section A pour de plus amples détails).

Des initiatives ont été mises en place pour estimer le nombre de filles et de femmes exposées au risque de MGF dans les pays de destination des immigrants venus de pays qui la pratiquent. Pour ce faire, on emploie notamment une méthode consistant à appliquer le taux de prévalence du pays d'origine au nombre d'immigrants venus de ce pays. Cette méthode peut toutefois entraîner une surestimation non négligeable, car les immigrants ne sont pas nécessairement représentatifs de la population de leur pays d'origine; par ailleurs, les attitudes envers la MGF peuvent être modifiées à la faveur de l'installation dans un nouveau pays dans lequel la pratique est peu répandue.

Les attitudes envers la MGF évoluent elles aussi. Dans plusieurs pays, la majorité des femmes (et des hommes, lorsque des données les concernant sont disponibles) pensent que cette pratique devrait disparaître. On pense généralement que les hommes sont plus favorables à la MGF que

les femmes; toutefois, dans de nombreux cas, la proportion de femmes et d'hommes qui estiment qu'il faudrait y mettre un terme est environ la même. C'est dans les pays où la prévalence de la pratique est relativement faible (Bénin, Cameroun, Côte d'Ivoire, Ghana, Iraq, Kenya, Niger, Nigéria, Ouganda, République-Unie de Tanzanie et Togo) que l'on constate le plus fort soutien à l'abandon de cette pratique. Le Burkina Faso constitue toutefois une exception : dans ce pays, la population est majoritairement en faveur de l'abandon de cette pratique alors qu'elle y est très répandue. Dans la plupart des pays pour lesquels des données sont disponibles sur plusieurs années, on constate que la MGF est de moins en moins bien acceptée⁵⁹.

2. Violence dans les situations de conflit

Les personnes vivant au beau milieu d'un conflit, outre le traumatisme que peut entraîner cette situation, sont exposées à des niveaux très importants de violence interpersonnelle. Les violences sexuelles perpétrées par les milices, le personnel militaire ou la police pendant les conflits est un aspect important de la violence sexuelle infligée par une autre personne que le partenaire. Cependant, les données dans ce domaine sont rares. Dans un effort visant à rassembler des informations spécifiques sur la question, le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question des violences sexuelles commises en période de conflit a créé un site Web (www.un.org/sexualviolenceinconflict/) sur lequel on peut trouver certaines informations. Les conflits repris dans le site sont les suivants : Bosnie-Herzégovine, Colombie, Côte d'Ivoire, Guinée, Libéria, Mali, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Somalie, Soudan et Soudan du Sud.

En Somalie, par exemple, on continue à signaler une importante violence sexuelle. Entre janvier et novembre 2012, les partenaires de l'Organisation des Nations Unies et les fournisseurs de services ont enregistré plus de 1 700 viols à Mogadiscio. Des actes de violence sexuelle continuent d'être commis à l'égard des femmes et des filles déplacées dans cette région. Des réfugiées somaliennes ont également été victimes de violences sexuelles alors qu'elles tentaient

⁵⁹ Données établies par la Division de statistique à partir des données des enquêtes démographiques et de santé.

de gagner la frontière⁶⁰. Des données concernant la République démocratique du Congo, un pays ravagé par les luttes intestines depuis plus de 10 ans, montrent que près de la moitié (48 %) des hommes non combattants ont déclaré avoir déjà eu recours à la violence envers une femme, 12 % ont admis avoir violé leur partenaire et 34 % ont indiqué avoir infligé des violences sexuelles sous l'une ou l'autre forme; 9 % des hommes ont déclaré avoir été eux-mêmes victimes de violences sexuelles, et 16 % des hommes et 26 % des femmes ont indiqué avoir été forcés d'assister à des violences sexuelles⁶¹. En Afghanistan, certaines victimes ont déclaré qu'elles avaient été violées une seconde fois par les forces de sécurité dont elles avaient demandé la protection⁶².

Lorsque les femmes qui fuient un conflit se retrouvent dans des camps de réfugiés, il est fréquent qu'elles ne participent pas à égalité avec les hommes à l'administration des camps ainsi qu'à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes d'aide, ce qui a des conséquences néfastes sur l'égalité d'accès à la nourriture et à d'autres biens essentiels. La violence sexuelle reste monnaie courante dans ces camps, et les femmes célibataires ou les filles non accompagnées peuvent être particulièrement exposées si elles ne sont pas logées séparément des hommes ou si elles ne disposent pas de suffisamment d'intimité. Elles sont également exposées lorsqu'elles doivent parcourir de longues distances à l'extérieur du camp pour aller chercher de l'eau ou du bois pour la cuisine et le feu. Dans certains cas, les réfugiées se prostituent pour survivre et nourrir leur famille⁶³.

Adoptée en 2000, la résolution 1325 (2000) sur les femmes et la paix et la sécurité a marqué une étape essentielle dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes dans les situations de conflit armé. Réaffirmant la nécessité de respecter les lois qui protègent les droits des femmes et des petites filles pendant et après les conflits, cette résolution demande à toutes les parties à un conflit armé de prendre des mesures particulières pour les protéger contre les actes de violence sexiste. Elle est assortie de 26 indicateurs destinés à assurer le suivi de sa mise en œuvre et des progrès réalisés non seulement pour garantir et renforcer

la sécurité des femmes, mais également pour promouvoir la représentation des femmes dans des rôles de premier plan dans le contexte du maintien et de la consolidation de la paix (voir le chapitre 5 consacré au pouvoir et à la prise de décisions). Des résolutions ultérieures du Conseil de sécurité abordent directement la question de la violence sexuelle dans les conflits en tant que tactique de guerre [1820 (2008)] et celle de la violence visant les femmes dans les périodes d'après conflit et de reconstruction [1889 (2009)].

3. Traite

La traite des femmes est un problème grave, reconnu internationalement dans le Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants. Le Protocole, qui est entré en vigueur en 2003, a été ratifié par 166 parties, et ce à partir de décembre 2014. L'expression « traite des personnes » désigne le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes, par la menace de recours ou le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte, aux fins d'exploitation. L'exploitation comprend la prostitution ou d'autres formes d'exploitation sexuelle, le travail ou les services forcés, l'esclavage ou les pratiques analogues à l'esclavage, la servitude et le prélèvement d'organes.

En 2014, l'Assemblée générale de l'ONU a adopté une résolution concernant la traite des femmes et des filles (A/RES/69/149) dans laquelle elle engage les États Membres qui ne l'ont pas encore fait à signer et ratifier les traités et conventions pertinents; à sensibiliser le public aux facteurs qui rendent les femmes et les filles vulnérables à ce trafic et à multiplier les mesures préventives (notamment par l'éducation); à mettre au point des stratégies globales de lutte; à ériger en infraction toutes les formes de traite; et à renforcer les mécanismes nationaux afin d'assurer une approche globale et coordonnée des politiques et mesures de lutte.

En raison du caractère clandestin de la traite des personnes, il est difficile d'évaluer avec précision l'ampleur du phénomène. D'après un rapport de 2014⁶⁴, publié par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDDC), les

⁶⁰ Nations Unies, 2014.

⁶¹ Promundo, Centre international de recherche sur les femmes, 2012.

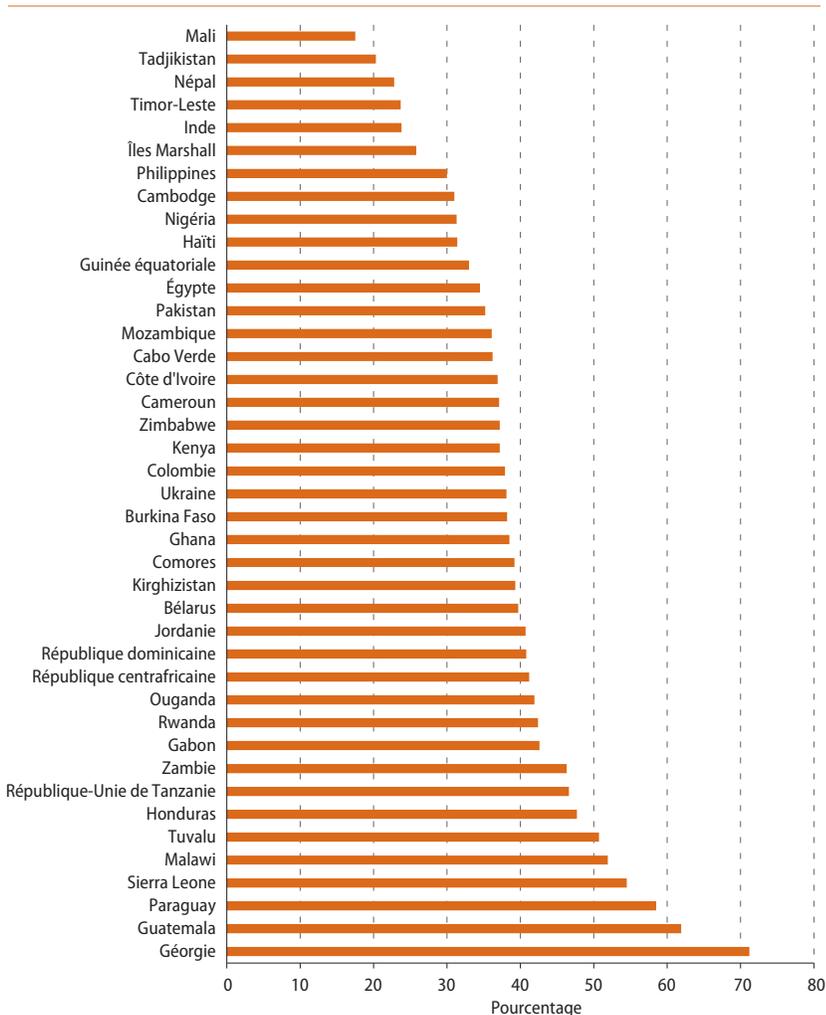
⁶² Nations Unies, 2014.

⁶³ Nations Unies, 2006b.

⁶⁴ Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, 2014.

Figure 6.13

Proportion de femmes âgées de 15 à 49 ans victimes de violence ayant demandé de l'aide, 2000-2013 (dernière année disponible)



Source : Données établies par la Division de statistique des Nations Unies à partir des données des enquêtes démographiques et de santé, des enquêtes sur la santé procréative et des enquêtes par grappes à indicateurs multiples (ICF, 2014, CDC, 2014 et UNICEF, 2014c).

Note : Le classement est établi pour des questions de présentation uniquement (voir l'introduction à la section A pour de plus amples détails).

femmes adultes constitueraient près de la moitié (49 %) des victimes de traite connues dans le monde. Ensemble, les femmes et les filles représentent environ 70 % des victimes : 2 enfants victimes sur 3 sont des filles⁶⁵. Parmi les personnes poursuivies et/ou reconnues coupables de traite

⁶⁵ Ibid. Il n'existe actuellement aucune estimation fiable du nombre de victimes de la traite des personnes à l'échelle mondiale. Cette ventilation par sexe repose sur le nombre de victimes connues, telles que signalées par les autorités nationales. Ces chiffres officiels ne représentent que la partie visible du problème; les véritables chiffres sont très probablement beaucoup plus élevés.

des personnes pour la période 2010-2012, les trois quarts environ étaient des hommes⁶⁶. Les formes d'exploitation les plus courantes des victimes connues sont l'exploitation sexuelle et le travail forcé. Entre 2010 et 2012, des victimes de 152 nationalités différentes ont été trouvées dans 124 pays⁶⁷, ce qui témoigne du caractère universel du problème.

C. Responsabilité de l'État : recherche d'aide et mesures de lutte contre la violence à l'égard des femmes

1. Recherche d'aide

Une petite partie seulement des victimes de violences demandent de l'aide. La proportion de femmes qui ont fait appel à la famille, à des amis ou à des institutions comme les services de santé et la police va de 18 % au Mali (2012-2013) à plus de 70 % en Géorgie (2010) [fig. 6.13]. Dans une majorité de pays, moins de 40 % des femmes ayant subi des violences ont demandé de l'aide et parmi celles qui l'ont fait, la plupart se sont tournées vers leur famille ou leurs amis plutôt que vers la police ou les services sociaux. Par exemple, parmi les femmes qui ont demandé de l'aide en République-Unie de Tanzanie (2010), 47 % ont fait appel à leur famille, 6 % à la police et 1 % à un médecin ou à un autre membre du personnel médical⁶⁸. En Jordanie (2012), 84 % des femmes se sont tournées vers leur famille et 2 % vers les services de police⁶⁹.

Dans une majorité de pays, moins de 40 % des femmes ayant subi des violences ont demandé de l'aide

De manière générale, une petite proportion seulement des femmes qui ont sollicité de l'aide ont fait appel à la police. Dans presque tous les pays pour lesquels on dispose de données, cette proportion est inférieure à 10 % (fig. 6.14). Ces résultats corroborent l'hypothèse selon laquelle, dans la grande majorité des cas, la violence n'est pas déclarée et les rapports administratifs ne suffisent pas à mesurer la prévalence de la violence. L'une des raisons pour lesquelles les femmes peuvent hésiter à s'adresser aux services de police est que ceux-ci ne comptent que peu de femmes parmi leur personnel : moins de 35 % dans les 86 pays et

⁶⁶ Ibid.

⁶⁷ Ibid.

⁶⁸ ICF International, 2014.

⁶⁹ Ibid.

zones pour lesquels des données sont disponibles, et moins de 10 % dans 26 de ces pays⁷⁰.

Seule une petite proportion de femmes victimes de violences qui ont demandé de l'aide se sont adressées à la police

Lorsque les femmes décident quand même de demander de l'aide, elles doivent encore affronter des difficultés considérables : méconnaissance des services d'aide disponibles ou absence de ces services; barrières linguistiques, culturelles, physiques ou financières; crainte des représailles de l'agresseur, de la famille ou des membres de la communauté; réticences dues à la honte; retombées éventuelles sur la garde des enfants; crainte de revivre l'expérience de la violence en devant témoigner au tribunal; sentiment que la police ne peut rien faire; et volonté de garder ces faits dans la sphère privée⁷¹.

2. Mesures de lutte contre la violence à l'égard des femmes

Dans de nombreux cas, même lorsque les femmes cherchent de l'aide auprès des institutions comme la police, les services sociaux et de santé ou les instances judiciaires, la réaction peut être inadaptée. Tous les pays ne se sont pas dotés de lois visant à lutter contre la violence à l'égard des femmes et, lorsque c'est le cas, ils se préoccupent en général davantage de réagir à des violences qui se sont déjà produites que de prévenir le phénomène. Au moins 119 pays ont adopté des lois condamnant la violence conjugale, 125 ont des lois relatives au harcèlement sexuel et 52 sur le viol conjugal⁷². Même lorsque des lois existent, elles ne sont pas toujours appliquées, ou appliquées de manière à aider véritablement les femmes. Dans de nombreux cas, les victimes de violences conjugales sont économiquement dépendantes de leur partenaire intime, de sorte que la déclaration de culpabilité ou l'emprisonnement de l'auteur, par exemple, peuvent priver la femme de sa seule source de soutien économique. Les lois relatives à la violence conjugale doivent être appliquées en association avec des mesures visant l'autonomisation économique des femmes et des mécanismes d'aide sociale

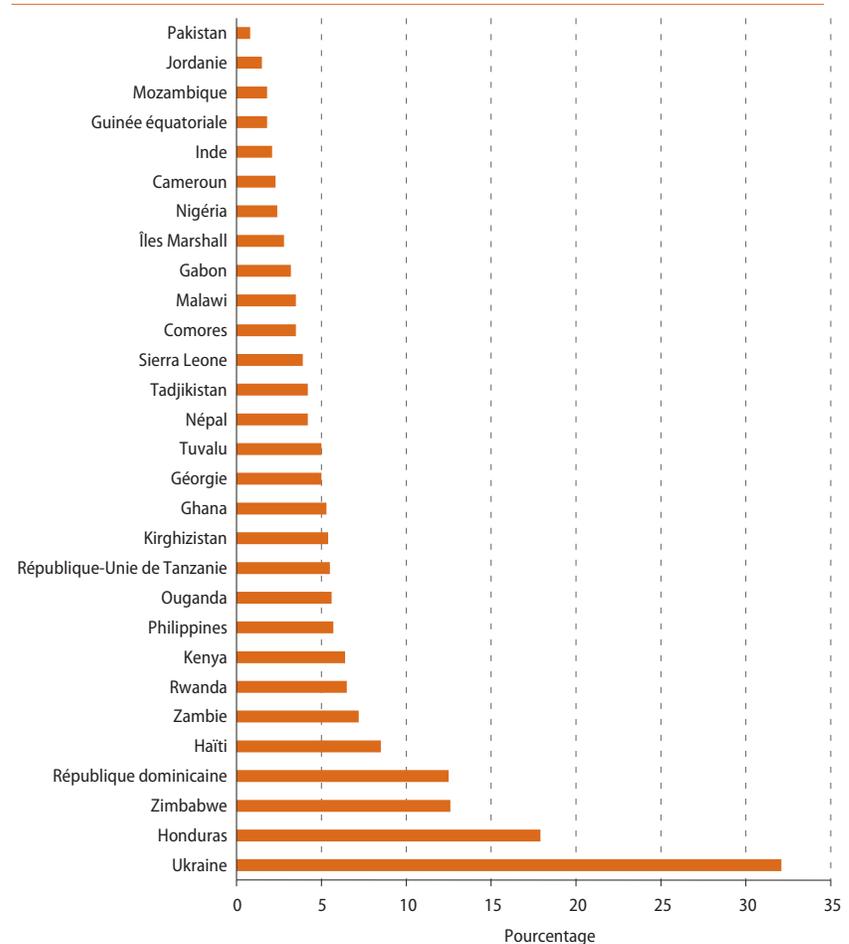
⁷⁰ Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, 2015.

⁷¹ Gauthier et Laberge, 2000; Kelly, Lovett et Regan, 2005; Fugate *et al.*, 2005.

⁷² OCDE, 2015; Ensemble minimal d'indicateurs de l'égalité des sexes, 2014.

Figure 6.14

Proportion de femmes âgées de 15 à 49 ans victimes de violence ayant demandé l'aide de la police, par rapport à celles qui ont sollicité une aide quelle qu'elle soit, 2005/06-2013 (dernière année disponible)



Source : Données établies par la Division de statistique des Nations Unies à partir des données des enquêtes démographiques et de santé et des enquêtes sur la santé procréative (ICF, 2014 et CDC, 2014).

Note : Le classement est établi pour des questions de présentation uniquement (voir l'introduction à la section A pour de plus amples détails).

adaptés pour les victimes qui franchissent le pas difficile de faire appel aux voies de recours légales⁷³. La prévention de la violence, à l'instar des mesures de lutte contre le phénomène, exige des approches coordonnées entre les différents niveaux de pouvoir, les organisations non gouvernementales et d'autres parties prenantes.

Pour lutter contre les violences faites aux femmes, la législation doit être respectée et appliquée de manière à aider les victimes, et non à les discriminer. De nombreuses affaires de violence finissent par se perdre dans les méandres des systèmes juridiques nationaux, ce qui constitue un

⁷³ ONU-Femmes, 2011/2012.

Encadré 6.5

Lorsque les données sur la violence à l'égard des femmes contribuent à l'élaboration des politiques : le cas de Kiribati

a Secrétariat général de la Communauté du Pacifique, 2010.

Une étude consacrée à la violence visant les femmes et les enfants^a, la première du genre dans ce pays, a été menée à Kiribati en 2008. Elle a révélé que le niveau de violence à l'égard des femmes figurait parmi les plus élevés au monde : 68 % des Kiribatiennes mariées ou l'ayant été ont déclaré avoir été victimes de violences physiques et/ou sexuelles infligées par un partenaire intime, 47 % ont signalé des incidents de maltraitance psychologique et 90 % ont indiqué avoir subi l'une ou l'autre forme de comportement dominateur. En outre, la violence physique revêt plus souvent des formes graves que modérées : coups de poing, coups de pied ou utilisation d'une arme. Non moins de 23 % des femmes ayant vécu au moins une grossesse ont déclaré avoir été battues pendant qu'elles étaient enceintes, et ces femmes étaient plus susceptibles de signaler une fausse couche ou la mort de leur bébé.

Les auteurs de l'étude ont également cherché à savoir pourquoi la violence à l'égard des femmes était si répandue à Kiribati et ont conclu qu'il existait plusieurs facteurs, parmi lesquels un niveau élevé d'acceptation de la violence, le sentiment que le comportement dominateur au sein d'un couple est « normal », ou encore le recours fréquent aux châtiments corporels pour « discipliner » les femmes dont on estime qu'elles ont transgressé leur rôle. À la question de savoir pourquoi ils battaient leur femme, la réponse la plus fréquente fournie par les hommes était qu'elle leur avait « désobéi ». Plusieurs facteurs de risque ont été associés à la violence entre partenaires intimes : le fait d'être soumis au comportement dominateur de l'autre; la consommation d'alcool, par les femmes et par leur partenaire; le fait d'avoir été victime d'abus sexuels pendant l'enfance; le fait d'avoir un partenaire lui-même battu pendant l'enfance; le fait d'avoir un partenaire dont le père battait la mère; le fait d'avoir un partenaire de nature bagarreuse; et le fait d'avoir un partenaire ayant eu des relations extraconjugales. Ces facteurs étaient beaucoup plus significatifs que la plupart des variables sociales, économiques et démographiques comme l'âge, l'éducation et l'emploi, ce qui montre que la violence n'épargne aucun pan de la société.

L'étude proposait ensuite un certain nombre de mesures visant à lutter contre la violence généralisée à Kiribati, parmi lesquelles la création d'un nouvel organe gouvernemental consacré aux questions d'égalité des sexes, la mise en place d'un plan d'action national pour éliminer la violence à l'égard des femmes et le renforcement et la généralisation des systèmes officiels d'aide aux femmes victimes de violences. Depuis la publication des résultats de l'enquête, le gouvernement de Kiribati a adopté la Family Peace Bill (loi pour la paix dans les familles), qui vise à lutter contre toutes les formes de violence à l'égard des femmes. Il a également adopté un programme de lutte contre la violence sexuelle et sexiste et le plan d'action national 2011-2021 qui l'accompagne, et s'est associé à des organisations religieuses et à la société civile pour créer SafeNet, qui fournit des services gratuits aux victimes de violence sexuelle et sexiste.

problème particulier dans les affaires de viol⁷⁴. À titre d'exemple, les résultats d'une étude menée dans la province de Gauteng, en Afrique du Sud, ont révélé que 17 % des cas de viol signalés allaient jusqu'au tribunal et que 4 % donnaient lieu à un verdict de culpabilité, des pourcentages semblables à ceux enregistrés dans de nombreux autres pays⁷⁵. Dans les pays européens, 14 % des viols signalés en moyenne ont donné lieu à une condamnation de l'auteur⁷⁶.

Les politiques et les programmes de lutte contre la violence à l'égard des femmes doivent être durables, suffisamment financés et participatifs : les

hommes, comme les femmes, doivent avoir un rôle à y jouer. Des systèmes complets de prise en charge des victimes doivent également être mis en place : numéros d'urgence, refuges, services de santé, appui juridique, services de conseil et émancipation économique. Ces systèmes devront toutefois s'accompagner d'initiatives visant à lutter contre l'impunité des agresseurs, à prévenir la violence et à modifier les normes sociales entourant celle-ci. Un suivi et une évaluation devront être assurés afin d'évaluer quelles sont les méthodes qui fonctionnent le mieux. Il faudra par ailleurs continuellement améliorer la collecte de données sur le sujet, afin de suivre l'évolution de la situation et les progrès accomplis vers un monde libéré de toutes les formes de violence à l'égard des femmes.

⁷⁴ Ibid.

⁷⁵ ONU-Femmes, 2011/2012.

⁷⁶ Lovett et Kelly, 2009.

Chapitre 7

Environnement

Principales constatations

- Près de la moitié de la population des régions en développement ne dispose pas de sources d'eau améliorée à domicile et la corvée d'eau incombe le plus souvent aux femmes.
- Le nombre de décès par diarrhée en raison de la consommation d'eau insalubre et du manque d'assainissement et d'hygiène a tué 800 000 personnes dans les régions en développement en 2012; dans certaines régions d'Asie, la majorité des victimes étaient des femmes et des filles.
- La lenteur des progrès réalisés dans l'accès aux services énergétiques modernes, notamment l'électricité et les combustibles non solides pour cuisiner, ne permet pas aux populations d'être en meilleure santé ou de réduire de manière significative la charge de travail liée aux tâches ménagères et à la collecte du bois de chauffe.
- L'âge, le sexe et les différences de rôles et de normes sexospécifiques ont une influence significative sur la mortalité due aux catastrophes naturelles, mais leur incidence varie en fonction des pays et du type de catastrophe.
- Parfois, après les catastrophes, l'accès des femmes à l'emploi et leur participation aux activités de reconstruction restent plus limités que ceux des hommes.
- De plus en plus de gens s'engagent dans des activités de protection de l'environnement, notamment en recyclant et en utilisant moins leur voiture pour diminuer la pollution; de manière générale, les femmes sont quotidiennement, à cet égard, plus actives que les hommes, un phénomène lié à la répartition des tâches domestiques.
- Les femmes sont toujours sous-représentées dans les postes de prise de décisions concernant l'environnement, à l'échelon local comme au plus haut niveau.

Introduction

Les femmes et l'environnement est l'un des douze sujets de préoccupation essentiels à l'instauration de l'égalité entre les sexes qui ont été mis en évidence par le Programme d'action de Beijing en 1995¹. Ce Programme reconnaît que les conditions environnementales ont une incidence différente sur la vie des hommes et celle des femmes, du fait de l'inégalité qui existe entre les sexes. Il souligne également que le rôle des femmes en matière de développement durable est entravé par l'inégalité d'accès aux ressources financières, à l'information et à la technologie et par leur participation limitée à l'élaboration des politiques et à la prise de décisions en matière de gestion des ressources naturelles et de l'environnement.

¹ Nations Unies, 1995.

Le présent chapitre est divisé en deux parties. La première examine trois aspects de l'environnement qui ont une incidence différente sur la vie des hommes et celle des femmes² : l'accès à l'eau et à l'assainissement, l'accès aux services énergétiques modernes et l'exposition aux catastrophes naturelles. Nous y verrons que la charge de travail résultant du manque d'accès à l'eau potable et à l'énergie repose essentiellement sur les épaules des femmes. Par ailleurs, dans les endroits où l'accès aux soins de santé reste marqué par des inégalités, l'absence d'eau salubre peut entraîner des taux de mortalité, dus aux diarrhées, plus élevés chez les femmes que chez les hommes. La pollution de l'air intérieur des habitations, due à

² Il existe d'autres aspects de l'environnement qui ont une incidence différente sur la vie des hommes et celle des femmes, mais il n'a pas été possible de les analyser en raison du manque de données (voir encadré 7.1).

Encadré 7.1

Les lacunes des statistiques du genre relatives à l'environnement

Les statistiques sur l'environnement, qui sont un domaine relativement récent^a, décrivent les aspects biophysiques de l'environnement [environnement naturel (air/climat, eau, terres/sols), organismes vivants évoluant dans ces milieux et établissements humains^b] ainsi que les aspects des systèmes économiques et sociaux qui ont une influence directe sur l'environnement^c. Ce domaine de la statistique, considéré comme s'appliquant indifféremment aux deux sexes, a dans un premier temps été développé sans grande considération des dimensions individuelles. Dans ce contexte, les liens entre l'environnement et la problématique hommes-femmes ont le plus souvent été analysés sur la base d'études qualitatives ou d'études quantitatives à petite échelle. Ces analyses sont précieuses pour mettre en lumière les vulnérabilités créées par la société ainsi que les difficultés rencontrées par les hommes et les femmes, et pour mieux comprendre l'importance de la prise en compte la dimension hommes-femmes dans l'élaboration des politiques. L'extrapolation de leurs résultats, néanmoins, à une société entière ou à plusieurs pays, peut donner à des méprises sur la situation respective des femmes et des hommes dans différents contextes.

Les liens qui existent entre l'environnement et la problématique hommes-femmes sont de plus en plus reconnus par les statisticiens, notamment dans le Cadre pour le développement des statistiques de l'environnement de l'ONU, récemment révisé^d. Malheureusement, dans de nombreux pays, les statistiques du genre sur l'environnement ne font pas encore partie des programmes ordinaires du système national de statistique, un obstacle considérable à l'analyse de la problématique hommes-femmes et à l'élaboration des politiques.

Le choix des questions examinées dans ce chapitre et sa structure ont été limités par la disponibilité des données. Les questions liées aux caractéristiques du logement ou à l'infrastructure, comme l'accès à l'eau améliorée et à l'électricité ou encore l'utilisation de combustibles solides pour la cuisine, sont abordées de manière plus détaillée, car des statistiques dans ce domaine sont disponibles pour un grand nombre de pays. Ces statistiques sont conformes aux définitions et aux concepts convenus au plan international et sont collectées régulièrement au moyen d'enquêtes et de recensements. À titre d'exemple, plus de 200 pays et zones possèdent des statistiques sur l'accès à l'eau et à l'assainissement améliorés pour au moins deux points de référence entre 1990 et 2014; et 180 pays disposent de statistiques sur l'utilisation de combustibles solides pour la cuisine pour au moins deux points de référence^e.

On manque toutefois d'informations sur les liens entre sexe et environnement dans plusieurs domaines. Les données sur le budget-temps font grandement défaut dans les pays en développement où le manque d'infrastructures, les conditions de logement médiocres et les risques naturels se traduisent par l'accroissement des charges de travail. Par exemple, des données relatives au temps consacré à la corvée d'eau ou de bois provenant soit d'enquêtes spécifiquement consacrées au budget-temps, soit de modules adjoints à des enquêtes sur les ménages, ne sont disponibles que pour 14 pays en développement. Qui plus est, on dispose rarement de données sur les tendances aux niveaux national et sous-national, qui sont pourtant nécessaires pour évaluer les modifications des charges de travail des hommes et des femmes induites par l'amélioration ou la détérioration des infrastructures à la suite de sécheresse, de déforestation ou de désertification.

La salubrité de l'environnement est l'un des domaines les plus complexes pour l'évaluation et la collecte de données. L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et d'autres institutions évaluent la charge de morbidité incombant à des causes environnementales sur la base de trois types d'informations statistiques : l'exposition aux risques environnementaux; l'incidence de cette exposition sur la morbidité et la mortalité; et la mortalité par cause du décès en présence et en l'absence de risques environnementaux. Des modèles complexes sont utilisés pour produire des estimations mondiales et régionales de la morbidité et de la mortalité, souvent à partir d'informations partielles sur l'exposition, de quelques études de cas sur la relation entre exposition et effets sur la santé, et d'informations sur la cause des décès qui se limitent à un petit nombre de pays, situés essentiellement dans les régions développées. La dimension hommes-femmes n'est pas systématiquement intégrée à chaque étape du modèle statistique (principalement en raison de la disponibilité limitée d'informations statistiques ventilées par sexe), et les résultats obtenus ne sont pas toujours évalués dans une perspective sexospécifique.

Des données ventilées par sexe sur les effets des risques naturels sur la mortalité et la morbidité ne sont disponibles que pour un petit nombre de cas, essentiellement issus de documents de recherche, et sont encore plus difficiles à obtenir pour d'autres dimensions comme l'éducation, la santé, l'alimentation et la sécurité économique.

a Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies, 2013.

b Programme des Nations Unies pour l'environnement, 2012.

c Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies, 2013.

d Le Cadre pour le développement des statistiques de l'environnement révisé a été approuvé par la Commission de statistique des Nations Unies à sa quarante-quatrième session, en 2013.

e Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies, 2014.

Pour pouvoir évaluer avec précision l'incidence de l'environnement et des changements climatiques sur la vie des hommes et des femmes, il faudrait disposer de données ventilées par sexe et par âge à l'échelon local. Jusqu'à présent, les systèmes traditionnels de statistiques sociales différencient, au mieux, les zones urbaines des zones rurales et les différentes régions. Toutefois, la répartition et l'incidence des phénomènes environnementaux ne tiennent pas compte des frontières administratives et leur suivi peut exiger que l'on prenne en compte des zones plus petites, qui peuvent être particulièrement exposées aux événements météorologiques et aux conséquences des changements climatiques. Les techniques telles que le système de positionnement universel (GPS) et la télédétection doivent être davantage exploitées comme sources d'informations géospatiales, qui pourraient être superposées aux données ventilées par sexe issues des enquêtes auprès des ménages et des recensements afin de déterminer dans quelle mesure les femmes et les hommes sont exposés aux différents risques naturels ou à la pollution. Enfin, rares sont les statistiques visant à mesurer la participation active des femmes et des hommes à la protection de l'environnement et à la prise de décisions dans ce domaine, à tous les niveaux. Les données sur les comportements respectueux de l'environnement, par exemple, sont pratiquement limitées aux pays développés. Quant à l'information sur la prise de décisions concernant les ressources environnementales locales, la préparation aux événements extrêmes et les efforts de reconstruction après les catastrophes, elle provient essentiellement d'études qualitatives et de petites études de cas^f.

^f Une exception notable est la collecte de données sur la gestion locale des forêts, coordonnée par le Réseau Pauvreté et environnement (Centre pour la recherche forestière internationale : www1.cifor.org/pen, consulté en mars 2015).

l'utilisation de bois de chauffe et d'autres combustibles solides, menace la vie des hommes et des femmes dans de nombreux pays en développement, mais les femmes, qui cuisinent et prennent soin des enfants et des autres membres de la famille, y sont davantage exposées. Les rôles dévolus à chaque sexe peuvent également accroître la vulnérabilité des femmes pendant les catastrophes et entraver leurs capacités de résilience.

La seconde partie du chapitre aborde la question de la participation des hommes et des femmes à la protection de l'environnement, d'une part dans leurs activités quotidiennes et, d'autre part, dans les sphères de prise de décisions des instances locales et de haut niveau. Les données disponibles montrent que, dans la vie de tous les jours, les femmes sont plus enclines que les hommes à recycler et à réduire leurs trajets en voiture pour limiter la pollution (une différence liée à la distribution des tâches ménagères entre les sexes), mais qu'elles restent sous-représentées dans les instances de prise de décisions liées à l'environnement, tant au niveau local que national. À l'heure où nous nous approchons dangereusement des limites écologiques qui définissent « l'espace de fonctionnement sécurisé » de l'humanité³, il est vital que les hommes et les femmes sortent de leurs rôles traditionnels et participent activement à la protection de l'environnement et au développement durable.

A. Impact des conditions environnementales sur la vie des femmes et des hommes

1. Accès à l'eau potable améliorée et à l'assainissement

Comme l'a constaté l'Assemblée générale de l'ONU dans sa résolution 64/292 de juillet 2010, le droit à une eau potable salubre et propre et à des services d'assainissement adéquats est un droit fondamental, essentiel à la pleine jouissance de la vie et à l'exercice de tous les droits de l'homme. Dans les pays en développement, le manque d'accès à l'eau potable et à l'assainissement a un impact considérable sur la charge de morbidité et sur la charge de travail des femmes et des hommes. Toutefois, ce sont le plus souvent les femmes qui sont chargées de la corvée d'eau, de la cuisine, du ménage et des soins aux malades, ce qui réduit considérablement le temps qu'elles peuvent consacrer au travail rémunéré et aux loisirs et, dans le cas des filles, aux études.

Des progrès constants ont été enregistrés dans l'accès à l'eau potable améliorée et à l'assainissement

La proportion de la population mondiale qui possède un accès à l'eau potable améliorée⁴ est passée de 76 % en 1990 à 91 % en 2015⁵. Aujourd'hui, il reste donc 663 millions de personnes

³ Nations Unies, 2012.

⁴ Par eau potable améliorée, on entend l'eau courante à domicile, les fontaines et bornes publiques, les puits tubulaires ou artésiens, les puits protégés, les sources protégées et la collecte d'eau de pluie.

⁵ UNICEF et OMS, 2015.

qui n'ont pas accès à l'eau potable améliorée, la plupart d'entre elles sont pauvres et vivent dans des zones rurales des régions en développement. Cet accès est en revanche quasiment universel dans les régions développées et en augmentation dans toutes les régions en développement. Certaines des améliorations les plus sensibles ont été enregistrées en Asie de l'Est, en Asie du Sud et en Asie du Sud-Est. L'Afrique subsaharienne a également fait de gros progrès, mais reste l'une des régions dans lesquelles le niveau de couverture est le plus faible (68 %), en deuxième position derrière l'Océanie (56 %). À l'heure actuelle, l'Afrique subsaharienne abrite à elle seule près de la moitié de la population mondiale vivant sans accès à l'eau améliorée⁶.

L'accès aux installations sanitaires améliorées⁷ a augmenté, passant de 54 % de la population mondiale en 1990 à 68 % en 2015. Cela signifie que, à l'échelle de la planète, 2,4 milliards de personnes vivent sans installations sanitaires améliorées; parmi elles, près d'un milliard défèque en plein air. En matière d'assainissement, les avancées sont variables d'une région à l'autre : les améliorations les plus sensibles ont été enregistrées en Asie de l'Est, en Asie du Sud et en Asie du Sud-Est. À l'inverse, les progrès sont lents en Afrique subsaharienne et inexistant en Océanie. C'est en Afrique subsaharienne que le taux d'accès aux installations sanitaires améliorées est le plus faible (30 % de la population)⁸.

Conséquences sur la santé

L'absence d'eau potable, d'installations sanitaires et d'hygiène a une incidence considérable sur la morbidité et la mortalité, tant pour les hommes que pour les femmes. Comme nous l'avons vu plus haut, de nombreuses personnes n'ont pas accès à des sources d'eau potable considérées comme améliorées. En outre, ces dernières ne fournissent pas toutes une eau saine et de bonne qualité; elles peuvent par exemple ne pas être suffisamment entretenues ou protégées de toute contamination extérieure présents à l'état naturel dans l'environnement, l'arsenic par exemple, la pollution industrielle ou agricole ou encore

le manque d'hygiène⁹. De surcroît, lorsque la source d'eau potable se trouve loin du domicile, il est probable que la quantité d'eau collectée ne sera pas suffisante pour couvrir les besoins de consommation minimaux et assurer de bonnes pratiques d'hygiène¹⁰. Il est prouvé que la quantité d'eau collectée diminue considérablement si plus d'une demi-heure de marche est nécessaire pour aller chercher de l'eau¹¹, ce qui est souvent le cas en Afrique subsaharienne où 29 % de la population (37 % dans les zones rurales et 14 % dans les zones urbaines) vit à plus de 30 minutes d'une source d'eau potable améliorée¹².

La charge de morbidité liée à l'eau et à l'assainissement reste importante dans les régions en développement

On estime que, en 2012, 842 000 personnes sont mortes des suites de diarrhée due à la consommation d'eau insalubre¹³ et le manque d'assainissement¹⁴ et d'hygiène dans les pays à revenu faible et intermédiaire¹⁵. Cela représente 1,5 % de la charge de morbidité totale pour cette année et 58 % des décès dus aux maladies diarrhéiques¹⁶. Les deux régions (telles que définies par l'OMS) qui comptent le plus grand nombre de décès dus aux diarrhées causées par l'insalubrité de l'eau, le manque d'assainissement et d'hygiène sont l'Afrique (44 %) et l'Asie du Sud-Est (43 %).

La répartition par sexe des décès dus à l'insuffisance d'accès à l'eau potable, à l'assainissement et à l'hygiène est différente dans chacune de ces deux régions : 49 % des victimes étaient des femmes en Afrique, contre 59 % en Asie du

⁶ UNICEF et OMS, 2015.

⁷ Les installations sanitaires améliorées sont celles qui garantissent une évacuation hygiénique des excréments humains, sans contact. Il s'agit des systèmes d'évacuation par chasse d'eau, des fosses septiques, des latrines à fosse, des latrines améliorées à fosse ventilée, des latrines à dalle et des toilettes à compostage.

⁸ UNICEF et OMS, 2015.

⁹ UNICEF et OMS, 2012.

¹⁰ UNICEF et OMS, 2011.

¹¹ Ibid.

¹² Moyennes non pondérées calculées par la Division de statistique des Nations Unies à partir de données sur 36 pays fournies par le Programme commun OMS/UNICEF de surveillance de l'eau et de l'assainissement, 2014a. Les données se réfèrent à la dernière année disponible dans l'intervalle 2005-2013.

¹³ Les estimations relatives aux populations ayant accès à l'eau potable diffèrent de celles concernant les populations ayant accès à des sources d'eau améliorées. On considère que les personnes vivant à plus de 30 minutes de marche aller-retour d'une source d'eau (améliorée ou non) ont un accès insuffisant à l'eau. En outre, le fait de filtrer et de faire bouillir l'eau de boisson du ménage est considéré comme un moyen indirect d'améliorer l'eau, en sus de la disponibilité des sources d'eau améliorées. Source : Prüss-Ustün *et al.*, 2014.

¹⁴ Un assainissement insuffisant signifie des installations sanitaires non améliorées, telles que définies par le Programme commun OMS/UNICEF de surveillance de l'eau et de l'assainissement.

¹⁵ Prüss-Ustün *et al.*, 2014.

¹⁶ Ibid.

Sud-Est (qui inclut l'Inde, pays le plus peuplé de cette région de l'OMS)¹⁷. Ces différences peuvent s'expliquer par une répartition par sexe et par âge de l'ensemble des décès dus aux maladies diarrhéiques spécifique à chaque région. En Afrique, les taux de mortalité étaient similaires pour les deux sexes, ou légèrement plus élevés chez les hommes, en raison de la vulnérabilité biologique et de la mortalité généralement plus élevées chez les garçons et les hommes (voir le chapitre 2 consacré à la santé). En Asie du Sud-Est, en revanche, les taux de mortalité des femmes étaient plus élevés que ceux des hommes, que ce soit dans l'enfance ou chez les personnes âgées (fig. 7.1). Bien que le taux de mortalité ait diminué pour les deux sexes au cours des 10 dernières années, les différences persistent et s'accroissent avec l'âge (fig. 7.1).

Les différences entre les sexes dans la mortalité due aux maladies diarrhéiques observées en Asie du Sud-Est sont probablement liées au moindre accès des filles et des femmes aux soins de santé. Les décès dus aux maladies diarrhéiques peuvent souvent être évités si les malades sont pris en charge rapidement. Or, des études réalisées en Inde, au Bangladesh et en Indonésie ont montré que le sexe d'un enfant influençait son accès aux soins, les filles étant notamment hospitalisées moins fréquemment et plus tard que les garçons¹⁸. En Inde, cette situation est généralement due aux plus grandes distances à parcourir pour atteindre les infrastructures de santé, à la pauvreté, aux niveaux d'éducation plus faibles et au fait que la mère ne possède pas de carte de santé¹⁹. Ces inégalités d'accès aux soins de santé ont également été observées dans d'autres régions, bien que les taux de mortalité n'y soient pas plus élevés pour les filles que pour les garçons. En Afrique subsaharienne, par exemple, sur 17 des 23 pays pour lesquels on dispose de données issues des enquêtes démographiques et de santé (EDS), le pourcentage d'enfants atteints de diarrhée qui n'ont pas bénéficié d'un suivi médical est plus élevé chez les filles que chez les garçons, même si cette différence est faible dans certains pays²⁰.

Conséquences sur la charge de travail

L'absence d'eau potable améliorée à domicile accroît la charge de travail des hommes et des

¹⁷ OMS, 2014c.

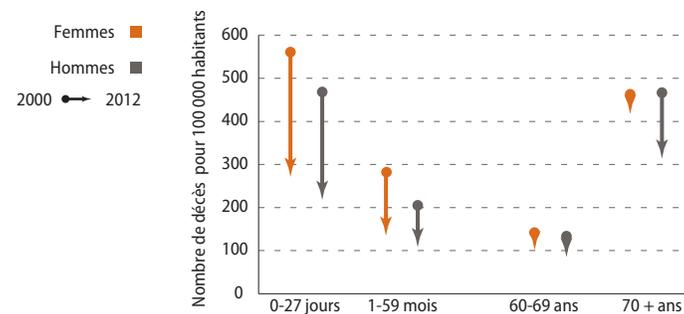
¹⁸ Geldsetzer *et al.*, 2014; Khera *et al.*, 2015.

¹⁹ Malhotra et Upadhyay, 2013.

²⁰ Kanamori et Pullum, 2013.

Figure 7.1

Taux de mortalité dus aux maladies diarrhéiques chez les enfants et les personnes âgées, par sexe, Asie du Sud-Est (région de l'OMS), 2000 et 2012



Source : OMS, estimations des décès à l'échelle mondiale par cause, par âge et par sexe, 2000 et 2012 : www.who.int/healthinfo/global_burden_disease/gbd/en/ (consulté en novembre 2014).

femmes. En 2015, 58 % de la population mondiale avait l'eau courante, soit 14 % de plus qu'en 1990, avec tous les avantages qui en découlent pour la vie quotidienne et la santé. Malgré des améliorations constantes, la couverture de l'eau courante dans les régions en développement reste beaucoup plus faible que dans les régions développées : 49 % contre 96 % pour l'année 2015. Les régions dans lesquelles cette couverture est la plus faible sont l'Afrique subsaharienne, l'Océanie, l'Asie du Sud et l'Asie du Sud-Est²¹. Les inégalités entre les zones urbaines et les zones rurales, qui se sont réduites légèrement, restent importante. À l'échelle mondiale, un tiers de la population rurale dispose d'eau courante à domicile, contre plus de trois quarts de la population urbaine.

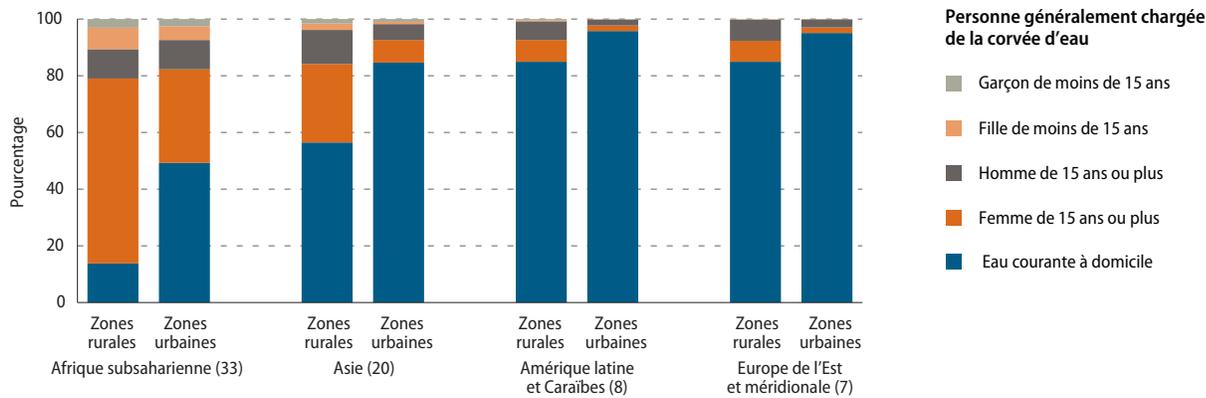
Les femmes sont plus souvent responsables de la corvée d'eau que les hommes

Dans toutes les régions pour lesquelles des données sont disponibles à l'exception de l'est et du sud de l'Europe et de l'Amérique latine et des Caraïbes, où elle est équitablement partagée entre les sexes, la corvée d'eau incombe généralement aux femmes (fig. 7.2). Les disparités entre les sexes sont particulièrement flagrantes en Afrique subsaharienne et en Asie, surtout dans les zones rurales; dans les ménages ruraux d'Afrique subsaharienne, par exemple, la personne chargée d'aller chercher l'eau est une femme dans 65 % des cas et un homme dans seulement 10 % des cas. Dans les zones urbaines, ces chiffres sont de 33 % et 10 %, respectivement. Dans les pays en

²¹ UNICEF et OMS, 2015.

Figure 7.2

Répartition des ménages par personne chargée de la corvée d'eau, par région et par zone urbaine ou rurale, 2005-2013 (dernière année disponible)



Source : Données établies par la Division de la statistique des Nations Unies à partir de données fournies par le Programme commun OMS/UNICEF de surveillance de l'eau et de l'assainissement. Données sur la répartition des ménages par âge et sexe de la personne chargée de la corvée d'eau, correspondance en septembre 2014 (2014b).

Note : Moyennes non pondérées. Les chiffres entre parenthèses indiquent le nombre de pays inclus dans la moyenne. Données présentées par région des objectifs du Millénaire pour le développement.

développement, lorsque les habitations n'ont pas l'eau courante, le temps nécessaire pour se rendre à une source, puiser l'eau et rentrer à la maison est en moyenne de 27 minutes dans les zones rurales et de 21 minutes dans les zones urbaines²². En outre, il faut souvent se rendre à la source plusieurs fois par jour pour couvrir les besoins du ménage. C'est en Afrique subsaharienne que le temps nécessaire à la corvée d'eau est le plus élevé, avec 33 minutes en moyenne dans les zones rurales et 25 minutes dans les zones urbaines. En Asie, ces temps sont respectivement de 21 et 19 minutes. Toutefois, dans de nombreux pays de ces deux régions, cette corvée prend plus de temps, en particulier dans les zones rurales. Dans les zones rurales de Mauritanie, Somalie, Tunisie et Yémen, il faut parfois plus d'une heure pour aller chercher l'eau²³.

Les données présentées ci-dessus, qui sont disponibles pour de nombreux pays des régions en développement, sont utiles pour obtenir un aperçu du rôle des hommes et des femmes dans la corvée d'eau et de la distance à parcourir pour atteindre les sources. Néanmoins, elles ne donnent qu'une mesure approximative de la charge de travail des hommes et des femmes, car elles ne tiennent pas compte de la multiplicité

des trajets nécessaires et de l'implication de plusieurs membres de la famille. Lorsqu'elles sont disponibles, des informations supplémentaires issues des enquêtes sur les budgets-temps peuvent donner des indications sur la proportion de femmes et d'hommes qui participent réellement à la corvée d'eau et le temps qu'ils consacrent à cette activité chaque jour. Par exemple, les données sur les budgets-temps pour certains pays d'Afrique subsaharienne montrent que la charge de travail liée à la corvée d'eau est généralement beaucoup plus importante pour les femmes que pour les hommes (fig. 7.3). Ainsi, au Malawi, les femmes consacrent en moyenne 54 minutes par jour à la corvée d'eau, contre 6 minutes pour les hommes. En Guinée et en République-Unie de Tanzanie, ces chiffres sont de plus de 20 minutes pour les femmes et de moins de 10 minutes pour les hommes. Au Ghana et en Afrique du Sud, le temps consacré à cette activité est réparti de manière plus équitable entre les femmes et les hommes.

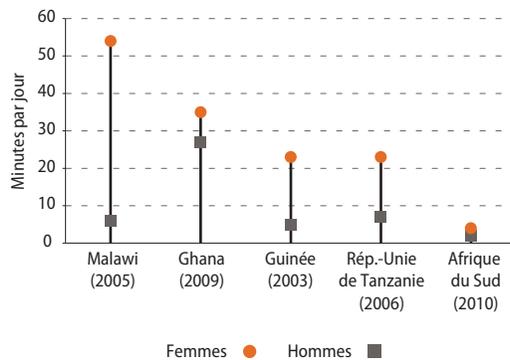
Les enfants, en particulier les filles, participent activement à la corvée d'eau

La responsabilité de la corvée d'eau est une lourde charge pour les enfants. Les statistiques concernant la personne généralement chargée de la corvée d'eau dans le ménage présentées précédemment, qui proviennent des enquêtes en grappes à indicateurs multiples et des enquêtes démographiques et de santé, ne nous donnent

²² Moyennes non pondérées calculées par la Division de statistique à partir de données fournies par le Programme commun OMS/UNICEF de surveillance de l'eau et de l'assainissement, 2014a.

²³ Programme commun OMS/UNICEF de surveillance de l'eau et de l'assainissement, 2014a.

Figure 7.3
Temps moyen consacré à la corvée d'eau, par sexe, dans certains pays d'Afrique subsaharienne



Source : Données établies par la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies à partir de Fontana et Natali, « Gendered Patterns of Time Use in Tanzania: Public Investment in Infrastructure Can Help » (2008); Service statistique du Ghana, *How Ghanaian Women and Men Spend their Time. Ghana Time Use Survey 2009* (2012); Statistics South Africa, « A Survey on Time Use 2010 » (2013); et Banque mondiale, *Gender, Time Use and Poverty in Sub-Saharan Africa* (2006).

Note : Le temps moyen consacré à la corvée d'eau dans la population est calculé en tenant compte, dans le dénominateur, des personnes participant et des personnes ne participant pas à la corvée d'eau. Il se peut que les données ne soient pas comparables entre les pays en raison de divergences dans les méthodes utilisées.

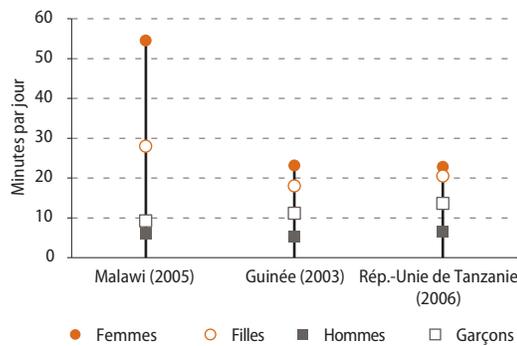
qu'une image partielle de la réalité. D'après ces chiffres, c'est une fille de moins de 15 ans qui est responsable de cette tâche dans 4 % des ménages des régions en développement, et un garçon du même groupe d'âge dans 2 % des ménages²⁴. Or, la participation des enfants à la corvée d'eau est indubitablement beaucoup plus élevée. Les données sur les budgets-temps, bien qu'elles ne soient disponibles que pour un petit nombre de pays, illustrent ce point. Au Ghana, par exemple, 90 % environ des enfants de 10 à 17 ans participent à des degrés divers à la corvée d'eau²⁵. Au Rwanda, ce sont plus de 70 % des enfants âgés de 6 à 9 ans et plus de 80 % des enfants âgés de 10 à 14 ans²⁶. Les cas de la Guinée, du Malawi et de la République-Unie de Tanzanie montrent que le temps moyen consacré à la corvée d'eau par les enfants est un peu moins important que le temps consacré à cette tâche par les femmes adultes, mais plus important que le temps consacré par les hommes (fig. 7.4). Les filles y consacrent plus de temps que

24 Moyennes non pondérées calculées par la Division de statistique à partir de données sur 66 pays en développement fournies par le Programme commun OMS/UNICEF de surveillance de l'eau et de l'assainissement, 2014b.

25 Service statistique du Ghana, 2012.

26 Institut national de statistique du Rwanda, Ministère du développement international et ONU Rwanda, 2012.

Figure 7.4
Temps moyen consacré à la corvée d'eau par les enfants et les adultes, par sexe, dans certains pays d'Afrique subsaharienne



Source : Données établies par la Division de statistique des Nations Unies à partir de Banque mondiale, « Gender, Time Use and Poverty in Sub-Saharan Africa » (2006) et Fontana et Natali, « Gendered Patterns of Time Use in Tanzania: Public Investment in Infrastructure Can Help » (2008).

Note : Les données sur les enfants portent sur les 5-14 ans au Malawi et en République-Unie de Tanzanie et sur les 6-14 ans en Guinée. Le temps moyen consacré à la corvée d'eau dans la population est calculé en tenant compte, dans le dénominateur, des personnes participant et des personnes ne participant pas à la corvée d'eau. Il se peut que les données ne soient pas comparables entre les pays en raison de divergences dans les méthodes utilisées.

les garçons, mais l'écart entre les sexes est plus faible chez les enfants que chez les adultes.

La charge de travail des femmes associée aux corvées d'eau et de bois, dont nous parlerons dans la prochaine section, reste sous-évaluée, tant au niveau des économies nationales qu'à celui des ménages. Très peu de pays tiennent compte de la valeur de ces activités lorsqu'ils calculent leur produit intérieur brut²⁷. Au niveau des ménages, parce qu'elles ne génèrent aucun revenu ou profit, ces activités sont invisibles. En conséquence, la contribution des femmes à l'économie et au bien-être du ménage reste largement sous-évaluée, et leur indépendance économique et leur pouvoir de décision s'en trouvent limités.

2. Accès aux services énergétiques modernes

L'accès aux services énergétiques modernes, y compris l'électricité et les installations propres et modernes pour la cuisine, est essentiel à l'instauration d'un développement durable dans les pays en développement et à la réalisation d'objectifs sociaux et économiques dans les domaines de la pauvreté, de la santé, de l'éducation, de l'égalité et de la préservation de l'environnement²⁸.

27 Budlender *et al.*, 2010.

28 Agence internationale de l'énergie, 2014.

Électricité

L'électricité influe de manière considérable sur la qualité de vie, tant pour les femmes que pour les hommes. Elle facilite l'apprentissage et l'accès à l'information et à la technologie, et peut réduire la charge de travail associée à la cuisine, au nettoyage, à la collecte du bois de chauffe et à la nécessité d'acheter de la nourriture chaque jour en raison de l'absence d'installations de réfrigération²⁹. Ces tâches chronophages sont plus souvent accomplies par les femmes que par les hommes (voir le chapitre 4 consacré au travail). Les appareils ménagers fonctionnant à l'électricité, comme les fours ou les micro-ondes, peuvent également éviter les effets néfastes des fumées dégagées par les combustibles solides, en particulier sur les femmes et les enfants (voir la section suivante de ce chapitre).

L'accès à l'électricité s'est amélioré
dans de nombreuses régions en développement

Entre 1990 et 2010, la proportion de la population mondiale ayant accès à l'électricité est passée de 76 % à 83 %, ce qui signifie que 1,7 milliard de personnes supplémentaires ont bénéficié des avantages de l'électrification. Aujourd'hui, le déficit d'accès au niveau mondial s'établit à 1,2 milliard de personnes, le pays le moins bien loti étant l'Inde, où 306,2 millions de personnes vivent sans électricité. À l'échelle mondiale, l'accès à l'électricité dans les zones urbaines était déjà élevé en 1990 (94 %), et a légèrement augmenté pour atteindre 95 % en 2010. En comparaison, la situation dans les zones rurales s'est améliorée plus nettement, passant de 61 % à 70 %. Aujourd'hui, 85 % des personnes qui n'ont pas l'électricité vivent dans les zones rurales³⁰.

Des améliorations considérables ont été enregistrées dans certaines régions en développement (fig. 7.5), notamment en Afrique du Nord, en Asie du Sud-Est et en Asie du Sud. En revanche, la situation reste très préoccupante en Océanie et en Afrique subsaharienne, où l'accès à l'électricité reste faible après 20 années de lents progrès. En 2010, en Océanie, 25 % de la population seulement avait accès à l'électricité (14 % dans les zones rurales et 65 % dans les zones urbaines). En Afrique subsaharienne, pour cette même an-

²⁹ Köhlin *et al.*, 2011.

³⁰ Initiative Énergie durable pour tous, 2013.

née, le chiffre était de 32 % (14 % dans les zones rurales et 63 % dans les zones urbaines)³¹.

Combustibles solides utilisés pour la cuisine

Les combustibles solides utilisés pour la cuisine sont le charbon, le lignite, le charbon de bois, le bois, la paille et le fumier animal. Le plus utilisé est le bois, qui peut provenir de branches mortes ramassées sur le sol ou d'arbres coupés pour le bois de chauffe. La combustion du bois produit des fumées et des particules nocives qui polluent l'air et peuvent causer des problèmes respiratoires si elles ne sont pas évacuées en dehors de l'habitation par une cheminée, une fenêtre ou encore en installant le foyer en dehors des pièces de vie. Par ailleurs, le ramassage du bois accroît la charge de travail des femmes et des hommes et peut être à l'origine de déforestation, causant des dommages à l'environnement.

Les combustibles solides sont toujours utilisés pour la cuisine
dans de nombreuses régions et de nombreux pays

À l'échelle mondiale, d'après les estimations, la proportion de ménages qui utilisent principalement des combustibles solides pour cuisiner est passée de 53 % en 1990 à 41 % en 2010³². Le nombre de personnes qui utilisent ces combustibles est quant à lui resté stable au cours de la même période : 2,8 milliards environ. Dans toutes les régions caractérisées par une utilisation élevée des combustibles solides, à savoir l'Afrique, l'Asie du Sud-Est (dont l'Inde, pays le plus peuplé de la région) et le Pacifique occidental (dont la Chine, pays le plus peuplé de la région) [régions de l'OMS], on observe une tendance à la baisse de la proportion de ménages utilisant ce type de combustibles; la situation est néanmoins plus mitigée en ce qui concerne le nombre de personnes exposées à leurs effets néfastes. En Afrique, la proportion de ménages qui utilisent des combustibles solides est passée de 82 % en 1990 à 77 % en 2010. En revanche, en chiffres absolus, on passe de 413 millions de personnes en 1990 à 646 millions en 2010 : cela s'explique par l'accroissement démographique, qui a été plus rapide que les améliorations en matière d'accès à une énergie propre. En Asie du Sud-Est, la proportion de la population qui utilise des combustibles solides pour cuisiner a sensiblement diminué, passant de 83 % à 61 %,

³¹ Initiative Énergie durable pour tous, 2013.

³² Bonjour *et al.*, 2013.

mais le nombre de personnes exposées à leurs effets néfastes est resté stable, aux alentours de 1,1 milliard. La région du Pacifique occidental a enregistré un recul significatif, à la fois en termes relatifs et en termes absolus : la proportion de ménages qui utilisent des combustibles solides est passée de 66 % à 46 % et le nombre de personnes exposées est passé de 865 millions à 739 millions.

Dans les régions en développement, l'utilisation de combustibles solides pour cuisiner varie fortement entre les pays, et entre les zones urbaines et les zones rurales. Ce sont les principaux combustibles utilisés dans les zones rurales de tous les pays pour lesquels des données sont disponibles en Afrique subsaharienne, dans plus de la moitié des pays d'Asie, et dans certains pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Ils sont nettement moins courants dans les zones urbaines. Pourtant, en Afrique subsaharienne, la majorité des ménages urbains utilisent eux aussi des combustibles solides pour cuisiner dans 22 des 32 pays pour lesquels des données sont disponibles. Dans les zones urbaines des autres régions en développement, il s'agit rarement du principal combustible. Il existe toutefois certaines exceptions, comme Haïti (dans la région Amérique latine et Caraïbes) et le Timor-Leste (en Asie)³³.

Conséquences sur la santé

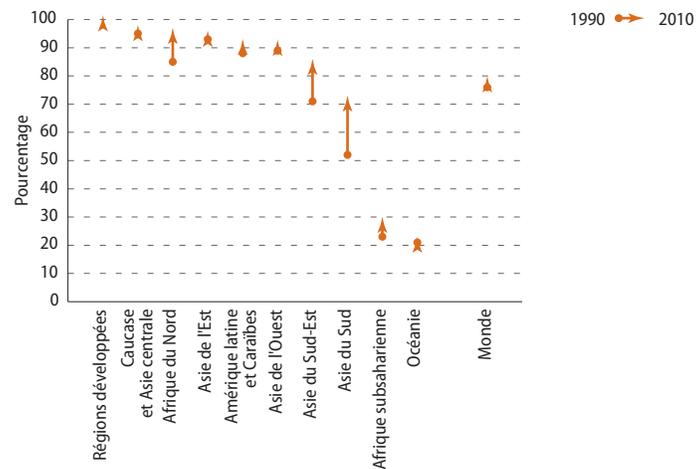
L'exposition à la pollution de l'air intérieur présente des risques majeurs pour la santé³⁴. Le niveau de pollution domestique varie en fonction du type de combustible utilisé : pratiquement inexistante avec l'électricité, moyenne avec le gaz naturel et les combustibles liquides comme le kérosène et le gaz de pétrole liquéfié (GPL) et élevée lorsque des combustibles solides sont utilisés. Dans cette dernière catégorie, ce sont ceux qui sont issus de la biomasse (fumier animal, résidus de récoltes et bois) qui sont les plus polluants, suivis du charbon et du charbon de bois. L'utilisation de combustibles solides pour la cuisine, en particulier à l'intérieur de l'habitation, sur un foyer ouvert ou un poêle à bois traditionnel, expose les membres de la famille à des quantités considérables de polluants néfastes pour

33 Données basées sur ICF International, DHS Program STAT Compiler, www.statcompiler.com/ (consulté en mars 2015). Données présentées dans l'annexe statistique : <http://unstats.un.org/unsd/gender/worldswomen.html>.

34 OMS, 2006.

Figure 7.5

Proportion de la population ayant accès à l'électricité, 1990 et 2010



Source : Initiative Énergie durable pour tous, 2013. Cadre de suivi mondial, annexe : www.se4all.org/tracking-progress/ (2013).

Note : L'accès à l'électricité se définit comme la disponibilité d'une connexion électrique dans l'habitation ou l'utilisation de l'électricité comme première source d'éclairage.

la santé : matières particulaires, monoxyde de carbone, oxyde d'azote, oxyde de soufre et benzène³⁵. Elle contribue en outre à la pollution de l'air ambiant (extérieur), en particulier dans les régions dans lesquelles les combustibles solides sont utilisés de manière intensive³⁶.

La pollution domestique est une cause majeure de maladie

Les femmes et les hommes qui sont exposés aux fumées dégagées par les combustibles solides courent davantage de risques de contracter des infections aiguës des voies respiratoires inférieures, des bronchopneumopathies chroniques obstructives ou des cancers du poumon. La pollution de l'air est également associée à un risque accru d'accident vasculaire et de cardiopathies ischémiques. La pollution domestique provoquée par l'utilisation de combustibles solides est, à l'échelle mondiale, l'une des principales causes de maladie; on estime qu'elle a été à l'origine de 4,3 millions de décès prématurés³⁷ en 2012³⁸. Un tiers environ de ces décès (34 %) étaient dus à des accidents vasculaires, 26 % à des cardiopathies

35 Ibid.

36 Bonjour *et al.*, 2013.

37 OMS, 2014a. Ce chiffre est beaucoup plus élevé que les estimations précédentes, en raison essentiellement de l'inclusion de nouvelles pathologies comme les maladies cardiovasculaires.

38 À l'échelle de la planète, en 2012, 7 millions de décès étaient attribuables aux effets cumulés de la pollution de l'air intérieur et de l'air extérieur (OMS, 2014a).

ischémiques, 22 % à des bronchopneumopathies chroniques obstructives, 12 % à des infections aiguës des voies respiratoires inférieures et 6 % à des cancers du poumon³⁹.

Les femmes des pays en développement sont plus exposées que les hommes à cette forme de pollution. Elles passent en effet plus de temps à cuisiner et sont donc plus souvent exposées à de fortes concentrations de fumées⁴⁰; elles passent également plus de temps à l'intérieur⁴¹, à prendre soin des enfants et à s'occuper des tâches ménagères (voir le chapitre 4 sur le travail). Elles sont dès lors plus exposées aux risques de maladie décrits plus haut; on estime notamment que le risque relatif de bronchopneumopathie chronique obstructive et de cancer du poumon est supérieur de 21 % chez les femmes⁴². Le risque relatif d'accident vasculaire et de maladie cardiaque ischémique est similaire pour les deux sexes.

Conséquences sur la charge de travail

La dépendance au bois de chauffe pour la cuisine et le chauffage entraîne une charge de travail importante pour les hommes et les femmes. Les données disponibles sur le budget-temps montrent que, dans certains pays, les femmes consacrent plus de temps que les hommes au ramassage du bois; dans d'autres, c'est l'inverse (fig. 7.6). En Guinée, au Malawi et en République démocratique populaire lao, par exemple, la charge de travail des femmes est disproportionnée. Au Malawi, elles consacrent en moyenne 19 minutes par jour à ramasser du bois, contre 3 minutes pour les hommes. Au Ghana, en revanche, ces chiffres sont de 42 minutes par jour pour les hommes et 25 minutes pour les femmes.

3. Phénomènes climatiques extrêmes et catastrophes

Les catastrophes causées par les risques liés aux conditions météorologiques, au climat et à l'eau sont en augmentation partout dans le monde⁴³. Le cinquième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat a confirmé que la hausse des concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère

³⁹ OMS, 2014a.

⁴⁰ Ezzati et Kammen, 2002.

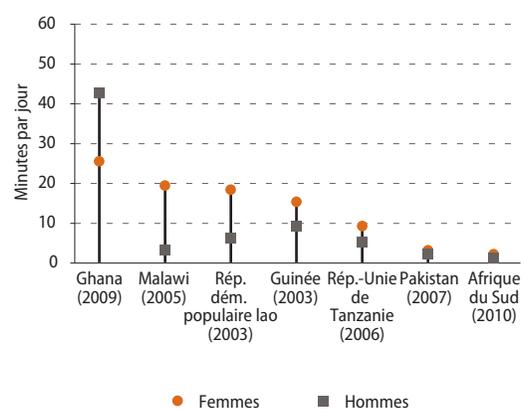
⁴¹ Voir par exemple Dasgupta *et al.*, 2006.

⁴² OMS, 2014a.

⁴³ Programme des Nations Unies pour l'environnement, 2012.

Figure 7.6

Temps moyen consacré au ramassage du bois de chauffe, par sexe, dans certains pays en développement



Source : Données établies par la Division de statistique des Nations Unies à partir de Fontana et Natali, « Gendered Patterns of Time Use in Tanzania: Public Investment in Infrastructure Can Help » (2008); Service statistique du Ghana, *How Ghanaian Women and Men Spend their Time. Ghana Time Use Survey 2009* (2012); Gouvernement du Pakistan, Bureau fédéral de statistique, « Time Use Survey 2007 » (2009); Centre statistique national de la République démocratique populaire lao, « Social and Economic Indicators, Lao Expenditure and Consumption Survey 2002/03 » (2004); Statistics South Africa, « A Survey on Time Use 2010 (2013); et Banque mondiale, *Gender, Time Use and Poverty in Sub-Saharan Africa* (2006).

Note : Le temps moyen consacré au ramassage du bois dans la population est calculé en tenant compte, dans le dénominateur, des personnes participant et des personnes ne participant pas au ramassage du bois. Il se peut que les données ne soient pas comparables entre les pays en raison de divergences dans les méthodes utilisées.

avait déjà modifié les conditions climatiques et le cycle hydrologique mondial. Tant les pays développés que les pays en développement font face à un nombre toujours plus important d'inondations, de sécheresses, d'épisodes de températures extrêmes et de tempêtes, mais les pays en développement et les populations pauvres restent les plus vulnérables. À mesure que ces phénomènes météorologiques liés aux changements climatiques croissent en fréquence et en intensité, ils auront des répercussions de plus en plus lourdes sur la vie et le bien-être des populations⁴⁴.

Les catastrophes naturelles ont des effets différents sur les femmes, les hommes, les filles et les garçons. Les quelques données présentées dans les sections suivantes laissent penser que l'âge, le sexe et les rôles sexospécifiques sont autant de facteurs qui influencent les taux de mortalité dus aux catastrophes naturelles. Les rôles et les normes sexospécifiques jouent également un rôle important au lendemain des catastrophes, no-

⁴⁴ Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, 2014.

tamment en ce qui concerne l'accès aux moyens de subsistance et la participation à la reconstruction. Ils peuvent, par exemple, limiter les capacités et les ressources dont disposent les femmes et les filles pour se rétablir et prendre en main leur propre avenir, avec des conséquences pour l'ensemble de la famille et des communautés. En outre, lorsque des ménages perdent leurs biens et leurs moyens de subsistance et que les services et les mécanismes de protection, formels et informels, sont perturbés, on peut assister à une recrudescence de la violence visant les femmes, qui sont une manifestation du déséquilibre de pouvoir caractérisant les relations entre les sexes⁴⁵.

Pourtant, la collecte et la compilation de statistiques sur les aspects sexospécifiques des catastrophes naturelles, qui apporteraient des indications sur l'ampleur et les effets spécifiques de ces catastrophes, sont encore loin d'être systématiques au niveau international. Cela peut notamment s'expliquer par le manque de temps et de ressources financières, la complexité des situations qui font suite aux catastrophes ainsi que par l'absence de définitions et d'outils méthodologiques communs pour la collecte de données⁴⁶. Données et analyses font également cruellement défaut dans les journaux et les publications scientifiques des organismes internationaux qui apportent une aide humanitaire à la suite des catastrophes naturelles. Un récent examen de ces sources⁴⁷ a montré que des données ventilées par sexe n'étaient disponibles que pour huit types ou groupes de catastrophes depuis 1988 dans les pays en développement non membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). L'analyse a également révélé que les femmes plus que les hommes étaient affectées de façon disproportionnée par les catastrophes, mais ces conclusions se basaient presque exclusivement sur des données qualitatives. En outre, certains des outils utilisés étaient faussés par des préjugés sexistes, des erreurs méthodologiques et une confusion d'informations provenant de définitions et d'indicateurs différents. Ainsi, dans un monde qui se prépare à l'intensification des phénomènes météorologiques extrêmes, le manque de statistiques et d'analyses sexospécifiques continue de saper les efforts mis en œuvre pour réduire les

risques et accroître l'efficacité des interventions humanitaires⁴⁸.

Mortalité

Chaque année, les catastrophes naturelles font des milliers de victimes. On estime que, entre 1995 et 2014, 241 400 personnes ont perdu la vie à cause de tempêtes ou de cyclones tropicaux, 158 700 à cause de températures extrêmes, 154 000 à cause d'inondations et 22 500 des suites de sécheresses. Les tremblements de terre, quant à eux, ont fait 746 800 victimes⁴⁹.

L'âge, le sexe et les rôles sexospécifiques sont d'importants facteurs de mortalité lors de catastrophes naturelles

Les différences de mortalité par sexe peuvent varier d'un pays à l'autre et selon le type de catastrophe. Au Myanmar, par exemple, les femmes et les filles représentaient 61 % des 85 000 victimes et des 53 000 disparus du cyclone de 2008⁵⁰. À Sri Lanka, la majorité des victimes du tsunami de 2004 étaient des femmes, des enfants et des personnes âgées. D'après le recensement effectué dans le pays après la catastrophe, sur les 13 000 personnes décédées ou disparues, 65 % étaient des femmes⁵¹, et cette proportion atteignait 79 % dans la tranche d'âge 19-29 ans. Dans d'autres pays touchés par le tsunami en 2004, notamment en Indonésie et en Inde, les femmes étaient également majoritaires parmi les victimes⁵². Un autre élément commun à tous les pays touchés est que les enfants et les personnes âgées sont morts en plus grand nombre que les jeunes adultes⁵³.

Ces différences entre le taux de mortalité des hommes et celui des femmes lors du tsunami de 2004 ont principalement été expliquées par des facteurs sexospécifiques. Les femmes et les filles sont plus vulnérables parce qu'elles ont un moindre accès à l'information, manquent d'aptitudes utiles dans la vie quotidienne, comme le fait de savoir nager, et sont plus souvent confi-

⁴⁵ Conseil économique et social de l'ONU, 2013.

⁴⁶ Tschoegl, Below et Guha-Sapir, 2006; Guha-Sapir et Below, 2002.

⁴⁷ Eklund et Tellier, 2012.

⁴⁸ Conseil économique et social de l'ONU, 2013.

⁴⁹ Données établies par la Division de statistique à partir de données du Centre de recherche sur l'épidémiologie des catastrophes (CRED) et de l'Université catholique de Louvain, 2015.

⁵⁰ Gouvernement du Myanmar, Association des nations de l'Asie du Sud-Est et Organisation des Nations Unies, 2008.

⁵¹ Département du recensement et des statistiques de Sri Lanka, 2005.

⁵² Oxfam International, 2005.

⁵³ Frankenberg *et al.*, 2011.

nées à la maison; elles étaient également plus nombreuses à être restées chez elles pour veiller sur leurs enfants au moment où les eaux sont montées⁵⁴. Mais les différences entre les sexes n'étaient pas les seuls facteurs. Les caractéristiques physiologiques des femmes et des hommes à différents âges influent aussi considérablement sur leur vulnérabilité face aux tsunamis. Ainsi, une évaluation quantitative des différences dans le sexe et l'âge des victimes, basée sur une enquête longitudinale couvrant les périodes qui ont précédé et suivi le tsunami en Indonésie, a montré qu'une partie de l'explication résidait dans la différence de force physique, d'endurance et de capacités à courir et à nager⁵⁵. Globalement, ce sont les hommes jeunes qui, étant les plus forts, avaient le plus de chances de survivre. Leur présence à la maison au moment de la catastrophe a également eu un effet protecteur sur la survie de leurs femmes et enfants⁵⁶.

Des tendances quelque peu différentes en matière d'âge et de sexe des victimes se sont dégagées du tremblement de terre et du tsunami qui ont ravagé le Japon en 2011. Lorsque le grand tremblement de terre de l'est du Japon et le tsunami qui a suivi ont touché la côte nord-est du pays, ils ont fait 15 723 victimes, parmi lesquelles 8 363 femmes et 7 360 hommes⁵⁷. Les personnes âgées ont été les plus touchées (fig. 7.7). Le nombre de victimes des deux sexes était similaire chez les enfants et les jeunes adultes. À partir de 70 ans, plus de 1 000 femmes que d'hommes ont péri, un chiffre plus élevé que celui auquel on aurait pu s'attendre sur la base de la répartition par sexe de la population âgée⁵⁸.

Aux États-Unis, en revanche, les hommes sont plus nombreux que les femmes à avoir perdu la vie à cause de catastrophes naturelles, ce qui laisse penser que les hommes sont plus enclins à prendre des risques ou qu'ils participent davantage à des activités susceptibles de les mettre en danger. Entre 2004 et 2013, 3 777 hommes et 2 211 femmes sont morts à la suite d'une catastrophe naturelle.

Les catastrophes naturelles les plus meurtrières sont les vagues de chaleur, les tornades, les ouragans et les inondations⁵⁹. Le nombre de victimes

⁵⁴ Oxfam International, 2005.

⁵⁵ Frankenberg *et al.*, 2011.

⁵⁶ Ibid.

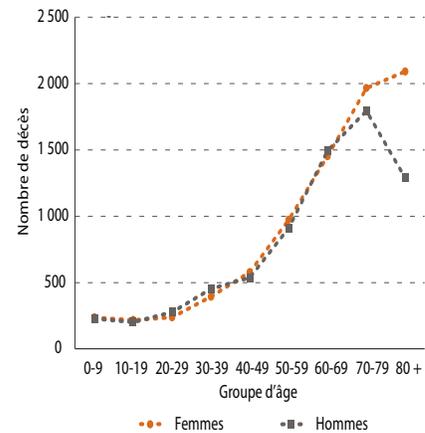
⁵⁷ Préfectures d'Iwate, de Miyagi et de Fukushima.

⁵⁸ Gouvernement du Japon, 2012.

⁵⁹ Service météorologique national des États-Unis, 2015.

Figure 7.7

Décès dus au tremblement de terre et au tsunami dans l'est du Japon, par âge et par sexe



Source : Gouvernement du Japon, « Disaster prevention and reconstruction from a gender equal society perspective. Lessons from the Great East Japan Earthquake » (2012).

Note : Ces données concernent les préfectures les plus touchées (Iwate, Miyagi et Fukushima).

masculines dépasse le nombre de victimes féminines pour toutes les grandes catégories de risque naturel et dans presque tous les groupes d'âge, à l'exception des enfants de moins de 10 ans et des plus de 80 ans (fig. 7.8).

Les hommes représentaient également la majorité des victimes des catastrophes météorologiques (tempêtes, vagues de froid, inondations, typhons et foudre) en République de Corée entre 1990 et 2008. Ils meurent le plus souvent à l'extérieur, et les femmes à l'intérieur. Ainsi, les hommes représentaient la majorité des victimes de noyade en rivière (61 %) ou en mer (66 %) et de naufrage (97 %). Les femmes représentaient quant à elles plus de la moitié des victimes des effondrements des structures (52 %) et de noyade dans une maison inondée (56 %) ⁶⁰. Les inondations de 1999 dans la province de Huanan, en Chine, sont un autre exemple de catastrophe naturelle qui a tué plus d'hommes que de femmes ⁶¹.

Les personnes âgées, en particulier les femmes dans certains cas, sont plus vulnérables face aux vagues de chaleur

Les personnes âgées sont particulièrement vulnérables en cas de vague de chaleur⁶², ce qui est un problème de plus en plus préoccupant puisque la population vieillit dans tous les pays (voir le cha-

⁶⁰ Myung et Jang, 2011.

⁶¹ Eklund et Tellier, 2012.

⁶² Åström, Forsberg et Rocklöv, 2011.

pitre 1 consacré à la population et aux familles). Une analyse des différentes recherches⁶³ effectuées dans ce domaine a montré que les décès dus aux maladies cardiovasculaires et respiratoires augmentent systématiquement, tout comme les admissions de personnes âgées dans les hôpitaux pour affections respiratoires pendant les journées caniculaires et les vagues de chaleur⁶⁴. Cette fragilité face aux températures élevées s'explique à la fois par des facteurs biologiques et par des facteurs sociaux; sur le plan biologique, la capacité d'adaptation de l'organisme diminue avec l'âge. En outre, tant la thermorégulation que la perception des risques peuvent être altérées par la consommation de médicaments ou par la démence. Sur le plan social, le fait de vivre seuls (comme c'est le cas de nombreuses femmes âgées dans les pays développés) peut également accentuer la vulnérabilité des personnes âgées à la chaleur, en particulier lorsqu'elles sont alitées ou qu'elles n'agissent pas pour éviter la chaleur, se rafraîchir et s'hydrater⁶⁵.

Les femmes âgées ont particulièrement souffert au cours des vagues de chaleur en différents endroits, notamment pendant l'été 2003 en Europe, entre 1995 et 2006 en Australie et en 2003 dans la ville de Shanghai, en Chine⁶⁶. Par exemple, la surmortalité due à la vague de chaleur de l'été 2003 en Europe était plus importante chez les femmes et les personnes âgées. À Rome et à Milan, presque toutes les victimes étaient âgées de 75 ans et plus⁶⁷; près des trois quarts étaient des femmes, ce qui reflète essentiellement la proportion plus élevée de femmes dans la population âgée. En France, la mortalité enregistrée pendant la vague de chaleur a été supérieure aux prévisions de 70 % pour les femmes et de 40 % pour les hommes⁶⁸. La même tendance a été observée en 2010 en Inde, à Ahmedabad, dans l'État de Gujarat, à l'ouest du pays : le nombre moyen de décès par jour pendant l'année qui a précédé et l'année qui a suivi la vague de chaleur était de 63 pour les hommes et de 42 pour les femmes. Entre le 19 et le 25 mai, pendant la canicule, on a dénombré 53 décès quotidiens supplémentaires chez les hommes et 61 chez les femmes⁶⁹.

63 Articles publiés en anglais dans *PubMed* entre 2008 et 2010.

64 Åström, Forsberg et Rocklöv, 2011.

65 Ibid.

66 Ibid.

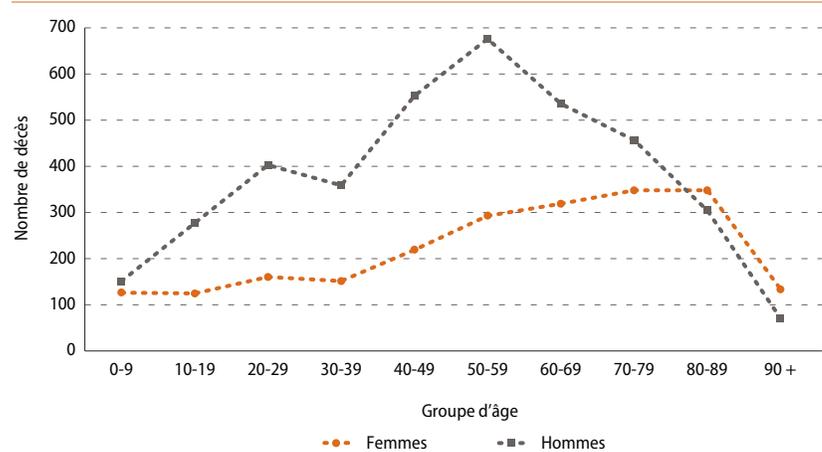
67 Michelozzi *et al.*, 2005.

68 Pirard *et al.*, 2005.

69 Azhar *et al.*, 2014.

Figure 7.8

Nombre total de décès dus aux catastrophes naturelles, par sexe et par groupe d'âge, États-Unis d'Amérique, 2004-2013



Source : Service météorologique des États-Unis, statistiques sur les risques naturels. National Oceanic and Atmospheric Administration (NOAA) : www.nws.noaa.gov/om/hazstats.shtml (consulté en mars 2015).

Moyens de subsistance et participation aux efforts de reconstruction

Dans certains pays, la capacité des femmes à se rétablir après une catastrophe naturelle peut être moins bonne que celle des hommes en raison de leur niveau d'instruction plus faible. Les femmes peuvent également avoir des aptitudes spécifiques les confinant dans certaines occupations qui les exposent davantage au risque de chômage en cas de catastrophe naturelle ou sont moins demandées pendant la phase de reconstruction. Par exemple, une étude portant sur les inondations urbaines à Lagos (Nigéria) en 2011⁷⁰ a montré que les femmes ayant un statut social et économique plus faible (mais pas les femmes en général) étaient les plus vulnérables. Une autre étude, à Sumatra (Indonésie), a montré que, après le tsunami de 2004, les femmes et les hommes plus instruits étaient capables de s'adapter au changement plus rapidement que les autres, ce qui traduit peut-être non seulement des différences sur le plan des compétences, mais aussi une plus grande disponibilité de ressources économiques et sociales⁷¹.

L'accès au travail après les catastrophes peut être plus difficile pour les femmes que pour les hommes

Après les catastrophes, les femmes ont plus de difficultés que les hommes à trouver un emploi.

70 Ajibade, McBean et Bezner-Kerr, 2013.

71 Frankenberg *et al.*, 2013.

Une des raisons est qu'elles consacrent plus de temps à s'occuper des enfants et des autres membres de la famille pour pallier l'interruption des services publics. La situation peut également être plus difficile pour elles lorsque les pertes d'emploi touchent des secteurs et des professions traditionnellement dominés par les femmes, et que les nouveaux emplois créés se concentrent dans des secteurs et des professions dominés par les hommes⁷². À titre d'exemple, dans la région de Canterbury, en Nouvelle-Zélande, le taux d'emploi des femmes a chuté de 10 % et celui des hommes de 7 % après les tremblements de terre et le tsunami de 2010 et 2011. Cette différence était principalement due au fait que les secteurs d'activité dans lesquels les femmes étaient les plus nombreuses ont été les plus durement touchés : vente au détail, hôtels et logements, soins de santé et aide sociale. Au Chili, dans les régions ayant subi les plus importantes pertes d'emploi du fait du tremblement de terre et du tsunami de 2010, 46 % des emplois perdus étaient occupés par des femmes, mais seulement 15 % des nouveaux emplois créés leur sont revenus⁷³.

Dans certains cas, les stéréotypes sexistes sont perpétués dans les programmes d'emplois temporaires mis en place après les catastrophes. Au Japon, après le séisme et le tsunami de 2011, les hommes ont été chargés de nettoyer les débris pendant que les femmes préparaient les repas sur les sites d'évacuation; les hommes percevaient le plus souvent une indemnité journalière pour leur travail, mais les femmes travaillaient gratuitement⁷⁴. Au Mexique, 70 % des emplois temporaires offerts par les autorités fédérales et locales après les catastrophes de 2004-2005 ont été attribués à des hommes, car ils incluaient des tâches considérées comme masculines, comme le déblayage des routes et des ponts et la construction de nouvelles habitations⁷⁵.

Heureusement, le problème des inégalités entre les sexes dans le contexte des efforts de reconstruction est de plus en plus reconnu. Les organismes des Nations Unies, les donateurs et les pays bénéficiaires se sont engagés à intégrer la problématique hommes-femmes lors des interventions humanitaires, y compris après les catastrophes⁷⁶. Par exemple, près des trois quarts

des fonds fournis par l'Allemagne et la Suède à des fins humanitaires ont été consacrés à des projets destinés à faire progresser l'égalité entre les sexes⁷⁷. Les projets de ce type ont également bénéficié de près des trois quarts de l'aide versée dans le cadre du Plan d'intervention stratégique mis en place après le passage du typhon Hayan, aux Philippines, entre novembre 2013 et octobre 2014⁷⁸.

Participation aux prises de décisions après les catastrophes

Les femmes participent moins que les hommes aux prises de décisions relatives aux efforts de relèvement et aux stratégies de réduction des risques dans certains contextes

Les femmes sont souvent moins représentées que les hommes dans les organes chargés de la reconstruction après les catastrophes. Après le séisme et le tsunami qui ont touché le Japon en 2011, très peu de femmes ont participé à la prise en charge des communautés, y compris dans ses aspects locaux comme la gestion des logements temporaires. Elles ne représentaient que 11 % des membres des comités locaux qui ont collaboré aux plans de relèvement et de reconstruction dans 38 municipalités. Neuf de ces comités ne comptaient d'ailleurs aucune femme. Elles étaient également moins impliquées que les hommes dans les prises de décisions au plus haut niveau. Ainsi, 9 % seulement des membres du Conseil régional de gestion de la catastrophe étaient des femmes; il n'y avait qu'une femme parmi les 15 experts membres du Conseil de gestion de la reconstruction; 2 femmes parmi les 19 membres du Groupe d'étude du Conseil; et 4 parmi les 15 membres du Comité de promotion de la reconstruction. Elles étaient gravement sous-représentées au sein du Conseil lui-même, qui ne comptait que 2 femmes sur 27 membres⁷⁹.

Ces inégalités se sont également manifestées dans certains des processus de relèvement qui ont suivi le tsunami de 2004 en Indonésie et à

⁷² Venn, 2012.

⁷³ Ibid.

⁷⁴ Gouvernement du Japon, 2012.

⁷⁵ Castro García et Reyes Zúñiga, 2009.

⁷⁶ Conseil économique et social de l'ONU, 2013.

⁷⁷ Conseil économique et social de l'ONU, 2013. Les projets destinés à faire progresser l'égalité hommes-femmes incluent les projets humanitaires portant les codes 2a (le projet a le potentiel de contribuer à l'égalité des sexes de manière significative) et 2b (le projet a pour objectif principal de faire progresser l'égalité des sexes) dans le système de classement des activités par degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes.

⁷⁸ Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'ONU, 2014.

⁷⁹ Gouvernement du Japon, 2012.

Sri Lanka. Dans les camps de secours installés à Aceh, en Indonésie, les femmes et les filles étaient chargées de l'organisation des repas et des soins aux enfants et aux membres plus âgés de la famille, mais n'ont pas participé à la gouvernance des camps et n'ont pas été représentées dans les processus de négociation avec les organismes d'aide et les institutions gouvernementales qui fournissaient des ressources. À Sri Lanka, la participation des femmes à la gestion et à la planification du relèvement a atteint 40 % dans certains districts du sud, mais était inférieure à 10 % dans les districts de l'est où les traditions socioculturelles sont plus conservatrices⁸⁰.

Quelques pays seulement ont entrepris d'intégrer les questions sexospécifiques dans leurs politiques et stratégies de réduction des risques de catastrophe. En Amérique latine et dans les Caraïbes, par exemple, 20 % des pays seulement ont fait état de progrès dans ce domaine, 23 % ont indiqué avoir adopté des mesures visant à intégrer une approche sexospécifique dans les efforts de relèvement et 15 % disposaient d'évaluations de vulnérabilité et de capacité ventilées par sexe. En ce qui concerne les cadres normatifs, seuls huit pays ont mentionné avoir intégré les questions d'égalité hommes-femmes comme dimension transversale de leurs politiques nationales de gestion des risques de catastrophe : la Bolivie, le Costa Rica, le Honduras, le Mexique, le Nicaragua, le Panama, le Paraguay et le Pérou. Les femmes étaient considérablement sous-représentées dans les postes de prise de décisions au plus haut niveau. Pour l'ensemble de la région, en 2014, trois femmes seulement occupaient des postes de direction dans des entités chargées de la gestion du risque⁸¹.

B. Participation des femmes et des hommes à la gestion de l'environnement

La perte de ressources naturelles et la dégradation de l'environnement sont une source de préoccupation croissante partout dans le monde. Selon les *Objectifs du Millénaire pour le développement : Rapport 2015*, la pression exercée sur les ressources en eau renouvelables est insoutenable dans certaines régions, en particulier l'Afrique du Nord et la péninsule arabique, en

Asie occidentale. En 2014, 15,2 % seulement des eaux terrestres et intérieures et 8,4 % des zones marines côtières (jusqu'à 200 milles marins de la côte) étaient protégées. Le taux net de disparition des forêts est passé de 8,3 millions d'hectares dans le monde pour la période 1991-2000 à 5,2 millions d'hectares pour la période 2001-2010⁸². Toutefois, la perte de ces forêts continue de menacer la biodiversité et la salubrité de l'eau, d'accroître l'érosion des sols et de contribuer aux niveaux élevés d'émission de carbone dans l'atmosphère⁸³.

Les émissions des gaz à effet de serre provoquées par l'activité humaine, dont les plus significatifs sont le dioxyde de carbone et le méthane, sont à l'origine des changements climatiques⁸⁴. Le monde a quasiment mis un terme à l'utilisation de substances appauvrissant la couche d'ozone, mais les émissions mondiales de dioxyde de carbone (CO₂) sont en hausse constante depuis plusieurs décennies et ont aujourd'hui augmenté de plus de 50 % par rapport à leur niveau de 1990⁸⁵.

La protection de l'environnement et, partant, le développement durable exigent l'engagement actif des hommes et des femmes, notamment par l'intermédiaire d'actions quotidiennes visant à préserver les ressources naturelles et par une participation aux prises de décisions concernant l'environnement, à l'échelon local comme au plus haut niveau. Par ailleurs, comme cela était souligné dans le Programme d'action de Beijing de 1995, la participation des femmes aux prises de décisions relatives à l'environnement à tous les niveaux est une étape indispensable vers l'intégration dans les politiques des questions concernant les femmes et d'une démarche tenant compte des sexospécificités aux niveaux local, national et mondial⁸⁶.

1. Participation individuelle à la protection de l'environnement

La participation des hommes et des femmes à la protection de l'environnement varie fortement selon les pays et le type d'activité⁸⁷. L'une des

⁸² Nations Unies, 2015.

⁸³ Ibid.

⁸⁴ Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, 2014.

⁸⁵ Nations Unies, 2015.

⁸⁶ Nations Unies, 1995.

⁸⁷ Données pour 31 pays basées sur les données du Groupe de recherche de l'ISSP (International Social Survey Programme), 2012. Données présentées dans l'annexe sta-

⁸⁰ Ariyabandu, 2009.

⁸¹ PNUD et Secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, 2013.

activités les plus répandues dans ce domaine est le recyclage. Prendre des mesures actives pour séparer les ordures ménagères des matières recyclables comme le papier, le métal et le verre est une manière simple et efficace de contribuer à la protection de l'environnement. Aujourd'hui, de plus en plus de gens trient leurs déchets; par exemple, dans 19 pays développés pour lesquels on dispose de données concernant les tendances, la proportion moyenne de la population qui recycle est passée de 61 % en 2000 à 78 % en 2010 pour les femmes⁸⁸, et de 58 % à 74 % pour les hommes. Globalement, les femmes trient un peu plus que les hommes, ce qui est en partie lié à la répartition des tâches domestiques (voir le chapitre 4). C'est le cas notamment en Argentine, en Autriche, en Croatie, en Lettonie, au Mexique, en République de Corée, en République tchèque, au Royaume-Uni et en Suède⁸⁹.

Les différences dans la participation des hommes
et des femmes à la protection
de l'environnement trouvent leur origine
dans les rôles et les responsabilités sexospécifiques

Une autre manière courante de contribuer à la protection de l'environnement est de moins utiliser sa voiture afin de réduire la pollution engendrée par les gaz d'échappement. Utiliser davantage les transports en commun, rationaliser les trajets effectués pour les achats, le covoiturage, la marche ou le vélo sont autant de moyens efficaces de réduire la pollution. Dans 19 pays développés pour lesquels des données concernant les tendances sont disponibles, la proportion de femmes qui utilisent moins leur voiture par souci de l'environnement est passée de 14 % en 2000 à 24 % en 2010. Pour les hommes, la proportion est passée de 14 % à 20 %. Dans la moitié environ des pays disposant de données pour l'année 2010, la proportion de femmes utilisant moins leur voiture était supérieure de 5 points de pourcentage au moins à la proportion d'hommes. Le Japon constituait une exception notable : dans ce pays,

tistique : <http://unstats.un.org/unsd/gender/worldswomen.html>.

⁸⁸ Moyennes non pondérées établies par la Division de statistique à partir de données du Groupe de recherche de l'ISSP.

⁸⁹ Données pour 31 pays basées sur les données du Groupe de recherche de l'ISSP, 2012. Données présentées dans l'annexe statistique : <http://unstats.un.org/unsd/gender/worldswomen.html>.

la proportion d'hommes dépassait la proportion de femmes de 6 points de pourcentage⁹⁰.

À titre de comparaison, la contribution financière aux causes environnementales était similaire pour les deux sexes dans la majorité des pays. Ce n'était pas le cas en Finlande, toutefois, où 31 % des femmes et 21 % des hommes avaient fait un ou plusieurs dons à des organismes de protection de l'environnement au cours des cinq années précédentes⁹¹.

En ce qui concerne le fait de payer plus d'impôts et de payer certains articles plus cher afin de protéger l'environnement, les attitudes des hommes et des femmes varient considérablement d'un pays à l'autre. En Allemagne, en Argentine, en Fédération de Russie, en Israël, en République de Corée et au Royaume-Uni, par exemple, les hommes acceptent mieux ces dépenses supplémentaires que les femmes : la différence entre les hommes et les femmes est d'au moins 5 points de pourcentage. Au Danemark, en Finlande, en Norvège et en Nouvelle-Zélande, en revanche, c'est l'inverse (au moins 5 points de pourcentage de plus pour les femmes). Il semble que les hommes aient une attitude plus positive que les femmes par rapport à ce surplus de taxes dans un certain nombre de pays (comme l'Allemagne, l'Argentine, l'Espagne, la France, Israël, la République de Corée, le Royaume-Uni et la Turquie), ce qui s'explique peut-être par le fait qu'ils ont un revenu plus important (voir le chapitre 8 consacré à la pauvreté). Dans beaucoup d'autres pays, les attitudes sont les mêmes pour les deux sexes. Le Danemark et la Norvège constituent des exceptions : en effet, dans ces deux pays, ce sont les femmes qui acceptent le mieux de payer plus d'impôts pour protéger l'environnement (4 et 7 points de pourcentage de plus, respectivement)⁹².

2. Prise de décisions concernant les ressources naturelles au niveau local

Au niveau local, les femmes sont souvent exclues des prises de décisions concernant les ressources naturelles. La faible participation des femmes à la gestion de ces dernières peut être liée à des inégalités entre les sexes en matière de rôles, de responsabilités et de pouvoir, aux contraintes de temps

⁹⁰ Ibid.

⁹¹ Ibid.

⁹² Données du Groupe de recherche de l'ISSP, 2012. Données présentées dans l'annexe statistique : <http://unstats.un.org/unsd/gender/worldswomen.html>.

des femmes, à la répartition déséquilibrée des tâches ménagères, au manque d'information, au manque de soutien des hommes et aux menaces d'hostilité ou de représailles⁹³. D'autres facteurs peuvent également entrer en jeu; par exemple, lorsque la représentation au sein des groupes de gestion locaux est limitée à un membre par ménage, c'est l'homme, souvent le chef de famille, qui devient le représentant par défaut⁹⁴. De surcroît, même lorsque des femmes sont membres de ces groupes, il se peut qu'on n'accorde pas la même importance à leur opinion qu'à celle des hommes ou que leur prise de parole soit découragée⁹⁵.

Dans certains cas, les femmes apportent une contribution positive à la gestion des ressources naturelles; dans d'autres, elles continuent à se heurter à des difficultés. Certaines études de cas concernant l'Inde et le Népal ont, par exemple, montré qu'une participation accrue des femmes à la gouvernance des forêts pouvait engendrer une répartition plus équitable de l'accès aux forêts et aux produits forestiers, une allocation de ressources plus importantes aux femmes, une intensification des efforts visant à éviter les pénuries de carburants et une amélioration des pratiques de conservation et de régénération des ressources⁹⁶. D'autres études, toutefois, en Bolivie, au Kenya, au Mexique et en Ouganda, ont montré que les groupes d'utilisateurs des ressources forestières dans lesquels les femmes étaient plus représentées avaient tendance à être moins efficaces en raison du manque d'accès des femmes à la technologie et au marché du travail et de leur autorité limitée⁹⁷.

Les femmes sont sous-représentées
dans la gestion locale des forêts

Les femmes participent beaucoup moins que les hommes aux groupes officiels d'utilisateurs des ressources forestières. Cet état de fait, déjà illustré dans de nombreux articles analysant les résultats d'études de cas qualitatives et de petites études quantitatives dans les pays en développement, a été confirmé par une étude comparative

multipays⁹⁸ menée en 2005-2008 dans 24 pays en développement situés dans les grandes régions de forêts tropicales en Afrique, en Asie et en Amérique latine et dans les Caraïbes⁹⁹. Dans chacune de ces trois régions, on est encore bien loin de la parité dans les instances locales de gouvernance des forêts (fig. 7.9). L'étude a également montré que, dans la moitié environ des sites considérés dans l'étude, les femmes étaient complètement absentes des groupes d'utilisateurs des ressources forestières.

Bien que l'on parle plus souvent de la faible participation des femmes dans les pays en développement, la situation est également préoccupante dans les pays développés. Au Canada, les femmes sont également peu représentées dans la gestion des forêts. Une étude des comités consultatifs publics menée en 2006 à l'échelon national a révélé que 17 % seulement des membres de ces comités étaient des femmes¹⁰⁰.

3. Prise de décisions à un niveau élevé concernant l'environnement

Comme nous l'avons vu dans le chapitre 5, les femmes restent minoritaires dans les postes de responsabilité des grandes institutions publiques et privées. C'est également le cas dans les organismes actifs dans le domaine de l'environnement. Les femmes sont sous-représentées parmi le personnel et la direction des organisations environnementales, comme l'illustre une étude des services météorologiques et hydrologiques nationaux (SMHN) des pays membres de l'Organisation météorologique mondiale (OMM)¹⁰¹, datant de 2013. D'après cette étude, les femmes représentaient 33 % de l'effectif total et 19 % de leurs cadres supérieurs. On était donc bien loin de la parité, même parmi les nouveaux employés : les femmes représentaient seulement 39 % des membres du personnel recrutés en 2012¹⁰². Cela est dû au fait que peu de femmes sont intéressées par les services météorologiques et hydrologiques et formées à ces disciplines, et à des politiques et pratiques de recrutement qui perpétuent les inégalités entre les sexes. En 2013, seuls 41 % des membres de l'OMM avaient mis

⁹³ Voir par exemple Mairena *et al.*, 2012.

⁹⁴ Agarwal, 2001.

⁹⁵ Ibid.

⁹⁶ Agarwal, 2001, 2009a, 2009b; Agrawal *et al.*, 2006; Agrawal et Chhatre, 2006.

⁹⁷ Mwangi, Meinzen-Dick et Sun, 2011.

⁹⁸ Cette étude a été menée sous l'égide du Réseau Pauvreté et environnement, un projet du Centre pour la recherche forestière internationale.

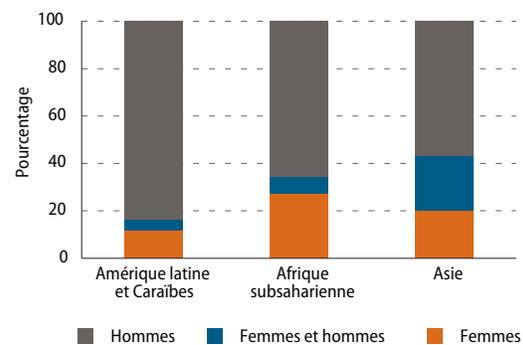
⁹⁹ Sunderland *et al.*, 2014.

¹⁰⁰ Reed, 2010.

¹⁰¹ L'étude portait sur 83 pays membres de l'Organisation météorologique mondiale (OMM), soit 43 % du total.

¹⁰² Organisation météorologique mondiale, 2013.

Figure 7.9
Répartition des ménages par sexe du membre du ménage participant aux groupes d'utilisateurs des ressources forestières, par région, 2005-2008



Source : Adapté de Sunderland et al., *Challenging perceptions about men, women, and forest product use: a global comparative study*, World Development (2014).

Note : Données basées sur 24 pays en développement situés dans les grandes régions de forêts tropicales en Afrique, en Asie et en Amérique latine et dans les Caraïbes. Seuls les ménages comptant au moins un membre dans un groupe d'utilisateurs des forêts ont été pris en compte.

en place des plans d'action visant à mettre en place une démarche antisexiste dans les SMHN, et 48 % s'étaient dotés de politiques de ressources humaines favorisant l'égalité des sexes et l'auto-nomisation des femmes.

Les postes de pouvoir et de prise de décisions dans le domaine de l'environnement sont rarement occupés par des femmes

En outre, les femmes n'occupent que peu de postes de prise de décisions, politiques ou autres, au sein des ministères liés à l'environnement. En Europe, par exemple, elles sont sous-représentées parmi les ministres chargés de l'environnement, des changements climatiques, des transports et de l'énergie au sein des ministères ou des départements des gouvernements nationaux¹⁰³. En dé-

¹⁰³ Commission européenne, 2015.

cembre 2014, la proportion moyenne de femmes était de 28 % parmi les ministres d'État¹⁰⁴ et de 27 % parmi les ministres délégués chargés des questions d'environnement¹⁰⁵. Les femmes étaient également sous-représentées dans les positions administratives non politiques de haut niveau au sein des ministères liés à l'environnement : elles représentaient 30 % des administrateurs de niveau 1 et 38 % des administrateurs de niveau 2.

Enfin, les femmes sont moins nombreuses que les hommes à représenter leur gouvernement sur la scène internationale. Par exemple, la composition actuelle des délégations participant aux réunions des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)¹⁰⁶ et son Protocole de Kyoto reste globalement déséquilibrée, tout comme celle des conseils et organes de la Convention. En 2013, les femmes représentaient 36 % des délégués à la dix-neuvième session de la Conférence des Parties, la plus haute instance politique de prise de décisions de la Convention. Trois des 11 membres du Bureau de la Conférence étaient des femmes¹⁰⁷. Celles-ci étaient également sous-représentées (27 %) parmi les experts nommés auprès des organes établis au titre de la Convention et de son Protocole de Kyoto pour fournir des avis scientifiques et technologiques en appui à la Conférence. La représentation des femmes n'était supérieure à 40 % que dans 3 de ces 12 organes¹⁰⁸.

¹⁰⁴ Membres du gouvernement occupant un siège au Conseil des ministres.

¹⁰⁵ Membres du gouvernement n'occupant pas de siège au Conseil des ministres.

¹⁰⁶ La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques est un traité international qui fournit un cadre à ses 195 Parties leur permettant de travailler ensemble en vue de limiter la hausse des températures mondiales résultant des changements climatiques et de faire face à leurs effets.

¹⁰⁷ Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, 2014.

¹⁰⁸ Ibid.

Chapitre 8

Pauvreté

Principales constatations

- Dans les régions développées comme dans les régions en développement, les femmes qui vivent seules avec leurs enfants présentent des taux de pauvreté plus élevés que les hommes dans la même situation.
- L'accès des femmes à un revenu en espèces reste faible dans les régions en développement, en particulier en Afrique subsaharienne, et l'écart entre les sexes dans ce domaine est très marqué, tant dans les zones urbaines que dans les zones rurales.
- De nombreuses femmes sont exclues des prises de décisions économiques au sein du ménage. Dans les pays en développement, une femme mariée sur trois en moyenne n'a pas son mot à dire sur les achats importants effectués par le ménage, et une sur dix n'est pas consultée sur la manière dont ses propres revenus sont dépensés.
- Le recours aux services financiers officiels est moins répandu chez les femmes que chez les hommes dans toutes les régions du monde; à l'échelle mondiale, 47 % des femmes possèdent un compte en banque individuel ou commun dans une institution financière contre 55 % des hommes, l'écart étant plus prononcé dans certains pays du Moyen-Orient, d'Afrique du Nord et d'Asie du Sud.
- Le nombre de pays dans lesquels les droits de propriété et d'héritage ne sont pas les mêmes pour les hommes et les femmes a diminué; néanmoins, dans près d'un tiers des pays en développement, les lois ne garantissent pas les mêmes droits à l'héritage aux deux sexes et, dans la moitié des pays en développement, des pratiques discriminatoires traditionnelles à l'égard des femmes persistent.

Introduction

Chaque être humain a le droit de vivre à l'abri de la faim et de la pauvreté. Comme l'indique la Déclaration universelle des droits de l'homme, adoptée par l'Assemblée générale de l'ONU en 1948, toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé et son bien-être, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services nécessaires à la vie en société. Toutefois, l'élimination de la pauvreté, condition indispensable à l'instauration d'un développement durable¹ et objectif premier du Programme de développement durable à l'horizon 2030, reste l'un des plus grands défis actuels.

Le présent chapitre analyse les dimensions économiques de la pauvreté selon une perspective sexospécifique, tout au long de l'existence. Dans

la première partie, nous nous intéresserons à la pauvreté au niveau des ménages. Nous y verrons que, dans les pays développés comme dans les pays en développement, les femmes en âge de travailler sont plus exposées que les hommes à la pauvreté lorsqu'elles ont des enfants à charge et pas de compagnon pour contribuer aux dépenses du foyer.

À un âge plus avancé, les femmes des pays développés sont plus exposées à la pauvreté que les hommes, en particulier dans les ménages d'une personne. La différence dans les taux de pauvreté des hommes et des femmes, y compris pour les parents seuls avec des enfants à charge et les personnes âgées, se réduit lentement dans certains pays mais persiste dans d'autres. Dans la seconde partie du chapitre, l'analyse des indicateurs d'accès aux ressources économiques à l'échelle individuelle nous renseignera sur la dépendance économique des femmes envers les hommes. Nous

¹ Nations Unies, 2012, par. 2.

Encadré 8.1

Les lacunes des statistiques du genre relatives à la pauvreté

La pauvreté reste l'un des domaines les plus problématiques des statistiques en général, et des statistiques du genre en particulier. Les données sur la pauvreté au niveau des ménages, qui est généralement mesurée soit à partir des revenus, soit à partir de la consommation, sont inexistantes dans plus d'un tiers des pays en développement^a, et ceci sans même parler d'une quelconque ventilation par sexe. De surcroît, la comparabilité des statistiques entre les pays et dans le temps est toujours entravée par l'absence d'harmonisation des méthodes de mesure, notamment en ce qui concerne les seuils de pauvreté, le calcul des agrégats de revenu ou de consommation, les échelles permettant d'ajuster les différences dans la composition des ménages par âge et par sexe ou encore les différences dans le coût de la vie^b.

Les données sur la pauvreté au niveau des ménages sont sous-utilisées d'un point de vue sexospécifique

Les données sur la pauvreté ventilées par sexe ne sont pas produites de manière régulière par les pays et ne sont pas systématiquement compilées au niveau mondial. Toutefois, sous l'impulsion de quelques initiatives menées au niveau régional, certains progrès ont été accomplis dans la disponibilité des statistiques sur le sexe et la pauvreté. Ces données sont estimées ou compilées de manière systématique par les instances régionales en Europe et en Amérique latine et dans les Caraïbes. Pour les autres régions, un petit nombre de pays fournissent des données supplémentaires dans des rapports nationaux sur la pauvreté; ces données peuvent être compilées, comme cela a été le cas pour le présent rapport. Les pays ayant produit des statistiques du genre sur la pauvreté, entre 2000 et 2014, utilisées dans ce rapport sont au nombre de 78, dont 34 en Europe et dans d'autres régions développées. En ce qui concerne les pays en développement, 23 se trouvent en Afrique, 16 en Amérique latine et dans les Caraïbes et 5 en Asie.

Les données qui ne sont ventilées que par sexe des membres du ménage ou du chef de famille ne permettent d'appréhender que partiellement la dimension sexospécifique de la pauvreté^c. Comme nous le verrons dans le présent chapitre, des données ventilées de manière plus précise, notamment selon le sexe, l'âge et les autres caractéristiques démographique et sociales des membres du ménage ainsi que par type de ménage ou par mode de vie, sont indispensables. Malheureusement, ce type de données détaillées

fait cruellement défaut en Afrique subsaharienne, où la pauvreté est de plus en plus concentrée, en Asie et en Océanie.

Mesurer de manière précise la pauvreté des femmes et des hommes reste difficile à cause des inégalités, difficilement quantifiables, au sein même du ménage

L'une des principales raisons pour lesquelles les données ventilées par sexe sur la pauvreté au niveau des ménages sont si difficiles à obtenir est le manque d'informations sur les inégalités en matière de consommation de biens et de services entre les différents membres du ménage. En effet, dans une approche de la pauvreté au niveau des ménages, on considère que l'ensemble des revenus individuels sont mis en commun, que les ressources sont partagées de manière équitable, et que chacun bénéficie du même niveau de bien-être. Les données existantes sur le partage des ressources au sein des ménages montrent que les revenus sont effectivement le plus souvent mis en commun, mais que ce n'est pas toujours le cas^d, et que la répartition des dépenses peut comporter une dimension sexospécifique. On ne dispose pas de statistiques nationales systématiques sur le sujet, et les données statistiques sur la discrimination à l'égard des femmes et des filles ne permettent pas de se faire une idée précise de la situation^e et sont tributaires des méthodes employées^f. Des recherches montrent toutefois que, dans certaines situations, et en particulier lorsque les ressources économiques sont limitées, les inégalités dans la répartition de ces dernières entre les filles et les garçons sont flagrantes et se manifestent surtout dans les domaines de l'éducation dans le privé, du temps consacré à prendre soin des enfants et de l'accès aux soins de santé^g.

Les mesures traditionnelles de la pauvreté au niveau des ménages ne tiennent pas compte de ces inégalités, parce qu'il est difficile de savoir comment sont répartis les revenus et les dépenses au sein du ménage, en particulier lorsqu'on parle de biens de consommation courante comme la nourriture, le logement, l'eau et l'assainissement. En outre, lorsque des différences dans les modes de consommation sont observées, il est difficile de déterminer si elles sont liées aux besoins biologiques et aux préférences de chacun ou à une distribution inéquitable des ressources.

Dans les mesures effectuées au niveau des ménages, si la femme consomme ou dépense moins que ce qui est nécessaire à son équilibre physiologique et social, tandis que l'homme consomme

tout ce dont il a besoin, voire plus, ils seront quand même considérés comme ayant le même niveau de pauvreté ou de richesse, calculé en fonction de la consommation moyenne estimée pour l'ensemble du ménage. Dans les pays où les femmes ont un statut inférieur à celui des hommes et ne bénéficient pas du même accès aux ressources au sein du ménage, la simple ventilation par sexe des données sur la pauvreté entraînera une sous-estimation de l'écart entre les hommes et les femmes, car on peut trouver des femmes pauvres dans des ménages qui ne le sont pas.

Il n'existe aujourd'hui aucune mesure sexospécifique directe de la pauvreté et aucun indicateur convenu au plan international qui permette d'obtenir une évaluation plus précise de la pauvreté respective des hommes et des femmes. Il

faudrait pour cela tenir compte des inégalités au sein même du ménage, notamment en utilisant, pour plusieurs dimensions de la pauvreté, certains indicateurs au niveau individuel (voir encadré 8.2 sur la pauvreté multidimensionnelle). Toutefois, les derniers développements méthodologiques laissent entrevoir une évolution dans la manière d'appréhender la pauvreté et les inégalités entre les sexes : plutôt que de considérer le ménage comme une unité économique, les hommes et les femmes sont pris en compte comme des individus capables de faire des choix et d'agir de façon individuelle et ayant leurs propres difficultés, besoins et préférences. On pourrait donc mesurer, au niveau individuel, la possession d'actifs (voir encadré 8.5); l'expérience de l'insécurité alimentaire (voir encadré 8.4); et l'accès aux services financiers officiels (sect. B.2).

- a Nations Unies, 2014b.
- b Banque mondiale, 2015.
- c Nations Unies, 2015a.
- d Commission européenne, 2013.
- e Duflo, 2012.
- f Voir, par exemple, Zimmermann, 2012.
- g Voir par exemple, Koohi-Kamali, 2008; Barcellos, Carvalho et Lleras-Muney, 2014; Fuwa *et al.*, 2006; Parpiev *et al.*, 2012; Gong, van Soest et Zhang, 2005; Azam et Kingdon, 2013; Duflo, 2012; Doss, 2013.

verrons que, dans les régions en développement, l'accès des femmes à leur propre revenu monétaire et aux services financiers est systématiquement déficient. Tant le droit écrit que le droit coutumier continuent de restreindre leur accès à la terre et à d'autres biens, et elles n'exercent qu'un contrôle limité sur les ressources économiques du ménage.

A. Pauvreté en fonction des revenus et de la consommation au niveau des ménages

Dans le monde, le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté, c'est-à-dire avec moins de 1,25 dollar par jour² est passé de 1,9 milliard en 1990 à 1 milliard en 2011³. Pendant la même période, la proportion de la population mondiale vivant dans l'extrême pauvreté (ce qu'on appelle le « taux d'extrême pauvreté ») a chuté de 36 % à 15 % au niveau mondial et de 47 % à 18 % dans les régions en développement. La situation devrait encore s'améliorer d'ici à 2015, avec une baisse prévue de l'ordre de 175 millions de personnes, ce qui porterait le taux d'extrême pauvreté à 12 %

dans le monde et à 14 % dans les régions en développement⁴.

Les progrès en matière de réduction de la pauvreté ont toutefois été inégaux. Les reculs les plus importants ont été enregistrés en Asie de l'Est et du Sud-Est; dans les autres régions en développement, ils ont été plus modestes. Le taux de pauvreté en Afrique subsaharienne, en particulier, a diminué lentement : de 57 % en 1990 à 47 % en 2011. Toutefois, le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté dans la région a été multiplié par 1,4 du fait du taux d'accroissement démographique, supérieur au taux de réduction de la pauvreté. Aujourd'hui, l'essentiel de la population souffrant d'extrême pauvreté, soit 41 % en 2011, vit en Afrique subsaharienne, qui a récemment dépassé l'Asie du Sud⁵.

Si les estimations relatives aux taux de pauvreté⁶ et au nombre de personnes pauvres sont disponibles pour la majorité des pays, sur la base de seuils de pauvreté nationaux ou internationaux, les statistiques ne permettent pas d'appréhender de manière précise les différences entre les sexes

² Le seuil international d'extrême pauvreté est de 1,25 dollar par jour en termes de parité de pouvoir d'achat (PPA) de 2005. Ce seuil représente la moyenne des seuils nationaux de pauvreté dans les 15 pays les plus pauvres pour cette même année.

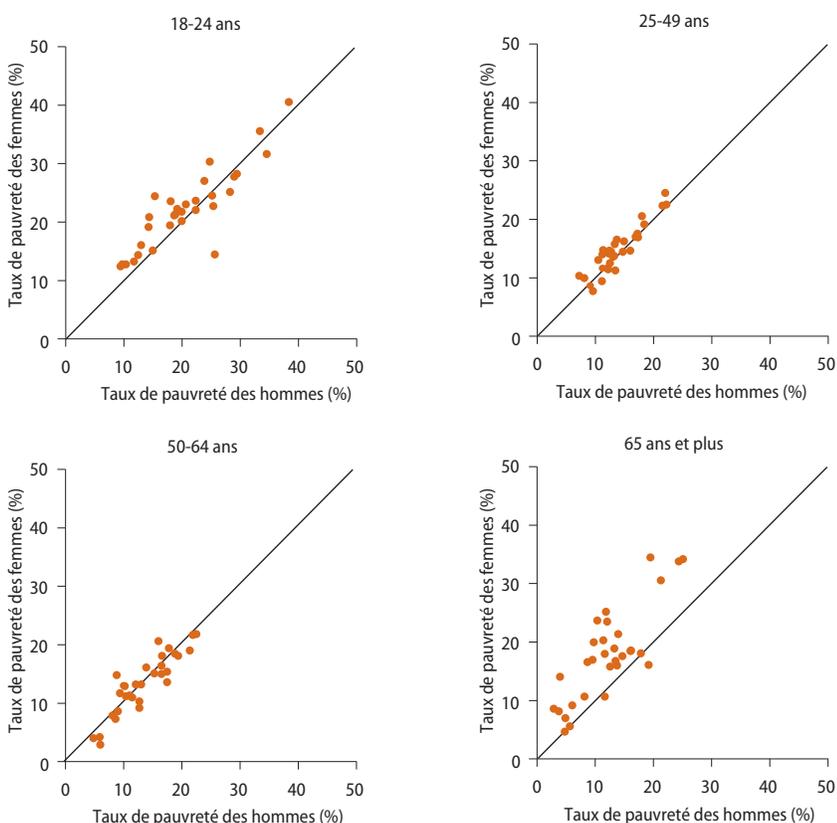
³ Nations Unies, 2015b.

⁴ Ibid.

⁵ Banque mondiale et Fonds monétaire international, 2015.

⁶ Le taux de pauvreté (ou incidence de la pauvreté, ou encore index numérique de la pauvreté) est la proportion de la population vivant dans des ménages dont les revenus ou les dépenses de consommation se situent en dessous du seuil de pauvreté. Un seuil de pauvreté unique peut être défini au plan international, comme celui de l'extrême pauvreté fixé par la Banque mondiale à 1,25 dollar par jour, ou propre à un pays. Il peut être absolu ou relatif.

Figure 8.1
Taux de pauvreté par sexe et par groupe d'âge des membres du ménage,
pays européens, 2012



Source : EUROSTAT, 2014a. Base de données en ligne sur le revenu et les conditions de vie (consultée en mai 2014).

Note : Données présentées pour 31 pays. Un seuil de pauvreté relatif de 60 % du revenu médian équivalent à l'échelon national est utilisé dans chacun des pays (le revenu équivalent est le revenu du ménage corrigé des différences dans la composition des ménages par âge et par sexe).

dans ce domaine. Comme nous l'avons vu dans l'encadré 8.1, la pauvreté est généralement mesurée sur la base de la moyenne des revenus et des dépenses des ménages. Les données collectées de la sorte peuvent être attribuées à chacun des membres du ménage au stade de l'analyse, ce qui permet de calculer les taux de pauvreté en fonction de leur sexe et d'autres caractéristiques. Il est vrai que ces données ne tiennent pas compte des inégalités entre les femmes et les hommes à l'intérieur des ménages, mais elles permettent de savoir s'il existe des différences entre les taux de pauvreté des hommes et des femmes en raison de différences dans les conditions de vie. Elles rendent donc compte des inégalités entre les ménages.

Comme nous le verrons dans la prochaine sous-section, les différences dans le taux de pauvreté des hommes et celui des femmes apparaissent de

manière plus évidente lorsqu'on s'intéresse à des sous-groupes de la population, en fonction des groupes d'âge ou d'autres caractéristiques liées aux conditions de vie comme la situation matrimoniale. Toutefois, lorsqu'on combine tous les âges et toutes les caractéristiques et que les données sur la pauvreté ne sont ventilées que par le sexe des membres des ménages, elles ne sont pas révélatrices de la dimension sexospécifique de la pauvreté. Les taux de pauvreté des hommes et des femmes sont similaires dans la plupart des pays pour lesquels des données sont disponibles, mais sont légèrement plus élevés pour les femmes dans quelques pays, principalement dans les régions développées⁷.

1. Pauvreté dans les différents groupes d'âge

Lorsqu'on s'intéresse de plus près aux différentes étapes de l'existence et aux différentes conditions de vie, représentées par les données ventilées par âge et par situation matrimoniale des membres du ménage⁸, on peut constater des différences de pauvreté plus significatives entre les sexes. Ces différences peuvent varier d'un pays à l'autre, en fonction des conditions de vie de chacun et de la situation de chaque pays, notamment les disparités dans l'accès des femmes et des hommes au marché du travail et les différentes composantes des systèmes de protection sociale⁹.

Dans les pays européens, par exemple, on trouve d'importantes variations dans les taux de pauvreté des hommes et des femmes chez les plus âgés et, dans une moindre mesure, chez les jeunes adultes (fig. 8.1), c'est-à-dire les groupes d'âge dans lesquels on trouve le plus de célibataires ou de veufs/veuves, de personnes divorcées, séparées ou qui ne se sont jamais mariées. Chez les 65 ans et plus, les femmes sont plus exposées au risque de pauvreté que les hommes dans la plupart des pays européens. Entre 18 et 24 ans, les différences de taux de pauvreté entre les sexes, le plus souvent au désavantage des femmes, ne

⁷ Données établies par la Division de statistique (avril 2014). Données présentées dans l'annexe statistique, disponible à <http://unstats.un.org/unsd/gender/worldswomen.html>.

⁸ Comme nous l'avons vu dans le premier chapitre, il n'y a pas de différence entre les conditions de vie des garçons et des filles de moins de 15 ans. Dès lors, les taux de pauvreté des enfants, si on ne tient pas compte des inégalités au sein du ménage, sont semblables pour les deux sexes. On trouve toutefois plus de garçons que de filles parmi les pauvres, parce que les garçons sont plus nombreux que les filles dans ce groupe d'âge.

⁹ Brady et Kall, 2008.

sont manifestes que dans un plus petit nombre de pays.

On note également des différences entre les taux de pauvreté des hommes et des femmes dans certains groupes d'âge adulte dans des pays en développement pour lesquels des données sont disponibles, mais les tendances ne sont pas les mêmes que dans les régions développées. Dans la région Amérique latine et Caraïbes, par exemple, les différences les plus importantes s'observent chez les jeunes adultes (25-34 ans)¹⁰, ce qui s'explique par le fait que la proportion de ménages constitués de mères célibataires est plus élevée dans cette région que dans les autres¹¹. Les différences entre les taux de pauvreté s'amenuisent avec l'âge; chez les 65 ans et plus, les taux de pauvreté sont les mêmes pour les deux sexes dans la plupart des pays de la région (fig. 8.2). Deux facteurs peuvent expliquer ce phénomène : une proportion plus faible de femmes appartenant à ce groupe d'âge vivent seules¹², et le fait que, dans cette région, les personnes âgées bénéficient d'une protection sociale plutôt bonne, notamment sous forme de plans de retraite et d'assurances santé publics¹³.

Pauvreté des femmes et des hommes en âge de travailler

Les disparités entre les sexes dans les taux de pauvreté des adultes en âge de travailler (20-54 ans) sont étroitement liées à la situation matrimoniale et familiale, comme l'illustre la figure 8.3. Les données disponibles pour 30 pays des régions développées et des régions en développement montrent que les taux de pauvreté sont similaires pour les hommes et pour les femmes lorsqu'ils vivent en couple. La situation des personnes vivant seules et sans enfants est variée; dans certains pays, les femmes dans cette situation ont un taux de pauvreté plus élevé; dans d'autres, c'est l'inverse. Toutefois, en ce qui concerne les familles monoparentales, les choses sont différentes : dans le nombre limité de pays disposant de données comparables¹⁴, on constate que le taux de pauvreté est plus élevé chez les mères célibataires que chez les pères célibataires.

¹⁰ CEPALC, 2014.

¹¹ Nations Unies, 2014a.

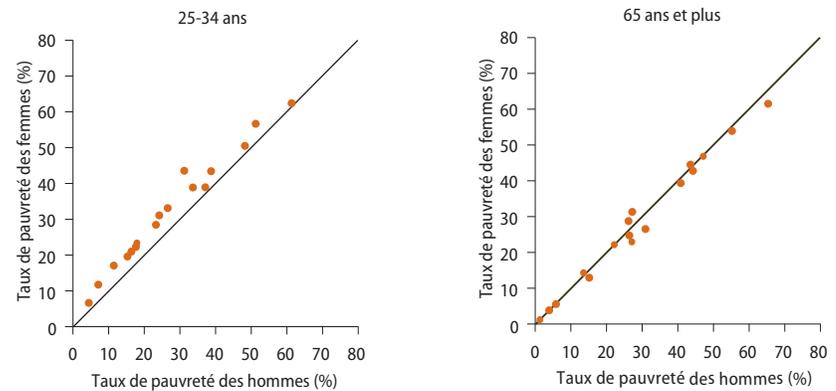
¹² Voir le chapitre 1, Population et familles.

¹³ Voir par exemple James *et al.*, 2008; Arza, 2012; Nations Unies, 2013; ONU-Femmes, 2015.

¹⁴ Données disponibles pour 11 pays. Dans les 19 autres pays inclus dans la comparaison, le nombre de pères célibataires est trop faible pour permettre de calculer des taux de pauvreté fiables.

Figure 8.2

Taux de pauvreté par sexe des membres du ménage pour deux groupes d'âge, Amérique latine et Caraïbes, 2006-2012 (dernière année disponible)



Source : Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), CEPALSTAT, 2014. Statistiques et indicateurs (consulté en juillet 2014).

Note : Données basées sur les seuils de pauvreté nationaux. Données présentées pour 17 pays.

Dans la population en âge de travailler (20 à 54 ans), les femmes sont plus susceptibles que les hommes d'être pauvres lorsqu'elles élèvent seules leurs enfants

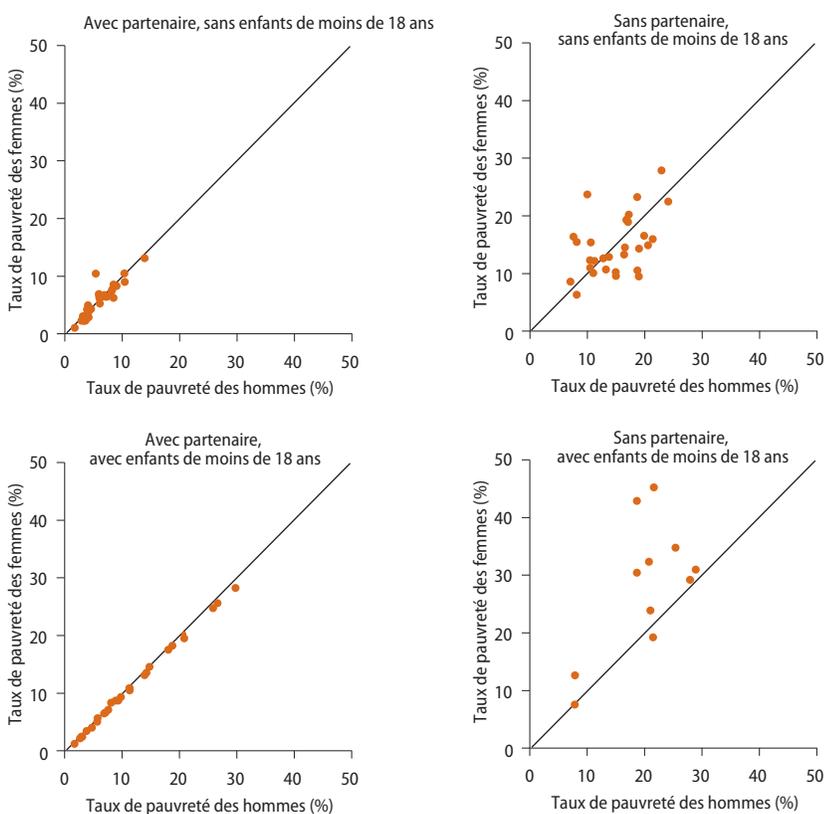
En fait, dans certains pays, l'augmentation de la proportion de mères célibataires contribue à accroître le taux de pauvreté des femmes en âge de travailler¹⁵. Cette tendance s'observe dans de nombreux pays et est liée à une augmentation significative du nombre de divorces et de naissances hors mariage (voir le chapitre 1 consacré à la population et aux familles). Néanmoins, cette évolution ne s'est pas accompagnée de changements notables dans le taux d'activité des femmes et les programmes de protection sociale. Dans tous les pays, les taux d'activité et les salaires des femmes restent considérablement inférieurs à ceux des hommes; on constate quelques progrès minimes dans certaines régions, mais pas dans toutes (voir le chapitre 4 sur le travail). D'autre part, les programmes de protection sociale ne tiennent pas vraiment compte de la répartition du travail rémunéré et non rémunéré entre les hommes et les femmes et doivent être adaptés à cette hausse du nombre de parents célibataires¹⁶. Certaines de leurs composantes (allocations de maternité, allocations familiales, déductions fiscales, indemnités de chômage) sont souvent liées au fait d'avoir un emploi, et l'accès limité aux services sociaux, y compris les services de

¹⁵ Voir par exemple Kodras et Jones, 1991.

¹⁶ ONU-Femmes, 2015.

Figure 8.3

Taux de pauvreté des femmes et des hommes âgés de 20 à 54 ans, par situation conjugale et par présence d'enfants dans le ménage, 2004



Source : Étude luxembourgeoise sur le revenu, 2014. Chiffres clés de l'emploi (consulté en mai 2014).

Note : Données basées sur 30 pays (23 pays développés et 7 pays en développement) dans tous les groupes, à l'exception du quatrième groupe (femmes et hommes vivant seuls avec des enfants de moins de 18 ans), pour lequel des données sont disponibles pour 11 pays (6 pays développés et 5 pays en développement). Un nombre plus petit de pays sont présentés dans le quatrième groupe, car le taux de pauvreté n'a pu être calculé par certaines enquêtes dans lesquelles le nombre d'hommes vivant seuls avec des enfants de moins de 18 ans était trop faible. Dans certaines enquêtes, l'information sur les partenaires ne sont disponibles que pour le chef de famille ou la personne de référence. Les enfants désignent tous les enfants vivant au sein de la famille, et pas seulement les enfants biologiques du père ou de la mère.

garde, restreignent les possibilités d'emploi des femmes¹⁷.

La vulnérabilité économique des mères célibataires a une incidence sur la pauvreté et le bien-être de leurs enfants. Connaître la pauvreté pendant l'enfance a des conséquences à long terme, notamment sur le processus de construction du capital humain tout au long de la vie, la capacité à mener une vie productive et la possibilité d'avoir les moyens de prendre sa retraite¹⁸. La pauvreté des enfants dans les familles monoparentales devient plus problématique à mesure que la pro-

portion d'enfants dans cette situation augmente dans de nombreux pays¹⁹. Comme nous l'avons noté dans le chapitre 1, les deux tiers environ des familles monoparentales sont constituées de mères célibataires, et nous savons que, dans la plupart des pays pour lesquels des données sont disponibles, ces familles sont plus exposées à la pauvreté que les familles constituées de pères célibataires²⁰. Les différences de pauvreté entre les enfants qui vivent avec une mère célibataire et ceux qui vivent avec deux parents sont frappantes (fig. 8.4), en particulier dans les pays développés. Sur 17 des 27 pays développés pour lesquels des données sont disponibles, le taux de pauvreté des enfants est trois fois plus élevé lorsqu'ils sont élevés par une mère célibataire et non par deux parents. On observe également d'importantes différences dans les pays en développement, mais le nombre de pays pour lesquels des données sont disponibles est trop faible pour que l'on puisse généraliser ces résultats. Les taux nettement plus élevés de pauvreté des enfants vivant avec une mère célibataire s'expliquent par la présence d'un seul soutien économique dans le ménage, ainsi que par les revenus relativement plus faibles des femmes²¹. De surcroît, élever des enfants seule coûte plus cher : les femmes, obligées de travailler pour gagner l'argent du ménage, doivent avoir recours à des services de garde d'enfants, payants. Cela est particulièrement vrai dans les pays dans lesquels les pouvoirs publics ne fournissent pas des services de garde d'enfants gratuits ou à faible coût.

Les hommes en âge de travailler sont plus exposés à la pauvreté que les femmes du même âge lorsqu'ils sont au chômage et, dans certains pays, lorsqu'ils vivent seuls

Chez les personnes en âge de travailler, les taux de pauvreté plus élevés chez les femmes sont liés au statut de mère célibataire et à un faible niveau de revenu, que ce dernier soit un salaire ou des prestations sociales. En revanche, en Europe, les taux de pauvreté plus élevés chez les hommes sont liés au chômage. Les chômeurs sont plus exposés à la pauvreté que les chômeuses (fig. 8.5) parce qu'ils jouent encore le rôle de soutien de famille, et sont souvent la principale ou la seule source de revenus de la famille. Les salaires des femmes, en revanche, sont souvent une source secondaire de

¹⁷ Ibid.

¹⁸ Börsch-Supan *et al.* (éd.), 2011.

¹⁹ Nations Unies, 2014a.

²⁰ Étude luxembourgeoise sur le revenu, 2014.

²¹ OCDE, 2014.

Encadré 8.2

Mesurer les différentes dimensions de la pauvreté dans une perspective sexospécifique

Le caractère multidimensionnel de la pauvreté est reconnu au plan international. Le Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social de Copenhague^a ainsi que le Programme d'action de Beijing^b ont reconnu que « la pauvreté se manifeste sous diverses formes : absence de revenu et de ressources productives suffisantes pour assurer des moyens d'existence viables; faim et malnutrition; mauvaise santé; absence d'accès ou accès limité à l'éducation et autres services de base; morbidité et mortalité accrues; absence ou insalubrité du logement; environnement potentiellement dangereux; discrimination sociale et exclusion. Une autre caractéristique est que les pauvres ne participent pas à la prise de décisions dans la vie civile, sociale et culturelle ».

Si la nature multidimensionnelle de la pauvreté fait l'objet d'un large consensus, ce n'est pas le cas de la manière de la mesurer^c. L'une des méthodes fréquemment utilisées est celle des « tableaux de bord ». Dans cette méthode, à chaque dimension de la pauvreté correspond un indicateur distinct qui peut être utilisé pour élaborer des politiques dans des domaines spécifiques. Les objectifs du Millénaire pour le développement, qui suivent l'évolution des principales dimensions du développement et de la pauvreté grâce à des indicateurs distincts, constituent un exemple classique de cette méthode. Dans une certaine mesure, les chapitres du présent rapport présentent également clairement les aspects du bien-être dont les femmes sont plus souvent privées que les hommes.

D'autre part, un autre courant prône l'utilisation d'une mesure unique de la pauvreté, qui puisse résumer le niveau de pauvreté générale et permette de suivre l'évolution des tendances dans le temps. Cette mesure pourrait être basée sur les mesures monétaires traditionnelles de la pauvreté (comme celles qui ont été utilisées au cours des dernières décennies par la Banque mondiale et la plupart des pays dans le monde); ou encore des indices moyens ou composites comme l'indice de pauvreté multidimensionnelle (IPH) récemment mis au point par l'Oxford Poverty and Human Development Initiative. Toutefois, comme nous le verrons ci-dessous, une démarche tenant compte des sexospécificités doit encore être intégrée dans chacune de ces méthodes si l'on veut obtenir une mesure significative de la pauvreté des hommes et des femmes.

Pauvreté monétaire

La traditionnelle pauvreté monétaire, qui est jusqu'à présent la mesure de la pauvreté la plus couramment utilisée, est basée sur la mesure de la consommation ou du revenu au niveau des ménages. Elle peut être considérée par certains comme étant multidimensionnelle, au sens où la consommation et le revenu comportent de nombreuses composantes comme l'alimentation, l'habillement, le logement et l'éducation, dont on fait une moyenne sur la base des prix du marché^d. Ces composantes, ou « dimensions », ainsi que le « poids » donné à chacune d'elles au sein des mesures de la pauvreté basées sur le revenu ou la consommation, résultent des choix de consommation effectués par chaque ménage, d'une part, et des coûts associés à ces biens et services, d'autre part.

Toutefois, l'utilisation de la mesure monétaire de la pauvreté en tant que mesure des privations associées à chacune de ses dimensions a ses limites. Comme l'explique un rapport publié par l'ONU en 2009, intitulé *Repenser la pauvreté : rapport sur la situation sociale dans le monde 2010*, les schémas de consommation ne doivent pas être traités comme de simples préférences individuelles. Les privations liées à des dimensions importantes comme l'éducation et la santé, par exemple, peuvent ne pas résulter d'un choix, mais plutôt de difficultés financières ou de l'inexistence de services éducatifs ou sanitaires abordables. Par ailleurs, certaines des informations concernant les prix en tant que facteurs peuvent être insuffisantes ou manquantes, et d'importantes dimensions de la pauvreté peuvent alors être sous-représentées dans les chiffres relatifs aux revenus ou à la consommation. C'est le cas par exemple lorsque certains services sociaux, comme l'éducation ou les soins de santé, sont fournis « gratuitement » aux ménages et ne sont donc pas pris en compte dans la mesure de la pauvreté. Certains aspects importants du bien-être ou de son absence ne sont pas assortis d'« estimations raisonnables des prix relatifs » leur correspondant^e. C'est par exemple le cas pour la participation politique, l'autonomisation et l'expérience de la violence. Ces dimensions ne touchent pas les hommes et les femmes de la même manière : comme nous l'avons montré tout au long de ce rapport, les femmes souffrent de ces privations « sous-évaluées » plus souvent que les hommes.

Enfin, et ce n'est pas le moins important, l'un des principaux écueils de la méthode monétaire est le manque d'informations sur la répartition des dépenses et de la consommation au niveau individuel. Comme nous l'avons mentionné au début de ce chapitre, il s'agit là d'un élément essentiel pour appréhender la dimension sexospécifique de la pauvreté. Lorsque la pauvreté est mesurée au niveau du

a Nations Unies, 1995b, annexe II, par. 19.

b Nations Unies, 1995a, par. 47.

c Ravallion, 2011; Lustig, 2011; Ferreira et Lugo, 2012.

d Ravallion, 2011.

e Ferreira et Lugo, 2012.

ménage, des informations supplémentaires sur chaque individu, notamment en ce qui concerne les privations particulièrement pertinentes dans une approche sexospécifique mentionnées plus haut, sont nécessaires à l'obtention de mesures de la pauvreté qui tiennent compte des inégalités au sein même du ménage. Les méthodes permettant de définir ces dimensions, de les mesurer au niveau individuel et de les intégrer aux informations de nature monétaire obtenues au niveau des ménages doivent encore être mises au point.

Indices multidimensionnels de pauvreté

Depuis quelques années, les indices multidimensionnels de pauvreté suscitent un intérêt grandissant. Le plus connu d'entre eux est l'indice de pauvreté multidimensionnelle (IPH) élaboré par l'Oxford Poverty and Human Development Initiative pour le *Rapport mondial sur le développement humain 2010*^f. Il se base sur le cadre multidimensionnel de mesure de la pauvreté proposé par Alkire et Foster, qui définit la personne pauvre comme étant celle qui subit simultanément de multiples privations revêtant des dimensions diverses^g. L'IPH utilise 10 indicateurs pour définir ces privations, autour de trois dimensions : la santé, l'éducation et le niveau de vie.

Mesurer la pauvreté à l'aide d'indices multidimensionnels est, au mieux, un défi. L'un des principaux problèmes inhérents à cette méthode est qu'elle nécessite l'utilisation d'une pondération pour chaque dimension, pondération définie de manière arbitraire par l'analyste. Le choix des dimensions, des indicateurs, des pondérations et des limites peut également varier d'un pays à l'autre, rendant les comparaisons difficiles au niveau international.

La personne pauvre étant définie comme une personne subissant *simultanément* de multiples privations, toutes les données utilisées dans l'évaluation doivent provenir de la même source (enquête par sondage ou recensement). Si cela semble judicieux en théorie, en pratique cela peut limiter le nombre de dimensions ou d'indicateurs utilisables. Par exemple, les données sur certaines dimensions de la privation, qui sont importantes du point de vue de l'analyse sexospécifique de la pauvreté, ne sont pas toujours collectées de manière régulière dans les enquêtes auprès des ménages utilisées pour le calcul de l'IPH. Ce genre de difficulté explique pourquoi, dans l'IPH, les indicateurs relatifs au niveau de vie sont limités à certains aspects (état du logement, avoirs du ménage et biens de consommation durables), sans considération des niveaux de revenu ou de consommation. Les auteurs de l'IPH recensent d'autres dimensions « manquantes » des données sur la pauvreté, qui sont importantes aux yeux des personnes qui en sont privées mais ne sont pas prises en considération dans les enquêtes à grande échelle : qualité de l'emploi, autonomisation, sécurité physique, relations sociales et bien-être psychologique^h.

Pour évaluer la pauvreté respective des hommes et des femmes, il faut disposer d'indicateurs plus précis, au niveau individuel, pour chacune de ces dimensions; or, la majeure partie des plus de 20 paysⁱ qui ont adopté la méthode de l'IPH dans leurs dernières évaluations de la pauvreté n'utilisent que des données au niveau des ménages pour mesurer les privations. À titre d'exemple, dans l'IPH, un ménage et tous ses membres sont considérés comme subissant des privations du point de vue de la santé si : 1) un membre du ménage au moins est sous-alimenté; ou 2) un ou plusieurs enfants du ménage sont décédés au cours des 12 mois précédents. Ces indicateurs rappellent certains indicateurs utilisés de longue date pour mesurer la dimension « santé » du développement et de la pauvreté aux niveaux national et sous-national, comme la proportion d'enfants souffrant d'insuffisance pondérale et le taux de mortalité infantile. Ils ne peuvent toutefois être transposés au niveau du ménage ou de l'individu, en particulier dans une perspective sexospécifique. Un indicateur tel que « un enfant est décédé au cours des 12 derniers mois » ne nous donne aucune information sur les différences entre l'état de santé des hommes et des femmes ou des filles et des garçons.

Différentes approches et définitions de la pauvreté peuvent révéler non seulement différents niveaux et profils de pauvreté, avec des répercussions importantes sur le plan politique, mais également différents écarts entre les sexes. En Afrique du Sud, par exemple, une analyse de l'enquête 2008-2009 sur les conditions de vie a mis en évidence des disparités entre les sexes plus importantes dans l'approche monétaire que dans l'approche multidimensionnelle^j. L'utilisation de dimensions, d'indicateurs et de pondérations divers peuvent également mener à des résultats différents en ce qui concerne les profils des personnes pauvres et l'écart entre les sexes. Un contrôle minutieux de toutes ces composantes, tenant compte des sexospécificités, est donc indispensable.

^f Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), 2010.

^g Alkire et Foster, 2011.

^h Pour en savoir plus : Oxford Poverty and Human Development Initiative, *Missing Dimensions of Poverty* : www.ophi.org.uk/research/missing-dimensions/ (consulté en mai 2014).

ⁱ La mesure officielle de la pauvreté au Mexique constitue une exception. Ici, les privations dans les trois grandes dimensions sociales utilisées pour mesurer les privations (éducation, santé et sécurité sociale) sont évaluées à partir de données individuelles (CONEVAL, 2010).

^j Statistics South Africa et Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), 2013.

revenus. Ainsi, lorsqu'elles se retrouvent au chômage, leur conjoint continue à assurer le revenu

principal de la famille, l'empêchant de tomber sous le seuil de pauvreté.

Dans certains pays européens, les hommes en âge de travailler présentent également des taux de pauvreté plus élevés que les femmes lorsqu'ils vivent seuls. Même si les femmes ont généralement des revenus plus faibles que les hommes, le fait de vivre seules n'entraîne pas nécessairement des taux de pauvreté plus élevés pour les femmes âgées de moins de 65 ans²². Chez les 18-64 ans, le taux de pauvreté pour les ménages d'une personne dirigés par un homme est plus élevé que pour ceux dirigés par une femme dans un tiers environ des pays européens, y compris six pays dans lesquels l'écart est supérieur à 10 points de pourcentage. Le nombre de pays dans lesquels le taux de pauvreté des femmes en âge de travailler vivant seules est plus élevé que celui des hommes est le même, mais l'écart entre les sexes est beaucoup moins marqué.

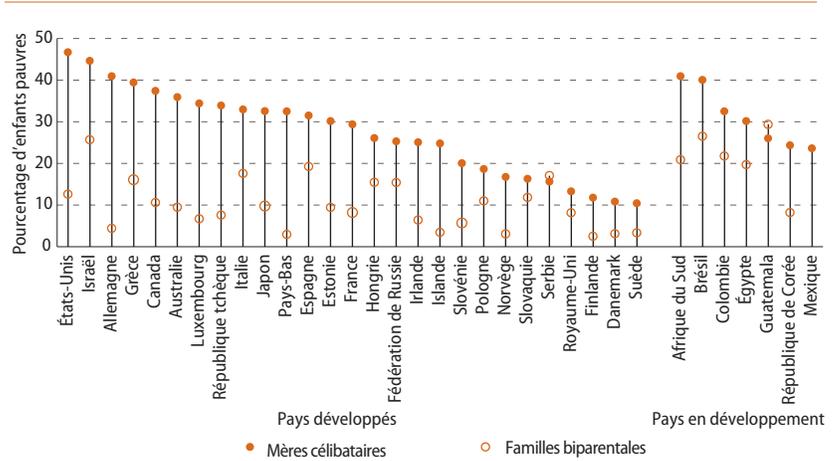
Les transferts sociaux jouent un rôle essentiel dans la réduction de la pauvreté et des disparités entre les sexes en matière de pauvreté, que ce soit pour les adultes en âge de travailler ou pour les enfants vivant avec une mère seule²³. Toutefois, la collecte systématique de ces données sur le montant ou les composantes de ces transferts (allocations familiales, exonérations fiscales, allocations de chômage), ainsi que sur la manière dont chacune de ces composantes influe sur le niveau de pauvreté des hommes et des femmes, fait souvent défaut.

Pauvreté des femmes et des hommes âgés

Le revenu des femmes âgées et leur niveau de pauvreté sont étroitement liés à leur parcours professionnel, au nombre d'enfants qu'elles ont eu, à leur situation matrimoniale et au système de retraite en vigueur dans leur pays. Moins elles ont consacré d'heures au travail rémunéré au cours de leur vie, plus elles risquent d'être pauvres une fois âgées²⁴. Les femmes sont également moins susceptibles que les hommes de bénéficier d'un régime de retraite auquel elles ont elles-mêmes contribué et, lorsque c'est le cas, elles perçoivent des pensions sensiblement plus basses²⁵. En d'autres termes, elles sont doublement pénalisées : par rapport aux hommes, elles ont de plus faibles revenus ou pas de revenu per-

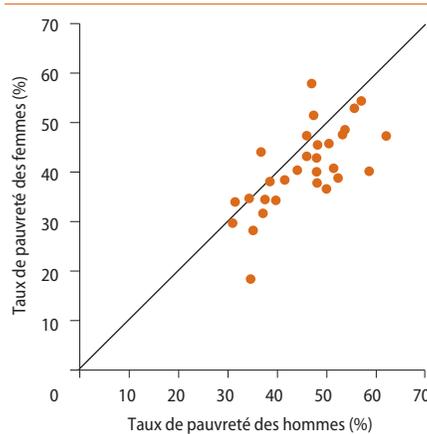
22 EUROSTAT, Base de données en ligne sur le revenu et les conditions de vie (2014a).
 23 Voir par exemple Gornick et Jantti, 2010.
 24 Vartanian et McNamara, 2002.
 25 Voir par exemple Arza, 2012; OIT, 2014; ONU-Femmes, 2015.

Figure 8.4
Taux de pauvreté des enfants, par structure familiale, 2005-2013 (dernière année disponible)



Source : Étude luxembourgeoise sur le revenu, 2015. Base de données sur les inégalités et la pauvreté (consultée en mars 2015).

Figure 8.5
Taux de pauvreté, par sexe, pour les personnes sans emploi âgées de 18 à 64 ans, pays européens, 2012

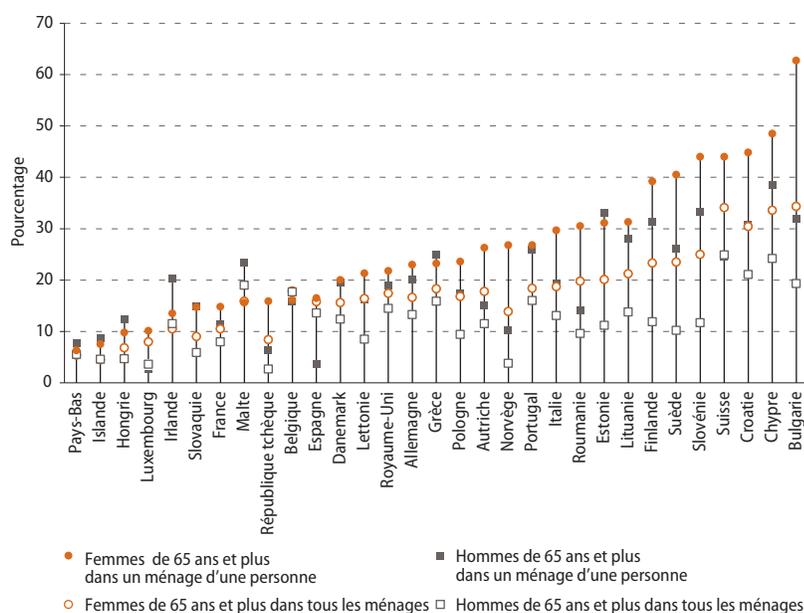


Source : EUROSTAT, 2014a. Base de données en ligne sur le revenu et les conditions de vie (consultée en mai 2014).

Note : Données de 31 pays européens. « Sans emploi » renvoie à la situation professionnelle la plus fréquente lors de l'année précédente.

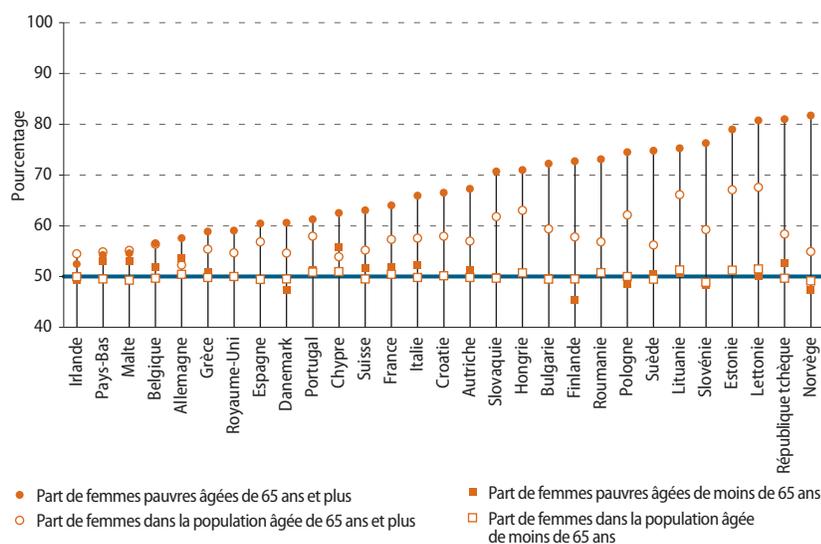
sonnel du tout lorsqu'elles sont en âge de travailler, en raison de leur fonction reproductrice et du partage inéquitable des tâches domestiques; en conséquence, elles ont de plus faibles revenus ou pas de revenu du tout à la retraite ou pendant leurs vieux jours. Néanmoins, dans certains pays, les systèmes de retraite modernes tiennent désormais compte de ces différences sexospécifiques entre travail rémunéré et non rémunéré et tentent de les compenser en prenant en compte les périodes consacrées à élever des enfants dans

Figure 8.6
Taux de pauvreté des personnes âgées (65 ans et plus), par sexe,
dans tous les ménages et dans les ménages d'une personne, pays européens, 2012



Source : EUROSTAT, 2014a. Base de données en ligne sur le revenu et les conditions de vie (consultée en avril 2014).

Figure 8.7
Proportion de femmes dans la population et parmi les pauvres,
personnes de moins et de plus de 65 ans, Europe, 2012



Source : EUROSTAT, 2014a. Base de données en ligne sur le revenu et les conditions de vie (consultée en mai 2014).

le calcul des pensions allouées par l'État²⁶. Dans les pays d'Amérique latine, par exemple, les réformes des systèmes de retraite mises en œuvre

²⁶ Vlachantoni, 2012.

après 2005 ont permis l'introduction de mesures destinées à lutter contre ces inégalités²⁷; certains prennent désormais en compte les différences d'espérance de vie à l'âge de la retraite entre les hommes et les femmes; prévoient des pensions de reversion pour les époux survivants; des prestations à caractère non contributif; des subventions pour les mères pour chaque enfant né ou adopté; et des compensations économiques en cas de divorce ou d'annulation du mariage, notamment le transfert des fonds de retraite.

Dans les groupes plus âgés, les femmes sont plus exposées à la pauvreté que les hommes, en particulier dans les ménages d'une personne

Les taux de pauvreté des personnes de plus de 65 ans sont plus élevés pour les femmes que pour les hommes (fig. 8.6) dans la plupart des pays européens : 16 % des femmes contre 12 % des hommes en moyenne en 2012. Le fait de vivre seul, en particulier, accentue le risque de pauvreté pour les deux sexes, mais davantage pour les femmes dans les deux tiers des pays. En outre, dans un tiers des pays pour lesquels des données sont disponibles, l'écart entre les sexes est plus marqué pour les ménages d'une personne que pour l'ensemble des ménages, ce qui témoigne de la plus grande vulnérabilité des femmes lorsqu'elles vivent seules. Dans les pays européens, en 2012, le taux de pauvreté moyen des personnes âgées vivant seules était de 23 % pour les femmes et de 17 % pour les hommes.

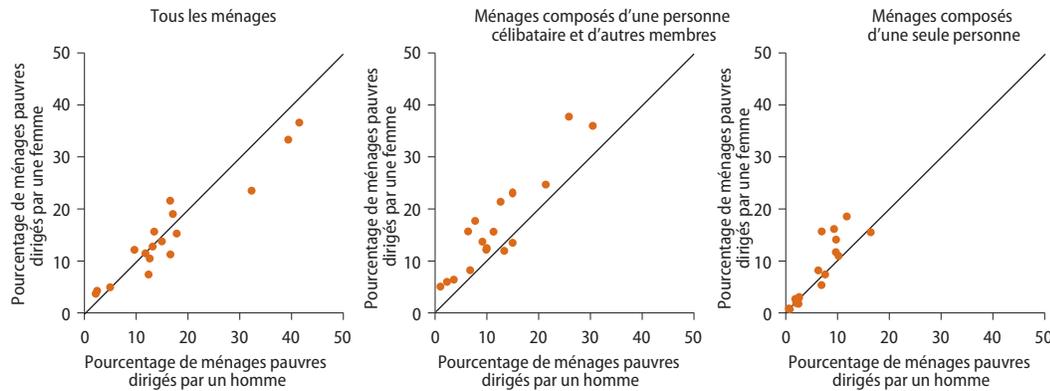
Cet écart, combiné à la proportion plus élevée de femmes dans la population âgée en général, se traduit par une part importante de femmes parmi les personnes âgées pauvres (fig. 8.7). Dans les pays européens, par exemple, la proportion moyenne de femmes dans cette catégorie est de 64 %, un chiffre supérieur à leur part dans la population âgée (56 %, pauvres et non-pauvres confondus). La situation est différente chez les plus jeunes. La proportion de femmes dans la population pauvre de moins de 65 ans est la même que dans l'ensemble de la population du même âge (fig. 8.7). Pour tous les groupes d'âge confondus, les femmes représentent la moitié ou un peu plus de la moitié de la population pauvre. Dans les pays européens, elles représentent 53 % des pauvres en général et 54 % des pauvres de plus de 18 ans²⁸. Dans les régions en dévelop-

²⁷ James *et al.*, 2008.

²⁸ Données établies par la Division de statistique aux fins du présent rapport. Les données sont basées sur un seuil de

Figure 8.8

Taux de pauvreté par type de ménage et par sexe du chef de famille, Amérique latine, 2006-2012
(dernière année disponible)



Source : CEDLAS (Centro de Estudios Distributivos, Laborales y Sociales) et Banque mondiale, 2014. Base de données socioéconomique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (SEDLAC) [consultée en juillet 2014].

Note : Données de 17 pays. Les taux de pauvreté sont basés sur un seuil de pauvreté de 2,5 dollars par jour.

pement, les femmes et les filles représentent la moitié des personnes vivant avec moins de 1,25 dollar par jour²⁹. Selon une autre mesure de la richesse, on note une légère surreprésentation des femmes âgées de 15 à 49 ans parmi les 20 % de ménages les plus pauvres dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne pour lesquels des données sont disponibles³⁰.

pauvreté relatif de 60 % du revenu médian équivalent à l'échelon national pour les pays européens, et sur les seuils de pauvreté nationaux pour les autres pays.

²⁹ Banque mondiale, 2013.

³⁰ ONU-Femmes, 2015. Les résultats sont basés sur un indicateur de richesse au niveau des ménages ainsi que sur des données des enquêtes démographiques et de santé et des enquêtes en grappes à indicateurs multiples. Bien que cette analyse comble certaines des lacunes en matière de données et montre l'existence d'une corrélation entre sexe et pauvreté, il s'agit d'une solution académique à un problème pratique de capacité statistique dans les pays en développement. Des efforts doivent encore être déployés aux niveaux international et national pour encourager une utilisation plus efficace, tenant compte des spécificités hommes-femmes, des données existantes sur la pauvreté monétaire et la mise au point de mesures de la pauvreté qui rendent compte de manière pertinente de l'écart entre les sexes (voir encadrés 8.1 et 8.2). Les indicateurs de richesse ont leurs limites lorsqu'ils sont utilisés comme mesure de la pauvreté, en particulier s'ils sont considérés comme des instruments permettant de suivre une évolution dans le temps. D'un point de vue sexospécifique, la mesure des indicateurs de richesse est soumise aux mêmes difficultés inhérentes à l'utilisation de données au niveau du ménage. Par ailleurs, il conviendrait de définir plus clairement quelles sont les catégories de pauvres recensées à l'aide de cette méthode et quelles sont les répercussions directes pour l'élaboration des politiques. Ce type d'indicateurs n'est de surcroît généralement pas très précis au

En résumé, chez les personnes en âge de travailler, les femmes sont plus susceptibles que les hommes d'être pauvres lorsqu'elles ont des enfants à charge et pas de partenaire pour contribuer aux revenus du ménage, ou lorsque leurs propres revenus sont inexistantes ou insuffisants pour subvenir aux besoins de toute la famille. Lorsqu'ils n'ont pas d'enfant à charge, même dans les ménages d'une personne, les différences entre les hommes et les femmes en âge de travailler tendent à s'estomper, ou varient d'un pays à l'autre. Chez les personnes âgées, les femmes des pays développés vivant seules sont systématiquement plus exposées à la pauvreté que les hommes. Les données présentées dans cette section sont limitées à un nombre relativement limité de pays, avec une couverture limitée des régions en développement; elles confirment toutefois que les mesures de politique générale visant à réduire l'écart entre les sexes dans la pauvreté doivent comprendre, entre autres, une offre de services de garde d'enfants qui permettrait aux mères d'avoir plus de temps, faciliterait leur intégration sur le marché du travail pendant leurs années procréatives et diminuerait leur risque de pauvreté dans leurs vieux jours. Les mesures de protection sociale destinées à aider les femmes à surmonter leurs difficultés et vulnérabilités spécifiques aux différentes étapes de la vie, en

bas de l'échelle des revenus. Hartgen *et al.*, 2013; Booyens *et al.*, 2008.

particulier durant leurs années procréatives, et prenant en compte le fait qu'elles sont davantage responsables des soins aux membres de la famille, sont également importantes.

Le risque accru de pauvreté auquel sont exposées les mères célibataires et les femmes âgées vivant seules est également illustré par les données analysées au niveau des ménages, en comparant les taux de pauvreté de certains types de ménages dirigés par une femme avec ceux de ménages dirigés par un homme. Notons que l'analyse des données sur la pauvreté ventilées par sexe et par types de ménages est plus fréquente dans les pays en développement. Dans les pays développés, en revanche, la dimension sexospécifique de la pauvreté monétaire est plus souvent appréhendée au moyen de données ventilées selon les caractéristiques de tous les membres du ménage, ce qui permet de comparer les taux de pauvreté entre différents sous-groupes de population, comme cela a été fait dans la partie précédente de ce chapitre. Toutefois, les résultats des analyses de la pauvreté dans une perspective sexospécifique basées sur les deux méthodes (tous les membres du ménage et ménages dirigés par un homme/une femme) coïncident. En Amérique latine, par exemple, les ménages dirigés par une femme sans mari ou compagnon sont plus susceptibles d'être pauvres que les ménages dirigés par un homme dans la même situation (fig. 8.8). Dans certains pays de la région, les femmes vivant seules présentent des taux de pauvreté plus élevés que les hommes vivant seuls. Le niveau plus élevé de pauvreté pour tous les ménages dirigés par une femme ne peut toutefois pas être généralisé, comme le montre le premier graphique de la figure 8.8 et comme l'explique l'encadré 8.3.

2. Évolution de la pauvreté sexospécifique dans le temps

Ces 20 dernières années, d'importants changements démographiques et sociaux ont influencé les tendances en matière de pauvreté des hommes et des femmes. Comme nous l'avons vu dans la section précédente, les mères célibataires et les femmes âgées vivant seules subissent des taux de pauvreté plus élevés que les hommes présentant les mêmes caractéristiques. Dans certains pays, la diversification des structures familiales a rendu la vulnérabilité économique des femmes plus visible : la pauvreté des mères célibataires et des femmes âgées vivant seules est devenue suffisamment importante pour accroître la part de

femmes dans le nombre total de pauvres, et modifier l'écart entre les sexes dans les taux de pauvreté de certains groupes de la population en âge de travailler et de la population âgée. Si l'on comprend le concept de *féminisation de la pauvreté* comme la proportion plus élevée de femmes dans la population pauvre et l'augmentation de cette proportion dans le temps, alors dans les pays développés la pauvreté s'est incontestablement féminisée au cours des dernières décennies, sous l'effet de la modification des conditions de vie de la population adulte et du rapport de masculinité chez les personnes âgées.

La *féminisation de la pauvreté* peut également être comprise comme l'accroissement du taux de pauvreté des femmes par rapport à celui des hommes, comme on l'a vu dans ce rapport. Alors que les changements démographiques sont susceptibles d'avoir contribué à l'augmentation relative de l'écart entre les taux de pauvreté des adultes, au désavantage des femmes, les récents progrès accomplis dans les domaines de l'éducation, du taux et des conditions d'emploi pourraient quant à eux avoir eu l'effet inverse. L'analyse présentée dans cette section porte sur l'évolution des taux de pauvreté des femmes dans certains groupes d'âge et types de ménages dirigés par des femmes ne vivant pas en couple, par rapport à ceux des hommes.

L'écart de pauvreté entre les sexes, au désavantage des femmes, se réduit légèrement dans certains pays mais persiste dans d'autres

Les données disponibles concernant les tendances montrent que, selon différentes mesures, l'écart de pauvreté entre les sexes a tendance à se réduire dans certains pays mais se maintient, ou fluctue légèrement au fil du temps, dans d'autres. Les données de tendance disponibles pour les pays d'Amérique latine et des Caraïbes³¹ montrent que les différences entre les taux de pauvreté des femmes et ceux des hommes (correspondant à la proportion d'hommes et de femmes vivant avec moins de 2,5 dollars par jour) sont restées relativement faibles³² dans tous les pays de la

³¹ Analyse réalisée à partir de CEDLAS et Banque mondiale, juillet 2014. Seuls les pays disposant de plus de cinq points de mesure dans le temps et utilisant la même méthodologie de mesure de la pauvreté ont été inclus dans l'analyse, qui a été basée sur les métadonnées du CEDLAS et de la Banque mondiale, 2012.

³² Moins de 2 points de pourcentage.

Encadré 8.3

Pauvreté des ménages dirigés par un homme ou par une femme

Dans les pays en développement, la dimension sexospécifique de la pauvreté est souvent mesurée par une comparaison des ménages dirigés par un homme et des ménages dirigés par une femme. Cependant, une analyse reposant sur la simple distinction entre ces deux catégories, sans autre ventilation des données par types de ménages, donne des résultats incohérents. Comme le montrent les données rassemblées aux fins du présent rapport et les évaluations comparatives antérieures, la pauvreté peut être plus présente chez l'un ou chez l'autre en fonction du contexte propre à chaque pays^a. C'est ce qu'illustrent les pays d'Amérique latine dans la figure 8.8. En outre, en Afrique subsaharienne, la pauvreté est plus fréquente dans les ménages dirigés par un homme dans les 23 pays pour lesquels des données sont disponibles. C'est le cas notamment au Cameroun, au Niger et au Togo, où l'écart est supérieur à 5 points de pourcentage, ainsi qu'au Bénin, en Gambie, au Ghana et au Sénégal, avec un écart de plus de 10 points de pourcentage. Néanmoins, dans d'autres pays, le taux de pauvreté est considérablement plus élevé chez les ménages dirigés par une femme, avec un écart allant de 6 points de pourcentage en Namibie à 18 points de pourcentage en Afrique du Sud^b.

S'il est difficile de généraliser les disparités en matière de pauvreté entre les ménages dirigés par un homme et ceux dirigés par une femme, ce n'est pas uniquement à cause des différences contextuelles dans le statut respectif de chaque sexe, mais également en raison de la combinaison de différents types de ménages (taille, composition, définition du chef de famille utilisée) dans chacune de ces deux grandes catégories. Les ménages dirigés par une femme recouvrent des réalités diverses : ménages d'une personne, mères seules avec leurs enfants, couples avec ou sans enfants, tant que la femme est considérée comme le chef de ménage. On pense souvent qu'un ménage n'est dirigé par une femme que lorsqu'un homme n'est pas présent pour apporter un soutien économique à la famille, mais ce n'est pas toujours le cas. Les ménages dirigés par un homme peuvent également revêtir des formes diverses; dans la plupart des cas, l'homme chef de ménage vit avec son épouse ou sa compagne, et ses enfants le cas échéant. Il arrive toutefois qu'il s'agisse d'un ménage d'une personne, ou d'un père seul avec ses enfants.

Par ailleurs, les critères utilisés pour identifier le chef de ménage aux fins de la collecte et de l'analyse des données statistiques varient d'un pays à l'autre et ne sont pas toujours précis^c, ce qui n'est pas sans conséquence pour l'évaluation de la pauvreté. Il est avéré que l'utilisation de critères différents pour identifier le chef de ménage mène à l'établissement de catégories de ménages différentes, lesquelles se recouvrent partiellement, avec des taux et des profils de pauvreté différents^d.

Dès lors, la simple analyse des données comparant la pauvreté des ménages dirigés par un homme et ceux dirigés par une femme n'a qu'une valeur limitée pour rendre compte de la dimension sexospécifique de la pauvreté, dont on ne pourra avoir une image précise qu'en analysant des données ventilées également en fonction de la taille et de la composition du ménage. Ces données détaillées font souvent défaut en Afrique subsaharienne, mais quelques cas viennent illustrer ce point. Au Bénin, par exemple, dans l'ensemble, les taux de pauvreté sont plus élevés dans les ménages dirigés par un homme et on obtient des résultats similaires pour les chefs de ménage mariés. En revanche, pour les chefs de ménage veufs ou divorcés/séparés le taux de pauvreté est plus élevé dans les ménages dirigés par une femme^e. À Madagascar, le taux global de pauvreté est le même, que les ménages soient dirigés par un homme ou par une femme. Toutefois, les ménages plus petits présentent systématiquement un taux de pauvreté plus élevé lorsqu'ils sont dirigés par une femme, tandis que les familles nombreuses ont des taux de pauvreté similaires dans les deux cas^f. En Gambie et au Niger, le taux de pauvreté plus faible des ménages dirigés par une femme est attribuable à la petite taille du ménage et à l'envoi de fonds^g. D'autre part, en Afrique du Sud, où les taux de pauvreté sont plus élevés pour les ménages dirigés par une femme, ces ménages comptent plus de membres, sont moins souvent constitués de personnes seules ou de familles nucléaires, ont une génération manquante ou comprennent fréquemment trois générations, voire plus^h.

a Données présentées dans l'annexe statistique, disponible à l'adresse <http://unstats.un.org/unsd/gender/worldswomen.html>. Voir également Nations Unies, 2010, et Lampietti et Stalker, 2000.

b Données établies par la Division de statistique à partir de données des bureaux nationaux de statistique (avril 2014). Données présentées dans l'annexe statistique, disponible à l'adresse <http://unstats.un.org/unsd/gender/worldswomen.html>.

c Par exemple, une analyse des métadonnées sur les recensements de 131 pays ayant procédé à un recensement pendant le cycle 2010 a montré que ce concept de chef de ménage était largement utilisé dans les pays en développement (88 % des pays) mais pas dans les pays développés (29 %). La définition du chef de ménage varie également d'un pays à l'autre : dans la moitié des pays pour lesquels des métadonnées sont disponibles, les critères utilisés pour déterminer qui est le chef de ménage sont le revenu, l'autorité et le pouvoir de décision, avec des variations entre les pays. Dans l'autre moitié, le chef de ménage est plus ou moins autoproclamé ou reconnu comme tel par les autres membres de la famille.

d Fuwa, 2000.

e République du Bénin, 2013.

f République de Madagascar, Institut national de statistique, 2011.

g Bureau de la statistique de Gambie, 2011; Institut national de statistique du Niger et Banque mondiale, 2013.

h Statistics South Africa, 2014.

région³³. Lorsqu'on s'intéresse à certains types spécifiques de ménages, on constate que l'écart entre les ménages composés d'une personne

dirigés par un homme et ceux dirigés par une femme s'est globalement réduit, bien que dans certains pays on constate des fluctuations entre les années d'enquête. Cette évolution est illustrée dans la figure 8.9 par une sélection de pays pour lesquels on dispose de tendances sur une plus longue période. Parmi les ménages comptant

33 CEDLAS et Banque mondiale, Base de données socio-économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes [consultée en juillet 2014].

Figure 8.9
Taux de pauvreté, par type de ménage, Amérique latine et Caraïbes, 1995-2012

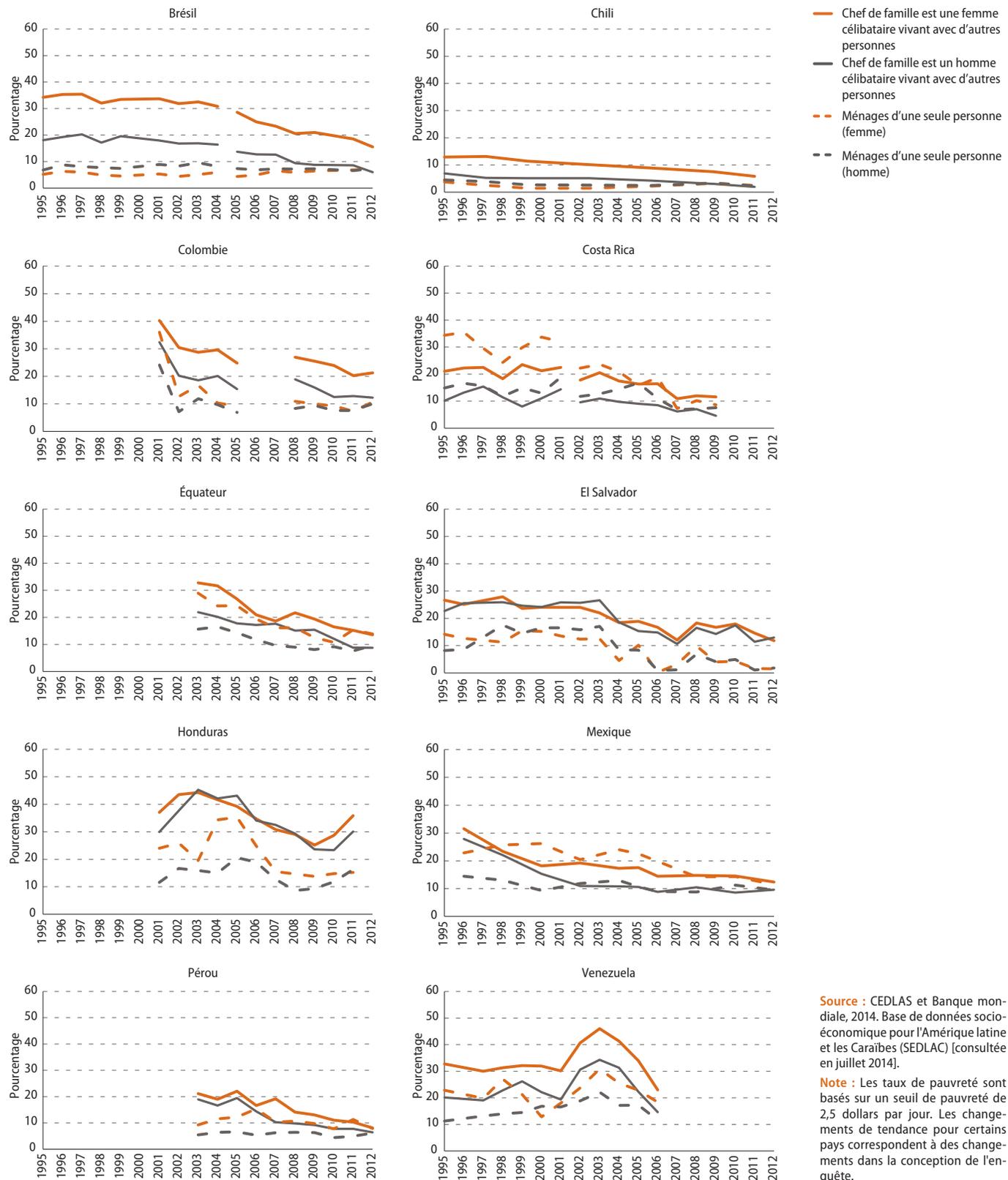
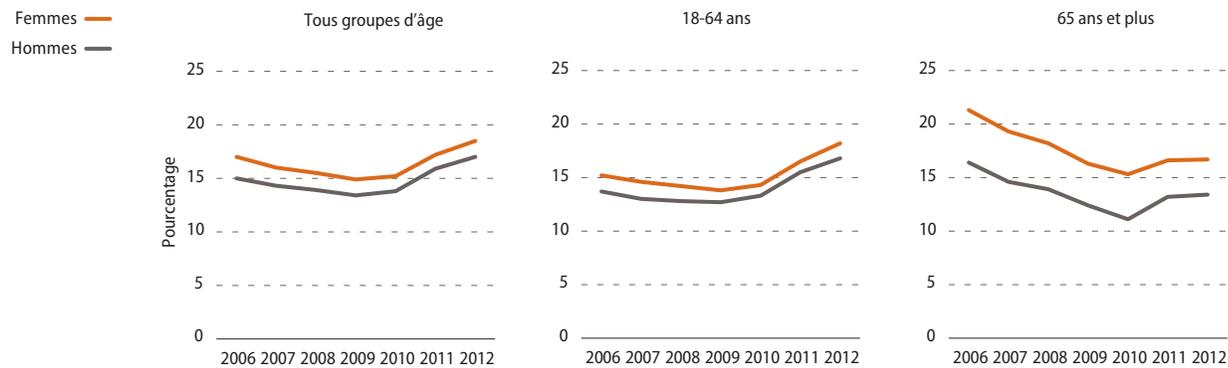


Figure 8.10

Taux de pauvreté, par sexe et par groupe d'âge des membres du ménage, 18 pays européens, 2006 à 2012



Source : EUROSTAT, 2014a. Base de données en ligne sur le revenu et les conditions de vie (consultée en juillet 2014).

Note : Les taux de pauvreté reflètent un moment défini dans le temps (2005). Taux moyens basés sur les données de 18 pays européens.

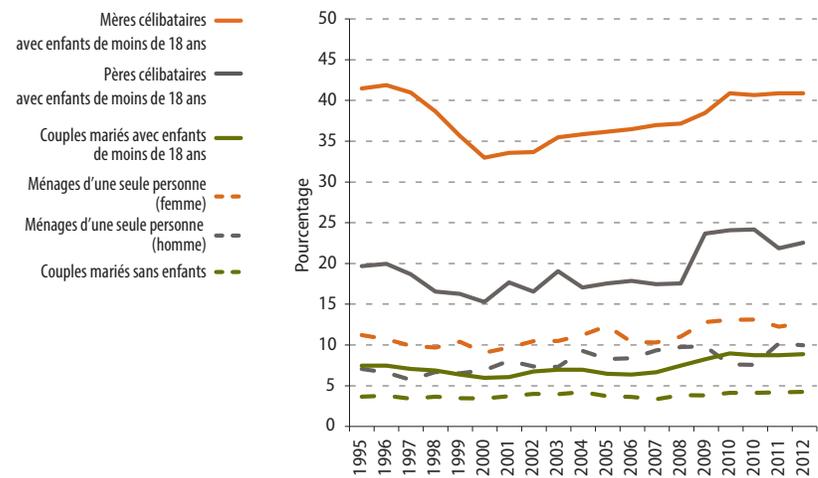
plus de deux membres, la différence entre le taux de pauvreté des ménages dirigés par une femme sans partenaire et ceux dirigés par un homme sans partenaire a fluctué dans le temps ou est restée stable dans la plupart des pays. Néanmoins, dans certains pays comme le Brésil ou le Chili, on a observé une tendance à la baisse des taux de pauvreté et de l'écart entre les sexes.

Les récentes tendances observées entre 2006 et 2012 dans 18 pays européens montrent que, en moyenne, les taux de pauvreté pendant cette période étaient plus élevés pour les femmes. Cette différence était faible pour la population en âge de travailler mais plus importante pour la population âgée (fig. 8.10). L'écart entre les sexes s'est légèrement réduit dans la population âgée : il est passé de 5 points de pourcentage en 2006 à 3 points en 2012. Le taux de pauvreté des femmes âgées a diminué un peu plus rapidement que celui des hommes jusqu'en 2009, et l'écart entre les sexes est ensuite resté stable, le taux de pauvreté augmentant tant pour les hommes que pour les femmes. En ce qui concerne les taux de pauvreté de la population en âge de travailler, les différences entre les sexes sont restées relativement constantes et faibles.

Des données sur la pauvreté couvrant de plus longues périodes depuis 1995 sont également disponibles pour certains autres pays développés, notamment les États-Unis d'Amérique et le Canada. Les données pour les États-Unis révèlent un risque élevé de pauvreté pour les familles monoparentales; depuis 2000, une hausse de la pauvreté de ces ménages, qu'ils soient dirigés par un homme ou une femme, par rapport

Figure 8.11

Taux de pauvreté, par type de ménage, États-Unis, 1995 à 2012



Source : Bureau du recensement des États-Unis, 2014. Historical poverty tables, Table 7 (consulté en avril 2014).

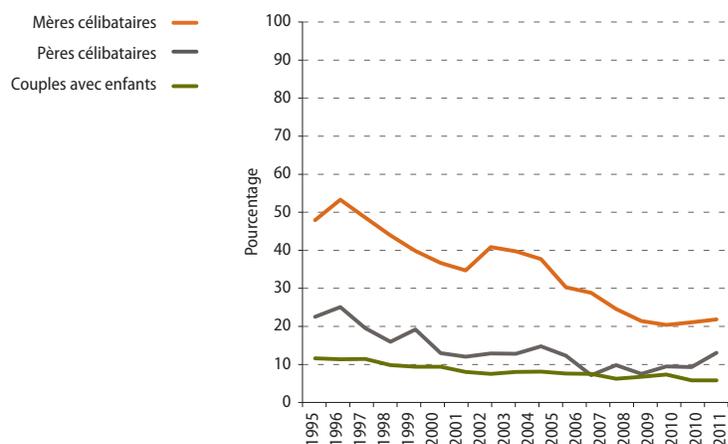
à d'autres types de ménages; et l'absence de progrès dans la réduction de l'écart entre la pauvreté des ménages dirigés par une mère célibataire et ceux dirigés par un père célibataire (fig. 8.11).

Quant aux données pour le Canada, elles montrent que les taux de pauvreté des femmes sont toujours plus élevés que ceux des hommes mais que l'écart se réduit, y compris dans la population âgée³⁴. L'analyse des niveaux de pauvreté de certains types de ménages montre éga-

³⁴ Statistique Canada, 2014. Analyse basée sur le seuil de faible revenu après impôt, base 1992. Données présentées dans l'annexe statistique, disponible à <http://unstats.un.org/unsd/gender/worldswomen.html>.

Figure 8.12

Taux de pauvreté dans certains types de ménages, Canada, 1995 à 2011



Source : Statistique Canada, 2014. Base de données CANSIM (consultée en avril 2014).

Note : Analyse basée sur le seuil de faible revenu après impôt, base 1992.

lement une diminution de l'écart entre les sexes dans les familles monoparentales (fig. 8.12).

B. Autonomie économique des femmes

Le bien-être des femmes par rapport à celui des hommes, notamment dans certaines structures familiales comme les familles monoparentales ou les personnes âgées vivant seules, est un lien important entre sexe et pauvreté. Ceci étant, quel que soit leur mode de vie, les femmes devraient avoir le pouvoir, y compris d'un point de vue économique, d'agir comme elles l'entendent en tant qu'agent économique actif et d'influencer leur bien-être et celui de leur famille. Dans cette seconde partie, nous nous intéresserons à l'égalité des sexes autour de trois types de ressources économiques : les revenus du travail, les services financiers et la propriété.

1. Accès au revenu

Comme nous l'avons vu dans le chapitre 4 consacré au travail, le taux d'emploi des femmes est plus faible que celui des hommes et, lorsqu'elles ont un emploi, ce dernier est plus susceptible d'être précaire, comme le fait de travailler dans l'entreprise familiale. Ces emplois sont souvent synonymes de revenus faibles et irréguliers, voire d'absence de revenus, ce qui fait baisser la proportion de femmes percevant une rémunéra-

tion monétaire. En Afrique subsaharienne, par exemple, 34 % seulement des femmes mariées âgées de 15 à 49 ans ont occupé un emploi au cours des 12 mois écoulés et ont été payées en espèces; 12 % supplémentaires ont été payées en espèces et en nature; les pourcentages correspondants pour les hommes sont de 57 % et 18 %, respectivement (fig. 8.13). Dans les 44 pays en développement pour lesquels des données sont disponibles, la proportion de femmes mariées ayant perçu un revenu en espèces au cours des 12 mois écoulés varie fortement, de 8 % au Timor-Leste à 79 % au Ghana. Pour les hommes, la proportion varie de 33 % au Timor-Leste à 97 % aux Maldives. L'écart entre les sexes varie de 7 points de pourcentage au Ghana à 74 points de pourcentage au Pakistan³⁵.

L'accès des femmes à un revenu en espèces est systématiquement faible dans les régions en développement

Les femmes des zones rurales sont les plus désavantagées sur le plan de l'accès à un revenu en espèces (fig. 8.14). Elles sont distancées par les hommes dans tous les pays pour lesquels des données sont disponibles et, dans la plupart des pays, elles ont un accès moindre que les femmes des zones urbaines à un revenu monétaire. En moyenne, dans les zones rurales d'Afrique subsaharienne, 43 % des femmes mariées âgées de 15 à 49 ans et 68 % des hommes avaient perçu une rémunération en espèces au cours des 12 mois écoulés. Pour les zones urbaines, ces chiffres sont respectivement de 56 % et de 90 %. Néanmoins, l'écart entre les sexes reste plus élevé dans les zones urbaines que dans les zones rurales, à quelques rares exceptions près, ce qui montre, d'une part, que les perspectives d'emploi pour les femmes ne sont pas nécessairement meilleures dans les villes et, d'autre part, que les perspectives d'emploi rémunéré sont limitées pour les deux sexes dans les zones rurales.

L'accès à un revenu en espèces est plus limité pour les femmes vivant dans les zones rurales, mais c'est dans les zones urbaines que l'écart entre les sexes est le plus marqué

Ces données sur le manque d'accès des femmes à un revenu en espèces, tout comme celles fournies

³⁵ ICF International, 2014. Données présentées dans l'annexe statistique : <http://unstats.un.org/unsd/gender/worldswomen.html>.

Encadré 8.4

Mesurer l'insécurité alimentaire dans une perspective sexospécifique^a

La mesure et le suivi de l'insécurité alimentaire sont essentiels aux efforts menés pour lutter contre la faim et permettre la réalisation du droit fondamental qu'est l'accès à une nourriture suffisante, saine et nutritive, droit reconnu au Sommet mondial de l'alimentation, à Rome, en 1996^b. Malheureusement, mesurer l'insécurité alimentaire est extrêmement difficile. Comme l'ont indiqué les membres du Groupe d'experts de haut niveau du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, « il n'existe pas, au niveau mondial, d'estimation directe du nombre de personnes se trouvant en situation d'insécurité alimentaire^c ». Les estimations nationales globales de la sous-alimentation sont des estimations indirectes basées sur des données macroéconomiques qui ne « permettent pas de prendre la pleine mesure de la gravité de la faim^d ». Elles ne fournissent en outre aucune indication sur la répartition, y compris par sexe, de l'insécurité alimentaire à l'intérieur d'une population, obligeant les pays à se fier à des données d'enquêtes. Cependant, collecter des données sur la consommation et les dépenses alimentaires au moyen d'enquêtes nationales à grande échelle auprès des ménages exige du temps et d'importants moyens financiers et humains, et les efforts nécessaires pour mettre en place ce type d'enquêtes à long terme sont souvent prohibitifs^e.

Même lorsque d'importantes enquêtes nationales auprès des ménages fournissent des données sur la consommation et les dépenses alimentaires, elles sont collectées au niveau des ménages. D'un point de vue sexospécifique, cela restreint l'analyse à une comparaison entre ménages dirigés par un homme et ménages dirigés par une femme, peu probante ou limitée à certains types de ménages. Par exemple, une analyse de l'apport énergétique alimentaire des ménages dans 21 pays, réalisée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)^f, a montré que, dans certains de ces pays, l'apport énergétique par personne était statistiquement significativement plus faible dans les ménages dirigés par une femme, alors que dans d'autres on observait le phénomène inverse. Toutefois, une ventilation plus détaillée des données montre que la consommation alimentaire est systématiquement plus faible pour les grands ménages dirigés par une femme et les femmes seules que pour les ménages dirigés par un homme présentant les mêmes caractéristiques^g.

Comme pour la pauvreté monétaire, l'analyse de la sécurité alimentaire basée sur des données sur la consommation alimentaire au niveau des ménages ne peut rendre compte ni des inégalités qui règnent au sein même du ménage, ni du nombre précis d'hommes et de femmes qui souffrent d'insécurité alimentaire. Par ailleurs, la collecte de données sur la consommation alimentaire au niveau individuel est, dans le meilleur des cas, une entreprise difficile, qui peut donner lieu à des erreurs d'estimation considérables. C'est la raison pour laquelle on ne dispose toujours pas de données au niveau individuel sur l'accès à l'alimentation, une dimension pourtant essentielle de la sécurité alimentaire^h.

L'initiative Voices of the Hungry (VoH), lancée par la FAO et ses partenairesⁱ, a pour objectif de combler la lacune concernant le suivi de l'accès mondial à la nourriture et l'importance de l'insécurité alimentaire, y compris au niveau individuel, à l'aide d'une échelle de l'insécurité alimentaire fondée sur l'expérience. Cette échelle, baptisée « échelle de mesure de l'insécurité alimentaire vécue », consiste en un ensemble de huit questions^j portant sur les comportements et les expériences autodéclarés liés à l'alimentation, et plus particulièrement aux difficultés croissantes d'obtenir de la nourriture en raison de contraintes financières. Ces questions reflètent l'étendue de l'insécurité alimentaire, allant de l'inquiétude de ne pouvoir manger à la véritable expérience de la faim, en passant par les compromis sur la qualité et la variété, la réduction des quantités et la diminution du nombre de repas. Après des études pilotes menées dans quatre pays d'Afrique subsaharienne en 2013, l'échelle a été intégrée, à partir de 2014, au Gallup World Poll, mené chaque année dans plus de 150 pays.

L'utilisation de cette échelle au niveau individuel permet de rendre compte des disparités entre les hommes et les femmes, y compris celles qui sont dues aux différences d'attribution des ressources et des aliments au sein du ménage. D'après les résultats préliminaires pour 117 pays^k, les femmes sont plus exposées à l'insécurité alimentaire dans 26 % des pays et les hommes dans 12 % des pays. Dans les autres pays, les chiffres sont similaires pour les deux sexes. La corrélation entre insécurité alimentaire et sexe est plus marquée dans les pays en développement; la proportion de pays en développement dans lesquels les femmes souffrent davantage d'insécurité alimentaire que les hommes a augmenté pour atteindre 39 %, tandis que pour les hommes ce pourcentage reste stable (13 %). Toutefois, à l'issue de la période de collecte de données dans les pays ayant adopté l'échelle, il faudra poursuivre l'analyse afin de confirmer la validité d'un tel instrument de mesure et de garantir la comparabilité des données entre les pays, notamment dans une perspective sexospécifique.

a La première version de cet encadré a été préparée par la Division de statistique de la FAO.

b FAO, 1996.

c Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition, 2012, p. 21 et 22.

d Ibid.

e Jones *et al.*, 2013; de Weerd *et al.*, 2014.

f Données et analyses préparées par la FAO, 2014. Données présentées dans l'annexe statistique, disponible à <http://unstats.un.org/unsd/gender/worldswomen.html>.

g Ibid.

h À titre de comparaison, des données au niveau individuel sur la malnutrition des enfants et des femmes enceintes, qui intègrent la dimension de la consommation alimentaire, sont souvent collectées dans le cadre des enquêtes démographiques et de santé.

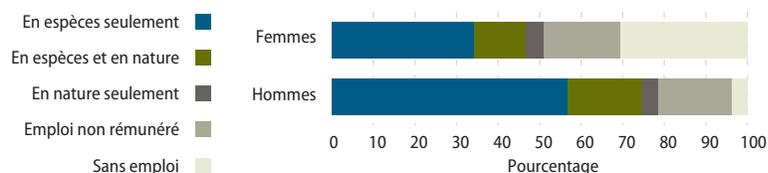
i Pour en savoir plus sur le projet, voir FAO, Voices of the Hungry : www.fao.org/economic/ess/ess-fs/voices/en/ (consulté en juin 2015).

j Il a été demandé aux personnes interrogées si, au cours des 12 derniers mois, il était arrivé qu'en raison d'un manque d'argent ou d'autres ressources elles avaient : 1) craint de manquer de nourriture; 2) dû renoncer à une nourriture saine et nutritive; 3) restreint leur alimentation à un type d'aliments en particulier; 4) dû sauter un repas; 5) mangé moins que ce qu'elles auraient voulu; 6) manqué de nourriture pour la famille; 7) eu faim sans pouvoir manger; 8) passé une journée entière sans manger.

k FAO, 2015.

Figure 8.13

Répartition des femmes et des hommes mariés âgés de 15 à 49 ans, par type de rémunération au cours des 12 derniers mois, Afrique subsaharienne, 2005-2012 (dernière année disponible)



Source : Données établies par la Division de statistique des Nations Unies à partir de données d'ICF International, 2014. Base de données du Programme d'enquêtes démographiques et sanitaires (correspondance en juin 2014).

Note : Moyennes non pondérées basées sur les données pour 30 pays.

par ICF International à partir des enquêtes démographiques et de santé, illustrent clairement la dépendance économique des femmes envers les hommes, qui résulte de la division du travail sur le marché et dans la sphère privée (voir chapitre 4). Des données supplémentaires sont toutefois indispensables, notamment au niveau des revenus personnels du travail et d'autres revenus perçus à titre individuel, les transferts gouvernementaux par exemple, pour mieux comprendre la vulnérabilité économique des femmes et la responsabilité partagée des femmes, des hommes et de l'État en matière de soins aux membres de la famille.

Dans les régions en développement, une proportion non négligeable de femmes mariées n'ont pas leur mot à dire sur la manière dont leurs revenus sont dépensés

Dans les pays en développement, avoir un emploi et un revenu monétaire ne signifie pas nécessairement avoir le contrôle des ressources économiques ainsi acquises. Dans les pays en développement pour lesquels des données sont disponibles, une femme mariée sur dix en moyenne n'est pas consultée sur la manière dont ses propres revenus sont dépensés³⁶. La proportion de femmes mariées dans ce cas varie de 2 % au Cambodge, en Colombie et au Honduras à plus de 20 % en République démocratique du Congo, au Libéria, en Sierra Leone et en Zambie et à 42 % au Malawi. La proportion de femmes dépourvues de contrôle sur leurs revenus personnels est plus

³⁶ Moyennes non pondérées calculées par la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies à partir de données d'ICF International, base de données du Programme d'enquêtes démographiques et sanitaires (2014) pour 50 pays en développement (dernière année disponible dans la période 2005-2012).

élevée dans les quintiles les plus pauvres et plus faible dans les quintiles les plus riches³⁷.

De surcroît, alors que les femmes contribuent au bien-être de la famille grâce à leur travail, rémunéré ou non, elles n'ont souvent aucun pouvoir de décision sur les ressources économiques du ménage. Dans les pays en développement, par exemple, seules 2 femmes mariées sur 3 âgées de 15 à 49 ans prennent part aux décisions relatives aux achats importants du ménage³⁸. C'est souvent le cas en Afrique subsaharienne et en Asie (fig. 8.15). En Afrique subsaharienne, 54 % des femmes mariées ont leur mot à dire sur les achats importants du ménage. La proportion de femmes dotées du pouvoir de décision est plus faible dans les ménages les plus pauvres (49 %) et plus élevée dans les ménages les plus aisés (62 %)³⁹.

En comparaison, dans les pays européens, le modèle de prise de décisions au sein des couples est généralement égalitaire en ce qui concerne les dépenses importantes consacrées aux enfants, aux achats de biens de consommation durable, aux emprunts et à l'utilisation de l'épargne. Les décisions relatives aux dépenses quotidiennes et aux enfants sont toutefois généralement prises par les femmes⁴⁰.

2. Recours aux services financiers officiels

Les femmes ont moins facilement accès aux systèmes financiers traditionnels que les hommes. En 2011, dans le monde, 47 % des femmes avaient un compte individuel ou commun dans une institution financière (banque, caisse de crédit, coopérative, bureau de poste ou institution de micro-financement) contre 55 % des hommes. Dans les pays en développement, 37 % des femmes et 46 % des hommes possédaient un compte⁴¹.

Les femmes ont moins souvent recours aux services financiers officiels que les hommes dans toutes les régions du monde

³⁷ Données basées sur ICF International, 2014. Données présentées dans l'annexe statistique : <http://unstats.un.org/unsd/gender/worldswomen.html>.

³⁸ Moyennes non pondérées basées sur les données pour 51 pays, ICF International, 2014. Données présentées dans l'annexe statistique : <http://unstats.un.org/unsd/gender/worldswomen.html>.

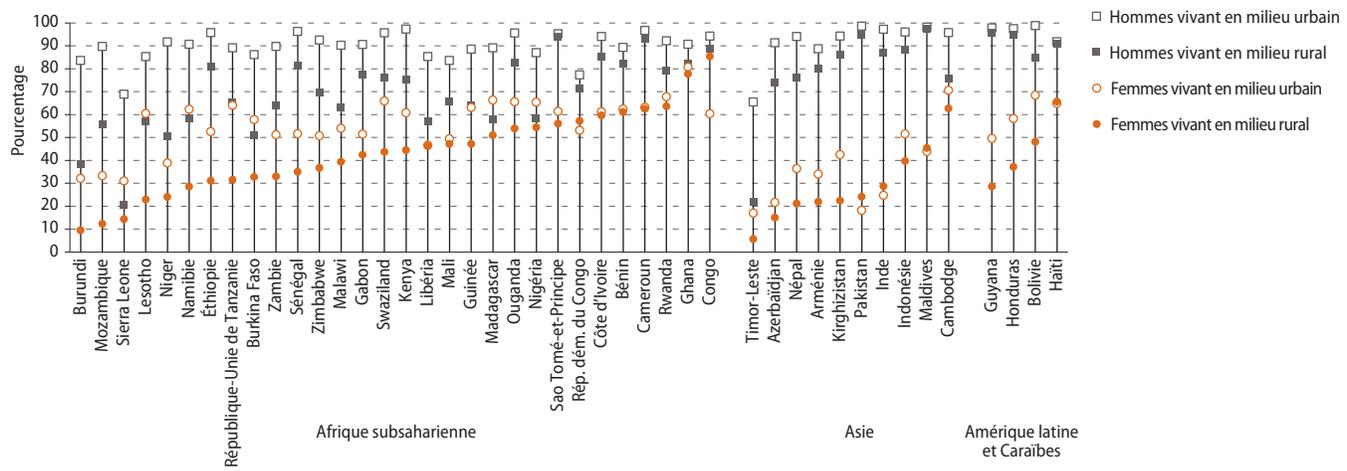
³⁹ Moyennes non pondérées calculées par la Division de statistique à partir de données d'ICF International, 2014.

⁴⁰ Eurostat, 2014b.

⁴¹ Demircuc-Kunt et Klapper, 2012.

Figure 8.14

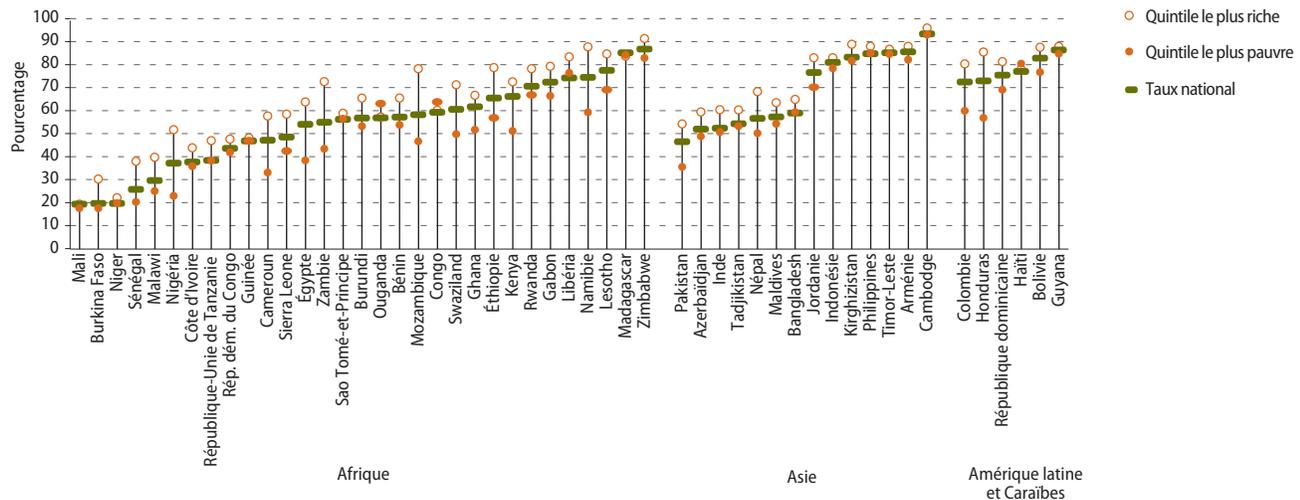
Hommes et femmes mariés âgés de 15 à 49 ans ayant perçu un revenu en espèces au cours des 12 derniers mois, zones urbaines et zones rurales, 2005-2012 (dernière année disponible)



Source : ICF International, 2014. Base de données du Programme d'enquêtes démographiques et sanitaires (correspondance en juin 2014).

Figure 8.15

Proportion de femmes mariées âgées de 15 à 49 ans participant à la prise de décisions concernant les achats importants du ménage, quintiles le plus pauvre et le plus riche, 2005-2012 (dernière année disponible)



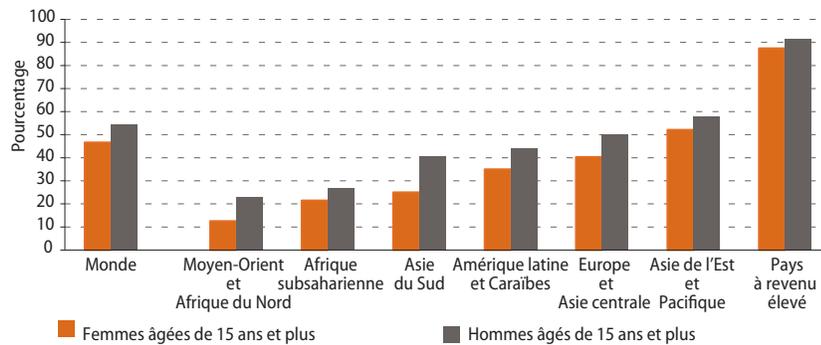
Source : ICF International, 2014. Base de données du Programme d'enquêtes démographiques et sanitaires (correspondance en juin 2014).

La proportion de femmes possédant un compte dans une institution financière est plus faible que celle des hommes dans toutes les régions du monde (fig. 8.6). C'est au Moyen-Orient, en Afrique du Nord et en Asie du Sud (régions telles que définies par la Banque mondiale) que l'écart est le plus prononcé. En Asie du Sud, 25 % des femmes possèdent un compte contre 41 % des hommes, soit une différence de 16 points de pourcentage. Au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, ce sont 13 % des femmes et 23 % des

hommes, soit une différence de 10 points de pourcentage. Dans certains pays de ces régions, l'écart peut aller jusqu'à 49 points de pourcentage en Turquie, voire 57 points de pourcentage en Arabie saoudite. Il est relativement prononcé dans d'autres pays également : 20 points de pourcentage ou plus au Liban, au Maroc et à Oman, et 17 points de pourcentage en Inde.

Dans les régions en développement, les femmes sont moins susceptibles que les hommes d'avoir

Figure 8.16
Proportion d'adultes possédant un compte dans une institution financière officielle, par sexe, 2011



Source : Banque mondiale, 2014. Base de données mondiale sur l'inclusion financière (consultée en mars 2014).

Note : Moyennes pondérées par région de la Banque mondiale, calculées par la Banque mondiale. Les pays dont les échantillons excluaient plus de 20 % de la population ou utilisaient des méthodologies incompatibles avec celles utilisées pour les autres pays ont été retirés des totaux mondiaux et régionaux. Les moyennes présentées pour les régions géographiques (soit toutes les catégories sauf « Monde » et « Pays à revenu élevé ») sont basées sur des données pour les pays en développement uniquement.

un compte bancaire dans tous les quintiles de revenu⁴². Des recherches plus approfondies montrent également que les écarts dans ce domaine restent statistiquement significatifs aux niveaux mondial et régional (sauf pour l'Asie de l'Est et le Pacifique) une fois qu'on a tenu compte des facteurs éducation, âge et revenu et des caractéristiques nationales⁴³.

Les écarts entre les sexes les plus marqués concernent l'utilisation d'un compte en banque pour le versement du salaire et à d'autres fins professionnelles

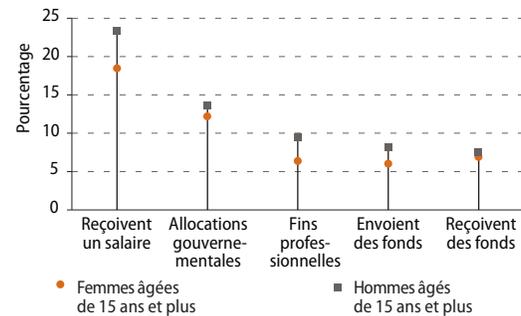
À l'échelle mondiale, les comptes en banque individuels sont le plus souvent utilisés pour recevoir un salaire, des allocations du gouvernement ou à d'autres fins professionnelles et, dans une moindre mesure, pour l'envoi et la réception de fonds. Le taux d'emploi des femmes étant moins élevé que celui des hommes (voir le chapitre 4), l'écart entre les sexes est particulièrement important dans l'utilisation du compte en banque pour toucher un salaire et à des fins professionnelles (fig. 8.17).

Parmi les raisons les plus fréquemment invoquées pour ne pas posséder de compte en banque, on peut citer : des revenus insuffisants; le fait que ces comptes sont trop onéreux; et le fait qu'un autre membre de la famille en possède déjà un. La dernière raison est plus souvent avancée par les

⁴² Demirguc-Kunt et Klapper, 2012.

⁴³ Demirguc-Kunt et Klapper, 2012.

Figure 8.17
Utilisation d'un compte en banque individuel, par utilisation et par sexe, monde, 2011



Source : Banque mondiale, 2014. Base de données mondiale sur l'inclusion financière (consultée en mars 2014).

femmes (26 % des femmes et 20 % des hommes pour l'ensemble du monde). On ne constate aucune différence entre les sexes dans les autres raisons invoquées, comme le fait que la banque se trouve trop loin, le fait de ne pas posséder les documents requis, le manque de confiance envers les banques et les motifs religieux⁴⁴.

Un écart plus faible, mais néanmoins significatif, a également été observé pour les activités liées à l'épargne et à l'emprunt dans des institutions financières officielles au cours de l'année écoulée. C'était notamment le cas dans les pays à revenu élevé et les pays en développement d'Amérique latine et des Caraïbes, du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord, d'Asie du Sud et d'Afrique subsaharienne⁴⁵. Au plan mondial, la proportion de femmes titulaires d'une épargne auprès d'une institution financière est de 21 % dans le monde contre 24 % pour les hommes. Dans les économies en développement, ces proportions sont respectivement de 16 % et de 19 %. Les clubs d'épargne (mise en commun des dépôts des membres et versement du montant total à un membre différent chaque semaine ou à un autre rythme) constituent une alternative courante aux institutions financières officielles dans les pays en développement, en particulier en Afrique subsaharienne, et sont utilisés autant par les hommes que par les femmes.

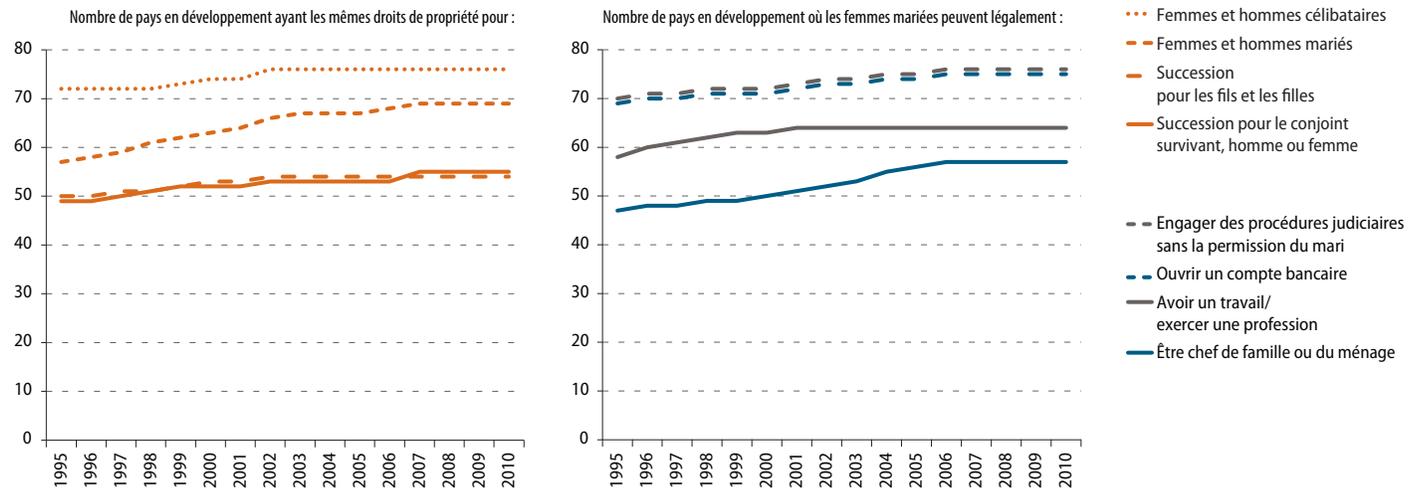
À l'échelle mondiale, la proportion de personnes ayant emprunté de l'argent à une institution financière au cours de l'année écoulée est de 8 % pour les femmes et de 10 % pour les hommes. L'écart entre les sexes est plus prononcé dans

⁴⁴ Ibid.

⁴⁵ Demirguc-Kunt et Klapper, 2012.

Figure 8.18

Nombre de pays en développement dans lesquels les femmes et les hommes bénéficient des mêmes droits dans une sélection de domaines, 1995 à 2010



Source : Banque mondiale et Société financière internationale, 2014. « Removing Barriers to Economic Inclusion » dans *Women, Business and the Law*, 2012 (consulté en mai 2014).

Note : Évaluation basée sur 80 pays en développement.

les pays à revenu élevé : 12 % des femmes contre 16 % des hommes. Dans les régions en développement, les chiffres correspondants sont de 7 % pour les femmes et de 9 % pour les hommes. Bien que l'on pense souvent que les femmes ont davantage recours que les hommes à l'emprunt et à l'épargne informels, les données ne montrent aucune différence significative.

3. Droits de propriété, possession et contrôle des biens

De manière générale, dans de nombreux pays, les femmes ne jouissent toujours pas des mêmes droits légaux que les hommes. Non moins de 90 % des 143 économies incluses par la Banque mondiale dans son rapport intitulé *Les femmes, l'entreprise et le droit*, 2014 présentent au moins une différence juridique restreignant les perspectives économiques des femmes et leur aptitude à être économiquement indépendantes⁴⁶. Toutefois, de nombreuses restrictions ont disparu au cours de ces 40 dernières années. Les recherches montrent que les conventions internationales telles que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, ainsi que la représentation politique des femmes au niveau national, ont permis de mettre un terme en partie à cet état de fait, tandis que les

conflits et les faiblesses de l'état de droit ont perpétué les discriminations⁴⁷. Les pays d'Amérique latine ont accompli des progrès considérables et ont rattrapé les pays développés sur le plan des droits légaux des femmes⁴⁸.

Les femmes sont désavantagées en ce qui concerne les droits à l'héritage et à la propriété

Plus récemment, entre 1995 et 2010, plusieurs pays en développement, en Afrique subsaharienne et en Asie de l'Est pour la plupart, ont également progressé vers l'égalité des droits des femmes sur le plan économique (fig. 8.18). De nombreuses discriminations demeurent toutefois, en particulier en ce qui concerne les droits à l'héritage pour les filles et les épouses, ainsi que le droit légal des femmes à obtenir le statut de chef de famille et à travailler sans l'autorisation de leur mari. Les pays dans lesquels les différences entre les droits juridiques des femmes et ceux des hommes sont les plus nombreuses sont concentrés en Afrique du Nord, en Afrique subsaharienne et en Asie occidentale⁴⁹.

Dans plusieurs autres pays, la loi accorde en théorie les mêmes droits à l'héritage aux deux sexes, mais en pratique on constate encore des discriminations.

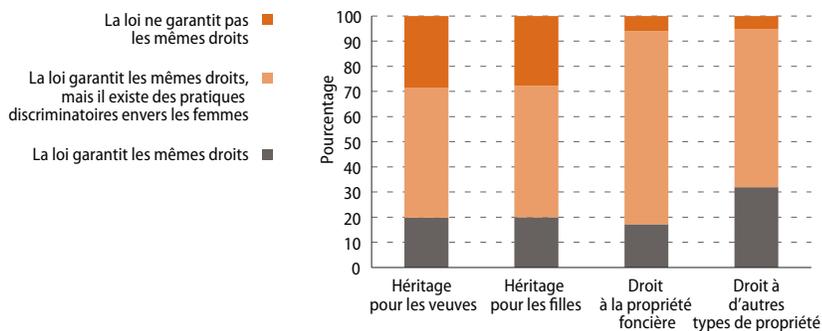
⁴⁷ Hallward-Driemeier, Hasan et Rusu, 2013.

⁴⁸ Ibid.

⁴⁹ Ibid.

⁴⁶ Banque mondiale et IFC, 2014.

Figure 8.19
Proportion de pays en développement présentant des inégalités entre les sexes en matière de droits à l'héritage et à la propriété foncière et d'autres biens, 2014



Source : Données établies par la Division de statistique des Nations Unies à partir de données de l'OCDE, 2015. Base de données Égalité homme/femme, institutions et développement (GID-DB) 2014 (consultée en janvier 2015).

Note : Information disponible pour 116 pays.

minations dans certains groupes de la population (fig. 8.19). C'est le cas pour la moitié environ des 116 pays en développement pour lesquels des informations sont disponibles. Certaines coutumes et pratiques discriminatoires limitent également l'accès des femmes à la terre et à la propriété d'autres types de biens dans une grande partie des pays en développement : plus des trois quarts des pays en ce qui concerne l'accès à la terre et près des deux tiers pour les autres droits de propriété.

Des données concernant les lois et pratiques coutumières discriminatoires dans ce domaine sont disponibles pour la majorité des pays, mais on manque de données au niveau individuel sur la propriété des terres et d'autres biens (encadré 8.5). Toutefois, le peu d'études de cas disponibles font état d'inégalités entre les sexes. En Équateur, au Ghana et en Inde, par exemple, les femmes sont moins souvent que les hommes propriétaires de terres, de logements, de bétail et d'équipement agricole⁵⁰.

⁵⁰ Doss *et al.*, 2011.

En résumé, l'accès des femmes à un revenu en espèces est considérablement moindre que celui des hommes, et des discriminations dans le droit écrit et coutumier continuent d'entraver leur accès à la terre et aux autres avoirs dans de nombreux pays. Beaucoup de femmes n'ont aucun pouvoir de décision quant à l'utilisation de leurs propres revenus et des ressources du ménage, en particulier dans les ménages les plus pauvres. Cet accès moindre aux ressources économiques renforce leur dépendance économique et, dans certains types de structures familiales, les expose davantage à la pauvreté. Ces disparités sexospécifiques se font plus visibles encore avec la diversification des structures familiales, et en particulier l'augmentation du nombre de personnes vivant seules et des familles monoparentales. Lorsqu'elles ont des enfants à charge et pas de partenaire pour contribuer aux revenus du ménage, ou lorsque leurs revenus sont inexistantes ou insuffisants pour subvenir aux besoins de toute la famille, les femmes en âge de travailler ont plus de risques d'être pauvres que les hommes dans la même situation, et ce, tant dans les pays développés que dans les pays en développement. Les femmes âgées des pays développés sont plus exposées à la pauvreté que les hommes, en particulier dans les ménages d'une personne. La diversification émergente des structures familiales, et notamment le nombre de plus en plus important de familles monoparentales et de personnes âgées vivant seules, a des conséquences différentes sur les hommes et les femmes qui doivent encore être prises en compte dans les programmes de protection sociale. On aura besoin de données plus nombreuses afin d'obtenir un tableau complet des liens qui unissent sexe, pauvreté, modalités de résidence et incidence des différentes composantes des programmes de protection sociale, nécessaire pour élaborer et suivre les politiques. La mesure de la pauvreté elle-même doit intégrer une perspective sexospécifique et prendre en compte les inégalités qui existent au sein des ménages en ce qui concerne une série de privations qui limitent les choix et les possibilités des femmes.

Encadré 8.5

Mesurer la propriété et le contrôle sur les biens au niveau individuel dans une perspective sexospécifique

Les études traditionnelles sur la pauvreté la définissent comme une insuffisance de revenus ou de consommation, mais cette manière d'envisager la pauvreté ne permet pas d'appréhender la vulnérabilité des personnes pauvres dans toutes ses dimensions. Les études basées sur les biens fournissent des informations importantes sur le bien-être des individus, car elles s'intéressent à l'ensemble des biens accumulés tout au long de la vie. Les biens peuvent avoir des fonctions multiples. Dans leur capacité productive, ils génèrent du revenu et facilitent l'accès au capital et au crédit. Ils renforcent également la capacité des ménages à faire face aux chocs en leur permettant de diversifier leurs revenus et de résoudre leurs problèmes de liquidités. Par ailleurs, les biens représentent aussi une réserve de richesse qui peut être vendue pour obtenir un revenu. Enfin, ils sont synonymes de statut et de sécurité.

La plupart des biens sont détenus et contrôlés par des membres du ménage soit individuellement soit conjointement avec une autre personne. Les recherches antérieures tendent à montrer une forte corrélation entre la *personne* qui, au sein du ménage, possède des biens et la situation de cette dernière, notamment en matière de nutrition, de santé et d'éducation. Au Ghana, par exemple, les dépenses consacrées par le ménage à son alimentation sont plus élevées si la femme possède des terres^a. Au Bangladesh, en Éthiopie et en Afrique du Sud, plus une femme possède de biens au moment de son mariage, plus la part des dépenses du ménage consacrée à l'éducation des enfants est importante^b. Au Bangladesh, le fait qu'une femme contrôle davantage de biens est également corrélé à un meilleur état de santé pour les filles^c. Les indicateurs relatifs aux biens possédés par les femmes sont également liés à une prise de décisions plus égalitaire en Équateur et au Ghana^d, et plusieurs études indiquent que le fait de posséder des biens peut protéger les femmes de la violence conjugale^e.

S'ils disposent de mesures de la propriété et du contrôle des biens au niveau individuel, les responsables politiques sont mieux équipés pour appréhender le niveau d'autonomie et de bien-être des femmes, leur vulnérabilité économique et leur capacité de prise de décisions, ainsi que pour traiter d'autres questions politiques comme les moyens de subsistance, notamment la productivité et la création d'entreprises agricoles, ou encore la lutte contre la pauvreté et la vulnérabilité. Pourtant, en dépit de tous ces avantages, il existe relativement peu de données sur la propriété et le contrôle des biens au niveau individuel, en particulier des données issues d'enquêtes représentatives au plan national^f. En effet, lorsque des données sur les biens sont collectées, c'est généralement en demandant aux ménages si l'un de ses membres possède des terres, un logement ou d'autres biens patrimoniaux.

Afin d'intégrer la collecte de données sur la propriété et le contrôle de biens au niveau individuel dans la production régulière de statistiques officielles, des directives méthodologiques à l'intention des bureaux de statistique nationaux sont élaborées dans le cadre du projet Faits et données sur l'égalité des sexes (EDGE)^g, une initiative conjointe de la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies et d'ONU-Femmes; ces directives portent sur les méthodes de mesure de la propriété et du contrôle, au niveau individuel, d'avoirs financiers ou physiques : terres agricoles, logement et autres biens fonciers, bétail, équipement agricole, objets de valeur, actifs d'entreprise, actifs et passifs financiers, etc.

La méthode EDGE conceptualise la propriété de biens en un ensemble de droits, notamment celui de vendre, de léguer et de gérer un bien et d'utiliser les bénéfices qu'il génère. Il convient de noter qu'il est possible que ces droits ne reviennent pas tous au même individu, et que la propriété peut être soit attestée par des documents légaux, soit simplement reconnue au sein de la communauté. À cet égard, quatre méthodologies de collecte des données sont proposées par l'initiative EDGE. La première est de collecter les informations sur la propriété déclarée en demandant aux personnes interrogées de nommer le propriétaire du bien, qu'il s'agisse d'un bien individuel ou d'un bien commun. La deuxième est de collecter les informations relatives à la propriété attestée, en leur demandant s'il existe des documents officiels pour un bien donné et quel est le nom du propriétaire qui figure sur ces documents. La troisième est de collecter les informations sur la propriété économique en leur demandant quelle(s) personne(s) contrôlerait le produit de la vente du bien, le cas échéant. Et enfin, la quatrième méthode est de poser des questions sur les droits inhérents à chaque bien, notamment le droit de vendre et de léguer un bien. Cette méthodologie est actuellement en phase pilote dans plusieurs pays. Les résultats de cette phase permettront d'élaborer des lignes directrices internationales pour la mesure de la propriété et du contrôle des biens au niveau individuel, dans une perspective sexospécifique, de sorte que les pays soient en mesure de collecter des données comparables, de dégager des tendances sexospécifiques et de créer ou d'améliorer les politiques visant à améliorer le bien-être des femmes et celui de leur famille.

a. Doss, 2005.

b. Quisumbing et Maluccio, 2003.

c. Hallman, 2000.

d. Deere et Twyman, 2012.

e. Bhattacharyya, Bedi et Chhachhi, 2011; Grabe, 2010; Panda et Agarwal, 2005.

f. Parmi les initiatives qui incluent la collecte de données sur les biens au niveau individuel, on peut citer l'initiative de la Banque mondiale, Banque mondiale, l'Étude sur la mesure des niveaux de vie-Enquêtes intégrées sur l'agriculture (LSMS-ISA), le programme de recensements agricoles de la FAO, le projet Gender Asset Gap Project (GAGP) en Équateur, au Ghana et en Inde, l'indice pour l'autonomisation des femmes dans l'agriculture (WEAI) et les enquêtes démographiques et de santé (EDS).

g. Pour de plus amples informations, voir la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies, Evidence and Data for Gender Equality, à l'adresse <http://unstats.un.org/unsd/gender/EDGE/about.html>.

Liste des pays, zones et groupements géographiques

Afrique	République démocratique du Congo ^d	Thaïlande
Afrique du Nord	République-Unie de Tanzanie ^d	Timor-Leste
Algérie ^a	Réunion	Viet Nam
Égypte ^a	Rwanda ^d	Asie du Sud
Libye ^a	Sao Tome-et-Principe ^e	Afghanistan
Maroc ^a	Sénégal ^c	Bangladesh
Tunisie ^a	Seychelles ^{d, f}	Bhoutan
Afrique subsaharienne	Sierra Leone ^c	Inde
Afrique du Sud ^b	Somalie ^d	Iran (République islamique d')
Angola ^b	Soudan ^a	Maldives
Bénin ^c	Soudan du Sud ^d	Népal
Botswana ^b	Swaziland ^b	Pakistan
Burkina Faso ^c	Tchad ^e	Sri Lanka
Burundi ^d	Togo ^c	Asie de l'Ouest
Cabo Verde ^c	Zambie ^b	Arabie saoudite
Cameroun ^e	Zimbabwe ^b	Bahreïn
Comores ^d	Asie	Émirats arabes unis
Congo ^e	Caucase et Asie centrale	État de Palestine
Côte d'Ivoire ^c	Arménie	Iraq
Djibouti ^d	Azerbaïdjan	Jordanie
Érythrée ^d	Géorgie	Koweït
Éthiopie ^d	Kazakhstan	Liban
Gabon ^e	Kirghizistan	Oman
Gambie ^c	Ouzbékistan	Qatar
Ghana ^c	Tadjikistan	République arabe syrienne
Guinée ^c	Turkménistan	Turquie
Guinée-Bissau ^c	Asie de l'Est	Yémen
Guinée équatoriale ^e	Chine	Amérique latine et Caraïbes
Kenya ^d	Chine, Région administrative spéciale de Hong Kong	Caraïbes
Lesotho ^b	Chine, Région administrative spéciale de Macao	Anguilla ^f
Libéria ^c	Mongolie	Antigua-et-Barbuda ^f
Madagascar ^d	République de Corée	Aruba
Malawi ^b	République populaire démocratique de Corée	Bahamas
Mali ^c	Asie du Sud-Est	Barbade
Maurice ^b	Brunéi Darussalam	Cuba
Mauritanie ^a	Cambodge	Dominique ^f
Mozambique ^b	Indonésie	Grenade
Namibie ^b	Malaisie	Guadeloupe
Niger ^c	Myanmar	Haïti
Nigéria ^c	Philippines	Îles Caïmanes ^f
Ouganda ^d	République démocratique populaire lao	Îles Turques et Caïques ^f
République centrafricaine ^e	Singapour	Îles Vierges américaines

Îles Vierges britanniques ^f	Îles Salomon	Suède
Jamaïque	Kiribati	Europe méridionale
Martinique	Micronésie (États fédérés de)	Albanie
Montserrat ^f	Nauru ^f	Andorre ^f
Porto Rico	Nioué ^f	Bosnie-Herzégovine
République dominicaine	Nouvelle-Calédonie	Croatie
Sainte-Lucie	Palaos ^f	Espagne
Saint-Kitts-et-Nevis ^f	Papouasie-Nouvelle-Guinée	ex-République yougoslave de Macédoine
Saint-Vincent-et-les Grenadines	Samoa	Grèce
Trinité-et-Tobago	Samoa américaines ^f	Italie
Amérique latine	Tonga	Malte
Argentine	Tuvalu ^f	Monténégro
Belize	Vanuatu	Portugal
Bolivie (État plurinational de)	Régions développées	Saint-Marin ^f
Brésil	Europe de l'Est	Serbie
Chili	Bélarus	Slovénie
Colombie	Bulgarie	Europe occidentale
Costa Rica	Fédération de Russie	Allemagne
El Salvador	Hongrie	Autriche
Équateur	Pologne	Belgique
Guatemala	République de Moldova	France
Guyana	République tchèque	Liechtenstein ^f
Honduras	Roumanie	Luxembourg
Mexique	Slovaquie	Monaco ^f
Nicaragua	Ukraine	Pays-Bas
Panama	Europe du Nord	Suisse
Paraguay	Danemark	Autres régions développées
Pérou	Estonie	Australie
Suriname	Finlande	Bermudes ^f
Uruguay	Irlande	Canada
Venezuela (République bolivarienne du)	Islande	Chypre
Océanie	Lettonie	États-Unis d'Amérique
Fidji	Lituanie	Israël
Îles Cook ^f	Norvège	Japon
Îles Marshall ^f	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Nouvelle-Zélande

Notes

- a Inclus dans la région Afrique du Nord conformément aux groupements sous-régionaux de la Commission économique pour l'Afrique utilisés dans les rapports des objectifs du Millénaire pour le développement.
- b Inclus dans la région Afrique australe conformément aux groupements sous-régionaux de la Commission économique pour l'Afrique utilisés dans les rapports des objectifs du Millénaire pour le développement.
- c Inclus dans la région Afrique occidentale conformément aux groupements sous-régionaux de la Commission économique pour l'Afrique utilisés dans les rapports des objectifs du Millénaire pour le développement.
- d Inclus dans la région Afrique de l'Est conformément aux groupements sous-régionaux de la Commission économique pour l'Afrique utilisés dans les rapports des objectifs du Millénaire pour le développement.
- e Inclus dans la région Afrique centrale conformément aux groupements sous-régionaux de la Commission économique pour l'Afrique utilisés dans les rapports des objectifs du Millénaire pour le développement.
- f Pays ou zones comptant moins de 100 000 habitants au 1^{er} juillet 2015.

Références

Chapitre 1

Population et familles

- Almond, Douglas, Lena Edlund et Kevin Milligan, 2013. « Son preference and the persistence of culture: evidence from South and East Asian immigrants to Canada ». *Population and Development Review*, vol. 39, n° 1, p. 75-95.
- Amey, Foster K., 2002. « Polygyny and child survival in West Africa ». *Biodemography and Social Biology*, vol. 49, n°s 1-2, p. 74-89.
- Anderson, Siwan et Debraj Ray, 2010. « Missing women: age and disease ». *Review of Economic Studies*, vol. 77, p. 1262-1300.
- Antoine, Philippe, 2006. « The complexities of nuptiality. From early female union to male polygamy in Africa ». Dans Caselli, Graziella, Jacques Vallin et Guillaume Wunsch (éd.), *Demography: Analysis and Synthesis: A Treatise in Population Studies*. Vol. I. Amsterdam, Elsevier, p. 355-372.
- Arnold, Fred, Sunita Kishor et T. K. Roy, 2002. « Sex-selective abortion in India ». *Population and Development Review*, vol. 28, n° 4, p. 759-785.
- Attané, Isabelle et Christophe Guilmoto (éd.), 2007. *Watering the Neighbour's Garden: The Growing Demographic Female Deficit in Asia*. Paris, Comité international de coopération dans les recherches nationales en démographie.
- Banque mondiale, 2011. *Rapport sur le développement dans le monde 2012 : Égalité des genres et développement*. Washington, Banque mondiale.
- Banque mondiale, 2014. « Migration and remittances: recent developments and outlook ». *Migration and Development Brief*, n° 22. Washington, Banque mondiale.
- Barbieri, Magali et Véronique Hertrich, 2005. « Age difference between spouses and contraceptive practice in sub-Saharan Africa », *Population*, vol. 60, n°s 5-6, p. 617-654.
- Becker, Charles M., et Dina S. Urzhumova, 2005. « Mortality recovery and stabilization in Kazakhstan, 1995-2001 ». *Economics and Human Biology*, vol. 3, n° 1, p. 97-122.
- Bernardi, Fabrizio, et Jonas Radl, 2014. « The long-term consequences of parental divorce for children's educational attainment ». *Demographic Research*, vol. 30 (art. 61), p. 1653-1680.
- Birks, J. S., I. J. Seccombe et C. A. Sinclair, 1988. « Labor migration in the Arab Gulf States: patterns, trends and prospects ». *International Migration*, vol. 26, n° 3, p. 267-286.
- Bongaarts, John, 2013. « The implementation of preferences for male offspring ». *Population and Development Review*, vol. 39, n° 2, p. 185-208.
- Bongaarts, John, François Pelletier et Patrick Gerland, 2011. « Global trends in AIDS mortality ». Dans Rogers, R. G., et E. M. Crimmins (éd.), *International Handbook of Adult Mortality. International Handbooks of Population*, vol. 2. Dordrecht (Pays-Bas), Springer, p. 171-183.
- Bongaarts, John, *et al.*, 2008. « Has the HIV epidemic peaked? » *Population and Development Review*, vol. 34, n° 2, p. 199-224.
- Bongaarts, John, et Robert G. Potter, 1983. *Fertility, Biology, and Behavior: An Analysis of the Proximate Determinants*. New York, Academic Press.

- Bongaarts, John et Tomáš Sobotka, 2012. « A demographic explanation for the recent rise in the European fertility ». *Population and Development Review*, vol. 38, n° 1, p. 83-120.
- Chung, Woojin et Monica Das Gupta, 2007. « The decline of son preference in South Korea: the roles of development and public policy ». *Population and Development Review*, vol. 33, n° 4, p. 757-783.
- Das Gupta, Monica, 2005. « Explaining Asia's "missing women": a new look at the data ». *Population and Development Review*, vol. 31, n° 3, p. 529-535.
- Das Gupta, Monica, 2010. « Family systems, political systems, and Asia's "missing girls": the construction of son preference and its unravelling ». *Asian Population Studies*, vol. 6, n° 2, p. 123-152.
- Das Gupta, Monica, *et al.*, 2003. « Why is son preference so persistent in East and South Asia? A cross-country study of China, India and the Republic of Korea ». *Journal of Development Studies*, vol. 40, n° 2, p. 153-187.
- Dommaraju, Premchand, et Gavin Jones, 2011. « Divorce trends in Asia ». *Asian Journal of Social Science*, vol. 39, n° 6, p. 725-750.
- Dubuc, Sylvie, et David Coleman, 2007. « An increase in the sex ratio of births to India-born mothers in England and Wales: evidence for sex-selective abortion ». *Population and Development Review*, vol. 33, n° 2, p. 383-400.
- Duthé, Géraldine, *et al.*, 2014. « Sex differences in life expectancy at birth in two Caucasus countries and impact of the alcohol-related mortality ». Exposé présenté à la Conférence européenne sur la population 2014, Budapest, 25-28 juin.
- EDS, 2014. Données issues de la Base de données du Programme d'enquêtes démographiques et sanitaires, disponible en ligne à l'adresse www.statcompiler.com/fr/index.html (consultée en septembre 2014).
- Ensemble minimal d'indicateurs de l'égalité des sexes, 2015. Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies. <http://genderstats.un.org/> (consulté en juillet 2015).
- Esteve, Albert, Joan García-Román et Ron Lesthaeghe, 2012. « The family context of cohabitation and single motherhood in Latin America ». *Population and Development Review*, vol. 38, n° 4, p. 707-727.
- Esteve, Albert, Ron Lesthaeghe et Antonio López-Gay, 2012. « The Latin American cohabitation boom, 1970-2007 ». *Population and Development Review*, vol. 38, n° 1, p. 55-81.
- Eurostat, 2010. *Household structure in the EU*. Eurostat Methodologies and Working Papers. Luxembourg, Office des publications de l'Union européenne, 2010.
- Eurostat, 2014. Permis délivrés pour la première fois pour raisons liées à la famille par raison, durée de validité et nationalité, base de données EUROSTAT. <http://ec.europa.eu/eurostat/data/database> (consultée en juillet 2014).
- Ezra, Markos, et Gebre-Egziabher Kiros, 2001. « Rural out-migration in the drought prone areas of Ethiopia: a multilevel analysis ». *International Migration Review*, vol. 35, n° 3, p. 749-771.
- Fargues, Philippe, 2011. « Immigration without inclusion: non-nationals in nation-building in the Gulf States ». *Asian and Pacific Migration Journal*, vol. 20, n°s 3-4, p. 273-292.
- Fargues, Philippe, et Imco Brouwer, 2012. « GCC demography and immigration: challenges and policies ». Dans Hertog, Steffen (éd.), *National Employment, Migration and Education in the GCC*. Cambridge, Gerlach Press, p. 241-273.
- FNUAP, 2006. *État de la population mondiale 2006. Vers l'espoir : Les femmes et la migration internationale*. New York, Fonds des Nations Unies pour la population.
- FNUAP, 2010. *Sex Ratio at Birth. Imbalances in Viet Nam: Evidence from the 2009 Census*. Hanoi, Fonds des Nations Unies pour la population, Viet Nam.
- FNUAP, 2012. *Sex Imbalances at Birth: Current Trends, Consequences and Policy Implications*. Bangkok, Fonds des Nations Unies pour la population et Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique.

- Frost, Melanie Dawn, *et al.*, 2013. « Falling sex ratios and emerging evidence of sex-selective abortion in Nepal: evidence from nationally representative survey data ». *British Medical Journal Open*, vol. 3, n° 5.
- Fukase, Emiko, 2013. « Foreign job opportunities and internal migration in Vietnam ». *Policy Research Working Paper 6420*. Groupe de recherche sur le développement de la Banque mondiale, unité de l'agriculture et du développement rural, avril 2013.
- Gage, A., 2005. « The interrelationship between fosterage, schooling, and children's labor force participation in Ghana ». *Population Research and Policy Review*, vol. 24, n° 5, p. 431-466.
- Goodkind, Daniel, 2011. « Child underreporting, fertility, and sex ratio imbalance in China ». *Demography*, vol. 48, n° 1, p. 291-316.
- Grigoriev, Pavel, 2012. « Health crisis and mortality trends by causes of death in Belarus (1965-2008) ». *Population*, vol. 67, n° 1, p. 7-38.
- Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale sur les objectifs de développement durable, 2014. Notes statistiques sur la dynamique des populations. Version actualisée au 10 février 2014. New York, Nations Unies.
- Guillot, Michel, Natalia Gavrilova et Tetyana Pudrovska, 2011. « Understanding the "Russian mortality paradox" in Central Asia: evidence from Kyrgyzstan ». *Demography*, vol. 48, n° 3, p. 1081-1104.
- Guillot, Michel, *et al.*, 2013. « Divergent paths for adult mortality in Russia and Central Asia: evidence from Kyrgyzstan ». *PLOS ONE*, vol. 8, n° 10 : e75314.
- Guilmoto, Christophe Z., 2009. « The sex ratio transition in Asia ». *Population and Development Review*, vol. 35, n° 3, p. 519-549.
- Guilmoto, Christophe Z., et Géraldine Duthé, 2013. « Masculinization of births in Eastern Europe ». *Population and Societies*, n° 506, décembre 2013.
- Härkönen, Juho, 2014. « Divorce: trends, patterns, causes, consequences ». Dans Treas, Judith K., Jacqueline Scott et Marin Richards (éd.). *The Wiley-Blackwell Companion to the Sociology of Families*. Chichester (Royaume-Uni), John Wiley & Sons, p. 303-322.
- Hayford, Sarah R., 2013. « Marriage (still) matters: the contribution of demographic change to trends in childlessness in the United States ». *Demography*, vol. 50, n° 5, p. 1641-1661.
- HCR, 2011. *Annuaire statistique 2010. Les tendances en cours dans les domaines du déplacement, de la protection et des solutions : dix ans de statistiques*. Genève, Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.
- HCR, 2012. *Les réfugiés dans le monde. En quête de solidarité*. Genève, Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.
- HCR, 2013. *Annuaire statistique 2012*. Genève, Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.
- HCR, 2014. *Le coût humain de la guerre : Tendances mondiales en 2013*. Genève, Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés. www.unhcr.org/fr/statistics/unhcrstats/53edc9a39/tendances-mondiales-2013-co-t-humain-guerre.html.
- Heuveline, Patrick, Jeffrey M. Timberlake et Frank F. Furstenberg, Jr., 2003. « Shifting childrearing to single mothers: results from 17 Western countries ». *Population and Development Review*, vol. 29, n° 1, p. 47-71.
- Hoem, Jan M., Gerda Neyer et Gunnar Andersson, 2006. « Education and childlessness: the relationship between educational field, educational level, and childlessness among Swedish women born in 1955-1959 ». *Demographic Research*, vol. 14, art. 15, p. 331-380.
- Hull, Terrence H., et Wendy Hartanto, 2009. « Resolving contradictions in Indonesian fertility estimates ». *Bulletin of Indonesian Economic Studies*, vol. 45, n° 1, p. 61-71.

- IPUMS International, 2014. Integrated Public Use Microdata Series, International (census microdata for social and economic research). <https://international.ipums.org/international/> (consulté en juillet 2014).
- Jha, Prabhat, *et al.*, 2011. « Trends in selective abortions of girls in India: analysis of nationally representative birth histories from 1990 to 2005 and census data from 1991 to 2011 ». *The Lancet*, vol. 377, n° 9781, p. 1921-1928.
- Kantorova, Vladimira, 2014. Marriage and childbearing among adolescents and young women: what do we know from household-based surveys and is it correct? Affiche présentée à la réunion 2014 de la Population Association of America, 1^{er}-3 mai 2014, Boston (Massachusetts).
- Kapiszewski, Andrzej, 2006. « Arab versus Asian migrant workers in the GCC countries ». Réunion d'experts de l'Organisation des Nations Unies sur les migrations internationales et le développement dans la région arabe, Beyrouth, 2006. www.un.org/esa/population/meetings/EGM_Ittmig_Arab/P02_Kapiszewski.pdf (consulté en novembre 2014).
- Lestaeghe, Ron, Georgia Kaufmann et Dominique Meekers, 1989. « The nuptiality regimes in sub-Saharan Africa ». Dans Lesthaeghe, Ron (éd.), *Reproduction and Social Organization in Sub-Saharan Africa*. Berkeley, University of California Press, p. 238-337.
- López-Gay, Antonio, *et al.*, 2014. « A geography of unmarried cohabitation in the Americas ». *Demographic Research*, vol. 30, art. 59, p. 1621-1638.
- Meslé, France, 2004. « Mortality in Central and Eastern Europe: long-term trends and recent upturns ». Dans *Demographic Research*, Special Collection 2. Determinants of diverging trends in mortality, p. 46-70.
- Meslé, France, et Jacques Vallin, 2011. « Historical trends in mortality ». Dans Rogers, R. G., et E. M. Crimmins (éd.), *International Handbook of Adult Mortality*. Dordrecht (Pays-Bas), Springer, p. 9-47.
- Meslé, France, Jacques Vallin et Irina Badurashvili, 2007. « A sharp increase in sex ratio at birth in the Caucasus. Why? How? ». Dans Attané, Isabelle, et Christophe Z. Guilmoto (éd.), *Watering the Neighbour's Garden: The Growing Demographic Female Deficit in Asia*. Paris, Comité international de coopération dans les recherches nationales en démographie, p. 73-89.
- Milazzo, Annamaria, 2014. « Why are adult women missing? Son preference and maternal survival in India ». *Policy Research Working Paper* 6802. Groupe de recherche sur le développement de la Banque mondiale, unité du développement humain et des services publics.
- Moreland, Scott et Ellen Smith, 2012. « World population prospects and unmet need for family planning ». Rapport non publié. Washington, Futures Group.
- Moultrie, Tom, et Ian M. Timæus, 2014. « Rethinking African fertility: the state in, and of, the future sub-Saharan African fertility decline ». Exposé présenté à la réunion 2014 de la Population Association of America, session 96 : Fertility Transitions in Sub-Sahara Africa I, Boston (Massachusetts), 1-3 mai 2014.
- Moultrie, Tom, Takudzwa S. Sayi et Ian M. Timæus, 2012. « Birth intervals, postponement, and fertility decline in Africa: a new type of transition? » *Population Studies*, vol. 66, n° 3, p. 241-258.
- Mungunsarnai, G., et Thomas Spoorenberg, 2012. « Did the social and economic transition cause a health crisis in Mongolia? Evidence from age- and sex-specific mortality trends (1965-2009) ». Dans Dierkes, J. (éd.), *Change in Democratic Mongolia: Social Relations, Health, Mobile Pastoralism and Mining*. Leyde, Brill, p. 113-134.
- Nations Unies, 2005. *Living Arrangements of Older Persons around the World*. New York, Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de la population. www.un.org/esa/population/publications/livingarrangement/report.htm (consulté le 11 juillet 2014).
- Nations Unies, 2006. *Étude mondiale 2004 sur le rôle des femmes dans le développement. Les femmes et la migration internationale*. New York, Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de la promotion de la femme.

- Nations Unies, 2011. *Population Distribution, Urbanization, Internal Migration and Development: An International Perspective*. New York, Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de la population.
- Nations Unies, 2013a. *World Population Prospects: The 2012 Revision*. New York, Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de la population. <https://esa.un.org/unpd/wpp/Publications/> (consulté le 11 mars 2014).
- Nations Unies, 2013b. *Trends in International Migrant Stock: The 2013 Revision* (base de données de l'ONU, POP/DB/MIG/Stock/Rev.2013). New York, Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de la population. www.un.org/en/development/desa/population/migration/data/index.shtml (consulté le 8 mai 2014).
- Nations Unies, 2013c. « National, regional and global estimates and projections of the number of women age 15 to 49 who are married or in a union, 1970-2030 ». *Technical paper* n° 2013/2. New York, Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de la population. www.un.org/en/development/desa/population/publications/pdf/technical/TP2013-2.pdf (consulté le 30 septembre 2014).
- Nations Unies, 2013d. *World Marriage Data 2012*. New York, Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de la population. POP/DB/Marr/Rev2012. www.un.org/esa/population/publications/WMD2012/MainFrame.html (consulté le 20 mai 2014).
- Nations Unies, 2013e. *Estimates and Projections of Family Planning Indicators: 2013 Revision*. New York, Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de la population. www.un.org/en/development/desa/population/publications/pdf/family/Figure_Model-based_estimates_Countries_Run20130509.pdf (consulté le 27 mai 2014).
- Nations Unies, 2013f. *World Contraceptive Patterns 2013*. New York, Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de la population. www.un.org/en/development/desa/population/publications/family/contraceptive-wallchart-2013.shtml (consulté le 28 juin 2014).
- Nations Unies, 2013g. « Adolescent fertility trends ». *Population Facts*, n° 2013/7. New York, Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de la population.
- Nations Unies, 2013h. *World Population Prospects: The 2012 Revision: Special Aggregates*. New York, Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de la population. http://esa.un.org/unpd/wpp/SpecialAggregates/DISK_NAVIGATION_EXCEL.HTM (consulté le 13 juin 2014).
- Nations Unies, 2013i. *World Fertility Report 2012*. New York, Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de la population. www.un.org/en/development/desa/population/publications/dataset/fertility/wfr2012/MainFrame.html (consulté le 14 juillet 2014).
- Nations Unies, 2013j. « Cross-national comparisons of internal migration: an update on global patterns and trends ». *Technical Paper* n° 2013/1. New York, Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de la population.
- Nations Unies, 2013k. *Perspectives des migrations internationales, 2013*. ST/ESA/SER.A/346. New York, Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de la population.
- Nations Unies, 2013l. *World Population Ageing 2013*. ST/ESA/SER.A/348. New York, Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de la population.
- Nations Unies, 2013m. « The number of international migrants reaches 232 million ». *Population Facts*, 2013/2. New York, Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de la population.
- Nations Unies, 2014a. *World Urbanization Prospects: The 2014 Revision*. <http://esa.un.org/unpd/wup/> et <https://esa.un.org/unpd/wup/Publications/Files/WUP2014-Highlights.pdf>.
- Nations Unies, 2014b. Base de données de l'*Annuaire démographique des Nations Unies*. Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de la population.

- Nations Unies, 2014c. *Objectifs du Millénaire pour le développement : Rapport 2014*. New York, Nations Unies.
- Nations Unies, 2014d. « Plan directeur pour la suite à donner après 2014 au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement ». Rapport du Secrétaire général. A/69/62. New York, Nations Unies.
- Ní Bhrolcháin, Máire, et Éva Beaujouan, 2012. « Fertility postponement is largely due to rising educational enrolment ». *Population Studies*, vol. 66, n° 3, p. 311-327.
- OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques), 2011. *Doing better for families*. OECD Publishing.
- OCDE, 2012. *Trouver ses marques : les indicateurs de l'OCDE sur l'intégration des immigrés 2012*. OCDE.
- OCDE, 2013a. *Perspectives des migrations internationales, 2013*, annexe 2.A1. OCDE.
- OCDE, 2013b. Base de données sur la famille, tableau SF3.3 : Taux de cohabitation et fréquence des autres formes d'union consensuelle. www.oecd.org/fr/els/famille/basededonnees.htm.
- OCDE, 2014. *Perspectives des migrations internationales, 2014*. OCDE.
- Omariba, D. W. R., et M. N. Boyle, 2007. « Family structure and child mortality in sub-Saharan Africa: cross-national effects of polygyny ». *Journal of Marriage and Family*, vol. 69, n° 2, p. 528-543.
- Pool, Ian, Laura R. Wong et Eric Vilquin (éd.), 2006. *Age-structural Transitions: Challenges for Development*. Paris, Comité international de coopération dans les recherches nationales en démographie.
- Raymo, James M., Miho Iwasawa et Larry Bumpass, 2009. « Cohabitation and family formation in Japan ». *Demography*, vol. 46, n° 4, p. 785-803.
- Reniers, George, Bruno Masquelier et Patrick Gerland, 2011. « Adult mortality in Africa ». Dans R. G. Rogers, E. M. Crimmins (éd.). *International Handbook of Adult Mortality*. Dordrecht (Pays-Bas), Springer, p. 151-170.
- Sen, Amartya, 1992. « Missing women ». *British Journal*, vol. 304, n° 6827, p. 587-588.
- Shapiro, David, et Tesfayi Gebreselassie, 2012. « Marriage in sub-Saharan Africa: trends, determinants and consequences ». *Population Research and Policy Review*, vol. 33, n° 2, p. 229-255.
- Sharygin, Ethan J., et Michel Guillot, 2013. « Ethnicity, russification and excess mortality in Kazakhstan ». *Vienna Yearbook of Population Research*, vol. 11, p. 219-246.
- Shkolnikov, Vladimir M., *et al.*, 2004. « Mortality reversal in Russia: The story so far ». *Hygiea Internationalis*, vol. 4, n° 4, p. 29-80.
- Singh, Susheela, et Jacqueline E. Darroch, 2012. « Une vue d'ensemble : coûts et avantages des services de contraception. Évaluations pour 2012 ». New York, Guttmacher Institute et Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP). https://www.guttmacher.org/sites/default/files/report_pdf/aiu-2012-estimates-fr_0.pdf (consulté le 27 juin 2014).
- Smith-Greenaway, Emily, et Jenni Trinitapoli, 2014. « Polygynous contexts, family structure, and infant mortality in sub-Saharan Africa ». *Demography*, vol. 51, n° 2, p. 341-366.
- Spoorenberg, Thomas, 2013. « An evaluation of the recent fertility changes in Afghanistan: a parity-specific analysis ». *Journal of Population Research*, vol. 30, n° 2, p. 133-149.
- Spoorenberg, Thomas, 2014. « Reconciling discrepancies between registration-based and survey-based fertility estimates in Mongolia ». *Population Studies*, vol. 68, n° 3, p. 375-382.
- Temin, Miriam, *et al.*, 2013. *Girls on the Move: Adolescent Girls & Migration in the Developing World*. New York, Conseil de la population.
- UNICEF, 2013. *Every Child's Birth Right. Inequities and Trends in Birth Registration*. New York, Fonds des Nations Unies pour l'enfance.
- UNICEF, 2014a. *Ending Child Marriage: Progress and Prospects*. New York, Fonds des Nations Unies pour l'enfance.

- UNICEF, 2014b. *La situation des enfants dans le monde 2014 en chiffres : chaque enfant compte. Dévoiler les disparités, promouvoir les droits de l'enfant*. New York, Fonds des Nations Unies pour l'enfance.
- Vallin, Jacques. 2005. « The demographic window: an opportunity to be seized ». *Asian Population Studies*, vol. 1, n° 2, p. 149-167.
- Vallin, Jacques et France Meslé, 2004. « Convergence and divergence in mortality. A new approach to health transition ». Dans *Determinants of diverging trends in mortality*. Demographic Research Special Collection 2, art. 2, p. 11-44.
- Vallin, Jacques et France Meslé, 2005. « Convergences and divergences: an analytical framework of national and sub-national trends in life expectancy ». *Genus*, vol. 61, n° 1, p. 83-124.
- Vandermeersch, Céline, 2002. « Child fostering under six in Senegal in 1992-1993 ». *Population*, vol. 57, n°s 4-5, p. 659-686.
- Widmaier, S., et J.-C. Dumont, 2011. « Are recent immigrants different? A new profile of immigrants in the OECD based on DIOC 2005/06 ». *Documents de travail de l'OCDE sur les affaires sociales, l'emploi et les migrations*, n° 126. Direction de l'emploi, du travail et des affaires sociales. OECD Publishing. www.oecd.org/els/mig/49205584.pdf.
- World Vision et FNUAP, 2012. *Sex Imbalances at Birth in Albania*. World Vision et FNUAP. www.unfpa.org/sites/default/files/resource-pdf/UNFPA_report_Albania2012.pdf.
- Yi, Zeng, *et al.*, 1993. « Causes and implications of the recent increase in the reported sex ratio at birth in China ». *Population and Development Review*, vol. 19, n° 2, p. 283-302.

Chapitre 2

Santé

- Ahmeda, M. Kapil, *et al.*, 2004. « Violent deaths among women of reproductive age in rural Bangladesh ». *Social Science & Medicine*, vol. 59, p. 311-319.
- Alkema, Leontine, *et al.*, 2014. « National, regional, and global sex ratios of infant, child, and under-5 mortality and identification of countries with outlying ratios: a systematic assessment. » *The Lancet Global Health*, vol. 2, p. e521-e530.
- Alzheimer's Association, 2014. « Alzheimer's disease facts and figures ». *Alzheimer's & Dementia*, vol. 10, n° 2.
- Alzheimer's Disease International, 2009. *World Alzheimer Report 2009*. Londres, ADI.
- Alzheimer's Disease International, 2010. *World Alzheimer Report 2010: The Global Economic Impact of Dementia*. Londres, ADI.
- Alzheimer's Disease International, 2013a. *Policy Brief for Heads of Government: The Global Impact of Dementia 2013-2050*. Londres, ADI.
- Alzheimer's Disease International, 2013b. *World Alzheimer Report 2013: Journey of Caring. An Analysis of Long-term Care for Dementia*. Londres, ADI.
- Austad, Steven N., 2006. « Why women live longer than men: sex differences in longevity ». *Gender Medicine*, vol. 3, n° 2, p. 79-92.
- Barnes, Deborah E. et Kristine Yaffe, 2011. « The projected effect of risk factor reduction on Alzheimer's disease prevalence ». *The Lancet Neurology*, vol. 10, n° 9, p. 819-828.
- Black, Robert E., *et al.*, 2013. « Maternal and child undernutrition and overweight in low-income and middle-income countries ». *The Lancet*, vol. 382, p. 427-451.
- Blum, Robert W., *et al.*, 2012. « Adolescent health in the 21st century ». *The Lancet*, vol. 379, n° 9826, p. 1567-1568.
- Boerma, T., *et al.*, 2014. « Monitoring progress towards universal health coverage at country and global Levels ». *PLOS Medicine*, vol. 11, n° 9. www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC4171369/.

- Center, M.M., *et al.*, 2012. « International variation in prostate cancer incidence and mortality rates ». *European Urology*, vol. 61, n° 6, p. 1079-1092.
- Centre international de recherche sur le cancer, 2014. GLOBOCAN. Lung cancer estimated incidence, mortality and prevalence worldwide in 2012. <http://globocan.iarc.fr/old/FactSheets/cancers/lung-new.asp> (consulté en septembre 2014).
- Centre international de recherche sur le cancer, OMS, UICC Global Cancer Center et Cancer Research UK, 2012. *World cancer factsheet*.
- Christensen, Kaare, 2008. « Human biodemography: some challenges and possibilities for aging research ». *Demographic Research*, vol. 19, p. 1575-1586.
- Collerton, Joanna, *et al.*, 2009. *BMJ*, vol. 399.
- Colombo, F., *et al.*, 2011. *Help Wanted? Providing and Paying for Long-Term Care*. Paris, OECD Publishing.
- Drevenstedt, Greg L., *et al.*, 2008. « The rise and fall of excess male infant mortality ». *PNAS*, vol. 105, n° 13, p. 5016-5021.
- Duthey, 2013. « Background Paper 6.11: Alzheimer Disease and other Dementias », dans Kaplan *et al.*, *Priority Medicines for Europe and the World: 2013 Update*. Genève, Organisation mondiale de la Santé.
- EDS, 2014. Données issues de la Base de données du Programme d'enquêtes démographiques et de santé (EDS), disponible en ligne à l'adresse www.statcompiler.com/fr/index.html (consultée le 29 mai 2014).
- Eriksen, Michael, Judith Mackay et Hana Ross, 2012. *The Tobacco Atlas*, 4^e édition. Atlanta, The American Cancer Society.
- Fédération internationale du diabète (FID), 2013. *Atlas du diabète de la FID*, 6^e édition. Bruxelles, Fédération internationale du diabète.
- Ferlay J., *et al.*, 2013. GLOBOCAN 2012 v1.0, Cancer incidence and mortality worldwide: IARC CancerBase No 11. Lyon, France, Centre international de recherche sur le cancer. <http://globocan.iarc.fr> (consulté en novembre 2014).
- Finucane M. M., *et al.*, 2011. « National, regional, and global trends in body-mass index since 1980: systematic analysis of health examination surveys and epidemiological studies with 960 country-years and 9.1 million participants ». *The Lancet*, vol. 377, n° 9781, p. 557-567.
- FNUAP, 2013. *Adolescent Pregnancy: A Review of the Evidence*. New York, Fonds des Nations Unies pour la population. www.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/ADOLESCENT%20PREGNANCY_UNFPA.pdf.
- FNUAP, 2014. *L'état de la pratique de sage-femme dans le monde, 2014 : Sur la voie de l'universalité. Le droit de la femme à la santé*. New York, Fonds des Nations Unies pour la population. www.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/FRENCH_SOWMY2014_complete.pdf.
- Gaudet, Mia M., *et al.*, 2013. « Active smoking and breast cancer risk: original cohort data and meta-analysis ». *JNCI: Journal of the National Cancer Institute*, vol. 105, n° 8, p. 515-525.
- Global Task Force on Expanded Access to Cancer Care and Control in Developing Countries (GTFCCC), 2011. *Closing the Cancer Divide: A Blueprint to Expand Access in Low and Middle Income Countries*. Boston, Harvard Global Equity Initiative.
- Hoque, Monjurul, 2011. « Incidence of obstetric and foetal complications during labor and delivery at a community health centre, Midwives Obstetric Unit of Durban, South Africa ». *ISRN Obstetrics and Gynecology*, vol. 2011.
- Leon, David A., 2011. « Trends in European life expectancy: a salutary view ». *International Journal of Epidemiology*, p. 1-7.
- Mahapatra, Prasanta, *et al.*, 2007. « Civil registration systems and vital statistics: successes and missed opportunities ». *The Lancet*, vol. 370, p. 1653-1663.

- McPherson, K., C. M. Steel et J. M. Dixon, 2000. « Breast cancer: epidemiology, risk factors, and genetics ». *BMJ*, vol. 321, p. 624-628.
- Nations Unies, 1998. *Too Young to Die: Genes or Gender?* New York, Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de la population.
- Nations Unies, 2006. *Les femmes dans le monde, 2005 : Progrès en matière de statistique*. Numéro de vente : E.05.XVII.7.
- Nations Unies, 2013a. *World Population Prospects: The 2012 Revision*. New York, Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de la population.
- Nations Unies, 2013b. *World Population Prospects: The 2012 Revision*. Volume I : Comprehensive Tables. New York, Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de la population.
- Nations Unies, 2013c. *World Population Ageing 2013*. ST/ESA/SER.A/348. New York, Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de la population.
- Nations Unies, 2014a. Plan directeur pour la suite à donner après 2014 au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement.
- Nations Unies, 2014b. Fichier sur la couverture des systèmes d'enregistrement des actes d'état civil. Tenu par la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies et mis à jour en octobre 2014.
- Nations Unies, 2014c. Base de données sur les politiques concernant la population mondiale. http://esa.un.org/poppolicy/about_database.aspx (consultée le 15 octobre 2014).
- Nations Unies, 2014d. *Abortion Policies and Reproductive Health around the World*. Numéro de vente : E.14.XIII.11. New York, Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de la population.
- Nations Unies, 2015a. Base de données de l'*Annuaire démographique des Nations Unies*, dernière consultation en janvier 2015.
- Nations Unies, 2015b. *Intégration d'une démarche tenant compte de la problématique hommes-femmes dans les statistiques*, ST/ESA/STAT/SER.F/111. Numéro de vente : 13.XVII.9. New York, Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de la population.
- Nations Unies, 2015c. *Objectifs du Millénaire pour le développement : Rapport 2015*. New York, Nations Unies.
- NCD Alliance, 2011. « Non-Communicable Diseases: A Priority for Women's Health and Development ». Bruxelles, NCD Alliance.
- Oksuzyan, Anna, *et al.*, 2008. « Men: good health and high mortality: sex differences in health and aging ». *Aging Clinical and Experimental Research*, vol. 20, n° 2, p. 91-102.
- Oksuzyan, Anna, *et al.*, 2009. « The male-female health-survival paradox: a survey and register study of the impact of sex-specific selection and information bias ». *Annals of Epidemiology*, vol. 19, n° 7, p. 504-511.
- OMS, 22 juillet 1946. Constitution de l'Organisation mondiale de la Santé. New York, Organisation mondiale de la Santé.
- OMS, 2002. *Rapport sur la santé et la violence dans le monde*. Genève, Organisation mondiale de la Santé.
- OMS, 2007. *Women, Ageing and Health: A Framework for Action*. Genève, Organisation mondiale de la Santé.
- OMS, 2009a. *Global Health Risks: Mortality and Burden of Disease attributable to Selected Major Risks*. Genève, Organisation mondiale de la Santé.
- OMS, 2009b. *Women and Health. Today's Evidence, Tomorrow's Agenda*. Genève, Organisation mondiale de la Santé.

- OMS, 2010a. 10 facts on gender and tobacco. www.who.int/gender/documents/10facts_gender_tobacco_en.pdf (consulté en novembre 2014).
- OMS, 2010b. *Gender, Women, and the Tobacco Epidemic*. Genève, Organisation mondiale de la Santé.
- OMS, 2011a. *Rapport sur la situation mondiale des maladies non transmissibles, 2010*. Genève, Organisation mondiale de la Santé.
- OMS, 2011b. *Unsafe Abortion: Global and Regional Estimates of the Incidence of Unsafe Abortion and Associated Mortality in 2008*, 6^e édition. Genève, Organisation mondiale de la Santé.
- OMS, 2012a. « Safe and unsafe induced abortions ». Fiche d'information, WHO/RHR/12.02. Genève, Organisation mondiale de la Santé.
- OMS, 2012b. « Good health adds life to years. Global brief for World Health Day 2012 ». Genève, Organisation mondiale de la Santé.
- OMS, 2013a. *WHO Report on the Global Tobacco Epidemic, 2013: Enforcing bans on tobacco advertising, promotion and sponsorship*. Annexe X. Genève, Organisation mondiale de la Santé. www.who.int/tobacco/global_report/2013/appendix_x/en/ (consulté le 15 octobre 2014).
- OMS, 2013b. Fichier de données de l'Observatoire mondial de la santé. <http://apps.who.int/ghodata/> (consulté le 23 octobre 2014).
- OMS, 2013c. *WHO Report on the Global Tobacco Epidemic, 2013: Enforcing bans on tobacco advertising, promotion and sponsorship*. Annexe XI. Genève, Organisation mondiale de la Santé. www.who.int/tobacco/global_report/2013/appendix_xi/en/ (consulté le 15 octobre 2014).
- OMS, 2014a. *Classification internationale des maladies (CIM)*. Genève, Organisation mondiale de la Santé. www.who.int/classifications/icd/en/ (consulté en novembre 2014).
- OMS, 2014b. Estimations des décès à l'échelle mondiale par cause, par âge et par sexe, 2000-2012. www.who.int/healthinfo/global_burden_disease/en/ (consulté en novembre 2014).
- OMS, 2014d. *Global status report on alcohol and health 2014*. Genève, Organisation mondiale de la Santé. http://www.who.int/substance_abuse/publications/global_alcohol_report/msb_gsr_2014_1.pdf?ua=1 (consulté le 18 août 2016).
- OMS, 2014e. Couverture vaccinale. Aide-mémoire n° 378. www.who.int/mediacentre/factsheets/fs378/fr/ (consulté en novembre 2014).
- OMS, 2014f. *La santé pour les adolescents du monde : Une deuxième chance pour la deuxième décennie*. Genève, Organisation mondiale de la Santé.
- OMS, 2014g. Estimations de la charge de morbidité à l'échelle mondiale pour les années 2000-2012. www.who.int/healthinfo/global_burden_disease/estimates/en/index2.html.
- OMS, 2014h. Pourquoi se préoccuper du surpoids et de l'obésité de l'enfant ? www.who.int/dietphysicalactivity/childhood_consequences/fr/ (consulté en novembre 2014).
- OMS, 2014i. Activité physique pour les jeunes. www.who.int/dietphysicalactivity/factsheet_young_people/fr/ (consulté en novembre 2014).
- OMS, 2014j. Enquête mondiale réalisée en milieu scolaire sur la santé des élèves. www.who.int/chp/gshs/en/ (consulté en novembre 2014).
- OMS, 2014k. Preventing unsafe abortion. Aide-mémoire n° 388. www.who.int/mediacentre/factsheets/fs388/en/ (consulté en novembre 2014).
- OMS, 2014l. Mortalité maternelle. Aide-mémoire n° 348. www.who.int/mediacentre/factsheets/fs348/fr/ (consulté en novembre 2014).
- OMS, 2014m. Cancer. Aide-mémoire n° 297. www.who.int/mediacentre/factsheets/fs297/fr/ (consulté en novembre 2014).
- OMS, 2015. Health statistics and information systems. Metrics: Disability-Adjusted Life Year (DALY). www.who.int/healthinfo/global_burden_disease/metrics_daly/en/ (consulté en janvier 2015).
- OMS et Banque mondiale, 2011. *Rapport mondial sur le handicap 2011*. Genève, Organisation mondiale de la Santé.

- OMS et Banque mondiale, 2014. *Monitoring progress towards universal health coverage at country and global Levels: Framework, Measures and Targets*. Genève, Organisation mondiale de la Santé.
- OMS, UNICEF, FNUAP, Banque mondiale et Division de la population de l'ONU, 2014. *Trends in Maternal Mortality: 1990 to 2013. Estimates by WHO, UNICEF, UNFPA, The World Bank and the Nations Unies Population Division*. Genève, Organisation mondiale de la Santé.
- ONUSIDA, 2013. *Rapport ONUSIDA sur l'épidémie mondiale de sida 2013*. Genève, Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida.
- ONUSIDA, 2014a. *The Gap Report*. Genève, Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida.
- ONUSIDA, 2014b. *A Focus on Women: A Key Strategy to Preventing HIV among Children*. Genève, Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida.
- Organisation des Nations Unies et ONU-Femmes, 2014. *Millennium Development Goals Gender Chart*.
- Oster, Emily, 2009. « Proximate sources of population sex imbalance in India ». *Demography*, vol. 46, n° 2, p. 325-339.
- Pande, Rohini P., 2003. « Selective gender differences in childhood nutrition and immunization in rural India: the role of siblings ». *Demography*, vol. 40, n° 3, p. 395-418.
- Patel, Vikram, *et al.*, 2007. « Mental health of young people: a global public-health challenge ». *The Lancet*, vol. 369, n° 9569, p. 1302-2013.
- Patton, George C., *et al.*, 2012. « Health of the world's adolescents: a synthesis of internationally comparable data ». *The Lancet*, vol. 379, n° 9826, p. 1665-1675.
- Preston, Samuel H., 2007. « The changing relation between mortality and level of economic development ». *International Journal of Epidemiology*, vol. 36, n° 3, p. 484-490.
- Prince *et al.*, 2013. « The global prevalence of dementia: a systematic review and metaanalysis ». *Alzheimers & Dementia*, vol. 9, n° 1, p. 63-75.
- Rehm, Jürgen, *et al.*, 2010. « The relation between different dimensions of alcohol consumption and burden of disease: an overview ». *Addiction*, vol. 105, n° 5, p. 817-843.
- Resnick, Michael D., *et al.*, 2012. « Seizing the opportunities of adolescent health ». *The Lancet*, vol. 379, n° 9826, p. 1564-1567.
- Reynolds, Peggy, 2013. « Smoking and breast cancer ». *Journal of Mammary Gland Biology and Neoplasia*, vol. 18, p. 15-23.
- Salvi, Sundeep S. et Peter J. Barnes, 2012. « Chronic obstructive pulmonary disease in non-smokers ». *The Lancet*, vol. 374, n° 9781, p. 733-743.
- Sawyer, Cheryl Chriss, 2012. « Child mortality estimation: estimating sex differences in childhood mortality since the 1970s ». *PLOS Medicine*, vol. 9, n° 8. <http://journals.plos.org/plosmedicine/article?id=10.1371/journal.pmed.1001287>.
- Sedgh, Gilda, *et al.*, 2012. « Induced abortion: incidence and trends worldwide from 1995 to 2008 ». *The Lancet*, vol. 379, n° 9816, p. 625-632.
- Shah et Åhman, 2012. « Unsafe abortion differentials in 2008 by age and developing country region: high burden among young women ». *Reproductive Health Matters*, vol. 20, n° 39, p. 169-173.
- Singh, Susheela, Jacqueline E. Darroch et Lori S. Ashford, 2014. *Adding It Up: Costs and Benefits of Investing in Sexual and Reproductive Health 2014*. New York, Guttmacher Institute et Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP). www.guttmacher.org/pubs/AddingItUp2014.pdf (consulté en janvier 2015).
- Smith, Kirk R., *et al.* (HAP CRA Risk Expert Group), 2014. « Millions dead: how do we know and what does it mean? Methods used in the comparative risk assessment of household air pollution ». *Annual Review of Public Health*, vol. 35, p. 185-206.
- Spears, Dean, 2012. « Height and cognitive achievement among Indian children ». *Economics and Human Biology*, vol. 10, n° 2, p. 210-219.

- Stevens, Gretchen A., *et al.*, 2012. « National, regional, and global trends in adult overweight and obesity prevalences ». *Population Health Metrics*, vol. 10, p. 22.
- UNICEF, 2013a. *Committing to Child Survival: A Promise Renewed. Progress Report 2013*. New York, Fonds des Nations Unies pour l'enfance.
- UNICEF, 2013b. *Improving Child Nutrition: The Achievable Imperative for Global Progress*. New York, Fonds des Nations Unies pour l'enfance.
- UNICEF, 2014a. *Levels & Trends in Child Mortality: Report 2014*. New York, Fonds des Nations Unies pour l'enfance. www.unicef.org/media/files/Levels_and_Trends_in_Child_Mortality_2014.pdf (consulté en août 2016).
- UNICEF, 2014b. *Committing to Child Survival: A Promise Renewed. Progress Report 2014*. New York, Fonds des Nations Unies pour l'enfance.
- UNICEF, 2014c. *La situation des enfants dans le monde 2014 en chiffres : chaque enfant compte*. New York, Fonds des Nations Unies pour l'enfance.
- UNICEF, OMS et Banque mondiale, 2014. Joint Malnutrition Dataset.
- Varkey, A.B., 2004. « Chronic obstructive pulmonary disease in women: exploring gender differences ». *Current Opinion in Pulmonary Medicine*, vol. 10, n° 2, p. 98-103.
- Vieira *et al.*, 2013. « Epidemiology of early-onset dementia: a review of the literature ». *Clinical Practice & Epidemiology in Mental Health*, vol. 9, p. 88-95.
- Viner, Russell M., *et al.*, 2012. « Adolescence and the social determinants of health ». *The Lancet*, vol. 379, n° 9826, p. 1641-1652.

Chapitre 3

Éducation

- Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies, Déclaration universelle des droits de l'homme, 10 décembre 1948, 217 A (III). www.un.org/fr/universal-declaration-human-rights/index.html.
- Commission européenne, 2013. *She Figures 2012: Gender in Research and Innovation*. Luxembourg, Commission européenne.
- EUROSTAT, 2014. Base de données EUROSTAT. <http://ec.europa.eu/eurostat/data/database> (consultée en décembre 2014).
- Institut de statistique de l'UNESCO, 2004. *Guide to the Analysis and Use of Household Survey and Census Education Data*. Montréal, UNESCO.
- Institut de statistique de l'UNESCO, 2005. *Recueil de données mondiales sur l'éducation 2005 : Statistiques comparées sur l'éducation dans le monde*. Montréal, UNESCO.
- Institut de statistique de l'UNESCO, 2009. *Recueil de données mondiales sur l'éducation 2009 : Statistiques comparées sur l'éducation dans le monde*. Montréal, UNESCO.
- Institut de statistique de l'UNESCO, 2010. *Recueil de données mondiales sur l'éducation 2010 : Statistiques comparées sur l'éducation dans le monde*. Montréal, UNESCO.
- Institut de statistique de l'UNESCO, 2012. *Recueil de données mondiales sur l'éducation 2012 : Opportunités perdues : Impact du redoublement et du départ prématuré de l'école*. Montréal, UNESCO.
- Institut de statistique de l'UNESCO, 2014. Correspondance en juin 2014.
- Institut de statistique de l'UNESCO, 2014a. Glossaire de l'ISU. <http://glossary.uis.unesco.org/glossary/fr/home> (consulté en décembre 2014).
- Institut de statistique de l'UNESCO, 2014b. Correspondance en juillet 2014.
- Institut de statistique de l'UNESCO, 2014c. Centre de données de l'ISU. www.uis.unesco.org (consulté en décembre 2014).

- Institut de statistique de l'UNESCO, 2015. Centre de données de l'ISU. www.uis.unesco.org (consulté en février 2015).
- Lopez-Carlos, Augusto et S. Zahidi, 2005. *Women's Empowerment: Measuring the Global Gender Gap*. Genève, Forum économique mondial.
- Nations Unies, 1994. Action 21 : Programme d'action pour un développement durable. New York, Nations Unies.
- OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques), 2013. *Perspectives de l'OCDE sur les compétences 2013 : Premiers résultats de l'évaluation des compétences des adultes*. OECD Publishing. www.oecd-ilibrary.org/docserver/download/8713012e.pdf?expires=1471553284&id=id&accname=guest&checksum=71CFC3782CFC1979429CD5037AD5B293 (consulté en août 2016).
- OCDE, 2014. *Résultats du PISA 2012: Savoirs et savoir-faire des élèves — Performances des élèves en mathématiques, et compréhension de l'écrit et en sciences* (vol. I, février 2014).
- Thévenon, O. et al., 2012. « Effects of Reducing Gender Gaps in Education and Labour Force Participation on Economic Growth in the OECD ». *Documents de travail de l'OCDE sur les affaires sociales, l'emploi et les migrations*, n° 138. OECD Publishing. <http://dx.doi.org/10.1787/5k8xb722w928-en>.
- UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture), 2003. *Rapport mondial de suivi sur l'éducation pour tous 2003/2004*. Paris, UNESCO.
- UNESCO, 2007. *Rapport mondial de suivi sur l'éducation pour tous 2008. Éducation pour tous en 2015 : un objectif accessible ?* Paris, UNESCO.
- UNESCO, 2010. *Rapport mondial de suivi sur l'éducation pour tous 2010 : atteindre les marginalisés*. Paris, UNESCO.
- UNESCO, 2014. *Rapport mondial de suivi sur l'éducation pour tous 2013/2014. Enseigner et apprendre : atteindre la qualité pour tous*. Paris, UNESCO.
- UNESCO, 2014a. Document d'orientation 14/Fiche d'information 28. « Les progrès vers l'éducation pour tous stagnent, mais certains pays montrent la voie à suivre ».
- UNESCO et UNICEF (Fonds des Nations Unies pour l'enfance), 2012. *Asia-Pacific End of Decade Notes on Education for All. « EFA Goal 5: Gender Equality »*. UNESCO, Bureau régional pour l'Asie orientale et le Pacifique de l'UNICEF et Registre des œuvres d'art et des artefacts volés de l'UNICEF.

Chapitre 4

Travail

- Anker, R., 2005. « Women's access to occupations with authority, influence and decision-making power ». Document de travail n° 44. Département des politiques d'intégration, Genève, Organisation internationale du Travail (OIT).
- Bianchi, S., V. Wight et S. Raley, 2005. « Maternal employment and family caregiving: rethinking time with children in the ATUS ». ATUS Early Results Conference, Washington, 9 décembre 2005.
- Blau, F., et L. M. Kahn, 2007. « The gender pay gap: have women gone as far as they can? ». *Academy of Management Perspectives*, vol. 21, n° 1, p. 723.
- Brush, C. G., 1990. « Women and enterprise creation: barriers and opportunities ». Dans S. Gould et J. Parzen (éd.). *Enterprising Women: Local initiatives for Job Creation*. Paris, Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).
- Bureau international du Travail, Estimations et projections de la population active (EAPEP), édition 2013 (mise à jour d'avril 2014).
- Bureau international du Travail, 1973. Résolution concernant un système intégré de statistiques des salaires. Douzième Conférence internationale des statisticiens du travail. Genève, OIT.

- Bureau international du Travail, 1988. Classification internationale type des professions (CITP-88). Genève, OIT.
- Bureau international du Travail, 1993. Résolution concernant la Classification internationale d'après la situation dans la profession (CISP). Genève, OIT.
- Bureau international du Travail, 1998. Résolution concernant la mesure du sous-emploi et des situations d'emploi inadéquat. Seizième Conférence internationale des statisticiens du travail. Genève, OIT.
- Bureau international du Travail, 2000. Convention sur la protection de la maternité, n° 183. Genève, OIT.
- Bureau international du Travail, 2001. *Sécurité sociale : Un nouveau consensus*. Genève, OIT.
- Bureau international du Travail, 2003. *Rapport de la dix-septième Conférence internationale des statisticiens du travail (Genève, 24 novembre-3 décembre 2003)*. Genève, OIT.
- Bureau international du Travail, 2008a. *Tendances mondiales de l'emploi des jeunes, 2008*. Genève, OIT.
- Bureau international du Travail, 2008b. Classification internationale type des professions : Structures, définitions et tables de correspondance. Genève, OIT.
- Bureau international du Travail, 2010. *Women in Labour Markets: Measuring Progress and Identifying Challenges*. Genève, OIT.
- Bureau international du Travail, 2013a. *Tendances mondiales de l'emploi des jeunes, 2013*. Genève, OIT.
- Bureau international du Travail, 2013b. Résolution concernant les statistiques du travail, de l'emploi et de la sous-utilisation de la main-d'œuvre. Dans *Rapport de la dix-neuvième Conférence internationale des statisticiens du travail (Genève, 2-11 octobre 2013)*. Genève, OIT.
- Bureau international du Travail, 2013c. *Domestic Workers across the World: Global and Regional Statistics and the Extent of Legal Protection*. Genève, OIT.
- Bureau international du Travail, 2013d. *Économie informelle et travail décent : Guide de ressources sur les politiques. Soutenir les transitions vers la formalité*. Genève, OIT. www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/---emp_policy/documents/publication/wcms_234958.pdf (consulté en août 2016).
- Bureau international du Travail, 2014a. Base de données ILOStat (consultée de juillet 2014 à janvier 2015).
- Bureau international du Travail, 2014b. *Indicateurs clés du marché du travail*, 8^e édition. Genève, OIT. Version en ligne (consultée de juillet 2014 à janvier 2015).
- Bureau international du Travail, 2014c. *Maternity and Paternity at Work: Law and Practice Across the World*. Genève, OIT.
- Bureau international du Travail et Women in Informal Employment: Globalizing and Organizing, 2013. *Women and Men in the Informal Economy: A Statistical Picture*, 2^e édition. Genève, Bureau international du Travail.
- Carter, N. M., *et al.*, 2003. « The career reasons of nascent entrepreneurs ». *Journal of Business Venturing*, vol. 18, p. 13-39.
- Chant, S. et C. Pedwell, 2008. « Femmes, égalité entre les sexes et économie informelle : évaluation des recherches menées par l'OIT et propositions concernant la marche à suivre ». Genève, OIT.
- Chioda, L., R. Garcia-Verdú et A. Muñoz Boudet, 2011. *Work and Family: Latin American Women in Search of a New Balance*. Washington, Banque mondiale, Bureau de l'économiste en chef et Groupe pour la réduction de la pauvreté et l'égalité des sexes en Amérique latine et aux Caraïbes.
- Cipollone, A., E. Patacchini et G. Vallanti, 2013. « Women labor market participation in Europe: novel evidence on trends and shaping factors ». *IZA discussion paper*, n° 7710.

- Commission économique pour l'Europe, 2014. Work-life Balance, Gender Statistics Database. <http://w3.unece.org/PXWeb/en> (consulté en novembre 2014).
- Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, 2014. Tableaux des statistiques du budget-temps, fournis en novembre 2014.
- Commission européenne, 2009. *Gender Segregation in the Labour Market: Root Causes, Implications and Policy Responses in the EU*. Luxembourg, Office des publications de l'Union européenne.
- Commission européenne, 2014. *Éliminer l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes au sein de l'Union européenne*. Luxembourg, Office des publications de l'Union européenne.
- Conseil de l'Europe, 2012. Résultats de l'enquête sur les systèmes de retraite en Europe. Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable.
- Dougherty, C., 2005. « Why are the returns to schooling higher for women than for men? » *The Journal of Human Resources*, vol. 40, n° 4 (automne 2005), p. 969-988.
- Du, F., et X. Dong, 2013. « Women's labor force participation and childcare choices in urban China during the economic transition ». *Economic Development and Cultural Change*, vol. 62, n° 1 (octobre 2013), p. 131-155.
- Ducheneaut, B., 1997. « Women Entrepreneurs in Small and Median Size Enterprises ». Note d'information pour la conférence de l'OCDE sur le thème « Les femmes entrepreneurs à la tête de PME : une force pour l'innovation et la création d'emplois », 16-18 avril 1997.
- Egge-Hoveid, K., et T. Sandnes, 2013. « Women's and men's time spent in different phases of life and family type ». *Statistics Norway*, vol. 45.
- EUROSTAT, 2011. Enquête sur les budgets-temps : cycle de collecte 2000. EUROSTAT, base de données. http://ec.europa.eu/eurostat/cache/metadata/en/tus_esms.htm (consultée en septembre 2014).
- EUROSTAT, 2014. Enquête sur la structure des salaires : principaux indicateurs 2010. EUROSTAT, base de données. <http://ec.europa.eu/eurostat/fr/web/labour-market/earnings> (consultée en août 2014).
- Gálvez-Muñoz, L., P. Rodríguez-Modroño et M. Domínguez-Serrano, 2011. « Work and time use by gender: a new clustering of European welfare systems ». *Feminist Economist*, vol. 17, n° 4, p. 125-157.
- Gauthier, A., T.M. Smeedeng et F.F. Furstenberg, 2004. « Are parents investing less time in children? Trends in selected industrialised countries ». *Population and Development Review*, vol. 30, n° 4, p. 647-671.
- Giles, J., A. Park, F. Cai, 2006. « How has economic restructuring affected China's urban workers? » *The China Quarterly*, vol. 185, p. 65-91.
- Goldin, C., 2014. « A grand gender convergence: its last chapter ». *American Economic Review*, vol. 104, n° 4, p. 1091-1119.
- Goldin, C., et L. Katz, 2011. « The cost of workplace flexibility for high-powered professionals ». *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, vol. 638, n° 45.
- Hakim, Catherine, 2004. *Key Issues in Women's Work: Female Diversity and the Polarization of Women's Employment*, 2^e édition. Londres, The Glass House Press.
- Hamermesh, Daniel S., 2005. « Time to eat: household production under increasing income inequality ». ATUS Early Results Conference, Washington, 9 décembre 2005.
- Huerta, M., et al., 2013. « Fathers' leave, fathers' involvement and child development: are they related? Evidence from four OECD countries ». *Documents de travail de l'OCDE sur les affaires sociales, l'emploi et les migrations*, n° 140. OECD Publishing. <http://dx.doi.org/10.1787/5k4dlw9w6czq-> (consulté en février 2015).
- Husmanns, R., 2004. « Measuring the informal economy: from employment in the informal sector to informal employment ». Document de travail n° 53. Genève, Bureau de statistique, Département des politiques d'intégration, Organisation internationale du Travail.

- Hussmanns, R., F. Mehran et V. Verma, 1990. *Surveys of Economically Active Population, Employment, Unemployment and Underemployment: An ILO Manual on Concepts and Methods*. Genève, Organisation internationale du Travail.
- Kan, M. Y., O. Sullivan et J. Gershuny, 2011. « Gender convergence in domestic work: discerning the effects of interactional and institutional barriers in large-scale data ». *Sociology*, 45(2), p. 234-251.
- Kapsos, S., A. Silberman et E. Bourmpoula, 2014. « Why is female labour force participation declining sharply in India? » *ILO Research Paper*, n° 10. Genève, OIT.
- Kepler, E., et S. Shane, 2007. « Are male and female entrepreneurs really that different? » Small Business Research Summary: Advocacy: the voice of small business in government.
- Kimberly, F., *et al.*, 2007. « Gender convergence in the American Heritage Time Use Study (AHTUS) ». *Social Indicators Research*, vol. 82, p. 1-33.
- Liberia Institute of Statistics and Geo-Information Services, 2011. Report on the Liberia Labour Force Survey 2010.
- Melkas, H., et R. Anker, 1997. « Occupational Segregation by Sex in Nordic Countries: An Empirical Investigation ». *International Labour Review*, vol. 136, p. 341-363. Genève, OIT.
- Ministère chinois de l'éducation, 2014. www.moe.edu.cn/publicfiles/business/htmlfiles/moe/s7567/list.html (consulté en octobre 2014).
- Miranda, V., 2011. « Cooking, Caring and Volunteering: Unpaid Work Around the World », *Documents de travail de l'OCDE sur les affaires sociales, l'emploi et les migrations*, n° 116. OECD Publishing. <http://dx.doi.org/10.1787/5kghrjm8s142-en>.
- Nations Unies, 1995. *Rapport de la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes : lutte pour l'égalité, le développement et la paix, Beijing, 4-15 septembre 1995*. Numéro de vente : F.96.IV.13.
- Nations Unies, 2000. *Les femmes dans le monde, 2000 : Des chiffres et des idées*. New York, Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de la population.
- Nations Unies, 2007. *Guide des statistiques du budget-temps : mesures du travail rémunéré et non rémunéré*. New York, Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de la population.
- Nations Unies, 2008. *Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI), Rev. 4*. New York, Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de la population.
- Nations Unies, 2012. Indicateurs pour le suivi des objectifs du Millénaire pour le développement : définitions, raison d'être, concepts et sources de données. <http://mdgs.un.org/unsd/mi/wiki/MainPage.ashx> (dernière consultation en novembre 2012).
- Nations Unies, 2014. *Objectifs du Millénaire pour le développement : Rapport 2014*, New York, Nations Unies.
- Nations Unies, 2016. *Intégration d'une démarche tenant compte de la problématique hommes-femmes dans les statistiques*. ST/ESA/STAT/SER.F/111. New York, Nations Unies.
- Ñupo, H., N. Daza et J. Ramos, 2011. « Gender earnings gaps in the world ». *IZA discussion paper*, n° 5736.
- OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques), 2010. *Perspectives de l'emploi*. Chapitre 4. Paris, OCDE.
- OCDE, 2012. *Inégalités hommes-femmes : Il est temps d'agir*. Paris, OCDE.
- OCDE, 2013a. Statistiques de l'OCDE sur l'âge effectif moyen de la retraite. Paris, OCDE. www.oecd.org/fr/els/pensions-publiques/vieillesseetpolitiquesdelemploi-statistiquesurlageeffectif-moyendelaretraite.htm (consulté en septembre 2014).
- OCDE, 2013b. *Regards sur l'éducation 2013 : les indicateurs de l'OCDE*. OECD Publishing.

- OCDE, 2014a. Statistiques du marché du travail : Emploi à plein temps et à temps partiel. Définition commune : fréquence. Statistiques sur l'emploi et le marché du travail (base de données). DOI : 10.1787/lfs-lms-data-fr (consulté en mai 2014).
- OCDE, 2014b. Revenus moyens des hommes et des femmes, travailleurs à temps plein uniquement. www.oecd.org/fr/emploi/emp/basededonneesdelocdesurlemploi.htm (consulté en décembre 2014).
- OCDE, 2014b. Portail des données sur l'égalité hommes-femmes : utilisation du temps dans le monde (consulté en septembre 2014).
- O'Higgins, Niall, 2010. « The impact of the economic and financial crisis on youth employment: measures for labour market recovery in the European Union, Canada and the United States ». *Employment Working Paper*, n° 70. Bureau international du Travail.
- Organisation internationale du Travail, 1982. Résolution concernant les statistiques de la population active, de l'emploi, du chômage et du sous-emploi. Treizième Conférence internationale des statisticiens du travail. Genève, OIT.
- Raveendran, Govindan, 2015. Special tabulations on informal employment. Indian Employment-Unemployment Survey, 2011-2012.
- République de Moldova, Institut national de statistique, 2009. Employed population by Economic activities, type of the unit, type of the job, years, area and sex (consulté en mai 2014).
- Robb, A., et J. Watson, 2010. « Comparing the performance of female- and male-controlled SMES: evidence from Australia and the US ». *Frontiers of Entrepreneurship Research*, vol. 30, n° 8, p. 1-12.
- Royaume-Uni, Office national de statistique, 2014. Tabulation on employment by status, occupation and sex. www.ons.gov.uk/ons/rel/lms/labour-force-survey-employment-status-by-occupation/index.html.
- Selwaness, I., 2009. Older Workers Employment Under Economic Reform and Structural Adjustment: Evidence from Egypt.
- Thévenon, O., 2013. « Drivers of Female Labour Force Participation in the OECD ». *OECD Social, Employment and Migration Working Papers*, n° 145. OECD Publishing.
- Union européenne, 2010. *L'écart salarial entre les femmes et les hommes dans les États membres de l'Union européenne : indicateurs quantitatifs et qualitatifs*. Office des publications de l'Union européenne.
- Vanek, J., et al., 2014. « Statistics on the informal economy: definitions, regional estimates and challenges ». *WIEGO Working Paper*, n° 2. Cambridge (Massachusetts).
- Walker, E., et B. Webster, 2004. « Gender issues in home-based businesses ». *Women in Management Review*, vol. 19, n° 8, p. 404-412.
- Walker, E., C. Wang et J. Redmond, 2008. « Women and work-life balance: is home-based business ownership the solution? » *Equal Opportunities International*, vol. 27, n° 3, p. 258-275.

Chapitre 5

Pouvoir et prise de décisions

- Catalyst, 2013. Women Board Chairs, by country. www.catalyst.org/knowledge/women-board-chairs-country (consulté le 23 mars 2015).
- Catalyst, 2014a. Board seats held by women, by country. New York. www.catalyst.org/knowledge/board-seats-held-women-country (consulté le 23 mars 2015).
- Catalyst, 2014b. Diversity matters. New York. www.catalyst.org/knowledge/diversity-matters (consulté le 26 mars 2015).
- Center for American Women and Politics, Eagleton Institute of Politics, Rutgers, The State University of New Jersey. Women mayors in US cities. 2015. www.cawp.rutgers.edu/ (consulté le 20 mars 2015).

- Chattopadhyay, R., et E. Duflo, 2004. « Women as policy makers: evidence from a randomized policy experiment in India ». *Econometrica*, vol. 72, n° 5, p. 1409-1443.
- CEPALC, 2015. CEPALSTAT, bases de données et publications statistiques. http://estadisticas.cepal.org/cepalstat/web_cepalstat/estadisticasIndicadores.asp?idioma=i (consulté le 20 mars 2015).
- Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique de l'Organisation des Nations Unies et LOGOTRI, 2001. « Women in Local Government in Asia and the Pacific: A comparative analysis of thirteen countries ». www.ucl.ac.uk/dpu-projects/drivers_urb_change/urb_society/pdf_gender/UNESCAP_Drage_Women_Local_Government_Asia_Pacific.pdf (consulté le 24 mars 2015).
- Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale de l'Organisation des Nations Unies, 2015. Gender in figures 2013-2014. www.escwa.un.org/sites/gif14/ (consulté le 24 mars 2015).
- Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, 2014. Observatoire de l'égalité de genre de l'Amérique Latine et des Caraïbes. www.eclac.cl/oig/adecisiones/default.asp?idioma=IN (consulté en octobre 2014).
- Commission économique pour l'Europe, 2015. Base de données statistique : gender statistics on public life and decision making. <http://w3.unece.org/pxweb/database/STAT/30-GE/05-PublicAnddecision/?lang=1> (consulté le 20 mars 2015).
- Commission européenne, 2012. *Les femmes dans les instances de décision économique au sein de l'UE : Rapport de suivi*. Luxembourg, Office des publications de l'Union européenne.
- Commission européenne. *Présence des femmes dans les conseils des sociétés*. Fiche d'information 2. Égalité hommes-femmes dans les États membres. http://ec.europa.eu/justice/gender-equality/files/womenonboards/factsheet-general-2_fr.pdf.
- Commission européenne, 2015a. Base de données sur les femmes et les hommes dans la prise de décisions. http://ec.europa.eu/justice/gender-equality/gender-decision-making/database/index_fr.htm (consultée le 11 mars 2015).
- Commission européenne, 2015b. *Gender balance on corporate boards: Europe is cracking the glass ceiling*. Fiche d'information.
- Cour de justice de la communauté andine. Site Web de la Cour de justice de la communauté andine. www.tribunalandino.org.ec/sitetjca1/index.php3 (consulté le 18 février 2015).
- Cour de justice des Caraïbes. Site Web de la Cour de justice des Caraïbes. <http://caribbeancourtjustice.org/about-the-ccj/judges> (consulté le 18 février 2015).
- Cour interaméricaine des droits de l'homme. Site Web de la Cour interaméricaine des droits de l'homme. www.corteidh.or.cr/index.php/en/about-us/composicion (consulté le 18 février 2015).
- Cour internationale de Justice. Site Web de la Cour internationale de Justice. www.icj-cij.org/court/index.php?p1=1&p2=2&p3=1&judge=118 (consulté le 18 février 2015).
- Cour pénale internationale. Site Web de la Cour pénale internationale. www.icc-cpi.int/en_menus/icc/structure%20of%20the%20court/Pages/structure%20of%20the%20court.aspx (consulté le 18 février 2015).
- Demofonti, Sara, 2012. « Political empowerment of women: a gender approach ». Présenté au quatrième Forum mondial sur les statistiques ventilées par sexe, mer Morte, Jordanie, 28 mars 2012.
- Division de statistique de l'ONU, base de données Contacts (consultée le 20 mars 2015).
- Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies. Ensemble minimal d'indicateurs de l'égalité des sexes, 2015. <http://genderstats.un.org/> (consulté en avril 2015).
- Enquête mondiale sur les valeurs, 2015. Analyse des données en ligne. www.worldvaluessurvey.org/WVSONline.jsp (consulté le 19 mars 2015).
- Fortune, 2014. Global 500. <http://money.cnn.com/magazines/fortune/global500/index.html> (consulté le 8 octobre 2014).

- Gender Report: A Closer Look at Gender and Online News, 2013 (consulté le 29 juin 2014). « Byline report: who writes the news online? (6 months) ». <http://genderreport.com/2013/01/18/byline-report-who-writes-the-news-online-6-months/> (consulté le 29 juin 2014).
- Goldsmiths University of London, 2013. « Women worldwide know less about politics than men. Communiqué de presse ». www.eurekalert.org/pub_releases/2013-07/esr-wwk070113.php (consulté le 25 juin 2014).
- The Guardian*, 23 octobre 2012. « Women's representation in media: readers preferences for online news revealed ». www.theguardian.com/news/datablog/2012/oct/23/women-media-representation-online-news# (consulté le 29 juin 2014).
- The Guardian*, 11 juillet 2013. « Women know less about politics than men worldwide ». www.theguardian.com/news/datablog/2013/jul/11/women-know-less-politics-than-men-worldwide (consulté le 13 mai 2014).
- Institut de recherche du Crédit Suisse, 2012. « Gender diversity and corporate performance ». Zurich, Suisse.
- Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (IDEA) et Banque interaméricaine de développement (BID), 2011. *Gender and Political Parties. Far from Parity*. Stockholm, IDEA.
- Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (IDEA), Union interparlementaire et Université de Stockholm, 2013. *Atlas of Electoral Gender Quotas*. Genève, UIP.
- Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (IDEA) *et al.*, 2015. Quota project: global database of quotas for women. www.quotaproject.org/ (consulté le 13 mars 2015).
- International Women's Media Foundation, 2011. *Global Report on the Status of Women in the News Media*. Washington.
- Lauzen, M. Martha, 2015. *It's a Man's (Celluloid) World: On-Screen Representations of Female Characters in the Top 100 Films of 2014*. http://womenintvfilm.sdsu.edu/files/2014_Its_a_Mans_World_Report.pdf (consulté le 10 mars 2015).
- McKinsey & Company, 2013. *Women matter: 2013 report*. www.mckinsey.com/features/women_matter (consulté le 10 juin 2014).
- Nations Unies, 1946. Déclaration universelle des droits de l'homme. www.un.org/fr/universal-declaration-human-rights/ (consultée en mai 2014).
- Nations Unies, 1966. Résolution adoptée par l'Assemblée générale : 2200 (XXI). Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, Pacte international relatif aux droits civils et politiques et Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, A/RES/21/2200. New York, Nations Unies.
- Nations Unies, 1990. Résolutions et décisions du Conseil économique et social, E/1990/90. New York, Nations Unies.
- Nations Unies, 1995a. *Rapport de la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes : lutte pour l'égalité, le développement et la paix, Beijing, 4-15 septembre 1995*. Numéro de vente : F.96.IV.13.
- Nations Unies, 1995b. *Les femmes dans le monde, 1995 : Des chiffres et des idées*. Numéro de vente : F.95.XVII.2 01595.
- Nations Unies, 2000a. *Les femmes dans le monde, 2000 : Des chiffres et des idées*. Numéro de vente : F.00.XVII.14.
- Nations Unies, 2000b. Résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité de l'ONU. S/RES/1325 (2000). [www.un.org/womenwatch/ods/S-RES-1325\(2000\)-F.pdf](http://www.un.org/womenwatch/ods/S-RES-1325(2000)-F.pdf) (consulté le 15 mars 2015).
- Nations Unies, 2003. Statistiques du personnel au 31 décembre 2001. Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination. CEB/2003/HLCM/22.
- Nations Unies, 2010a. « Rapport du Secrétaire général sur les femmes et la paix et la sécurité ». S/2010/498. New York.
- Nations Unies, 2010b. *Les femmes dans le monde, 2010 : Des chiffres et des idées*. Numéro de vente : F.10.XVII.11.

- Nations Unies, 2012. Statistiques du personnel au samedi 31 décembre 2011. Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination. CEB/2012/HLCM/HR/16.
- Nations Unies, 2013. Statistiques du personnel au lundi 31 décembre 2012. Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination. CEB/2013/HLCM/HR/12.
- Nations Unies, 2014a. Site Web du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, tableaux des statistiques. <http://unsceb.org/content/hr-statistics-tables> (consulté le 25 avril 2014).
- Nations Unies, 2014b. Statistiques du personnel au mardi 31 décembre 2013. Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination. CEB/2014/HLCM/HR/21.
- Nations Unies, 2014c. « Rapport du Secrétaire général. Plan directeur pour la suite à donner après 2014 au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement ». A/69/62. New York, Nations Unies.
- Nations Unies, 2014d. « Rapport du Secrétaire général sur les femmes et la paix et la sécurité. Conseil de sécurité ». S/2014/693. New York.
- Nations Unies, 2014e. Site Web des opérations de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies. Statistiques sur l'égalité hommes-femmes. www.un.org/en/peacekeeping/resources/statistics/gender.shtml (consulté le 25 juin 2014).
- Nations Unies, 2015a. Base de données des indicateurs des objectifs du Millénaire pour le développement. <http://mdgs.un.org/unsd/mdg/Default.aspx> (consulté le 14 juillet 2015).
- Nations Unies, 2015b. Site Web de la présidence de l'Assemblée générale. www.un.org/pga/fr/about-the-president/presidents-of-the-general-assembly/ (consulté le 20 mars 2015).
- Nations Unies, 2015c. Annexe statistique. Objectifs du Millénaire pour le développement, cibles et indicateurs 2015 : tableaux statistiques. <http://mdgs.un.org/unsd/mdg/Resources/Static/Products/Progress2015/Statannex.pdf> (consulté le 14 juillet 2015).
- Nations Unies, 2015d. Site Web du Service du protocole et de la liaison de l'Organisation des Nations Unies. www.un.int/protocol/ (consulté le 19 mars 2015).
- New York Film Academy. « Gender inequality in film ». www.nyfa.edu/film-school-blog/gender-inequality-in-film/ (consulté le 29 juin 2014).
- ONU-DC (Office des Nations Unies contre la drogue et le crime), 2015. Statistiques sur la criminalité et la justice pénale. www.unodc.org/unodc/en/data-and-analysis/statistics/crime.html (consulté le 16 avril 2015).
- ONU-Femmes, 2014. Agreed Conclusions of the Commission on the Status of Women on the Critical Areas of Concern of the Beijing Platform for Action (1996-2011). www.un.org/womenwatch/daw/csw/agreedconclusions.html (consulté le 25 juin 2014).
- ONU-Femmes, 2015. *Le progrès des femmes dans le monde 2015-2016 : transformer les économies, réaliser les droits*. New York, ONU-Femmes.
- ONU-Femmes et International IDEA (Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale), 2011. *Unseeing Eyes: Media Coverage and Gender in Latin American Elections*. New York, ONU-Femmes.
- OpEd Project (The), 2012. Who narrates the world? The OpEd Project 2012 byline report. www.theopedproject.org/index.php?option=com_content&view=article&id=817&Itemid=103 (consulté le 29 juin 2014).
- Organisation internationale du Travail, 2014. *Indicateurs clés du marché du travail*, huitième édition. Genève, Organisation internationale du Travail. Version en ligne (consultée en octobre 2014).
- PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement), 2014. *Gender Equality, Women's Participation and Leadership in Governments at the Local Level, Asia and the Pacific 2013*. Bangkok, PNUD.

- Projet objectifs du Millénaire, 2005. *Taking Action: Achieving Gender Equality and Empowering Women*. Équipe de travail sur l'éducation et l'égalité des sexe. www.unmillenniumproject.org/documents/Gender-complete.pdf (consulté en mars 2015).
- Smith, Stacy L., Marc Choueiti et Katherine Pieper, 2014. « Gender Bias Without Borders: An Investigation of Female Characters in Popular Films Across 11 Countries ». Media, Diversity, & Social Change Initiative, University of Southern California. <http://seejane.org/symposiums-on-gender-in-media/gender-bias-without-borders/> (consulté en mars 2015).
- Tribunal international du droit de la mer. Site Web du Tribunal international du droit de la mer. www.itlos.org/en/the-tribunal/members/ (consulté le 18 février 2015).
- UNIFEM (Fonds de développement des Nations Unies pour la femme), 2009. *Le progrès des femmes à travers le monde 2008/2009 : Qui est responsable envers les femmes ? Genre et redevabilité*. New York, UNIFEM.
- Union interparlementaire, 2006. Femmes en politique : regard sur les 60 dernières années. « Une chronologie des femmes chefs d'État ou de gouvernement ». Fiche n° 4. www.ipu.org/pdf/publications/wmninfokit06_fr.pdf.
- Union interparlementaire, 2008. *Égalité en politique : Enquête auprès de femmes et d'hommes dans les parlements*. Genève, UIP.
- Union interparlementaire, 2010. « Les femmes au parlement en 2009 : Regard sur l'année écoulée ». Genève, UIP.
- Union interparlementaire, 2011a. *Parlements sensibles au genre*. Étude mondiale des bonnes pratiques. www.ipu.org/pdf/publications/gsp11-f.pdf.
- Union interparlementaire, 2011b. « Les femmes au parlement en 2010 : Regard sur l'année écoulée ». Genève, UIP.
- Union interparlementaire, 2011c. « Les femmes au parlement en 2011 : Regard sur l'année écoulée ». Genève, UIP.
- Union interparlementaire, 2013. « Les femmes au parlement en 2012 : Regard sur l'année écoulée ». Genève, UIP.
- Union interparlementaire, 2014. « Les femmes au parlement en 2013 : Regard sur l'année écoulée ». Genève, UIP.
- Union interparlementaire, 2015a. Base de données PARLINE sur les parlements nationaux. www.ipu.org/parline-f/parlinesearch.asp (consultée le 25 mars 2015).
- Union interparlementaire, 2015b. « Les femmes dans les parlements : Regard sur les 20 dernières années ». Genève, UIP.
- Union interparlementaire et Division de la promotion de la femme de l'Organisation des Nations Unies, 2005. Femmes en politique : 2005. Carte. www.ipu.org/pdf/publications/wmnmap05_fr.pdf (consultée en mars 2015).
- Union interparlementaire et Division de la promotion de la femme de l'Organisation des Nations Unies, 2008. Femmes en politique : 2008. Carte. www.ipu.org/pdf/publications/wmnmap08_fr.pdf (consultée en mars 2015).
- Union interparlementaire et Division de la promotion de la femme de l'Organisation des Nations Unies, 2010. Femmes en politique : 2010. Carte. www.ipu.org/pdf/publications/wmnmap10_fr.pdf (consultée en mars 2015).
- Union interparlementaire et ONU-Femmes, 2012. Femmes en politique : 2012. Carte. www.ipu.org/pdf/publications/wmnmap12_fr.pdf (consultée en mars 2015).
- Union interparlementaire et ONU-Femmes, 2014. Femmes en politique : 2014. Carte. www.ipu.org/pdf/publications/wmnmap14_fr.pdf (consultée en mars 2015).
- Union interparlementaire et ONU-Femmes, 2015. Femmes en politique : 2015. Carte. www.ipu.org/pdf/publications/wmnmap15_fr.pdf (consultée en mars 2015).

Women's media center, 2014. *The Status of Women in the U.S. Media 2014*. http://wmc.3cdn.net/2e85f9517dc2bf164e_htm62xgan.pdf (consulté le 29 juin 2014).

Chapitre 6

Violence à l'égard des femmes

Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, 2014. *Violence à l'égard des femmes : une enquête à l'échelle de l'UE*. Luxembourg, Office des publications de l'Union européenne.

Ansara, D. L. et M. J. Hindin, 2010. « Exploring gender differences in the pattern of intimate partner violence in Canada: a latent class approach ». *Journal of Epidemiology and Community Health*, vol. 64, p. 849-854.

Assemblée générale de l'ONU, 1993. Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes. Résolution 48/104 (décembre).

Banque mondiale, 2014. La violence à l'égard des femmes impose un lourd fardeau économique, selon la Banque mondiale. Communiqué de presse de la Banque mondiale n° 2014/198/PREM. Washington, Banque mondiale.

Centers for Disease Control and Prevention, 2014. Enquêtes sur la santé procréative, rapports nationaux (consulté entre janvier et septembre 2014).

Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies, 2014. Ensemble minimal d'indicateurs de l'égalité des sexes. <http://unstats.un.org/unsd/gender/data.html> (consulté en juillet 2014).

End Violence against Women Now, 2014. www.endvawnow.org/en/articles/300-causes-protective-and-risk-factors-.html (consulté en janvier 2015).

Fiji Women's Crisis Centre, 2013. National Research on Women's Health and Life Experiences in Fiji (2010/11): A Survey Exploring the Prevalence, Incidence and Attitudes to Intimate Partner Violence in Fiji. Suva, Fidji.

FNUAP, UNICEF, ONU-Femmes, OIT et Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question de la violence à l'encontre des enfants, mai 2013. *Breaking the Silence on Violence against Indigenous Girls, Adolescents and Young Women*. New York, UNICEF.

Fugate, M., *et al.*, 2005. « Barriers to domestic violence help seeking: implications for intervention ». *Violence against Women*, vol. 11, n° 3, p. 290-310.

Gauthier, S. et D. Laberge, 2000. « Entre les attentes face à la judiciarisation et l'issue des procédures : réflexion à partir d'une étude sur le traitement judiciaire des causes de violence conjugale ». *Criminologie*, vol. 33, n° 2, p. 31-53.

Haut-Commissariat au Plan (Maroc), 2009. Enquête nationale sur la prévalence de la violence à l'égard des femmes au Maroc. Rabat.

ICF International, 2014. Enquêtes démographiques et sanitaires, rapports nationaux (consulté entre janvier et septembre 2014).

Instituto Nacional de Estadística y Geografía, 2011. « Encuesta Nacional sobre la Dinámica de las Relaciones en los Hogares (ENDIREH) ». Aguascalientes (Mexique).

ISTAT, 2006. « Violence and abuses against women inside and outside family ». Rome (Italie).

Kelly, L., J. Lovett et L. Regan, 2005. « A Gap or a Chasm? Attrition in Reported Rape Cases ». Londres, Home Office.

Krebs, C. P., *et al.*, 2007. « The Campus Sexual Assault (CSA) Study ». Washington, National Institute of Justice, US Department of Justice.

Krebs, C. P., *et al.*, 2009. « College women's experiences with physically forced, alcohol- or other drug-enabled, and drug-facilitated sexual assault before and since entering college », *Journal of American College Health*, vol. 57, n° 6, p. 639-647.

Laney, Doug, 2001. « 3D Data Management: Controlling data Volume, Velocity and Variety ».

- Lovett, J. et L. Kelly, 2009. *Different Systems, Similar Outcomes: Tracking Attrition in Reported Rape Cases in Eleven European Countries*. London Metropolitan University.
- Nations Unies, 1995. *Rapport de la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Beijing, 4-15 septembre 1995*. Numéro de vente : F.96.IV.13.
- Nations Unies, 2002. Déclaration politique et Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement. Deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement, Madrid (Espagne), 8-12 avril 2002.
- Nations Unies, 2006a. *Measuring Violence Against Women: From Words to Action, Study of the Secretary-General*. Numéro de vente : E.06.IV.8.
- Nations Unies, 2006b. *Les femmes et la migration internationale*.
- Nations Unies, 2010. *Les femmes dans le monde, 2010 : Des chiffres et des idées*. Numéro de vente : 10.XVII.11.
- Nations Unies, 2013a. *Guidelines on Producing Statistics on Violence against Women: Statistical Surveys*. Numéro de vente : E.13.XVII.7.
- Nations Unies, 2013b. « Neglect, Abuse and Violence Against Older Women ». Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales.
- Nations Unies, 2014. Conseil de sécurité de l'ONU. « Rapport du Secrétaire général sur les violences sexuelles liées aux conflits », S/2014/181.
- OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques), 2015. Base de données Égalité homme-femme, institutions et développement (EID). Consultée en janvier 2015. www.oecd.org/fr/dev/pauvrete/labasededonneesegalitehomme-femmeinstitutionsetdeveloppementid.htm, OCDE.
- Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, 2013. *Étude mondiale sur l'homicide, 2013*. Vienne, ONUDC.
- Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, 2014. *Rapport mondial sur la traite des personnes*. Vienne, ONUDC.
- Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, 2015. Statistiques en ligne de l'ONUDC : Criminalité et justice pénale (consulté en avril 2015).
- Office général de statistique du Viet Nam, 2010. Résultats de l'Enquête nationale sur les violences conjugales au Viet Nam.
- OMS (Organisation mondiale de la Santé), 2001. « Priorité aux femmes : principes d'éthique et de sécurité recommandés pour les recherches sur les actes de violence familiale à l'égard des femmes ». Genève, OMS.
- OMS, 2005. *Multi-Country Study on Women's Health and Domestic Violence against Women*. Genève, OMS.
- OMS, Département Santé et recherche génésiques, London School of Hygiene and Tropical Medicine, South African Medical Research Council, 2013a. « Global and regional estimates of violence against women: prevalence and health effects of intimate partner violence and non-partner sexual violence ». Genève, OMS.
- OMS, 2013b. *Responding to Intimate Partner Violence and Sexual Violence against Women: WHO Clinical and Policy Guidelines*. Genève, OMS.
- ONU-Femmes, 2011/2012. *Le progrès des femmes dans le monde : En quête de justice*. New York, ONU-Femmes.
- PNUD, FUNAP, ONU-Femmes et Programme des Volontaires des Nations Unies, 2013. *Why Do Some Men Use Violence against Women and How Can We Prevent it? Quantitative Findings from the United Nations Multi-Country Study on Men and Violence in Asia and the Pacific*. Bangkok.
- Promundo, Centre international de recherche sur les femmes, 2012. « Gender Relations, Sexual Violence and the Effects of Conflict on Women and Men in North Kivu, Eastern Democratic Republic of Congo: Preliminary Results of the International Men and Gender Equality Survey

- (IMAGES) ». Le Cap, Afrique du Sud, et Washington, Sonke Gender Justice Network et Pro-mundo-US.
- Secrétariat général de la Communauté du Pacifique, 2010. *Kiribati Family Health and Support Study: A Study on Violence against Women and Children*. Nouméa, Nouvelle-Calédonie.
- Statistique Canada, 2013. « Mesure de la violence faite aux femmes : tendances statistiques ».
- UNICEF (Fonds des Nations Unies pour l'enfance), 2013. *Mutilations génitales féminines/excision : Bilan statistique et examen des dynamiques du changement*. New York, UNICEF.
- UNICEF, 2014a. *Hidden in Plain Sight: A Statistical Analysis of Violence against Children*. New York, UNICEF.
- UNICEF, 2014b. « Ending Child Marriage: Progress and Prospects ». New York, UNICEF.
- UNICEF, 2014c. Enquête en grappes à indicateurs multiples, rapports nationaux (consulté entre janvier et septembre 2014).
- Vanuatu Women's Centre, 2011. « Vanuatu National Survey on Women's Lives and Family Relationships ». Port Vila, Vanuatu.
- Walby, Sylvia, 2009. « The Cost of Domestic Violence: Up-date 2009 ».
- White House Task Force to Protect Students from Sexual Assault, 2014. « Not Alone: The First Report of the White House Task Force to Protect Students from Sexual Assault ». Washington.

Chapitre 7

Environnement

- Agarwal, B., 2001. « Participatory exclusions, community forestry, and gender: an analysis for South Asia and a conceptual framework ». *World Development*, vol. 29, n° 10, p. 1623-1648.
- Agarwal, B., 2009a. « Gender and forest conservation: the impact of women's participation in community forest governance ». *Ecological Economics*, vol. 68, p. 2785-2799.
- Agarwal, B., 2009b. « Rule making in community forestry institutions: the difference women make ». *Ecological Economics*, vol. 68, p. 2296-2308.
- Agence internationale de l'énergie, 2014. *World Energy Outlook 2014*. Paris.
- Agrawal, A., et A. Chhatre, 2006. « Explaining success on the commons: community forest governance in the Indian Himalaya ». *World Development*, vol. 34, n° 1, p. 149-166.
- Agrawal, A., *et al.*, 2006. « Decentralization and environmental conservation: gender effects from participation in joint forest management ». *CAPRI Working Paper* n° 53. International Research Workshop on Gender and Collective Action, 17-21 octobre 2005, Chiang Mai, Thaïlande.
- Ajibade, Idowu, Gordon McBean et Rachel Bezner-Kerr, 2013. « Urban flooding in Lagos, Nigeria: patterns of vulnerability and resilience among women ». *Global Environmental Change*, vol. 23, p. 1714-1725. <http://dx.doi.org/10.1016/j.gloenvcha.2013.08.009> (consulté en avril 2015).
- Ariyabandu, Madhavi Malalgoda, 2009. « Sex, gender and gender relations in disasters ». Dans Elaine Enarson et P. G. Dhar Chakrabarti (éd.), *Women, Gender and Disaster. Global Issues and Initiatives*. Thousand Oaks (Californie), Sage Publications, p. 5-17.
- Åström, Daniel Oudin, Bertil Forsberg et Joacim Rocklöv, 2011. « Heat wave impact on morbidity and mortality in the elderly population: a review of recent studies ». *Maturitas*, vol. 69, p. 99-105. DOI : 10.1016/j.maturitas.2011.03.008 (consulté en avril 2015).
- Azhar, G. S., *et al.*, 2014. « Heat-related mortality in India: excess all-cause mortality associated with the 2010 Ahmedabad heat wave ». *PLOS ONE*, vol. 9, p. 3. <http://journals.plos.org/plosone/article?id=10.1371/journal.pone.0091831> (consulté en avril 2015).
- Banque mondiale, 2006. *Gender, Time Use, and Poverty in Sub-Saharan Africa*. Washington, Banque mondiale.

- Bonjour, Sophie, *et al.*, 2013. « Solid fuel use for household cooking: country and regional estimates for 1980-2010 ». *Environmental Health Perspectives*, vol. 121, p. 784-790. <http://dx.doi.org/10.1289/ehp.1205987> (consulté en avril 2015).
- Budlender, Debbie, *et al.*, 2010. *What Do Time Use Studies Tell Us about Unpaid Care Work? Evidence from Seven Countries*. New York, Routledge.
- Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'ONU (BCAH), 2014. Service de surveillance financière : suivi des flux d'aide humanitaire. <https://fts.unocha.org/> (consulté en avril 2014).
- Castro García, Cecilia et Luisa Emilia Reyes Zúñiga, 2009. « Balancing gender vulnerabilities and capacities in the framework of comprehensive disaster risk management: the case of Mexico ». Dans Elaine Enarson et P. G. Dhar Chakrabarti (éd.), *Women, Gender and Disaster. Global Issues and Initiatives*. Thousand Oaks (Californie), Sage Publications, p. 275-288.
- Centre de recherche sur l'épidémiologie des catastrophes (CRED) et Université catholique de Louvain, 2015. Emergency events database EM-DAT. www.emdat.be/database (consulté en mars 2015).
- Centre national de statistique de la République démocratique populaire lao, 2004. Social and Economic Indicators. Lao Expenditure and Consumption Survey 2002/03. Comité de planification et de coopération.
- Centre pour la recherche forestière internationale, Réseau Pauvreté et environnement, 2015. A Comprehensive Global Analysis of Tropical Forests and Poverty. www1.cifor.org/pen (consulté en mars 2015).
- CCNUCC (Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques), 2014. « Rapport sur la composition par sexe. Note du secrétariat ». Conférence des parties. Vingtième session. Lima, 1^{er}-12 décembre 2014. Point 17 de l'ordre du jour provisoire. Questions de genre et changements climatiques. FCCC/CP/2014/7.
- Commission européenne, 2015. Base de données sur les femmes et les hommes dans la prise de décision. http://ec.europa.eu/justice/gender-equality/gender-decision-making/database/index_fr.htm (consultée en mars 2015).
- Conseil économique et social de l'ONU, 2013. « L'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme dans le contexte des catastrophes ». Rapport du Secrétaire général. Préparé pour la Commission de la condition de la femme, cinquante-huitième session, 10-21 mars 2014. E/CN.6/2014/13.
- Dasgupta, Susmita, *et al.*, 2006. « Who suffers from indoor air pollution? Evidence from Bangladesh ». *Health Policy and Planning*, vol. 21, p. 444-458.
- Département du recensement et des statistiques de Sri Lanka, 2005. Sri Lanka Census on the Persons and Buildings affected by the Tsunami 2004. Colombo.
- Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies, 2013. « Cadre pour le développement des statistiques de l'environnement, 2013 ». Document d'information préparé pour la quarante-quatrième session de la Commission de statistique, 26 février-1^{er} mars 2013.
- Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies, 2014. Indicateurs des objectifs du Millénaire pour le développement. Disponibilité des données. <http://mdgs.un.org/unsd/mdg/DataAvailability.aspx> (dernière mise à jour le 7 juillet 2014, consulté en mars 2015).
- Eklund, Lisa, et Siri Tellier, 2012. « Gender and international crisis response: do we have the data, and does it matter? » Overseas Development Institute. États-Unis, Blackwell Publishing. DOI : 10.1111/j.1467-7717.2012.01276.x (consulté en avril 2015).
- Ezzati, Majid, et Daniel M. Kammen, 2002. « Evaluating the health benefits of transitions in household energy technologies in Kenya ». *Energy Policy*, vol. 30, p. 815-826.
- Fontana Marzia et Luisa Natali, 2008. « Gendered Patterns of Time Use in Tanzania: Public Investment in Infrastructure Can Help ». Document préparé dans le cadre du Projet de l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires : Evaluating the Long-Term Impact of Gender-focussed Policy Interventions.

- Frankenberg, Elizabeth, *et al.*, 2011. « Mortality, the family and the Indian Ocean tsunami ». *The Economic Journal*, vol. 121, p. F162-F182. <http://onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1111/j.1468-0297.2011.02446.x/abstract> (consulté en avril 2015).
- Frankenberg, Elizabeth, *et al.*, 2013. « Education, vulnerability, and resilience after a natural disaster ». *Ecology and Society*, vol. 18, n° 2, p. 16. <http://dx.doi.org/10.5751/ES-05377-180216> (consulté en avril 2015).
- Geldsetzer, P., *et al.*, 2014. « The recognition of and care seeking behaviour for childhood illness in developing countries: a systematic review ». *PLOS ONE*, vol. 9, n° 4 : e93427. DOI : 10.1371/journal.pone.0093427 (consulté en avril 2015).
- Gouvernement du Japon, juin 2012. « Disaster prevention and reconstruction from a gender equal society perspective. Lessons from the Great East Japan Earthquake. Summary from the White Paper on Gender Equality 2012 ».
- Gouvernement du Myanmar, Association des nations de l'Asie du Sud-Est et Organisation des Nations Unies, juillet 2008. *Post-Nargis Joint Assessment*. http://yangon.sites.unicnetwork.org/files/2013/05/post-nargis_joint_assessment_all_pages.pdf.
- Gouvernement du Pakistan, Bureau fédéral de statistique, 2009. *Time Use Survey 2007*.
- Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), 2014. « Climate Change 2014: Impacts, Adaptation, and Vulnerability. Summary for Policymakers. Fifth Assessment Report » (WGII AR5).
- Guha-Sapir, Debarati et Regina Below, 2002. « Quality and accuracy of disaster data: a comparative analysis of three global datasets ». Document de travail préparé pour l'Instance de gestion des catastrophes. Washington, Banque mondiale.
- ICF International, 2015. Base de données du Programme d'enquêtes démographiques et sanitaires. www.statcompiler.com/ (consulté en février-mars 2015).
- Initiative Énergie durable pour tous, 2013. *Global Tracking Framework*. www.se4all.org/tracking-progress/. Vienne, Nations Unies.
- Institut national de statistique du Rwanda, Ministère du développement international du Royaume-Uni et ONU Rwanda, 2012. « EICV3 Thematic Report on Gender. 2010/11 Integrated Household Living Conditions Survey », EICV3 (Enquête intégrale sur les conditions de vie des ménages).
- ISSP (International Social Survey Programme) Research Group, 2015. *Environment II: ISSP 2010. GESIS Data Archive*, Cologne. ZA5500. www.issp.org/index.php (consulté en avril 2014).
- Kanamori, Mariano J. et Thomas Pullum, 2013. « Indicators of child deprivation in sub-Saharan Africa: levels and trends ». *Enquêtes démographiques et de santé. EDS Comparative Reports 32*. Calverton (Maryland), ICF International.
- Khera, Rohan, *et al.*, 2015. « Gender bias in child care and child health: global patterns ». *Archives of Disease in Childhood 2014*, vol. 99, p. 369-374. DOI : 10.1136/archdischild-2013-303889 (consulté en avril 2015).
- Köhlin, G., *et al.*, 2011. « Energy, gender and development: what are the linkages, where is the evidence? » Dans *Policy Research Working Paper 5800*. Washington, Banque mondiale.
- Mairena, E., *et al.*, 2012. « Gender and forests in Nicaragua's autonomous regions: community participation ». CIFOR, *Info Brief*, n° 57. Centre pour la recherche forestière internationale.
- Malhotra, N. et Upadhyay, R. P., 2013. « Why are there delays in seeking treatment for childhood diarrhoea in India? » *Acta Paediatrica*, vol 102, n° 7, p. e413-e418. www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/23718747 (consulté en avril 2015).
- Michelozzi, P., *et al.*, 2005. « Heat waves in Italy: cause-specific mortality and the role of educational level and socio-economic conditions ». Dans W. Kirch, B. Menne et R. Bertolini (éd.), *Extreme Weather Events and Public Health Responses*. New York, Springer.
- Mwangi, E., R. Meinzen-Dick et Y. Sun, 2011. « Gender and sustainable forest management in East Africa and Latin America ». *Ecology and Society*, vol. 16, n° 1, p. 17.

- Myung, Hyung-Nam et Jae-Yeon Jang, 2011. « Causes of death and demographic characteristics of victims of meteorological disasters in Korea from 1990 to 2008 ». *Environmental Health*, vol. 10, p. 82. www.ehjournal.net/content/10/1/82 (consulté en avril 2015).
- Nations Unies, 1995. *Rapport de la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes : lutte pour l'égalité, le développement et la paix, Beijing, 4-15 septembre 1995*. Numéro de vente : F.96.IV.13.
- Nations Unies, 2012. « Back to Our Common Future. Sustainable Development in the 21st Century (SD21) Project. Summary for Policymakers ». New York, Nations Unies.
- Nations Unies, 2015. *Objectifs du Millénaire pour le développement : Rapport 2015*. New York, Nations Unies.
- OMM (Organisation météorologique mondiale), 2013. 2013 Global Survey on Gender Mainstreaming at WMO. www.wmo.int/gender/sites/default/files/Report_Gender%20Survey%202013_FINAL.pdf (consulté en avril 2015).
- OMS (Organisation mondiale de la Santé), 2006. *Énergie domestique et santé : des combustibles pour vivre mieux*. Genève, OMS.
- OMS, 2014a. Quantifying environmental health impacts: Household and ambient air pollution. www.who.int/quantifying_ehimpacts/global/en/ (consulté en mai 2015).
- OMS, 2014b. OMS, Estimations des décès à l'échelle mondiale par cause, par âge et par sexe, 2000-2012. www.who.int/healthinfo/global_burden_disease/en/ (consulté en novembre 2014).
- OMS, 2014c. Données sur la répartition des décès dus à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène, par région de l'OMS et par sexe. Correspondance (octobre 2014). Genève, OMS.
- Oxfam International, 2005. « The tsunami's impact on women ». *Oxfam Briefing Note*, mars 2005.
- Pirard, P., *et al.*, 2005. « Évaluation de l'impact sur la mortalité de la vague de chaleur de 2003 en France ». *Eurosurveillance*, vol. 10, n° 7. www.eurosurveillance.org/ViewArticle.aspx?ArticleId=554&LanguageId=1 (consulté en avril 2015).
- PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement) et Secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, 2013. *Post 2015 gender equality in the future we want*. UNISDR Brief. www.americalatinagenera.org/es/documentos/post2015_fichas/DRR.pdf (consulté en mars 2015).
- PNUE (Programme des Nations Unies pour l'environnement), 2012. *L'avenir de l'environnement dans le monde (GEO 5)*. Nairobi, PNUE.
- Programme commun OMS/UNICEF de surveillance de l'eau et de l'assainissement, 2014a. Données sur le temps moyen nécessaire pour atteindre une source d'eau potable pour les ménages qui ne disposent pas de l'eau courante. Correspondance (septembre 2014). Genève et New York, OMS et UNICEF.
- Programme commun OMS/UNICEF de surveillance de l'eau et de l'assainissement, 2014b. Données sur la répartition des ménages par sexe et par groupe d'âge de la personne chargée de la corvée d'eau. Correspondance (septembre 2014). Genève et New York, OMS et UNICEF.
- Programme commun OMS/UNICEF de surveillance de l'eau et de l'assainissement, 2014c. Données sur la répartition de la population par temps nécessaire pour atteindre une source d'eau potable améliorée. Correspondance (septembre 2014). Genève et New York, OMS et UNICEF.
- Prüss-Ustün, Annette, *et al.*, 2014. « Burden of disease from inadequate water, sanitation and hygiene in low- and middle-income settings: a retrospective analysis of data from 145 countries ». *Tropical Medicine and International Health*, vol. 19, n° 8, p. 894-905. DOI : 10.1111/tmi.12329 (consulté en avril 2015).
- Reed, M. G., 2010. « Guess who's (not) coming for dinner: expanding the terms of public involvement in sustainable forest management ». *Scandinavian Journal of Forest Research*, vol. 25, suppl. 9, p. 45-54.
- Service météorologique national des États-Unis, 2015. Statistiques sur les risques naturels. National Oceanic and Atmospheric Administration (NOAA). www.nws.noaa.gov/om/hazstats.shtml (consulté en mars 2015).

- Service statistique du Ghana, 2012. How Ghanaian Women and Men Spend their Time. Ghana Time Use Survey 2009.
- Statistics South Africa, 2013. *A Survey on Time Use 2010*. Pretoria.
- Sunderland, Terry, *et al.*, 2014. « Challenging perceptions about men, women, and forest product use: a global comparative study ». *World Development*, vol. 64, p. S56-S66. <http://dx.doi.org/10.1016/j.worlddev.2014.03.003> (consulté en avril 2015).
- Tschoegl, Liz, Regina Below et Debarati Guha-Sapir, 2006. « An analytical review of selected data sets on natural disasters and impacts ». UNDP/CRED Workshop on Improving Compilation of Reliable Data on Disaster Occurrence and Impact, 2-4 avril, Bangkok, Thaïlande.
- UNICEF (Fonds des Nations Unies pour l'enfance) et OMS (Organisation mondiale de la Santé), 2011. *Drinking Water. Equity, Safety and Sustainability. JMP Thematic Report on Drinking Water 2011*. Programme commun OMS/UNICEF de surveillance de l'eau et de l'assainissement.
- UNICEF et OMS, 2012. *Progress on Drinking Water and Sanitation. 2012 Update*. Programme commun OMS/UNICEF de surveillance de l'eau et de l'assainissement.
- UNICEF et OMS, 2015. *Progress on Sanitation and Drinking Water: 2015 Update and MDG Assessment*. Programme commun OMS/UNICEF de surveillance de l'eau et de l'assainissement.
- Venn, D., 2012. « Helping displaced workers back into jobs after a natural disaster: recent experiences in OECD countries ». *OECD Social, Employment and Migration Working Papers*, n° 142. Paris, OECD Publishing. <http://dx.doi.org/10.1787/5k8zk8pn2542-en> (consulté en avril 2015).

Chapitre 8

Pauvreté

- Alkire, Sabina et James Foster, 2011. « Understandings and misunderstandings of multidimensional poverty measurement », dans *OPHI Working Paper*, n° 43. Oxford, Oxford Poverty & Human Development Initiative, Université d'Oxford.
- Arza, Camila, 2012. « Pension Reforms and Gender Equality in Latin America. Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social (UNRISD) », Document de recherche 2012-2. UNRISD Genève.
- Azam, Mehtabul et Geeta Gandhi Kingdon, 2013. « Are girls the fairer sex in India? Revisiting intra-household allocation of education expenditure ». *World Development*, vol. 42, p. 143-164.
- Banque mondiale, 2013. « The state of the poor: where are the poor, where is extreme poverty harder to end, and what is the current profile of the world's poor? » *Economic Premise*, n° 125. Washington, Banque mondiale.
- Banque mondiale, 2014. Base de données sur l'inclusion financière. <http://datatopics.worldbank.org/financialinclusion/> (consultée en mars 2014).
- Banque mondiale, 2015. *A Measured Approach to Ending Poverty and Boosting Shared Prosperity: Concepts, Data and the Twin Goals. Policy Research Report*. Washington, Banque mondiale.
- Banque mondiale et Société financière internationale, 2014. *Women, Business and the Law, 2012. Removing Barriers to Economic Inclusion*. Washington, Banque mondiale (consulté en mai 2014).
- Banque mondiale et Société financière internationale, 2014. *Women, Business and the Law, 2014. Removing Restrictions to Enhance Gender Equality*. Washington, Banque mondiale.
- Barcellos, Silvia Helena, Leandro S. Carvalho et Adriana Lleras-Muney, 2014. « Child gender and parental investments in India: are boys and girls treated differently? » *American Economic Journal: Applied Economics*, vol. 6, n° 1, p. 157-189.
- Bhattacharyya, M., A. S. Bedi et A. Chhachhi, 2011. « Marital violence and women's employment and property status: evidence from north Indian villages ». *World Development*, vol. 39, n° 9, p. 1676-1689.

- Booyesen, Frikkie, *et al.*, 2008. « Using an asset index to assess trends in poverty in seven sub-Saharan African countries ». *World Development*, vol. 36, n° 6, p. 1113-1130. Elsevier Ltd.
- Börsch-Supan, Axel, *et al.* (éd.), 2011. *The Individual and the Welfare State. Life Histories in Europe*. Heidelberg, Springer.
- Brady, David et Denise Kall, 2008. « Nearly universal, but somewhat distinct: The feminization of poverty in affluent Western democracies, 1969-2000 ». *Social Science Research* 37 (2008), p. 976-1007.
- Bureau de statistique de Gambie, 2011. Integrated Household Survey. Income and Expenditure Poverty Assessment.
- Bureau du recensement des États-Unis, 2014. Historical poverty tables. Table 7. www.census.gov/data/tables/time-series/demo/income-poverty/historical-poverty-people.html (consulté en avril 2014).
- Center for Distributive, Labor and Social Studies (CEDLAS) et Banque mondiale, 2012. *A Guide to the SEDLAC Socio-Economic Database for Latin America and the Caribbean*.
- CEDLAS et Banque mondiale, 2014. Base de données socioéconomiques pour l'Amérique latine et les Caraïbes. <http://sedlac.econo.unlp.edu.ar/eng/statistics-by-gender.php> (statistiques ventilées par sexe consultées en juillet 2014).
- CEPALC (Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes), 2014. Base de données CEPALSTAT (statistiques de la région Amérique latine et Caraïbes). Estadísticas e indicadores sociales. <http://interwp.cepal.org/sisgen/ConsultaIntegrada.asp?idIndicador=182&idioma=e> (consulté en juillet 2014).
- Commission européenne, 2013. *Income pooling and equal sharing within the household—what can we learn from the 2010 EU-SILC module?* Eurostat, Méthodologies et documents de travail.
- CONEVAL (Consejo Nacional de Evaluación de la Política de Desarrollo Social), 2010. « Metodología para la medición multidimensional de la pobreza en México ».
- De Weerd, J. *et al.*, 2014. « The challenge of measuring hunger ». *Policy Research Working Paper*, n° 6736. Groupe de recherche sur le développement de la Banque mondiale, unité de la pauvreté et de l'inégalité. Washington, Banque mondiale.
- Deere, C. et J. Twyman, 2012. « Asset ownership and egalitarian decision-making in dual-headed households in Ecuador ». *Review of Radical Political Economics*, vol. 44, n° 3, p. 313-320.
- Demirguc-Kunt, Asli et Leora Klapper, 2012. « Measuring financial inclusion. The Global Findex database ». *The World Bank Policy Research Working Paper*, n° 6025. Washington, Banque mondiale.
- Doss, C., 2005. « The effects of intrahousehold property ownership on expenditure patterns in Ghana ». *Journal of African Economies*, vol. 15, n° 1, p. 149-180.
- Doss, Cheryl. 2013. « Intrahousehold bargaining and resource allocation in developing countries ». *The World Bank Research Observer*.
- Doss, Cheryl, *et al.*, 2011. « The Gender Asset and Wealth Gaps: Evidence from Ecuador, Ghana, and Karnataka, India ». Bangalore, Indian Institute of Management Bangalore.
- Duflo, Esther, 2012. « Women's empowerment and economic development ». *Journal of Economic Literature*, vol. 50, n° 4, p. 1051-1079.
- Étude luxembourgeoise sur le revenu, 2014. Chiffres clés de l'emploi. www.lisdatacenter.org/data-access/key-figures/employment-by-gender/ (consulté en mai 2014).
- Étude luxembourgeoise sur le revenu, 2015. Base de données sur les inégalités et la pauvreté. www.lisdatacenter.org/data-access/key-figures/inequality-and-poverty/ (consultée en mars 2015).
- Eurostat, 2014a. Base de données sur le revenu et les conditions de vie. <http://ec.europa.eu/eurostat/web/income-and-living-conditions/data/database> (consultée d'avril à juillet 2014).

- Eurostat, 2014b. Module sur le partage des ressources au sein du ménage. Base de données EU-SILC. <http://ec.europa.eu/eurostat/web/income-and-living-conditions/data/ad-hoc-modules> (consulté en avril 2014).
- Ferreira, Francisco H. G. et Maria Ana Lugo, juillet 2012. « Multidimensional analysis: looking for a middle ground ». *IZA Policy Paper*, n° 45. Forschungsintitut zur Zufunkt der Arbeit.
- FAO, 2015. « Food security affects men, women and families differently ». Présentation à la Commission de la condition de la femme, mars 2015. New York.
- FAO, 2015. Projet Voices of the Hungry. www.fao.org/in-action/voices-of-the-hungry/fr/#.V8s10PkrJ48 (consulté en juin 2015).
- Fuwa, Nobuhiko, *et al.*, décembre 2006. « Introduction to a study of intrahousehold resource allocation and gender discrimination in Rural Andhra Pradesh, India ». *The Developing Economies*, vol. XLIV, n° 4, p. 375-397.
- Gong, Xiaodong, Arthur van Soest et Ping Zhang, 2005. « The effects of the gender of children on expenditure patterns in rural China ». *Journal of Applied Econometrics*, vol. 20, n° 4, p. 509-527.
- Gornick, Janet C., et Markus Jantti, 2010. « Women, Poverty, and Social Policy Regimes: A Cross-National Analysis ». *Luxembourg Income Study Working Paper Series*, n° 534.
- Grabe, S., 2010. « Promoting gender equality: the role of ideology, power, and control in the link between land ownership and violence in Nicaragua ». *Analyses of Social Issues and Public Policy*, vol. 10, n° 1, p. 146-170.
- Hallman, Kelly. 2000. « Mother-father resource control, marriage payments, and girl-boy health in rural Bangladesh ». Division de l'alimentation et de la nutrition, Discussion Paper 93. Washington, Institut international de recherche sur les politiques alimentaires.
- Hallward-Driemeier, Mary, Tazeen Hasan et Anca Bogdana Rusu, 2013. « Women's legal rights over 50 years. Progress, stagnation or regression? » *World Bank Policy Research Working Paper*, n° 6616. Groupe de recherche sur le développement de la Banque mondiale, unité des finances et du développement du secteur privé. Washington, Banque mondiale.
- Harttgen, Kenneth, Stephan Klasen et Sebastian Vollmer, 2013. « An Africa growth miracle? Or: what do asset indices tell us about trends in economic performance? » *Review of Income and Wealth*, n° 59, numéro spécial, S37-S61. Association internationale de recherche sur le revenu et la fortune.
- HLPE (Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition), 2012. « La protection sociale pour la sécurité alimentaire ». Rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, Rome, 2012.
- ICF International, 2014. Base de données du Programme d'enquêtes démographiques et commerciales (correspondance en juin 2014).
- Institut national de statistique du Niger et Banque mondiale, 2013. Profil et déterminants de la pauvreté au Niger en 2011. Premiers résultats de l'enquête nationale sur les conditions de vie des ménages et l'agriculture au Niger (ECVMA).
- James, E., A. Cox Edwards et R. Wong, 2008. *The Gender Impact of Social Security Reform*. The University of Chicago Press.
- Jones, Andrew D., *et al.*, 2013. « What are we assessing when we measure food security? A compendium and review of current metrics ». *Advances in Nutrition*, vol. 4, n° 5, p. 481-505.
- Kodras, Janet E. et John Paul Jones III, 1991. « A contextual examination of the feminization of poverty ». *Geoforum*, vol. 22, n° 2, p. 159-171. Pergamon Press.
- Koohi-Kamali, Feridoon, 2008. « Intrahousehold inequality and child gender bias in Ethiopia ». Policy Research Working Paper 4755. Région Afrique de la Banque mondiale.
- Lampietti, Julian A. et Linda Stalker, 2000. « Consumption expenditure and female poverty: a review of the evidence », *Working Paper Series*, n° 11. Washington, Banque mondiale.

- Lustig, Nora, 2011. « Multidimensional indices of achievement and poverty: what do we gain and what do we lose? » *Tulane Economics Series*, 1121.
- Nations Unies, 1995a. *Rapport de la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes. Beijing, 4-15 septembre*. Numéro de vente : F.96.IV.13.
- Nations Unies, 1995b. *Rapport du Sommet mondial pour le développement social*. Copenhague, 6-12 mars 1995. Numéro de vente : F.96.IV.8.
- Nations Unies, 2009. *Repenser la pauvreté. Rapport sur la situation sociale dans le monde 2010*. Numéro de vente : F.09.IV.10. New York, Département des affaires économiques et sociales.
- Nations Unies, 2010. *Les femmes dans le monde, 2010 : Des chiffres et des idées*. New York, Département des affaires économiques et sociales.
- Nations Unies, 2012. Rapport de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. Rio de Janeiro (Brésil), 20-22 juin 2012. Document final. « L'avenir que nous voulons ». A/CONF.216/16.
- Nations Unies, 2013. *World Population Ageing 2013*. ST/ESA/SER.A/348. New York, Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, Division de la population.
- Nations Unies, 2014a. « Plan directeur pour la suite à donner après 2014 au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement ». Rapport du Secrétaire général. A/69/62. New York, Nations Unies.
- Nations Unies, 2014b. Indicateurs des objectifs du Millénaire pour le développement. Disponibilité des données. <http://mdgs.un.org/unsd/mdg/DataAvailability.aspx> (dernière mise à jour le 7 juillet 2014, consulté en mars 2015).
- Nations Unies, 2015a. *Intégration d'une démarche tenant compte de la problématique hommes-femmes dans les statistiques*. New York, Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, Division de statistique.
- Nations Unies, 2015b. *Objectifs du Millénaire pour le développement : Rapport 2015*. New York, Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, Division de statistique.
- OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques), 2014. Base de données sur l'égalité femme/homme, les institutions et le développement 2014 (EID). www.oecd.org/dev/poverty/genderinstitutionsanddevelopmentdatabase.htm (consultée en janvier 2015).
- OCDE, 2014. Statistiques de l'OCDE. Tableau CO2.2.A. Taux de pauvreté des enfants et des ménages avec enfants, par caractéristiques du ménage, pays de l'OCDE. www.oecd.org/social/family/database.htm (consulté en avril 2014).
- ONU-Femmes, 2015. *Le progrès des femmes dans le monde 2015-2016. Transformer les économies, réaliser les droits*. New York, ONU-Femmes.
- OPHI (Oxford Poverty and Human Development Initiative), 2014. Missing dimensions of poverty. Oxford, University of Oxford. www.ophi.org.uk/research/missing-dimensions/ (consulté en mai 2015).
- Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), 1986. « Rapport du Sommet mondial de l'alimentation, 13-17 novembre (WFS 96/REP) », première partie, annexe.
- Organisation internationale du Travail (OIT), 2014. *World Social Protection Report: Building economic recovery, inclusive development and social justice 2014/2015*. Genève, OIT.
- Panda, P. et B. Agarwal, 2005. « Marital violence, human development and women's property status in India ». *World Development*, vol. 33, n° 5, p. 823-850.
- Parpiev, Ziyodullo, K. Yusupov et N. Yusupov, 2012. « Outlay equivalence analysis of child gender bias in household expenditure data. Evidence from Uzbekistan ». *Economics of Transition*, vol. 20, n° 3, p. 549-567.
- PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement), 2010. *Rapport sur le développement humain 2010. La vraie richesse des nations : les chemins du développement humain*. Publié par Palgrave Macmillan (Royaume-Uni) pour le PNUD.

- Quisumbing, A. R. et J. A. Maluccio, 2003. « Resources at marriage and intrahousehold allocation: evidence from Bangladesh, Ethiopia, Indonesia, and South Africa ». *Oxford Bulletin of Economics and Statistics*, vol. 65, n° 3, p. 283-328.
- Ravallion, Martin, 2011. « On multidimensional indices of poverty ». *World Bank Policy Research Working Paper*, n° 5580. Washington, Banque mondiale.
- République de Madagascar, Institut national de statistique, 2011. Enquête périodique auprès des ménages 2010. Rapport principal.
- République du Bénin, 2013. « Évaluation de la pauvreté au Bénin ». Rapport provisoire.
- Statistics South Africa, 2014. « Poverty Trends in South Africa. An examination of Absolute Poverty between 2006 and 2011 ». Pretoria.
- Statistics South Africa et Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), 2013. *Men, Women and Children. Findings of the Living Conditions Survey 2008/2009*. Pretoria, Statistics South Africa.
- Statistique Canada, 2014. Base de données CANSIM. www5.statcan.gc.ca/cansim/ (consultée en avril 2014).
- Vartanian, Thomas P. et Justine M. McNamara, 2002. « Older women in poverty: the impact of midlife factors ». *Journal of Marriage and Family*, vol. 64, p. 532-548.
- Vlachantoni, Athina, 2012. « Financial inequality and gender in older people ». *Maturitas*, vol. 72, p. 104-107.
- Zimmermann Laura, 2012. « Reconsidering gender bias in intra-household allocation ». *India Journal of Development Studies*, vol. 48, n° 1, p. 151-163.

